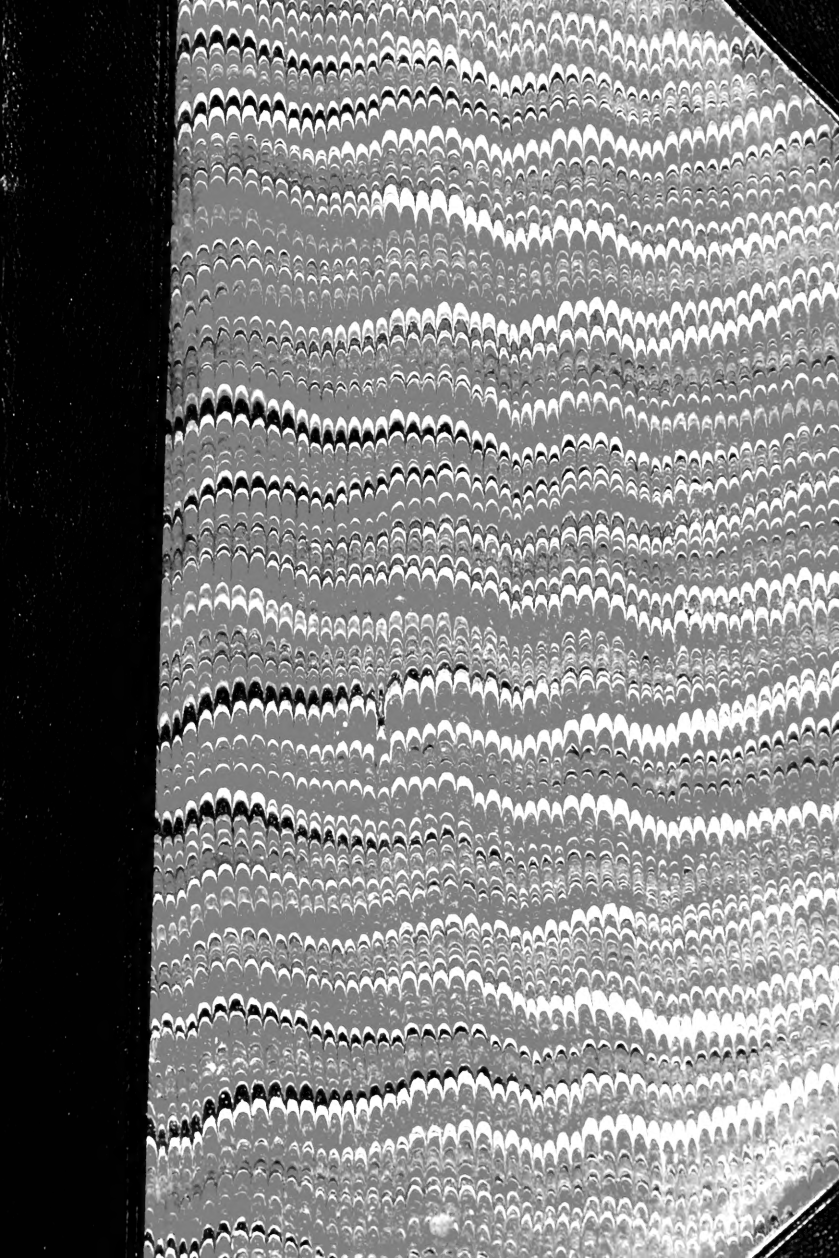
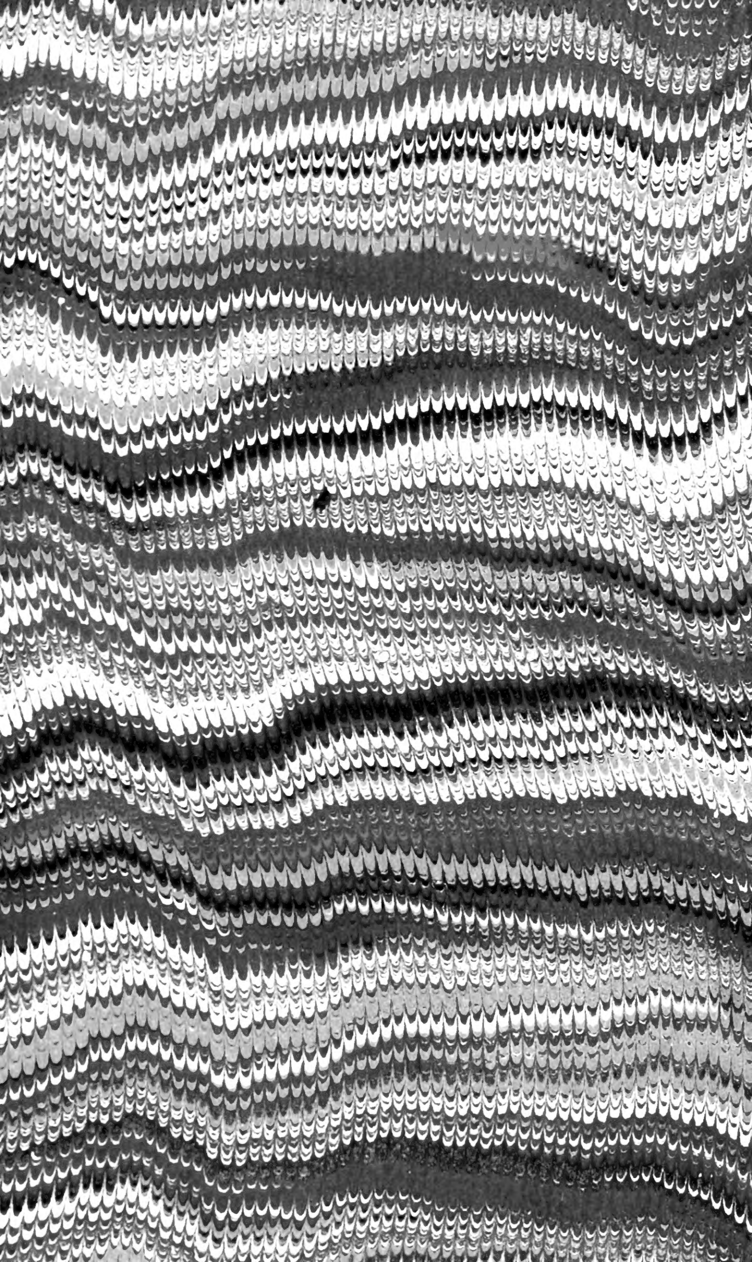
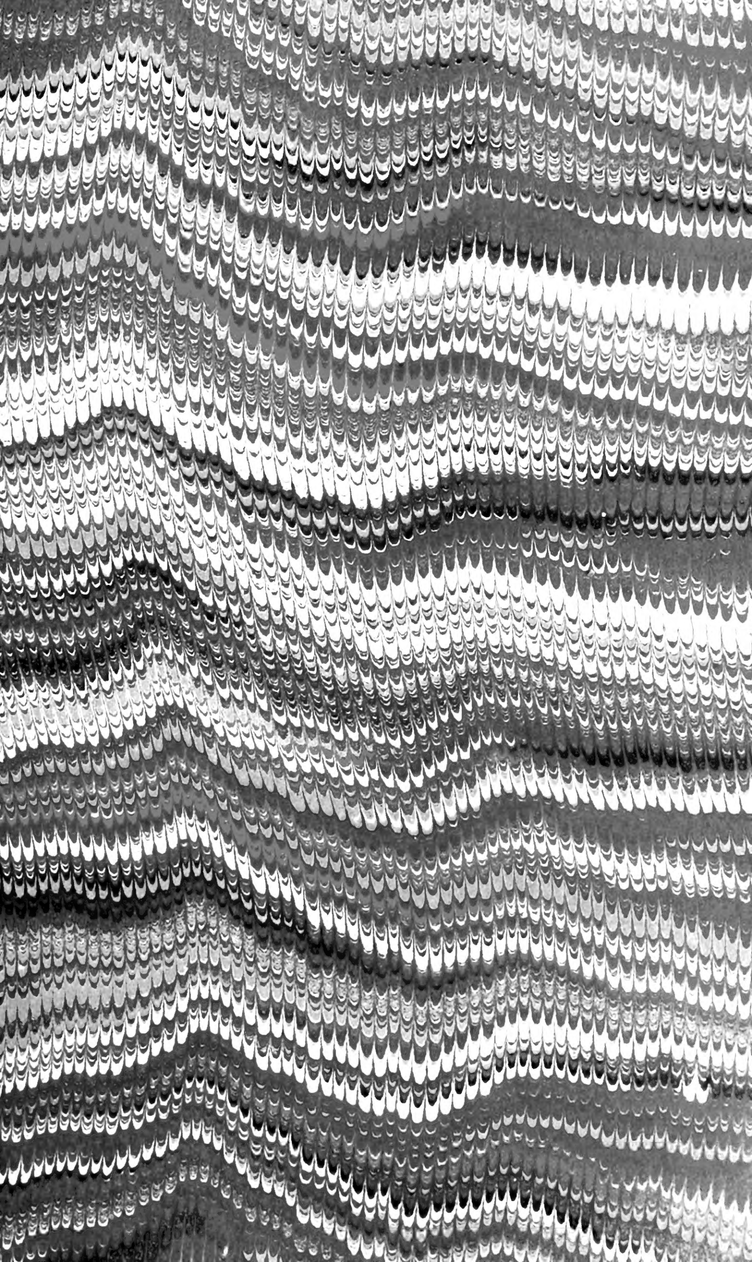






PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN.

PENDANT L'ANNÉE 1849.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1849.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

RUE DE LA VICOMTÉ, 55.

1849.

EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 août 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

Des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen,

PENDANT L'ANNÉE 1849.

❁

DISCOURS D'OUVERTURE

De la Séance publique du 16 Août 1849,

Prononcé par M. HOMBERG, Président.

Messieurs,

Il y a cinq ans, à pareil jour, l'Académie célébrait sa fête séculaire, et, à cette occasion, le professeur distingué qui la présidait (1) vous faisait l'histoire de cette longue vie, sans enfance et sans vieillesse, toujours activement, toujours utilement employée dans le triple intérêt des Sciences, des Lettres et des Arts.

Depuis lors, Messieurs, de grands évènements ont agité le monde, une révolution a passé sur la France.

---

(1) M. Magnier.

L'an dernier, sous le coup d'émotions encore récentes, cette enceinte, d'ailleurs, envahie par l'appareil militaire qui défendait la Cité, nous ne pûmes vous réunir, et ce fut un deuil pour l'Académie, car, si nos travaux s'accomplissent dans le silence de la retraite, c'est pour nous un heureux jour, celui où nous venons en soumettre les résultats à l'appréciation bienveillante et éclairée de nos concitoyens.

Ce jour, Messieurs, nous est rendu cette année plus précieux encore par le souvenir de ces orages que nous venons de traverser, et après lesquels il paraît si doux de se reposer dans le calme des occupations littéraires.

Heureuse, Messieurs, est la république des lettres. Celle-là demeure à l'abri des émeutes, et ne craint pas les révolutions. Aussi ancienne que le monde, les empires s'écroulent autour d'elle, et elle fleurit sur leurs ruines.

C'est, Messieurs, que, dans la république des Lettres, il existe un pouvoir dictatorial dont l'autorité n'est jamais méconnue.

Ce pouvoir, c'est le goût, c'est l'opinion publique. La démocratie la plus turbulente se calme devant lui, l'aristocratie la plus orgueilleuse se courbe sous son joug.

En vain, la médiocrité ambitieuse rêve-t-elle des usurpations et cherche-t-elle à s'insurger ; sous le sceptre de l'opinion, l'intrigue n'obtient que des succès éphémères, et, sans secousses, sans violence, le vrai mérite, un instant méconnu, sait bientôt reprendre ses droits.

Disons aussi que, dans cette république, il y a place pour tout le monde, et, que là, une position prise n'est point une position enlevée à l'ambition d'autrui.

L'envie cherche bien, là, comme ailleurs, à lancer son dard de reptile contre le succès qui s'élève ; mais sa rage est impuissante, et le ridicule en fait promptement justice.

Aussi, avons-nous vu, à toutes les époques, des hommes éminents, fatigués des agitations de la vie politique, se réfugier dans le calme de la vie littéraire, et y venir chercher des appréciations plus justes et moins passionnées que celles que l'on rencontre sur le terrain décevant des affaires publiques.

Est-ce à dire, toutefois, Messieurs, que les bruits du monde politique n'aient pas leur retentissement et leur écho dans le paisible domaine du monde littéraire ?

Vous auriez de nous mauvaise opinion, Messieurs, si vous nous croyiez à ce point absorbés par les spéculations théoriques de la science, ou par la délectation des œuvres purement littéraires, que nous demeurions étrangers au mouvement de la vie positive, et indifférents à la solution des grands problêmes qui agitent en ce moment la société et la font trembler sur ses bases.

Non, Messieurs, ce n'est pas ainsi que nous avons compris notre mission, et le compte qui va vous être rendu de nos travaux vous montrera que nous leur donnons principalement pour direction et pour but ce qui nous paraît pouvoir le plus efficacement contribuer à l'amélioration physique et morale du sort de nos concitoyens.

Ne vivons-nous pas, d'ailleurs, dans un temps où la vie active, la vie publique pénètre tous les membres du corps social, et ne leur permet pas le sommeil de l'indifférence ?

Sous un gouvernement où chacun a sa part de souveraineté, où chacun est appelé à l'exercice des fonctions

publiques, les esprits se tendent naturellement vers les devoirs que la Société impose, et vers les problèmes dont elle fait désirer la solution.

Cette situation, Messieurs, mérite d'être remarquée, car elle n'a pas d'analogie dans le passé.

Autrefois le monde littéraire avait comme son domaine à part où l'on se préoccupait peu des intérêts sociaux, et où les agitations de la vie publique se fesaient peu sentir.

Chacun alors vivait isolément pour soi et pour les siens. On cultivait les arts pour le seul amour des arts, les lettres pour le seul amour des lettres. Une palme littéraire satisfaisait l'ambition et paraissait un mobile suffisant à l'activité du génie.

« On parle beaucoup aujourd'hui, dit M. Guizot dans sa belle *Histoire de la civilisation*, de l'intérêt, du mouvement qui, dans le cours de ce qu'on appelle vaguement le moyen-âge, animaient la vie des peuples. « Il semble que de grandes aventures, des spectacles, des récits, vinssent sans cesse émouvoir l'imagination; que la société fût mille fois plus variée, plus amusante qu'elle ne l'est parmi nous. Il en pouvait bien être ainsi pour quelques hommes placés dans les rangs supérieurs ou jetés dans des situations singulières; mais, pour la masse de la population, la vie était au contraire prodigieusement monotone, insipide, ennuyeuse. Sa destinée s'écoulait à la même place; les mêmes scènes se reproduisaient sous ses yeux; presque point de mouvement extérieur, encore moins de mouvement d'esprit. Elle n'avait pas plus de plaisir que de bonheur, et la condition de son intelligence n'était pas plus agréable que son existence matérielle. »

Nous trouvons là, Messieurs, la raison d'une différence sur laquelle je veux appeler votre attention, entre les travaux des premières sociétés qui se sont formées sous l'inspiration de l'amour des lettres et ceux de nos Académies modernes.

Permettez-moi, Messieurs, pour mettre en relief les caractères de cette différence, de vous entretenir quelques instants d'une sœur aînée de l'Académie, célèbre dans les fastes littéraires de notre province, et qui, pendant plusieurs siècles, a fait à elle seule tous les frais des encouragements décernés dans cette ville aux productions de l'esprit.

Vous pressentez, Messieurs, que je veux vous parler de cette Académie des Palynods qui, déjà sans doute, vous est bien connue par les intéressantes notices qu'a publié dans le *Précis* de nos travaux notre érudit confrère, M. Ballin, et par deux articles élégamment écrits et tout récemment insérés dans la *Revue de Rouen* par un jeune littérateur de notre ville, M. Paul Baudry.

Mon intention n'est pas de vous conter après eux l'histoire détaillée de l'Académie des Palinods. Je veux seulement, Messieurs, constater avec vous, comme une singularité qui doit paraître fort surprenante au milieu du mouvement immense qui, de nos jours, se fait dans les esprits, les étroites limites données au programme des travaux de cette société littéraire.

Ce fut, Messieurs, en 1486, trois ans après la mort de Louis XI, que cette association qui, déjà existait depuis quatre siècles à l'état de confrérie religieuse, commença à devenir littéraire.

Elle avait alors pour *Prince*, (c'était le nom qu'elle donnait à son directeur), maistre Pierre Darré, seigneur de Château-Raoul et lieutenant général du Bailli de Rouen

Par ses soins, et avec la permission de l'archevêque Robert-de-Croix-Mare, de nouveaux règlements furent dressés pour la confrérie qui se trouva transformée en un véritable gymnase littéraire. et, comme ses productions consistaient principalement dans des stances dont le sens amenait la répétition du même vers à la fin de chaque strophe, on l'appela d'abord la confrérie, puis, plus tard, l'Académie des Palinods, des mots grecs : παλεν οσn qui signifient *chant réitéré*.

Tous les ans. Messieurs, le dimanche qui suivait la fête de la Conception de la Vierge, dans l'église de Saint-Jean-sur-Renelle. on dressait une sorte de tribune (un Puy, comme on disait alors), et, sur ce Puy, le prince des Palinods, entouré de juges assesseurs, distribuait des prix aux poètes qui lisaient les meilleurs vers

C'était là, Messieurs, quelque chose de considérable dans la province.

Les hommes les plus distingués par leur naissance ou par leurs dignités, les Bassompierre, les d'Harcourt, les de Harley, les de Pontcarré, des lieutenants-généraux de Rouen, des conseillers et présidents du Parlement, des gouverneurs de la province, tenaient à honneur d'être élus *Prince des Palinods*, et, parmi les lauréats, nous trouvons des noms chers aux lettres, Jean et Clément Marot, Jacques Lelieur, Jean Déhommets, Claude Groulard, Jacqueline Pascal, Antoine et Thomas Corneille.

L'affluence des spectateurs était telle qu'en 1515 (1re année du règne de François Ier), l'église de Saint-Jean étant devenue trop petite, le Puy fut transféré dans la belle église des Carmes, laquelle s'étendait alors sur toute la place qui porte aujourd'hui ce nom.

Cinq années plus tard, en 1520, une bulle du pape Léon X approuvait les statuts de l'association, et lui accordait de grands priviléges canoniques.

Que dirons-nous enfin?

Philippe-de-Champagne fit pour elle ce magnifique tableau de l'*adoration des bergers*, qui, aujourd'hui, décore l'abside de notre Cathédrale ; Guillaume Tasserie, Leroux-de-Bourgtheroulde, Marin-Le-Pigny, Ch. Delaroque, Alph. de Bretteville, Hallé d'Argeville, le seigneur de Bennetot, Louis de Crosne, l'enrichirent successivement de leurs bienfaits.

Assurément, Messieurs, un si grand éclat et de pareils honneurs ne sont pas réservés à la Compagnie qui vous occupe aujourd'hui de ses travaux.

Eh! bien, l'académie des Palinods s'occupait de célébrer l'immaculée Conception de la Vierge, et ne s'occupait pas d'autre chose. C'était là le but unique, le programme constant, le sujet toujours invariablement le même de ses productions littéraires.

Chaque année, les œuvres des poètes couronnés sur le puy des Palinods, étaient imprimées ou soigneusement écrites à la main par les soins de la Société.

Nous avons eu sous les yeux le recueil de ces œuvres, depuis l'année 1525 jusqu'en 1789, et, en vérité, nous

ne savions ce dont nous devions nous étonner davantage, ou de la fécondité des auteurs, eu égard, du moins, au grand nombre de leurs vers, ou de la stérilité du champ ouvert à l'activité de leur esprit.

Pour des hommes profondément religieux comme l'étaient nos ancêtres, c'était assurément, Messieurs, un beau sujet à traiter que la Conception immaculée de la mère du Seigneur ; mais quand on considère qu'il fallait chaque année produire, sur ce sujet-là :

1° Un chant royal de cinq couplets, dont chaque couplet devait avoir 11 vers de 10 à 12 syllabes ;

2° Une ballade de trois couplets, non compris l'allusion ;

3° Des stances de six quatrains, en vers de 12 à 13 syllabes ;

4° Un sonnet en vers de la même longueur ;

5° Une ode de six couplets, dont chaque couplet de 9 vers ;

6° Une ode latine de 12 strophes ;

7° Une épigramme latine de 30 vers héroïques ;

8° Et, enfin, un discours latin d'environ un quart d'heure de lecture,

On se demande quelle était la veine poétique qui pouvait satisfaire à de pareilles exigences ?

Il paraît, toutefois, que les concurrents ne fesaient pas défaut.

En tête du recueil imprimé de l'année 1710, nous lisons ce singulier avertissement :

« On ne recevra aucune pièce pour être lue sur le Puy, qui ne soit sur le sujet de la Conception, et on ne répondra point aux injures verbales, ou par écrit, de ceux qui auront manqué les prix. C'est bien assez qu'on ait eu la fatigue de lire leurs mauvais vers. »

Oh ! sans doute elle devait être grande, cette fatigue, si nous en jugeons par la lecture de ceux-là même qui ont été trouvés dignes des palmes palinodiques.

La Vierge, soustraite au moment de sa Conception à la souillure du péché originel, est représentée par nos poètes lauréats sous une infinité d'allégories toutes plus bizarres les unes que les autres.

Tantôt c'est :

Le laurier verd tout beau par excellence,
Le luth rendant souveraine harmonie,

Ou bien :

L'oiseau tout pur, qui dans la nuit éclaire,
Le poisson enflammé dans l'onde,

Ou bien encore :

Hercule seul victorieux d'Anthie,
Orphée exempt du charme des Sirènes,

Pour d'autres, c'est :

L'unique fleur que l'insecte n'offense,
Le seul métal que l'arsenic n'outrage.....

Enfin, un poète, amoureux du blason, termine ainsi, en 1647, un chant royal qui a emporté la palme :

Sur cet escu que je prends pour défense,
Le genre humain rougit de son offense;

La Vierge seule, avec tant de candeur,
Par son argent nous est représentée,
Que je l'appelle, honorant sa grandeur,
En champ de gueule une face argentée.

Il ne faudrait pas, Messieurs, que la singularité de ces images vous fît concevoir mauvaise opinion de l'Académie des Palinods. Vous rencontreriez bien d'autres pauvretés si vous ouvriez les recueils des Puys d'Amour de Cambray, d'Arras, de Lille, de Valenciennes, etc, contemporains du Puy des Palinods, et même ceux des célèbres jeux floraux de Toulouse, ou bien encore si vous parcouriez ces innombrables romans de chevalerie, auxquels a donné lieu l'histoire apocryphe du roi Arthus et de ses chevaliers de la Table Ronde.

Les troubadours qui chantaient leurs belles, les trouvères et les jongleurs qui célébraient les grands coups de lance des barons qui les protégeaient, n'étaient certes pas mieux inspirés que nos pieux ancêtres célébrant la gloire immortelle de la Reine des Cieux.

Vers le milieu du XVIIIe siècle, sous l'influence du grand mouvement qui se faisait alors dans les esprits, le cercle des travaux littéraires de l'Académie des Palinods s'élargit un peu.

Une allusion, une dédicace, un hommage offert à la patronne de l'Académie, fut d'abord jugé suffisant pour remplir les conditions du programme.

Ainsi, nous trouvons, dans le recueil de l'année 1770, un poëme remarquable sur les phares de la Hève, dont l'auteur s'est contenté de prendre pour épigraphe : *Ave Maris stella*

Plus tard, le cercle s'élargit encore, et, en 1778, un

prix fut proposé pour un mémoire dans lequel on établirait *quels sont les moyens les plus conformes à la religion, à l'humanité et à la politique pour faire cesser la mendicité dans la province de Normandie.*

Le choix d'un pareil sujet, Messieurs, révèle toute une révolution déjà faite dans les esprits, et qui devait bientôt en amener une dans la constitution politique du royaume

Aujourd'hui, Messieurs, que cette révolution est accomplie, la préoccupation du bien-être général est dans tous les esprits ; car si, d'abord, les mœurs font les institutions, les institutions font ensuite les mœurs.

L'homme du moyen-âge, courbé sous la domination d'un pouvoir absolu, étranger au mouvement des affaires publiques, vivait naturellement reployé sur lui-même et absorbé par la préoccupation de ses intérêts individuels.

Quand il chantait, il chantait ses amours ou bien il célébrait les hauts faits du Seigneur qui le protégeait ; ou bien encore, élevant plus haut ses pensées, il cherchait dans sa foi religieuse des inspirations poétiques

Mais aujourd'hui, les individualités s'effacent devant des intérêts collectifs.

Le poète de nos jours est tout d'abord citoyen. Nos trouvères et nos troubadours font le service protecteur de la cité, s'occupent des élections et écrivent pour les comices.

Il s'en suit que la littérature n'est plus comme autrefois un simple délassement pour l'esprit, une jouissance pour le cœur.

Elle est devenue un moyen d'influence et d'action.

Elle fait de la propagande et cherche l'utile avant l'agréable.

La mission des poètes n'est plus seulement de charmer, mais aussi et surtout d'instruire et de convaincre.

La science, de son côté, dédaigne les travaux stériles pour s'occuper des intérêts positifs de l'humanité. La chimie est devenue agricole, la physique s'est faite industrielle, et la philosophie a pris le nom d'économie sociale.

Cette tendance, Messieurs, fâcheuse peut-être, mais inévitable conséquence du progrès des idées nouvelles, a porté une altération profonde dans la constitution et dans le principe de toutes les sociétés instituées, comme l'Académie de Rouen, pour la propagation des Sciences, des Lettres et des Arts.

Cette altération irait même jusqu'à compromettre leur existence, si elles voulaient demeurer obstinément attachées aux traditions de leur passé.

Les sympathies du public déserteraient bientôt un gymnase poétique, qui, comme l'Académie des Palinods dont nous vous entretenions tout à l'heure, ne s'occuperait qu'à scander des vers, et à couronner des stances, des odes et des ballades ; mais un bel avenir est encore réservé à nos Académies si elles savent comprendre les besoins de leur époque.

Dans un temps où le désir du progrès agite tous les esprits, où la société est en travail, où les améliorations sociales sont cherchées dans toutes les voies de l'intelligence humaine, où toutes les idées nouvelles se produisent avec hardiesse et sont accueillies avec avidité, chacun

ne sent-il pas l'utilité de nombreux centres intellectuels, mûrissant, dans le silence de l'étude, dans le calme de la retraite, toutes ces idées, tous ces plans, tous ces projets, qui naissent en foule dans le tourbillon des affaires, au choc répété des intérêts et des passions.

Telle doit être désormais, Messieurs, la mission des Académies, telle la direction à donner à leurs travaux.

Il faut que, semblables au miroir ardent qui concentre les rayons du soleil, elles deviennent le foyer de toutes les lumières répandues dans la société ; qu'elles les attirent à elles pour les renvoyer ensuite plus pures, plus vives, plus fécondes, éclairer, échauffer, vivifier toutes les parties du corps social.

Rapport

SUR

LES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

Dans la Classe des Sciences,

PENDANT L'ANNÉE 1848-1849,

PAR M. J. GIRARDIN,

Secrétaire de la Classe des Sciences

Messieurs,

L'année dernière, à pareille époque, les esprits étaient trop vivement préoccupés des graves événements qui ont modifié si profondément notre constitution politique, pour que l'Académie songeât à entretenir le public de ses paisibles travaux. Pour la seconde fois, depuis vingt ans, elle manqua à ses habitudes séculaires, attendant avec impatience que le rétablissement de l'ordre matériel lui permît de concourir, dans la sphère de ses attributions, au rétablissement de l'ordre moral, à l'aide de la science, de la philosophie, de la littérature, qui pacifient en éclairant.

Grâce à Dieu, le calme est revenu; et maintenant que la société française n'a plus qu'à se raffermir, nous pou-

vons reprendre nos discussions scientifiques, et vous dire ce que l'Académie a fait, depuis un an, pour seconder cette double tendance de notre époque : la solution des plus hautes questions spéculatives, l'application des vérités acquises au bien-être des individus.

Avant tout, laissez-moi payer, Messieurs, un juste tribut de regrets à la mémoire des col ègues que nous avons perdus. Depuis quelque temps, la mort a largement moissonné dans nos rangs, mais jamais son contingent n'avait été ni si fort ni si regrettable qu'en 1849. Pour la seule classe des sciences, cinq correspondants, et un membre résidant nous ont été enlevés.

Les premiers sont : M. Morin, ancien ingénieur des ponts et chaussées ; M. Jourdan, si connu par de nombreuses traductions d'ouvrages médicaux ; M. Loiseleur-Deslongchamps, qui rédigea, avec notre modeste et savant Marquis, la partie botanique du *Dictionnaire des Sciences médicales;* le jeune professeur Philippar, qui a doté la pratique agricole d'une infinité d'excellents écrits ; enfin M. de Moléon, que recommandent divers ouvrages de statistique et d'économie industrielle. Je raconterai plus tard les titres de ces hommes à l'estime publique (*a*) *.

Une intimité plus grande, une communauté journalière de travaux rendent encore plus vive pour l'Académie la perte de son doyen, le docteur Blanche, qu'une douloureuse catastrophe a prématurément enlevé aux malades pauvres, qui l'aimaient comme un père ; aux élèves de nos écoles, qui l'honoraient comme un maître savant et dévoué ; aux grands corps de la cité, qui l'estimaient pour l'ampleur et la générosité de ses vues ; à ses nombreux amis, qui le chérissaient pour l'amabilité de son esprit, les belles qualités de son cœur. On peut dire à la louange

* Voir les notes à la fin du rapport.

de notre respectable confrère, qu'il a pris une part active à toutes les mesures utiles, conçues et réalisées, depuis un tiers de siècle, en faveur de l'humanité, de la science, de la littérature et des arts. Sa parole élégante et facile, son érudition variée, ses connaissances étendues en botanique, son expérience consommée en médecine, donnaient à ses communications académiques un haut degré d'intérêt, un attrait toujours nouveau. Le temps qui m'est réservé dans cette séance ne me permet pas d'insister sur les droits qu'avait M. Blanche à nos sympathies, je dirai mieux, à notre affection. L'amitié, plus encore que le devoir, me guidera dans la rédaction d'une notice biographique que je m'efforcerai de rendre digne et de celui qui en fera l'objet, et du corps au nom duquel j'écrirai (*b*).

Après avoir satisfait à ce besoin du cœur envers des hommes dont la valeur personnelle et les ouvrages ont honoré l'Académie, voyons ce qu'ont produit ceux qui doivent continuer ses glorieuses traditions.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

—

Thèses d'astronomie et de mécanique, de M. Girault.

La Compagnie a fait, cette année, plusieurs excursions dans le domaine des sciences mathématiques.

Avec M Girault, elle a examiné quelques-uns de ces imposants phénomènes qui se passent dans l'immensité du ciel, et dont le génie de l'homme a su découvrir les lois, malgré les difficultés de l'observation et l'imperfection des appareils destinés à suppléer à la faiblesse de ses sens.

« L'astronomie, ainsi que l'a si bien dit l'élégant écrivain du bureau des Longitudes, est la science dont l'esprit humain peut le plus justement se glorifier. Cette prééminence incontestée, elle la doit à l'élévation de son but, à la grandeur de ses moyens d'investigation, à la certitude, à l'utilité, à la magnificence inouïe de ses résultats (1). »

---

(1) Notice sur les pricipales découvertes astronomiques de Laplace, par M. Arago. (*Annuaire du Bureau des Longitudes pour* 1844.)

M. Girault s'est principalement occupé des *variations des éléments des orbites des planètes*, et des *mouvements relatifs du soleil, de la terre et de la lune.* Ces grandes questions que notre immortel Laplace a traitées d'une manière générale dans sa *Mécanique céleste*, méritaient d'être étudiées dans tous leurs détails, approfondies dans toutes leurs conséquences. C'est là ce qu'a entrepris M. Girault avec autant de courage que de succès. Grâce à la facilité avec laquelle il manie le calcul, ce précieux instrument de l'astronomie moderne, incontestable dans ses principes, infaillible dans ses résultats, notre nouveau confrère a su découvrir les valeurs approchées des variations dans les mouvements des planètes, la nature et la durée des approximations, si bien qu'il lui a été permis d'établir ce théorème que : la stabilité de notre système planétaire est assurée pour plusieurs milliers d'années. Bien plus, en partant des équations différentielles qui donnent le mouvement du centre de gravité de la lune et de la terre autour du soleil, ainsi que celui de la lune autour de ce centre de gravité, il a pu encore constater que la troisième approximation fournit une expression non périodique et assez simple, au moyen de laquelle on détermine les termes de l'ordre le moins élevé parmi les variations du grand axe lunaire, qui sont indépendantes des moyens mouvements.

Ces données du calcul infinitésimal ne sont pas, comme on pourrait le croire au premier abord, de pures abstractions scientifiques; elles ont un but réel d'utilité, car elles conduiront évidemment à rectifier les tables dont l'art nautique tire un si admirable parti. Laplace, en perfectionnant les tables actuelles de la lune, mérite d'être rangé parmi les bienfaiteurs de l'humanité. Avoir introduit dans la science, ainsi que l'a fait M. Girault, de nouveaux moyens de correction pour ces tables, qui donnent aux marins la certitude de ne plus s'égarer dans les vastes so-

litudes de l'Océan, c'est avoir conquis un titre réel à l'estime des savants, à la reconnaissance des navigateurs.

Dromographe planétaire, par MM. Lévy et Lewandowski.

Nous devons à MM. Lévy et Lewandowski un *Dromographe planétaire*, c'est-à-dire un tableau synoptique du cours des divers corps célestes de notre système planétaire pour l'année 1849.

Une ingénieuse disposition de lignes et de teintes permet de suivre chaque jour, sur ce tableau, le cours du soleil et des planètes, depuis leur lever jusqu'à leur coucher.

Des lignes verticales indiquent les jours de l'année; des lignes horizontales, les heures et les minutes; le jour est représenté par la partie blanche, le crépuscule par une demi-teinte, et enfin la nuit par une teinte foncée.

Chaque mois est traversé verticalement par deux courbes indiquant le lever et le coucher de la lune. — Le cours des autres astres est figuré, depuis leur lever jusqu'à leur coucher, par diverses courbes traversant le tableau dans le sens horizontal, et enfin une courbe coloriée donne l'équation du temps.

Quelques explications sur les phénomènes célestes et les principaux articles du calendrier accompagnent ce tableau.

L'idée de ce dromographe planétaire n'est pas neuve, puisque l'un des Membres de l'Académie a entre les mains un tableau presque semblable, fait à la main, pour 1787; néanmoins, c'est une heureuse pensée, dont il faut savoir gré à MM. Lévy et Lewandowski, que d'avoir essayé de vulgariser, avec autant de simplicité que de perfection, une série de connaissances qui manquent à la généralité des gens du monde.

Observations météorologiques, par M. Preisser.

L'histoire naturelle de l'atmosphère est l'objet des études de M. Preisser. Nous avons eu connaissance de ses observations météorologiques pendant l'année 1848-1849. Elles seront insérées en entier dans le *Précis* de l'Académie.

Modifications proposées par M. de Cologne dans les pompes à incendie.

Si de la mécanique céleste nous passons à la mécanique industrielle, j'aurai à vous parler des louables tentatives de M. de Cologne, de Canteleu, pour améliorer la construction des pompes à incendie, dont l'emploi, de plus en plus général, rend journellement d'inappréciables services.

Dans plusieurs notices soumises à l'Académie, ce savant amateur, qui a très habilement perfectionné le bélier hydraulique au moyen duquel la ville de Conches est alimentée d'eaux pures et salubres, avait signalé comme un des vices principaux, dans le jeu des pompes, l'abaissement tardif de la soupape dormante qui est à la base du corps de pompe, à l'instant où le piston est au point le plus haut de sa course et commence à opérer son mouvement descendant. Ce retard aurait pour effet de permettre à l'eau que refoule le piston de rentrer en partie dans le réservoir. Une portion de la force développée serait donc perdue pour l'effet, car l'eau qui s'échappe ainsi devrait diminuer d'autant le débit de la pompe.

Pour remédier à cette défectuosité qu'il supposait, M. de Cologne substituait à l'écrou simple, dont l'axe des soupapes est armé, un disque découpé à jour, présentant la forme d'une roue à quatre bras. Ce disque était placé au-dessous de la grille, et la soupape devait l'entraîner dans son mouvement ascensionnel. Dans ce cas, ce disque devait opérer la fermeture complète de l'orifice inférieur du corps de pompe, au moment où l'aspiration cesse, et, par suite, l'eau qui tend à fuir par l'orifice était arrêtée par cet obstacle; l'effort exercé par elle contre lui devait même contribuer à abaisser la soupape avec plus de rapidité qu'elle ne l'eût fait dans les circonstances ordinaires.

La commission, chargée par l'Académie d'examiner les modifications proposées par M. de Cologne, était loin d'adopter *a priori* les idées de ce mécanicien. Néanmoins, elle crut devoir recourir à l'expérimentation directe, et,

grâce à la complaisance du maire de Rouen, qui mit à sa disposition une pompe à deux corps et à jet continu; grâce encore aux bons offices de M. Besongnet, capitaine de la compagnie des pompiers, la commission a pu exécuter une série d'expériences comparatives qui ont démontré, d'une manière évidente, que le disque de M. de Cologne n'influe aucunement sur le débit de la pompe, pas plus que sur la portée du jet.

Ces expériences ont encore prouvé que les pompes de la ville, à en juger par celle qui avait été confiée à la commission, sont parfaitement construites et ne réclament pas de grands perfectionnements, puisque la différence entre la dépense théorique et la dépense effective n'est que d'un seizième environ de la dépense totale.

SCIENCES PHYSIQUES. — Chaleur latente de fusion des corps solides, par M. Person.

L'année dernière, notre confrère M Person avait soumis au jugement de l'Académie, la première partie d'un important travail *sur la chaleur latente de fusion des corps solides.* Je rappellerai ici les deux lois remarquables découvertes par le savant physicien de Besançon :

« 1° La chaleur latente d'une substance, qu'on avait considérée jusqu'ici comme invariable, varie cependant avec la température à laquelle s'effectue le changement d'état.

« 2° On peut obtenir la chaleur latente d'un corps sans avoir recours à une détermination directe; il suffit de multiplier la différence des deux chaleurs spécifiques de ce corps, par un nombre d'autant d'unités qu'il y a de degrés depuis — 160° jusqu'au point de fusion du corps en question. »

Dans la deuxième partie du mémoire que l'auteur nous a envoyée cette année, et que M. Boutan a su très habilement analyser, M. Person explique les deux lois précédentes, en admettant qu'à — 160°, les corps ne possèdent

plus de chaleur, de telle sorte que, d'après lui, la température atteindrait son minimum à — 160°, et les diverses substances, à partir de ce point, ne seraient plus soumises qu'à l'action d'une seule force, l'attraction moléculaire.

Cette conclusion nouvelle sera-t-elle admise sans conteste par les physiciens? Nous en doutons, car plusieurs objections se présentent immédiatement à la pensée, et M. Boutan considère la théorie de M. Person comme établie sur des hypothèses un peu hasardées.

Mais, à côté de ces idées spéculatives controversables, M. Person nous a fait connaître des résultats certains d'expériences qui résolvent, d'une manière satisfaisante, plusieurs problèmes, jusqu'ici bien obscurs, de physique et de chimie. Les voici réduits aux termes les plus simples :

I. Les métaux fondus sont des liquides très-imparfaits, car la chaleur spécifique à l'état solide diffère à peine de celle qui convient à ces alliages devenus liquides, et cependant la variation dans les valeurs de la chaleur latente suit pour eux la même loi que pour les liquides véritables (l'eau, le soufre fondu, etc.) — De là, l'explication rationnelle des nombres toujours assez faibles qui expriment la chaleur latente des alliages.

II. La chaleur spécifique d'un alliage est sensiblement la même que celle d'un simple mélange fait dans les proportions de l'alliage. M. Regnault avait déjà établi cette loi pour les températures inférieures à + 50°. M. Person l'a étendue aux alliages en pleine fusion.

III. Au moment où certains alliages se forment, il y a production spontanée de chaleur, et celle-ci n'est pas, comme on le croirait au premier abord, de la chaleur créée par l'action chimique : c'est de la chaleur qui se trouve en excès pour la constitution de l'alliage. M. Person l'a prouvé d'une manière très ingénieuse et tout à fait incontestable.

IV. Après qu'un alliage s'est complètement solidifié, si on l'abandonne au refroidissement ordinaire, il arrive un moment où sa température s'élève brusquement d'une manière spontanée ; c'est alors qu'il s'opère une décomposition véritable, qu'il se produit un changement moléculaire nouveau; l'alliage était une combinaison, il est devenu un simple mélange. Ainsi, à cette question, depuis si longtemps débattue : *Les alliages sont-ils des combinaisons ou des mélanges?* la réponse devient facile. Oui, il peut y avoir combinaison pendant la fusion et dans le voisinage de la fusion; mais, à la température ambiante, la combinaison est détruite; le mélange l'a remplacée.

V. Il n'existe pas d'alliage binaire stable qui soit monoatomique. Il faudrait, pour que cela fût, unir deux métaux ayant le même point de fusion, et on n'en connaît pas.

VI. Les chaleurs latentes de fusion des corps sont proportionnelles, non pas au coëfficient d'élasticité de ces corps, mais à une certaine fonction de ce coëfficient représentant le travail nécessaire pour détruire la cohésion des molécules renfermées dans l'unité de poids : si bien qu'aujourd'hui on peut obtenir la chaleur latente d'une substance, en la faisant vibrer avec un archet et en introduisant dans une formule très simple le son musical qu'elle a fait entendre.

VII. Cette loi est encore vraie pour les alliages; on pourrait même prévoir quelle serait la note musicale que rendrait une tige de mercure solidifiée, de dimensions connues, s'il était possible de la faire vibrer comme un diapason.

Les résultats précédents sont si curieux, et, pour la plupart, si inattendus, que je n'ai pu résister au désir de vous les signaler.

Propriétés physiques des liquides, leur dilatation, par M. Isidore Pierre.

M. Isidore Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen, nous a fait juges de ses nombreuses *Recherches sur les propriétés physiques des liquides, et en particulier sur leur dilatation :* ces recherches ont une connexion intime avec la physique moléculaire, cette branche si intéressante de la science, dont M. Dumas a posé les premiers principes, il y a une vingtaine d'années, et qui, dans ces derniers temps, a préoccupé si fort les savants de l'Allemagne, surtout MM. Kopp et Schrœder.

M. Pierre voulait principalement découvrir un liquide qui permît de construire, pour les basses températures, un thermomètre vraiment comparable et d'un usage plus commode que le thermomètre à air. Les thermomètres à alcool, même ceux qui sortent des mains des meilleurs praticiens, cessent de donner des indications exactes vers — 30°. Le chimiste de Caen a reconnu que les moins défectueux seraient les thermomètres construits avec l'éther ordinaire, l'éther chlorhydrique et l'éther bromhydrique de l'esprit de bois.

Chemin faisant, il a recueilli plusieurs faits nouveaux d'un haut intérêt, que j'exposerai ici de la manière la plus brève possible ; ainsi, il a constaté :

1° Que l'eau est le seul liquide qui présente un maximum de densité, contrairement à l'opinion de plusieurs physiciens, et notamment de Muncke ;

2° Que les liquides isomères, identiques au point de vue de la nature et de la proportion de leurs éléments constituants, diffèrent essentiellement par leur dilatabilité ;

3° Que les composés homologues de l'esprit de vin, de l'esprit de bois, et probablement aussi de l'huile volatile de pommes de terre, suivent la même loi de contraction ;

4° Que la même loi ne se maintient plus pour les composés liquides produits par la combinaison d'un élément

simple commun avec des corps simples ou des radicaux isomorphes.

Les travaux de M. Pierre se font remarquer par la netteté et la rigueur des expériences, par la précaution extrême qu'il prend pour éliminer les moindres causes d'erreur ou pour en tenir compte dans ses calculs. C'est, pour tout dire, en un mot, un physicien de l'école de M. Regnault. L'Académie ne pouvait mieux faire que de s'adjoindre l'habile professeur de Caen.

Propriétés physiques des huiles, par MM. Boutan et Preisser.

Les nombreuses et journalières falsifications dont les huiles commerciales sont l'objet, la difficulté et parfois l'incertitude des procédés chimiques pour les constater, ont engagé MM. Boutan et Preisser à rechercher dans les phénomènes de dilatation et de réfraction que ces liquides présentent, de nouveaux caractères différentiels plus sûrs et plus commodes à vérifier. Ils sont arrivés en partie au but qu'ils voulaient atteindre, au moins pour les huiles de colza et de morue, dont les coëfficients de dilatation sont assez distincts pour qu'il y ait possibilité de reconnaître l'addition de la dernière aux huiles à brûler. On peut encore, en consultant les différences qu'elles offrent dans leurs indices de réfraction, distinguer les unes des autres les huiles d'olive, d'arachide, de colza et de morue ; mais il n'est pas aussi facile de déterminer nettement leur mélange, quand il a été pratiqué dans des proportions restreintes.

Nos confrères ne sont, au reste, qu'au début de leurs recherches, et il faut espérer qu'une étude plus approfondie des diverses propriétés physiques des huiles leur fera découvrir de nouveaux moyens d'essai dont l'industrie et le commerce ne manqueront pas de profiter.

CHIMIE.

En chimie, les communications faites à l'Académie n'ont

pas été moins importantes et moins variées que pour les sciences précédentes.

Mémoires de M. Pierre.

Voici celles que nous devons à M. Pierre, de Caen :

1° Dans l'union de l'eau et de l'acide sulfureux, une difficulté se présente : Y a-t-il simple mélange ou combinaison chimique à proportions bien définies? La question est résolue par M. Pierre d'une manière très nette ; il montre que ces deux corps donnent naissance à un hydrate cristallisé contenant 28 p. °/₀ d'acide ; seulement l'action chimique que les deux corps exercent l'un sur l'autre n'a lieu que dans les limites de température entre lesquelles l'hydrate peut exister.

2° L'équivalent du titane est, non pas 303,686 comme l'avait dit H. Rose, mais 314,690. L'erreur probable du chimiste prussien provient de l'emploi du chlorure de titane que l'eau décompose.

3° Les chimistes ne sont pas encore tombés d'accord sur la formule qu'il convient d'attribuer à l'acide silicique. M. Pierre a entrepris une série d'expériences qui l'engagent à donner la préférence à la formule proposée depuis longtemps par Berzélius et Thénard.

4° M. Pierre a complété la série des dérivés chlorés de la *liqueur des Hollandais* par la découverte d'un nouveau composé qu'on peut désigner sous le nom de *liqueur des Hollandais trichlorurée*, qui jouit de propriétés analogues à celles de ses congénères.

Arsenic dans les eaux minérales, par MM. Chevallier et Gobley.

MM. Chevallier et Gobley nous ont fait part de leurs intéressantes *recherches sur la présence de l'arsenic dans les eaux minérales et dans les dépôts qu'elles fournissent*. J'en ai parlé par anticipation dans le compte-rendu de l'année dernière.

Fer dans les eaux de rivières, par M. Marchand.

M. Marchand, de Fécamp, nous a envoyé de bonnes *observations sur la présence du fer dans les eaux de rivières*. L'analyse des eaux de Valmont et de Ganzeville, qui se jettent dans la mer, à Fécamp, a démontré à notre confrère qu'il se trouve dans ces rivières une quantité sensible de fer à l'état salin, 10 à 12 milligrammes par litre. Ceci n'a rien d'étonnant, puisque ces deux rivières prennent leur source dans la Marne crayeuse qui contient une petite quantité d'un composé ferreux, soluble dans les acides faibles et même dans l'acide carbonique.

On devra donc toujours, dorénavant, rechercher le fer parmi les principes constituants des eaux terrestres. Les procédés indiqués par M. Marchand permettent de découvrir un demi-millionième des composés de ce métal.

Inflammation des plantes qui ont bouilli dans l'huile, par le même.

On emploie en frictions, contre les douleurs rhumatismales, de l'huile d'olive qu'on a fait bouillir sur plusieurs plantes aromatiques et narcotiques. C'est à ce médicament qu'on donne le nom fort impropre de *baume Tranquille*. Il arrive souvent qu'après l'expression de l'huile, les plantes, abandonnées en tas, prennent subitement feu On a diversement expliqué ce phénomène. M. Marchand s'en est occupé à son tour, et il en trouve la cause dans l'état de porosité du tissu végétal et dans l'absorption rapide de l'air, ce qui détermine une élévation de température suffisante pour provoquer l'inflammation de l'huile qui imprègne encore le résidu ligneux. Cette explication est rationnelle et d'accord avec ces combustions spontanées qui éclatent si fréquemment dans les magasins d'huile, dans les ateliers des lampistes, et surtout dans les filatures où l'on accumule imprudemment des déchets de coton imbibés d'huile.

Analyse d'un pain avarié, par le même.

M. Marchand nous a encore communiqué la série des expériences au moyen desquelles il a constaté qu'un pain, mis en vente à Fécamp, avait été confectionné avec des

farines de blé avariées et de la farine de seigle. On interdit avec raison l'usage d'un aussi mauvais aliment. Le rapport de M. Marchand aux autorités est fort bien fait, et annonce un homme habitué aux procédés délicats de l'analyse des matières organiques complexes.

Recherches sur le jaune d'œuf, par M. Gobley.

M. Gobley, dans ses recherches chimiques sur le jaune d'œuf, a également fourni la preuve d'une rare habileté. La connaissance exacte des éléments qui entrent dans la composition du jaune de l'œuf des oiseaux, présente un grand intérêt au point de vue du développement physiologique. Les travaux antérieurs n'avaient que très imparfaitement éclairé ce point de la science. Les patients et nombreux essais de M. Gobley, qui lui ont fait découvrir et isoler une vingtaine de principes différents, et constater surtout sous quelle forme existe le phosphore qui se trouve si abondamment dans le jaune d'œuf, ont comblé cette lacune d'une manière très heureuse.

L'Académie, en accordant son approbation au beau travail de M. Gobley, a émis le vœu que ce chimiste le complétât par l'étude des modifications qu'éprouvent, sous l'influence de la vie, et pour toutes les phases de l'incubation, les divers principes immédiats qu'il a découverts dans l'œuf.

Analyse de calculs trouves chez un bœuf, par M. Girardin.

Les animaux domestiques offrent fréquemment dans la vésicule, dans les reins, et notamment dans les intestins, des calculs ou concrétions d'apparence pierreuse. L'analyse de ces productions anormales est utile, car en faisant connaître leur composition chimique, elle procure les moyens de découvrir les causes de leur formation, ce qui peut conduire à la prévenir. C'est à ce point de vue que M. Girardin s'est livré à l'examen de calculs trouvés dans la vessie d'un bœuf. Bien différents des calculs humains, ceux-ci renfermaient moitié de leur poids de carbonate de chaux ; l'autre moitié consistait en phosphate de chaux,

matière organique azotée, carbonate de magnésie avec des traces de sel marin et d'une matière colorante rose particulière.

Analyses comparatives de plusieurs espèces de courges, par le même.

L'étude chimique des végétaux alimentaires mérite plus que jamais de fixer l'attention des hommes de science et des économistes, en présence de la diminution progressive dans la récolte de la pomme de terre, qu'un fléau, inconnu dans ses causes, menace d'anéantir complètement, malgré tous les moyens tentés jusqu'ici pour prévenir une si redoutable calamité Certaines familles de plantes présentent dans leurs fruits des aliments salubres et agréables, dont on ne saurait trop multiplier l'usage, car plus on introduit de variété dans le régime nutritif de l'homme et des animaux, plus on assure une bonne et complète alimentation.

Dans ces derniers temps, le Cercle pratique d'horticulture et de botanique de Rouen a propagé dans nos jardins une nouvelle variété de courge, venant de Corfou, et désignée sous le nom de *potiron pain du pauvre.* Elle offre sur ses congénères l'inappréciable avantage de donner des fruits plus sucrés, plus savoureux, d'une conservation fort longue, et, sous ce rapport, c'est une excellente acquisition pour la marine. M. Girardin l'a soumise à l'analyse comparativement avec les autres variétés principales de cucurbitacées, et il a reconnu qu'à poids égal, c'est le *potiron pain du pauvre* qui contient le plus de principes alimentaires. Tout se réunit donc pour engager nos horticulteurs à répandre le plus possible la culture de cette nouvelle plante.

BOTANIQUE.

Me voici amené, tout naturellement, à vous entretenir des autres travaux académiques qui se rapportent au règne végétal

Accroissement des arbres exogènes, par M. Dubreuil fils.

Jusqu'ici, il a été, pour ainsi dire, impossible d'établir une formule approximative de l'accroissement annuel de chaque espèce d'arbre, faute d'observations faites en divers lieux sur un très grand nombre d'individus. Decandolle recommandait aux botanistes d'enregistrer avec soin toutes les remarques qui peuvent conduire à la solution de cette importante question. M. Dubreuil a tenu compte de ce conseil du grand physiologiste français; la première partie d'un mémoire qu'il nous a présenté sur *l'accroissement des arbres exogènes*, est consacrée à l'indication de tous les faits relatifs aux principales espèces forestières de la Normandie.

Etant donné un certain nombre d'arbres exogènes appartenant tous à la même période de la vie végétale, de même essence, placés dans le même sol, sous le même climat et dans des conditions identiques, il est possible, d'après M. Dubreuil, de fixer approximativement l'âge de chacun d'eux, en déterminant l'épaisseur moyenne des couches concentriques de l'un d'eux pris comme type, en mesurant la circonférence des autres à la hauteur de 50 centimètres au-dessus du sol, et établissant ensuite une règle de proportion entre cette circonférence et celle de l'arbre pris comme type.

Après des observations multipliées, continuées pendant un grand nombre d'années, et après avoir contrôlé les résultats du calcul par les données précises qu'il a su se procurer sur l'âge des arbres qu'il a étudiés, M. Dubreuil s'est cru autorisé à formuler une loi générale d'accroissement pour chaque essence principale d'arbres forestiers; loi qui varie nécessairement suivant la nature du sol, le climat, le mode de plantation, les opérations d'élagage ou de taille que les arbres ont pu subir, suivant encore que les arbres sont dans leur période de jeunesse, ou d'âge adulte, ou de vieillesse.

En raison de toutes ces circonstances et de plusieurs autres qui peuvent jeter de la perturbation dans la croissance régulière et normale des arbres on a contesté qu'il fût possible d'appliquer aux faits de physiologie végétale les formules précises des mathématiques, et, par conséquent de pouvoir établir une loi générale d'accroissement, non pas seulement d'une exactitude complète, mais même approximative. Mais il ne faut pas perdre de vue que les études de M. Dubreuil ne sont présentées que comme un point de départ pour des observations ultérieures, plus nombreuses, plus variées, susceptibles, par conséquent, de modifier les formules qu'il a présentées. Il y aurait utilité, sous ce rapport, à ce que ces premières données scientifiques sur une question d'une si haute importance pratique, fussent poursuivies par les soins de l'administration forestière dans toutes les parties de la France.

Dans la seconde partie de son ouvrage, M. Dubreuil se sert des lois qu'il a découvertes pour déterminer l'âge de quelques-uns de ces géants de nos forêts, qui semblent défier impunément les outrages des saisons. De ce nombre sont la vigne d'Amfréville-la-Mi-Voie qui produit quelquefois jusqu'à 250 kilogr. de raisins, et dont on peut évaluer l'âge à 100 ans ; le *poirier de cueillette de Dieppe*, âgé de 150 ans, et qui porte souvent jusqu'à 6,000 fruits ; le *chêne* dit *de la cuve* de la forêt de Brotonne, qui aurait 427 ans ; l'*aubépine de Bouctot* (Eure), 460 ans ; l'*aubépine d'Allouville*, probablement aussi âgée ; le *hêtre* dit *du Fondrel* de la forêt de Roumare, qui compte aussi bien des années ; le *chêne de Pessine* (arrondissement de Saintes), vieux de 850 ans ; le *chêne d'Allouville*, de 870 ; enfin, les *ifs de la Haye-de-Routot* dont la plantation remonte à 1,400 ans.

Greffe naturelle

Nous devons encore à M. Dubreuil la connaissance d'un

autre fait non moins intéressant de physiologie végétale. Le voici.

des arbres verts, par M. Dubreuil fils,

Le pin et le sapin ne jouissent pas du privilége des autres essences de bois de revivre par leurs racines, la souche de ces arbres se décompose en terre au lieu de pousser de nouveaux jets. En 1843, Gœpert signala une exception à la loi commune. Quelques souches d'arbres verts, placés dans le voisinage d'arbres encore sur pied, non seulement ne s'étaient pas décomposées, mais se recouvraient chaque année de nouvelles couches ligneuses. Le physiologiste allemand expliqua ce phénomène par la greffe naturelle des racines de ces souches avec celle des arbres voisins. M, Dubreuil a vérifié dans la forêt de Bord (Eure) le fait curieux signalé par Gœpert et il en a donné la même explication, en dévoilant, par de belles planches, l'ingénieux mécanisme à l'aide duquel la nature préserve de corruption un être mort en l'enveloppant de couches pleines de vie.

Plantes-rares des environs de Cherbourg, par M. Le Jolis.

M. Le Jolis, de Cherbourg, qui s'occupe spécialement de la botanique descriptive, nous a fait connaître un certain nombre de plantes qui, peu communes en France, se rencontrent dans les environs de Cherbourg. Plusieurs sont originaires de la Bretagne, de la Gascogne (*Senebiera Pinnatifida*, D C), du littoral méditerranéen (*Phalaris minor*, Retz), des Açores (*Erythræa diffusa*, Woods), (*Spergularia rupestris*, Lebel), et même du Cap (*Gnaphalium undulatum*, L.), etc. Une cryptogame, le *Lunularia vulgaris*, Micheli, n'avait jamais été vue chez nous à l'état de fructification. L'*Erythræa diffusa*, dont l'existence en France était fort problématique, a été trouvée par M. Le Jolis dans un assez grand nombre de localités fort éloignées les unes des autres. Ce naturaliste en a donné la description complète et une figure. Il a aussi décrit le *Digitalis purpurascens* de Roth, plante excessivement

rare en France, dont il a rencontré un seul pied sur une colline des environs de Cherbourg, parmi des touffes de Digitale pourprée. Il n'ose se prononcer sur la question tant controversée de savoir si cette plante est une espèce primitive ou seulement un hybride.

Sur le *Phormium tenax*, par le même.

Nous devons encore à M. Le Jolis un très bon mémoire *sur l'Introduction et la floraison, à Cherbourg, d'une espèce peu connue de lin de la Nouvelle-Zélande*, et une *Revue des plantes confondues sous le nom de Phormium tenax*.

Les *Phormium* sont des plantes vivaces, et, dans leur lieu natal, presque ligneuses, qui croissent en abondance à la Nouvelle-Zélande, et des feuilles desquelles les naturels retirent les fibres qui leur servent à fabriquer des tissus et des cordages. De là, le nom de *Lin de la Nouvelle-Zélande* que portent ces végétaux. Pour donner une idée de l'importance de ces produits, il suffit de rappeler les expériences de notre célèbre compatriote Labillardière sur la ténacité comparative des fibres de phormium et des fibres du chanvre et du lin ordinaire ; les premières ont une force moyenne de 23 5/11, tandis qu'elle n'est que de 16 1/3 pour le chanvre, et de 11 3/4 pour le lin.

Un pied de phormium, rapporté directement de la Nouvelle-Zélande à Cherbourg par le capitaine Doucet, et qui a fleuri dans cette dernière ville en mai et juin 1847, a fourni à M. Le Jolis l'occasion de débrouiller la synonymie si obscure du *Phormium tenax*, et d'établir trois espèces distinctes dans ce genre de plantes, à savoir : le *Phormium tenax*, le *Phormium flavovirens* et le *Phormium cookianum*. Cette dernière est celle qui a fleuri à Cherbourg.

La question relative au nombre des espèces ou des variétés que l'on doit admettre dans le genre *Phormium*

ne sera définitivement résolue que par les botanistes voyageurs qui pourront étudier ces végétaux dans leur pays natal.

AGRICULTURE.
Rapport de M. Bergasse.

L'Agriculture, cette fille aînée de la Botanique, a encore eu pour interprète, cette année, au milieu de nous, l'honorable M. Bergasse. Il nous a successivement entretenus des nombreux essais, malheureusement infructueux, de régénération de la pomme de terre par la voie des semis, de la culture du maïs tentée avec succès dans le département, du chaulage du blé, et de l'organisation des chambres consultatives d'agriculture.

M. Bergasse a donné son entière approbation au projet proposé par la Société centrale d'agriculture de Rouen pour constituer une représentation légale au profit des exploitants du sol, et il a exprimé ses regrets de ce que le ministre, M. Tourret, sans avoir consulté les associations agricoles composées d'hommes pratiques, ait fait voter, par l'Assemblée nationale, sa loi sur l'enseignement, véritable lit de Procuste qui, en prétendant satisfaire d'une manière uniforme les divers besoins de la France, n'en satisfait aucun complètement.

Instruction sur l'emploi du sel, par M. Girardin.

M. Bergasse a rendu un compte favorable de la *courte Instruction sur l'emploi du sel en agriculture*, publiée par le Secrétaire de la classe des Sciences, et, à cette occasion, il a signalé, à propos de l'emploi du sel, des faits peu connus ou des opinions d'auteurs anciens qu'il a puisés dans sa profonde érudition (*c*).

ZOOLOGIE MICROSCOPIQUE.
Organes des infusoires, par M. Pouchet.

Si du règne végétal et de l'application de ses produits, nous passons au règne animal, nous aurons à vous parler, pour un instant, non de ces animaux qui peuplent nos fermes ou nos forêts, non de ces gracieux habitants de l'air, non de ces myriades d'êtres qui vivent au sein des

eaux, animaux dont nous pouvons toujours connaître les mœurs, saisir les habitudes; mais d'un monde invisible, peut-être encore plus vaste que le premier, et dont l'existence ne nous est révélée que par le microscope. Vous comprenez qu'il s'agit ici des *animalcules*, des *infusoires*, mieux nommés *microscopiques* ou *microzoaires*, puisque, dans une seule goutte d'eau croupie, des milliers de ces infiniment petits nagent comme dans un océan immense, offrant à l'œil, armé du verre grossissant d'Hartzocker, les formes les plus singulières et les plus variées.

Un débat très animé, à leur sujet, divise depuis longtemps déjà les naturalistes en deux camps. Les uns ne leur accordent aucun vestige d'organes intérieurs; les autres, et à leur tête marche le savant Ehrenberg, de Berlin, pensent, au contraire, qu'ils possèdent des appareils vitaux assez compliqués.

Il était important de revenir sur cette question, et de découvrir, par une nouvelle étude, de quel côté se trouve la vérité. C'est à quoi notre confrère M. Pouchet s'est attaché avec une persévérance et une sagacité que le succès le plus éclatant devait couronner.

A l'aide d'un ingénieux procédé, que je regrette de ne pouvoir vous exposer, faute de temps, M. Pouchet a parfaitement constaté que, dans les infusoires appelés *Polygastriques* par Ehrenberg, il y a certainement des estomacs vésiculaires, plus ou moins nombreux, puis des vésicules contractiles, remplies d'un fluide jaunâtre, qui sont de véritables organes circulatoires représentant le cœur unique ou multiple des animaux élevés, enfin un appareil respiratoire qui se montre, chez les *vorticelles*, sous la forme d'un sac dont l'intérieur offre des mouvements moléculaires très apparents, dus à la présence de cils vibratoires.

Pour lever tous les doutes sur l'existence de cette structure anatomique, assez complexe, comme on le voit,

M. Pouchet s'est astreint, malgré les fatigues de pareilles observations, à étudier le développement des infusoires, et il a été assez heureux, soyons plus juste, disons assez habile, pour reconnaître, sous les enveloppes de l'œuf, les divers organes précédents, et même pour compter les mouvements de la vésicule cardiaque.

Il n'y a donc plus à hésiter. Dieu, dans sa toute-puissance, a donné à ces êtres microscopiques des organes et une vitalité, tout aussi bien qu'à la baleine et à l'éléphant, ces colosses de la création.

C'est en constatant des faits aussi curieux, en découvrant de pareilles merveilles, que le naturaliste, éperdu et enthousiasmé, se prend à s'écrier, avec cette foi vive de l'orateur chrétien : DIEU EST GRAND !

SCIENCES MÉDICALES.

Du ciron à l'homme, la transition est peut-être un peu brusque? mais qu'y faire?... La mort ne tarde pas à combler la distance entre eux, et c'est justement des maladies qui l'amènent qu'il me faut vous entretenir actuellement.

Choléra

Le retour du fléau asiatique a tout naturellement excité le zèle de nos médecins et même de plusieurs autres membres de l'Académie, que leur position mettait en état de recueillir des renseignements sur la marche et les effets de l'épidémie dans notre département.

Méthode d'Alibert, par M. Duchesne-Duparc.

M. Duchesne-Duparc nous a vanté l'efficacité de la méthode d'Alibert, à savoir : l'administration du sulfate de quinine dans la première période de l'invasion, avec le concours des moyens les plus capables de réchauffer les malades, puis l'emploi des vomitifs dans la seconde période. Suivant notre correspondant de Paris, ce mode de médication serait le plus rationnel et le plus efficace. Notre confrère M. Hellis, bien compétent en pareilles matières,

ne partage pas cette opinion, et ne reconnaît pas dans le choléra cette analogie de propriétés avec la fièvre intermittente pernicieuse de Torti qu'Alibert avait cru y trouver.

Invasion du choléra dans le departement, par M. Lecadre.

Un de nos correspondants du Havre, M. Lecadre, nous a raconté les diverses circonstances dans lesquelles le choléra a fait invasion à Yport, à la fin de novembre 1848, à Fécamp, vers la fin de décembre de la même année, à Octeville, à Sanvic et à Ingouville, au commencement de février 1849, enfin au Havre, dans le courant de mars.

D'après toutes les observations recueillies par lui depuis 1832, M. Lecadre se prononce contre la contagion. Les faits de transmission qui ont pu y faire croire s'expliquent par l'imprégnation miasmatique de l'air dans des localités basses, humides, obscures, où l'atmosphère ne se renouvelle pas ou ne se renouvelle que fort difficilement, où il y a agglomération de personnes, où les soins de propreté ne sont pas suivis.

Invasion et marche du choléra à Saint-Yon, par M. Mérielle.

Telle est aussi l'opinion du docteur Mérielle, qui nous a décrit l'invasion et la marche du choléra dans l'intérieur de l'asile des aliénés de Rouen. C'est le 2 mars dernier que le fléau a fait irruption inopinément dans une division qui n'a aucune communication avec l'extérieur. Rien n'a été plus bizarre que la propagation du choléra dans cet hospice. On le voit, pour ainsi dire, sauter d'une cour dans l'autre, aux deux extrémités de la maison, sans qu'on puisse expliquer son arrivée et son départ. Grâce aux moyens rationnels adoptés par les médecins, les pertes ont été peu nombreuses ; elles ont surtout porté sur des individus affaiblis par l'âge ou les maladies antérieures.

Marche du choléra dans l'intérieur de Rouen, par M. Mauduit.

M. Mauduit, de son côté, nous a rendu compte, jour par jour, de ce qui s'est passé dans les divers quartiers de la ville pendant tout le temps qu'a duré l'épidémie. Voici les faits principaux que je puis indiquer ici. C'est le 18 fé-

vrier dernier que le premier cas bien caractérisé de choléra asiatique a été constaté sur la personne d'une femme, à bord d'un bateau amarré au quai du Mont-Riboudet. La marche du fléau a été ensuite errante comme en 1832; il y en a eu un peu partout. Les arrondissements qui ont le plus souffert, sont les 1er et 4e (Martainville), et surtout le 8e (Saint-Sever); cela s'explique naturellement par le peu d'aisance de leur populatlon et par la pernicieuse influence des rivières et des fossés.

Des faits nombreux qu'il a réunis, en sa qualité de secrétaire de la Commission sanitaire, M. Mauduit, comme les observateurs précédents, conclut à la non-transmissibilité par contact, puisque les personnes qui ont donné des soins aux malades n'ont point été atteintes. La mauvaise disposition des lieux, la malpropreté des habitations, la cohabitation avec des animaux domestiques, sont les causes apparentes du mal qui ne s'est jamais communiqué à aucun voisin.

Ainsi que M. Hellis l'a fait remarquer, les quartiers dans lesquels le choléra a sévi, en 1849, avec le plus d'intensité, sont précisément les mêmes que ceux qui ont été ravagés en 1832.

En comparant les observations barométriques et thermométriques des mois d'avril et de mai 1849 avec celles faites, en 1832, par M. Hellis dans les deux mois correspondants, M. Preisser a fait ressortir qu'il n'y a aucun rapprochement à établir entre ces deux époques. Il en a été de même, par rapport à l'état du ciel et des vents Il n'y a donc aucune déduction à tirer de ces faits pour expliquer la marche et la cause de l'épidémie à ces deux époques correspondantes.

En résumé, le choléra a fait beaucoup moins de victimes en 1849 qu'en 1832.

Erreurs et préjugés sur le choléra

Lorsqu'une maladie aussi inconnue dans sa nature, aussi rapide dans son développement, aussi terrible dans ses effets que le choléra vient à exercer ses ravages sur les populations, les esprits fermentent, et, de toutes parts, surgissent des théories plus ou moins singulières sur son origine. Les miasmes, les effluves pestilentielles, les animaux microscopiques répandus dans l'air, le poison, l'électricité atmosphérique, sont tour à tour mis en jeu. Et ce n'est pas seulement le vulgaire qui recourt à des causes merveilleuses ou surnaturelles pour expliquer ce que l'état actuel de la science dérobe encore aux érudits ; des hommes graves et instruits tombent également dans les mêmes travers, et, cette année encore, la baguette divinatoire a été invoquée pour constater, suivant un savant d'Orléans, une surabondance de fluide électrique chez les cholériques et dans l'atmosphère qui les entoure !.... M. Preisser, chargé de rendre compte d'un opuscule intitulé *Études physiques sur le choléra*, n'a pas eu de peine à démontrer l'inanité de pareils systèmes, qui nous reportent au xve siècle.

Mais laissons ces rêveries qui déshonorent la science, pour ne nous occuper que des faits qui peuvent la faire progresser, à la condition, toutefois, qu'ils seront bien vus et assez nombreux pour permettre des déductions logiques. Avec les communications dues au docteur Hélot, nous allons nous trouver sur un terrain solide, car ce sont des observations pratiques, des résultats d'expérimentation que nous avons à résumer.

Mémoire de M. Hélot.

Je glisserai sur plusieurs mémoires, antérieurement publiés dans les journaux de médecine, tels que : *Du varicocelle et de sa cure radicale ; De la forme phagédénique de la syphilis et de son traitement spécial ; Du testicule syphilitique ;* pour ne m'occuper ici que d'un travail inédit sur

les *abcès* que le chirurgien en chef de l'Hospice général a soumis au jugement de l'Académie.

Dans la première partie, consacrée à la *Physiologie et à l'anatomie pathologique des abcès phlegmoneux*, la seule terminée, M. Hélot ne se borne pas à une critique judicieuse des opinions admises par les chirurgiens modernes les plus célèbres, et qui ont constitué la science sur cette question; il expose une théorie nouvelle et qui semble avoir pour elle la raison et l'observation; il démontre parfaitement l'insuffisance des opinions de Hunter, de Delpech, de Dupuytren, pour rendre un compte exact de tous les faits observés. Suivant lui, il existe une désorganisation des liquides et des solides avec transformation en pus, qu'il place sous une loi générale de formation Il indique, avec un soin minutieux, les différentes phases et le double mécanisme de l'évolution pathologique, les règles de l'inflammation éliminatoire générale ou isolée par un kyste, la constitution de la séquestration purulente, les phénomènes successifs qu'elle présente, et l'organisation nouvelle qui forme la conclusion de la maladie.

M. Hélot étudie encore, d'une manière toute particulière, les lois qui président à l'ouverture spontanée du foyer, dont il rend compte par la propagation directe de l'inflammation aux couches vasculaires contiguës suivant leur degré de *réceptivité* pour les phénomènes inflammatoires.

La loi établie par M. Hélot a paru à M. Avenel, rapporteur de la Commission chargée d'examiner le travail en question, d'une grande importance en anatomie pathologique; il a également admis celle que l'auteur formule sur la gangrène des aponévroses par l'oblitération inflammatoire des vaisseaux destinés à les alimenter.

L'Académie, en donnant son approbation au mémoire de M. Hélot, a invité l'auteur à se hâter de compléter son œuvre par l'étude des complications des abcès au point de vue de la syphilis et de la scrofule.

A la suite de ces communications si importantes, M. Hélot a été appelé à faire partie de l'Académie.

Sur les tumeurs blanches, par M. Boileau de Castelnau fils.

Un jeune médecin de Nismes, M. Raimond Boileau de Castelnau, fils d'un de nos correspondants, a continué les travaux de son père *sur les tumeurs blanches et sur leur traitement*, en ayant surtout pour but de répandre, dans la pratique médicale, l'usage de l'appareil ou traitement de Scott, recommandé par le docteur Mathew de Lausanne, et Broussonnet de Montpellier.

Les détails anatomiques contenus dans le mémoire de M. Boileau de Castelnau, décèlent une connaissance approfondie de l'anatomie normale et pathologique des organes malades dans les tumeurs blanches ; les progrès de l'observation et les recherches faites à l'un et l'autre point de vue y sont parfaitement exposés. Aussi l'Académie s'est-elle empressée d'adresser ses félicitations à l'auteur, qui débute d'une manière distinguée dans la carrière médicale.

STATISTIQUE. Suspension des travaux industriels dans les prisons, par M. de Castelnau père.

Un travail qui touche et à la médecine et à la Statistique, nous a été soumis par M. Boileau de Castelnau père. Il a pour titre : *Influence heureuse de la suspension des travaux industriels dans les prisons sur la santé des détenus.*

Le médecin de la maison centrale de Nismes a pour but d'établir que la mortalité a considérablement diminué dans cette maison pendant les 9 mois qu'a duré la suspension des travaux industriels, ordonnée par le Gouvernement provisoire. Suivant lui, 40 détenus doivent la vie à cette mesure.

Dans la maison de Nismes, la population est, en moyenne, de 1209, la moyenne des décès de 91,82, c'est-à-dire de 1 sur 13, 17 par année, ce qui est à peu près la même proportion que dans toutes les autres prisons centrales.

En présence de ces faits qu'il a constatés, M. de Castelnau appuie la proposition déjà formulée par plusieurs économistes, et notamment par notre confrère M. Vingtrinier, de créer des colonies ou ateliers nomades de travaux publics. Il y a partout d'immenses terrains couverts de friches ou d'eaux stagnantes; les chemins ruraux ne peuvent être construits ni entretenus par les communes; beaucoup de grandes routes sont inachevées; les rivières et les fleuves endommagent leurs rives et couvrent les terrains adjacents par leurs débordements. Voilà des travaux qui, selon M. de Castelnau, pourraient occuper utilement les détenus au grand avantage du pays, et sans établir aucune concurrence dommageable aux ouvriers libres.

Puisque les prisons tuent et ne moralisent pas, qu'on les transforme en ateliers mobiles de travaux publics, utiles à tous, économiques pour le trésor. Telle est la conclusion définitive de M. de Castelnau.

Si l'Académie a donné son approbation à cette partie du mémoire de M. de Castelnau, elle a regardé comme fort contestable l'opinion qu'il professe à l'égard de l'influence pernicieuse des travaux industriels sur la santé des détenus. Il faudrait savoir si cette diminution de la mortalité dans les prisons, à la suite de la suspension de ces travaux, a été remarquée dans les autres maisons centrales. En tout cas, ce n'est pas après neuf mois seulement d'observations qu'il est permis de poser une conclusion générale. M. de Castelnau s'est trop hâté de vouloir résoudre le problème si complexe de la plus grande mortalité dans les prisons.

Mortalité dans la ville de Rouen.

Cette grave question en a suscité une autre non moins importante. M. Bergasse a signalé ce fait anormal qu'à Rouen, le nombre annuel des décès surpasse celui des naissances. Quelle en est la cause? Il est impossible de l'entrevoir dans l'état actuel des choses, car on manque

de renseignements précis sur tout ce qui a trait à la mortalité dans la ville de Rouen. C'est là une grande étude à entreprendre. La vérification des décès, la recherche de leurs causes, la vérification des naissances, la constatation du sexe des enfants, voilà des points capitaux, fort négligés jusqu'ici, et qui réclament des mesures administratives nouvelles. M. Mauduit s'est engagé, au nom de la municipalité, à y donner tous ses soins.

Lettre sur la statistique, par M. Ballin.

Dans une lettre adressée à M. Auguste Le Prevost, à l'occasion de son intéressante *Histoire de Saint-Martin-du-Tilleul*, M. Ballin a exposé sommairement le plan de son propre ouvrage intitulé : *Essai sur la Statistique du canton du Grand-Couronne*, et l'Académie a ordonné l'impression de cette lettre, qui lui a paru contenir d'utiles indications.

Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété, par le même.

Le même membre nous a présenté le *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, pendant la période de 1839 à 1848 inclusivement, et l'a accompagné de réflexions qui en font ressortir les résultats les plus remarquables.

Histoire de la Seine-Maritime, par M. Rondeaux.

M. Rondeaux nous a fait part de l'introduction de son intéressant mémoire sur l'*Histoire de la Seine maritime*.

Il rappelle d'abord qu'en 1662, Colbert, cherchant les moyens de faire refleurir le commerce en France, et voulant faire visiter et interroger les villes manufacturières et les ports du royaume, chargea le chevalier de Clairville de parcourir la Picardie et la Normandie. M. Rondeaux a extrait, du compte-rendu de cette mission, ce qui concerne le Havre et Rouen, pour montrer, comme une sorte de curiosité historique, les jugements que portaient nos aïeux sur plusieurs questions commerciales qui nous occupent encore aujourd'hui.

Dans quelques observations préliminaires, le chevalier de Clairville établit d'abord que, pour faire refleurir le commerce, il ne faut que de l'*ordre*, et puis encore de l'*ordre*.

Passant ensuite à ce qui concerne la ville de Rouen, il en fait l'éloge en disant que c'est une des plus fameuses écoles où l'on puisse s'instruire de tout ce qui regarde le commerce. Le résultat de ses conférences avec les principaux commerçants est qu'il faudrait songer à établir de puissantes compagnies, qu'il distingue en *compagnies d'État*, c'est-à-dire ayant pour objet la création de nouvelles entreprises, les découvertes de terres inexplorées, et en *compagnies particulières*, pour l'exercice des commerces déjà connus

De ses observations sur le Havre, il résulte que cette ville, tant par le mauvais état de son port que par la gêne de ses fortifications et la médiocrité de ses finances, se trouvait encore tellement inférieure à Rouen qu'elle ne se considérait que comme un entrepôt de cette ville, et qu'elle pouvait à peine armer quinze vaisseaux pour la pêche de la morue, qui était le seul objet de sa navigation.

Enfin, M. Rondeaux fait ressortir le contraste qui naît de ce tableau, entre deux situations respectives aujourd'hui si complètement interverties, et se demande s'il n'est pas possible de rendre au commerce maritime de Rouen son ancienne splendeur. C'est pour répondre à cette question qu'il a entrepris son mémoire.

J'aurais voulu, Messieurs, vous parler des nombreuses publications scientifiques dues à la plume de plusieurs des correspondants de l'Académie, tels que MM. Philippar, Payen, Boutigny, Mérat, Civiale, Prévost, Soubeiran, de Caumont, Balme, Reiset (*d*), et de plusieurs rapports très intérressants de l'honorable M. Bergasse sur des ma-

tières fort diverses, appartenant toutes à la classe des Sciences (*e*) ; mais j'ai cru devoir me restreindre, et ne vous entretenir que de nos travaux les plus saillants, que de ceux surtout qui m'ont paru susceptibles d'applications générales.

Malgré mon désir d'être concis, je crains de m'être permis encore trop de développements dans l'exposé des matières que j'avais à traiter. Mon excuse, c'est le besoin que j'éprouvais de mettre en vive lumière les consciencieux efforts de l'Académie pour ajouter le plus de vérités nouvelles à la masse des connaissances humaines ; c'est l'impartialité qu'il me fallait apporter dans l'indication des services rendus par chacun de mes confrères

La position d'un secrétaire d'Académie est beaucoup plus délicate qu'on ne pense. Placé entre l'écueil de ne pas satisfaire, par la briéveté de ses analyses et la simplicité de ses narrations, les hommes d'élite dont il doit faire valoir les travaux, et celui non moins redoutable de fatiguer l'attention du public par l'étendue du tableau qu'il place sous ses yeux, étendue commandée par la multiplicité des objets à y encadrer; ce n'est qu'en tremblant qu'il accomplit sa mission, sachant bien qu'il s'expose, quelque soin qu'il prenne, à ne contenter personne. Il n'est pas donné, en effet, à tout le monde d'écrire l'histoire des corps savants à la manière de Fontenelle et de Cuvier !

Plus qu'à tout autre, Messieurs, vous me tiendrez compte des difficultés de mon ministère, et votre indulgence couvrira ma trop grande infériorité.

COMPLÉMENT DU RAPPORT

DU

SECRÉTAIRE DE LA CLASSE DES SCIENCES.

(a) NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur les Membres correspondants décédés.

MORIN (Pierre-Etienne), né à Rouen en 1791, fit ses études au Lycée de cette ville, et entra, dès l'âge de 16 ans, à l'Ecole Polytechnique. Il en sortit avec le titre d'Ingénieur des Ponts-et-chaussées, dont il exerça les fonctions successivement au Puy, à Saint-Etienne, à Nevers, à Mulhouse, à Saint-Brieux et à Vesoul. Il ne quitta le service actif qu'en 1845, époque à laquelle il revint définitivement dans sa ville natale. C'est-là qu'il mourut, à la fin de décembre 1848, emporté bien longtemps avant l'âge par une maladie insolite contre laquelle l'expérience médicale échoua.

La carrière scientifique de notre confrère a été fort active. En dehors de ses fonctions officielles, il se livra avec passion à l'étude des sciences physiques et naturelles, et il publia bon nombre d'ouvrages qui le posèrent comme un homme fort érudit dans les diverses branches de la physique générale du globe.

Dès 1819, il fit paraître un *Essai sur la nature et les propriétés d'un fluide impondérable, ou nouvelle théorie de l'univers matériel*, 1 volume in-8, imprimé au Puy. En 1835, il reprit la même question dans une brochure intitulée : *Introduction à une théorie générale de l'univers*; et en 1841, il rédigea une réponse developpee à cette question du Congrès scientifique de Besançon : « *Quelle est la nature de la ma-*

tière éthérée ou repulsive remplissant l'univers? Comment déduire de ses propriétés l'équilibre de l'univers, la formation de la lumière, de la chaleur, de l'électricité et du magnétisme? la force de cohésion ne serait-elle pas le résultat de l'attraction des molécules attractives des corps sur leurs molécules répulsives? »

Dès 1827, M. Morin se dévoua à une entreprise pour ainsi dire gigantesque, celle de mettre en rapport tous les météorologistes du monde civilisé, de coordonner leurs observations, de les comparer entre elles, afin d'arriver à constater les lois qui régissent les phénomènes qui se passent sur la terre, simultanément, en des points éloignés, phénomènes qui sont si différents d'une année à l'autre; étude compliquée, longue et pénible, mais la seule propre à conduire à l'art de prédire le temps, qui ne consiste que dans la connaissance de ces dernières lois. C'est cette manière d'envisager la météorologie qu'il prit pour l'objet de la correspondance qu'il parvint à établir et à continuer jusqu'en 1841 au moyen d'un Journal dont il fit paraître 8 livraisons sous le titre de : *Mémoires composés au sujet d'une correspondance météorologique, ayant pour but de parvenir à prédire le temps beaucoup à l'avance sur un point donné de la terre.* Cette collection est précieuse par la masse considérable d'excellents documents pratiques qu'elle renferme, par l'exposé des découvertes obtenues en météorologie de 1827 à 1841, enfin, par les observations propres à l'auteur sur les moyens de prévoir le temps quelques jours à l'avance, dans certaines circonstances et certaines localités, avec une assez grande précision. Ses instructions sur la manière de faire les observations météorologiques, sa persistance à engager les savants de tous les pays à s'y livrer, ses nombreux articles sur l'utilité d'une pareille étude, ses appels continuels aux Sociétés savantes et au Gouvernement pour l'établissement de Sociétés spéciales de météorologie, à l'instar de celles qui existent à l'étranger, et notamment dans le nord de l'Europe, ont singulièrement contribué à développer en France le goût de cette branche intéressante de la physique, et il y aurait ingratitude à ne pas reconnaître tout ce que la science doit à M. Morin sous ce rapport.

Tels étaient l'activité et le courage de notre confrère, qu'au

milieu des occupations incessantes que lui suscitaient les correspondances qu'il entretenait, à propos de la météorologie, avec tous les points du globe, il trouvait encore le temps de composer les ouvrages suivants :

Sur l'ouverture et l'entretien des routes du royaume de France, in-8°, 1828.

Mémoire sur la meilleure proportion à donner entre la hauteur et le diamètre d'une cheminée, in-8°, 1835.

Mémoires sur les mouvements et les effets de la mer, comprenant :

1er Mémoire : *Sur les encombrements des ports de mer*, in-8°, 1835.

2e Mémoire : *Du mouvement orbitaire*, in-8°, 1837.

3e Mémoire : *Des Travaux qu'on peut faire dans quelques ports de France sans en diminuer les avantages*, in-8°, 1838.

Il se livra avec une égale ardeur à l'étude de la géologie, dans les différentes parties de la France où il résida, en qualité d'Ingénieur des ponts-et-chaussées. Il rendit sous ce rapport d'incontestables services à la Société industrielle de Mulhausen, lorsqu'elle entreprit la statistique du Haut-Rhin ; il lui fournit la carte géologique de ce département, et un tableau des hauteurs au-dessus de la mer de 150 points différents. La Société reconnut ces services en décernant à M. Morin une médaille d'argent dans sa séance générale du 28 mai 1830.

C'est sur sa proposition que la même Société créa, dans son sein, un Comité d'Histoire Naturelle, qui manquait à son organisation première. Il lui fit, en outre, un grand nombre de communications intéressantes qui sont insérées dans les Bulletins de cette Compagnie, dont il était membre honoraire.

En 1841, il traita, dans un Mémoire, la question suivante, posée par le programme du Congrès Scientifique de Besançon : « *Ne faut-il pas rejeter en géologie le système des soulèvements, et n'est-il pas plus probable que les divers terrains se sont formés à mesure que la hauteur de la mer diminuait par le refroidissement du globe?*

Lorsqu'en 1845, M. Morin, après avoir pris sa retraite, vint se fixer à Rouen, il voulut rendre ses loisirs profitables à sa ville natale en la dotant d'une École Industrielle et commerciale, destinée à former des contre-maîtres pour l'industrie, des sujets

instruits pour la grande et la petite voierie, de bons commis de magasins, des maîtres charpentiers et tailleurs de pierre, etc. Il fit paraître, en 1846, le prospectus de cette École professionnelle, mais ses efforts louables vinrent se briser contre une foule d'obstacles qu'il n'avait pas prévus, et qu'il n'était pas en état, dans son isolement, de surmonter.

Lorsqu'après la révolution de Février, les idées et les propositions les plus diverses sur la question brûlante du prolétariat furent jetées en pâture aux économistes des carrefours et du Luxembourg, notre confrère qui, dès 1829, s'était occupé sérieusement des moyens d'arriver à l'extinction de la mendicité dans le département du Haut-Rhin, fut un des premiers à répandre de bons conseils dans la classe ouvrière, et à indiquer les améliorations pratiquement réalisables à l'aide desquelles il est possible de relever la condition du pauvre et du travailleur, sans recourir à ces utopies dangereuses, à ces systèmes fallacieux qui n'auraient d'autres résultats que de faire régner partout le désordre, la misère et la mort. L'écrit que M. Morin fit paraître, en juin 1848, sous le titre *de l'Amélioration du sort de la classe ouvrière*, nous révèle le bon citoyen, l'économiste prudent et sage. Notre confrère a clos sa carrière d'écrivain par une bonne action.

JOURDAN (Antoine-Jacques-Louis), né à Paris, le 29 décembre 1788, fit de brillantes études au collége Sainte Barbe, et commença sa carrière médicale sous le professeur Duméril, au Museum d'histoire naturelle. Le 2 juin 1807, il partit pour la grande armée, en qualité de chirurgien sous-aide ; nommé aide-major au 72e de ligne en 1808, il passa dans le même grade au Val-de-Grâce en 1811, et, peu de temps après, aux ambulances de la garde impériale. Le licenciement général de l'armée, en 1814, le rendit à la vie civile. Il se fit recevoir docteur en 1819, mais il n'en exerça pas les fonctions, et il continua, dans la retraite, à ne s'occuper que de la littérature scientifique, dont le goût s'était développé chez lui pendant son séjour en Allemagne.

Infatigable travailleur, Jourdan passa trente années de sa vie à la manière d'un bénédictin : son univers était son cabinet, ses livres sa société presqu'exclusive. Profondément savant, d'un jugement droit et sûr, d'un esprit philosophique et méthodique, notre con-

frère se donna la mission de faire connaître, en France, le grand mouvement intellectuel qui succéda, en Allemagne, aux agitations guerrières et patriotiques du commencement du siècle. Initié aux délicatesses des langues du Nord, en relation avec les hommes les plus distingués de toutes les parties de l'Allemagne, il traduisit et popularisa en France les ouvrages allemands les plus importants; il rendit ainsi un signalé service aux deux pays, en même temps qu'il exerça une influence considérable et salutaire sur leurs travaux. Il est certain que les traductions des écrits anatomiques de Tiedemann, de Meckel, de Carus, des recherches d'érudition de Hensler, de Gruner et de Sprengel sur la syphilis, de l'histoire de la médecine de Sprengel, des traités physiologiques de Rolando, de Tiedemann et Gmelin, de Burdach, de Muller, des ouvrages estimés de Zimmermann, de Hufeland, de Thomson, de Hahnemann, des traités de chimie de Berzelius, de Rose, de Liebig, de l'histoire de la philosophie moderne de Buhle, de l'histoire du droit romain de Hugo, etc., ont réagi d'une manière très puissante sur les progrès des sciences dans notre pays.

Jourdan ne se contenta pas d'enrichir notre littérature scientifique des œuvres les plus remarquables de l'Allemagne, au nombre de soixante-douze ; il composa huit ouvrages originaux d'un incontestable mérite, et un fort grand nombre d'articles pour le *Dictionnaire des Sciences médicales*, la *Biographie médicale*, l'*Encyclopédie moderne*, les *Ephémérides universelles*, la *Biographie universelle ;* on lui doit un tiers environ du *Dictionnaire abrégé des Sciences médicales*, et il a rédigé en chef, de 1818 à 1832, le *Journal complémentaire des Sciences médicales.*

Ses principaux ouvrages originaux sont :

Dissertation sur la Pelagre, thèse du doctorat. — 1819.

Traité complet de la maladie vénérienne, 2 vol. in-8°.

Pharmacopée universelle, ou *Conspectus des Pharmacopées étrangères*, *etc.*, 2 vol. in-8°. — 1828. — 2me Edition en 1840.

Esquisse historique des principales époques des sciences physiques et mathématiques, in-8°. — 1832.

Dictionnaire raisonné, étymologique, synonymique et polyglotte des termes usités dans les sciences naturelles, 2 vol., in-8°. — 1834.

Tant de bons et excellents travaux valurent à M. Jourdan d'honorables distinctions. En 1815, il reçut la décoration de l'Ordre de la Réunion; en 1821, celle de l'Ordre de la Légion-d'Honneur. Un grand nombre de sociétés savantes, nationales et étrangères, tinrent à honneur de l'avoir pour membre; il appartenait à l'Académie royale de médecine. L'Académie de Rouen lui conféra le titre de correspondant en 1824.

Jourdan est mort le 2 janvier 1848, des suites d'un érésipèle au visage, qu'accompagnèrent des symptômes encéphaliques persévérants. Il s'était retiré à Saint-Mandé depuis quelque temps, pour présider à l'éducation de son fils. Voici ce que M. Bégin a dit de l'homme privé, lorsqu'il prononça l'éloge funèbre de ce médecin au nom de l'Académie de médecine : « Jourdan était doué du caractère le plus élevé, le plus digne ; il aimait à obliger et, sans paraître attacher de prix à la reconnaissance, il y était sensible. C'était une de ces natures logiques et droites qui, dans toutes les questions, vont directement au résultat et l'abordent sans hésiter. Expansif seulement avec ses amis et dans l'intimité, il était, dans le monde, réservé ou silencieux; mais sa pensée était hardie, son langage tranché, ses opinions absolues ; il heurtait au premier abord, et, cependant, derrière cette rudesse apparente, c'était l'homme le meilleur, le cœur le plus noble et le plus compatissant; le mari, le père le plus tendre, l'ami le plus dévoué » (1).

Loiseleur-Deslongchamps (Jean-Louis-Auguste), né à Dreux, le 24 mars 1774, s'est fait connaître successivement comme botaniste, médecin, agronome et horticulteur (2).

Son premier ouvrage est une flore de France suivant le système de Linné, qui parut en 1806, sous le titre de *Flora Gallica*, 1 vol in-12; il lui donna plus tard (1810 et 1827) deux suppléments, et, en 1828, il en fit paraître une seconde édition, 2 vol.

(1) Discours prononcé par M. Bégin, au nom de l'Académie royale de médecine, sur la tombe de M. Jourdan (*Bulletin de l'Académie royale de médecine*, tome 13, page 511.)

(2) Je dois une grande partie des détails biographiques qui vont suivre à la notice rédigée, par notre confrère M. le docteur Mérat, pour la Société centrale d'horticulture de Paris.

in-8°, à laquelle son ami Marquis ajouta vingt-huit planches représentant quarante-huit plantes, la plupart nouvelles.

Plus tard, il donna, en commun avec Marquis, le plan d'une nouvelle classification botanique, suivant les familles naturelles, basée sur la position de l'ovaire, bien plus appréciable que celle des étamines, sur laquelle est fondée la méthode de Jussieu. Cette classification a été adoptée par beaucoup de botanistes ; le docteur Mérat s'en est servi pour la 2e édition de sa *Flore des environs de Paris*; l'école de botanique du Jardin-des-Plantes de Rouen est rangée d'après cette méthode.

Les deux amis écrivirent encore ensemble les articles de botanique du *Dictionnaire des sciences médicales* de Panckoucke.

La botanique doit encore à Loiseleur plusieurs ouvrages importants, tels qu'une nouvelle édition de l'ouvrage de Duhamel sur les *Arbres fruitiers* (1814), *des Recherches historiques, botaniques et médicales sur les Narcisses indigènes* (1815), *Un nouveau voyage dans l'empire de Flore, ou principes élémenaires de botanique* (1816), *Un manuel des plantes usuelles* (1819) in-8°, la continuation de l'*Herbier de l'amateur*, commencé par Mordant Delaunay, avec des suites (1830 et 1838), quelques années du *Bon jardinier*, etc.

Loiseleur a fait une application fort utile de la botanique à la thérapeutique en étudiant les propriétés médicales d'un grand nombre de végétaux indigènes et en les substituant aux médicaments exotiques dont la pénurie et le prix excessif rendirent la pratique médicale si difficile dans les dernières années de l'empire. Après de nombreuses expériences, Loiseleur démontra qu'on pouvait très bien remplacer l'opium par l'extrait de pavot indigène, le suc de laitue, le *Datura stramonium;* le quinquina par l'extrait des fleurs de Narcisse des prés ; l'ipécacuana par l'*asarum*, plusieurs de nos euphorbes, la dentelaire, la bétoine, etc.; le séné, par le *globularia alypum*, la camélée, l'anagyris, le garou; le jalap, par les liserons et surtout la soldanelle, la bryone, l'eupatoire. Loiseleur publia ses résultats sous forme de tableaux où la manière d'administrer, la dose et les effets de chaque médicament nouveau, sont notés avec soin et mis en regard.

Ces travaux perdirent sinon de leur prix, au moins de leur à-propos, lorsqu'en 1814 la liberté fut rendue au commerce exté-

terieur; mais ils resteront toujours comme modèles d'expérimentation et comme faits acquis à la science. On trouvera ces précieux documents réunis dans la 2e partie du *Manuel des plantes usuelles.*

C'est vers 1820, que Loiseleur-Deslongchamps commença à appliquer ses connaissances botaniques à l'horticulture et à l'agriculture, sciences qui attirent tous les amis de la nature en avançant en âge. Il préluda dans la dernière par des études sur la culture des mûriers; il en planta, éleva des vers à soie, fit ensuite de grandes plantations de peupliers, puis se livra à des expériences sur les céréales, notamment sur le blé, dans un terrain que le grand référendaire de la Cour des Pairs mit à sa disposition au Luxembourg. Il a publié, comme résultat d'un travail de trois années, un volume in-8°, en deux parties, sur la culture du froment, sous le titre de : *Considérations sur les céréales et principalement sur les froments* (1841). C'est là un ouvrage d'une haute importance qui mérite d'être lu et médité par tous les cultivateurs.

Nous citerons encore du même auteur un *Mémoire sur un moyen économique d'engraisser les poulets et la volaille en général* (1845); *Des considérations sur les boutures des arbres forestiers et sur le parti qu'on pourrait en tirer pour le reboisement, etc.* (1846); un mémoire *sur les plantes tuberculeuses destinées à suppléer à l'insuffisance des céréales* (1847); un second mémoire *sur l'insuffisance des récoltes des céréales en France et les moyens d'y remédier* (1848); enfin un assez grand nombre de notes et de rapports présentés à la Société centrale d'Agriculture de Paris.

En Horticulture, on doit encore à Loiseleur-Deslongchamps une multitude d'articles relatifs au jardinage, à la culture des fleurs, à des procédés de greffes, etc., qui ont paru dans les journaux spéciaux. Mais son ouvrage le plus considérable en cette partie, c'est son *Traité de la rose*, un volume in-8° (1844), qui renferme l'histoire de cette reine des fleurs depuis les temps les plus anciens, l'indication des plus belles espèces, leur culture, etc. Il laisse inachevé un travail sur la vigne dont il s'occupait encore au moment de son décès, bien qu'il fût accablé d'infirmités, et âgé de 75 ans. Jamais carrière scientifique n'a été aussi laborieuse et si utilement remplie.

Loiseleur-Deslongchamps était membre de l'Académie de médecine, des Sociétés centrales d'Agriculture et d'horticulture de Paris, et d'un grand nombre de Sociétés savantes des départements et de l'étranger. Il appartenait à l'Académie de Rouen depuis 1816. L'Académie de médecine obtint pour lui, en 1834, la décoration de la Légion-d'honneur.

Philippar (François-Allen), est né à Vienne, en Autriche, en 1802. Il fut amené en France à l'âge de 4 ans. Dès l'âge de 16 ans, il se livra aux travaux de la culture, sous l'habile direction de son père, chef des Jardins de Trianon, et, pendant les trois premières années qu'il passa aux pépinières royales en qualité de simple ouvrier, il sut mettre à profit ses moindres loisirs pour acquérir de bonnes notions du dessin, de géométrie, de levée des plans, et pour commencer ses collections d'histoire naturelle. Poussé par le besoin de s'instruire dans la carrière qu'il embrassait avec goût, il alla passer un an à la pépinière du Roule, alors dirigée par le savant Du Petit-Thouars, et de là, deux années au Jardin des Plantes de Paris, où il suivit avec assiduité les leçons d'André Thouin, de Desfontaines, et les herborisations de Jussieu. De retour à Versailles, il prit la direction des travaux de son père pendant plusieurs années, tout en poursuivant ses études sur les sciences applicables à la culture.

Devenu simultanément savant et praticien exercé, il fut appelé à régir, dans le département de l'Aisne, une vaste propriété. C'est là que, pendant quatre années, il se perfectionna de plus en plus dans les différentes branches de l'économie rurale. Revenu dans sa famille, dont il ne pouvait plus rester séparé, il commença à tirer parti de ses nombreux travaux et des masses d'observations qu'il avait recueillies, en présentant plusieurs mémoires à la Société d'Agriculture de Versailles qui s'empressa de s'associer un membre aussi zélé qu'érudit.

C'est après la publication de son voyage agronomique en Angleterre, qu'il fut nommé professeur de culture et de botanique appliquée, et chargé de la direction des cultures d'étude à l'Institut agronomique de Grignon.

Lorsqu'en 1832, une école normale primaire fut établie à Versailles, il saisit cette occasion pour faire comprendre au Gouvernement que la création d'un cours d'agriculture dans

cette école serait un des moyens les plus efficaces de répandre les connaissances agricoles dans les campagnes. Ses observations furent écoutées ; le programme raisonné du cours qu'il proposait fut approuvé par le Conseil royal de l'instruction publique, et il fut nommé professeur.

C'est à l'âge de 29 ans qu'il fut appelé au professorat ; il en remplit les devoirs avec un zèle et une ardeur infatigables. Les succès qu'il obtint prouvent que ses efforts n'ont pas été inutiles. Doué d'une grande activité, l'emploi utile de son temps était chez lui une habitude, le travail une passion ; une partie de ses nuits y était consacrée ; aussi le nombre de ses publications scientifiques est-il considérable. Toutes se font remarquer par un talent d'exposition, un cachet d'utilité, une précision dans les expériences, et une justesse d'appréciation, qui dénotent l'homme savant et consciencieux, l'observateur habile, le praticien consommé, parfaitement maître de son sujet. Voici les principales :

Voyage agronomique en Angleterre, 1 vol. in-8°, *avec planches*.

Traité des maladies des céréales, la carie, la rouille, le charbon, l'ergot, etc., 1 vol in-8°, *avec planches*.

Mémoire sur la culture et l'exploitation des oseraies, in-8°.

Mémoire sur l'agavé d'Amérique, in-8°, *avec planches*.

Notice sur le chauffage des serres, in-8°, *avec planches*.

Etudes sylvicoles, 1 vol. in-8°, *avec planches*.

Moyen d'obtenir une fécondité continue sur les arbres fruitiers, dirigés en plein-vent, garnissant les vergers et les plantations fruitières, in-8°.

Mémoire sur la renouée des teinturiers (Polygonum tinctorium), considérée comme plante indigofère, in-8°, *avec planches*.

Études organographiques sur les champignons, in-8°, *avec planches*.

Notice sur le madia oléifère (Madia sativa). broch. avec pl.

Notice sur une maladie observée sur les feuilles du mûrier blanc.

Notice sur quelques outils, instruments et machines employés en culture, in-8°, *avec planches*.

Mémoire sur la maladie des pommes de terre, *in*-8°, *avec planches.*

Notice sur la Serradelle, *plante fourragère*, *in*-8°, *avec planches.*

Notice descriptive, culturale et économique sur deux plantes tuberculeuses, *l'Ulluco et le Boussingaultia*, *in*-8°, *avec planches.*

On doit encore à Philippar la création du Jardin Botanique de Versailles, où il professa gratuitement pendant 16 ans ; la création d'un Musée agronomique à la Société d'Agriculture de Seine-et-Oise ; la fondation des Sociétés des Sciences naturelles et d'Horticulture du même département.

Il était membre d'un grand nombre de Sociétés savantes, françaises et étrangères, notamment de la Société nationale et centrale d'Agriculture, du Conseil d'administration de la Société d'encouragement, des Géorgofiles de Florence, de la Société royale d'Agriculture de Turin, de l'Académie des Sciences naturelles de Madrid, de la Société d'Agriculture et d'Horticulture de Liége, etc. Il appartenait à l'Académie de Rouen depuis 1841.

C'est avec un profond sentiment de chagrin qu'on voit se terminer si brusquement et si prématurément une vie si laborieuse, si méritante, si digne sous tous les rapports des sympathies et des respects des ames élevées et honnêtes. Un de ses confrères l'a dit avec grande vérité sur sa tombe : « Si, par de nombreux services rendus au prochain ; si, par une bienveillance toujours prompte à agir ; si, par l'application au travail ; si, par l'attachement au devoir ; si, par la bonté, la charité, la piété sincère, on se rend recommandable aux hommes et agréable à Dieu, M. François Philippar aura atteint ce double but sur cette terre, et mérité la récompense que Dieu a promise à ceux *qui passent dans ce monde en y faisant du bien* (1).

Tuleu de Moléon (Jean-Gabriel-Victor), ancien élève de l'École polytechnique, ingénieur en chef des domaines de la liste civile, ancien ingénieur en chef du cadastre, né en 1784, à Agde (Hérault), est mort à Paris, le 25 juillet dernier.

---

(1) Discours prononcé aux obsèques de Philippar par M. Dumouchel, directeur de l'École normale primaire de Versailles.

Toute la vie de M. de Moléon a été consacrée à l'étude des sciences, de l'économie publique, et aux progrès de l'industrie manufacturière et agricole. On lui doit de nombreuses publications, parmi lesquelles nous mentionnerons particulièrement :

1° Du développement à donner à quelques branches de notre industrie, pour faire suite à l'ouvrage de M le comte Chaptal, intitulé : *De l'Industrie française ;*

2° Annales de l'industrie nationale et étrangère, ou Mercure technologique ;

3° Recueil industriel, manufacturier, agricole et commercial de la salubrité publique et des Beaux-Arts ;

4° Annales de la Société polytechnique-pratique ;

5° Annales de statistique ;

6° Bulletin de la Compagnie algérienne de colonisation ;

7° Annales des prisons ;

8° Journal des commissions sanitaires ;

9° Statistique de plusieurs pays étrangers ;

10° Mémoire sur le commerce de la Villette, et aperçus sur la question de l'entrepôt à Paris ;

11° Du Choléra morbus, avec une carte ;

12° Documents sur la liste civile du roi d'Angleterre.

De nombreuses distinctions récompensèrent M. de Moléon de ses travaux incessants. Il était chevalier de la légion-d'honneur, de l'ordre de Saint-Wladimir de Russie, de l'ordre de l'Etoile-pôlaire de Suède, commandeur de l'ordre du Christ du Brésil. En 1827, il fit partie du Jury central de l'exposition de l'industrie nationale. Il appartenait, comme titulaire ou correspondant, à la plupart des Sociétés savantes de Paris et des départements ; l'Académie de Rouen l'associa à ses travaux en 1823. Les Sociétés des Arts et médico-botanique de Londres, impériale d'Agriculture de Moscou, littéraire et philosophique de New-York, des prisons de Philadelphie, des Sciences, Lettres et Arts d'Anvers, des Sciences naturelles de Bruxelles, l'Institut de Francklin, la Société ducale de minéralogie et de géognosie d'Iéna, la Société royale des Beaux-Arts et de littérature de Gand ; l'Académie royale des Sciences et Belles-Lettres de Bruxelles, s'empressèrent de s'attacher un publiciste aussi distingué.

M. de Moléon est mort, comme il a vécu, avec résignation, et dans les sentiments les plus religieux.

(*b*) La notice biographique sur M. le docteur Blanche n'a pu, faute de documents suffisants, être rédigée assez à temps pour pouvoir être imprimée dans cette partie du rapport. Elle sera publiée dans le *Précis* de 1850.

(*c*) Relativement à l'opinion de certains cultivateurs qui révoquent en doute une partie des bons effets que d'autres attribuent à l'administration du sel aux animaux, tels que celui d'augmenter la saveur de la viande, M. Bergasse oppose une bien ancienne autorité. « Voici ce que nous lisons, dit-il, dans la 10e homélie de Saint-Grégoire-le-Grand :

« Sæpè vidimus quod petra salis brutis animalibus ante ponitus ut ex eâdem salis petrâ lambere debeant et meliorari. »

Aux faits rapportés par M. J. Girardin sur cet avantage du sel, de faire manger certains aliments qui, sans cette addition, seraient repoussés par les bestiaux, M. Bergasse en ajoute un autre non moins frappant :

« Les parties des départements des Bouches-du Rhône, du Gard, de l'Hérault, et des Pyrénées-Orientales qui avoisinent la mer, renferment de nombreux troupeaux de moutons qui passent l'hiver dans les bergeries. N'allez pas croire qu'on leur donne de la luzerne, du foin, de la paille d'avoine, comme dans vos riches fermes de la Seine-Inférieure !.. Ces fourrages sont trop rares et trop précieux ; on les garde pour les chevaux et les mulets. On donne pour toute nourriture aux moutons de gros roseaux qui croissent au bord de cette ceinture d'étangs salés, dont la nature a entouré la Méditerranée. S'ils se jettent dessus avec avidité et dédaignent tout autre fourrage, d'où provient cette préférence, si ce n'est du sel que ces roseaux contiennent en abondance ? La compagnie du canal de Beaucaire retire plus de 80,000 fr. par an de la vente de ses roseaux. »

(*d*) Dans son rapport sur le 4e volume de l'*Annuaire de Chimie*, publié par MM. Millon et Reiset, M. J. Girardin a inséré les phrases suivantes, que nous croyons devoir reproduire ici :

« Notre confrère, M. Reiset, a pris aux travaux chimiques de « 1847 une participation fort active. Ainsi, on lui doit :

« 1° Des expériences fort intéressantes sur la composition du

« lait dans certaines phases de la traite, et sur les avantages de « la traite fractionnée pour la fabrication du beurre ;

« 2° L'analyse de l'air contenu dans les vésicules du *fucus vesiculosus ;*

« 3° Des recherches sur la composition de l'eau de mer, en « collaboration de M. Pelouze ;

« 4° Une méthode pour l'analyse des mélanges gazeux ;

« 5° Des remarques sur la véritable constitution de l'air at-« mosphérique ;

« Ces deux mémoires ont pour auteurs MM. Reiset et Re-« gnault.

« Enfin 6° Des recherches chimiques et physiques sur la res-« piration.

« Ce grand et beau travail a été exécuté avec l'assistance de « MM. Regnault et Millon.

« L'Académie doit voir avec satisfaction qu'un de ses membres « sache si noblement et si utilement employer les loisirs que lui « fait une brillante position.

« Un autre enfant de Rouen, placé dans les mêmes conditions « que M. Reiset, et qui, comme ce dernier, consacre tous ses « instants à l'étude des sciences physiques, M. Izarn fils, a « construit, sous la direction du savant M. Regnault, son maître, « une table pour réduire à 0° les hauteurs barométriques. L'an-« nuaire de 1848 reproduit en entier cette table pour l'utilité « des chimistes et des physiciens qui la consulteront dans toutes « leurs expériences sur les gaz et les vapeurs. »

(*e*) Dans son rapport sur le *Journal des Savants*, M. Bergasse a résumé en peu de mots l'histoire de la poudre à canon et de ses divers emplois, en s'aidant des recherches de MM. Chevreul, Regnaud et Savé.

« Il est incontestable que, dès le VIIe siècle de notre ère, les Chinois connaissaient quelques-unes des propriétés du mélange de soufre, de charbon et de salpêtre. Faut-il faire remonter parmi eux cette invention jusqu'à deux cents ans avant Jésus-Christ, comme le veut le père Amiot ? Ce point historique paraît douteux à M. Chevreul.

« En 673, l'on voit, pour la première fois, les Grecs faire

usage, à Cyzique, contre les Musulmans, du feu grégeois, dont Callimaque leur avait enseigné la composition. Callimaque l'avait-il découverte lui-même, ou bien l'avait-il apprise, sinon des Chinois, du moins des Tartares? M. Chevreul incline vers cette dernière opinion.

« Quoi qu'il en soit, à compter de 673, les Grecs ne cessèrent pas d'employer le feu grégeois. Inutile de citer les nombreux historiens qui font mention du parti qu'ils avaient su en tirer, soit pour l'attaque, soit pour la défense.

« Ils avaient diverses recettes pour la composition de ce feu. Dans quelques-unes, il entrait un mélange de nitre, de soufre et de charbon. C'était notre poudre à canon.

« M. Chevreul n'hésite pas à proclamer qu'ils connaissaient parfaitement et la force explosive de ce redoutable mélange, lorsqu'il est introduit dans un pétard, et sa force motrice, lorsqu'il est introduit dans le cylindre d'une fusée. De là, à l'employer pour lancer des projectiles, il n'y avait qu'un pas. Ce pas, ils ne le firent point; mais ils poussèrent très-loin l'art de l'artificier.

« Les recettes des Grecs pour la composition du feu grégeois nous ont été conservées par un de leurs auteurs, Marcus Grœcus, que quelques savants ont fait vivre, à tort, au IXe siècle, mais qui était certainement antérieur à Albert Le Grand et au moine Roger Bacon.

« Albert Le Grand et Roger Bacon n'ont fait que lui dérober quelques-unes de ses descriptions en les obscurcissant. Ils n'ont aucune part à revendiquer dans la découverte.

« On sait avec quel empressement les Arabes empruntèrent aux Grecs tout ce qui avait trait aux sciences. On sait comment ils traduisirent une partie des œuvres d'Aristote.

« Rien ne prouve, jusqu'à présent, qu'ils aient traduit Marcus Grœcus. Mais, s'ils ne le traduisirent pas, ils s'approprièrent ses procédés et les perfectionnèrent.

« C'est ce qu'on a droit de conclure d'un manuscrit arabe qui existe à la Bibliothèque nationale; il remonte au moins à 1295, et a pour auteur un Arabe, Haham Alramma.

« Cette date est importante. En 1295, l'on n'avait pas encore

songe à se servir des gaz produits par la combustion de la poudre dans un canon pour lancer des projectiles. L'ouvrage d'Haham, intitulé : *De l'Art de combattre à cheval et des Machines de guerre*, où l'état de la science militaire à cette époque est décrit, n'en parle point.

« Et, cependant, nous voyons, dès les premières années du XIVe siècle, les canons adoptés comme machines de guerre dans les pays voisins de la mer Noire et en Hongrie De la Hongrie, leur emploi se répandit, par l'Italie et l'Allemagne, dans l'Europe occidentale. C'est en Hongrie qu'on a appliqué, pour la première fois, la poudre à canon à l'exploitation des mines. »

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

MÉMOIRE

SUR LES ORGANES

DE LA CIRCULATION ET DE LA DIGESTION DES ANIMAUX INFUSOIRES OU MICROZOAIRES,

Par M. F. POUCHET,

Professeur d'Histoire Naturelle.

Les naturalistes ne sont point encore fixés relativement au degré d'organisation qu'atteignent la plupart des Microzoaires. Les uns ne leur accordent pas d'organes intérieurs ; les autres, au contraire, pensent qu'ils possèdent des appareils vitaux assez complexes. Müller, Lamarck, Meyen et MM. Oken et Dujardin, professent presque exclusivement la première opinion Leeuwenhoek, Spallanzani, Dugès, et MM. Nitzsch, Ehrenberg, Carus, Owen, la seconde. La célébrité de ces naturalistes a donné au débat une solennité toute particulière. Quoique, dans ces derniers temps, l'organisation interne des Animaux infusoires ait été fort habilement démontrée par M. Ehrenberg, cependant quelques savants l'ont niée avec plus d'insistance que de raison, en admettant même à cet égard les plus étranges théories. La science attend donc encore la solution de la question.

Je pense pouvoir aujourd'hui contribuer à élucider celle-ci, et à démontrer la précision des découvertes du savant zoologiste de Berlin, relativement à l'appareil digestif des Polygastriques ; et je pense aussi pouvoir donner exactement la signification des vésicules contractiles qu'on remarque à l'intérieur de beaucoup d'Infusoires.

Le peu de précision de nos connaissances, relativement à l'organisation de ces animaux, était due à ce que, à l'exclusion des Vorticelles, qui sont peu propres à l'étude des phénomènes vitaux, on n'observait pas assez longtemps les mêmes individus, ceux-ci se dérobant subitement au champ du microscope Je suis parvenu à exécuter des observations plus longues et plus précises, en plaçant des Microzoaires sur de la batiste très forte, et en pressant légèrement celle-ci avec le compresseur ; alors on obtient des mailles ou des intervalles de 0,10, à 0,12 de millimètre dans chacun desquels il ne tient ordinairement qu'un seul Microzoaire d'un assez fort volume. Là, sans désemparer, on peut suivre successivement le mode d'introduction des substances alimentaires, le procédé par lequel celles-ci se répartissent dans les vésicules stomacales, et enfin, celui de leur expulsion à l'état d'excréments. Là aussi, on peut compter les contractions des vésicules destinées à la circulation, en déterminer les intervalles, en mesurer l'étendue.

Voici jusqu'à ce moment ce que j'ai pu bien voir, et les points sur lesquels je ne crois pas que, par la suite, on puisse faire d'objections sérieuses :

1° Dans les Infusoires appelés par M. Ehrenberg *Polygastriques*, il existe évidemment des estomacs vésiculaires plus ou moins nombreux.

2 Le nombre et le diamètre de ces estomacs est fixe

sur chaque espèce ayant acquis tout son développement.

Ces organes présentent aussi une forme et une structure invariables. Ils sont presque constamment globuleux, et leurs parois offrent une minceur extrême. On aperçoit très bien la forme, et l'on peut apprécier facilement le diamètre de ces organes, sans même avoir besoin qu'ils soient remplis d'aliments colorés par les soins des observateurs. Il suffit qu'ils se trouvent remplis d'aliments au moment où l'on examine ces animalcules, ce qui a lieu dans la plupart des cas. Les parois des vésicules stomacales sont excessivement minces ; aussi, lorsque les cavités digestives ne sont point distendues par la substance alimentaire, on ne les distingue nullement.

3° Dans les Vorticelles, on compte trente à quarante estomacs vésiculaires, ayant un diamètre de 0,008 à 0,010 de millimètre, lorsqu'ils sont remplis d'aliments.

Dans les Kolpodes, il existe constamment vingt à trente estomacs vésiculaires, de 0,010 de millimètre de diamètre, dans l'état de plénitude.

4° Jamais les vésicules gastriques ne se fondent ensemble lors de leur contact. On s'aperçoit très bien qu'elles ont des parois distinctes. La prétendue rotation de ces estomacs est une étrange illusion d'optique. Ces organes sont fixés dans leur région respective, et ne s'en éloignent que dans le rapport de l'élasticité des tissus.

5° L'aliment ne forme pas des bols avalés tout d'un coup, pour aller, au hasard, engendrer des vacuoles dans le tissu de l'animalcule. Il est, au contraire, introduit peu à peu ; on le voit d'abord remplir partiellement chacune des vésicules gastriques ; puis, enfin, les combler totalement.

En arrivant successivement dans ces organes, l'aliment s'épanche vers leur fond, comme le ferait un corps pulvérulent, déposé dans un vase sphérique qui serait rempli par un liquide. Aussi, apparaît-il d'abord comme un segment de cercle coloré, et à mesure que de nouvelles portions sont surajoutées, la cavité se remplit de plus en plus. On aperçoit tantôt des vésicules qui ne sont pleines qu'à moitié, et tantôt des vésicules qui le sont aux trois quarts; mais le plus ordinairement elles sont totalement occupées par la substance nutritive.

6° Les vésicules contractiles des Microzoaires sont de véritables organes circulatoires, représentant le cœur unique ou multiple des animaux élevés. Il est impossible de les considérer comme des organes respiratoires ou génitaux, ainsi que l'ont fait quelques savants.

7° Ces vésicules contractiles ou cardiaques sont ordinairement uniques, et contiennent un fluide analogue au sang, offrant une teinte d'un jaune fauve extrêmement clair, ce qui les rend faciles à distinguer.

8° Chez les Vorticelles, la vésicule cardiaque est unique, et acquiert un volume énorme comparativement à celui de ces animalcules. Sur des Vorticelles de 0,080 de millimètre de longueur, elle offre, totalement dilatée, jusqu'à 0,020 de millimètre de diamètre. Il semble, en outre, que sur ces Microzoaires elle ait des parois distinctes, et qu'elle se termine en avant par un conduit jaunâtre. Sur les Kolpodes, la vésicule cardiaque est également unique, mais proportionnellement plus petite; elle offre 0,0115 de millimètre de diamètre, sur des individus de 0,10 de millimètre de longueur. Sur les Glaucomes, elle n'a que 0,010 de millimètre de diamètre. Chez les Dileptes, il y a deux vésicules cardiaques qui se contractent succes-

sivement : l'une est située à l'extrémité postérieure du corps, l'autre vers le centre.

9° Chez les Vorticelles, la vésicule cardiaque se remplit très lentement et ne se vide qu'à de longs intervalles, mais subitement. Elle se contracte toutes les deux à six minutes, selon la température ou la vitalité des individus. Chez les Kolpodes et les Glaucomes, les mouvements de cette vésicule imitent tout-à-fait ceux du cœur : ils sont très rapprochés, et l'organe se dilate et se remplit *instantanément* du fluide sanguin. Les contractions ont lieu toutes les sept à dix secondes, à la température de 20 degrés centigrades.

Les objections tirées de la marche des fluides dans les tubes capillaires, ne peuvent donc pas être employées pour contester la circulation des infusoires.

Enfin, il résulte de mes travaux, que les micrographes n'ayant pas indiqué d'une manière précise la position de l'appareil circulatoire, qui est toujours fixe, et souvent fort apparent, et ayant négligé les proportions du volume des organes entre eux, l'iconographie des Microzoaires, pour atteindre sa perfection, devra être considérablement modifiée.

Mes observations ont été faites sur les espèces suivantes : ***Vorticella infusionum*, *Duj.*; *Kolpoda cucullus*, *Mull* ; *Glaucoma scintillans*, *Ehr.*; *Dileptus folium*, *Duj*.**

Lorsque j'eus terminé ces observations sur l'organisation des Infusoires, je demeurai parfaitement convaincu que ceux-ci possédaient une structure anatomique assez complexe ; mais désirant enfin réfuter, sans réplique, les assertions des savants qui professent des doctrines toutes différentes, je sentis qu'il n'y avait qu'un seul moyen, c'était d'observer le développement de ces animaux, et

de reconnaître, sous les enveloppes de l'œuf, l'existence et les mouvements de la vésicule cardiaque, comme je les avais souvent aperçus dans les œufs de beaucoup de mollusques.

Mes recherches furent longues et difficiles ; et ce ne fut qu'après de nombreuses tentatives que je les vis couronnées de succès ; mais elles ne me laissèrent alors aucun doute.

Ehrenberg avait prouvé l'existence d'un appareil digestif, en gorgeant les Infusoires d'aliments colorés ; j'ai confirmé et étendu ses observations, et, en outre, en découvrant la vésicule contractile dans l'œuf, j'ai démontré que celle-ci n'était, et ne pouvait être qu'un véritable centre circulatoire ou cœur. Enfin, j'ai aussi reconnu qu'outre ces deux appareils, il en existait encore un troisième qui me paraît affecté à la respiration.

Voici le résumé de mes observations :

1° En suivant les développements de plusieurs Microzoaires, j'ai reconnu que les uns sortent de l'œuf avec les formes qu'ils doivent présenter dans tout le cours de leur existence (***Kérones***, ***Vorticelles***); que les autres subissent, en se développant, des métamorphoses très apparentes (***Kolpodes***, ***Dileptes***.) C'est à cause de cela, qu'on a souvent décrit, comme des espèces différentes, les individus jeunes et les individus adultes de la même espèce. Il est certain, par exemple, que le ***Glaucoma scintillans***, Ehr., n'est que l'état fœtal ou imparfait du ***Kolpoda cucullus***, Mull.

2° Sur les œufs de Vorticelles parvenus à 0,04 de millimètre de diamètre, le vitellus présente des mouvements gyratoires très manifestes et tout à fait semblables à ceux qu'on observe chez les Mollusques et d'autres animaux.

Lorsque la jeune Vorticelle est tout-à-fait développée et sur le point de sortir de l'œuf, à cette gyration succèdent des mouvements d'une autre nature ; ce sont des contractions de tout l'Animalcule qui, comme on l'observe par exemple chez les jeunes Lymnées, semble ramper sous l'enveloppe transparente de l'œuf.

3° Sur des œufs de Vorticelles, dont les animalcules étaient à la veille de sortir de leur coque, j'ai, sur plusieurs d'entre eux, reconnu l'existence de la vésicule contractile et constaté ses mouvements. Cette vésicule était proportionnellement moins volumineuse que sur les Animalcules entièrement développés, et ses pulsations moins fréquentes. Ces œufs, alors totalement occupés par l'embryon, offraient 0, 04 de millimètre, et la vésicule contractile, qui était placée vers leur centre, présentait, dans son plus grand développement, 0, 005 de millimètre ;

4° Chez toutes les Vorticelles, il existe un sac parfois fort apparent, situé du côté opposé à la vésicule cardiaque ou contractile, et qui s'étend dans presque toute la longueur de ces Animalcules. L'intérieur de ce sac présente des mouvements moléculaires très apparents qui paraissent évidemment dus à la présence de cils vibratiles. Parfois, ce sac se contracte d'avant en arrière, et semble transporter dans cette direction une masse en mouvement, très distincte des vésicules stomacales qu'elle refoule. Ce sac, selon moi, est l'organe respiratoire. Ses mouvements sont ce qui en a imposé à certains micrographes, soit en leur faisant croire qu'il se creusait des vacuoles dans le tissu, comme l'a professé M. Dujardin, soit en leur faisant admettre qu'il existe chez les infusoires une espèce de circulation de granules, semblable à celle que l'on observe sur certains végétaux, ainsi que l'a avancé M. Meyen.

D'après ce qui précède, la vésicule contractile ne peut

donc être assimilée qu'à un cœur. On la voit déjà se manifester comme le *punctum saliens* des embryons ovipares.

D'après cela aussi, on ne peut plus considérer les vésicules contractiles comme appartenant, soit à l'appareil génital, comme le voulait M. Ehrenberg, soit à l'appareil respiratoire, comme le professait Spallanzani.

En effet, l'opinion de ces deux savants ne peut nullement résister à l'examen.

Si, avec l'illustre zoologiste de Berlin dont les beaux travaux excitent mon admiration, on prétendait que la vésicule cardiaque appartient à l'appareil génital mâle, et que ses contractions correspondent à l'émission du fluide spermatique qui la remplit; comme cette vésicule offre un volume considérable comparativement à celui de l'animal, il en résulterait qu'en peu de minutes, souvent un microzoaire aurait secrété et expulsé un volume de sperme considérablement plus fort que le sien, et qu'il répéterait cet acte durant tous les instants de sa vie, ce qui est totalement inadmissible.

D'un autre côté aussi, il est certain que l'appareil ne peut pas être destiné à la respiration et qu'il n'est point un appareil aquifère; car si réellement, le fluide qu'il contient était expulsé au dehors lors de ses contractions, on verrait, tant l'organe est volumineux, l'animalcule s'affaisser ou se contracter, et diminuer sensiblement de volume, ce qui n'a pas lieu.

Il faut donc que la vésicule contractile soit un organe central de circulation, et qu'elle ne se vide qu'en répartissant son fluide dans d'autres régions du corps, fluide qui ne peut être que le fluide sanguin.

EXPLICATION DE LA PLANCHE.

J'ai accompagné mes figures d'échelles métriques, parce que les infusoires et leurs divers organes internes offrent *constamment* des dimensions fixes, et parce que j'ai procédé après les avoir mesurés rigoureusement. Je ne crains nullement que l'on conteste l'exactitude de mes observations.

Les Infusoires offrent, dans leurs formes et dans les proportions de leurs organes, cette symétrie que nous avons figurée. Si celle-ci ne se rencontre pas toujours dans les dessins de certains auteurs, c'est qu'ils ont représenté des individus déformés par la compression, par l'agonie ou par la mort.

Fig. 1re. Œufs ou corps reproducteurs de Vorticelles.
b. c. d. Œufs plus développés.
e. Œuf dont l'embryon va bientôt sortir et dans lequel on voit sensiblement les pulsations du cœur.
c. Cœur. o. Lieu par lequel sort l'embryon.

Fig. 2. *Vorticella infusionum*, (Pouchet), qui est, je crois, la même espèce à laquelle M. Dujardin donne également ce nom, mais qu'il a représentée tout différemment dans ses planches.
A. Individu dont le cœur vient de se contracter et est devenu absolument invisible. b. Appareil respiratoire branchial, animé de mouvements ciliaires. — Vésicules intestinales gorgées d'aliments, peu nombreuses.
B. Individu dont le cœur commence à se dilater.
C. b. Appareil respiratoire. c. Cœur plus dilaté. V.i. Vésicules intestinales gorgées d'aliments, nombreuses.
D. Cœur encore plus dilaté.
E. Cœur ayant atteint son maximum de dilatation et permettant d'apercevoir le vaisseau qui en part.

Fig. 3. *Vorticella infusionum*. Individu contracté libre.

Fig. 4. *Kolpoda cucullus*. Mull.—A. Individu sortant de l'œuf. — B. C. D. Individus de plus en plus développés.—E. Individu adulte. b. Bouche. V.i. Vesicules intestinales gorgées d'aliments. c. Cœur. — F. Individu ayant huit vésicules intestinales totalement remplies de carmin, et trois qui le sont seulement en partie. — G Individu n'ayant que trois vésicules pleines de carmin et une seule qui commence à se remplir.



Vorticella infusionum · Kolpoda cucullus

Oudet sc.

1

2

4. a

4

3

4. f

4. g

Centièmes de millimètre.

Centièmes de millimètre.

Pouchet del.

Oudet sc.

1. 2. 3. Vorticella infusionum. Pouch. Duj.? 4. Kolpoda cucullus. Müll.

Imp.

RECHERCHES

SUR LES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES

DES HUILES,

PAR

MM. BOUTAN ET F. PREISSER.

Il y a peu de produits du commerce qui soient soumis à d'aussi fréquentes falsifications que les huiles. Les huiles d'olives sont mélangées avec des huiles d'arachide, de palme, de colza, et les huiles de graines sont additionnées d'huiles animales. Ces dernières seules sont généralement à l'abri de toute fraude, parce qu'elles occupent le dernier rang sous le rapport du prix.

Malheureusement, pour le commerçant honnête, il n'est pas facile de distinguer toutes les sophistications que l'on fait subir à ce produit commercial, et quand on est obligé de fixer des chiffres pour représenter les quantités de matières ajoutées, le chimiste se trouve souvent fort embarrassé.

Convaincus de l'utilité qu'il y aurait de posséder des procédés simples et exacts pour déterminer la nature des

huiles fraudées, nous avons entrepris une série de recherches sur les propriétés physiques des huiles. Nous avons pensé qu'en les examinant sous ce nouveau point de vue, nous pourrions arriver à découvrir de nouveaux caractères différentiels, à l'aide desquels la fraude se dévoilerait mieux à nos yeux.

Les procédés chimiques à l'aide desquels on cherche à reconnaître la nature d'une huile dont on soupçonne la pureté, se réduisent en général à des appréciations de couleurs et de consistance sous l'influence de certains réactifs.

C'est ainsi que l'essai de Boudet, pour les huiles d'olives, repose sur ce fait que l'huile pure se solidifie au bout de 73' quand on la mélange avec de l'acide nitrique et hyponitrique ; la teinte du produit solide obtenu est le vert bleuâtre ; quand l'huile a été fraudée, la nuance devient verte, bleu sale, jaune doré, jaune brun, etc., et la solidification se trouve retardée.

Ce procédé laisse fréquemment de l'incertitude dans l'esprit du chimiste, et il ne peut en être autrement quand il s'agit de prononcer sur une fraude en se fondant seulement sur un changement de couleur et de consistance.

Nous en dirons autant du procédé que Fauré, de Bordeaux, a indiqué en 1839. Ce procédé consiste à mettre sur une lame de verre 9 gouttes de l'huile soupçonnée, et de la mélanger avec une goutte d'ammoniaque. La pâte prend alors une coloration différente, suivant les diverses variétés d'huiles, et elle devient en même temps plus ou moins grumelée. Ainsi, par exemple, l'alcali avec l'huile de lin forme un savon mou, uni et très lié, si cette dernière est pure, et grumelée plus ou moins sensiblement, si elle contient de l'huile de chenevis.

On conçoit tout ce que ces caractères, inconstans d'ailleurs, doivent laisser de doute dans l'esprit de l'observateur, et combien il lui devient difficile de se prononcer dans les contestations qu'il peut être appelé à juger.

Nous préférons la méthode employée par M. Fauré, pour reconnaître les huiles animales ajoutées par fraude aux huiles de graines. L'essai consiste à faire passer un courant de chlore à travers le liquide soupçonné ; dans le cas où il renferme une huile animale, il y a coloration qui augmente avec la durée de l'expérience et la dose d'huile animale.

Ce procédé exige que l'on fasse passer, pendant très longtemps, le courant de chlore à travers l'huile. Il nous a paru souvent infidèle et surtout peu sensible, car il ne dénote pas les petites quantités d'huile ajoutée ; en outre, il ne permet pas de doser la fraude et de fixer un chiffre, ce qui est souvent nécessaire dans les contestations judiciaires. Nous en dirons autant de l'essai des huiles au moyen de quelques gouttes d'acide sulfurique. Les colorations diverses que l'on observe sont loin d'être bien tranchées, et sont d'ailleurs diversement appréciées par les observateurs. Une foule de causes, telles que le lieu de provenance, le mode d'extraction, l'ancienneté, peuvent modifier les effets du réactif.

On a bien senti, dans ces derniers temps, toute l'insuffisance des procédés chimiques pour résoudre cette question, car déjà plusieurs tentatives ont été faites pour découvrir les falsifications des huiles en s'appuyant sur leur densité, soit à une température constante de 100°, soit à toute autre température.

L'Académie se rappellera sans doute que deux rapports lui ont été adressés sur ce sujet ; le premier sur l'oléo-

mètre à chaud, de M. Laurot, le second sur l'oléomètre à froid, de M. Lefèvre. Le premier appareil est destiné à reconnaître les falsifications de l'huile de colza non épurée ; le second sert à déterminer la pureté des huiles mélangées, au moyen de la densité, et en faisant les corrections de température indiquées par une table.

Certes, l'un et l'autre de ces deux instruments sont destinés à rendre de véritables services à l'industrie, et il est à regretter que le commerce n'en fasse pas un plus fréquent usage. Ils donnent, dans la plupart des cas, des indications précieuses sur la nature et la pureté de l'huile soupçonnée; sans être des instruments d'une grande précision, ils sont cependant d'une exactitude suffisante dans beaucoup de cas

Nous leur adresserons néanmoins quelques reproches.

M. Lefèvre, dans la construction de son oléomètre, suppose que toutes les huiles se dilatent également pour une même élévation de température, et, pour les ramener au même degré, il propose une correction uniforme. Selon l'auteur, il suffit d'ajouter un millième à la densité pour une élévation de température de 1°1/2. Cette supposition est tout-à-fait gratuite ; de plus, elle est erronée, comme nous le démontrerons plus tard. Nous prouverons aussi que la dilatation n'est même pas constante pour la même espèce d'huile. Nous devons ajouter encore que bien des causes peuvent faire varier le mouvement de la tige de l'aréomètre. Si elle est plus ou moins polie, plus ou moins humide, il y a des actions capillaires qui exercent leur influence sur les indications de l'instrument.

Quoi qu'il en soit, les appareils que nous venons de signaler n'ont pas arrêté les fraudes que l'on exerce sur les huiles, et les négociants honnêtes sont découragés en

voyant qu'une concurrence effrénée éloigne tous les jours le commerce de ses habitudes de loyauté dont il était autrefois si fier. Nous avons entendu bien des plaintes sur ce sujet, et c'est à l'instigation de quelques commerçants effrayés de ce triste état de choses, que nous nous sommes décidés à nous livrer à quelques recherches sur les propriétés physiques des huiles. C'est une partie de ce travail que nous avons l'honneur de lire aujourd'hui à l'Académie

Nous avons porté d'abord notre attention sur la dilatation des huiles, et nous nous sommes proposés de rechercher avec soin leurs coëfficiens de dilatation, pour savoir si quelque différence notable dans les chiffres ne nous permettrait pas de fonder un instrument pour découvrir les fraudes.

1° *Détermination du coëfficient de dilatation des huiles.*

Nous avons soufflé une petite boule à l'extrémité d'un tube capillaire. Le tube a été divisé en divisions égales et arbitraires dans toute son étendue.

L'appareil fut rempli de mercure, puis plongé dans la glace fondante ; le liquide s'arrêta à . . . . . 190^{d}, 1

Dans cet état, il a pesé. . . . . 60^{gr}., 74

Plongé de nouveau dans la glace fondante, après que l'on en eut fait sortir un peu de mercure, l'instrument ne pesait plus que . . . . 60^{gr}, 145

Le métal affleurait alors à la division 79, 5.

Le pression barométrique était de 776, 3 ; la température du mercure, de 11°.

D'où division corespondant à l'ébullition de l'eau. . . . . 100^{d}, 05

Température de l'ébullition................ 100 ,55

Il résulte de ces données que le poids du mercure à 0° contenu dans une division du tube... = 0g, 0053786

Le volume d'une division........ = 0ccc.,0003958

L'augmentation de volume de 0 à 100°, 55 est de................... = 0ccc.,02725083

On déduit de ces nombres que la dilatation apparente du mercure dans le verre, qui forme le tube, est de........................... = 0, 000157734

Et la dilatation absolue du verre... = 0, 000023796

Le volume du réservoir jusqu'au zéro des divisions .... = 1ccc, 70587

L'appareil étant une fois gradué et jaugé, nous avons pu procéder à la détermination des coëfficients de dilatation.

Les huiles sur lesquelles nous avons opéré et que nous avons pu nous procurer pures, sont :

Les huiles d'olives,

Id. d'arachides,

Id. de colza,

Id. d'œillette,

Id. de morue.

Ces diverses huiles ont été successivement introduites dans l'appareil, et ce dernier fut mis dans un manchon plein d'eau dont on pouvait élever à volonté la température. Nous avons fait ainsi des observations correspondantes avec les deux thermomètres à mercure et à huile,

et, de ces observations, nous avons pu déduire les coëfficients de dilatation suivants :

	Coëfficient de dilat. apparente.	Coëfficient de dilat. absolue.
Huile d'olives,....	0,0007564	0,0007602, entre 13 et 30,5
Id. Id.	0,000729	0,000778, entre 30 et 40
	Moyenne, 0,000769	
Huile d'arachides,	0,0007442	0,00076799
Id. d'œillette,..	0,000729	0,0007327, entre 10 et 11°, 3
Id. Id.	0,000730	0,000733, entre 11,3 et 32°, 7
	Moyenne de 10 à 30 = 0,0007528	
Huile de colza,...	0,00073709	0,0007608, entre 13 et 47
Id. Id.	0,0007268	0,0007506, entre 13 et 33
Id. Id.	0,0007420	0,0007658, entre 33 et 47
	Moyenne de 10 à 30 = 0,000739	
Huile de morue,..	0,0006614	0,0006852, entre 32 et 47
Id. Id.	0,000654	0,0006778, entre 24 et 47
Id. Id.	0,0006343	0,0006551, entre 24 et 32
	Moyenne de 20 à 30 = 0,0006737	

On voit par ce tableau que le coëfficient de dilatation des huiles varie avec la température, et que les huiles animales, comme nous nous en sommes assurés pour d'autres variétés que l'huile de morue, se dilatent moins que les huiles végétales. Malheureusement, il n'en est pas de même des huiles d'olives et d'arachides, et les différences si faibles que nous avons observées dans leurs coëfficients de dilatation, ne laissent pas d'espoir de les distinguer par ce moyen.

Nous nous sommes contentés de construire un thermomètre à huile pour distinguer les falsifications des huiles de colza par les huiles de poisson. L'appareil se compose d'un thermomètre à gros réservoir, dont le fond peut être bouché au moyen d'un petit bouchon en cristal. Nous

l'avons d'abord rempli d'huile de colza pure et entouré d'eau à une température de 20°. Au moyen d'un trait de diamant, nous avons marqué la hauteur de l'huile dans le tube capillaire. En poussant la température de l'eau jusqu'à 40°, nous avons obtenu une seconde indication.

Le tube fut ensuite vidé, lavé avec de l'alcool et séché. Nous y introduisirnes ensuite de l'huile de poisson, en ayant soin de maintenir la hauteur jusqu'au premier trait de diamant, à la température de 20°. En portant ensuite cette dernière à 40°, la différence de dilatation devenait aussitôt sensible sur la tige du thermomètre. L'intervalle compris entre les hauteurs de l'huile de colza et de poisson à 40° fut ensuite divisé en parties égales, de telle sorte qu'en exposant l'huile fraudée dans l'appareil à ces deux températures successives, on peut juger de sa pureté, et estimer la quantité d'huile de poisson ajoutée, par le chiffre auquel la colonne liquide s'arrête. En opérant la graduation entre 20 et 100°, nous aurions observé une différence plus grande encore et rendu l'appareil plus sensible.

Nous nous sommes ensuite adressés à une seconde classe de phénomènes physiques pour y découvrir des caractères différentiels, facilement constatables, et qui nous permissent de distinguer les différentes huiles. Nous avons pensé que l'étude de leurs propriétés optiques pourrait peut-être nous fournir de précieuses indications : mais, en général, la détermination des coëfficiens numériques, quand il s'agit d'étudier les modifications éprouvées par les rayons lumineux, offre des difficultés très sérieuses. La mesure des indices de réfraction des liquides constitue à elle seule une expérience très délicate, et qui exige l'emploi d'appareils assez compliqués lorsqu'on suit les procédés ordinaires. Nous avons donc eu tout d'abord à nous occuper de simplifier autant que possible les méthodes habituelle-

ment employées, et de les convertir en un procédé presque mécanique, qui, sans rien faire perdre à la précision des résultats, fournit en peu de temps, avec une très petite quantité de la substance examinée, l'indice de réfraction véritable de cette substance.

La méthode fondée sur l'observation de la déviation minimum dans les prismes, celle qui repose sur la réflexion totale produite dans les prismes de verre, ne pouvaient en aucune façon remplir notre but. Ces méthodes exigent qu'on mesure des angles avec beaucoup d'exactitude, et c'est-là, comme on sait, une difficulté réelle qu'il fallait à tout prix éviter.

Le procédé indiqué par Brewster et le duc de Chaulnes, procédé qui exige l'emploi du microscope composé, est beaucoup plus simple dans la détermination des données qu'on doit obtenir. Mais il est nécessaire, pour l'utiliser, d'avoir à sa disposition un microscope offrant une disposition spéciale, à savoir une vis micromètrique adaptée au porte-objet, qui permette de mesurer avec une grande exactitude les plus petits déplacements de ce dernier. Or, nous ne possédons qu'un microscope *Lerebours* et un microscope *Chevalier* qui n'offrent point cette disposition. La méthode de Brewster était donc pour nous inapplicable. Notre esprit s'est alors reporté à une remarque très judicieuse faite par M. Regnault dans ses cours d'optique au collége de France. Selon ce physicien, il doit être plus commode de remplacer la mesure des déplacements du porte-objet par celle du grossissement. Cette remarque a été récemment développée par M. Bertin, professeur de physique à la Faculté des sciences de Strasbourg, dans une note insérée dans les *Annales de physique et de chimie*, où se trouve la véritable formule qui donne la valeur de l'indice de réfraction d'un liquide quelconque en fonction, de l'indice de réfraction du

liquide pris pour terme de comparaison, et des nombres qui expriment les trois grossissements d'un objet vu d'abord à vide, le microscope étant dans l'état ordinaire, vu ensuite au travers d'une lentille plan concave du liquide pris pour point de départ ; vu enfin au travers d'une lentille semblable du liquide soumis à l'observation.

Voici cette formule :

$$n' = 1 + (n - 1) \frac{g' - g}{g'' - g}$$

g g', g'' étant les trois grossissemens observés dans les trois circonstances que nous venons de signaler et n l'indice de réfraction connu d'avance du liquide auquel on compare les autres.

Tout se réduit donc dans ce procédé à mesurer seulement le grossissement du liquide examiné ; car le grossissement à vide et celui qui est fourni par l'interposition de l'eau, notre liquide type, ont été mesurés une fois pour toutes.

Voici maintenant comme nous avons adapté un de nos appareils (le microscope Chevalier) à cette nouvelle manière de calculer l'indice de réfraction.

L'objectif de notre microscope est formé de trois lentilles plan-convexes achromatiques, la face plane de ces lentilles étant tournée vers l'objet, nous dévissons la lentille inférieure et nous la plaçons à une distance de 2 millimètres des deux autres ; elle pose sur une lame mince de verre parfaitement fixe et qui se rattache par une tige de cuivre au corps même de l'appareil. Cette lentille isolée est placée de telle façon que son axe optique se confonde avec celui des deux autres lentilles.

Ceci effectué, on met sur le porte-objet un micromètre

en verre qui présente un millimètre divisé en **100** parties égales et on fait marcher le porte-objet jusqu'à ce que les divisions soient parfaitement nettes. On mesure alors le grossissement par un moyen que nous indiquerons tout-à-l'heure et on a la valeur de g, c'est-à-dire le grossissement à vide.

Pour obtenir g', on introduit entre la lentille isolée de l'objectif et celle qui est immédiatement au-dessus d'elle, une goutte d'eau qui se moule dans cette espèce de vase en touchant à la fois la face plane de la lentille supérieure et la face convexe de la lentille inférieure isolée. Cette introduction diminue le pouvoir convergent du système, et on est obligé d'éloigner le porte-objet pour mettre le micromètre au foyer ; on mesure de nouveau le grossissement et on a g'.

Enfin on suit exactement la même marche avec le liquide à examiner, après avoir eu soin toutefois d'essuyer parfaitement les deux lentilles que l'eau a touchées ; on a alors la valeur de g''.

Il ne reste plus qu'à substituer les valeurs de g, g' et g'' fournies par l'expérience précédente et celle de n qui se trouve dans tous les livres de physique, dans la formule déjà indiquée pour en déduire l'indice de réfraction cherché.

Tout revient donc, en définitive, à une mesure de grossissement. Le moyen qui nous a paru le plus simple, consiste à placer en avant de l'oculaire un petit miroir métallique circulaire de trois millimètres de diamètre environ, dont le plan est incliné de 45° sur l'axe du microscope. L'œil placé un peu au-dessus du petit miroir, aperçoit par réflexion les divisions grossies du micromètre qui se projectent sur une feuille de papier blanc placée au-dessous ; on marque alors avec une pointe très fine les

lignes sur lesquelles se projettent deux des divisions, facilement reconnaissables par leur plus grande longueur, et on mesure leur distance à l'aide d'une règle graduée et d'un vernier qui la donne facilement à 1/100 près. Le rapport de cette longueur, mesurée à la grandeur réelle des divisions, donne le grossissement cherché.

L'expérience se fait avec une facilité telle que deux ou trois minutes suffisent pour l'exécuter avec tout le soin désirable. Il est bon toutefois de signaler la nécessité de remplir certaines conditions pour arriver à un résultat rigoureux. Le grossissement apparent dans un microscope varie avec la position de l'oculaire, le plus ou moins de netteté avec laquelle l'image est aperçue, et enfin avec la distance de l'œil à la surface horizontale sur laquelle les divisions grossies sont projetées. Il dépend enfin de la structure de l'œil de celui qui expérimente.

Pour nous placer dans les circonstances les plus favorables, nous avons d'abord cherché quelle était la position la plus convenable de l'oculaire pour l'œil de chacun de nous, et nous avons maintenu cette position invariable pendant tout le temps de nos recherches. Nous avons ensuite placé la feuille de papier blanc qui reçoit les 1/100 de millimètres grossies à une distance constante de l'œil, 33 centimètres, distance ordinaire de la vue distincte. Pour être bien certains que nous distinguions toujours les traits du micromètre avec la même netteté, nous avions placé au foyer de notre oculaire un fil très fin qui nous servait de point de repère. Enfin, de peur que le micromètre fut mal divisé, nous recherchions toujours la distance de deux mêmes divisions sur la feuille de papier où nous les recevions agrandies.

Voici les résultats que nous avons obtenus en appliquant cette manière d'opérer à la recherche des indices de réfraction des huiles.

Le grossissement à vide étant $g = 137$.

L'introduction de la lentille d'eau diminua le grossissement ; il devint $g' = 183$.

En introduisant successivement les espèces d'huiles on a obtenu :

pour l'huile de morue	$g'' = 161$
l'huile d'arachide	$g''' = 163$
l'huile de Colza	$g'' = 160$
l'huile d'olive	$g'' = 164$

En prenant pour indice de réfraction de l'eau 1,335 et appliquant la formule, on obtient pour l'indice de réfraction.

de l'huile d'olive	$n' = 1,452$
l'huile de colza	$n' = 1,477$
l'huile d'arachide	$n' = 1,459$
l'huile de morue	$n' = 1,471$

On voit par ces chiffres que même, au point de vue de leurs propriétés optiques, les huiles présentent des caractères qui permettraient de les distinguer ; seulement tandis que pour la dilatation les huiles de graines se séparent nettement des huiles animales, pour les indices de réfraction, au contraire, l'huile de morue est placée entre l'huile d'arachide et l'huile de colza.

Le nombre d'huiles pures que nous possédions ne nous a point encore permis d'étendre nos recherches sur leurs propriétés physiques aussi loin que nous l'aurions désiré ; nous espérons nous trouver en mesure prochainement de combler plusieurs lacunes, et d'arriver ainsi à des lois qui offriront un plus haut caractère de généralité.

RENSEIGNEMENTS

SUR

LES OPÉRATIONS

DU MONT-DE-PIÉTÉ DE ROUEN,

Présentés a l'Académie le 2 Mars 1849,

Par M. A.-G. BALLIN.

Messieurs,

J'ai l'honneur de vous présenter le *Tableau décennal des opérations du Mont-de-Piété de Rouen*, pour la période de 1839 à 1848 inclusivement.

La révolution qui s'est effectuée au commencement de 1848 devait avoir une certaine influence sur les opérations du Mont-de-Piété; la stagnation du commerce et de l'industrie, l'extrême difficulté de se procurer de l'argent, auraient dû faire penser que des prêts nombreux seraient demandés par des ouvriers sans ouvrage; cependant, il n'en a pas été ainsi, car les petits prêts ont été moins nombreux qu'à l'ordinaire, ce qui pourrait faire supposer que, parmi les habitués du Mont-de-Piété, quelques-uns des plus pauvres ont trouvé d'autres ressources.

A la fin de mars, les prêts d'une certaine importance

ont augmenté, de sorte qu'il a été nécessaire de les limiter, comme à Paris, au maximum de 100 fr. pour chaque emprunteur, et j'ai dû repousser quelques commerçants, d'ailleurs en petit nombre, qui voulaient obtenir, sur des marchandises, des sommes plus fortes que celles qui sont généralement demandées en temps ordinaire ; mais cette restriction a été levée le 20 juillet. Depuis ce temps, le nombre des nantissements en magasin a toujours baissé, quoique l'action des ventes ait été fort ralentie, afin de donner aux emprunteurs la facilité de renouveler leurs engagements ; et il est à remarquer que l'administration, en accordant ce retard, qui, pour quelques-uns, a été de trois mois, n'a pas exigé le paiement des droits correspondants.

Pendant les trois premiers mois de 1848, les dégagements ont été moins nombreux et d'une valeur moindre que les engagements ; c'est le contraire qui a eu lieu pendant les neuf mois suivants pris ensemble, où il y a eu 41,268 engagements pour 409,293 fr de prêts, et 43,671 dégagements pour 412,700 fr.

Ce résultat qui, au premier aperçu, semble satisfaisant, ne l'est peut-être pas autant qu'on pourrait le croire, car les anciens employés du Mont-de-Piété, notamment les commissionnaires, qui sont plus particulièrement en rapport avec les emprunteurs, assurent que, dans les temps de prospérité, lorsque le travail est abondant et bien payé, les mutations sont plus fréquentes, et cela peut s'expliquer ainsi : L'ouvrier qui gagne de l'argent facilement, le dépense de même, et, s'il vient à en manquer, il engage les objets qu'il a achetés et qui ne lui sont pas indispensables ; il les dégage et les réengage fréquemment, sans s'inquiéter de la perte qu'il en éprouve, et pour satisfaire le besoin du moment. Au contraire, quand il gagne peu, il devient

forcément économe ; il n'achète des effets neufs ou ne dégage ceux qu'il a déposés au Mont-de-Piété que lorsqu'il y a nécessité absolue, et cesse d'engager, parce qu'il ne possède plus que le strict nécessaire.

Quoi qu'il en soit de ces réflexions, il résulte du tableau suivant que les opérations de l'année dernière sont presque toutes inférieures à la moyenne décennale. En voici la comparaison :

Engagements et Renouvellements.

Moy^ne^ déc^le^.	94,683	articles pour	1,043,466	fr. de prêts.
1848...	86,715	—	1,024,135	—

Dégagements.

Moy^ne^ déc^le^.	66,297	articles pour	639,367	fr. de prêts.
1848...	57,058	—	563,299	—

Dégagements par Renouvellements.

Moy^ne^ déc^le^.	21,530	articles pour	317,499	fr. de prêts.
1848...	28,240	—	435,239	—

Ventes.

Moy^ne^ déc^le^.	6,063	articles pour	65,408	fr. de prêts.
1848...	6,820	—	79,472	—

La diminution des engagements s'est fait sentir principalement sur les prêts de peu de valeur ; en voici les différences en nombre :

M. d.	26,678 prêts de 3 fr.	13,402 de 4,	12,591 de 5,	22,320 de 6 à 10.
1848.	22,738 —	12,645 —	11,098 —	20,397 —

J'ajoute que le Mont-de-Piété du Havre a fait plus d'engagements en 1848 qu'en 1847, tandis qu'à Rouen, c'est le contraire qui a eu lieu.

Le nombre des dégagements a été, au Havre, au-dessous de la moitié des engagements, tandis qu'à Rouen, ce nombre a dépassé les 5/8es. Il semble qu'on doive inférer de là que, pendant l'année 1848, la gêne a été plus grande au Havre qu'à Rouen ; toutefois, on ne saurait se prononcer d'une manière absolue sur cette différence, qui peut tenir à des circonstances locales que nous ne connaissons pas.

P. S. Il est à remarquer qu'à Paris comme à Rouen, les opérations du Mont-de-Piété ont diminué en 1848. Voici, à cet égard, les observations que M. A. Blaize, directeur du premier établissement, a consignées dans un rapport du 15 février dernier, dont je n'ai eu communication qu'en septembre :

« Quelle est la cause de cette diminution dans les opérations du Mont-de-Piété ? Au premier abord, il semblerait que ses opérations doivent être en raison directe de la misère ; il n'en est rien, et l'on peut avancer hardiment le contraire. Nous n'entendons pas dire que les besoins sont d'autant moins grands que la misère est plus profonde, ce serait absurde ; mais, d'un côté, le Mont-de-Piété a été obligé de réduire à 100 fr. le *maximum* de ses prêts (1), et, de l'autre, il ne vient pas seulement au secours de l'extrême misère, il est encore la providence du petit commerce. Or, lorsque le mouvement général des affaires diminue, la petite industrie, la petite production, restent dans l'inertie, et ne viennent plus solliciter le Mont-de-Piété. »

---

(1) Il en a été de même à Rouen, du 24 mars au 20 juillet 1848.

LETTRE

A M. Auguste LE PREVOST,

SUR LA STATISTIQUE,

COMMUNIQUÉE A L'ACADÉMIE LE 30 MARS 1849,

PAR

M. A.-G. BALLIN.

Monsieur et très honoré Confrère,

Vous avez bien voulu m'offrir votre *Histoire de Saint-Martin du Tilleul*, et j'ai admiré ce qu'il vous a fallu de zèle, de patience et de lumières pour coordonner le fruit des immenses recherches auxquelles vous avez dû vous livrer, afin d'arriver à prouver *qu'il n'y a point de si petit coin de terre sur lequel il ne soit possible de faire germer une riche moisson de documents et de souvenirs* (1). En publiant un spécimen si brillant, si complet, de ce que peut une érudition bien dirigée, vous avez pu espérer d'exciter l'émulation de ces hommes qui se dévouent consciencieusement à des études souvent bien arides ; mais n'avez-vous pas craint, en même temps, de décourager ceux qui réfléchiraient à l'incommensurable travail qu'exigerait la

(1) Ouvrage précité, p. 81.

statistique complète de chacune des 5 à 600 communes et plus dont se composent certains départements ? N'avez-vous pas pensé d'ailleurs, qu'en supposant qu'on trouvât ces travailleurs aussi éclairés qu'infatigables , il se présenterait d'insurmontables difficultés d'exécution? Car, si l'on voulait entreprendre une statistique départementale dont toutes les parties fussent traitées aussi abondamment, aussi largement que vous l'avez fait pour l'histoire seulement de la petite commune de Saint-Martin du Tilleul, l'entreprise deviendrait gigantesque, et il faudrait nécessairement renoncer à l'espérance de la voir conduite à bonne fin. C'est ce qui m'a décidé, indépendamment de mon insuffisance, à me restreindre beaucoup dans mon ***Essai sur la statistique du canton du Grand-Couronne***, que j'avais cru pouvoir offrir au Conseil-Général, si non comme un modèle, du moins comme un premier point de départ, pour la confection d'une statistique complète du département de la Seine-Inférieure, ouvrage considérable et difficile sans doute, mais que M. de Murat aurait probablement eu l'honneur de faire exécuter, s'il fût resté plus longtemps Préfet, lui qui avait eu le bon esprit d'appeler à y concourir, non seulement l'Académie et la Société d'agriculture, mais encore toutes les autres Sociétés savantes et tous les hommes studieux du département.

Par suite de son eloignement, le plan qu'avait dressé avec tant de soin l'Académie est tombé dans l'oubli, et mon ouvrage est resté sans application, bien qu'il ait obtenu l'approbation de l'Académie des Sciences de l'Institut, (Séance du 26 avril 1847) ainsi que celle de la Société d'Émulation de Rouen ; et puisque vous m'avez fait l'honneur de me demander *une série de questions* pour la formation de statistiques partielles, j'espère répondre à votre désir en vous retraçant ici un aperçu de mon travail.

Lorsque je l'ai entrepris, je pensais et je pense encore aujourd'hui que, pour faire une bonne statistique de département, il faut commencer par traiter chaque canton en particulier, puis en résumer les points principaux, les faits analogues, les traits caractéristiques dans un *discours préliminaire* qui embrasse l'ensemble et donne tout d'abord une idée générale du pays.

Pour arriver à un résultat satisfaisant, il faut s'astreindre à des recherches innombrables, demander des renseignements partout où l'on peut espérer d'en obtenir, les examiner scrupuleusement, les vérifier avec soin, et souvent les rectifier les uns par les autres. C'est ainsi qu'avant de commencer mon travail, j'étais entré en correspondance avec le juge de paix et le curé du canton, avec les percepteurs, les maires, les desservants, les instituteurs, les médecins et autres habitants notables. Je leur avais adressé une *série de questions* dont je joins ici un exemplaire (1). J'ai ensuite coordonné et comparé leurs réponses, et, lorsqu'elles étaient incomplètes ou contradictoires, je n'ai point hésité à faire de nouvelles demandes, afin d'éclaircir mes doutes et d'arriver, autant que possible, à la vérité. Il va sans dire que j'ai profité, non-seulement des documents qui existaient, soit dans les archives départementales, soit dans les bureaux de la préfecture, mais encore des mémoires imprimés ou manuscrits que j'ai pu me procurer, et parmi lesquels je n'ai eu garde d'oublier celui où vous avez retracé l'histoire et la description de l'Église de Saint-Julien-de-Quevilly, dont j'ai cité un long extrait. J'ai cité aussi votre dissertation sur l'emplacement de l'*île d'Oissel*.

---

(1) Ces questions sont trop nombreuses pour être rapportées ici

La première partie est consacrée à des *Considérations préliminaires et générales*. Après avoir exposé brièvement l'*origine* et le *but* de la statistique, et en avoir indiqué les bases générales dans le 1er chapitre, je passe dans le 2e, à l'*Histoire* et à *l'Archéologie*; le chapitre 3 est consacré à la *Biographie*, et le 4e aux *mœurs*, *usages*, *fêtes* et *divertissements*.

La deuxième partie contient la *Description générale du pays*. Le chapitre 1er est intitulé : *Topographie*, *situation*, *surface*, *bornes*, *méridien*; le chapitre 2 traite de la *Constitution hygiénique* en trois articles; *Aperçu général*, *nourriture des habitants*, *maladies épidémiques* (Choléra, vaccine); le chapitre 3, qui s'occupe de l'*Histoire naturelle*, est aussi divisé en trois articles : *Règne végétal* et *règne animal* (chasse, pêche); la *population* est l'objet du 4e chapitre; l'*Agriculture*, celui du 5e, qui se divise en six articles : 1er *Nature des produits du sol*; 2e *Détails relatifs à la culture*; 3e *Animaux employés dans les exploitations agricoles*; 4e *Ferme principale de chaque commune*; 5e *Vaine pâture*; 6e *Domaines nationaux*. Je crois devoir vous faire remarquer, sur l'article 4, qu'après avoir rapproché et comparé les détails recueillis pour chaque *ferme réelle*, j'en ai composé une *ferme fictive de* 100 *hectares*, où se trouve indiquée la proportion des diverses cultures, les produits en nature, ainsi que leur valeur approximative en numéraire, et, si je ne me trompe, un semblable travail, exécuté pour chaque canton, donnerait une idée très juste et très précise de l'agriculture des diverses parties du département, et de l'importance de leurs produits respectifs. Le chapitre 6 se rapporte à l'*Industrie*, et se divise en quatre articles : 1er *Professions les plus généralement répandues*; 2e *Etablissements industriels*; 3e *Machines à vapeur*; 4e *Poids et mesures*;

le chapitre 7 présente l'*Etat politique*, en six articles : 1er *Culte* ; 2e *Droits politiques ;* 3e *Ordre judiciaire* ; 4e *Division du territoire*, *Administrations civils ;* 5e *Instruction primaire ;* 6e *Garde nationale*. Le 8e chapitre fait connaître les *communications*. Le 9e a pour sujet les *Contributions directes* et les *budgets des communes*.

La troisième partie se compose de *renseignements particuliers* sur chacune des communes du canton, et sur les villages et hameaux qui en font partie ; on y trouve l'étymologie des noms, ainsi que l'indication des lieux et monuments remarquables, et des souvenirs qui s'y rattachent.

Enfin, la quatrième partie est une collection de 18 tableaux dont quelques-uns ont un grand nombre de colonnes ; j'ai réuni dans chacun les renseignements particuliers à chaque commune, et je les ai additionnés pour faire connaître l'ensemble de ces renseignements, par rapport au canton tout entier.

Voici la nomenclature de ces tableaux :

1er Tableau des divisions du territoire par nature de terrains, avec l'évaluation de leurs produits ;

2e Tableau concernant la population. (Nombre de maisons, leurs couvertures.)

3e Mouvement de la population en 1834 et 1844 ;

4e Tableau des jeunes gens soumis au recrutement de 1825 à 1844 ;

5e Tableau comparatif des jeunes gens soumis au recrutement depuis 20 ans dans le canton et dans le département ;

6e Tableau des professions des jeunes gens compris dans le contingent de 1825 à 1844 ;

7e Détails comparatifs sur l'instruction des jeunes gens du canton et du département ;

8e Tableau relatif à l'agriculture, indiquant la valeur et le produit des terres ;

9e Tableau des animaux employés dans les exploitations rurales et autres détails ;

10e Désignation de la principale ferme de chaque commune.

11e Détails concernant les eaux et les incendies ;

12e Résumé sommaire des ventes de domaines nationaux, de 1791 à 1813 ;

13e Tableau comparatif des contributions directes de 1821, 1836 et 1845, en principal et centimes additionnels ;

14e Tableau des patentables et des professions les plus communes ou les plus remarquables ;

15e Tableau des électeurs des membres de la Chambre des Députés ;

16e Tableau des électeurs municipaux ;

17e Tableau de divers renseignements relatifs à l'administration des communes ;

18e Tableau des distances réciproques, en kilomètres, de toutes les communes du canton du Grand-Couronne et du chef-lieu du département.

Enfin, l'ouvrage est accompagné d'une *Carte topographique du canton.*

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Rouen

PENDANT L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE DE L'ANNÉE 1848, ET PENDANT L'HIVER ET LE PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1849,

Présentées et lues à l'Académie à diverses époques,

PAR M F. PREISSER.

ÉTÉ DE L'ANNÉE 1848 (Juin, Juillet, Août).

Pression atmosphérique. — Pendant les trois mois de l'été, les pressions moyennes ont été :

de 755,75 en juin,
de 760,28 en juillet,
de 759,36 en août.

La moyenne de la saison a donc été de $758^{mm},46$.

En 1335, elle a été de 756,35;
En 1836, — de 758,27;
En 1837, — de 761,09.

Les limites de la variation barométrique ont été de $744^{mm},22$ et 770,76, de sorte que l'amplitude de l'oscillation peut être représentée par 26,54. Elle a été plus considérable que celle de l'été des trois années précédentes, pendant lesquelles elle n'a varié que de $18^{mm},92$ à 24,77.

Température. — La température moyenne de la saison a été de 16°,4 ;

Savoir : en juin, de 14°,8 ;
en juillet, de 19°,4 ;
en août, de 15°,1.

Elle a été moindre que dans les années précédentes.

En 1845, la moyenne de l'été a été de 17°,2 ;
En 1846, — de 20°,1 ;
En 1847, — de 17°,2.

La plus haute température a été observée le 6 juillet ; elle a été de 30° ; le minimum, le 6 juin, a été de 7°,6.

La température entre ces deux extrêmes a donc présenté une oscillation de 22°,4.

Cette oscillation est également plus faible que celle des années précédentes.

Pluie. — La quantité totale de pluie tombée à Rouen, pendant cette saison, a été de 24cc,690 ;

Savoir : 6,975 en juin ;
5,702 en juillet ;
12,013 en août.

Pendant l'été de 1845, il est tombé 21,319 ;
— 1846, — 16,654 ;
— 1847, — 21,723.

L'été de cette année a donc été plus pluvieux que celui des années précédentes.

Il y a eu 39 jours de pluie :
10 en juin,
11 en juillet,
18 en août.

J'ai observé, à Rouen, 9 orages pendant cette saison : 4 en juin, 3 en juillet, et 2 pendant le mois d'août.

Trois ont été amenés par un vent d'Ouest,
Deux par un vent de........... S.-S.-E.
Un par un vent de .... E.-S.-E.
Deux par un vent de........... S.-S.-O.
Et un de.................... N.-N.-O.

Nous devons observer que les orages qui éclatent dans nos contrées sont bien plus intenses quand le vent souffle de l'O, S.-O. ou S., que quand il nous arrive d'un côté opposé. La marche du baromètre est aussi bien plus influencée dans le premier cas que dans le second. En général, dans notre contrée, un changement brusque dans la direction du vent et une dépression d'une dixaine de millimètres dans la colonne mercurielle, sont les précurseurs ordinaires d'un bouleversement atmosphérique, et surtout d'un violent orage.

L'apparition des Cirri indique presque toujours un changement dans l'état du ciel. — Après des jours pluvieux, quelques cirri ramènent un ciel serein.

Voici comment on peut ranger les vents par ordre de fréquence :

Vents	d'O......	19	de N.-E....	4
	de S.-S.-O.	15	de N.-N.-E.	3
	de S.-S.-E.	11	de O.-S.-O.	2
	de N.-O...	11	de S.-E....	2
	de S.-O...	10	de N.-E....	2
	de O.-N.-O.	7	de S.......	1
	de N.-N.-O.	4	de E.-S.-E.	1

AUTOMNE de l'année 1848 (septembre, octobre, novembre.)

Pression atmosphérique. — La moyenne pression de la saison a été de . . . 758^{mm},42

Savoir :	en septembre. . . .	761,22
	en octobre	755,75
	en novembre . . .	758,29
	Moyenne. . .	758,42

La pression la plus élevée a été de 772,30, le 16 septembre, et la plus faible de 741,29 le 23 novembre. Le baromètre a donc oscillé dans une étendue de 31^{mm},01.

Température. — La température moyenne de la saison a été de . . . . . 11°5.

Savoir :	en septembre. . .	16°,2
	en octobre	11°,9
	en novembre . . .	6°,5
	Moyenne . . .	11°,5

Si nous calculons cette moyenne d'après les observations du thermomètrographe, c'est-à-dire d'après les maxima et les minima, nous trouvons le nombre 10°,7.

Le minimum de la température a été de 26° le 5 septembre, et le minimum de 1° le 12 novembre; de sorte que l'oscillation thermométrique peut être représentée par 27°.

Dans cette saison, le thermomètre n'est descendu que trois fois au-dessous de zéro, et la plus basse température n'a été que de 1°. Comme on peut le remarquer par l'inspection des tableaux synoptiques, la direction des vents a une grande influence sur la température. Ainsi, nous

voyons que dans cette saison, les vents du S O ont dominé. En les rangeant par ordre de fréquence, nous trouvons :

S.-O	22	N.-N.-E. . .	3
S.-S.-O . . .	12	N.-E.	3
O.	10	O.-N.-O. . .	5
N.-O.	10	S -S.-E. , . .	2
N.-N.-O. . .	7	E.	1
S.-E.	7	O.-S.-O. . .	1
S.	5	E.-N -E. . .	1
N..	4		

Pluie. — Si la saison a été très douce, en revanche elle été très pluvieuse. La quantité de pluie recueillie dans l'udomètre a été de . . 21c,121

Savoir :	en septembre. . .	7,761
	en octobre. . . .	6,095
	en novembre. . .	7,265
	Total.	21,121

Le nombre de jours de pluie s'est élevé à 25.

Il n'est tombé qu'une fois de la grêle.

Il y a eu deux orages pendant le mois de septembre. Celui qui a éclaté dans la nuit du 22 au 23 a été remarquable par sa violence. Le baromètre est descendu de 10 millimètres, et il est tombé une quantité énorme de pluie (54,28.) Je n'ai jamais eu l'occasion de constater à Rouen la chute d'une aussi forte quantité d'eau.

Portons maintenant nos regards sur les quatre années qui viennent de s'écouler, et pendant lesquelles nous avons fait des observations météorologiques régulières.

Quoique ce laps de temps ne soit pas encore suffisant

pour établir la climatologie d'un pays, il pourra cependant déjà nous fournir des renseignements précieux.

Température. — A Rouen, la température moyenne, établie d'après 4 années d'observations, est de **10,7**.

Savoir :	en **1845**, de	**9,8**
	en **1846**, de	**12,2**
	en **1847**, de	**9,8**
	en **1848**, de	**10,9**
	Moyenne,	**10,7**

Mes instruments étant placés à une hauteur de 39^m au-dessus du niveau de la mer, si nous admettons une diminution de 1 degré dans la température, pour une élévation de 180^m, il en résulte que la température moyenne de Rouen, réduite à ce qu'elle avait au niveau de la mer, est de **10,9**.

Paris, dans les mêmes circonstances, a une température à peu près égale à celle de Rouen, puisque la différence n'est que de 1 dixième de degré. Elle est de 11°.

Celle de la France est sensiblement de 12°, d'après les observations faites dans les villes où elles ont été déterminées avec une précision suffisante, et en excluant le plateau central dont le climat nous est entièrement inconnu.

Après la température moyenne, il reste à déterminer deux éléments très importants ; ce sont les températures de l'hiver et celles de l'été. En effet, deux moyennes égales peuvent correspondre à des climats fort différents, l'un à température uniforme et tel que les hivers soient doux et les étés sans chaleur, l'autre à températures extrêmes, tel que les étés soient très chauds et les hivers très froids. la France présente, sous ce rapport, d'assez grandes

différences pour qu'on y distingue des climats excessifs ou continentaux, et des climats à température uniforme ou marine.

Isothènes et Isochimènes. — Les lignes d'égale température en été (Isothènes) et celles d'égale température en hiver (Isochimènes) ont un trajet fort différent les unes des autres, et fort différent aussi de celui des Isothermes ou lignes d'égale température moyenne. Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, l'isotherne de 20° part de l'embouchure de la Gironde, coupe la Loire au niveau de Moulins, la Saône à son confluent avec le Doubs et le Rhin non loin de Mulhouse.

Le trajet de ces lignes est d'une grande importance, car il se lie intimement à celle des courbes qui limitent les régions occupées par certains végétaux sauvages ou cultivés.

A Rouen, d'après 4 années d'observations, la température moyenne de l'hiver est de 3°,3, et celle de l'été de 17°,7, comme le démontre le tableau suivant :

Années	1845,	1846,	1847,	1848,
Hiver. . .	2°,2,	5°,2,	1°,6,	3°,5,
Été. . . .	17°,2,	20°,1,	17°,2,	16°,4,

à Paris, les moyennes sont de 3°,3 pour l'hiver et de 18°,1 pour l'été.

La différence de température entre les deux saisons est donc de 14°,8 pour Paris et de 14°4 pour Rouen.

Ces nombres confirment cette loi générale en météorologie que les différences entre les températures moyennes de l'hiver et de l'été vont en diminuant à mesure qu'elles se rapprochent de l'océan ou de la méditerrannée.

L'hiver à Rouen est précisément égal à celui de Paris, mais l'été est moins chaud.

La différence entre les deux saisons est la même exactement à Rouen qu'à la Rochelle.

Quant aux moyennes des printemps et de l'automne, nous voyons qu'elle est de 10°,2 pour le printemps, et de 11°,6 pour l'automne. A Paris, elles sont de 10°.3 et 11°,2. Ainsi notre printemps est de 1 dixième de degré plus froid et notre automne de 4 dixièmes de degré plus chaud.

Vents. — Les vents sont les grands arbitres des changements atmosphériques. Ils exercent l'influence la plus marquée sur la température moyenne des saisons.

Voici comment on peut classer en moyenne les vents dominans à Rouen. Nous avons soin de les ranger par ordre de fréquence pour chaque année.

Année 1845.

O.	50	S.	14
S.-O.	48	N.-N.-O.	13
S.-S.-O.	31	S.-E.	8
N.-O.	30	S.-S.-E.	8
O.-N.-O.	29	N.-E.	5
N.-N.-E.	19	N.	5
E.-N.-E.	19	E.	3
O.-S.-O.	18	E.-S.-E.	3

Année 1846.

S.-O.	117	N.	31
O.	54	E.	27
S.	52	N.-O.	27
N.-E.	46	S.-E.	12

Année 1847.

S.-O.	104	E.	10
N.-E.	56	O.	7
N.-O.	55	O.-N.-O.	6
N.	51	S.-S.-O.	2
S.	38	S.-S.-E.	1
S.-E.	19		

Année 1848.

S.-O.	69	S.	15
N.-O.	58	N.-N.-O.	15
O.	44	S.-E.	9
N.-E.	33	O.-S.-O.	8
S.-S.-O.	33	E.	2
S.-S.-E.	21	E.-S.-E.	1
N.	18		

Moyenne des 4 années.

S.-O.	84,5	S.-E.	12,0
N.-E.	53,5	E.	10.5
N.-O.	42,5	N.-N.-E.	8,5
O.	38,7	O.-S.-O	7,5
S.	27,2	S.-S.-E.	7,5
N.	27,2	N.-N.-O.	7,0
S.-S.-O.	14,0	E.-N.-E.	5,0
O.-N.-O	12,7	E.-S.-E.	1,0

Si nous comparons maintenant les vents qui ont soufflé, en moyenne, de l'ouest vers l'est, à ceux qui ont eu une direction opposée, nous verrons que les premiers sont aux seconds dans le rapport de 304,1 à 125,2.

A Paris ce rapport est de 638 à 362.

Enfin, le tableau suivant indique la fréquence des vents de la région d'ouest et de ceux de la région d'est pour chaque mois de l'année.

	Vents d'O.	Vents d'E.		Vents d'O.	Vents d'E.
Décembre	22,5	7,7	Juin	15,2	12,2
Janvier	19,5	11,5	Juillet	21,2	9,7
Février	18,2	9.7	Août	22,7	8,7
Mars	20,2	9,5	Septembre	19,5	10,5
Avril.	17,5	14,0	Octobre	24,0	6,2
Mai.	19,5	11,5	Novembre	20,2	9,7

Les mêmes moyennes pour chaque saison de l'année seront ainsi représentées :

	Région O.	Région E.
Hiver.	20,0	9,6
Printemps.	19,0	11,7
Été.	19,7	10,2
Automne.	21,2	8,8

Ainsi, comme on le voit, les vents de S.-O. d'O. et S.-S.-O. prédominent à Rouen dans une très forte proportion. Ce sont, en général, ceux qui nous amènent la pluie. Les vents de la région O diminuent en nombre à partir de l'automne. Pendant le printemps ils sont à leur minimum, mais leur nombre va croissant dans les saisons suivantes. Pour les vents d'E., la marche est inverse, c'est-à-dire que le plus grand nombre de ces vents souffle pendant le printemps et le plus petit pendant l'automne.

Pluie. — La quantité moyenne annuelle de pluie qui tombe à Rouen est de 907,18 millimètres savoir :

979,22 en 1845.
905,47 en 1846.
860,29 en 1847.
883,73 en 1848.

A Paris cette quantité n'est, en moyenne, que de 456 millimètres sur la plate-forme de l'Observatoire, située à 28 mètres au dessus du sol.

Ce résultat est fort remarquable et montre bien l'influence des vents humides de S.-O., qui soufflent si fréquemment sur notre contrée.

La quantité moyenne d'eau qui tombe à Rouen

pendant l'hiver est de.................. 243,67
pendant le printemps..................... 230,62
pendant l'été.............................. 220,96
en automne................................. 219,42

Comme le démontre le tableau suivant :

	Année 1845.	Année 1846.	Année 1847.	Année 1848.
Hiver.....	274,54	255,28	257,19	157,69
Printemps.	275,06	209,69	199,79	237,93
Été.......	213,19	166,84	217,23	246,90
Automne..	21,643	263,96	186,08	211,21

On voit qu'à Rouen la quantité de pluie va en diminuant depuis l'hiver jusqu'à l'automne.

Le nombre de jours de pluie par année est de 122,2.

A Paris, il est de 144,5.

Les averses sont bien plus fortes à Rouen qu'à Paris.

Voici un tableau qui nous donne la moyenne des jours de pluie dans les différentes saisons :

	1845.	1846.	1847.	1848.	Moyenne par saison.
Hiver	24	36	25	25	27,2
Printemps.	31	42	33	34	35,0
Été.......	22	19	22	39	25,5
Automne.	41	40	32	25	34,5
Total....	118	137	112	123	

Observations météorologiques faites à Rouen pendant les mois de Juin, Juillet et Août 1848.

MOIS DE JUIN 1848.

MOIS DE JUILLET 1848.

MOIS D'AOUT 1848.

Observations météorologiques faites à Rouen pendant Septembre, Octobre et Novembre 1848.

MOIS DE SEPTEMBRE 1848.

MOIS D'OCTOBRE 1848.

MOIS DE NOVEMBRE 1848.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Therm. ext.	3h du soir Barom. à 0	Therm. ext.	9h du soir Barom. à 0	Therm. ext.	Thermomètre maxima	minima	Vents à Midi	État du ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie

Observations et Moyennes.

Pression barométrique moyenne = [illegible]
Maximum [illegible]
Minimum [illegible]

Amplitude de l'Oscillation barométrique = [illegible]

Température moyenne du mois = [illegible]
d'après le thermométrographe = [illegible]
Maximum de la température = [illegible]
Minimum = [illegible]
Amplitude de l'Oscillation thermométrique = [illegible]

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = [illegible]
11 Jours de pluie
1 jour de grêle

Vents

S	0	N	[illegible]
SO	1	NNO	[illegible]
SSO	[illegible]	NE	[illegible]
O	[illegible]	N	[illegible]
OSE	[illegible]		

Les deux saisons les plus pluvieuses à Rouen sont le printemps et l'automne, mais la quantité de pluie recueillie est plus grande pendant l'hiver que pendant les autres saisons.

La moyenne, par année, des jours de neige est de 6,7.

En effet, il y en a eu :

8 en 1845,	5 en 1846,
12 en 1847,	2 en 1848.

La moyenne des jours de grêle est de 4,2.

1 en 1845,	11 en 1847,
4 en 1846,	5 en 1848.

Orages. — Nombre annuel moyen, 7,5.

Année 1845.	1846.	1847.	1848.
5 orages.	5 orages.	7 orages.	13 orages.
1 en mai.	2 en juin.	1 en janvier.	1 en avril.
1 en juin.	2 en juillet.	3 en juin.	1 en mai.
3 en juillet.	1 en août.	2 en juillet.	4 en juin.
		1 en août.	3 en juillet.
			2 en août.
			2 en septembre.

Orages par saisons.

Hiver.......	0,2	Eté..........	6
Printemps....	0,7	Automne.....	0,5

Comme on le voit, presque tous les orages éclatent à Rouen pendant l'été.

PRESSION ATMOSPHÉRIQUE.

Tableau des hauteurs moyennes du baromètre.

	Année 1845.	1846.	1847.	1848.	Moyenn.
Hiver......	756,84	755,96	755,96	755,36	756,28
Printemps..	755,33	754,44	757,67	754,56	755,50
Été	756,35	758,27	761,09	758,46	755,29
Automne...	357,08	755,41	760,78	758,42	757,92
Moyennne de l'année..	756,40	756,27	758,85	756,70	757,05
Oscillation moyenne...	27,85	42,27	50,47	44,17	41,19

A Paris, la hauteur moyenne annuelle du baromètre est moins haute qu'à Rouen; elle est de 756,03.

C'est pendant l'automne que la pression atmosphérique est la plus forte à Rouen.

L'oscillation barométrique moyenne est de $41^{mm},19$.

HIVER DE L'ANNÉE 1849. (Déc. 1848, Janv. et Février 1849).

Température. — On peut dire qu'il n'y a pas eu d'hiver à Rouen, en 1849. La température moyenne de la saison a été de 5°,6, à savoir :

de 5°,7 en décembre,
de 5°,2 en janvier,
et de 6°,0 en février.

Le thermomètre n'est descendu que rarement au-sous de zéro, à savoir : 5 fois en décembre, 7 fois en janvier et 5 fois en février.

Le plus grand froid a été de — 6°,2 (le 3 janvier);

La plus haute température de + 16, 4, de sorte que le thermomètre a oscillé dans une étendue de 22°,6.

Nous rappellerons ici que la température moyenne de l'hiver à Paris et à Rouen, est de 3°,3.

Vents — Ce sont les vents chauds et humides de la région Ouest, qui ont dominé pendant cette saison dans une très large proportion,

Ils sont, aux vents de la région Est, dans le rapport de 61 à 19, ou de 3 à 1.

On peut les ranger de la manière suivante par ordre de fréquence :

Vents d'O.. ...	29	d'E..... ..	4
de S.-S.-O..	10	de S -S-E..	4
de O.-S.-O..	9	de N.-E...	3
de N.-N.-O..	6	de N.-O...	2
de O.-N.-O..	6	de N......	1
de S.-O.....	5	de N.-N.-E.	1

Pluie. — La quantité totale de pluie tombée pendant cette saison a été de 21^{cm}, 043, savoir :

de 5,763 en décembre,
de 11,133 en janvier,
et de 4,144 en février,

Le nombre de jours de pluie a été de 33, à savoir :

10 en décembre,
17 en janvier,
et 6 en février.

Il est tombé cinq fois de la grêle, et il y a eu trois brouillards épais, un en janvier et deux en février.

La quantité de neige tombée est insignifiante, et n'a pas pu être mesurée. On l'a observée deux fois en décembre et une fois pendant le mois de janvier

Un orage de peu d'intensité a éclaté en décembre, par un vent d'O.-N.-O.

Pression atmosphérique. — La hauteur moyenne du baromètre a été de 761^{mm},12 pendant cette saison, à savoir :

de 759,04 en décembre,
de 758,21 en janvier,
et de 766,10 en février,

Le baromètre s'est élevé à 780,63, le 11 février, à 9 heures du matin. C'est la plus grande hauteur qui ait été observée à Rouen.

La plus petite élévation a été de 741,15, le 11 janvier.

Le mercure a donc oscillé dans une étendue de 39^{mm},48.

Les vingt premiers jours de février ont été remarquables par la grande élévation de la colonne mercurielle dans le baromètre. L'instrument s'est, en moyenne, constamment maintenu au-delà de 771 millimètres. La moyenne, à Rouen, n'est, pendant l'année, que de 757^{m},05, comme nous l'avons démontré dans notre résumé général.

PRINTEMPS DE L'ANNÉE 1849. (Mars, Avril, Mai.)

Pression barométrique. — La pression barométrique de la saison a été de 756,34 ; à savoir :

En mars	761,53
En avril	750,65
En mai	756,86
Moyenne	756,34

Cette moyenne est un peu plus forte que la moyenne annuelle du printemps, déduite des observations des quatre années précédentes (755,50).

Le baromètre a oscillé dans une étendue de 37^{mm},65.

C'est pendant le mois de mars que les plus fortes oscillations de la colonne mercurielle ont été observées. Pendant le mois d'avril, le mercure s'est tenu constamment très bas, et, pendant le mois de mai, la moyenne a été à peu près celle de l'année dernière.

Température. — La température moyenne de cette saison a été de 10°.1 ; à savoir :

En mars, de...............	6°, 5
En avril, de...............	8°, 4
En mai, de...............	15°, 5
Moyenne...............	10°, 1

Et de 9°, 2, en la calculant d'après les maxima et les minima. Nous avons trouvé que la moyenne de cette saison à Rouen, en 1848, était de 10°, 2. La différence pour l'année 1849 est donc peu considérable.

Le thermomètre a oscillé dans une étendue de 34°.

Mais il y a eu de brusques variations de température. Ainsi, dans le mois d'avril, pendant la seconde dizaine, le thermomètre a considérablement baissé : il est même descendu au-dessous de zéro, et il est tombé pendant deux jours une neige abondante.

Nous devons aussi observer que, dans la dernière dizaine du mois de mars, il y a eu un refroidissement général de l'atmosphère ; le thermomètre s'est constamment maintenu plus bas que dans les deux premières di-

Observations météorologiques faites à Rouen pendant les mois de Décembre 1848, Janvier et Février 1849.

MOIS DE DÉCEMBRE 1848.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. exter.	Midi Barom. à 0	Therm. exter.	3h du soir Barom. à 0	Therm. exter.	9h du soir Barom. à 0	Therm. exter.	Thermomètre à maxima	à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	Cp gr		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O N O	N g	Cm St	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		N 6 p	Cm St	[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	N 8	Cr Cm	
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	C		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S E	C		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	C		
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O N O	Cp		[illegible]
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	C		
Moyenne du 1er au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 11 au 20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 21 au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 1er au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				

Observations et Moyennes

Pression barométrique moyenne = [illegible]
Maximum [illegible] (le [illegible])
Minimum [illegible] (le [illegible])

Amplitude de l'Oscillation barométrique = [illegible]

Température moyenne du Mois d'après le thermomètre [illegible] = [illegible]
Maximum de la température = [illegible]
Minimum [illegible] = [illegible]
Amplitude de l'Oscillation thermométrique = [illegible]

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = [illegible]
[illegible] jours de pluie
[illegible] fois de la [illegible]

Vents

[illegible]	1	N O N	1
S E	[illegible]	O N E	2
S S O	6	E	1
S S O	4	N E	2
O	5	S O [illegible]	4

MOIS DE JANVIER 1849.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. exter.	Midi Barom. à 0	Therm. exter.	3h du soir Barom. à 0	Therm. exter.	9h du soir Barom. à 0	Therm. exter.	Thermomètre à maxima	à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 0	[illegible]	5 0	[illegible]	1 0	[illegible]	1 0	O S O	Cp.		[illegible]
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1 1	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	Cp		2 10
4	[illegible]	-1 6	[illegible]	-1 0	[illegible]	-1 0	[illegible]	[illegible]	-0 9	-6 [illegible]	S E	C		
5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S E	C Br p		10 11
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	E	[illegible]		
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	C gr n		1 00
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cr Cm	[illegible]
10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		1
12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		1
13	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
14	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	Cp		6 60
16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	Cp		
17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm [illegible]	9
19	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S	C		
20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	C		
21	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	N N O	[illegible]	Cm [illegible]	
22	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
23	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	N N O	C		
24	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	N 6	Cm	
25	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm [illegible]	
26	[illegible]	7 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O S O	C [illegible]		1 30
27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O S O	N 6 p	Cm	9 [illegible]
28	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	N [illegible]	Cm	[illegible]
29	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	Cp		[illegible]
30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	N N E	C		
31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
Moyenne du 1er au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 11 au 20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 21 au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 1er au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				

Observations et Moyennes

Pression barométrique moyenne = [illegible]
Maximum [illegible] (le [illegible])
Minimum [illegible] (le [illegible])

Amplitude de l'Oscillation barométrique = [illegible]

Température moyenne du Mois = [illegible]
d'après le thermomètrographe = [illegible]
Maximum de la température = [illegible]
Minimum [illegible] = [illegible]
Amplitude de l'Oscillation thermométrique = [illegible]

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = [illegible]
[illegible] jours de pluie
[illegible] fois de la neige
[illegible]

Vents

[illegible]	[illegible]	N N E	[illegible]
S O	3	S E	2
S S O	[illegible]	N N E	2
S S O	[illegible]	S S E	1
O N O	[illegible]		

MOIS DE FÉVRIER 1849.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. exter.	Midi Barom. à 0	Therm. exter.	3h du soir Barom. à 0	Therm. exter.	9h du soir Barom. à 0	Therm. exter.	Thermomètre à maxima	à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
1	[illegible]	-6 8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 9	-1 9	O	C	-	
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S	C Br		
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 5	[illegible]	4 8	[illegible]	[illegible]	S S E	Cp		6 14
4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 0	[illegible]	[illegible]	9 6	[illegible]	O	C	-	
5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 2	[illegible]	8.0	9 2	6.0	S	C		
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	C		
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	C		
8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	C		
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 0	[illegible]	[illegible]	9 0	[illegible]	O	N 2	Cr Cm	
10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	[illegible]	C		
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 0	[illegible]	[illegible]	9 6	[illegible]	[illegible]	S		
12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
13	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9me Cm	
14	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 0	[illegible]	6 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	C		
15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6.2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-6 5	10.5	[illegible]	N N O	N 6	Cm St	
16	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7 0	[illegible]	7.9	[illegible]	5 0	10.0	[illegible]	O	C	-	
17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	S		
18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	C Br		
19	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	7.9	[illegible]	[illegible]	9 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8.9	[illegible]	6.7	10.0	5 0	S O	Cp	-	[illegible]
21	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 9	[illegible]	5 0	[illegible]	N 6 p	-	6 39
22	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 0	O	N 8	Cm	
23	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9.0	[illegible]	O	N 5	Cm St	
24	[illegible]	6 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4.9	S S O	N 8	Cm St	
25	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4.1	S S O	N 4	Cm	
26	[illegible]	7 0	[illegible]	6 8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 0	10.2	[illegible]	O S O	Cp	-	[illegible]
27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9.0	3.0	S S O	Cp gr	-	7 11
28	[illegible]	6 9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	9 4	[illegible]	O	Cp g	-	[illegible]
29														
30														
31														
Moyenne du 1er au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2 9				[illegible]
du 11 au 20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	4 5	[illegible]	[illegible]				
du 21 au 28	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 6	[illegible]	6.9	[illegible]	[illegible]				
du 1er au	[illegible]	[illegible]	[illegible]	6 9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	5 6	[illegible]	[illegible]				

Observations et Moyennes

Pression barométrique moyenne = [illegible]
Maximum [illegible] (le [illegible])
Minimum [illegible] (le [illegible])

Amplitude de l'Oscillation barométrique = [illegible]

Température moyenne du Mois = 6 0
d'après le thermomètrographe = [illegible]
Maximum de la température = [illegible] le [illegible]
Minimum [illegible] = [illegible] le [illegible]
Amplitude de l'Oscillation thermométrique = 13 9 [2]

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = [illegible]
5 jours de pluie
1 fois de la grêle
2 fois du brouillard
pas de neige

Vents

S	[illegible]	N N O	1
S O	1	S	2
O S O	3	N E	1
S S O	3	S S E	2
N O	2	N	1

(1) Il est à remarquer que le baromètre s'est maintenu depuis le commencement du mois à une très grande hauteur [illegible] moyenne [illegible]

(2) Le thermomètre n'est descendu que 5 fois au dessous de zéro

Observations météorologiques faites à Rouen pendant les mois de Mars, Avril et Mai 1849.

MOIS DE MARS 1849.

[illegible]

MOIS D'AVRIL 1849.

[illegible]

MOIS DE MAI 1849.

[illegible]

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

DE LA CLASSE DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS.

Messieurs,

Il est un usage que les académies, fidèles gardiennes des institutions qu'elles se donnèrent à leur naissance, ont toujours soigneusement maintenu ; c'est celui qui impose à leurs secrétaires l'obligation de venir périodiquement exposer au public, dans un rapport circonstancié, l'ensemble de la collaboration annuelle, le résultat des travaux accomplis. Cet usage a bien moins pour objet de revendiquer, pour chacun des membres de ces sociétés, le juste tribut d'éloges auxquels il peut avoir droit pour sa participation à l'œuvre collective, que de projeter sur la société entière la vive lumière d'une manifestation publique, et de lui permettre de justifier son existence et son but par le témoignage de ses actes et de ses efforts.

Cette obligation fait peser sur les secrétaires, chargés de cette tâche délicate, une grave responsabilité. C'est, en effet, de leur talent d'exposition que dépend l'opinion plus ou moins favorable que le public doit concevoir.

En abordant, pour la première fois, cette œuvre difficile, qui exige, pour être traitée avec une parfaite convenance, tant de tact, d'expérience, de judicieuse critique et d'élégante concision, nous protestons sincèrement de notre complète insuffisance; et cet aveu, qui ne nous coûte point à prononcer, nous le consacrons, en hommage de regrets, au souvenir de notre digne prédécesseur, M. Ch. Richard, que les fonctions administratives ont, si fâcheusement pour nous, ravi à la littérature et aux études historiques locales qui souffriront longtemps de son éloignement.

En le remplaçant, sans aspirer à le faire oublier, nous nous efforcerons d'imiter sa loyale exactitude dans la juste appréciation des mérites de chacun, sa critique toujours littéraire et bienveillante; et, surtout, nous nous conformerons à cette maxime qu'il pratiquait avec tant de bon goût: que *la brièveté est la politesse des secrétaires d'Académie.*

Pour introduire l'ordre et une sorte de classification dans le vaste ensemble de mémoires originaux ou analytiques dont nous allons relever les traits principaux, nous le diviserons, à la manière des bibliographes, suivant les cinq grandes classes entre lesquelles se partagent toutes les connaissances humaines: ***Théologie***, ***Jurisprudence***, ***Sciences et Arts***, ***Belles-Lettres***, ***Histoire***.

THÉOLOGIE. — La THÉOLOGIE fournit matière à peu de communications, aujourd'hui que la controverse religieuse est à peu près bannie de nos mœurs, et que la grande famille chrétienne adore en paix son divin auteur sous le libre abri de la tolérance.

Cependant M. l'abbé Louvel, ayant pour interprète

M. l'abbé Picard, nous a entretenus de la *Divinité de la Religion, prouvée par le fait incontestable de la Résurrection.* Dans cette dissertation, aussi brillante par le style que solide par les arguments, l'auteur, groupant toutes les preuves intrinsèques du fait de la résurrection; établissant les caractères de crédibilité qui se trouvent réunis dans la personne des Apôtres, témoins principaux de ce grand miracle; exposant la série d'arguments mis en avant pour réfuter les objections soulevées dans les tems anciens et modernes; prouvant enfin que les Apôtres n'ont été ni trompés ni trompeurs, arrive à porter dans l'esprit une évidence qui doit convaincre les plus incrédules.

Dans une notice analytique sur un opuscule de M. Couppey, de Cherbourg, le même membre nous a raconté la vie et les vertus d'un pieux pasteur, contemporain de Saint-Louis, connu sous le nom du bienheureux *Thomas-Hélie de Biville*, du nom de la paroisse obscure des environs de Cherbourg, où il passa sa vie dans la pratique de toutes les perfections chrétiennes; ce qui lui mérita, aussitôt après sa mort, et en quelque sorte par acclamation populaire, les honneurs d'une canonisation improvisée.

L'humble chapelle que desservait ce vénérable apôtre, et qui, jusqu'à nos jours, a survécu à tant de ruines amoncelées autour d'elle; le calice dont il faisait usage et dont le pieux roi, son ami, lui avait fait don; la chasuble exquisement travaillée dont la richesse atteste encore une munificence royale; un poème en vieux français du temps qu'un prêtre, qui avait été le compagnon du saint, consacra à célébrer ses vertus; toutes ces précieuses reliques d'une noble époque et d'un homme vénéré, fournissent à l'auteur d'intéressantes digressions pour développer autant d'érudition que de sagacité.

La *Tolérance religieuse*, sujet traité par M. l'abbé Auger,

a fourni à M. l'abbé Neveu l'occasion de faire l'éloge de cette vertu, si importante à recommander, dans ce siècle où tous les liens de la vie sociale tendent si violemment à se relacher ; où tous les esprits droits sentent si généralement le besoin de se rallier, sur tous les points, à l'ordre et à l'union.

JURISPRUDENCE. — La JURISPRUDENCE, cette science des droits et des obligations de l'homme en société, est, à notre époque, l'objet des méditations de trop d'esprits éminents pour qu'elle faillisse jamais à occuper une large place dans notre contingent annuel. Quelques-uns des membres de l'Académie l'ont considérée au point de vue historique, d'autres sous le rapport de ses applications pratiques.

Parmi ces derniers, notre digne président, M. Homberg, nous a communiqué les conclusions des études qu'il a depuis longtemps entreprises et traitées avec une logique puissante, pour établir les avantages et les inconvénients comparés des deux modes de contrats matrimoniaux, connus sous les noms de *Régime dotal* et de *Communauté légale*. Dans cet important travail, livré depuis à l'impression, il a pour but d'établir que, dans l'intérêt bien entendu des époux et des familles, les dispositions restrictives du régime dotal, dont il fait apprécier les entraves, l'insuffisance et même les dangers, au point de vue des garanties presque toujours illusoires, devraient disparaître entièrement de notre législation. Mais, toutefois, comme il ne saurait méconnaître la puissance de l'esprit de routine et d'asservissement aux habitudes reçues, il propose un moyen de transition pour arriver à ce résultat désirable ; ce moyen, qui, tout en conservant la plupart des garanties du régime dotal en ce qu'il a de moins absolu, ferait disparaître ses plus graves inconvénients, sans avoir même besoin, pour être appliqué, de nouvelles disposi-

tions législatives, est destiné, nous n'en doutons pas, à obtenir l'approbation de tous les jurisconsultes éclairés.

En analysant le *Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant les années 1845 et 1846*, cet immense répertoire de chiffres qui semble aussi muet aux yeux et à l'esprit qu'une table d'hiéroglyphes, le même M. Homberg a su en faire sortir une foule d'observations piquantes sur les mœurs processives de notre province, et il a pu conclure avec certitude que trois départements au moins, entre ceux qui la composent, peuvent toujours soutenir avec avantage l'ancienne réputation des plaideurs normands.

Parmi les membres de l'Académie qui ont traité quelques points de jurisprudence ancienne en historiens critiques, M. l'abbé Picard, ayant à nous faire connaître une savante dissertation de M. Couppey, *sur la preuve judiciaire au moyen-âge en Normandie*, nous a initiés à la connaissance des curieuses vicissitudes de la législation de notre province, à ces époques anciennes où le droit écrit étant inconnu, tout se jugeait par l'observation, l'expérience et le bon sens. Il nous a raconté l'histoire de ces associations solidaires, appelées *dizaines* et *centaines*, qu'introduisirent en Gaule les conquérants Germains. Puis, il nous a montré le christianisme dévéloppant un élément nouveau, celui de la communauté chrétienne : la paroisse, groupée autour de son pasteur; puis enfin la féodalité créant les relations du seigneur avec ses nombreux feudataires, tenanciers et vassaux; et chacun de ces liens donnant naissance à des juridictions diverses dont l'exercice avait toujours pour moyen le jury, c'est-à-dire le jugement du pays.

Ayant à nous rendre compte d'un important ouvrage de notre confrère, M. Chassan, sur la *Symbolique du Droit*,

M Decorde nous a développé le vaste ensemble synthétique de la jurisprudence, s'élevant, par degrés, depuis les règles d'une pratique presque routinière, jusqu'aux plus hautes spéculations de la philosophie ; et il nous a montré l'auteur, appartenant, par la nature de ses recherches, à ces intelligences d'élite qui se plaisent à scruter les parties abstraites et idéalisées de la science, et dans lesquelles la patience studieuse s'unit à l'esprit de suite et d'enchaînement logique.

Nous ne saurions aborder les détails de cette remarquable étude analytique qui a pour objet, en suivant l'ouvrage de M. Chassan, d'exposer ce que les traditions ont pu nous transmettre de ce premier langage, tout de symboles, dans lequel se formulait le droit à sa naissance, et qui n'a pas dû s'effacer entièrement devant le mode plus parfait d'expression de la pensée qu'a amené la civilisation. D'ailleurs, l'ouvrage qui a servi de base à cette appréciation, est depuis longtemps publié, et tous les scrutateurs de nos antiquités juridiques ont pu vérifier l'exactitude de cette conclusion de M. Decorde : que, dans un travail où l'érudition a tant de part, deux mérites élèvent infiniment l'auteur au-dessus du rang de simple compilateur : d'une part, la méthode à l'aide de laquelle il a fait de la symbolique une science spéciale ; de l'autre, la hauteur de vues et l'esprit philosophique qui règnent dans toutes les parties de cet ouvrage.

Lorsqu'une perte, d'une foudroyante rapidité, vint, il y a quelques mois, consterner l'Académie, et la contraindre à effacer, en tête de la liste de ses membres, un nom qui depuis si longtemps y figurait avec honneur, elle ne désespéra pas que ce nom ne lui fût bientôt rendu ; et, en effet, après un délai qui lui parut bien long, mais que justifiait une immense douleur filiale, l'Académie ouvrait ses portes

à M. Antoine Blanche, heureuse de voir le fils s'asseoir à la place que le père avait, pendant plus de trente ans, honorée.

M. Blanche a choisi, pour sujet de son discours de réception, l'étude d'une question grave qui, naguère, préoccupa profondément les esprits sérieux, lorsque le gouvernement provisoire manifesta l'intention de porter atteinte à quelques-unes de nos institutions les plus vénérées, celle de savoir *s'il était désirable que les procès civils, qui ne peuvent se juger que par la combinaison du droit et du fait, fussent soumis à l'appréciation du jury.*

Afin d'étudier cette question sous toutes ses faces, l'auteur croit devoir remonter aux plus antiques origines du jury dans notre patrie ; il saisit la trace obscure de cette institution dans les lois saxonnes et les capitulaires de nos rois ; mais il ne reconnaît son organisation à peu près définitive, dans les lois anglo-normandes, qu'à partir du XIIIe siècle.

Pour bien faire comprendre quelles étaient les attributions du jury à cette époque reculée, M. Blanche établit une savante distinction entre les preuves évidentes et les preuves conjecturales ; et constate que les dernières seulement réclamaient, pour être validées, la déclaration assermentée des jureurs qui fut le premier rudiment du jury. Cette déclaration pouvait être invoquée dans le cas de poursuites criminelles comme dans celui d'un débat purement civil.

Tour à tour suivant les époques et les nationalités, le choix des jureurs est laissé à la discrétion du juge ou au choix des parties. En Angleterre, la déclaration de ces jureurs forme une part essentielle du jugement à rendre, et continue de s'appliquer aux procès de toute nature ; en France, elle n'est qu'une preuve conjecturale, laquelle va bientôt céder à la preuve écrite ; dès lors, le droit et le fait entrent dans

les éléments qui la constituent, et l'on ne peut en laisser l'appréciation qu'aux officiers de judicature.

Ainsi, le jury disparaît peu à peu de la législation française. Il faut descendre jusqu'à l'époque de la première Constituante, pour le voir instituer de nouveau, mais seulement pour le jugement des affaires criminelles. Toutefois, on tente alors de l'appliquer aux affaires civiles, mais les plus grands publicistes, les hommes d'état les plus expérimentés, voire même les révolutionnaires les plus ardents, repoussent énergiquement cette innovation, dont la proposition, réitérée de nos jours, succombe encore une fois, condamnée par le bon sens de la nouvelle Constituante.

Tout ceci n'est, on le conçoit, qu'une brillante introduction historique à la discussion du fond même de la question ; discussion d'où l'auteur fait surgir l'expression définitive de son opinion. Produisant donc ses conclusions, avec la sincérité d'une conviction profonde, mûrie par seize années d'expérience et de pratique, l'auteur déclare que l'institution du jury, en matière civile, est incompatible avec notre esprit national, nos mœurs et notre législation, qu'elle augmenterait les lenteurs du litige, les frais de la procédure, et que, en un mot, ce serait le chaos dans la justice.

Pour répondre au discours du récipiendaire, M. Homberg a su extraire, du sujet même traité par ce dernier, un sujet neuf qu'il s'est plu à traiter parallèlement ; c'est l'*historique de l'application du jury aux matières civiles chez nos voisins les Anglais*. Il a donc étudié à son tour la marche de la procédure dans les temps primitifs et barbares ; c'est, d'abord, l'appel à la conscience des parties, puis à la sincérité des témoins et des jureurs, et enfin, en désespoir de connaître la vérité, l'appel au juge-

ment de Dieu, constaté par le combat judiciaire ou par les épreuves de l'eau et du feu.

Le duel et les épreuves écartés par les progrès de la civilisation, deux voies subsistaient pour arriver à la connaissance de la vérité ; chacune des deux nations qui sont l'objet de cette étude comparée, s'est emparée de celle qui convenait le mieux à ses habitudes et à son génie particulier.

Ainsi, tandis que, éclairés des lumières du droit romain, nous lui empruntions, en France, un merveilleux système de présomptions juridiques sur lequel nous avons fondé notre procédure civile ; en Angleterre, pour obvier à l'embarras des juges du droit primitif, on a établi la loi des décisions collectives et rendu le concours des jurés obligatoire.

C'est à suivre les conséquences de cette institution, suffisante quand les procès ne pouvaient guère soulever que des questions de fait, aisément résolues par la preuve testimoniale et le bon sens des jurés, que M. Homberg consacre la principale partie de son travail. Alors on voit se dérouler tous ces singuliers expédients de procédure auxquels contraignent bientôt de recourir la complication des rapports et la multiplicité des contestations suscitées par l'esprit de chicane. Pour échapper à cette confusion du droit et du fait que la loi veut les forcer à débrouiller, on voit les jurés inventer mille subterfuges, dont le moindre inconvénient est de rendre les procès interminables.

Aussi, à l'aspect du tableau de ces pratiques incohérentes, de cette barbarie organisée, M. Homberg a-t-il raison de s'écrier en terminant : « Étudier beaucoup les lois, les mœurs, les institutions de nos voisins, c'est le plus sûr moyen d'apprendre à aimer notre pays ! »

Quoique les Sciences aient, dans l'Académie, un brillant interprète, cependant une part de cette section nous est SCIENCES ET ARTS.

encore dévolue que nous ne saurions passer sous silence ; c'est la *Philosophie*, l'*Économie politique* et les *Beaux-Arts*.

M. Decorde, en venant prendre place dans nos rangs, nous a communiqué le résultat de ses profondes études sur une science qui fait l'objet de ses constantes méditations : la *Philosophie*. Définir cette science, expliquer les acceptions diverses qu'a reçues le mot par lequel on la désigne ; caractériser les trois systèmes entre lesquels se sont partagés de tout temps ceux qui se livrent à ses spéculations, et les bases de certitude que cherchent à poser chacun d'eux ; faire pressentir qu'une fusion peut s'opérer entre ces sectes rivales ; parler des applications de la philosophie à l'éducation ; développer les avantages des sociétés savantes, instituées pour concourir aux progrès de l'esprit humain ; tels sont les points principaux de ce discours, consacré aux plus hautes abstractions, et qui, par l'enchaînement étroit de ses pensées, se refuse à une courte analyse.

M. Homberg, en répondant à M. Decorde, rend hommage à la pensée de conciliation qui a dicté son discours. Faire cesser la division qui existe entre les sectes des philosophes, ce serait sans doute concourir aux progrès d'une science dont tous les efforts doivent tendre à l'unité. Mais la fusion est-elle possible ? M. le président ne le pense pas, quoiqu'il rende hommage aux nobles sentiments que l'auteur a montrés en cherchant les moyens d'opérer cette conciliation.

M. Decorde a encore trouvé l'occasion de développer quelques-unes des hautes spéculations que son esprit aime à poursuivre, en rendant compte d'un ouvrage de M. Beugnot *sur les doctrines antisociales et sur leurs con-*

séquences. Cette analyse, qui touche sur tous les points à la plus brûlante actualité, n'est guère susceptible d'être reproduite en présence de ce sage article de notre règlement qui interdit à l'Académie de s'occuper de politique. C'est pourquoi, nous nous contenterons de mentionner que son auteur s'y livre à de hautes considérations philosophiques sur la loi de perfectibilité et de progrès, sur la loi d'action et de réaction dans l'ordre politique, sur les institutions qu'on doit s'attacher à rendre immuables dans l'état social, et enfin sur les penchants de l'homme, par rapport à lui et à autrui; considérations qu'il termine en émettant l'espérance que la société trouvera bientôt enfin cette base stable qui rendra impossibles les chances de révolutions

M. Decaze, fixant son attention sur des sujets d'une utilité plus pratique, nous a entretenus de la polémique incisive et vaillante que M. Jobard, directeur du musée d'industrie Belge, soutient sans relâche contre la concurrence industrielle, et en faveur de la pérennité des brevets en matière d'invention et de perfectionnement. Notre confrère, qui s'associe entièrement aux idées du spirituel économiste, a fait valoir, avec son talent ordinaire de discussion, les arguments émis pour soutenir la nécessité des marques de fabrique, dans l'intérêt de réhabiliter notre industrie aux yeux de l'étranger, et pour revendiquer la propriété absolue des brevets, faute desquels tant d'illustres inventeurs sont morts dans la misère et l'oubli.

M. Homberg prenant pour occasion la circonstance de cette communication, et, pour texte, un autre ouvrage de M Jobard, s'est appliqué à combattre énergiquement l'assimilation qu'on voudrait établir entre la propriété matérielle et la propriété intellectuelle; assimilation d'où découlerait un droit nouveau, celui de l'inventeur sur son idée, au

même titre que le premier occupant possède le terrain qu'il a enclos et défriché. Il s'attache à démontrer la fausseté de cette doctrine, au point de vue des législations anciennes et modernes, son injustice et ses dangers au point de vue de la liberté de l'industrie Il entrevoit que son application nous ramènerait au régime étroit des jurandes, et conclut en déclarant que la liberté, en matière d'industrie, ne doit pas être sacrifiée même à la juste rémunération de l'inventeur qui dote son pays d'une grande découverte.

La suppression ou le maintien des tours, c'est-à-dire l'admission libre, restreinte ou interdite des enfants abandonnés dans les hospices, est une question qui intéresse au plus haut degré la morale, l'économie politique et la charité chrétienne. Aussi les grands corps consultatifs ou administratifs de l'état, les moralistes, les économistes, et une foule d'esprits éminents de toutes les classes, font-ils de cette question l'objet de leurs plus graves méditations.

Notre digne vice-président, M. Bergasse, qui excelle à jeter, sur ces arides discussions, tout l'intérêt d'un vaste savoir et l'émotion entraînante d'un cœur chaleureux, a traité ce sujet avec les plus amples développements à propos de deux mémoires de M. Nepveur; et son travail résume ou fait connaître tout ce qu'on a publié à cet égard depuis quelques années. La brièveté qui nous est imposée nous interdit, à notre grand regret, de donner l'analyse de ce vaste traité, qui a pour but de déterminer : ce qui fut autrefois, sous l'empire des législations antiques, toutes sans pitié pour les enfants naissants; sous la loi de l'évangile, qui inspira pour ces tendres êtres des sentiments plus humains; enfin sous les théories de l'économie politique qui substitua trop souvent de froids calculs aux généreuses suggestions de la charité; d'apprécier ce qu'on propose

aujourd'hui, et de faire entrevoir les résultats probables des changements que l'esprit de réforme a provoqués. Des excursions instructives dans le domaine des législations diverses actuellement en vigueur ; des résultats curieux de statistique comparée ; un examen approfondi des causes qui, suivant les localités, les régimes admis, la moralité des populations, font varier le nombre des enfants trouvés ; enfin, de lumineux aperçus sur la recherche de la paternité considérée comme étroitement liée à l'institution des tours ; tous ces sujets et beaucoup d'autres, traités avec logique et chaleur, font de ce travail, au point de vue de l'application pratique, un des plus intéressants qui nous aient été communiqués.

BEAUX-ARTS

L'ordre que nous avons adopté, pour le classement des sujets, nous amènerait à parler en ce moment des Beaux-Arts, si cette classe brillante ne nous faisait à peu près défaut. Toutefois, pour ne rien omettre, nous devons mentionner le rapport de M. Hellis sur le mémoire envoyé pour concourir au prix Gossier, et le rapport du secrétaire de la Classe des Lettres sur les encouragements à décerner aux Beaux-Arts, rapports qui font partie des lectures de cette séance. Mais, à défaut des mémoires qui nous manquent, nous pouvons citer une œuvre d'art, suggérée par un noble but, exécutée sous l'influence d'une généreuse inspiration, et que l'auteur a voulu soumettre au jugement de l'Académie, afin qu'un aussi éminent suffrage en sanctionnât la destination. Nous voulons parler du portrait en pied de P. Corneille, exposé dans cette enceinte, et dont un rapport spécial va bientôt apprécier le mérite et désigner l'auteur.

BELLES-LETTRES.

Les Belles-Lettres ne nous fourniraient cette année, ainsi que les Beaux-Arts, qu'un contingent peu important, si, pour le grossir, nous ne faisions quelques emprunts à la

classe qui doit suivre. L'absence presque totale d'œuvres de pure fantaisie, de compositions d'imagination, dans une de ces académies de province qui consacraient jadis leurs plus belles solennités à la glorification du chant royal et du rondeau redoublé, n'est-elle pas un indice frappant des changements profonds que le temps, les institutions et les événements ont apportés dans les habitudes et les mœurs? Hélas! c'en est fait, l'éloquence et la poésie ne règnent plus despotiquement dans les académies; la science et l'histoire les ont détrônées. Aussi, les Belles-Lettres figureraient à peine dans notre revue annuelle, si, pour leur faire cortège, nous n'appelions à elles, par droit d'affinité, l'*Histoire littéraire*.

Nous ouvrirons cette classe par la piquante monographie anecdotique que M. Clogenson, entrant dans le sein de l'Académie, a insérée dans son discours de réception. Elle a pour but de peindre *Voltaire*, ce *président de la république des lettres*, (comme l'appelle M. Clogenson), *dans ses rapports avec les académies et principalement avec l'Académie de Rouen*, à la naissance de laquelle il avait en quelque sorte présidé, et dont cependant il ne fut jamais membre. De fines réparties, des traits malins et des révélations imprévues jaillissent en foule du cliquetis des dates entrechoquées et des lambeaux de correspondance inopinément rapprochés. Qui se serait imaginé, par exemple, que Voltaire attendit quinze ans aux portes de l'Académie française, avant que l'auguste Compagnie daignât les entr'ouvrir, et qu'il se vit préférer des évêques de province, quand il avait pour lui le silence de Louis XV et la voix de madame de Châteauroux?

L'histoire de la fondation de notre Académie se retrouve là, avec ses détails authentiques. C'est Voltaire qui lui indiqua sa devise et son titre, si même il ne les lui blasonna

de sa main. Aussi, la traitait-il en fille préférée : et rarement il écrivait à Cideville, sans ajouter : ***Mes respects à votre illustre Académie.*** Puis, ce sont de bons souvenirs, des vœux, des regrets qu'il envoyait de loin à cette belle Normandie qui avait abrité son exil et ses plus belles années : ***Faites-moi renaître Normand !*** disait-il ; et, dans un autre moment, avec une intention plus malicieuse : ***Fontenelle était Normand, il a trompé la nature.***

M. Homberg, en répondant à M. Clogenson, s'est félicité de ce que tant de bons rapports aient jadis existé entre l'Académie et l'auteur de *Zaïre* : on devra donc désormais rejeter bien loin ces sarcasmes inventés par la malignité, que le vulgaire persiste à colporter comme étant de Voltaire. Quoi ! Voltaire aurait feint de prendre Rouen pour une annexe de Sotteville ! il aurait dit de l'Académie, la fille de son cœur, qu'elle était trop honnête pour faire parler d'elle ! Erreur et calomnie ! Voyez plutôt le protocole de ses lettres. Toutefois, M. le président fait ses réserves ; il accepte de se laisser convaincre, mais non persuader.

De Voltaire à Bossuet, la transition est un peu brusque, et nous serions, en vérité, embarrassé de sauver les difficultés du rapprochement : M. Floquet va lui-même, de son cœur chaleureux et de sa voix pénétrée, nous raconter : *La première thèse de Bossuet, dédiée au grand Condé, et soutenue au collége de Navarre, en présence de ce prince, le 26 janvier* 1648 ; ce qui nous défend toute analyse.

Si nous n'avions hâte d'arriver au terme de notre tâche, nous entreprendrions une excursion dans le domaine varié des *Mélanges*, à la suite de quelques-uns de nos membres, rapporteurs exacts des livres confiés à leur examen. M. Decaze nous apprendrait les vicissitudes subies par la

Bibliothèque de Poitiers pendant l'époque révolutionnaire, qui, pourtant, lui donna naissance, ainsi qu'à toutes ses sœurs, les bibliothèques de province. M. Lévesque nous raconterait de naïves légendes des environs de Cherbourg, recueillies sur la double lisière de cet immense retranchement appelé Haguedike, qui défend le cap de la Hague. M. Bergasse nous peindrait les sauvages beautés de cet îlot obscur, ancré sur l'Océan, près des rivages de la Vendée, appelé l'Ile-Dieu, quoique aucune tradition ne justifie ce nom, et qui garde, toujours vivants, les souvenirs, sacrés ou glorieux, de saint Amand, l'apôtre des Belges, qui s'y réfugia au VIe siècle, et ceux des La Trémouille, des Clisson, des Rieux et des Rohan, tous ces fiers bretons qui la possédèrent tour-à-tour. M. Bergasse nous raconterait encore, en interprétant M. Magnin, les naïves témérités du théâtre français à son berceau, dressant ses pompes rustiques dans les châteaux et les palais, les abbayes et les cathédrales; quand, suivant Boileau,

> De pelerins, dit-on, une troupe grossière,
> En public, à Paris, y monta la première;
> Et sottement zélée, en sa simplicité,
> Joua les saints, la Vierge et Dieu par piété.

Puis encore, il exhumerait, pour nous les faire apprécier, les productions dramatiques d'une pieuse nonne du Xe siècle, nommée Hroswitha, qui, nourrie de la lecture de Virgile et de Térence, avait conservé dans le cloître les traditions de l'art et du goût antiques, et parlait encore la langue de ses maîtres, alors que tous, autour d'elle, semblaient l'avoir oubliée; ou enfin, prenant pour guide M. de la Villemarqué et ses chants traditionnels de la Bretagne, il nous introduirait dans cette merveilleuse contrée de l'Armorique, toute peuplée de paladins, de fées et de lutins, qui s'exalte encore aux récits des combats d'Arthur,

frissonne de terreur au souvenir des enchantements de Merlin, et qui, depuis quinze siècles, gardant opiniâtrement ses traditions, ses usages et sa foi, commence à Brocéliande et finit à Quiberon.

Mais d'autres mémoires, d'un intérêt plus sérieux, réclament que nous revenions à eux et à leurs auteurs. M. Frère, qui a longtemps étudié les précieux monuments typographiques des anciennes époques, pour les reproduire avec fidélité dans quelques élégantes éditions publiées par ses soins, a tourné, vers la question des *Origines de l'Imprimerie*, ses patientes investigations. Dans le mémoire qu'il nous a lu sur cet objet, il ne s'est pas proposé de consigner de nouvelles découvertes, de reculer de quelques années cette date tant disputée qui vit éclore le premier livre imprimé. Il a voulu seulement déduire avec lucidité, raconter avec élégance et intérêt tout ce que les découvertes acquises jusqu'à ce jour ont pu nous apprendre de plus certain sur l'art inventé, selon les uns à Strasbourg, suivant les autres à Mayence ou même à Harlem. Toutefois, il ne s'est pas borné à ce point de départ; mais, scrutant les annales des Chinois, demandant même à Pline le secret d'un procédé inventé par Varron, puis, constatant plus tard le fait d'impressions exécutées avec des planches solides, il s'est demandé laquelle de toutes les inventions rapportées à ces diverses sources, avait pu mettre sur la voie Guttemberg, que l'assentiment universel reconnaît comme le véritable inventeur de l'imprimerie à l'aide de caractères mobiles. L'histoire des essais successifs de Guttemberg, celle de ses tentatives malheureuses d'association avec des artistes peu scrupuleux, qui, en définitive, dérobèrent à l'inventeur ses succès, ses bénéfices, et même une partie de sa gloire, est racontée par M. Frère avec un intérêt simple et touchant.

L'étude des premiers monuments de l'art naissant, l'énumération des productions, variées de date, de caractère et d'origine, qui leur succédèrent en foule, la spécification des différents perfectionnements de détail qui amenèrent peu à peu l'imprimerie à cet état de perfection élégante qui la caractérise à notre époque, et qui semble ne devoir plus être surpassé ; tels sont les compléments que M. Frère a donnés à son œuvre, et qui en font, pour l'homme du monde, un memento aussi élégant que substantiel.

La *Linguistique*, cette science des principes sur lesquels reposent la formation, la filiation et le mécanisme des langues, a occupé épisodiquement une des séances de l'Académie. Un savant professeur, M. l'abbé Latouche, ayant obtenu la faveur de venir exposer devant elle les bases du système en vertu duquel il prétend ramener les mots de toutes les langues à quelques radicaux peu nombreux, a étonné ses auditeurs par la prodigieuse variété de ses connaissances grammaticales, par la hardiesse et le bonheur de ses rapprochements étymologiques, sans toutefois réussir à les convaincre de la certitude des bases de son enseignement.

La *Poésie*, nous l'avons déjà fait pressentir, occupe une si petite place dans nos travaux, qu'elle pourrait à bon droit être considérée comme un hors-d'œuvre. Non pourtant que l'Académie répudie aujourd'hui cette noble fille de l'inspiration, qu'elle environna jadis de ses plus chères prédilections et favorisa de ses plus belles récompenses ; mais la tendance sérieuse des esprits emporte toutes les préoccupations vers un but utilitaire, et la poésie craint ou dédaigne de se produire. Toutefois, nous aimons à constater que sa retraite n'est point absolue ; et de gracieuses *Canzonnettes* élégamment imitées de Métastase, par M. Bal-

lin, de beaux vers, pieusement inspirés, que M. l'abbé Picard va nous lire, suffisent pour témoigner que la poésie fait encore parfois entendre son divin langage parmi nous.

L'Histoire, cette science divinatrice, qui apprend à lire, dans le passé, l'enseignement du présent et la révélation de l'avenir; l'*Archéologie*, sa compagne assidue, qui aide à constater l'état des civilisations éteintes, à perpétuer les traditions de l'art et du goût; l'histoire et l'archéologie ont trop de droits au culte des esprits méditatifs pour ne pas tenir une large place dans les occupations de l'Académie. C'est surtout aux recherches historiques locales qu'est dévolue la meilleure part de ces travaux.

M. Fallue nous a communiqué deux fragments importants du grand ouvrage qu'il consacre à retracer *l'histoire de la Cathédrale de Rouen, depuis l'époque de sa fondation jusqu'à nos jours.* L'un embrasse le pontificat d'Odon Rigaud, au XIIIe siècle, et l'autre les vicissitudes de la persécution que subit l'église pendant la période révolutionnaire. C'était, sous une forme inattendue et sans avoir cherché à provoquer ce contraste, amener un rapprochement des plus intéressants entre cette époque de ferveur religieuse, où la foi accomplissait des miracles; où le primat vénéré, régulateur suprême de la discipline et de la morale, arbitre des contestations, occupait laborieusement sa longue carrière à parcourir ses diocèses, dictant des décisions, réformant les mœurs, punissant les crimes, semant des aumônes, consacrant des autels, faisant en un mot l'office de souverain pasteur des peuples; et cette autre époque néfaste, où la religion vit fermer ses temples, renverser ses autels, persécuter ses ministres; où d'indignes pasteurs usurpaient, presque sans consécration, des fonctions que le mépris des fidèles rendait aussitôt vaines entre leurs mains. Ces deux fragments ont fait

apprécier à l'Académie tout l'intérêt de cette vaste composition, que l'Institut, dans son récent concours, a jugée digne d'une de ses plus honorables mentions.

Une notice de M. l'abbé Cochet, *sur le manoir de l'Alihermont*, près Dieppe, ancienne demeure seigneuriale des archevêques de Rouen, nous ramène au temps d'Odon Rigaut, qui, s'il ne fut pas le fondateur de cette splendide résidence, contribua du moins à lui donner tous ses développements ; et qui témoigna pour elle un si constant intérêt que, dans l'espace de vingt années, il y séjourna plus de cent-cinquante fois.

Avec M. Chéruel, nous franchissons l'espace qui sépare le XIIIe siècle du XVIIe, et, de saint Louis, nous passons à Louis XIV. Dans un fragment détaché d'un ouvrage qui a pour objet de caractériser *le gouvernement personnel de ce dernier monarque*, longue période politique qui se divise en trois phases : le règne de Colbert, le règne de Louvois et le règne de madame de Maintenon, l'auteur nous a retracé la première de ces phases avec cette exactitude de détails et cette science de mise en œuvre, qui donnent à ses ouvrages une si haute valeur historique.

C'est à cette phase, comme on sait, qu'appartiennent toutes les grandes mesures législatives, financières, administratives, commerciales et maritimes, qui jettent sur ce règne organisateur un si grand éclat ; c'est également sous cette influence féconde qu'on voit le génie littéraire et le génie des arts acquérir ce magnifique développement qui fait, de cette époque privilégiée, l'une des gloires de la France.

Dans le cours de l'année dernière, M. Chéruel nous a lu un mémoire *sur l'instruction publique à Rouen pendant le Moyen-Age*, et l'Académie a voulu que ce travail,

dont les matériaux étaient si difficiles à rassembler, fût inséré dans son Précis. Cette année, M. Chéruel nous a communiqué un nouvel extrait faisant suite à ce mémoire, et embrassant à peu près la première moitié du XVIIe siècle. C'est l'époque féconde en intrigues subalternes, où les jésuites, s'attaquant tour-à-tour à tout ce qui leur faisait obstacle ou ombrage : ordres religieux, corps municipal, parlement, pouvoir archiépiscopal, réussissent à lasser leurs contradicteurs, déjouer leurs ennemis, supplanter leurs rivaux, et à s'assurer un triomphe qui devait être, au reste, de courte durée.

Tout le monde connaît l'intéressante série d'ouvrages ou de notices que M. Delaquérière a consacrée depuis de longues années à illustrer les monuments civils, les habitations privées de notre ville, et, par suite, l'histoire de l'architecture domestique de nos ancêtres. C'est encore un point curieux de cette monographie qu'il est parvenu à éclairer à l'aide de ses persévérantes recherches; il s'agit des *Enseignes*, dont l'emploi remonte à l'antiquité et dont l'usage, généralisé au Moyen-Age, servait à la désignation des habitations, alors que le numérotage était inconnu. L'auteur a su tirer de ce sujet, en apparence stérile, une foule d'observations piquantes dont l'histoire sérieuse des mœurs et des coûtumes ne dédaignera pas de faire son profit.

Nous touchons enfin au terme de cette longue excursion rétrospective, pendant le cours de laquelle nous avons plus d'une fois, nous le redoutons, transgressé la règle de brièveté que nous nous étions imposée. La faute en est, non à notre bon vouloir, mais à l'étendue de notre tâche, si variée d'aspects, si féconde en œuvres remarquables de tout genre. L'Académie de Rouen n'a, certes, point à justifier l'emploi des instants qu'elle consacre à ses labo-

rieuses études, à ses savantes discussions ; mais, si on était tenté de lui nier le mouvement et le progrès, elle pourrait, en montrant ce résumé si bien rempli, faire comme le philosophe antique et prouver qu'elle a marché.

L'usage veut que, pour clore ce compte-rendu, nous constations les pertes que l'Académie a faites dans le cours de cette année, les adjonctions qu'elle s'est données ; en un mot que nous établissions la balance de ses espérances et de ses regrets. Nous le ferons sommairement, des notices spéciales devant être consacrées, plus tard, à chacun des membres décédés.

L'Académie a donc perdu, dans la classe des lettres, un membre résident, M. Thinon, avocat à la Cour d'Appel de Rouen, et quatre membres correspondants : M. De Kergariou, ancien préfet de la Seine-Inférieure, ancien pair de France ; M. Thil, ancien député, président à la Cour de Cassation ; M. l'abbé Labouderie, littérateur et philologue ; et enfin monseigneur Fayet, évêque d'Orléans. Elle a, en outre, perdu, par leur éloignement de notre ville, et leur passage dans la classe des correspondants, trois membres résidents : MM. Destigny, Giffard et Deville.

Mais elle a admis dans son sein, comme membres résidents, pour la classe des lettres :

M. Nepveur, conseiller à la Cour d'Appel ;

M. l'abbé Louvel, chanoine honoraire, aumônier au Lycée de Rouen ;

M. Léonce de Glanville, inspecteur de la Société française pour la conservation des monuments historiques ;

Et, comme membres correspondants pour la même classe :

M. Couppey, juge au tribunal de Cherbourg ;

Et M. l'abbé Auger, chanoine honoraire de Compiègne et de Bayeux.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

RAPPORT

SUR

LES PRIX D'ENCOURAGEMENT

A DÉCERNER AUX ARTISTES,

Rédigé au nom de la Commission des Beaux-Arts (1),

PAR M. A. POTTIER.

L'Académie de Rouen, qui ouvre son triple portique aux Sciences, aux Lettres et aux Arts, qui accueille dans son sein, avec la même distinction et sur le même rang, le savant, le littérateur et l'artiste; jusqu'à ces dernières années n'avait point encore institué d'encouragements à décerner périodiquement aux Arts, ainsi qu'elle le faisait aux Sciences et aux Lettres. Mais, il faut bien le dire, les

(1) Cette Commission était composée de MM. Hellis, Barthelemy, Gustave Morin, Grégoire, Dutuit, Levesque, Decazes, et A. Pottier rapporteur.

Arts, quoique honorablement pratiqués en province par quelques talents distingués, ne s'y montraient cependant que sous forme d'exceptions, trop peu nombreuses pour qu'il parût utile ou même expédient de les appeler à des concours publics. C'eut été peut-être les provoquer à déclarer leur insuffisance et leur isolement.

L'Institution des Expositions de peinture dans la plupart des grandes villes, la construction et la réparation de nombreux monuments, et, plus que tout encore, le progrès universel du bien-être et du goût, ce fruit précieux de la prospérité et des loisirs de la paix, ont tellement multiplié, pour les artistes, les chances de se produire avec succès en province, que l'existence de ces hommes n'y semble plus un objet d'étonnement et de singularité. Conseillers du luxe et arbitres du goût, leur participation à notre vie d'intérieur, à nos plaisirs, à nos fêtes, est devenue en quelque sorte une nécessité. Bien plus, la centralisation exerçant sur eux une influence moins attractive que sur les écrivains, ils se développent, au sein de la province, avec plus d'expansion, d'éclat et de fécondité que ceux-ci ne pourraient le faire. Ce sont eux qui ont surtout le privilége d'exciter l'intérêt du public, de faire naître en lui le goût du beau, de l'initier aux plaisirs de l'intelligence. De sorte qu'on peut facilement entrevoir le jour peu éloigné où les Arts obtiendront, en province, la priorité sur les Lettres, forcément réduites au cercle étroit des études locales.

L'Académie de Rouen a senti que le moment était venu d'appeler les Arts au partage des mêmes priviléges que les Sciences et les Lettres. Déjà, deux fois en six années, ses encouragements sont venus stimuler des vocations heureuses, honorer des talents déjà faits. Aujourd'hui, l'Académie réitère le même concours, mais en le fondant sur une plus large base. Ce n'est plus dans le champ limité

d'une Exposition de peinture qu'elle choisit ses lauréats. C'est la Normandie entière qu'elle appelle à participer à ses récompenses, et la Normandie a noblement répondu. Nos espérances, à cet égard, ont été surpassées; car nous avons la conviction que les artistes que nous présentons aux applaudissements du public peuvent dignement tenir leur rang, chacun dans sa spécialité, à côté de ceux que la Capitale couronne avec orgueil dans les concours nationaux.

Nous diviserons ce rapport en quatre parties, suivant ces quatre divisions : *Architecture ; Peinture et Dessin*; *Sculpture ; Musique*.

ARCHITECTURE.

L'Architecture a trop peu d'occasions, en province, de développer largement toutes les ressources dont elle dispose, soit comme science, dans la construction et la distribution des grands édifices, soit comme art, dans la décoration des façades et des intérieurs, pour que l'Académie ne s'empresse pas d'accorder tout son intérêt aux œuvres capitales de ce genre qui lui sont signalées. Le Musée-Bibliothèque, que la ville du Havre a fait construire, et que ces dernières années ont vu achever, réunit toutes les conditions que l'art et la science exigent pour sceller une œuvre de leur nom : importance de la destination, noblesse des proportions, convenance et juste mesure de l'ornementation. M. Brunet-Debaines, qui est l'auteur du plan de cet édifice, et que recommandent de nombreux succès dans les concours publics, ayant invoqué le jugement de l'Académie sur son travail, cette

Compagnie s'estime heureuse de reconnaître et de proclamer que l'artiste a tous les droits à une honorable distinction.

Le programme que M. Brunet-Debaines avait à remplir consistait à édifier, sur un terrain assez restreint, de forme à peu près carrée, et isolé sur trois faces, un monument destiné à contenir un Musée de tableaux, des galeries de Bibliothèque, et des collections d'histoire naturelle. La combinaison adoptée par l'architecte, pour satisfaire à toutes les exigences de cette triple destination, est remarquablement ingénieuse. D'abord, à l'extérieur, l'édifice présente, au-dessus d'un soubassement élevé, deux étages, dont le supérieur, terminé en terrasse, porte, comme couronnement, sur la façade antérieure, quatre statues et un petit édicule contenant une horloge. Une ordonnance de deux ordres superposés : l'Ionique et le Corinthien, se produisant en colonnes engagées, simples ou accouplées, séparées par de larges baies ouvertes en arcades, décore cette façade pleine de mouvement dans les lignes et de ressauts heureusement distribués. C'est le système adopté par les anciens, au Colysée de Rome, aux Arènes de Nîmes ; la fusion réalisée de la plate-bande et du plein-ceintre, l'alliance des architectures grecque et romaine.

A l'intérieur, chaque étage se compose d'une vaste salle carrée, placée au centre de l'édifice, et enclavée entre quatre galeries. A l'étage inférieur, cette salle, qui n'est séparée des galeries latérales que par de vastes arcades ouvertes en haut, fermées en bas par de petits murs de refend, forme un magnifique vestibule qui semble embrasser, dans son immense étendue, l'aire entière de cet étage. Grâce à cette ingénieuse disposition, la lumière pénètre à flots dans ce vestibule, qui ne reçoit pourtant le jour qu'à travers les galeries latérales consacrées aux collections

d'histoire naturelle. Rien de plus splendide, de plus grandiose que cette somptueuse introduction, si vaste à travers ses échappées latérales, si richement découpée de colonnes, de balustres et d'arcades, qu'au Louvre même on chercherait vainement sa pareille. A l'étage supérieur, la même disposition produit un effet tout différent. La vaste salle du centre, séparée des galeries qui l'enveloppent par des murs pleins, n'est éclairée que par un dôme vitré; c'est le musée de tableaux. Les galeries de pourtour, éclairées latéralement par les trois façades, sont consacrées à la bibliothèque.

L'escalier, qui s'ouvre au fond du vestibule, en face de la porte d'entrée, d'abord par une montée unique, qui se divise, à la hauteur du premier palier, en deux rampants faisant retour, aboutit, au premier étage, tout à la fois à l'entrée du Musée et aux deux galeries de la bibliothèque.

De cet ensemble de dispositions, il résulte : que les galeries d'en-bas, isolées du vestibule par les murs de refend peu élevés dont nous avons parlé ; que la salle centrale consacrée aux tableaux ; et même que les galeries de pourtour servant de bibliothèque, sont toujours d'un libre et facile accès, et peuvent être cependant, soit l'une, soit l'autre, interdites et fermées au public, sans que la circulation des autres en soit gênée.

Nous n'insisterons pas sur les critiques plus ou moins graves, plus ou moins fondées, que l'examen attentif de cette œuvre peut faire surgir ; nous les citerons seulement pour faire preuve d'impartialité. Ainsi, par exemple, il est évident que les montées du triple escalier, n'ayant pour tout développement longitudinal que la largeur de la galerie du fond, sont beaucoup trop rapides et les degrés trop étroits. Mais on comprend que l'architecte avait à lutter en cet endroit contre une difficulté à peu-près insurmontable.

On trouve encore, non sans quelque raison, que la porte d'entrée de l'édifice, taillée exactement sur le même patron que les fenêtres de l'étage inférieur, sans ornements saillants qui la distinguent, est beaucoup trop nue, surtout eu égard au somptueux vestibule qu'elle précède et doit annoncer.

Enfin, l'édicule terminal qui surmonte la façade et qui contient le cadran d'horloge, paraît trop un hors-d'œuvre, accepté par l'artiste comme une nécessité gênante, et qu'il n'a pas assez cherché à masser convenablement, soit par de riches amortissements latéraux, soit par tout autre moyen que son expérience n'eût pas manqué de lui faire rencontrer.

Si l'imposante composition monumentale que nous venons de décrire et de tenter d'apprécier, n'eût pas suffi pour fixer le jugement de l'Académie, nous eussions pu, en passant en revue tous les travaux exécutés par M. Brunet-Debaines pour la ville du Havre, dont il est l'architecte, trouver assez de motifs pour décider ce jugement. Ainsi, cet artiste a construit, pour loger le personnel de la douane du Havre, composé de 1,500 habitants, dont plus de 300 ménages, une vaste cité qui est la première réalisation du système mixte d'habitation et de nourriture en commun ou en particulier; avec tous les accessoires : buanderies, chauffoirs, crèches, école, etc., que comporte un pareil établissement. Cette belle création d'utilité publique, qui fonctionne depuis deux ans, peut être proposée comme modèle pour la fondation des cités ouvrières dont l'intérêt des classes pauvres sollicite l'établissement dans les grandes villes industrielles.

M. Brunet-Debaines a également construit au Havre, pour emmagasiner les tabacs en feuilles de la régie, un

vaste entrepôt dont l'achèvement remonte à peine à quelques mois.

On lui doit, enfin, la restauration de l'antique église de l'abbaye de Graville, ce spécimen si curieux de notre primitive architecture normande ; un projet de restauration du château d'Harfleur, et quelques autres projets importants, en ce moment exposés au salon de Paris.

L'Académie de Rouen, rendant hommage au talent de création, à la science pratique que révèlent de si importants travaux, et félicitant surtout l'artiste de ce que, chargé d'élever un monument consacré à la science et aux arts, il a compris que, pour une si noble destination, l'art lui-même devait manifester toutes ses inspirations et développer ses prestiges, l'Académie s'empresse d'accorder, à M. Brunet-Debaines le plus signalé des encouragements dont elle dispose, et lui décerne une Médaille d'Or.

Si un zèle ardent, infatigable, pour la restauration des églises anciennes que le moyen-âge a prodiguées sur le sol de l'un des arrondissements de la Basse-Normandie les plus riches en ce genre ; si de consciencieux travaux entrepris dans le but de mettre en lumière tous les trésors ignorés de cette terre favorisée, suffisaient pour avoir droit aux encouragements que l'Académie propose, cette Compagnie n'eut pas hésité à décerner à M. Delaunay, architecte de l'arrondissement de Bayeux, l'une de ses meilleures récompenses. En effet, pendant le cours de ces dernières années, cet artiste a multiplié les travaux, accompli les plus louables efforts, pour reconnaître et constater l'état des monuments religieux confiés à sa tutèle vigilante ; pour faire classer les plus importants parmi les monuments historiques: pour appeler sur eux l'intérêt du Gouvernement et des communes ; pour procéder à la restauration des

plus endommagés par le temps ; pour restituer enfin, aux plus compromis par de maladroites rénovations, leur forme et leur caractère primitifs.

Il a en outre exécuté, d'après les plus remarquables de ces monuments, une série de plans et de dessins qu'il se propose de publier ; enfin, il a mérité que la Société française pour la conservation des monuments historiques déclarât, dans un rapport public, que, de tous les arrondissements de la Basse-Normandie, il n'y en avait pas un seul où l'on pût citer autant de travaux de restauration convenablement exécutés, que dans celui de Bayeux. Cependant, malgré tous ces titres à l'éloge et à la reconnaissance des amis de nos antiquités, l'Académie, ayant mûrement examiné la plupart des dessins et des projets de restauration exécutés par M. Delaunay, a remarqué qu'il manquait encore à cet artiste la connaissance complète des variétés de style qui caractérisent les différentes époques ; que, dans ses restaurations, il était fréquemment porté à confondre ces nuances, à jeter du désaccord entre le caractère des masses et celui de l'ornementation ; enfin que, dans ses propres compositions de portails, d'autels, etc., il introduisait de nombreux détails hybrides qui n'avaient d'analogues exacts dans la décoration d'aucune époque.

L'Académie se borne donc à tenir compte à M. Delaunay de son zèle et de ses nombreux efforts ; elle l'engage à persévérer dans l'étude et la comparaison raisonnée des monuments qui sont l'objet de ses travaux ; et, reconnaissant tous les services qu'il a rendus et qu'il rend encore chaque jour aux édifices religieux de son arrondissement, elle lui décerne une *mention très honorable*.

Peinture.

Lorsque l'exposition municipale de peinture concordait avec chacune des séances publiques de l'Académie, celle-ci pouvait facilement se rendre un compte précis des récents travaux des artistes du pays, et des progrès accomplis par eux depuis une certaine période. Cet avantage lui manquant aujourd'hui, à cause du long intervalle qui s'est écoulé depuis la dernière exposition, l'Académie n'a pu porter son examen et ses appréciations que sur les artistes qui ont répondu à son appel. Ils sont malheureusement peu nombreux ; mais le mérite incontestable des œuvres présentées peut consoler de l'infériorité du nombre des concurrents.

M. Auguste Lebrun, ancien élève de l'école municipale de peinture de Rouen, et ancien pensionnaire de la ville, mû par un louable sentiment de reconnaissance envers sa cité natale qui a généreusement favorisé ses études et soutenu ses premiers pas, a désiré lui offrir une œuvre de sa composition qui témoignât tout à la fois de sa gratitude et de ses progrès. Le sujet qu'il s'est donné ne pouvait être plus heureusement choisi. C'est le portrait en pied du poète illustre dont notre ville est si fière d'avoir abrité le berceau, et dont elle se montre toujours empressée de multiplier l'image et le souvenir. Plus consciencieux que la plupart des artistes qui l'ont précédé, M. Auguste Lebrun, pour reproduire les traits du grand Corneille, n'a voulu s'adresser qu'à la tradition la plus authentique. Bien plus, après avoir choisi ce type préférable, que les récentes recherches de M. Hellis sur le précieux portrait de Ch. Lebrun avaient déjà suffisamment désigné, il s'est fait une loi de transporter, dans toute son intégrité, sur sa toile, cet ensemble de traits vénérables et touchants. Pour l'at-

titude, le geste, le costume et les accessoires, il s'est donné libre carrière, et c'est ainsi que d'un portrait il a fait un important tableau. Pierre Corneille est représenté dans son cabinet, composant sa tragédie d'*Héraclius*. Le peintre, subissant la nécessité de se conformer à l'expression sereine et reposée du portrait, ne pouvait songer à donner, à la figure du poète, une attitude et un geste d'inspiration. C'est donc avec l'apparence de la méditation calme et attentive que Corneille se présente à nos yeux, levant la main qui tient la plume, comme s'il se préparait à fixer la pensée qui va jaillir.

L'artiste a heureusement surmonté les difficultés de son sujet; difficultés plus grandes qu'on ne le supposerait au premier abord, et qui consistait à enchaîner son invention et sa pensée dans les liens étroits d'une inspiration étrangère. Toutefois, il n'était pas possible que la liberté, l'aisance de la pose n'en reçut pas quelque atteinte; aussi trouve-t-on le geste du bras droit un peu guindé. La partie inférieure du corps paraît également un peu courte, et les mains ont été jugées un peu lourdes par quelques connaisseurs délicats. Mais, ces concessions faites à la critique, on doit reconnaître que ce portrait est peint avec largesse et vigueur; que les étoffes, dans leur sombre éclat, sont d'une grande transparence; que les nombreux accessoires sont rendus avec une frappante vérité; et que l'ensemble de cette œuvre manifeste une intelligence remarquable du clair-obscur et de l'effet. L'Académie, qui, il y a quelques années, couronna un tableau de M. Auguste Lebrun, représentant les *Adieux de Cymodocée*, n'hésite donc pas à déclarer aujourd'hui que ce jeune artiste est dans une voie de rapides progrès; que son œuvre, dont l'intention l'honore, est digne de la noble destination qu'elle a reçue; et, pour encourager son zèle pour les fortes études, sa

persévérance et son désintéressement, elle lui accorde une Médaille d'Or.

PEINTURE ET LITHOGRAPHIE.

L'art de reproduire avec fidélité, par la peinture, le dessin et la lithographie, les monuments dont tous les siècles passés ont jonché notre sol, est réputé, à juste titre, un art de haute importance, aujourd'hui que nous nous sommes épris, pour ces vénérables restes, d'une si légitime admiration. Les artistes capables d'exceller dans cette spécialité délicate, sont encore fort rares, quoique beaucoup y prétendent; car il leur faut unir, au sentiment du paysagiste, le calcul du perspecteur et la science de l'antiquaire. Les services que les artistes, doués de ce triple mérite, rendent à l'histoire, à l'archéologie, quoique justement appréciés, ne sont pas encore estimés à leur véritable valeur. Par leurs œuvres, en effet, ils rendent possible l'étude constante, la comparaison simultanée des monuments de tous les pays et de tous les âges ; et l'archéologie, théoriquement enseignée, ne se propage que grâce à leurs travaux. La Normandie doit s'estimer heureuse et fière de posséder un artiste à qui ne manque aucun des mérites que nous avons signalés; c'est M. Bouet, de Caen, peintre d'intérieurs et d'extérieurs, dont une touche fine et suave rehausse la sévère exactitude ; dessinateur consommé dans la science de la perspective, lithographe usant en maître de toutes les ressources de son procédé, antiquaire exercé dont les plus savants, dans notre province, estiment et recherchent la collaboration.

Sans parler des tableaux et des dessins à plusieurs crayons dont quelques-uns ont figuré à nos expositions et ont été favorablement appréciés; une nombreuse suite de

vues des principales maisons de Caen, remarquables par leur antiquité ou par la singularité de leur décoration ; une monographie complète, en douze planches in-folio, de ce mont fameux, situé aux confins de la Normandie, et surnommé la Merveille au péril de la mer ; puis, enfin, d'innombrables dessins semés dans les publications de M. de Caumont, dans les mémoires des sociétés savantes ; telles sont les productions par lesquelles M. Bouet se recommande à l'intérêt de l'Académie, et qui, au jugement de cette Compagnie, lui ont mérité une Médaille d'Argent.

Sculpture.

La sculpture, dans son application la plus élevée, c'est-à-dire la statuaire, est un art dont la pratique est, à peu près, exclusivement concentrée dans la capitale. Ce n'est guère, en effet, qu'avec l'aide protectrice du gouvernement, et dans les travaux qu'il ordonne, que cet art dispendieux peut trouver un suffisant emploi et de larges développements. La sculpture, en tant que pratiquée par des artistes fixés en province, est donc limitée à des applications secondaires, telles que l'ornementation, l'ivoirerie et quelques autres industries spéciales. Mais, sous cette forme plus modeste, avec moins de prestige et d'éclat, cet art peut encore manifester de nobles inspirations, créer des œuvres dignes d'éloges, et réclamer une juste part dans nos encouragements.

Parmi les artistes qui ont appelé sur leurs travaux l'attention de l'Académie, M. Graillon, sculpteur-modeleur, à Dieppe, mérite une mention spéciale. Cet artiste pourrait, à juste titre, être cité comme un rare exemple de ces dispositions natives, de ces vocations spontanées qui,

surgissant au sein d'une détresse profonde, sans guide et sans appui, sans études régulières, par la seule force d'une organisation courageuse et d'une persévérance à toute épreuve, gravissent péniblement tous les degrés d'une laborieuse initiation, et réussissent à conquérir talent, aisance et renommée. M. Graillon a raconté lui-même, dans une Notice empreinte d'un touchant intérêt, ses luttes douloureuses, commencées sous l'humble échoppe où languirent ses premières années; sa poursuite opiniâtre, à travers obstacles et privations, pour atteindre à ce titre d'artiste, son ambition et sa récompense. Il s'est peint naïvement et sans emphase, cherchant longtemps sa voie, s'essayant à la peinture, pratiquant avec quelque succès la ciselure de l'ivoire, puis, enfin, pour répondre à sa fougue d'inspiration, se créant à lui-même un art original et nouveau, dans lequel il n'avait ni précédent ni modèle. Introduire, dans la sculpture, ou plutôt dans l'ébauche plastique, la libre allure de la fantaisie; contraindre cet art, jusque-là sérieux, à descendre, sans déroger, jusqu'à l'observation caustique des physionomies et des mœurs populaires; unir intimement, dans l'expression des sentiments et des passions, le pathétique au grotesque; jeter enfin, sur l'ensemble de son œuvre, ce qui suffit pour ennoblir, dans l'art, toute trivialité du choix et de la forme, la vive amorce d'une touche pleine de verve et d'improvisation; tels sont les traits caractéristiques, les qualités et les mérites des productions de l'artiste dieppois qu'on a déjà surnommé le *Callot de la sculpture*.

L'Académie de Rouen, qui estime avec raison que l'art, dont le domaine est infini, n'a point établi de privilége entre les modes variés de ses innombrables manifestations; qu'il peut, quand le génie et l'observation l'inspirent, transfigurer toute forme et sceller toute matière de son em-

preinte, l'Académie a jugé que l'artiste, par la courageuse persévérance qu'il a déployée, par la multiplicité et le mérite de ses œuvres, aujourd'hui si universellement appréciées, avait droit aux distinctions qu'elle délivre ; en conséquence, elle décerne à M. Graillon une Médaille en Vermeil.

Il est un art qui brilla au xve et au xvie siècle d'un vif éclat ; c'est celui de la sculpture sur bois, appliquée à la décoration des édifices religieux et civils, à l'ornementation des meubles et des ustensiles domestiques. Qui n'a admiré, en les considérant comme des chefs-d'œuvre de pratique, aujourd'hui presque impossibles à renouveler, les merveilleux dosserets des stalles, les jubés, les vantaux, les buffets d'orgue qui décorent encore un grand nombre de nos cathédrales gothiques, et les dressoirs, les crédences, les bahuts ouvragés que, de nos jours, le goût de la *curiosité* a fait exhumer des obscurs réceptacles où ils gisaient méprisés ? Les traditions de cet art si fécond et si multiple dans ses créations, comme celles de la peinture sur verre, de l'émaillerie, et de tant d'autres arts qui firent la gloire des derniers siècles du moyen-âge, semblaient entièrement perdues. Le sentiment de la convenance et de l'harmonie des styles dans la restauration des édifices anciens, sentiment trop longtemps méconnu, mais qui s'est développé de nos jours jusqu'à se formuler en règle absolue de bon goût, a provoqué une tardive résurrection de cette industrie ornementale. Quelques artistes, trop peu nombreux encore, se sont mis à étudier les œuvres de nos vieux maîtres *huchiers*, à analyser leurs coupes savantes, leurs assemblages si ingénieusement combinés, et surtout cette taille hardie, vive et franche dans l'exécution des reliefs et des parties fouillées, qui semble donner au bois, assoupli par leur

ciseau, la ductilité de la cire. Parmi ceux qui ont su s'approprier le plus complètement ce *faire* habile et cette exécution aussi savante que légère, M. Boudin, de Gisors, occupe sans contredit un des premiers rangs. Fils d'un artiste distingué, chez qui une propension décidée pour la sculpture sur bois développa un rare talent dans l'art délicat de la restauration et de l'imitation des boiseries gothiques; ayant longtemps partagé tous les travaux de cet excellent guide, M. Boudin a hérité en quelque sorte tout à la fois de la vocation de son père et de l'habileté de son maître. Les œuvres qu'il a produites, pendant le cours de ces dernières années, sont trop nombreuses pour que nous entreprenions de les faire connaître toutes. Nous nous bornerons à citer les principales.

Pour la décoration du maître-autel de la cathédrale d'Evreux, il a exécuté une custode servant à déposer le Saint-Sacrement: magnifique flèche gothique, en bois peint et doré, décorée dans toute sa hauteur de fenestrages à jour, de pinacles et de clochetons, dans le style de la fin du xve siècle. Pour la même église, il a fait la boiserie d'un orgue d'accompagnement placé dans le chœur; œuvre d'un mérite secondaire, à la vérité, sous le rapport de la décoration, mais dont l'infériorité ne saurait être imputée qu'aux difficultés résultant de l'emplacement, aux vices de la forme obligée, et surtout aux restrictions d'une économie trop rigoureuse. Il a encore exécuté, pour la même église, mais avec plus de latitude dans la dépense, une clôture de chapelle, richement décorée, dans le style gothique fleuri de la fin du xve siècle; cette œuvre, importante à tous égards, peut rivaliser, sous le rapport de l'exacte imitation du style et de la perfection d'exécution, avec les productions les plus vantées de la menuiserie ancienne.

Les critiques adressées à l'orgue d'accompagnement de la cathédrale d'Evreux peuvent également s'appliquer à la décoration de l'orgue principal de l'église Saint-Taurin de la même ville, que la pénurie de fonds a d'ailleurs contraint de laisser inachevée. Il est hors de doute que les formes carrées, les façades planes et sans ressauts dans lesquelles les facteurs modernes enferment leur mécanisme, ne présentent au génie des décorateurs qu'un motif ingrat qui limite leurs créations à d'insignifiants placages.

Le grand pupitre de chœur de la même église Saint-Taurin est une des œuvres les plus recommandables du sculpteur de Gisors. On peut en dire à peu près autant du maître-autel de l'église de Pîtres. Dans ces deux compositions, l'artiste, libre d'entraves gênantes et moins restreint par l'économie, a su donner aux masses cette ampleur de formes, aux contours ces reliefs vigoureux et mouvementés, aux détails enfin cet irréprochable fini qui rendent le Moyen-âge presque inimitable.

Mais la pièce la plus capitale, sans contredit, de l'œuvre de M. Boudin, celle qu'on vante le plus, et que lui-même place au-dessus de toutes les autres, c'est la chaire à prêcher qu'il a récemment exécutée pour l'église de Vernon; travail considérable, qui a exigé de l'artiste près de trois années de soins et qui a coûté plus de 15,000 francs.

Isolée entre deux piliers et s'élevant sous l'ogive d'une travée, cette chaire est portée sur un support unique, et représente assez bien, dans sa forme générale, depuis le sol jusqu'au niveau de l'accotoir, un vase à pied ou un calice. De la partie postérieure, à laquelle viennent se rattacher deux petits escaliers tournants, monte un dossier supportant l'abat-voix en forme de pyramide surbaissée. Toute

cette composition architecturale est décorée dans le style gothique ouvragé de la fin du XVe siècle. Les quatre faces du pilier de soutènement, les pans de la cuve, la face du dossier, et les différents étages de l'abat-voix sont décorés de fenestrages, de dais, de grandes et de petites figures, du travail le plus exquis. Sur la cuve, ce sont les quatre évangélistes et les douze apôtres; sur le dossier, saint Pierre et saint Paul et deux anges adorateurs; sur l'abat-voix, les vertus théologales; enfin, au sommet, saint Jean le précurseur. Cette magnifique chaire à 20 pieds de hauteur, non compris le saint Jean qui la termine. Un banc d'œuvre, dans le même style, et destiné à lui faire face, est en voie d'exécution entre les mains du même artiste.

M. Boudin, nous avons peut-être omis de l'exprimer suffisamment, quoique nous l'ayons assez laissé entrevoir, exécute toutes ses œuvres importantes d'après ses propres dessins. A ce titre, son talent complexe participe de celui de l'architecte, du menuisier constructeur et du sculpteur. Sous ces deux derniers rapports, nous n'hésiterons pas à le proclamer, il peut être considéré comme irréprochable. La science pratique de l'artiste égale son habileté d'exécution. Toutefois, comme créateur, comme imitateur fidèle et rigoureux du style d'une époque déterminée, M. Boudin, il faut bien l'avouer, laisse quelque chose à désirer. Ses masses manquent quelquefois de relief, de mouvement et d'ampleur. En cherchant le svelte et l'effilé, il lui arrive de tomber dans la maigreur. En outre, il ne se tient peut-être pas assez en garde contre cette tendance si commune chez tous les artistes restaurateurs de notre époque, de confondre, dans une même composition, toutes ces nuances variées de style et de nationalité, qui se succédèrent rapidement lors de la décadence de l'art gothique.

Mais ces défauts, que nous signalons avec franchise,

ne sauraient atténuer les éminentes qualités que nous avons mises en évidence D'ailleurs, il serait injuste de trop exiger. S'assimiler complètement, par la recherche et la comparaison persévérante des modèles, les différents styles des époques écoulées, est une tâche qui suffit à l'occupation d'une vie entière. Cette étude n'est-elle pas exclusive de cette supériorité d'exécution manuelle qui n'exige, pour être atteinte et maintenue, ni moins de travail, ni moins de dévouement? L'Académie n'hésite donc pas à reconnaître, en M. Boudin, un artiste précieux, qui, par l'importance, le fini, la multiplicité de ses œuvres, rend à l'art religieux d'immenses services dans notre province ; et, persuadée qu'aucun autre artiste, en Normandie, n'a autant ni aussi bien fait que lui dans la spécialité qu'il pratique, elle lui décerne une Médaille en Vermeil.

MUSIQUE.

La musique, quoique procédant d'un principe différent de celui qui préside aux arts dépendant du dessin, quoique constituant une science à part, a été jugée par l'Académie digne de participer aux encouragements qu'elle décerne. L'appel qu'elle a fait entendre n'est pas resté sans résultat ; des travaux ont été signalés, des œuvres se sont produites dont l'importance et l'intérêt sont véritablement en rapport avec le but sérieux que s'est proposé la Société.

La musique, appliquée à rehausser les pompes du culte catholique, à moduler ce concert solennel de supplications et d'actions de grâce que les fidèles réunis font incessamment monter vers l'Eternel, est plus qu'un art d'ingénieuses combinaisons, c'est une perpétuelle inspira-

tion. A ce titre, les artistes qui cultivent ce genre élevé, plein de difficultés et souvent trop légèrement apprécié, ont droit à toute la sympathie des corps institués comme juges des tentatives généreuses et des nobles efforts.

C'est donc avec un véritable empressement que l'Académie saisit l'occasion de payer, à M. Vervoitte, maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, le tribut d'éloges que lui méritent ses importants travaux.

Appelé, par la confiance du digne prélat placé à la tête de ce diocèse, à opérer la réforme du chant ecclésiastique, et à substituer le chant à plusieurs parties, établi dans une tonalité accessible à toutes les voix, au plain-chant que l'usage enfermait dans la seule étendue des voix de basse, M. Vervoitte a exécuté cet immense travail, qui embrasse la série complète de l'office annuel, avec une réussite qui satisfait le goût exercé du connaisseur, sans dérouter l'oreille du fidèle, habitué aux graves modulations du plain-chant. Ce serait une tâche trop étendue, pour les bornes de ce rapport, que d'essayer de faire apprécier la portée et les avantages de cette magnifique réforme, dont le résultat est de cimenter de nouveau l'intime alliance du clergé et du peuple, dans leur commune participation au chant des cantiques sacrés.

Nous nous bornerons à constater, avec tous les juges compétens, qu'en ramenant le chant ecclésiastique à ses véritables traditions, telles que nous les ont transmises les grands maîtres du XVe et du XVIe siècle, et l'office choral à son but qui est l'édification générale, M. Vervoitte a rendu un éminent service à l'art et à la religion.

Indépendamment de son vaste travail d'ensemble sur le chant liturgique, des principes de son enseignement aux

élèves de la maîtrise, dont notre ville peut, à chaque solennité, apprécier le succès, M. Vervoitte avait encore soumis, au jugement de l'Académie, diverses compositions de chant, à plusieurs voix, sur des paroles empreintes d'un sentiment pieux et touchant. Ces œuvres, bien que détachées et de peu d'étendue, témoignent, chez leur auteur, d'une inspiration aussi élevée que féconde, d'une connaissance approfondie des règles et des conditions de l'art.

Mélodies naturelles dans leur piquante originalité; expression juste, formule distinguée; style correct, forme élégante, sentiment exquis de l'unité; enfin, harmonie pure, savante, et remplie d'heureuses combinaisons; telles sont les qualités que manifeste l'examen des compositions indiquées. Aussi l'Académie, rendant un hommage mérité au talent du consciencieux artiste, comme compositeur, comme professeur de musique vocale, comme organisateur du chant sacré à la cathédrale, lui décerne une MÉDAILLE EN VERMEIL.

L'Académie avait encore à porter un jugement sur une œuvre musicale envoyée à son concours par un amateur cultivant avec succès la composition : M. Nestor Desrue, déjà couronné en 1837, et mentionné honorablement en 1843. Il s'agit d'une messe à trois voix, avec accompagnement d'orgue. L'Académie reconnaît que l'auteur possède à un degré distingué la connaissance des principes de l'harmonie pratique, élémentaire, et l'habitude d'écrire à plusieurs parties pour les voix. Une facile émission de pensée musicale et une mélodie régulière caractérisent également, dans son œuvre, les parties chantantes et l'accompagnement. Mais l'étude approfondie des hautes combinaisons de l'art, ainsi que la connaissance des grands modèles du genre, ne lui sont pas assez familières pour qu'il lui soit

donné d'écrire, avec un succès complet, et dans un style parfaitement convenable, une œuvre classique telle qu'une messe. L'Académie ne peut donc qu'encourager M. Desrue à poursuivre de sérieuses études sur les maîtres du grand style religieux, avant d'aborder des compositions d'un ordre aussi élevé, et, toutefois, pour lui témoigner tout l'intérêt que lui inspirent son zèle et sa persévérance, elle lui décerne une *mention très honorable*.

Rapport

SUR LE CONCOURS

POUR

LE PRIX GOSSIER,

Août 1849,

PAR M HELLIS

Les travaux des antiquaires et des archéologues nous ont appris que la Normandie, qui s'est illustrée par ses guerriers, ses littérateurs et ses jurisconsultes, fut aussi la terre des églises et des châteaux ; l'art y brilla jadis du plus vif éclat, sous des formes aussi nouvelles qu'originales, tout à fait étrangères aux productions de la Grèce et de l'Italie. L'admiration pour les œuvres dut nécessairement remonter jusqu'à leurs auteurs. Un sentiment de curiosité, non moins que de reconnaissance, a fait de ces recherches une nouvelle branche de l'archéologie. Déjà Limoges possède la liste entière de ses émailleurs ; Bourges, celle de ses vieux artistes en tous genres ; Tréguier, celle de ses peintres verriers. La Normandie ne pouvait

rester en arrière dans cette voie de réhabilitation ; elle a voulu réveiller le souvenir de ceux qui l'avaient si dignement ennoblie C'est là ce que l'Académie a compris en proposant pour sujet du prix Gossier :

Des Recherches sur les Artistes normands au XVIe *siècle*, *et sur les œuvres d'art pendant la même période.*

C'est au nom d'une commission composée de MM. Barthélemy, Gustave Morin, Grégoire, Dutuit, Lévesque et Pottier, que je vais avoir l'honneur de vous rendre compte du résultat du concours.

Un seul mémoire nous est parvenu, mais je m'estimerai heureux si je parviens, dans une courte analyse, à vous donner une idée de ce qu'il renferme.

L'auteur envisage d'abord la question dans toute son étendue. Il examine nos diverses écoles ; il dit quelle était la vie des artistes en ce temps ; puis, il fait l'inventaire de nos richesses, il se livre à l'étude des monuments ; il les explore avec sagacité, les compare avec intelligence, les classe avec méthode.

Des monuments, il passe aux œuvres d'art : la sculpture sortie du ciseau du tailleur d'images, les tableaux créés par la main du peintre, les objets portatifs qui dépendent de l'art du dessin, vases ciselés par les orfèvres, terres cuites ornées de couleurs et de formes élégantes, tapisseries animées de personnages, brodées à images et histoires ; rien qui ne soit examiné et savamment apprécié

Les architectes, les sculpteurs et les peintres normands au XVIe siècle, modestes autant qu'habiles, ne prenaient pas même le nom d'artiste, si usurpé de nos jours ; ils s'honoraient d'être maîtres-jurés dans leurs corporations, et leur génie n'était souvent qu'une longue patience. Si,

parmi eux, quelques-uns comme Jean Goujon, Germain Pilon, Bernard Palissy, furent entourés d'honneurs de la main des Valois, c'est parce que le style qu'ils avaient adopté luttait avec les productions de l'Italie. Mais ceux qui bâtissaient ou exécutaient *more gallico*, on les laissait dans leur province perpétuer l'ogive et le pendentif ; ils étaient qualifiés de gothiques par ceux qu'avaient séduit le style de Philibert de l'Orme et de Du Cerceau. Félicitons-nous de cette méconnaissance, nous lui devons plus d'un chef-d'œuvre que la capitale nous eût ravi, si ces artistes, qui nous restèrent fidèles, avaient fixé les regards des grands et de la cour.

« Ces artistes, dit l'auteur, ne faisaient pas partie de l'aristocratie normande ; ils semblent avoir poussé loin le sentiment de leur obscurité, puisque jamais ils ne signaient leurs œuvres ; modestie remarquable à côté de la vanité excessive de deux professions exclusivement libérales alors : celle d'avocat et celle de médecin. »

Cette première partie du mémoire donne une idée fort juste de l'artiste normand au XVIe siècle ; elle fait apprécier sa condition sociale, son éducation, son instruction. Sortant ensuite du cercle des généralités, l'auteur aborde les œuvres d'art les plus notables dont notre province s'est enrichie. Nous tâcherons de le suivre dans sa rapide revue.

Pendant tout le moyen-âge, l'architecture a joui d'un grand privilége parmi les arts ; tout ce qu'elle a produit de beau révélait une pensée religieuse ; l'orientation des monuments, leur forme, leur distribution, tout était mystique, tout était symbolique et émanant du dogme chrétien ; sa pensée avait pour but d'élever l'âme en lui rappelant les bienfaits de son auteur.

Si, au XVIe siècle, l'architecture avait déjà perdu de la sève qui l'avait rendue si vigoureuse, elle avait encore conservé assez de puissance pour garder le premier rang parmi les arts; mais, modifiée par l'époque de la renaissance et dominée par des influences locales, elle a revêtu, depuis Louis XII jusqu'à Henri IV une individualité que l'auteur cherche à constater. Il divise ce siècle de transition en trois styles successifs : le premier, ou style de la première époque, encore empreint de l'influence du siècle précédent, a pour principe l'art ogival ; pour caractère dominant, les formes prismatiques; pour symbole, la naïveté jointe à un luxe extrême d'ornements.

Le second style est venu d'Italie, son principe générateur est le plein-cintre. Ses formes préférées sont arrondies et pleines de mollesse. L'afféterie y prend trop souvent la place de la naïveté ; le luxe s'y montre dans toute son exubérance.

Enfin, dans la troisième époque, venue aussi d'Italie, les masses carrées obtiennent la vogue, les surfaces nues se multiplient, et le parallélogramme tend à détrôner le plein-cintre.

L'art, en se partageant ainsi, fut l'expression véridique de l'état des esprits. La naïveté du style gothique règne jusqu'à l'invasion des doctrines protestantes Le paganisme de la renaissance, l'idolatrie de l'art pour l'art sont contemporains des doctrines nouvelles ; enfin, l'appauvrissement de l'architecture, la nudité et la lourde enflure de ses créations, résultant du commencement des troubles du règne de Henri IV, sont en harmonie avec la sécheresse de l'esprit protestant et avec le rigorisme extérieur du siècle qui naissait.

On ne peut qu'être saisi d'étonnement en songeant

qu'une grande partie des monuments dont s'enorgueillit notre province, est due à un petit nombre de familles ; permettez-moi d'entrer dans quelques détails sur ce chapitre, qui me semble, dans le mémoire, traité avec une juste prédilection.

Qui ne sait le goût et la munificence du cardinal d'Amboise, ce fidèle ministre de Louis XII, de ce grand cardinal qui faillit être un autre Jules II.

L'achèvement de la tour de Beurre, la construction du nouveau portail de la Cathédrale, le Palais-de-Justice si habilement terminé de nos jours, la fontaine de la Croix-de-Pierre et la restauration de beaucoup d'églises, sont ses ouvrages. Aussi, on a dit avec raison que Léon X n'avait pas plus fait pour Rome que d'Amboise pour sa cité de Rouen.

Ce n'était pas assez ; après avoir créé tout ce que le genre gothique put inspirer de noble et de gracieux, il laissa poindre, dans le château de Gaillon, les premiers essais de ce style nouveau qu'il avait admiré en Italie, et dont la Normandie ne soupçonnait pas encore l'existence.

Son neveu, qui lui succéda dans le siége archiépiscopal de Rouen, ne resta point au-dessous de son oncle ; il éleva à sa mémoire ce magnifique cénotaphe dû aux dessins de Pierre Leroux, fameux déjà par l'exécution du Palais-de-Justice ; et cet artiste, après avoir imaginé tout ce que la pierre pouvait offrir de plus dentelé, de plus fleuri, se trouva comme entraîné, suivant l'expression de M. Deville, vers la nouvelle architecture, dont il avait admiré les naissantes merveilles au château de Gaillon.

L'architecture gothique commençait alors à décliner dans Rouen, l'arcade de la voûte de la Grosse-Horloge était

en plein style de la renaissance, ainsi que l'aître de Saint-Maclou construit à cette époque. Cependant, l'architecture ogivale expirante se révéla encore dans les pinacles, les crêtes, les clairvoies et les fragiles dentelles de la chapelle de la Vierge. Thomas Béquet puisa aussi à cette source pour élever la flèche qui l'a immortalisé.

Qui ne sait le nom de la famille de Leroux, inséparable de l'admirable hôtel du Bourgtheroulde? Qui ne connaît l'abbaye d'Anneval, le château de Boissy-le-Châtel et celui d'Acquigny?

Les cardinaux d'Amboise ont trouvé de dignes rivaux dans les diocèses d'Evreux et de Lisieux; la famille des Leveneur, qui compta trois évêques et un cardinal, fut aussi possédée de la passion des beaux-arts; le temps me manque pour exposer ce qu'on leur doit et je le regrette.

Abbés de Lyre, de Saint-Thaurin, de Saint-Evroult, de Jumiéges, cardinaux, évêques grands aumôniers, les Leveneur eurent d'immenses richesses pour subvenir à des travaux qu'on ne saurait énumérer; quelles ressources pour des artistes que ces hommes éclairés et pleins de goût, et, pour eux, quel heureux patronage!

Après les d'Amboise et les Leveneur, les troubles de l'Eglise arrêtèrent la marche des arts et tarirent la munificence de leurs protecteurs. Les évêques littérateurs remplacèrent les évêques artistes. Claude de Saintes, évêque d'Evreux, en 1575, passa sa vie à écrire contre les hérétiques. Mais, à Lisieux, l'évêque D'Annebaut fut encore un évêque bâtisseur. Je citerai aussi l'abbesse de Saint-Amand, la famille de Blosset; enfin, deux négociants viennent clore cette liste glorieuse : Duval de Mondrainville, à Caen, et Ango, de Dieppe.

L'architecture, qui joue un si grand rôle dans l'histoire

de l'art au XVI[e] siècle, ne renfermait pas tout ; c'était un tronc robuste d'où s'échappaient en foule des rameaux verdoyants qui, moins empreints de force et de majesté, se prêtaient davantage à la grâce, et faisaient valoir à l'infini, et l'adresse de la main et les ressources de l'imagination.

Du maçon tailleur de pierres au maçon tailleur d'images, il n'y a pas loin ; souvent même, alors, ces deux professions se confondaient. On sait toutes les formes que la pierre revêtait sous le ciseau, surtout à l'époque qui nous occupe, où s'écartant de sa simplicité primitive, l'art succombait sous le luxe de l'ornementation : aiguilles dentelées, feuillages à mille formes, rosaces tourmentées, dais merveilleux, pinacles à jour, statues, figurines, gargouilles, chimères, animaux, pendentifs merveilleux, nervures flamboyantes, figures mystiques et histoire animée de l'ancien et du nouveau testament, tout prêtait à développer le talent et à multiplier les œuvres de la main.

Aux premiers temps du moyen-âge, la décoration plus simple était d'ordinaire confiée à ceux qui avaient posé les fondements de l'édifice ; une plus grande richesse réclama de nouvelles aptitudes, et dès-lors, s'élevèrent les sculpteurs et les imaginiers.

Un nom plane sur cette époque de brillantes ciselures, celui de Jean Goujon ; voilà, dans l'ignorance où nous sommes, l'artiste auquel on attribue toute œuvre qui sort de la médiocrité. Mais combien d'hommes oubliés ont droit à notre reconnaissance !

La pierre et le marbre ne s'embellirent pas seules sous la main de nos artistes. Le bois prit des formes variées et produisit aussi des chefs-d'œuvre.

Les boiseries jouaient un rôle important dans l'ameublement des églises : portes, vantaux, stalles, lutrins, autels, orgues, chaires à prêcher ; que d'objets merveilleux et dignes d'être contemplés ! Mais aussi, que de regrets ! De cette myriade, c'est à peine si l'on retrouve quelques témoignages qui justifient nos expressions. Evreux, Caen, Bernay, offrent encore quelques vantaux de l'époque la plus pure ; Rouen, Gisors, Louviers, Mortagne, s'enorgueillissent de quelques portes dues au ciseau des maîtres de l'art, à l'époque de la renaissance. Des lutrins, il n'y en a plus ; des débris de stalles se voient encore aux églises modestes des Brottaux et du Bourgtheroulde. Celles de Bayeux et de Louloy attestent une ère de dégénérescence ; celles de Saint-Pierre-sur-Dives méritent d'être mieux connues, et rivalisent avec celles de Saint-Jacques de Lisieux pour leurs cartouches ornés d'arabesques et de sujets chimériques, aussi remarquables par le dessin que par l'exécution.

Les boiseries d'orgue sont surtout à regretter, car, l'artiste, plus au large, pouvait mieux faire valoir et son adresse et sa fécondité.

Les amateurs connaissent en ce genre ce qui existe à Sainte-Croix de Bernay, à Saint-Vivien de Rouen, à Breteuil, enfin à Saint-Maclou et à Notre-Dame d'Alençon ; ces débris attestent ce que l'art avait su produire.

On sait qu'une grande partie de ces chefs-d'œuvre ont disparu sous le souffle de la réforme.

De Bras de Longueville raconte longuement ces scènes affligeantes. Ce qui avait échappé alors, a péri à partir de 1791. Un nombre infini de boiseries ont été arrachées et vendues à l'encan : à Évreux, les seuls lambris de l'église des Jacobins ont suffi pour bâtir deux maisonnettes ; ils

étaient recouverts de sculptures dans le style des portes de Gisors et de Saint-Maclou. Ces chefs-d'œuvre servent encore à clore des lucarnes. Quant aux panneaux qui, plus profondément fouillés, étaient impropres à de pareils usages, ils ont été fendus pour faire du barreau destiné à soutenir le terris des planchers.

Comme si ce n'était pas assez du vandalisme pour anéantir ces objets précieux, le croirait-on, à une époque où le mot de gothique était un terme de réprobation, on vit disparaître des jubés, des stalles richement ornées, sous prétexte de meilleur goût et du mauvais effet de leurs sculptures élégantes et de leurs riches dentelles On sait encore les désastres en ce genre qu'opéra la manie du badigeon au commencement du siècle.

Si, au XVI[e] siècle, l'art du miniaturiste s'éteignait avec la découverte de l'imprimerie, il n'en était pas de même de la peinture sur verre. Jamais elle ne brilla d'un plus vif éclat. Elle subsiste encore dans d'innombrables monuments dont la beauté primitive n'a pu être altérée. Beaucoup de noms de peintres ont été conservés dans les registres des fabriques des églises.

Les départements de la Seine-Inférieure et de l'Eure possèdent encore d'admirables verrières; mais, dans la Manche et le Calvados, on n'aperçoit plus que de tristes débris de cette brillante peinture. Une fureur inconcevable y a détruit ces fragiles ornements, au point qu'à Bayeux, par exemple, on serait tenté de croire que la peinture sur verre n'a jamais été employée. Le temps me presse, mais je ne puis passer sous silence les verrières de Gisors, de Saint-Ouen, de Pont-Audemer, et surtout de Conches, qui sont les plus admirables monuments de cet art merveilleux.

Dans ces œuvres, la pureté du dessin se joint aux plus brillantes couleurs; cette précieuse collection offre tant d'harmonie, de pureté et d'homogénéité, qu'on est tenté d'admettre qu'elle sort de la même main, ou du moins de la même école.

Si les verrières abondent encore dans notre province, il n'en est pas de même de la peinture à l'huile et de la peinture murale; ces derniers genres étaient beaucoup moins cultivés. La passion pour les tableaux modernes et le mépris pour les artistes provinciaux, de la part des directeurs des musées sous l'Empire, ont causé l'anéantissement de presque tous les ouvrages en ce genre. Ajoutez à cela le grattage et l'humidité des murailles, et l'on s'étonnera peu de cette complète destruction. Tout est venu en aide au vandalisme; l'ignorance et le mauvais goût ont achevé ce que la fureur des partis avait respecté.

Ainsi, à Evreux, la vie de saint Cosme et de saint Damien a disparu d'abord sous le badigeon à la chaux, puis, sous une couche récente de solide peinture couleur beurre frais.

Sous une meilleure inspiration, à Bayeux, le barbouillage blanchâtre qui recouvrait plusieurs chapelles du chœur a été enlevé adroitement, et l'on a vu reparaître de grandes peintures murales dont on soupçonnait à peine l'existence.

Bayeux possède encore des peintures murales importantes aux voûtes si gracieuses de l'ancienne chapelle de l'évêché. Là, des scènes complètes, peintes dans les parties unies, s'entremêlent aux enluminures rehaussées d'or et d'argent qui recouvrent les moulures et les parties sculptées.

L'art chrétien féconda toutes les sources du génie; non-

seulement il éleva de somptueuses basiliques, enfanta des sculpteurs et fit naître une brillante pleyade de peintres pour les revêtir de tableaux resplendissants, l'artiste croyant avait encore à payer un autre tribut, et, dans un but si élevé, ne pouvant faillir, rien ne devait être au-dessous des plus nobles inspirations.

Le culte religieux réclamait des vases pour ses sacrifices, la pompe des cérémonies exigeait des ornements sacerdotaux, les temples et les autels attendaient leur parure de fête ; de là, le besoin de jeter un coup d'œil sur ce que furent, au XVIe siècle, l'orfèvrerie et les travaux à l'aiguille.

Du temps de Benvenuto Cellini, la France était renommée pour ses ouvrages de grosserie, et la corporation des orfèvres de Rouen était riche et puissante. Malheureusement les productions manquent pour bien apprécier les objets dont la valeur et la mobilité devait surtout exciter la cupidité des barbares. Qu'on aille à Rome, aujourd'hui, on pourra juger que si, dans de pareilles crises, les monuments résistent, tout ce qui les décore ou les enrichit ne jouit pas du même privilége. On ne peut se faire une idée de la richesse des ciselures qu'en contemplant les vases peints sur les verrières qui nous restent.

L'auteur ne cite que deux objets d'orfèvrerie de cette époque : la coupe dite de Guillaume le Conquérant, conservée à Caen, et deux beaux calices en argent, gardés dans le trésor de la cathédrale d'Evreux.

La plupart des églises étaient pourvues de tentures qu'on déployait avec orgueil dans les jours de fête. Chacune d'elle avait ainsi l'histoire de son patron. Outre cela, les riches maisons en étaient abondamment pourvues. Ces objets, aux armes des familles normandes, où la physionomie locale était si fortement empreinte, où l'on

trouve jusqu'aux paysages et aux sites du pays, ne pouvaient provenir de lointaines fabriques, quand on sait qu'avant le XVIIe siècle il existait à Rouen, et surtout à Elbeuf, des ateliers pour ces sortes de tissus.

Hélas ! il ne reste guère de ces anciens ouvrages, dispersés par le temps et par les orages révolutionnaires; parfois, l'antiquaire a la douleur d'en apercevoir des lambeaux prostitués aux tréteaux de la foire.

Parmi celles qui sont conservées, je ne puis résister à vous parler d'une tapisserie curieuse par sa naïveté : La famille de Mathan, des environs de Caen, prétendait autrefois descendre de Mathan qui figure parmi les ancêtres de la sainte Vierge. La tapisserie fait allusion à cette illustre origine; elle représente le noces de Cana. M. et Mme de Mathan entrent dans la salle du festin, de longues banderolles indiquent les propos qui sortent de la bouche des divers personnages. Tandis que le seigneur de Mathan, en costume du temps de Charles IX, tient respectueusement sa toque empanachée à la main, l'héritière de Jessé se tourne de son côté et lui dit : Couvrez-vous donc, mon cousin.

Je passe, malgré l'intérêt qu'il présente, le chapitre où l'auteur traite de la broderie et des ornements d'église, pour citer ce qu'il rapporte d'un tisserand de Caen, nommé Graindorge; cet habile homme parvint à faire pénétrer le dessin dans la fabrication des toiles; on lui doit les tissus damassés dit de haute-lisse, que l'étranger nous envia longtemps.

Sortant d'abord de l'ornière où il avait vécu, Graindorge orna de fleurs les tissus qui étaient unis ; bientôt, il représenta des animaux et des écussons blasonnés. Son talent, grandissant avec le succès, il parvint à y figurer des personnages, des fêtes et des batailles avec une rare perfection; c'était du Jacquard au dernier degré.

Cahaignes cite, entr'autres, les toiles destinées au cardinal de Joyeuse, et une autre où étaient figurées les batailles d'Henri IV, présent de la ville à la reine Marie de Médicis. Le roi en fut si émerveillé que, malgré les manières incultes de l'auteur, il n'hésita pas à anoblir sa famille.

Certes, il était bien digne de cet honneur celui qui, joignant la patience au génie, avait su doter son pays d'une aussi merveilleuse industrie.

Me voici arrivé à la fin de ma tâche ; j'ai tout fait pour l'abréger ; elle m'eût été plus facile si j'avais eu le droit de m'étendre davantage. Cherchant à être court, je crains d'avoir été obscur ; je le regretterais si je n'étais point arrivé à vous donner une idée complète du mémoire remarquable que je devais analyser.

Si l'auteur ajoute peu de noms à ceux déjà connus, c'est qu'il est impossible de les exhumer. Les noms ne se retrouvent consignés que dans les archives des villes et dans les comptes des églises ; peu d'entre elles, comme Rouen, ont eu le bonheur de les conserver. Les beaux ouvrages étaient commandés par de grands personnages ou donnés par de riches habitants. On n'omettait point d'y inscrire les armoiries et les titres des donataires ; mais les artistes n'y figuraient que par exception

L'auteur, il est vrai, n'accroît pas de beaucoup nos lumières sur ce point, mais il nous dédommage amplement en traitant des objets d'art. Dans un mémoire de près de deux cents pages, tout est de faits, de recherches, et de savante appréciation. Il trace avec habileté le caractère propre du siècle, on sent qu'il a vécu au milieu des antiquités ; néanmoins, il ne cite pas tout ce qui existe, et nous nous permettrons de signaler qu'il n'a pas exploré avec le

même soin tous les départements de l'ancienne Normandie, mais il a vu beaucoup et bien apprécié ce qu'il a vu.

Son style est clair, rapide, dépouillé d'ornements superflus, parfois élégant et fleuri, ce qui n'ôte rien au mérite descriptif. Il puise, il est vrai, largement dans les ouvrages écrits sur la matière, et les membres de cette Académie lui ont été d'un puissant secours; mais il justifie aussi qu'il a l'habitude de juger par lui-même. Son mémoire est un tableau vif, animé et fidèle de l'art au XVIe siècle. Je pense que c'était là ce que demandait la Compagnie. Si elle a été heureuse dans le choix de son sujet, elle doit se féliciter d'avoir suscité un pareil athlète. Aussi, votre Commission, à l'unanimité, pense que l'auteur du mémoire, ayant rempli les conditions du programme, a de justes droits au prix proposé.

L'académie, adoptant les conclusions de ce rapport, a décerné le Prix Gossier à M. Bordeaux, juge à Évreux.



DE L'APPLICATION DU JURY

AUX MATIÈRES CIVILES,

Par M. Antoine BLANCHE,
Premier Avocat-Général à la Cour d'Appel de Rouen.

(Discours de réception, 20 Juillet 1849.)

Messieurs,

Lorsque vous m'avez fait l'honneur de m'accueillir parmi vous, la société française était travaillée par une foule d'idées dangereuses et désorganisatrices. Je pensai que le devoir de tous les citoyens, dévoués sincèrement à leur pays, était de lutter, chacun dans la limite de ses forces et dans la sphère de ses connaissances, contre le débordement des erreurs qui menaçaient d'abimer la civilisation. Je me hasardai à prendre ma part de cette grande tâche ; je la mesurai aux études spéciales, objet des occupations de toute ma vie et mon seul titre à votre bienveillance.

Certaines publications du Gouvernement provisoire révélaient l'intention de supprimer la magistrature française, cette magistrature qui est, permettez-moi de le dire, une des forces vives de notre organisation moderne ; on voulait la remplacer par le Jury.

Je savais que, parmi les membres les plus modérés et les plus influents de la Commission, chargée par l'Assemblée Nationale de préparer la Constitution, il y en avait qui, « considérant le Jury comme une institution amie « de la liberté, comme une magistrature d'équité et de « bon sens, imprégnée des sentiments populaires dont « elle sort, où elle se retrempe sans cesse, auraient voulu « la développer et l'étendre progressivement au jugement « des matières correctionnelles et de quelques procès « civils (1). » Je savais aussi que, réduits et résignés au silence, certains Constituants « n'en conservaient pas « moins la confiance qu'il viendrait un jour moins dur « pour le Jury, et où la loi simplifiant, abrégeant, élaguant les broussailles souvent épaisses de la procédure, « donnerait raison à leur opinion, qu'ils n'ensevelissaient « que provisoirement dans la solitude de leurs espérances (2). »

Je me proposai alors de rechercher avec vous, Messieurs, si ces regrets étaient légitimes, et s'il était désirable que les procès civils, qui ne peuvent se juger que par la combinaison du droit et du fait, fussent remis un jour à l'appréciation du Jury.

Immédiatement je me mis à l'œuvre, avec l'espoir d'être à la disposition de l'Académie dans les délais indiqués par le règlement. Mais bientôt l'horizon s'agrandit devant moi ; il me devint impossible de lui assigner une limite. Je cherchai l'origine du Jury dans la législation

---

(1) Rapport fait par M. Marrast sur le projet de Constitution, présenté par la Commission, après avoir entendu les Représentants délégués des bureaux. (*Moniteur* du jeudi 31 août 1848, 2e supplément.)

(2) Même rapport.

romaine ; j'en poursuivis les traces dans les lois saxonnes, anglo-saxonnes, anglo-normandes.... J'en étais arrivé là, lorsque vint me frapper l'un de ces malheurs irréparables qui paralysent la liberté de l'intelligence, confondent la raison, et ne permettent pas même la consolation de l'étude. Malgré les témoignages généraux d'affection, d'estime, de respect, donnés à la mémoire de celui que je pleurais, il me fallut bien du temps pour reprendre le cours de ces méditations lentes et laborieuses, qui ne se font que dans le calme de l'esprit et l'entière possession de soi-même. Vous le dirai-je, Messieurs, si vous n'aviez pas été les anciens collègues de mon père, si vous ne l'aviez pas environné de votre affection, de votre estime, de vos regrets, je ne me serais pas senti le courage de venir jusques à vous ; j'aurais attendu, dans l'abattement de ma douleur, la résolution qui vous aurait été imposée par mes lenteurs et les dispositions fort sages de vos statuts.

Mon intention, Messieurs, aurait été de vous offrir un travail complet sur l'institution du Jury ; mais le temps et les forces m'ont fait défaut. Daignez recevoir avec bienveillance l'ébauche que j'ai l'honneur de vous présenter. Un jour, vous m'autoriserez sans doute à en couvrir les imperfections.

Faut-il placer le berceau du Jury moderne dans les législations anciennes ? Les juges (*judices*), les arbitres (*arbitri*), les récupérateurs (*recuperatores*), les centumvirs (*centumviri*), devant lesquels les magistrats romains renvoyaient les plaideurs, étaient-ils ou n'étaient-ils pas des jurés ? Ce sont des points dont je ne veux pas aborder la discussion devant vous ; il me suffit de dire que cette procédure était déjà bien loin lorsque l'empire romain s'écroula, et qu'il n'est pas vraisemblable que la pensée en ait été

transmise, que le souvenir en ait été conservé chez les peuples du Nord.

Au lieu d'être une importation posthume des législations de l'antiquité, le Jury est, ce me semble, une création appartenant en propre aux populations de l'Europe septentrionale.

Cette institution passa par bien des tâtonnements avant d'atteindre un certain degré de perfectionnement. Si les rudiments s'en trouvent et dans les lois saxonnes et dans les capitulaires de nos rois, il faut descendre jusqu'aux lois des Anglo-Normands, jusqu'à celles qui régissaient la Normandie au XIIIe siècle, pour en rencontrer l'organisation à peu près définitive.

Veuillez ne considérer ces affirmations comme téméraires que si je ne les appuie pas sur des textes positifs.

Avant d'entrer dans l'exposé des recherches que j'ai entreprises, je dois vous rappeler, Messieurs, que les lois des peuples barbares, que les lois des sociétés du moyen-âge admettaient deux espèces de preuves fort différentes : la *preuve évidente*, la *preuve résultant des apparences*.

Cette distinction, inaperçue ou négligée par la plupart des publicistes, et destinée cependant à rendre à ces anciennes législations leur véritable caractère, était observée dans la pratique judiciaire, qui en tirait des déductions fort rationnelles.

Lorsque la preuve était évidente, la partie qui la contredisait, le magistrat qui l'examinait, ne pouvaient l'une demander, l'autre ordonner aucune espèce de preuve conjecturale. La preuve évidente faisait la loi, et la loi inattaquable, du plaideur et du juge. Dans ce cas, il était défendu de recourir, soit au jugement de Dieu, soit à toute preuve incertaine. « Nous voulons, disent les capi-

« tulaires de Charlemagne, que les jurements (*sacramenta*) « n'aient pas lieu promptement, mais que chaque juge « commence d'abord par examiner les faits de la cause, « pour voir s'il ne découvrira pas la vérité, et pour qu'il « n'en vienne pas facilement aux serments (1). » « Il faut, « ajoutent les mêmes capitulaires, d'abord que les juges « informent avec soin, afin que tout se termine suivant « les règles de la justice..... Ce n'est que dans les cir- « constances douteuses qu'il faut abandonner à Dieu le soin « de juger. Dieu s'est réservé le jugement de ce que la « pénétration de l'homme n'a pu éclairer (2). »

Ces règles, qui amoindrissent singulièrement, il faut l'avouer, les reproches adressés à la procédure du moyen-âge, notre province ne les avait pas méconnues. « Nul ne « doit être damné sans jugement, dit le *Coutumier de* « *Normandie*, au titre DE FORFAITURE, s'il n'est pris à « présent forfaict d'homicide, ou de larcin ou d'autres « crimes, par-devant tels gens qui en doivent estre crus; « en ce cas, ses œuvres font apertement jugement contre « lui. Si aucuns reconnaît en commun le crime dont il est « saisi, lui-même se damne et juge (3). »

Qui oserait soutenir, en présence de ce texte, si énergique dans sa simplicité, que le flagrant délit, que l'aveu, que la preuve évidente pouvait être, comme celle qui ne l'était pas, subordonnée à l'incertitude des présomptions ou aux chances du combat judiciaire ?

Au contraire, lorsque la preuve n'était qu'apparente, la loi, obligée de pourvoir à l'insuffisance des moyens de

(1) *Capit. de Charlemagne*, liv. V, ch. 197.
(2) Mêmes *Capit.*, liv. VII, ch. 198.
(3) Édit. de 1534, f° XXIX.

conviction, autorisait, soit dans les procès civils, soit dans les procès criminels, l'emploi des preuves conjecturales.

Les preuves de cette espèce, auxquelles on pouvait alors recourir, étaient le serment individuel des plaideurs, la déclaration assermentée des jureurs, et, suivant les pays, le duel ou l'ordalie.

Je n'ai pas, Messieurs, à m'étendre sur le serment individuel des plaideurs, à raconter les formes qu'il devait revêtir, à énumérer ceux qui ne pouvaient pas le prêter.

Le duel et l'ordalie ne m'arrêteront pas plus longtemps : le duel, admis comme preuve conjecturale par les anciennes lois de la France, par le *Coutumier de Normandie*, en un mot, par la plupart des législations du moyen âge, inconnu à la législation Anglo-Saxonne, introduit en Angleterre par une charte de Guillaume-le-Conquérant (1); l'ordalie, que les lois Anglo-Saxonnes, non moins superstitieuses que celles du continent, avaient classée, au lieu du duel, parmi les preuves conjecturales, et qui, s'il faut en croire le jurisconsulte Houard, ne dut être pratiquée qu'une seule fois en Normandie, avant la conquête de l'Angleterre (2).

Mais je dois vous entretenir, avec quelque soin, de la déclaration assermentée des jureurs, qui est, à mon avis, le premier rudiment de l'institution du jury.

Les *jureurs* n'ont jamais été confondus avec les *témoins*. Ils n'étaient pas appelés, comme ces derniers, pour attes-

---

(1) *Ancient laws and institutes of England;* 1840, p. 210.
(2) Houard, *Lois des François*, t. I, p. 210.

ter la matérialité du fait, objet de la contestation ; ils n'étaient pas, suivant l'expression des gloses du moyen-âge (1), *mis en preuve de certain.* Leur mission était de déclarer si, à raison des présomptions, qu'ils avaient recueillies, ils avaient lieu de croire ou de ne pas croire à l'existence du fait. C'étaient des témoins de *crédence.*

La déclaration assermentée des jureurs a été acceptée comme preuve conjecturale par tous les peuples venus du Nord ; et, chose digne de remarque, c'est que les parties intéressées pouvaient invoquer cette déclaration, non seulement lorsqu'elles étaient l'objet de poursuites criminelles, mais encore lorsqu'elles étaient engagées dans un débat purement civil.

En vous retraçant le caractère des jureurs et leur mode d'action, je n'ai pas l'audace, vous le comprenez, Messieurs, de me livrer à des hypothèses, que rien ne saurait légitimer. Je me borne à résumer les textes que j'ai rencontrés en foule dans l'ancienne législation de la France, et dans les lois des Anglo-Saxons.

Veuillez entendre la lecture de quelques-uns de ces textes, et en apprécier vous-mêmes la valeur.

« Si quelqu'un est expulsé de son état d'homme libre,
« et que celui qui l'en expulse ait une réunion de parents
« qui l'appuie, alors, que celui de qui l'état est contesté
« trouve huit co-jureurs légaux, du côté paternel et du
« côté maternel, dans la famille dont on veut l'exclure,
« et quatre choisis dans d'autres familles, mais possédant
« aussi les qualités légales, et jurant avec eux qu'il reven-

---

(1) *Glose anonyme du Coutumier de Normandie*, titre des Jureurs ; édit. de 1534, f° LXXXVII.

« dique sa liberté. Si l'expulseur n'est point accompagné « de parents, il suffira à l'autre de produire douze témoins, « hommes libres, quelle que soit leur extraction, qui, « jurant avec lui, attestent son état d'homme libre (1).»

Un fait historique, fort mémorable, nous donne même la certitude que Charlemagne n'introduisait pas un droit nouveau dans sa législation, et qu'il ne songeait qu'à rappeler un usage observé en France, dès les premiers temps de la monarchie. Nous lisons, en effet, dans Grégoire de Tours (2), que trois cents jureurs attestèrent avec Frédégonde que Clotaire était fils de Chilpéric.

Ce capitulaire est la preuve irrécusable qu'il était loisible aux parties de recourir à la déclaration assermentée des jureurs dans les contestations civiles. Un autre va nous apprendre que les jureurs pouvaient être également appelés à statuer sur le sort des criminels. Le voici :

« A l'égard des voleurs et autres malfaiteurs, nous « voulons que si cinq ou sept hommes de bonne foi, sans « aucune inimitié, jurent qu'ils *croient* quelqu'un coupable, « que celui-ci meure selon la loi (3). »

Les lois anglo-saxonnes fourmillent de dispositions analogues à celles de ces capitulaires ; il serait hors de propos d'en faire ici le dénombrement.

Il me suffira de vous en citer une seule qui, franchissant les limites précédemment tracées à l'action des jureurs,

---

(1) *Capit. de Charlemagne*, liv. IV, ch. 26.
(2) Liv. VIII.
(3) *Capit. de Charlemagne*, liv. VII, ch. 184.

lui a imprimé, en Angleterre, une impulsion nouvelle, premier acheminement vers l'institution du jury.

Sous les capitulaires, comme sous les lois des premiers rois anglo-saxons, les parties avaient le choix des jureurs. C'étaient elles qui les désignaient et les amenaient devant la justice.

Cet usage subsista dans l'heptarchie saxonne, jusqu'au règne d'Ethelstan. Mais, sous ce roi, vers la fin du xe siècle, l'institution des jureurs est profondément modifiée : les jureurs ne sont plus choisis par les parties ; le magistrat est chargé d'indiquer à l'avance ceux qui, dans l'étendue de son ressort, sont considérés comme dignes de foi et comme propres à remplir l'office de jureur.

Permettez-moi, Messieurs, de vous donner la traduction de cette loi anglo-saxonne, que l'Angleterre a conservée dans son texte primitif :

« On désignera, dans chaque ressort, les hommes dont « la véracité est connue, afin qu'ils fassent partie des « jureurs (1). »

Sans doute la déclaration de ces nouveaux jureurs n'avait encore que la valeur d'une preuve conjecturale, laissée à la discrétion du juge. Cependant, il faut convenir que ces jureurs, dont le choix n'appartient plus aux parties, et dont la liste est dressée à l'avance par le magistrat, ont déjà plus d'un trait de ressemblance avec ceux qui viendront plus tard prendre place aux côtés du juge, et constitueront la jurée ou le jury.

Les développements que l'institution des jureurs vient

---

(1) *Ancient laws and institutes of England*, 1840, p. 94.

de recevoir en Angleterre, et ceux qu'elle est destinée à y recevoir dans la suite, ne se propagèrent jamais en France. Les jureurs, jusqu'à ce qu'il n'en fût plus question, y restèrent ce qu'ils étaient primitivement, des témoins de *crédence*, au choix des parties.

Quant à la Normandie, qui était détachée du royaume depuis le traité de Saint-Clair-sur-Epte, et dont les nouveaux habitants étaient venus des mers du Nord, comme les peuples de l'Heptarchie saxonne, il est possible que, même avant la conquête de l'Angleterre, ses ducs, selon la pratique d'Ethelstan, aient réservé aux magistrats la désignation des jureurs, mais personne ne pourrait, ce me semble, l'affirmer. Les textes normands, que le temps a épargnés, ne sont pas assez anciens pour éclaircir ce doute.

Il est vrai que les lois dictées par Guillaume à l'Angleterre, ordonnent, comme celles du roi anglo-saxon, que les jureurs soient nommés à l'avance et désignés par le magistrat (1); mais ces lois, que Guillaume rédigeait, comme vous le savez, Messieurs, plus particulièrement pour le peuple conquis, consacraient-elles une institution

(1) *Ancient laws and institutes of England*, 1840, p. 204 (*).

(*) **Nota.** Le texte des lois de Guillaume-le-Conquérant, donné par cette collection, est préférable à tous les autres. Voici ce qu'on lit à cet égard dans la préface de cette publication : The franch text of the conqueror's laws is chiefly from a valuable manuscript at Holkham, formerly the property of sir Edward Coke, bearing his autograph, and still in the possession of the hight honourable the Earl of Leicester, the text contained in this manuscript bears signs of great antiquity, and (if the laws of William were really composed in French) is, from its Dialect, much more likely to be a nearly faithful representation of the original, than that most corrupt one transmitted to us in the work bearing the name of Ingulph.

depuis longtemps commune aux deux nations ? N'étaient-elles, au contraire, que la reconnaissance d'un usage suivi par les vaincus, et que le conquérant respectait ? Encore une fois, c'est une question que je ne saurais résoudre.

Au reste, ce qui n'est pas douteux, c'est que, depuis Guillaume, la Normandie, peut-être à l'exemple de l'Angleterre, remit aux magistrats la désignation des jureurs.

L'institution va se développer simultanément des deux côtés du détroit, et, au XIIIe siècle, chez les Anglais et les Normands, elle sera parvenue, pour ainsi dire, à son plus haut période de perfection. La déclaration des jureurs ne figurera plus alors parmi les preuves conjecturales ; elle formera l'une des parties essentielles du jugement, que le justicier restera chargé de prononcer.

J'étendrais trop les limites de cet exposé si je vous racontais toutes les phases de la révolution qui, commencée sous Henri Ier, se poursuivit sous ses successeurs, pour s'accomplir définitivement sous les règnes de Henri III et d'Édouard Ier.

Je ne vous dirai donc rien, Messieurs, ni des lois de Henri Ier, ni de l'ouvrage si curieux, attribué, peut-être à tort, à Raoul de Glanville, le grand justicier de Henri II.

Mais ce que je dois vous rappeler, c'est que les jurisconsultes anglo-normands du XIIIe siècle nous fournissent la preuve que le Jury avait alors pris définitivement racine en Angleterre. Ce que je dois vous rappeler aussi, c'est que le rédacteur de notre vieux coutumier et celui du style de procéder en pays de Normandie nous ont conservé des documents fort intéressants sur la jurée, qu'ils n'ont pas omis de comprendre parmi les institutions judiciaires de notre province.

Les premières traces de la transformation qui s'était opérée en Angleterre, nous les trouvons dans Bracton, l'un des juges de ce pays vers la fin du règne de Henri III. Nous les suivons également dans Britton, évêque d'Herford, professeur de droit civil et de droit canonique sous le même roi.

Loin de moi la pensée de citer les nombreux passages que l'auteur anonyme de la *Fleta*, qui écrivait sous Édouard Ier, nous a transmis sur la jurée ; mais je ne peux résister au désir de vous mettre sous les yeux les règles qui dirigeaient une séance du Jury anglais au XIIIe siècle. Je ne suis que le traducteur fidèle de l'auteur de la *Fleta* (1) :

« Les récusations s'exercent d'abord, puis le Jury se « constitue et le débat commence. Les jureurs prêtent « serment. En voici les termes mêmes : écoutez, justi- « ciers ; je dirai la vérité sur le litige qui m'est soumis et « sur les faits que j'aurai examinés par l'ordre du roi ; et, « pour rien, je n'omettrai de dire toute la vérité ; que « Dieu et ses saints Évangiles me soient en aide. Le chef « de la jurée prête d'abord le serment, et les autres le « répètent.

« Après la prestation du serment, le greffier lit aux « jureurs les questions qu'ils ont à résoudre. Le justicier « leur expose aussi, pour compléter l'instruction, l'objet « de la demande, et les invite à déclarer ce qu'ils consi- « dèrent comme le meilleur parti.

« Les jureurs se retirent alors et discutent entre eux.

---

(1) *Fleta*, liv. IV, ch. 9. Dans Houard, *Coutumes anglo-normandes*, t. III, p. 503.

« Cependant, un étranger pénètre-t-il jusqu'à eux, ou « s'entretient-il avec eux sans la permission du juge, il « est mis en prison.

« Les jureurs ne peuvent indiquer à l'avance, soit par « un signe, soit par une parole, le parti qu'ils se propo- « sent de prendre.

« Que les jureurs soient en dissentiment et ne puissent « s'accorder de façon à n'avoir qu'un avis, le justicier a « le choix ou d'appeler de nouveaux jureurs ou d'inviter « les mêmes jureurs à s'entendre. Dans ce dernier cas, « le vicomte fait garder les jureurs, et les laisse sans « nourriture jusqu'à ce qu'ils soient tombés unanimement « d'accord.

« Lorsqu'ils ont prononcé leur verdict soit pour l'une, « soit pour l'autre partie, le jugement est rendu selon ce « qu'ils ont décidé. »

Le Jury anglais a donc bientôt traversé six siècles ! Il a conservé la double compétence qu'il tient du moyen-âge : Juge des faits criminels, il est également juge des faits civils.

Les textes normands ne sont pas, à la vérité, aussi précis que les ouvrages de l'école anglo-normande ; néanmoins, ils ne permettent guères de douter qu'au XIIIe siècle la jurée ne présentât, dans notre province, à peu près les mêmes caractères qu'en Angleterre.

Les jureurs normands sont chargés de *dire vérité des querelles, selon ce qui leur est ordonné par le justicier ou celui qui est en sa place* (1).

---

(1) *Coutumier de Normandie*, titre des Jureurs, édit. de 1534, fº LXXXVII.

Ils ne se bornent pas à émettre un conseil, un avis, une opinion; mais ils rendent une véritable sentence, fondement nécessaire du jugement que le justicier prononce.

Le serment des jureurs *finit les contendz*; il *condamne* ou *sauve et délivre* (1).

Dans les procès civils, les jureurs statuent au nombre de douze; la simple majorité fait loi : *l'une des parties est réputée avoir faict sa preuve par sept d'iceulx douze témoings d'enqueste* (2).

Dans les procès criminels, la jurée se compose de vingt-quatre hommes, *lesquels sont des plus prochains du lieu de la demeure au prisonnier, telz qu'ilz puissent cognoistre ses meurs, conditions et gouvernements;* et, fait digne de remarque, vingt voix sont nécessaires pour la condamnation : *Se vingt des dicts gens d'enqueste croient que le dict prisonnier ait commis le cas, incontinent se faict le jugement contre le dict prisonnier, et est pugny selon l'exigence du dict cas, et se moindre nombre que de vingt hommes croient qu'il ait commis, les autres non, le prisonnier est absouz et mis à plaine délivrance* (3).

Le Jury normand paraît avoir prolongé son existence jusqu'aux premières années du XVIe siècle; mais alors cette institution tomba en désuétude, et la Normandie revint à la législation de la France. Elle réserva aux officiers de justice la connaissance de toutes les contestations judiciaires.

---

(1) *Coutumier de Normandie*, titre des Jureurs, édit. de 1534, f° LXXXVII.

(2) *Stille de procéder en pays de Normandie*, à la suite du *Cout. de Normandie*, édit. de 1534, p. LXX.

(3) Ibid.

Aussi, lorsque les états de la province arrêtèrent, en 1583, la rédaction définitive de la coutume, l'ancien titre des jureurs fut-il abrogé comme inutile (1).

Résumons, Messieurs, ces traditions de l'histoire. Si je vous en ai si complaisamment entretenus, c'est qu'elles renferment un premier enseignement sur la question que je me suis proposé d'examiner avec vous; c'est qu'elles démontrent, ce me semble, que l'application du jury aux matières civiles ne fut jamais compatible avec le génie de la législation française.

La France et l'Angleterre, comme nous avons eu l'occasion de le constater, ont connu, toutes les deux, dès leurs premiers siècles, la déclaration assermentée des jureurs. Mais cette déclaration n'a jamais été pour l'une, qu'une preuve conjecturale, tandis qu'elle est devenue pour l'autre le principe élémentaire du jury. Pourquoi ces résultats différents, lorsque les prémices sont les mêmes ? Est-ce l'effet d'un hasard capricieux et inintelligent ? Oh ! non, Messieurs, vous ne le croyez pas; vous savez que des lois d'un ordre plus élevé président à la destinée des peuples et aux développements de leurs institutions.

Au XIIIe siècle, la France et l'Angleterre supportaient avec peine les incertitudes de la preuve testimoniale.

La France marchant hardiment dans la voie du progrès, et se souciant peu de rompre avec ses anciennes habitudes, songea à profiter de l'art d'écrire, que la première résurrection des lettres propageait. Tous ses efforts tendirent à substituer la preuve écrite à la preuve orale. saint Louis

(1) Bourdot de Richebourg, *Coutumier général*, t. IV, p. 122.

créa les premiers notaires. Bientôt la vieille maxime : *témoins par vive voix passent lettres*, devint impuissante contre les actes marqués d'un scel authentique (1). Un peu plus tard, les écritures privées et *reconnues*, furent elles-mêmes mises hors des atteintes de la preuve testimoniale. L'ordonnance de Moulins, due aux lumières et à la sagesse du chancelier de l'Hôpital, prescrivit *de passer écrit de toutes choses excédant la somme ou valeur de cent livres*. Ce fut ainsi que la preuve judiciaire atteignit progressivement en France son plus haut degré de perfectionnement.

L'Angleterre suivit une autre direction. Singulièrement attachée à ses habitudes nationales, elle ne se résigna pas à l'idée d'enlever à la preuve testimoniale la faveur que les temps les plus reculés de sa législation lui avaient attribuée. Elle ne chercha que le moyen de la régulariser ; c'est dans ce but qu'elle plaça la vérification du fait hors de la compétence des magistrats chargés de l'application du droit.

La France, en imprimant à la preuve un caractère légal, en combinant le droit et le fait dans les éléments qui la constituent, ne put qu'en laisser l'appréciation aux officiers de judicature.

L'Angleterre, en lui conservant, au contraire, sa nature primitive, et en même temps si dangereuse, en livra la constatation au juge du fait, au jury.

La législation de la France n'a pas changé : comment admettre le changement de ses institutions judiciaires !

---

(1) Bouteiller, *Somme rurale*, tit. 106, 107

En 1789, lorsque l'heure de la Révolution française sonna, les publicistes anglais étaient fort préconisés. Depuis que Voltaire, Montesquieu, et tant d'autres après eux, les avaient mis à la mode, on traduisait, on lisait leurs ouvrages. La connaissance des pratiques judiciaires de l'Angleterre était devenue familière en France. On y vantait surtout la législation criminelle de nos voisins d'outre-mer ; et il faut convenir que la nôtre ne gagnait pas à la comparaison. L'humanité de Louis XVI avait, il est vrai, aboli la question préparatoire, mais l'isolement de l'accusé, le secret de la procédure, l'arbitraire des peines révoltaient encore les esprits contre la dureté de l'ordonnance de 1670.

Les circonstances étaient admirablement préparées pour l'application du jury aux matières criminelles ; la loi du 30 avril 1790, qui la décréta, fut reçue avec enthousiasme.

Les réformes tentèrent d'aller plus loin. L'application du jury aux matières civiles fut proposée et vivement appuyée dans l'Assemblée constituante. Mais les plus grands jurisconsultes de ce corps politique, Tronchet, Thouret, combattirent énergiquement ce projet. « Nous risquerions, « disait Thouret, de perdre pour jamais la jouissance du « jury, si nous voulions la précipiter (1). » « Gardez-« vous bien, ajoutait Régnier, de vous exposer aux « reproches des siècles à venir, en décrétant un principe « d'une exécution impraticable (2). » Après une des luttes les plus brillantes que puissent offrir les efforts de l'intelligence et l'éclat de la parole, la Constituante décréta: *qu'il n'y aurait point de jurés en matière civile.*

---

(1) *Moniteur* du 7 avril 1790.

(2) *Moniteur* du 8 avril 1790.

Les terribles novateurs de la Convention renouvelèrent la proposition qui avait succombé devant la sagesse de leurs devanciers. Deux hommes, tristement fameux, Couthon et Maximilien Robespierre, associèrent leurs efforts pour la repousser. « Le système de l'établissement des « jurés au civil n'est qu'un beau rêve, s'écriait Couthon ; « comment entend-on composer le jury? Ce sera sans-« doute un certain nombre de juges qui prononceront sur « le fait ; viendront ensuite trois autres juges, plus ou « moins, d'une autre espèce, qui appliqueront la loi.... « Vous voulez détruire la procédure et vous en créez une « monstrueuse.... Vous voulez détruire les abus, et vous « en créez de plus dangereux (1). » Robespierre, qui, dans la discussion de 1790 (2), s'était montré l'un des adversaires les plus impatients et les plus intraitables des officiers de justice, Robespierre, qui ne voulait pas alors qu'on *différât jusqu'en* 1792 *l'établissement des jurés au civil*, Robespierre, en 1793, attaque avec non moins d'énergie cette institution. « Faites attention, dit-il à la Con-« vention étonnée de son incroyable conversion, faites « attention que si l'institution des jurés nous a paru si in-« téressante autrefois, ce fut moins par sa nature que par « la position dans laquelle nous étions. Jugés ou plutôt « opprimés par des hommes qui en avaient acheté le « privilége du despotisme, nous avons dû trouver su-« blime la nomination de nos juges par un officier public, « qui avait la confiance du peuple. Mais raisonnons dans « l'état où nous sommes aujourd'hui. Si vos jurés ne sont « pas nommés par le peuple, ils valent moins que les « juges actuels ; s'ils le sont, l'institution n'a d'autre

---

(1) *Moniteur* du 22 juin 1793.

(2) *Moniteur* du 9 avril 1790.

« avantage que de multiplier les juges, d'en donner pour « le fait et pour le droit. Et cependant vous devez remar- « quer que le plus grand intérêt qu'on ait attaché à cette « opinion, c'était la facilité d'extirper la chicane. Je ne « crois pas que le meilleur moyen d'y réussir soit de « multiplier les juges (1). »

L'opinion de Couthon et de Robespierre prévalut : l'application du jury aux matières civiles ne fut pas décrétée.

D'autres constitutions ont passé sur la France. Aucune d'elles n'a eu la pensée d'ébranler notre organisation judiciaire.

Après la révolution de février 1848, les idées que n'avaient accueillies ni la Constituante ni la Convention, reprennent leur cours menaçant ; elles pénètrent même dans la nouvelle Assemblée nationale ; mais grâce à Dieu, elles s'arrêtent bientôt devant le bon sens de nos Constituants.

Ces discussions solennelles demeureront-elles donc sans profit et sans vertu pour notre génération ? Est-ce sans utilité pour le pays que des hommes, venus de directions si opposées, lui auront déclaré, du haut de la tribune nationale, que le jury civil n'est qu'un rêve, qu'une chimère, dont la réalisation compromettrait jusqu'aux fondements de la société française ? Victimes d'une orgueilleuse présomption, ne dédaignons pas l'expérience de ceux qui nous ont précédés dans la vie politique. N'ayons pas la sotte et folle vanité de ne les considérer que comme des insensés, des aveugles ou des incapables.

Enfin, Messieurs, oublions, s'il le faut, les leçons de

(1) *Moniteur* du 22 juin 1793.

tout ce passé, qui date de plusieurs siècles ; consultons les entrailles mêmes de la question, et demandons à cet examen l'expression définitive de notre opinion.

Comment le jury pourrait-il être appliqué au jugement des affaires civiles ?

Le ferait-on juge du droit et du fait ? Le juge, simple directeur de justice, ne serait-il que l'organe authentique de la décision arrêtée par les jurés ?

Mais les partisans, même les plus ardents, du système que je combats, avouent qu'il y aurait témérité à tenter une si rude épreuve ; ils ne sont pas des derniers à reconnaître que la raison la plus vulgaire défend de livrer à l'appréciation d'hommes pris au hasard dans toutes les positions de la société, l'examen de ces thèses juridiques, si ardues, si difficiles, si inextricables, souvent même pour ceux qui en ont fait l'objet de leurs constantes et sérieuses études.

Le jury ne deviendrait donc que juge du fait ; le droit resterait l'apanage des officiers de justice.

Cette théorie est-elle réalisable ?

Son application serait-elle utile ?

Toute législation, qui restreint la preuve testimoniale à des cas rares et à de mesquins intérêts, qui prescrit des formes pour la régularité des actes, qui définit le lien des obligations et les modes de libération, qui interprète les conventions par des règles de droit, est incompatible avec l'emploi du jury civil. Pourquoi, Messieurs ? C'est que sous l'empire de semblables règles, le fait et le droit de-

meurent confondus, et ne peuvent s'apprécier et se saisir l'un sans l'autre.

Cette législation, dont je viens d'esquisser l'ébauche est celle de la France. Veuillez, Messieurs, me croire sur parole. Il serait trop fastidieux et trop long de vous prouver, même par des exemples peu nombreux, que je n'altère pas la vérité.

Puisque tels sont les principes de nos lois, il est clair que, dans la plupart des contestations civiles qui s'agitent devant les tribunaux de notre pays, le fait est absolument inséparable du droit.

Lorsque le fait et le droit sont réunis par une si intime cohésion, il est assurément impossible de les discuter séparément et de les reconnaître l'un ici, l'autre ailleurs.

Me donnerai-je l'avantage de vous faire le tableau de tous les jurys qui vont couvrir la France, s'il faut organiser, à côté des jurys criminels, les jurys correctionnels et les jurys civils? Croyez-vous que la France si active, si laborieuse, si désireuse de la vie intime et personnelle, conçoive une bien vive reconnaissance pour une constitution qui l'arracherait à ses travaux, à ses habitudes, et transformerait tous ses enfants en jugeurs?

Mais je veux faire à l'opinion que je combats toute espèce de concessions: j'admets que le jury civil soit compatible avec notre législation; j'admets que mes compatriotes, peu soucieux de leurs intérets domestiques, soient heureux de prendre à l'administration de la justice la large part qu'on veut leur faire; n'aurai-je pas encore à rechercher si la France retirerait un avantage réel de l'application du jury aux matières civiles?

Le fait serait-il alors examiné avec plus de soin, plus d'intelligence, plus d'impartialité? Membre de la magistrature française depuis seize ans, je l'ai traversée dans tous ses degrés; n'ai-je pas acquis le droit de vous dire son dévouement à ses devoirs, ses lumières, et, par-dessus tout, son admirable et scrupuleuse probité?

Les embarras, les frais des procédures seraient-ils au moins diminués? les prôneurs du jury n'en doutent pas et ne cessent de le répéter, mais ce n'est encore qu'une incroyable illusion.

Que l'utopie se réalise! en maintenant les juges du droit, elle crée ceux du fait, et substitue à la science du magistrat l'impéritie du juré. Au lieu d'une procédure, elle en organise au moins deux. Loin de diminuer les lenteurs du litige, elle les augmente. Elle a la prétention de diminuer les frais, elle les double.

Est-ce là cette garantie, cette simplicité, cette économie, cette rapidité, dont on prétend nous faire un si merveilleux éloge?

Malheur à la France, si jamais elle pouvait être dotée d'une pareille institution! Ce serait le triomphe de la chicane et la ruine de la société. Ah! Messieurs, je vous le dis dans toute la sincérité d'une conviction profonde: l'application du jury aux matières civiles, c'est le chaos dans la justice.

LA

PREMIÈRE THÈSE DE BOSSUET.

(JANVIER 1648).

PAR M. A. FLOQUET.

C'était en novembre 1647, Bossuet, tout récemment, avait accompli sa vingtième année, ses rapides progrès, ses triomphes sans nombre à Navarre, où il étudiait depuis cinq ans, avaient fait oublier les plus éclatants succès dont l'Université eût mémoire ; son nom, chaque jour, retentissait, honoré, dans les écoles, et l'orgueilleuse Sorbonne enviait au Collége de Navarre un disciple si brillant, qui en était l'ornement et la gloire. Le moment était venu pour lui de se préparer à soutenir sa première thèse, dite la *Tentative*. Dans un examen qu'il devait préalablement subir (examen très rigoureux, de tout temps, et où il ne fallait point espérer de grâce), trois docteurs des plus habiles (1) choisis pour l'interroger, ne purent taire leur étonnement d'avoir rencontré un *Répondant* de cette

---

(1) MM. Coquerel, Guyard, De Flesselles.

force. Sur leur favorable rapport, la Faculté de théologie, dans une assemblée générale des *primâ mensis*, avait admis, par acclamation, ce sujet si rare à l'acte important qu'il lui tardait de subir ; puis, le jeune Bossuet ayant été introduit et accueilli de tous avec honneur, un théologien très renommé (le docteur *Le Moyne*), lui fut donné pour le diriger, selon l'usage, dans ses préparations à la *tentative*, que l'on fixa, sur l'heure, au 26 janvier suivant.

Tous, dès ce jour, et en Sorbonne, et dans la maison de Navarre, s'attendaient, sans hésiter, à un *acte* très notable, et qui ferait bruit. Mais qu'il dût, cet *acte*, être dédié au grand Condé, le héros de la France ; qu'une vulgaire solennité de collége pût être honorée de la présence de ce prince, qu'on savait, d'ailleurs, fort occupé, pour l'heure, en Catalogne ; qu'enfin, cette première thèse d'un étudiant, qui n'était point bachelier encore, dût être soutenue avec une pompe inouie jusque-là, et laisser de tels souvenirs qu'il en sera parlé toujours, aucuns, assurément, ne l'auraient pu prévoir, mais le jeune Bossuet, moins que tous les autres, lui si profondément humble, et tout entier d'ailleurs à la pensée de sortir avec honneur de cette première et redoutable épreuve.

Pourrions-nous, sans quelque plaisir, retrouver ici Claude Bossuet, cet oncle si tendre, que nous voyions autrefois, à Dijon, tenir lieu, à Jacques Bénigne, de son père, retenu en Lorraine par de graves fonctions et d'impérieux devoirs ! Depuis qu'en 1642, Jacques Bénigne eut quitté le collége des Godran et sa ville natale pour aller étudier à Navarre, toujours ce dévoué parent eut présent à la pensée un neveu qu'il chérissait comme un fils, un élève qui lui faisait tant d'honneur. Pour lui, après avoir, pendant 32 ans, siégé avec distinction, parmi les con-

seillers du Parlement de Dijon, il avait résigné son office, et n'aspirait plus qu'au repos. Mais Condé, qui, après la mort du prince son père, était devenu gouverneur de Bourgogne, voulut qu'un homme dont tous, en ce pays, admiraient la capacité autant qu'ils honoraient son caractère, dévoué, d'ailleurs, à sa personne, et dont il était sûr, se laissât élire Vicomte-maieur de Dijon. En vain, Claude Bossuet avait-il cherché à s'en défendre. Toutes les voix l'appelèrent à ce poste éminent, où avait paru avec éclat, 35 ans auparavant, *Jacques*, son père, aïeul et parrain de *Jacques Bénigne*, l'étudiant de Navarre.

Claude, lui aussi, se devait signaler par de notables services, rendus chaque jour à l'État, au Gouverneur, à Dijon, sa ville natale, à la province tout entière. Ayant su, chose rare dans cette charge, se concilier tous les esprits et tous les cœurs, les vieillards crurent revoir en lui Jacques Bossuet, si vivement regretté d'eux ; le fils héritait, si on le peut dire, de l'attachement qu'ils avaient eu pour le père. Succession touchante, dont le souvenir est demeuré. Des jetons, frappés, dans le temps, par l'ordre de la ville de Dijon, témoigneront, à jamais, par une ingénieuse devise, de la persévérante gratitude de cette cité pour le père, et de la vive affection qu'à son tour avait su mériter le fils.

Condé, ce fidèle, alors, autant qu'invincible *tenant* de la France, étant prêt sans cesse à voler pour elle partout où il y avait hasard et gloire, combien Claude Bossuet, en une telle charge, lui devenait nécessaire ! Quelle fortune pour le prince d'avoir trouvé dans ce vicomte-maieur, de son choix, un autre lui-même, sur qui, sans souci aucun, il se pût entièrement remettre, pendant ses fréquentes absences, des plus difficiles affaires de son Gouvernement, l'un des plus importants du royaume !

Aussi, d'étroites et cordiales relations avaient-elles existé bientôt entre Louis de Bourbon et Claude Bossuet, plus cher, de jour en jour, à l'illustre gouverneur ; à ce point que toute la famille du loyal vicomte-maieur y avait part, et que jamais, dans la suite, un Bossuet, recourant au grand Condé, n'eut de refus à appréhender de lui, tant qu'il eut vie. Le moment était proche où Jacques Bénigne, l'étudiant de Navarre, allait, à son tour, être l'objet des bontés du prince. Après un assez long séjour en Catalogne, Condé, revenant en France, à la fin de l'année 1647, voulut, quoique attendu à la cour, passer d'abord quelques jours dans son gouvernement de Bourgogne. Au premier bruit de son approche, le vicomte-maieur de Dijon l'était allé chercher jusqu'à Beauregard, à la tête des échevins et de tous les officiers de la cité. Puis, tous ensemble revenant en ville, on aurait pu remarquer que le prince s'entretenait vivement et volontiers avec le vicomte-maieur, qu'il s'était, d'ailleurs, montré charmé de revoir. C'était un mois environ après que la Sorbonne eut admis avec honneur Jacques-Bénigne Bossuet à soutenir sa *Tentative*, dont même nous avons vu qu'elle avait fixé le jour. Que se passa-t-il dans ce trajet de Beauregard à Dijon ? De quoi s'était-il agi entre Claude Bossuet et Louis de Bourbon ? Tous le purent deviner dès le soir, en apprenant que la première thèse du jeune Bossuet serait dédiée à Condé, qui promettait d'être à Paris pour le jour marqué, et voulait honorer l'acte de sa présence. La tendresse d'un parent affectionné venait de ménager ainsi à Bossuet une journée, l'une des plus douces de sa vie, et dont le touchant souvenir lui devait être présent dans la suite.

Claude Bossuet, en cette rencontre, avait été heureusement inspiré, hâtons-nous de le dire ; et, pour un tel

acte, on n'eût pu trouver, tout ensemble, un plus illustre témoin, ni un juge plus compétent et plus capable.

Condé (qui l'ignore aujourd'hui ?), a été, sans contredit, non point seulement l'un des plus grands hommes de guerre des temps modernes, mais aussi, et de l'avis de tous ceux qui l'avaient pu connaître, le prince le plus lettré de son siècle, le plus docte, le plus insatiablement avide de lumières. Dès le jeune âge, lorsqu'il ne se parlait point encore de ses faits d'armes, son rare savoir, son goût exquis, sa vive pénétration étant choses notoires pour tous, l'Académie française (Richelieu venant à mourir), avait voulu se donner pour protecteur le duc d'Enghien, alors âgé de 21 ans à peine, tant étaient grandes, dès-lors, et l'estime de cette Compagnie pour la capacité du prince, et la confiance de tous les lettrés en sa sympathie et son appui ! Après, d'ailleurs, ce que nous en ont dit, tant après la mort de Condé, que durant sa vie, Pellisson, Huet, Boileau, Rapin, La Fontaine, et Bossuet lui-même, qui, tous l'avaient vu de si près, une place d'honneur est due à Condé, non point seulement parmi les grands guerriers, mais aussi parmi les hommes qui, aimant les lettres avec ardeur, sentant, d'ailleurs, vivement et sûrement le beau et le vrai, savaient, dans un si grand siècle, juger le mieux des productions de l'esprit.

Comment s'en étonner, au reste, après les brillantes et fortes études que, tout jeune enfant encore, il avait faites, à Bourges, en un temps où son père, Henri de Bourbon-Condé, résidait dans cette ville, ayant alors en charge le gouvernement du Berry ? Les lettres latines, qu'adressait le jeune duc d'Enghien à son père absent, nous ayant été conservées, on voit que, familier déjà, en un âge si tendre, avec les classiques, il avait (et on peut

en être surpris davantage), il avait, disons-nous, lu, dès-lors avec goût, et traduit même les quatre livres des *Institutes* de l'empereur Justinien. Surtout sa thèse de philosophie, soutenue à 14 ans (en 1635), avec un succès sans exemple, avait fait bruit. Long-temps on put voir, à Chantilly, un tableau, peint peu de jours après cette thèse du jeune prince, en mémoire d'un triomphe qui avait étonné les plus anciens docteurs. Le duc d'Enghien, adolescent à peine, y paraissait, vif, bouillant, hautain, faisant bravement face, déjà, à tous ses adversaires, comme on le devait voir, dans la suite tenir tête aux ennemis de la France. Le docte Doujat s'était trouvé à cette action, et de beaux vers, que l'admiration lui inspira sur l'heure, conserveront à jamais l'intéressant souvenir de ce curieux et regrettable tableau qui a péri, et du fait notable qui en avait été le sujet.

Qu'en 1647, à douze ans de là, Condé se souvînt ou non de cette particularité de sa jeunesse, qu'avaient suivie, coup sur coup, tant d'éclatants faits d'armes, tout autrement remarqués, toujours cette dédicace de thèse, cette prière de présider à la *Tentative* d'un sujet distingué, d'un enfant de Dijon, du neveu d'un homme qu'il aimait fort, comme on a vu, avaient dû, pensons-nous, ne lui point déplaire. — Au jour convenu, quoi qu'il en soit, c'est-à-dire le 24 janvier 1648, sur le soir, tout étant prêt à Navarre pour la solennité annoncée, Condé, à l'heure sonnante, entrait dans les cours de cet antique et renommé collége, où, pendant cinq siècles, se sont formés tant de grands hommes, l'honneur éternel de la France. Le prince était venu aux flambeaux, accompagné de jeunes seigneurs, ses braves et dévoués compagnons d'armes, prompts toujours à le suivre en tous lieux. Peut-être aussi tardait-il à cette curieuse jeunesse de connaître,

de voir à l'œuvre le précoce et brillant prédicateur, dont quelques sermons, improvisés, il y avait long-temps déjà, à l'hôtel de Rambouillet et chez l'évêque de Lisieux, Cospéan, avaient fait, alors, dans la capitale, une sensation, dont le souvenir était présent encore à tous les esprits.

Ce nombreux et brillant cortége survenant dans la grande salle des actes publics, aussitôt, prélats, docteurs, étudiants, et toute une multitude de gentilshommes, de magistrats, de gens d'église et de lettrés s'étaient levés ; de bruyantes et chaleureuses acclamations saluèrent joyeusement un héros, alors le rempart de la France et son idole. Puis, Bossuet ayant pris la parole, les acclamations, peu après, avaient recommencé plus tumultueuses, adressées au prince de Condé encore, mais aussi, mais en partage avec lui, cette fois, à Jacques-Bénigne Bossuet, le *tenant* de la journée. Par une harangue au prince, allocution pleine de modestie, d'à-propos, de délicatesse et de grâce, le jeune orateur venait d'électriser tous les esprits, et le héros, si dignement loué, était, on le put voir, surpris, ému, attendri jusqu'au fond de l'ame.

Commença alors la tentative, dont la matière, comme toujours, était : *De Deo trino et uno* ; (de Dieu un, en trois personnes.) Ce que Bossuet put trouver sur un sujet si élevé ; combien son fécond génie avait su rendre d'intérêt, de nouveauté à une matière traitée déjà tant de fois avant lui ; ce que, si bien préparé, et, d'ailleurs, excité par la présence, par l'attention manifestement sympathique de l'illustre guerrier, venu là tout exprès pour l'entendre, il put faire en une telle conjoncture, à peine le saurions-nous imaginer ; mais comment, surtout, le pourrions-nous dire? Pour le ravissement de Condé, entendant parler de telles choses si hautes, si sublimes,

et en parler avec tant de savoir, de profondeur, de dialectique, de chaleur tout ensemble, il faut aussi renoncer à le peindre. Représentons-nous ce prince ardent « dont le grand génie embrassait tout, l'antique comme le moderne, l'histoire, la philosophie, *la théologie la plus sublime, les arts, les sciences* », au point « qu'*il n'y avait livre qu'il ne lût,* » pour qui toutes ces questions, si vivement débattues ici, en sa présence, avaient un intérêt saisissant, qu'à peine, dans nos mœurs, nous pourrions nous expliquer aujourd'hui ; — Condé, donc, voyant le jeune Bossuet, assailli qu'il était, sans ménagement et sans relâche, par de nombreux et robustes adversaires, les plus rudes champions de l'Ecole, leur tenir tête, fièrement, paisiblement, répondant à tous, triomphant de tous, ce prince (le dirons-nous?) se sentit violemment en proie, un instant, à la tentation la plus étrange. Son génie, son ame, en une si vive mêlée, s'échauffant toujours plus, et se retrouvant, ce lui sembla, sur le champ de bataille, on l'avait vu, la bouche entr'ouverte, ses yeux lançant des éclairs, se lever presque, mesurant du regard un si intrépide, un si redoutable athlète ; et tout prêt (il s'en fallut de bien peu) à joûter, lui aussi, avec l'invincible *Répondant*. A grand'peine avait-il pu s'en défendre ; et, cent fois, dans la suite, il le devait gaiement confesser. C'eût été là, sans doute, un curieux chapitre à ajouter au long récit de ces vives disputes, si fréquentes, on le sait, dans la vie de Condé, et que poliment, on était convenu alors (à Chantilly), d'appeler les *contestations de Monsieur le Prince*, chaudes et âpres, mêlées « où toujours cet ardent vainqueur semblait vouloir tout emporter. » La Fontaine, qui s'y trouva quelquefois, nous peint Condé, en ces rencontres, « s'acharnant dans la dispute avec ardeur, et *n'ayant* (s'il l'en faut croire), *jamais plus d'esprit que quand il avait tort.* »

A combien peu avait-il tenu qu'à Navarre il ne prît feu aussi ; nous le voyions tout à l'heure. Mais quel éclatant éloge c'était faire de l'habile et intrépide soutenant, dont la dialectique, dont l'éloquence, dont les triomphes redoublés et incessants, parmi tant de rudes attaques, avaient pu électriser et mettre hors de lui, à ce point, un auditeur de cette force, toujours si prompt à tout comprendre, à tout sentir, à tout pénétrer ; ajoutons, à tout contredire avec tant d'à-propos, d'impétuosité et de succès !

Faut-il parler, après cela, des tumultueux transports, des joyeuses clameurs de cet innombrable auditoire, où s'était venu entasser, ce jour-là, tout ce que la capitale renfermait alors d'hommes éminents, d'érudits et de lettrés ; des chaleureuses et tendres félicitations du prince à ce jeune répondant, qui l'avait charmé, et, tout ensemble ému, jusqu'au point de se sentir tenté de s'élancer aussi dans la lice, pour se mesurer avec lui.

A Bossuet devait demeurer la victoire, que, sans doute, en un tel champ de bataille, n'eût pu lui arracher Condé lui-même. D'autres palmes attendaient le prince à Ypres, à Furnes, dans les plaines de Lens ; et bientôt ces lieux l'allaient revoir tel qu'il avait paru naguère à Fribourg, à Thionville et à Rocroy.

Mais de pressants devoirs l'appelaient d'abord à Dijon, et là, lorsque le Vicomte-maieur, Claude Bossuet, s'alla présenter à lui, à son arrivée, Louis de Bourbon put sciemment, raconter au bon oncle, charmé, ce que son neveu savait faire ; lui rendre grâces de l'avoir convié à une telle fête ; lui dire quelle pensée singulière lui avait, un instant, ce jour-là, traversé l'esprit ; l'assurer, enfin, qu'à Navarre il avait voué à ce prodigieux jeune homme un attachement cordial et profond, qui ne devait finir qu'avec lui.

— A quarante ans de là, dans la cathédrale de Paris, toute tendue de noir, en présence des restes inanimés de Condé, un évêque aux cheveux blancs, les yeux en pleurs, adressant, d'une voix émue, à ce prince son ami, de suprêmes et touchants adieux, annonçait tristement à la multitude émerveillée et attendrie, que l'éloge d'un si grand homme serait *le terme de ses discours*. Des princes, en effet, des grands du royaume, venant dans la suite à mourir, on ne devait point entendre, à leurs funérailles, cette voix solennelle, si chère à Condé, qui, du fond de la tombe, en avait *agréé les derniers efforts*. De la brillante *Tentative* de Navarre, datait, entre ces deux rares génies, l'union la plus étroite, la plus intime, la plus douce qu'on eût vue jamais. Et aujourd'hui, une tendre et respectueuse gratitude, une admiration passionnée, venaient d'inspirer au sublime orateur, à l'ami vrai, reconnaissant, navré de douleur, le dernier, et peut-être le plus étonnant de ses chefs-d'œuvre.

PROCESSION SOLENNELLE

A

NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS,

PRÈS ROUEN,

A L'OCCASION DU CHOLÉRA,

PAR L'ABBÉ PICARD.

Lue à la Séance publique de l'Académie.

I.

Le temps est froid, le vent murmure,
Le Ciel est sombre et nuageux,
Un voile de brouillards s'étend sur la nature,
Elle a perdu son aspect radieux.

Marie, ô céleste Patronne !
Ce jour vous était consacré,
Faut-il donc, qu'oubliant votre nom vénéré,
Votre peuple vous abandonne ?

II.

Mais, déjà, voici qu'il s'ébranle
Ce peuple gémissant sous le poids du malheur,
De toutes parts, dans un pieux ensemble,
Il vient à la Maison qu'habite le Seigneur.

A la multitude empressée
Le Temple ouvre ses vastes flancs,
Et, de chacun l'âme oppressée
Révèle sa douleur par de plaintifs accents.

Pleurez, pleurez, peuple fidèle,
Le bras de votre Dieu s'appesantit sur vous.
Ses tonnerres sont prêts et son glaive étincelle.
Qui fléchira ce Dieu jaloux?

A sa voix, du fond de l'Asie,
S'élance un fléau destructeur.
Rien ne résiste à sa furie.
Quel est ce spectacle d'horreur?
Terrible, à l'égal des batailles,
Il marque par des funérailles
Les lieux où se portent ses pas,
Et, dans sa course vagabonde,
Il vient épouvanter le monde
En semant partout les trépas.

Pleurez, pleurez, peuple fidèle,
Le bras de votre Dieu s'appesantit sur vous,
Ses tonnerres sont prêts et son glaive étincelle.
Qui fléchira ce Dieu jaloux?

III.

Le Pontife a paru, devant lui la croix brille,
C'est le père, c'est le pasteur!
Oh! combien les chagrins de sa triste famille,
Pénètrent ses esprits et pèsent sur son cœur!

Ainsi qu'un autre Borromée,
Holocauste pour tous, dans le malheur des temps.
Il va gravir la colline sacrée.
Puissent pour nous ses vœux n'être pas impuissants !

Saint cortége, sortez, déployez vos phalanges,
Traversez l'antique cité.
Devant vous marcheront les Anges,
Ils vont prier pour vous le Seigneur irrité.

Et, de la noble Basilique
Je vois sortir tout un peuple priant.
La foule inonde le portique,
Ce n'est partout qu'un cri, qu'un seul gémissement.

Ayez pitié de nous, ô Dieu ! Trinité sainte !
Père, Fils, Saint-Esprit, ayez pitié de nous !
Voyez nos pleurs, écoutez notre plainte,
Désarmez votre bras, calmez votre courroux.

Priez pour nous, bonne et tendre Marie !
Priez pour nous, consternés, suppliants.
Priez pour nous, Anges, troupe chérie,
Qui, devant l'Éternel, faites brûler l'encens.

Priez pour nous, Patriarches, Prophètes,
Saints de l'antique loi, nous recourons à vous.
Du lieu de paix, de splendeur où vous êtes,
Abaissez un regard sur nous.

Priez pour nous, vous, serviteurs fidèles,
Apôtres de la foi, vous, martyrs glorieux,
Vous qu'attendaient les palmes immortelles,
Et qui les portez dans les cieux.

Priez pour nous, Pontifes vénérables,
Saints Prêtres, saints Docteurs, Épouses de l'Agneau.
Oh! que par vous, à nous tous secourables,
Ce jour soit à jamais délicieux et beau.

Ils marchent, parcourant et les rues et les places,
Criant tous au Seigneur, implorant le pardon.
Leurs chants ont pénétré jusqu'au trône des grâces
Et franchi les remparts de la sainte Sion.

Spectacle ravissant! pompe auguste et touchante!
C'est le vieillard, aux pas timides, chancelants,
La vierge aux yeux baissés, la mère vigilante,
Et des flots de petits enfants.

C'est le guerrier, oubliant son armure,
Le magistrat, ses insignes d'honneur,
Pour venir, humblement, prier la Vierge pure,
L'auguste mère du Sauveur.

De loin en loin brillent les oriflammes,
Les étendards sacrés et les belles croix d'or.
A leur aspect, se ravivent les flammes
Qui consument les cœurs dans leur brûlant essor.

Saint cortége, marchez, déployez vos phalanges,
Traversez l'antique cité.
Devant vous voleront les Anges;
Ils vont prier pour vous le Seigneur irrité.

IV.

Salut ! auguste sanctuaire,
Temple divin, vrai séjour de bonheur
Où, tant de fois, refuge salutaire,
Marie, à ses enfants, ouvrit son tendre cœur.

Gloire au Pasteur infatiguable
Qui t'éleva, merveille de nos jours !
A l'artiste inspiré, qui, d'un style admirable
Traça tes vastes plans, tes gracieux contours.

Oui, de notre belle Neustrie,
Tu seras l'honneur à jamais,
A nos derniers neveux, tu diras de Marie
Et les splendeurs et les bienfaits.

Enfin les pieuses cohortes,
Ont atteint le terme sacré,
Mais aux lévites seuls peuvent s'ouvrir les portes
Du sanctuaire révéré.
A la voix des pasteurs, vous eussiez vu la foule,
Ainsi qu'un fleuve qui s'écoule.
Du temple inonder les abords.
Le temple saint paraît une île
Que caressent les flots de ce peuple mobile,
Et dont ils arrosent les bords.

Peuple, prosternez-vous, ô mystère sublime !
Le voici ce moment si terrible et si doux,
Où descendant des cieux, l'éternelle Victime
Sur son autel va s'immoler pour vous.

Saint, saint est le Seigneur, le grand Dieu des armées,
Notre espoir, notre amour, il est saint à jamais !
Par lui, par sa bonté, nos âmes alarmées,
Retrouveront enfin et le calme et la paix.

Et tous se courbent vers la terre,
Immobiles, silencieux.
Ils adorent le Dieu qui lance le tonnerre,
Le Dieu de majesté qui règne dans les cieux.

V.

Le Pontife a fini son oblation sainte ;
Le sacrifice est consommé.
Il va franchir le seuil de la divine enceinte,
Mais il veut accomplir le vœu qu'il a formé.

A son appel, la multitude,
Vient se presser, sur le sacré parvis.
Témoins de sa sollicitude,
Tous dirigent vers lui leurs regards attendris.

Alors, d'une voix solennelle,
A la mère de Dieu consacrant son troupeau,
Le cœur brulant et d'amour et de zèle,
Il l'invoque ainsi de nouveau :

Reine du Ciel, ô puissante Marie !
Je viens me confier, en ce jour, à vos soins,
Ma vie et la fin de ma vie,
Je les remets entre vos mains.

En ces jours de douleur amère,
Nous implorons votre secours.
Vous nous exaucerez, vous êtes notre mère,
Vous nous obtiendrez d'heureux jours.

Priez pour nous, pure et chaste colombe,
Bergère qui, du Ciel, veillez sur vos brebis,
Sans vous, le malheureux succombe,
Par vous l'espoir revient aux cœurs brisés, flétris.

Marie! en ces jours de tristesse
Nous venons à l'envi, nous consacrer à vous,
Implorer vos bienfaits, bénir votre tendresse,
C'est notre bonheur le plus doux.

Ainsi-soit-il! dix mille voix émues
Ont répété ce cri d'espérance et de foi.
Bon peuple! ne crains plus! bien au delà des nues,
Dieu se prête à tes vœux, sa grâce est avec toi.

DES RELATIONS DE VOLTAIRE

AVEC LES ACADÉMIES,

ET EN PARTICULIER

AVEC L'ACADÉMIE DE ROUEN,

PAR

M. CLOGENSON,
Conseiller à la Cour d'Appel de Rouen.

(*Discours de réception, lu le 27 juillet* 1849).

« Ho l'incombenza di pronunciare
» un lungo e tedioso discorso. »
(VOLTAIRE, 8 mai 1746).

Messieurs,

Honoré de la bienveillance de M. l'abbé Picard, qui vous présidait alors, de l'amitié de M. Chéruel et des encouragements de MM. Girardin, Richard, Avenel et Ballin, auxquels je dois, bien plus qu'à moi, la trop indulgente unanimité de vos suffrages, je viens enfin vous prier d'agréer, d'une manière plus solennelle, des sentiments qui, pour être exprimés tardivement et en termes brefs, n'en sont ni moins réels, ni d'une nature moins durable.

Pourquoi faut-il que, au plaisir de vous témoigner ma gratitude, il vienne se mêler des regrets, et même un chagrin ? Du milieu de cette enceinte académique, je ne peux plus adresser que de lointains remerciments à MM. Des Michels, Bénard, Bigourdan et Guiard, ainsi qu'à MM. Deville, Destigny et Richard ; je peux encore bien moins re-

mercier le docteur Blanche (1), qui me donna son amitié, à Paris, si longtemps avant de me donner ici sa voix.

Plusieurs d'entre vous, Messieurs, m'ayant fait espérer que vous écouteriez volontiers le récit abrégé des relations de l'auteur de la *Henriade* avec les principaux savants et lettrés de la Normandie, j'ai cru devoir appeler votre attention particulière sur l'origine de ses rapports avec votre Académie, de même que sur leur durée.

J'omets donc ici, à dessein, tout ce que François-Marie Arouet, qui bégayait des vers au sortir du berceau, entendit raconter de P. Corneille et de ses principaux et immortels ouvrages, chez son père, à la fin du XVIIe siècle, et pendant les premières années du siècle suivant. Je ne vous dirai rien de ses premières liaisons d'amitié avec Le Cornier de Cideville, au collége des Jésuites ou de Louis-le-Grand, collége où il entra en octobre 1703, et dans lequel il vit arriver successivement, de 1705 à 1710, Cideville, les frères d'Argenson, Pont-de-Veile et d'Argental.

Arouet n'avait pas dix ans quand il connut la famille normande à laquelle appartenait le bon, mais trop rêveur abbé de Saint-Pierre. Dès le milieu de 1706, il rencontrait l'abbé de Chaulieu et Fontenelle dans la société de Ninon de Lenclos, ancienne amie du normand Saint-Évremont.

Sorti définitivement du collége, au mois d'août 1710, Arouet vit la Normandie, pour la première fois, aux campagnes d'Ivri, quand il alla avec Chaulieu au château d'Anet, chez le duc de Vendôme, arrière petit-fils de Henri IV. C'était bien débuter avec la Normandie, à laquelle, au prin-

---

(1) Mort à Rouen, en cette année 1849, le 24 janvier ; remplacé, à l'Académie, par monsieur son fils aîné, 1er avocat-général à la Cour.

temps de 1723, dans Rouen même, il demanda la secrète permission de faire imprimer son poème de *la Ligue*, *ou Henri-le-Grand*, plus tard baptisé à Londres, au commencement de 1728, du titre définitif de *la Henriade*.

P. Corneille, en 1659, avait mis deux mois à composer son *OEdipe*.—*François Arouet* (1), né à Saint-Loup, en Poitou, et sa femme, *Marie Malpart*, alors riches et loyaux marchands, établis depuis longtemps à Paris, rue Saint-Denis, avaient admiré cette tragédie ni plus ni moins que tout le monde, sans se douter en aucune sorte qu'un de leurs petits-fils oserait un jour traiter le même sujet. En 1713 et 1714, ce petit-fils, non sans consulter Chaulieu, employa deux ans à faire aussi un *OEdipe*. Cette tragédie, d'un jeune homme non encore majeur d'âge, eût pu être représentée sous Louis XIV, au règne duquel elle appartient. Elle ne le fut qu'en 1718, le 18 novembre. Ce fut alors, ou en décembre suivant, que le nouvel auteur tragique, déjà poète épique en portefeuille, crut devoir ajouter un nom de sa composition, plus doux et plus sonore, à celui d'*Arouet*. Vers le milieu de février 1719, au moment où le jeune poète, qui appelait Chaulieu son *maître*, allait accomplir son cinquième lustre, on vit paraître à Paris, chez P. Ribou et trois autres libraires, la première édition de :

OEdipe, *tragédie*, *par Monsieur* DE VOLTAIRE.

La brève épitre dédicatoire, en simple prose, adressée à Madame, femme du Régent, fille de *Louis XIV*, était

(1) Un acte, passé à Saint-Loup le 15 mars 1639, donne à ce François Arouet les titres de *marchand* et de *bourgeois* de Paris. Il mourut en 1667, laissant un fils nommé *François* comme lui. Ce fils, né à Paris, non à Saint-Loup, vers 1652, était notaire au Châtelet quand il se maria, le 7 juin 1683 Il mourut à Paris, à la fin de 1721, quand *François-Marie*, son second fils, déjà auteur d'une tragédie restée au théâtre, songeait à publier un poème épique.

signée : *Arouet de Voltaire*. C'était la première fois que le second de ces deux noms apparaissait imprimé.

La première épigramme où le nom euphonique de *Voltaire* se trouve emprisonné, fut composée en décembre 1718 par le rimeur abbé de Chaulieu, en dépit d'Apollon et de la charité chrétienne. En ce même temps, précisément, Voltaire donnait déjà à l'auteur du *Cid* ,de *Cinna*, de *Polieucte* et du *Menteur* ce titre de *Grand* qu'il lui décerna, en 1761, dans ses Remarques sur les *Horaces*, adressées à l'Académie française, avec l'approbation, non seulement de la Normandie, mais encore de la France entière.

Si le plus brillant des élèves du P. Porée n'alla jamais jusques à Caen, ville natale de son professeur et de plusieurs poètes justement célèbres, il visita souvent Rouen et ses environs, en 1723, 1724, 1725, 1729 et 1731. Quelque envie que j'en aie, Messieurs, je ne vous raconterai rien des relations de Voltaire avec Cideville, Madame de Bernières, Des Alleurs, Formont, Du Resnel, Fontenelle et autres de 1713 à 1744, année de la naissance de notre Académie.

Avant de vous rappeler les relations de Voltaire avec cette Société, de 1744 à 1768, pour ne pas dire jusques en 1778, qu'on me permette une digression sur l'auteur de *la Henriade*, d'*OEdipe*, de *Brutus*, de *Zaïre* et de *Mérope*, considéré lui-même sous le rapport Académique.

Vers 1714, dans ses premières idées d'indépendance trop absolue, le jeune auteur du nouvel *OEdipe*, en sortant des soupers souvent faits avec le vieil abbé de Chaulieu, s'était promis de ne jamais appartenir à aucun corps. Il ne voulut être ni avocat, ni magistrat ; il ne songeait pas même à être un jour académicien, quel que fût, de 1713 à 1722, son penchant irrésistible pour la poésie tragique et épique.

Quand il se fut mûri en Angleterre, et lorsqu'il sentit le besoin de se créer en quelque sorte une famille et un appui parmi les hommes de savoir et de lettres, ses idées se modifièrent beaucoup au sujet des Académies. L'abbé d'Olivet, auquel il avait souvent parlé de son amour d'indépendance littéraire, et qui avait été son préfet, au Collége, fut précisément celui qui, comme directeur, le reçut à l'Académie Française.

Houdar de La Motte, au grand déplaisir de l'abbé de Chaulieu, avait osé, comme censeur d'*OEdipe*, dès le 2 décembre 1718, promettre à la France, dans Arouet de Voltaire, « un digne successeur de Corneille et de Racine ». Pour remplir de son mieux cette promesse approbative, Voltaire, de décembre 1718 à décembre 1731, avait donné *Marianne*, composée au château de la Rivière-Bourdet, près de Rouen, en 1723, et *Brutus*. Pendant qu'il corrigeait, à Rouen et à Canteleu, les épreuves de la première édition de l'*Histoire de Charles XII*, ouvrage achevé et imprimé à Rouen, en 1731, il venait de composer *Ériphyle* et *la Mort de César*.

Houdar étant mort, vers la fin de cette même année 1731, les amis de Voltaire s'imaginèrent que l'auteur de ces tragédies, et de *la Henriade*, pouvait le remplacer dans le dix-huitième fauteuil de l'Académie Française. L'abbé de Bussi, homme très aimable, tout aussi mondain que son ami et correspondant Voltaire, fut préféré d'emblée à celui-ci. Bussi, plus tard évêque de Luçon, est connu pour n'avoir jamais publié ni vers ni prose.

Gros de Boze, qui, par esprit d'humilité probablement, avait succédé à Fénélon, en 1715, dans la même Académie, ne se contenta pas de refuser son suffrage à Voltaire, qui

ne le lui avait probablement pas demandé, il déclara que l'auteur d'*OEdipe*, de *Brutus* et de *la Henriade* « ne pou- « vait jamais devenir un sujet académique. »

Voltaire répondit à cette sentence lourdement doctorale par les meilleures épigrammes, c'est-à-dire par *Zaïre*, *Alzire*, *Mahomet* et *Mérope*. De Boze vécut assez pour entendre le vibrant et long retentissement des applaudissements mérités par ces tragédies, et pour voir admettre leur auteur dans presque toutes les Académies de l'Europe, y compris l'Académie française, seulement de 1743 à 1746.

Voltaire, toujours plus près de rentrer, pour la troisième fois, à la Bastille, que de se voir ouvrir les portes de l'Académie française, songea enfin à se faire une espèce de rempart des Académies contre les persécutions qu'un écrivain, revenu d'Angleterre plus grave et plus libre penseur, devait toujours craindre en France, en ces temps-là. Il est curieux de lire, sur ce point, une lettre qu'il écrivait plus tard, en septembre 1751, de Potzdam, au maréchal de Richelieu. Cette lettre est restée mal placée, jusqu'à présent, dans le mois d'août 1750 de sa correspondance.

Quand le juste succès de l'*Histoire de Charles XII*, au grand déplaisir de Desfontaines, encourageait Voltaire, en 1732 et 1733, à grossir les matériaux amassés par lui, depuis 1716, pour la composition de son *siècle de* Louis XIV, Moncrif, auteur de l'*Histoire des Chats*, que Richelieu ou le comte d'Argenson appelait *historiogriffe*, entrait dans une Académie dont la porte restait fermée à un historien des hommes.

Lorsque, en 1736, il fallut donner un successeur à Malet, qui passait pour n'avoir fait qu'une ode très inconnue,

l'Académie ne manqua pas de préférer, à un écrivain qui avait beaucoup travaillé, un certain Boyer qui n'avait jamais rien écrit ni publié du tout.

Boyer, alors précepteur du Dauphin, était investi d'une place donnant apparemment l'Académie, comme d'autres fonctions donnaient la noblesse.

Repoussé par Boyer et par Maurepas d'une compagnie à laquelle celui-ci n'appartint jamais, Voltaire s'en consolait en acquérant de nouveaux titres à la gloire, et en disant : Homère et Platon, Phidias, Sophocle et Apelles, Virgile et Vitruve, Cicéron et César, l'Arioste et Michel-Ange (il eût pu ajouter Molière), n'étaient d'aucune Académie. Mais tout en parlant ainsi, il était persuadé que les Académies « servent à entretenir le feu que les grands génies ont al- « lumé. »

Dès 1738, Voltaire conseillait à Frédéric, encore prince royal, de fonder, quand il serait roi, une Académie des Sciences et Belles-Lettres à Berlin. Déjà même il indiquait Maupertuis au prince, comme pouvant le seconder en cette entreprise. Voltaire, membre né de cette société, y fit sa première entrée, en personne, au mois de septembre 1743, année de son second voyage en Prusse.

Quant aux Académies de province, en France, voici ce qu'il en pensait, de 1736 à 1746, et ce qu'il en disait plus tard, en général : « Elles avaient fait naître l'émulation, « forcé au travail, accoutumé les jeunes gens à de bonnes « lectures, dissipé l'ignorance et les préjugés de quelques « villes, inspiré la politesse, et chassé, autant qu'on le pou- « vait, le pédantisme. »

Vers 1740, et de 1740 à 1744, Voltaire et Cideville, dans leurs entrevues, non plus à Rouen, mais à Paris, s'entre-

tinrent souvent du bon effet que produirait une Académie dans la capitale de la Normandie, ville où Voltaire avait trouvé, dès le mois d'avril 1723, « nombre de gens d'es- « prit et de mérite, avec lesquels il avait vécu, dès les « premiers jours, comme s'il les avait vus toute sa vie. » Les poètes, les savants et les artistes étaient pour lui des frères, comme il le disait à la fin du Discours préliminaire d'*Alzire*.

Le cardinal de Fleuri mourut le 29 janvier 1743, laissant vacant le trentième fauteuil de l'Académie. On eût pu accorder cette place à l'auteur de *Mahomet*, joué en 1742; on la refusa net à l'auteur de *Mérope* donnée au théâtre avec des applaudissements inouis jusqu'alors, le 20 février 1743, jour où l'illustre petit-fils du marchand poitevin, accomplissait sa quarante-neuvième année. En attendant que Voltaire en appelât au pape même, en dédiant *Mahomet* au tolérant et très pieux pontife, les intrigues de Boyer, concertées avec celles de Maurepas, firent donner le fauteuil à d'Albert de Luines, évêque de Baïeux, non d'après les règles de la justice littéraire, mais, comme le disait Voltaire, selon les canons de l'Eglise.

De Luines, plus tard cardinal, avait pu mériter le ciel par ses bonnes œuvres, mais il ne méritait aucunement l'Académie française, n'ayant pas composé un seul ouvrage.

La première Académie ouverte à Voltaire, alors à Berlin, fut celle de cette ville, en septembre 1743. Revenu à Paris, vers la fin de novembre suivant, l'académicien de Berlin fut bientôt admis dans les Sociétés académiques de Londres, d'Edimbourg et de Bologne. En recevant ces hommages du Nord et du Midi, l'ami de Frédéric II et de Mafffei écrivait de Paris : « *Tutti i letterati sono del medesimo*

paese. » Mais l'Académie française, l'Académie du propre pays de l'auteur de *la Henriade*, de *Brutus*, de *Zaïre* et de *Mérope*, continua d'être fermée à Voltaire, en 1744 comme en 1743.

L'académie dont l'auteur du *Temple du goût*, imprimé pour la première fois à Rouen, en 1733, s'occupa le plus, avec Cideville, à Paris, à la fin de 1743 et au commencement de 1744, dut être celle de Rouen. Voltaire habitait déjà son appartement de l'ancienne rue Traversière, près de la modeste fontaine transformée, depuis quelques années, de nos jours, en *Fontaine de Molière*. Cideville, alors conseiller honoraire du parlement de Normandie, demeurait rue Neuve-des-Petits-Champs. Les deux anciens condisciples se virent souvent alors, soit l'un chez l'autre, soit chez la duchesse de Luxembourg, née Colbert-Seignelai, dont le mari était gouverneur de la Normandie depuis 1726. La duchesse, belle et bonne, méritait les vers délicats et spirituels que lui adressait l'auteur d'*Alzire*. Ce fut au coin du feu du gouverneur et de la duchesse gouvernante, que furent arrêtés les projets relatifs au prochain établissement de notre Académie. Cideville s'entendait avec Lecat sur tous ces projets, et avec Charles-Thomas de Bettencourt, jeune avocat rouennais, faisant de bonne prose, et, au besoin, de bons vers, dans la ville de madame du Boccage.

Vous savez beaucoup mieux que moi, Messieurs, comment notre *Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts* fut établie, au mois de juin 1744, et comment elle fut ouverte, le 18 août suivant, en présence de Cideville, Lecat et Bettencourt. Celui-ci, que Voltaire ne connaissait personnellement que depuis le mois de mars 1743, et auquel l'auteur de *Mérope* avait adressé, en ce temps-là, des vers encore inédits en 1849, fut nommé secrétaire

pour les Lettres. L'Académie attendait de son zèle de longs services. La mort l'enleva bientôt à ses naissantes fonctions; on fit son éloge funèbre dans la première séance publique tenue par l'Académie, le mardi 1er juin 1745. Son cercueil toucha au berceau de notre Académie, aujourd'hui plus que centenaire.

Voltaire, en 1744 comme en 1745, et jusques en 1778, se contenta de rester lié d'amitié avec les principaux membres de notre Compagnie, sans en faire partie. J'en dirai plus tard les raisons en quelques mots.

Repoussé, jusqu'à la fin de 1744, par la coterie des fanatiques, et par celle, plus haîneuse encore, des envieux, la première ayant Boyer pour chef, la seconde étant représentée par Maurepas, l'auteur de *Mahomet*, en attendant la vacance d'un fauteuil à l'Académie française, jugea à propos d'adresser cette tragédie au pape, et même de la lui dédier. Dès le 22 août 1742, Voltaire s'était écrié : « Puisque je suis victime des Jansénistes, je dédie« rai *Mahomet* au pape. »

Aussi peu ménagé par les Molinistes que par les Jansénistes, Voltaire se souvient que le grand Corneille, calomnié dans sa croyance, avait dit autrefois : « Je soumets « mes écrits au jugement de l'église. » Il imite l'auteur de *Polieucte;* il soumet la tragédie du *Fanatisme* au chef de la vraie religion.

Benoît XIV, jugeant l'œuvre du haut d'un trône unique, et, grâce à Dieu, impérissable dans l'univers, déclare l'avoir lue avec un grand plaisir, *con sommo piacere*. Alors, c'est-à-dire le 17 août 1745, Voltaire s'incline, d'esprit et de cœur, devant le vicaire et l'imitateur d'un Dieu de vérité et de paix, et lui dédie la satire, en cinq actes, du faux prophète, non sans lui demander sa

protection pour la tragédie, et sa bénédiction pour l'auteur.

Le souverain pontife, l'un des hommes les plus spirituels du temps de Voltaire et du grand Frédéric, était en même temps un des meilleurs, parmi les excellents. Dans sa réponse, du 19 septembre suivant, il remercia Voltaire de sa *bellissima tragedia di Mahomet*, en lui donnant à lui-même sa bénédiction apostolique.

Ce succès, obtenu par Voltaire, dans un temps où il n'avait encore composé aucun des écrits échappés plus tard, de 1754 à 1778, à l'irritation de son long et trop cruel exil, dans le voisinage de Genève, sembla calmer, pour quelque temps, les hypocrites et les jaloux.

Aucune place ne devint vacante à l'Académie française, en 1745.

Quant à l'Académie de Rouen, Cideville avait demandé à Voltaire une devise pour elle, à Paris, en septembre 1745. Voltaire était à Fontainebleau, quand il reçut la bénédiction du pape, par lettre pontificale. En faisant part à Cideville de cette bénédiction, voici ce que l'auteur de *Mahomet* mandait à son ami, le 6 octobre suivant, au sujet de l'inscription désirée : Votre académie, disait-il, « réunit trois genres. Si elle prenait pour devise une Diane, « avec cette légende : *Tria regna tenebat;* avec l'exergue : « *Académie des Sciences, de Littérature et d'Histoire*, à « *Rouen*, 1745 ? — Mes respects à votre Académie. »

Ce passage d'une lettre de Voltaire nous prouve que notre Académie n'avait pas encore de devise bien arrêtée, en octobre 1745, et qu'à l'auteur de *la Henriade* remonte la première idée de notre *Tria limina pandit*.

Sur ces entrefaites, le président Bouhier étant mort à Dijon, le 17 mars 1746, personne, de cette fois, n'osa disputer à Voltaire le trente-troisième fauteuil de l'Académie française, dans l'enceinte de laquelle, en sa cinquante-troisième année, il alla s'asseoir, avec ses devanciers normands, Fontenelle et l'abbé Du Resnel, le 9 mai 1746. Le 16 décembre précédent, Desfontaines avait quitté ce monde, en digne compatriote de Pradon. Voltaire, qui avait eu l'imprudence de le tirer de Bicêtre, à la fin de mai 1725, et de lui rendre d'autres services depuis, n'avait plus rien à redouter, en mai 1746, de sa venimeuse reconnaissance. Mais l'envie, ce monstre qui ne mourra jamais, comme l'a dit Molière, ne s'en déchaîna guère moins contre le nouvel académicien de Paris.

Au milieu de ce déchaînement général parmi les plus bas esprits, on apprit l'admission de Voltaire à l'Académie des Arcadiens, à Rome, à celle de La Crusca, à Florence, et à l'Académie de Cortone. Ces sociétés imitaient l'exemple de l'institut de Bologne, et le Midi; ainsi que je l'ai dit, se montrait juste, comme le Nord, à l'égard du poète et du prosateur.

La première Académie de province qui reçut spontanément Voltaire, comme membre associé, fut celle de Bordeaux, le 12 juin 1746. Quelques années plus tard, il était membre de dix-huit Académies, nombre qui augmenta encore de 1760 à 1778, car il devint membre de l'Académie de Dijon, le 3 avril 1761, et, le 29 avril 1778, au moment où Franklin et lui s'embrassaient, à l'Académie des Sciences de Paris, les membres de cette Société le faisaient siéger parmi leurs membres honoraires, aux acclamations de la plus brillante assemblée.

Comme Voltaire avait donné la dernière main à son

poème de *La Ligue*, à Quevillon (La Rivière-Bourdet), et à Rouen, en 1723; et à sa première édition de *l'Histoire de Charles XII*, dans la même ville, en 1731; comme enfin, il avait composé, à Rouen, et dans ses environs, *Marianne*, l'*Indiscret*, le chant VI de son poème épique (1), *Eriphyle* et *la Mort de César*, de 1723 à 1731, on se demande pourquoi l'auteur de ces ouvrages, productions plus ou moins normandes, ne fut jamais membre de notre Académie, avec Fontenelle, Du Resnel et Cideville, sous le titre d'associé.

Il serait plus facile de se répondre, sur ce point, en plusieurs pages qu'en quelques lignes.

Il faut se rappeler très brièvement que Voltaire, en 1733, avait fait imprimer par Jore, à Rouen, en grand secret, et sans permission, ses *Lettres philosophiques*; que Cideville et Formont, dans la confidence, avaient corrigé les épreuves clandestines de cet ouvrage, à la suite duquel l'auteur avait ajouté une vingt-cinquième lettre, consacrée, non aux Anglais, comme les vingt-quatre premières, mais à l'examen de quelques *pensées* de Pascal. Il faut se souvenir enfin que le parlement de Paris, dans sa fougue janséniste contre cette vingt-cinquième lettre, avait condamné tout le volume au feu par un arrêt du 10 juin 1734, et que le parlement de Rouen s'était empressé de juger de même, comme le dit Voltaire, dans une lettre du 24 juillet 1734 à Cideville.

---

(1) Le chant VI de *la Henriade* ne date que de 1724; il fut, en grande partie, composé à Forges-les-Eaux, en juillet de la même année. La première idée du poème remonte au mois d'avril 1716. — Le chant II fut composé sous les verroux de la Bastille (1717), où le jeune auteur fut privé de plumes et de papier pendant onze mois.

L'auteur de ces *Lettres*, brûlées par le bourreau de *Messieurs*, pour se soustraire à une lettre d'un autre genre, à une lettre de cachet, avait été obligé de se réfugier dans un château alors délabré et très solitaire, celui de Cirei. En 1736 et 1738, dans deux libelles, Desfontaines n'avait pas manqué de rappeler tous ces faits, et de les envenimer, selon sa coutume, contre son ancien bienfaiteur. Voilà en grande partie pourquoi, en 1744 et en 1745, quand le premier président Geoffroi-Macé Camus de Pontcarré, esprit étroit et servile, exerçait une trop grande influence sur le parlement comme sur l'Académie de Rouen, Cideville et Voltaire jugèrent prudent de ne pas se lier par le titre de confrères, dans notre Académie.

Cette circonspection, au reste, n'empêcha pas Voltaire d'appartenir en quelque sorte à cette Société pendant plus de trente ans, par l'amitié qu'il conserva pour une grande partie de ses membres, et par la respectueuse estime qu'il ne cessa de témoigner, dans l'occasion, à toute l'Académie.

La première femme couronnée par l'Académie française avait été une normande, Melle de Scudéri, en 1671. Quand l'Académie rouennaise couronna, le 12 juillet 1745, sa compatriote Mme du Boccage, Cideville reçut, le 19 août suivant, une lettre où Voltaire lui disait : « c'est une belle « époque pour les lettres et pour votre Académie. »

Le 31 août 1765, Voltaire écrivait de Fernex, à Cideville, alors en son château de Launai, voisin de Duclair, au sujet de La Harpe, récemment couronné à Rouen, pour son poème de la *Délivrance de Salerne :* « Mon cher et ancien « ami, j'ai pensé comme l'Académie de Rouen, j'ai trouvé « les conquérants normands très bien chantés, et j'ai été

« fort aise que vous ayez donné le prix au jeune M. de La « Harpe ; il a passé quelques jours dans mon ermi- « tage. »

Vers le milieu d'octobre 1768, Maillet du Boullai adressa au commentateur de Corneille, au nom de l'Académie de Rouen, une lettre dans laquelle il lui annonçait l'envoi de deux *éloges* de P. Corneille, l'un de Gaillard, qui avait eu le prix ; l'autre de La Harpe, auquel elle avait accordé l'accessit. « Monsieur, lui répondit Voltaire, le 20 « du même mois, la lettre dont vous m'honorez au nom « de votre illustre Académie, est le prix le plus honorable « que je puisse jamais recevoir de mon zèle pour la gloire « du grand Corneille. L'éloge de ce grand homme devait « être proposé par ceux qui font aujourd'hui le plus d'hon- « neur à sa patrie. »

La qualification d'*illustre*, donnée par Voltaire à notre Compagnie, Messieurs, avait alors une grande valeur. Depuis 1743, année de *Mérope*, il avait fait représenter *Sémiramis*, *Rome sauvée*, *l'Orphelin de la Chine* et *Tancrède*, nom cher à la Normandie. Il avait publié le *Siècle de Louis XIV*, et l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des Nations*. Il était, en outre, agriculteur, jardinier comme le grand Condé, et, plus heureux berger qu'Apollon, il fondait une petite ville. Enfin, à ce président déjà reconnu de la République des Lettres, ses admirateurs, princes et plébéiens, amis des Sciences, des Lettres et des Arts, allaient élever une statue, en dépit de l'envie contemporaine.

Quand Voltaire, après un dernier exil d'environ vingt-cinq ans, rentra, le 10 février 1778, dans ce Paris que, depuis la mort de Louis XIV, il n'avait pas habité la valeur de quinze années, il y retrouva encore d'Argental, an-

cien condisciple de Cideville, et Mme du Boccage; mais Cideville, Formont, l'abbé Du Resnel, Des Alleurs, et bien d'autres normands, y compris la présidente de Bernières, n'existaient plus. Cette ancienne châtelaine de la Rivière-Bourdet était morte dès la fin de 1757, après son compatriote Fontenelle.

Voltaire, en 1724 et 1725, avait habité l'hôtel de Mme de Bernières, devenu, sous Louis XVI, l'hôtel du jeune marquis de Villette. Ce fut en ce même hôtel que le défenseur des Calas alla descendre, et qu'il embrassa, pour la première fois, Elie de Beaumont et sa femme, tous deux enfants de la Normandie.

Quand Voltaire, le lundi 30 mars 1778, alla rendre à l'Académie française, réunie en corps, les visites particulières, et par députations, qu'il avait reçues d'elle, on le fit asseoir au fauteuil du Directeur, et il fut nommé, par acclamation, à ces fonctions, pour le trimestre d'avril. L'abbé de Boismont, né dans un village près de Rouen, et longtemps propriétaire du château du Landin, avait remplacé Boyer à l'Académie française, en 1755; il fut un des académiciens qui accueillirent le plus cordialement Voltaire, en cette mémorable séance.

On raconte que Mercier, le dramaturge, étant allé, comme presque tous les gens de lettres de son temps, faire visite au patriarche de Fernex, vers la fin d'avril, trouva moyen de lui notifier cette phrase préméditée : « Vous avez tellement surpassé tous vos confrères, en « tout genre, que vous surpasserez encore Fontenelle dans « l'art de vivre longtemps. » — « Ah! Monsieur, répliqua « bien vite l'auteur des *Adieux à la vie*, en clignant deux « yeux noirs qui brillaient encore comme des escar-

« boucles, Fontenelle était un normand; il a trompé la « nature. »

Le 4 mai suivant, Voltaire, qui eût pu tromper la nature, comme Fontenelle, à Fernex, mais non à Paris, se trouva trop faible pour aller présider l'Académie française, et y lire son dernier opuscule, la *Lettre* dédicatoire d'*Irène* à cette même Académie. Cette lettre, où il est principalement parlé du *grand* Corneille, et de l'auteur d'*Athalie*, se termine par ce vœu éminemment patriotique, et digne du membre de tant d'Académies (1) :

« Je finis ma carrière en souhaitant que les siècles à ve-« nir égalent le grand siècle de Louis XIV, et qu'ils ne dé-« génèrent pas en croyant le surpasser. »

---

(1) Voltaire, dès 1772, avait eu pour confrère, à l'Académie de La Rochelle, Louis Fontanes, déjà auteur, à l'âge de 17 ans, d'une *Epître à M. de Voltaire*, remarquable, selon ce grand maître de la littérature, par de beaux vers, « pleins de ce feu qui annonce le « génie. »

Voltaire, par malheur, vers cette même époque, ou de 1760 à 1772, était dans une assez grande ignorance au sujet des travaux de la Société Academique de Châlons, qui n'existait pas encore, lorsqu'il traversait cette ville pour aller de Paris en Champagne et en Lorraine, en 1748 et 1749. Un membre de cette Académie, assez mal renseigné sur son ancienneté, ayant prétendu un jour, dit le marquis de Villette (*œuvres* de Villette, 1788, p. 118) qu'elle était la *fille aînée* de l'Académie française, M. de Voltaire, qui l'écoutait, lui répondit : « Assurément, *c'est une bien bonne fille, et qui n'a « jamais fait parler d'elle.* »

Cette anecdote, telle qu'elle est racontée par Villette, en relation avec Voltaire, de 1765 à 1778, n'a jamais eu le plus léger rapport de plaisanterie, quoi qu'on en puisse dire encore, avec l'Académie de Rouen.

Le samedi, 30 mai, à onze heures et un quart du soir, Voltaire mourait dans une maison longtemps normande, puisque, dès 1723, elle appartenait aux propriétaires du château de la Rivière-Bourdet. C'est celle de la rue de Beaune, n° 1, donnant principalement sur l'ancien quai des Théatins, devenu quai Voltaire.

Si l'auteur de *la Henriade* disait de son discours du 9 mai 1746 qu'il était long et ennuyeux, que devrais-je donc dire, Messieurs et très patients Confrères, de celui que vous venez d'entendre ?

CONSIDÉRATIONS

SUR LES

ORIGINES TYPOGRAPHIQUES,

PAR M. ED. FRÈRE.

(Lu dans la séance du 1er août 1849).

Messieurs,

Malgré les plus sérieuses études, malgré les plus minutieuses recherches, les origines typographiques sont encore entourées d'incertitude et d'obscurité. Les controverses auxquelles cette intéressante question a donné lieu, la passion, si nous osons le dire, que de savants bibliographes ont mise à ces investigations et à ce débat, n'ont point amené de solution complètement satisfaisante ; depuis quatre siècles, les cités jalouses de Mayence, de Strasbourg et de Harlem, ont toujours trouvé des champions pleins d'ardeur, revendiquant pour chacune d'elles, avec une apparence d'équité, de droit même, l'honneur de la découverte de cet art qui est devenu le principal véhicule des progrès de l'esprit humain.

C'est en vain que de judicieux critiques ont cherché à découvrir quel fut le premier qui tailla, sur des planches de bois, des lettres immobiles ; qui marqua d'une empreinte la première planche gravée ; quel fut celui qui

imagina de changer ces premiers essais, d'abord en caractères de bois mobile, puis en caractères de métal fusible, indépendants les uns des autres; quel fut celui enfin qui, fixant cet alphabet épars dans un chassis de fer, et reproduisant d'un seul coup de presse des milliers de lettres, créa réellement l'art merveilleux de l'imprimerie.

Ce fut en vain aussi que ces mêmes critiques se demandèrent si cette invention avait été le résultat d'un heureux hasard ou bien celui d'une méditation profonde et graduée; qu'ils cherchèrent à statuer si ces phases du mécanisme de l'art, ces changements de matière et de forme des éléments premiers, ne révélaient pas une association d'efforts multipliés, s'ils ne donnaient pas au moins à penser que l'invention de l'imprimerie ne peut être attribuée à un seul et même homme, ne peut avoir pris naissance dans une seule et même ville.

Ces questions sont restées jusqu'à présent inexpliquées sur plusieurs points, et nous sommes loin de penser qu'ils nous soit possible, à nous personnellement, d'apporter la lumière là où nos maîtres en bibliographie ont laissé l'obscurité; nous confessons avec humilité que nous n'espérons pas arriver à établir d'une manière incontestable l'histoire des commencements grossiers de cet art, non plus qu'à déterminer les débuts de sa marche.

Admirateur de cette magnifique invention dont l'histoire tient si étroitement au développement des intelligences, admirateur non moins fervent des immenses progrès que l'art de l'imprimerie ne cesse de présenter dans ses splendides et modernes créations, nous avons voulu étudier ces questions déjà tant étudiées, et ce sont les très modestes résultats de ces recherches, ce sont plutôt même les quelques considérations qu'elles nous ont suggérées

sur la difficulté d'assigner aux découvertes humaines un point immuable de départ, que nous nous bornons à vous présenter aujourd'hui.

Plusieurs savants Orientalistes affirment que les premières notions de l'imprimerie ont été importees de Chine. Suivant cette opinion, des négociants Européens dont la route a été tracée, pour les uns, à travers la Tartarie et la Russie, pour les autres à travers l'Hindoustan et le golfe Persique, auraient rapporté quelques-unes de ces feuilles fugitives dont la vue pouvait faire naître une féconde pensée.

M. Klaproth affirme que si les Européens avaient pu étudier les historiens Persans, l'imprimerie, originaire de la Chine, aurait été connue en Europe 130 ans avant le moment où elle le fut, le procédé employé par les Chinois se trouvant clairement exposé dans *Djem ma'a et tewarikh*, de Râchid-Eddin qui termina cet immense travail vers l'an 1310 de J.-C. M. Stanislas Julien s'appuyant sur un document tiré de l'*Encyclopédie Chinoise*, (Ke-tchi-king-youen) dépasse son savant confrère dans l'appréciation de l'antiquité des connaissances typographiques répandues dans le Céleste-Empire, et assure que, dès le VIe siècle, la Chine possédait déjà l'art de l'imprimerie. Ce document dit textuellement, selon M. Stanislas Julien, que « le huitième jour du 12e mois de la 13e année du règne « de *Win-ti*, fondateur de la dynastie des Souï (l'an 593 « de J.-C.) il fut ordonné, par un décret, de recueillir « tous les dessins usés et les textes inédits, et de les gra- « ver sur bois pour les publier. »

Ce fut vers 904 que l'on commença en Chine à graver en creux des textes sur pierre, *en sens inverse*, pour les imprimer en blanc, sur fond noir. Cette impression se

fesait à la main, en posant le papier sur la pierre après l'avoir encrée.

Dans la période de 1041 à 1049, eut lieu l'impression en types mobiles. On raconte dans les Mémoires de Tchin-Kouo (reçu docteur en 1056) qu'un homme du peuple, un forgeron, nommé Pi-ching, inventa une nouvelle manière d'imprimer avec des planches mobiles formées de types en pâte de terre cuite. La description exacte de ce procédé se trouve dans un passage des Mémoires de Tchin-Kouo, traduits par M. Stanislas Julien (1). Mais ce procédé

---

(1) Voici cette description : Pi-Ching prenait une pâte de terre fine et glutineuse, en formait des plaques régulières, minces comme une pièce de monnaie, et y gravait les caractères les plus usités.

Pour chaque caractère, il faisait un *cachet* ou *type*, puis il faisait cuire au feu ces cachets pour les durcir. Il plaçait d'abord sur une table une planche en fer, et l'enduisait d'un mastic très fusible, composé de résine, de cire et de chaux. Quand il voulait imprimer, il prenait un cadre en fer, divisé intérieurement et dans le sens perpendiculaire par des filets de même métal, (on sait que le Chinois s'écrit de haut en bas) l'appliquait sur la planche de fer, et y rangeait les types, en les serrant étroitement les uns contre les autres ; chaque cadre rempli de types ainsi assemblés formait une planche.

Il prenait cette planche, l'approchait du feu pour faire fondre un peu le mastic, puis il appuyait fortement sur la composition une planche de bois bien plane, et, par ce moyen, les types s'enfonçant dans le mastic, devenaient égaux et unis comme une meule de pierre.

Lorsqu'on avait achevé le tirage d'une planche, on la chauffait de nouveau pour faire fondre le mastic, et l'on balayait avec la main les types qui se détachaient d'eux-mêmes, sans garder la plus légère particule de mastic ou de saleté. — *Documents sur l'art d'imprimer à l'aide de planches en bois, etc., inventé en Chine bien longtemps avant que l'Europe en fit usage ;* extraits des livres chinois, par Stanislas Julien. Paris, imp. roy. 1847, in-8° de 16 pages.

typographique, d'ailleurs fort curieux, ne fut pas longtemps en usage ; après la mort de Pi-Ching, on reprit jusqu'en 1662 l'ancienne manière d'imprimer avec des planches de bois gravées, ou avec des planches stéréotypes de cuivre, gravées en relief, qui paraissaient, sans doute, mieux se prêter à la nature de la langue Chinoise. A cette époque de 1662, des missionnaires Européens, qui jouissaient d'un grand crédit auprès de l'empereur Kang-Hi, le décidèrent à faire graver 250 mille types mobiles, en cuivre, qui servirent à imprimer une collection d'ouvrages anciens et modernes formant 6000 volumes in 4°.

Actuellement, les moyens typographiques sont, dans cette contrée de l'Asie (l'Empire du milieu), semblables à ceux que nous employons en Europe, et l'on signale dans le palais même de l'Empereur, à Pékin, un édifice appelé Wou-ing-tien, où s'impriment, chaque année, avec des types mobiles obtenus à l'aide de poinçons gravés et de matrices, un grand nombre d'ouvrages dont notre bibliothèque nationale renferme plusieurs éditions d'une finesse et d'une beauté admirables ; ils portent le cachet de cette imprimerie, dont les types mobiles ont reçu de l'Empereur le nom élégant de *perles assemblées*.

Les premiers livres imprimés en Europe paraissent avoir été imités en certains points des Chinois. Comme les œuvres typographiques de ce peuple, ces livres sont tirés sur des planches de bois, ils n'ont reçu d'empreinte que sur un seul côté du papier ; le verso du feuillet restait blanc.

Il est probable que, pour ces livres tabellaires et à images, on a suivi le procédé chinois qui consiste à faire transcrire le texte et les dessins sur un seul côté de feuilles d'un papier mince et transparent, puis à faire coller chacune

de ces feuilles du côté de l'écriture sur une planche de bois dur et poli, enfin à suivre avec une pointe tranchante les traits du dessin, et à tailler les caractères en relief, abattant et évidant tout le reste du bois où rien ne se trouve tracé (1).

Cependant, et malgré ces faits que nous venons de résumer, nous devons dire que les droits réels du peuple chinois à l'invention première des moyens typographiques, ont été souvent contestés. Quoi qu'il en fût, on ne peut manquer de remarquer avec le savant orientaliste Langlès, que l'apparition presque simultanée en Europe, dans un siècle peu éclairé, de la boussole, de la poudre à canon et de l'imprimerie, donnerait fortement à penser que ces trois puissants agents dans les affaires humaines ont été empruntés à la nation circonspecte et éclairée, qui, malgré sa rigoureuse défense de tout rapport avec l'étranger, n'a pu empêcher que ces sublimes inventions ne dépassassent sa grande muraille.

Bagford, écrivain Anglais du 18e siècle, combat l'opinion des orientalistes, relativement à la prescience typographique des Chinois (2) ; il pense que l'origine de l'imprimerie doit être rapportée à l'invention de Varron, procédé reproducteur que mentionne Pline dans son histoire naturelle (3).

Notre savant confrère, M. Deville, croit pouvoir affirmer que l'invention dont parle Pline, s'applique à la gravure et touche à l'imprimerie ; que pour avoir fait dire à ce

(1) P. Capelle, *Manuel de la typog.* p. 48. Il est à regretter que cet estimable ouvrage n'ait pas été complété.

(2) *Philosophical transactions* 1700 à 1720; in-4°.

(3) *Hist. nat.* liv. XXXV, chap. II, des portraits.

naturaliste que cette invention est *digne d'exciter l'envie des Dieux*, il fallait que Varron eût trouvé, eût réellement inventé quelque chose de nouveau, de particulier et d'extraordinaire (1). M. Léon de Laborde (2), de son côté, pense que pour expliquer ce fait curieux, il faut supposer un moyen multiplicateur qui ne soit pas l'impression, et qui, dans son application, n'ait offert aucun des éléments qui pouvaient en donner l'idée; un moyen qui, dans un premier emploi, pouvait exciter l'admiration et suffire à la publication de l'ouvrage de Varron, mais qui, par l'insuffisance de ses résultats, devait être bientôt abandonné même des décorateurs d'appartements, auxquels Pétronne fait allusion.

Ce moyen, c'est le patron découpé, repris et abandonné à toutes les époques, selon qu'il se trouvait un homme assez habile et assez persévérant pour l'employer. On s'en servait communément vers l'an 1400, pour l'enluminure des cartes à jouer, et on continua, dans les XVe et XVIe siècles, ce procédé pour colorier les images et gravures qui font l'ornement des livres d'heures et d'histoire naturelle de ce temps.

Les anciens ont gravé en creux et en relief des figures et des caractères sur le bois, sur l'ivoire, sur la pierre, sur le marbre, ainsi que sur les métaux. Plusieurs textes latins principalement tirés de Cicéron (pensées), de Quintilien (Institutions orat. liv. I chap. II) et de Saint-Jérôme (épîtres), sembleraient indiquer qu'ils ont eu quelque idée des carac-

---

(1) *Examen d'un passage de Pline, relatif à une invention de Varron ;* Mémoires de l'Academ. de Rouen, année 1847.

(2) *Nouv. recherches sur l'origine de l'imprimerie*, p. 15. Paris, Techener, 1840, in-4o.

tères mobiles, et qu'il leur restait dès-lors peu de chose à faire pour arriver à la typographie. Mais ces difficultés, en apparence si faciles à vaincre, ont été bien longues à surmonter, et ce n'est qu'après l'immense travail des siècles, qu'on est parvenu, par un moyen ingénieux, merveilleusement rapide et sûr, à multiplier l'exemplaire à l'infini, à le perpétuer à jamais, enfin « à éterniser l'idée », selon l'heureuse expression d'un spirituel écrivain (1).

Quant à nous, nous le disons encore, nous hésitons à formuler une opinion arrêtée au milieu de ces opinions si opposées, de cette controverse tant débattue (2) ; nous voyons que toute invention humaine fait naître d'interminables discussions, que les moyens même de perfectionnement de certaines parties d'un art, quels que soient son but et sa nature, restent souvent entourés d'obscurité.

Ainsi les inventeurs du microscope et du télescope ne sont pas encore généralement reconnus les mêmes chez telle et telle nation ; ainsi encore la découverte de la gravure des estampes sur métal, cet art, frère de l'imprimerie, attribué par les uns à l'orfèvre-nielleur Thomaso Finiguerra (en 1452), comme résultat d'un heureux hasard, est revendiqué par les Allemands, qui affirment avoir possédé des empreintes de gravures sur papier, avant l'existence de celles qu'a obtenues l'artiste Florentin.

Le baron Heinecken, désirant concilier, en critique paci-

---

(1) Philarète Chasle, *Études sur les premiers temps du Christianisme et sur le moyen-âge.* Paris, Amyot, 1847, in-12.

(2) M. Isreali, dans ses *Amenities of literature* (Paris, Baudry, 1842, t. Ier), compare la découverte de l'imprimerie à un roman, rempli d'aventures mystérieuses, dont on aurait arraché les premiers feuillets.

ficateur, ces opinions contradictoires, dit, dans son ouvrage sur les estampes et sur la gravure des premiers livres (*Idée générale d'une collection complète d'estampes*), que Finiguerra a bien pu découvrir à Florence l'art de graver sur métal, ou plutôt l'art d'obtenir l'impression de plaques métalliques gravées en creux, sans savoir que cet art était déjà inventé en Allemagne. Mais nous ne voulons pas insister ici sur les origines de la gravure, sujet qui nous entraînerait trop loin, et qui ne rentre pas absolument dans notre cadre; d'intéressants documents à cet égard sont fournis par l'*Histoire de la Gravure au moyen-âge*, ouvrage justement estimé de M. Emmeric David. D'utiles lumières peuvent aussi être puisées dans l'*Essai sur les Nielles* de l'honorable conservateur des estampes à la Bibliothèque nationale, M. Duchesne aîné.

Enfin, si dans notre appréciation du peu de certitude des jugements des hommes, nous arrivons jusqu'à l'histoire des faits contemporains, nous voyons également que le nom de celui qui, de nos jours, pour ainsi dire, appliqua le premier à l'industrie et à la navigation la découverte déjà ancienne de la puissance de la vapeur, est encore contesté, et que plusieurs grandes nations se disputent la gloire de cette application.

En considérant cette incertitude sans fin, en mesurant ces essais innombrables, ces perfectionnements incessants dont la gradation est quelquefois imperceptible, et quelquefois aussi rapide que la pensée qui est son premier véhicule, nous serions, nous aussi, tenté de dire comme l'écrivain que nous avons déjà cité (M. Ph. Chasles): *l'inventeur c'est le genre humain.*

L'histoire de l'imprimerie semble justifier ce point de vue des origines. Pendant le xv siècle, au moment même

où « la foi s'affaissait, où les pouvoirs chrétiens perdaient « le sentiment de leur but et de leur devoir, l'amour de « l'antiquité se réveillait avec une ardeur toute nou- « velle » (1), un besoin incommensurable de savoir s'emparait de chacun ; Louis XI quoiqu'ennemi de l'imprimerie, effrayé qu'il était de l'immense puissance de ce nouvel élément de civilisation, facilitait ses progrès par la faveur qu'il accordait au tiers-état dont l'intelligence voulait être développée, et qui allait jouir avec avidité du moyen rapide apporté à la propagation des idées.

Instrument de la *Renaissance*, l'imprimerie était devenue nécessaire à l'humanité qui ne pouvait plus se contenter de la faible fraction de savoir que la rareté et l'énormité de prix des livres écrits lui permettaient d'acquérir ; le procédé de la transcription était tellement lent que cent bibles auraient demandé 7000 jours de travail ou près de 20 années. La rareté du parchemin et du vélin, la cherté du papier même, la lenteur de main des calligraphes, l'ornementation et le fini plus ou moins riche des miniatures, les dessins souvent très compliqués des initiales ainsi que celui des arabesques, des fleurs, des fruits, des oiseaux, des insectes, formant encadrement pour chaque page, tout faisait des manuscrits un objet de luxe tellement précieux qu'ils n'étaient généralement acquis que par des princes ou par de hauts dignitaires ecclésiastiques ; la possession en était léguée comme le serait maintenant l'immeuble le plus magnifique (2). Il fallait donc au mouvement intellec-

---

(1) Ott, *Man. d'hist. univ.* t. II, p. 378. Paris, Paulin, 1842, in-12.

(2) Les *rubricatores*, *illuminatores*, *miniatores*, *miniculatores*, classe d'artistes si nécessaire à la confection des manuscrits, se maintint pendant le 1er siècle de l'imprimerie, ainsi qu'on peut le voir par les livres du XVe siècle et du commencement du

tuel un agent nouveau, un agent actif et peu dispendieux, et cet agent fût créé.

Mais loin de reconnaître le bien inappréciable dont allait être pour l'humanité le procédé qu'ils venaient de découvrir, loin de chercher à en répandre les divines lumières, les inventeurs de l'imprimerie s'appliquèrent au contraire à entourer d'un profond mystère les moyens qu'ils employaient. Ces moyens restèrent donc, dans l'origine, enveloppés de ténèbres. Tout porte à croire, néanmoins, que malgré les efforts des premiers imprimeurs, quelques révélations indiscrètes répandirent au dehors le germe d'une pensée semblable à la leur : des tentatives infructueuses eurent lieu à la fois dans plusieurs villes différentes par plusieurs hommes différents.

Cependant, au milieu de ces vagues essais, ce fut à Strasbourg que paraît avoir été pratiqué le procédé vraiment heureux dont le résultat eut enfin quelque valeur.

Jean Genssfleich de Sulgeloch, dit Gudenberg ou Gutenberg, du nom de l'hôtel qu'il occupait à Mayence, jeune et pauvre habitant de cette ville dont les études premières avaient été dirigées vers l'alchimie, cherchait depuis

---

XVIe, non seulement dans les gravures miniaturées, dans les grandes lettres capitales, mais encore dans les majuscules du discours où l'on remarque l'emploi de l'or, de l'argent, des couleurs pourpre, verte, bleue, etc. La plupart des imprimeurs avaient de ces *rubricateurs*, *enlumineurs*, *miniaturistes*, *écrivains*, attachés à leur établissement. Il est juste de signaler l'excellente qualité de papier dont ils se servaient alors pour leurs impressions. Ce papier, par sa force, ressemblait au parchemin et au velin qu'il devait un jour remplacer complètement

longtemps, mais inutilement, à tirer des empreintes de figures ou de caractères en relief, lorsque s'inspirant enfin des moyens de reproduction employés dès cette époque pour obtenir non-seulement des empreintes de sceaux ou de cachets, mais aussi des épreuves de gravures sur bois, il appliqua ces procédés, en les perfectionnant toutefois, à l'art merveilleux qui devait immortaliser son nom.

Dénué de ressources pécuniaires, Jean Gutenberg, que quelques historiens ont cité comme étant né dans une classe inférieure de la société, et que l'habile Thorwaldsen lui-même a eu le tort de représenter vêtu en ouvrier, mais que des documents authentiques ont établi être fils d'un gentilhomme de Mayence, *chevalier de nom et d'armes*, frère de la digne et respectable Berthe Genssfleich, de Sulgeloch, religieuse à Sainte-Claire de Mayence, Jean Gutenberg, disons-nous, est obligé, pour avancer dans son œuvre hardie, de s'associer en 1436 avec trois bourgeois de Strasbourg : André Dritzehen, Jean Riff et André Heilmann, auxquels il promet la fortune en leur révélant tous ses secrets et arts *tenant du merveilleux*. Malheureusement le succès ne suit ni les espérances, ni les tentatives des associés ; Dritzehen meurt, et le procès qui eut lieu à cette époque entre ses frères (Claude et George) et Gutenberg qui refusait de les recevoir dans sa société commerciale, est un renseignement des plus précieux, établissant d'une manière authentique la vérité des essais typographiques tentés à Strasbourg en 1439. D'après la déposition des témoins appelés dans l'enquête qui eut lieu à propos de ce procès, on voit que le principal de ces arts et secrets merveilleux était *l'invention de l'imprimerie* ; que Gutenberg avait une presse montée ; que dans cette presse il y avait des formes fermées par des vis ; qu'en ouvrant ces vis, on décomposait ces formes, décomposition qui dé-

montre, en quelque sorte, la mobilité des caractères, les éléments d'une imprimerie (1).

Le jugement rendu par le sénat de Strasbourg ne fut pas favorable aux Dritzehen; cependant, mécontent du procès qu'on lui avait suscité, fatigué et épuisé par l'insuccès, mais toujours plein de foi dans sa pensée créatrice, Gutenberg quitte Strasbourg et retourne à Mayence en 1445. Là, ce Christophe-Colomb de l'imprimerie, ce chercheur d'un monde nouveau, de ce monde où tant d'intelligences allaient apparaître et se combattre, tour à tour victorieuses et vaincues, contracte en 1450 une nouvelle société avec le vieux et rusé orfèvre Fust (2) dont le nom est à jamais adjoint au sien, mais qui, dans cette association, n'apporta que son or là où le savant gentilhomme prodigua les trésors de son génie. Toutefois, l'or du marchand devint un élément puissant dans l'œuvre commencée, en permettant à Gutenberg de tenter de nouveaux essais. Ainsi l'on vit bientôt paraître *les lettres d'indulgence* accordées par le pape Nicolas V à ceux qui aideraient de leur bourse la cause du roi de Chypre, feuillet portant la date de 1454, et, vers la même époque, une *Bible* latine in-folio qui, n'offrant encore ni nom d'imprimeur ni indication de date, conservait une parfaite ressemblance avec les manuscrits que ses créateurs voulaient qu'elle imitât. Les frais d'impression de cette Bible, monument prodigieux et colossal de l'imprimerie, furent tellement considérables, malgré son imperfection, que Gutenberg ne put rembourser à Fust les sommes qu'il s'é-

---

(1) *Essai d'annales sur la vie de Jean Gutenberg;* par J.-J. Oberlin. Strasbourg, Levrault, 1840, in-8°, p. 18. — *Débuts de l'Imprimerie à Strasbourg, etc.*; par Léon de Laborde. Paris, Techener, 1840, grand in-8°.

(2) Jean Fusth ou Faust. On présume qu'il mourut à Paris, de la peste, qui ravagea cette capitale en 1466.

tait engagé à lui payer pour sa part dans la société qu'ils avaient constituée. Il perdit le procès que Fust lui intenta à cette occasion, et, obligé de lui céder la majeure partie du matériel de l'imprimerie, il abandonna (6 novembre 1455) cette seconde association aussi malheureuse que la première.

En 1455, il en forma une troisième dans cette même ville avec le docteur Conrad Humery, de famille noble, membre du syndicat de Mayence (1).

Deux imprimeries rivales étaient donc alors, dès 1456, établies dans cette ville; mais celle de Fust avait déjà reçu un nouvel élément de succès. Pierre Schoiffer de Gernsheyn (2), vulgairement appelé Schœffer, esprit pénétrant et ingénieux, calligraphe des plus habiles, que quelques historiens disent graveur dans l'imprimerie des deux associés, Gutenberg et Fust, puis associé lui-même de ce dernier dont il épousa la fille Fusthine, imagina de mélanger ensemble les métaux qui pouvaient concourir à la fonte, de donner aux caractères un degré suffisant de force, en même temps qu'une dimension et une forme plus régulières et mieux proportionnées; il trouva la taille des poinçons, il fit de nouvelles matrices abécédaires, rendit l'encre plus propice à l'impression, et apporta enfin d'autres perfec-

---

(1) C'est probablement durant cette association que parut en 1460, à Mayence, la première édition du *Catholicon* (V. Capelle, *manuel de la typographie française*, 1826, in-4°.)

(2) Il est désigné sous le nom d'Opilio (Berger) par Trithème dans les annales du monastère d'Hirlange; suivant quelques biographes, Schœffer naquit à Augsbourg, et mourut à Mayence, en 1491; suivant Fischer, (*Essais sur les monuments typographiques de J. Gutenberg*, Mayence an X, in-4°), il reçut le jour à Gernshein, petite ville de l'électorat de Mayence où on lui a érigé une statue.

tionnements qui créèrent véritablement l'art typographique. L'invention de Gutenberg constituait seulement l'imprimerie. Alors, dans cet atelier de Fust et de Schœffer, enveloppés de ce même mystère qui avait entouré les essais de Gutenberg, s'élaborèrent ces immenses travaux : les magnifiques Psautiers de 1457 et de 1459, et ce chef-d'œuvre de l'art qui, après 400 ans d'existence, excite encore l'admiration des bibliophiles, la Bible de 1462, connue en bibliographie sous le nom de *Bible de Fust et de Schœffer*.

Tandis que l'orfèvre Fust, que les circonstances avaient rendu imprimeur, encouragé par les immenses bénéfices qu'il prélevait sur l'ignorante crédulité du peuple, en vendant comme manuscrit ce qui était imprimé, continuait ses opérations de librairie, Gutenberg se trouvait complètement éclipsé dans ses productions typographiques (1). Il surgissait dans le même temps un compétiteur nouveau. Ce compétiteur, Laurent Janssoen, surnommé Custos ou Coster, d'après son emploi de sacristain dans l'église de Harlem, travaillait opiniâtrement dans cette ville à la recherche de l'imprimerie. Ses essais cependant n'offrent pas l'authenticité de ceux de ses concurrents, et malgré l'opinion de Boxhornius, de Scaliger, de Lambeth, de Scriverius, de Maittaire et surtout, de Meerman, ses zélés partisans, qui le déclarèrent *inventeur de l'imprimerie*, malgré les honneurs princiers qui lui ont été rendus comme tel par les Hollan-

(1) Henne (Jean) Gutenberg naquit à Mayence, vers 1400, et mourut en 1467 ou dans les premiers mois de 1468. Il fut enterré dans sa ville natale, où depuis peu d'années seulement (1839), on lui a érigé une statue en bronze d'après le modèle de Thorwaldsen. Une seconde statue, également en bronze, a été élevée en son honneur à Strasbourg (en 1840), sur les dessins de David d'Angers.

dais, les titres de Laurent Coster, reconnu toutefois comme l'un des premiers imprimeurs xilographes, ne paraissent pas suffisans pour détruire les justes prétentions de Mayence et de Strasbourg à la découverte de l'imprimerie.

On attribue à l'imprimeur de Harlem la publication de Donats (1), de petits livres à images accompagnées de quelques lignes de texte grossièrement gravées au bas de chaque feuillet, du *speculum salutis*, et de plusieurs autres productions de peu d'étendue, toutes précurseurs de la typographie. Mais ces publications, dont quelques-unes, selon ses adeptes, remontent à l'an 1430, restent aux yeux de plusieurs bibliographes un point hypothétique et conjectural. Ce qui ne paraît pas contestable, c'est que ces impressions naissantes sont toutes xilographiques, c'est-à-dire tirées sur planches de bois gravées en taille d'épargnes, ou en relief, comme le Saint-Christophe de 1423. Ce procédé rendait l'impression beaucoup plus simple et plus facile que celui nécessité par la gravure en creux, sur métal.

Au reste, nous devons le dire encore, il est excessivement difficile de déterminer le point de départ des impressions avec caractères mobiles de bois, ainsi qu'avec des caractères mobiles de métal. Il est également très embarrassant de fixer d'une manière précise la date de certaines éditions. Parmi les dates assignées aux éditions princeps, il y en a de douteuses, de fausses, d'absolument imaginaires (2).

---

(1) Le Donat est une sorte de Grammaire très abrégée, extraite de celle composée dans le IVe siècle par Ælius Donatus, usitée dans les écoles du moyen-âge.

(2) Beaucoup de livres portent des dates antérieures à 1457, et même à 1454, mais on a fait justice de ces dates ; elles sont recon-

Les premiers monuments typographiques, tirés la plupart au nombre de 275 à 300 exemplaires, dont quelques-uns sur vélin, ne portent point de dates, non plus que d'indication de noms d'imprimeur ; Fust et Schœffer sont les premiers qui fournissent ces indications. Quant à Gutenberg, en vrai gentilhomme, il gardait l'anonyme dans ses entreprises commerciales, et n'a jamais placé son nom sur aucun des livres sortis de ses presses, reportant, comme il le dit lui-même dans les souscriptions qui terminent ses publications, *toute la gloire de l'invention à la ville de Mayence, et tout son mérite à Dieu.* L'absence de ces deux circonstances dans l'imprimerie (la date et le nom) a dû occasionner plus d'un jugement erroné sur l'époque précise de la mise au jour de ces livres primitifs.

---

nues depuis longtemps ou pour fausses, ou pour être celles de la composition, de la traduction ou de la transcription de ces ouvrages. Personne ne croit plus qu'on ait imprimé en 1443, à Leyde, l'*Histoire des deux amants, Eurial et Lucrèce*, composée par Enias Sylvius ; en 1446, à Cologne, *les sermons de Léonard d'Udine;* en 1452 et 1453, *les actes des conciles* de Wurtzbourg, dates qui ne sont autres que celles de la tenue de ces conciles. La date de 1459, pour Oxford, n'est pas plus exacte; c'est à peine si on reconnait l'existence de ce Corseil ou Corsellis, à qui on attribue l'établissement de l'imprimerie dans cette ville universitaire.

Le premier livre qui soit connu par la souscription d'une date précise, des noms des artistes et du lieu, est l'inimitable Psautier de 1457 (Psalmorum codex), volume grand in-f°, imprimé en lettres rouges et noires, faites sur le modèle des manuscrits liturgiques du XV[e] siècle, et dont la grosseur peut être comparée à celle du caractère connu en typographie sous le nom de *Gros-canon*.

Composé de 175 feuillets, à longues lignes, chaque page contenant 20 lignes (excepté la première page qui en a 19 et le verso du 137[e] feuillet où l'on en compte 21), et au moins 640 types ou lettres, ce Psautier est décoré de 288 capitales délicatement gravées en bois, et tirées d'une manière surprenante, par rentrées à deux couleurs : en rouge lorsque les ornements sont en bleu, et en bleu lorsque les ornements sont en rouge.

A ce moment, 1462, malgré le serment qu'avaient fait prononcer Fust et Schœffer à tous leurs ouvriers, leur atelier venant d'être presqu'entièrement détruit pendant le siége de Mayence par Adolphe de Nassau, le secret merveilleux qu'ils avaient promis de tenir caché était divulgué. De tous côtés, des tentatives ont lieu par des artistes Allemands, artistes voyageurs, avides à leur tour de chercher la fortune, sans tenir compte des déceptions qu'on rencontre souvent pour l'acquérir; quelques-uns échouent et succombent, d'autres persévèrent et réussissent, et, en bien peu d'années, une foule d'imprimeries s'élèvent partout. Albert Pfister, graveur sur bois, ami de Gutenberg, et qui imprimait déjà à Bamberg en 1459, publie, en 1462, *les quatre histoires de l'Ancien Testament*, livre des plus curieux sur lequel M. Camus, de l'Institut, a fait paraître une intéressante dissertation (1),—Ulrich Zell s'établit à Cologne en 1462. —Jean Mentel ou Mentelin imprime à Strasbourg, en 1466, le *de arte predicandi*, ouvrage extrait des œuvres de Saint-Augustin, une *Bible* sans date, et d'autres ouvrages moins importants(2).—En 1470, Ulrig Gering, Martin Crantz et Michel Friburger, appelés de Mayence à Paris par Jean De la Pierre, prieur de la maison de Sorbonne, et par Guillaume Fichet, son ami, docteur en la même communauté, car le clergé auquel avait été dû, au milieu du chaos général du moyen-âge, la préservation de la science, ne pouvait rester étranger à ce grand mouvement intellectuel, introduisent en France l'art merveilleux que Fust y avait déjà révélé par la vente frauduleuse de sa Bible.

En Italie, (1462—1465), Nicolas Jenson, Conrad Sweynheym et Arnold Pannartz, — en Angleterre, (1474),

---

(1) *Notice d'un livre imprimé à Bamberg*, en 1462. Paris, Beaudoin an VII, in-4°, fig.

(2) Les essais de Gutenberg à Strasbourg, de 1436 à 1445, ne portent ni date ni nom de lieu; ils ne constituent aucune pièce à citer ici.

William Caxton, — en Espagne, (1475), Mathieu Flander, (1) — en Suède, (1483) Jean Snell, — en Danemark, (1493), Godefroy de Ghemen (2) fondent des établissements typographiques. De tous côtés, enfin, la nouvelle conquête étend sa puissance, et ses progrès ne peuvent bientôt plus être mesurés ; de remarquables perfectionnements dans l'art se font sentir d'une manière incessante.

Le compositeur se familiarise avec la connaissance de la casse, formée alors non-seulement de lettres abécédaires, mais aussi d'une foule d'abréviations, de ligatures, de syllabes et de mots les plus usités; l'imposition, le registre, la signature, la réclame, la pagination, les accents, inconnus dans l'enfance de l'art, sont adoptés graduellement ainsi que la diversité des formats et des caractères romains, italiques, grecs et hébreux. Richard Pynson, de Normandie, importe le premier en Angleterre le caractère romain, dont Nicolas Jenson avait préparé à Venise, vers 1465, la gravure des poinçons, (3) de même que William Caxton

---

(1) *Recherches historiques et critiques sur l'établissement de l'art typographique en Espagne et en Portugal*, par Née de la Rochelle. Paris, 1830, in-8°, p. 18.

(2) *Histoire de l'origine et des premiers progrès de l'Imprimerie*, par Prosper Marchand. La Haye, 1740, in-4°.

(3) Nicolas Jenson à qui l'imprimerie est redevable des caractères dont elle se sert aujourd'hui, était graveur des monnaies à Tours. Ayant été envoyé à Mayence par ordre du roi Charles VII, (vers 1458) pour apprendre *le nouvel art par lequel on faisoit les livres*, il s'acquitta de cette mission en homme intelligent ; mais après avoir été instruit dans l'art d'imprimer à l'école de Fust et de Schœffer, Jenson, au lieu de revenir en France, porta son talent à Venise. C'est là qu'il détermina les proportions du caractère romain. Il en fut de même du rouennais Pierre Maufer qui avait été envoyé en Allemagne par la famille Lallemant, pour s'initier aux secrets de l'imprimerie ; au lieu de retourner dans sa patrie pour y fonder un établissement, il se dirigea vers l'Italie où il exerça son art avec distinction, à Padoue, à Véronne, à Venise et à Modène.

y avait introduit la ponctuation, telle qu'elle était usitée en Italie. Le trait ou ligne perpendiculaire était alors la seule ponctuation usitée. On s'aperçut cependant qu'en multipliant et variant certains signes pour couper une phrase, on en rendrait le sens plus clair et la lecture plus facile. L'élégante virgule ne tarda pas à remplacer le trait uniforme ; quant aux deux points, au point et virgule, ils ne furent employés que vers le milieu du XVI[e] siècle. On remarque même qu'en Angleterre, Shakspeare n'a jamais employé le point et virgule, et que de son temps ce signe n'était pas encore usité. (1)

A Venise, où il avait été précédé par les Jenson et les De Spire, le chef de la docte famille des Manuce, *Aldus-Pius Manutius*, en 1476, apporta dans l'art de l'imprimerie une correction, une beauté et en même temps une perfection inconnues jusqu'alors. On vit les plus grands personnages, les hommes les plus célèbres, entre autres, Erasme, l'oracle du goût, de la critique et de la science de son siècle, solliciter leur admission dans l'atelier de Manuce ; et Lucrèce Borgia, cette femme que ses vices odieux sembleraient pourtant avoir dû éloigner de tout ce qui se rattachait à la puissance de la pensée, enthousiaste de cette merveille nouvelle, offrir à l'artiste vénitien l'appui de ses immenses richesses.

Dès l'origine, la profession d'imprimeur s'était classée à la tête de la société : Léon X avait accordé à Alde Manuce un privilége de quinze années pour le garantir des contrefaçons des ouvrages dont il était ou se rendrait éditeur, comme aussi de la contrefaçon ou de l'imitation du caractère *italique* qu'il avait inventé ou employé le pre-

(1) Israeli, *Amenities of literature*

mier dans le Virgile et dans l'Horace de 1501. Pie IV portait une tendre affection à Paul Manuce, fils d'Alde Manuce; il l'appela à Rome en 1561, pour ériger une imprimerie où il désirait voir publier sous ses yeux tant les livres sacrés que les ouvrages des Pères de l'Eglise ; il se chargeait de toutes les dépenses d'établissement et assignait un traitement de 500 ducats d'or au savant administrateur qui comptait parmi ses meilleurs amis les cardinaux Moroni, Mula et Trani (1). Sixte-Quint, en 1585, fondait au Vatican même une bibliothèque et une imprimerie qui n'ont pas peu contribué à éterniser son règne. Louis XII, par déclaration du 9 avril 1513, exempte le corps des libraires d'une contribution de 30,000 livres qui lui était demandée. Cette exemption est accordée en considération du « grand bien qui est advenu dans le royaume au moyen de l'art et science de l'imprimerie. » François Ier, enfin, qui restait debout pendant que Robert Etienne était occupé à corriger une épreuve, honorant tout à la fois l'homme et la profession, protégea d'une manière particulière cette famille des Etienne dont les chefs-d'œuvre typographiques rivalisèrent avec ceux des Aldes, et dont les immenses travaux philologiques et littéraires dépassèrent de beaucoup ceux de l'illustre famille vénitienne (2).

---

(1) Renouard, *Annales de l'Imprimerie des Aldes*. Paris, Jules Renouard, 1834, in-8°.

Crapelet, *Des Progrès de l'Imprimerie en France et en Italie au XVIe siècle*. Paris, 1836, in-8°.

(2) Parmi les plus célèbres imprimeurs du XVIe siècle, il faut citer encore : Froben, à Bâle ; Plantin, à Anvers, à qui le roi d'Espagne Philippe II décerna le titre d'*archi-imprimeur* ; Wynkin de Worde, Thomas Berthelet, Richard Grafton, John Day, à Londres; et à Paris : Verard, Rembolt, Badius (Josse et Conrad), Michel Vascosan, Morel (Guillaume et Frédéric), Chevalon, Simon de Colines, qui intro-

Cependant, au milieu de cette marche triomphale de l'art, quelques sombres revers attestent l'inquiétude que donnait aux puissants cette nouvelle puissance. Le mystère dont les premiers imprimeurs, comme nous l'avons déjà dit, entourèrent leurs productions, ne contribua pas peu, d'ailleurs, à laisser planer sur eux quelque soupçon de magie, soupçon qu'accréditèrent une foule de copistes et de calligraphes mécontents, privés qu'ils étaient de leur industrie par ce moyen reproducteur. Cherchant à envelopper leurs travaux de la plus complète obscurité, ces premiers imprimeurs démontaient eux-mêmes leurs presses, leurs formes, aussitôt que l'opération était terminée, et dispersaient leurs caractères. Ils appelaient leur art, « l'art magique d'écrire sans main et sans plume. » Tantôt nous les voyons avertir le lecteur, dans un avis placé à la tête du livre imprimé, que le volume qu'il tient dans ses mains est l'œuvre de quelque agent surnaturel; tantôt ils affirment que ce même volume n'est ni peint, ni écrit (1). Il n'est donc pas difficile

duisit en France les caractères *cursifs* ou *italiques*, perfectionnés par les soins du célèbre Garamond (connu par l'élégance et la grâce qu'il sut donner à la gravure des types *grecs* et *romains*), et Charlotte Guillard (1538—1555), instruite dans l'art typographique par Rembolt, son premier mari, puis par Chevalon, qui la laissa veuve une seconde fois. La noble maison des Elseviers eut son règne à Amsterdam et à Leyde, de 1580 à 1712.

(1) Dans le *Recuyell of the history of Troye*, l'imprimeur Caxton emploie le style hyperbolique de l'esprit mystérieux et mercantile de ses confrères contemporains. « J'ai pratiqué et appris à grands frais, dit-il, (nous traduisons littéralement) à mettre en ordre cet ouvrage imprimé d'après la manière et forme que vous pouvez voir ici; il n'est pas écrit avec la plume et l'encre, comme tous les autres livres, et cela dans le but que chacun puisse le posséder chez lui à la fois, car tous les chapitres qui composent cette histoire intitulée : *Recueil des Histoires de Troie*, imprimés tels que vous

de croire que les premiers imprimeurs aient passé pour pratiquer leur art à l'aide de moyens cabalistiques; ce que l'on croirait plus difficilement, mais ce qui, cependant, est aussi probable que douloureux à penser, c'est que plusieurs furent pendus après avoir été accusés et convaincus du crime de sorcellerie.

Telles sont les principales vicissitudes auxquelles fut soumis l'art de l'imprimerie. Quant à mesurer les résultats que l'esprit humain a tirés de cette découverte; quant à apprécier les avantages dont elle a doté la civilisation, vous tous, Messieurs, êtes bien plus à même que nous de traiter cette grave question. Un bibliographe distingué, M. Daunou, que les études historiques ont perdu, il y a quelques années, assure que nous sommes trop près encore des premiers jours de l'imprimerie pour juger de son influence, comme nous sommes déjà trop loin de ses commencements pour en connaître avec certitude les circonstances. (1) Il serait donc sage, d'après l'opinion de ce savant, de rechercher maintenant ce qui peut rester de clarté sur la question d'origine, et d'attendre que de nouvelles années nous apportent de nouvelles lumières sur la

---

les voyez ici, furent commencés et terminés en un seul jour.» J. Ames *and* T. F. Dibdin, *Typographical antiquities of Great Britain*; London 1810, in-4, t. 1, P. 20.

Le miracle annoncé par Caxton a été en quelque sorte accompli de nos jours, et ce n'est pas sans sourire qu'on s'imagine l'étonnement qu'aurait le vieil imprimeur anglais s'il pouvait revenir parmi nous, émerveillé qu'il serait à la vue de cette majestueuse et puissante machine cylindrique, mue par la vapeur, qui porte par tout un empire, avec une rapidité sans exemple, les paroles de l'orateur dont la voix est encore vibrante à nos oreilles.

(1) *Analyse des opinions diverses sur l'origine de l'imprimerie.* Paris, an XI, in-8, p. 1.

valeur réelle des changements que « cette *seconde délivrance de l'homme* , » comme l'appelait Martin Luther, a produit sur le monde entier.

Tout en professant le plus profond respect pour les opinions bibliographiques de M. Daunou, il nous semble pourtant que ce serait attendre beaucoup pour juger si le fruit de ce nouvel arbre de la science du bien et du mal, mis à notre disposition, a été trop tôt arraché par notre avide convoitise; et quoique regrettant autant que personne les dangereux et inévitables résultats de cette possibilité, donnée à chacun, de puiser, sans discernement, à cette source nouvelle, nous voulons qu'il nous soit, dès à présent, permis de manifester notre enthousiasme pour la grandeur de cet art, au moyen duquel les trésors de l'esprit humain se répandent sur le globe tout entier avec une immense profusion, et qui, ayant subi lui-même les heureuses conséquences du perfectionnement général dont il a été l'un des plus puissants moteurs, offre tout à la fois de nos jours une rapidité de procédés qui tient du prodige, et une magnificence d'exécution qu'il nous semble impossible de jamais dépasser.



DE

L'INSTRUCTION PUBLIQUE

A ROUEN,

Depuis la fin du Moyen-Age jusqu'à l'établissement définitif du Collége des Jésuites;

PAR M. CHÉRUEL,
Professeur d'Histoire au Lycée de Rouen.

Lu à l'Académie de Rouen, à la Séance du 13 décembre 1849.

—

La Renaissance a laissé à Rouen des traces profondes. Plusieurs monuments de notre ville portent le caractère gracieux et un peu maniéré de ses créations. Est-il nécessaire de rappeler l'hôtel du Bourgtheroulde, les tombeaux des cardinaux d'Amboise, le bureau des Finances, la Chambre des Comptes, le monument de la Fierte, et plusieurs maisons dont on admire encore les bas-reliefs? La littérature normande ne pouvait rester étrangère à ce mouvement intellectuel. Le parlement de Normandie venait d'être institué par Louis XII, et il comptait dans son sein

plus d'un magistrat célèbre par son érudition (1). Tout le monde connaît Jean de Selve, qui fut quelque temps la gloire du parlement de Normandie. Non moins illustre comme jurisconsulte que comme diplomate, Selve était si vénéré, même à la cour frivole de François I, que le roi allait à sa rencontre, dès qu'on l'annonçait, et témoignait par cette marque d'honneur inusitée son admiration pour le génie du magistrat. Le Chandelier, de Bures, Jacques le Lieur, poètes aujourd'hui oubliés, alors célèbres comme lauréats et *princes des Palinods de Rouen*, entretenaient le goût des lettres. L'avocat général, Emeric Bigot, et le président de la Cour des Aides, Dubosc d'Emendreville, étaient renommés pour leur savoir. Le second a même laissé un ouvrage écrit en latin et plusieurs traités sur les sciences et la législation (2). Hors du parlement, la Normandie comptait des savants illustres, tels qu'Adrien Turnèbe et Pierre Leroy; le second fut un des premiers professeurs *au collége des Trois-Langues* (aujourd'hui *collége de France*), que François I venait d'instituer Il était impossible que ce mouvement intellectuel ne relevât pas l'Instruction publique de l'état de décadence où elle était tombée vers la fin du Moyen-Age.

Les Etats de Normandie comprirent la nécessité de cette Renaissance des études et s'adressèrent à Charles IX pour demander la fondation d'un collége à Rouen. Une ordonnance, datée de Moulins (février 1566) et rédigée probablement par l'Hôpital, fit droit à leur requête. En voici

(1) Voyez dans la savante histoire du Parlement de Normandie par M. Floquet, t. I, p. 334 et suiv., des extraits d'un poème latin de le Chandelier, conseiller au Parlement de Rouen. Il porte pour titre : *Virorum omnium consularium, ab instituto Rothomagensi senatu hactenus ordine promotorum*, lib. IV.

(2) Floquet, *hist. du Parlem. de Normandie*, t. II, p. 404.

le début : « Nous avons reçu l'humble supplication de nos « tres chers et bien amés les gens des Estats de nostre « pays de Normandie par deputés d'iceulx, contenant, « entre autres choses, que l'un des grands biens qui pour« roit advenir aux habitants du dict pays seroit d'establir « en nostre bonne ville de Rouen, qui est le lieu capital « d'icelui pays, un college pour instituer les jeunes en« fants aux lettres et bonnes meurs (1). » En conséquence, le roi accordait aux échevins les bâtiments appelés l'*Hospital du Roi* (situés dans la rue de l'Hôpital), à condition qu'on y établirait un collége « fourni d'hommes de sçavoir, « bonne vie et conversation, lesquels interrogés et ap« prouvés en presence des Conseillers-Eschevins d'icelle « ville ou leurs delegués seroient institués par l'archeves« que de Rouen ou ses vicaires (2). »

Les chapelains de l'hôpital devaient obtenir, en compensation des bâtiments qu'on leur enlevait, l'ancien collége des Bons-Enfants. Mais l'échange leur parut désavantageux, et ils s'opposèrent à l'enregistrement de l'ordonnance comme *subreptice* et *obreptice* (3). Leur procureur représenta au Parlement de Normandie que l'hôpital du Roi avait été fondé, en 1277, par Me Guillaume de Saane, trésorier de la Cathédrale, avec cette clause qu'on n'en changerait jamais la destination. La compensation offerte était d'ailleurs insuffisante. L'hôpital du Roi contenait vingt-cinq lits pour les « pauvres passants » ; les bâtiments valaient plus de douze mille écus et rapportaient trois cents livres de rente. Le collége des Bons-Enfants était en ruines et ne valait pas plus de six ou sept livres de rente. D'ail-

(1) Archiv. municip., reg. $\frac{A}{38}$, fo 183 verso.

(2) Ibidem, fo 184 recto.

(3) Ibid., fos 185-188.

leurs, ajoutaient les chapelains, les Echevins pouvaient établir un collége dans l'ancienne école de saint Ouen, que les moines étaient disposés à céder. Elle renfermait quatre classes et pouvait contenir cinq cents écoliers. Enfin les chapelains de l'hôpital invoquaient l'autorité du Grand-Aumônier de France, sous la juridiction duquel ils étaient spécialement placés. En effet, le procureur du Grand-Aumônier appuya leur opposition.

Emeric Bigot répondit au nom des conseillers de la ville, réfuta toutes les objections des chapelains de l'hôpital, et lança contre eux le trait suivant : « si l'on examine leurs « comptes, il ne s'y trouvera pas qu'il ait esté fait une « seule lessive pour les pauvres, mais seulement pour les « chapelains et leurs chambrieres (1).» Le Parlement se déclara pour la ville, et, le 7 mai 1566, enregistra la donation faite par Charles IX, à condition que la ville procéderait à l'établissement immédiat d'un collége.

Ainsi mis en demeure, les Echevins s'adressèrent à un des ordres mendiants, et s'entendirent avec les Cordeliers de Rouen pour l'ouverture du collége. Le conseil des Vingt-quatre accorda à ces moines, dans sa séance du 13 juin 1566 (2), une aumône de 50 liv. tournois, pourvu qu'ils reçussent toutes personnes à leurs leçons. Des motifs, que nous ne connaissons pas, empêchèrent l'exécution de ce projet. Ce fut alors que le cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, mit en avant les Jésuites. En 1569, il appela à Rouen pour prêcher le carême le P. Antoine Possevin, recteur du collége d'Avignon, que les historiens de cet ordre s'accordent à représenter comme un des Jé-

---

(1) Arch. munic., Reg. $\frac{A}{38}$, f° 87 verso.

(2) Ibid., registre des délibérat., à cette date.

suites les plus habiles. Les sermons du P. Possevin gagnèrent beaucoup de Rouennais à la cause des Jésuites. Qu'on se rappelle d'ailleurs la situation de notre ville à cette époque. Après avoir été pendant quelques mois sous la domination d'une minorité protestante, elle s'était rejetée avec violence dans le parti opposé ; de là des persécutions et même des massacres. Une démagogie passionnée agitait la population et était entretenue par quelques meneurs. Ce parti accueillit favorablement les Jésuites, et le cardinal de Bourbon voulant les établir immédiatement à Rouen leur fit don, par un acte du 6 novembre 1569, de deux mille livres de rente à prendre sur sa terre et seigneurie de Graville (1).

Mais aussitôt le Chapitre, les ordres mendiants, le Parlement s'élevèrent contre les Jésuites, et, par des motifs différents, protestèrent contre leur établissement à Rouen. Le Chapitre s'obstinait à maintenir son ancien droit de surveillance sur les Ecoles, et le monopole de l'école capitulaire. Le Parlement de Normandie, fidèle aux traditions de l'église gallicane consacrées par une assemblée du clergé en 1561 (2), enjoignait aux Jésuites de changer de nom et de soumettre à son examen les statuts de leur ordre et les bulles qui l'autorisaient (3). Enfin, le Conseil de Ville, sans opposer une résistance directe à l'établissement des Jésuites à Rouen, refusait d'y concourir par un subside. Il répondait aux instances du cardinal de Bourbon qu'il y avait procès pendant devant le Parlement de Normandie et que les ordres mendiants et tous les colléges de la ville étaient en lutte avec les Jésuites (4). Enfin, les Eche-

(1) Archiv. municip., tir. 87, n° 2.
(2) *Mém. du clergé*, t. II, p. 3 et 128.
(3) Archiv. municip., tir. 87, n° 1.
(4) Ibid., reg. des délibér., 25 mars 1573.

vins ajoutaient qu'après avoir consulté les anciens registres, ils avaient trouvé que « Messieurs du Chapitre estoient obli- « gés d'entretenir les grandes Ecoles de la ville et les mai- « sons à ce destinées (1). »

Pendant plus de vingt ans tous les efforts du cardinal de Bourbon échouèrent contre ces résistances. Vainement il écrivait au chapitre : « Je desire qu'on regarde en ceci « mon honneur, afin de ne me donner occasion d'y em- « ployer le credit que j'ai envers le Roi, pour en venir à « bout, ainsi que j'y suis entierement resolu. » Vainement les conciles provinciaux pressaient le clergé de seconder le zèle du prélat : « Il est honteux pour nous, dit un Concile « de Normandie tenu en 1576 (2), il est honteux que les he- « retiques, pour obtenir des escoles, soutiennent la guerre, « et fassent les plus grands sacrifices afin de nourrir leurs « enfants dans l'impieté, tandis que les catholiques ne « montrent aucun zele ni public ni privé pour entretenir « des escoles de pieté, mais s'efforcent au contraire de les « destruire. » A ces instances, le cardinal de Bourbon ajouta de nouveaux sacrifices pécuniaires. Ne pouvant obtenir des Rouennais aucune dotation pour les Jésuites, il donna à cet ordre 4,000 l. de rente à prendre sur la Forêt Verte, par un acte du 30 juillet 1583 (3). La même année, il acheta de Jean de Quievremont, S. de Bosctillant, l'Hôtel du Grand Maulévrier, qui lui coûta 4,000 écus, et il le donna, le 31 juillet 1583, à la compagnie de Jésus. L'emplacement qu'occupait cet hôtel correspond à la grande cour des classes du Lycée, aux bâtiments qui l'en-

(1) Archiv. municip., ibid., 15 juin 1575.

(2) D. Bessin, *Concil. Norm.*, p. 395-396.

(3) Arch. municipales, tir. 7, n° 3.

tourent, et à la principale cour de récréation jusqu'à la rue des Minimes (1).

Malgré ces donations multipliées, le cardinal de Bourbon ne vit pas s'établir à Rouen le collége des Jésuites. Les troubles de la Ligue, auxquelles le Cardinal prêta son nom, la guerre civile fomentée par son parti, la proclamation de ce prélat comme roi de France, sous le nom de Charles X, les deux attaques dirigées par Henri IV contre Rouen, tout contribua à retarder l'ouverture du collége. Enfin, en 1592, au mois de septembre, lorsque Rouen eut vû pour la seconde fois Henri IV s'éloigner de ses murs, le parlement de la Ligue convoqua à l'Hôtel de Ville les représentans du Clergé, de la Noblesse et du Tiers-Etat. Dans cette séance solennelle, tenue le 17 septembre 1592 (2), il fut arrêté que, « suivant la volonté du feu Roi Charles dixieme, « archevesque de Rouen et abbé de Saint-Ouen, les peres « Jesuites seront priés de s'acheminer en cette ville pour « instruire la jeunesse, et, pour les entretenir, seront pris les « 4,000 liv. de rente, assignés par ledit seigneur sur la « vente des bois de la Verte Forest, ensemble six deniers « pour mines de sel, attribués à l'Université de Caen, et « autres droits levés sur le sel tant supprimés que destinés « pour le paiement des officiers absents non payés, *sans « préjudicier toutefois à l'institution du college des Bons- « Enfans, et autres colleges de ladite ville.* » Le Parlement approuva cette délibération le 3 octobre 1592 (3), et adressa

(1) Ces détails sont tirés d'un registre mscr. des Archives département, qui porte pour titre : *Inventaire général des titres du collége de la compagnie de Jésus*, etc., f° 29. Il a été rédigé par un J.suite au commencement du XVIIIe siècle.

(2) Archiv. municipales, regist. des délibérations, à la date du 17 septembre 1592.

(3) Ibid., à la date du 3 octobre 1592

une lettre aux Jésuites pour les inviter à se rendre à Rouen (1). La réponse du P. Du Puy, provincial de l'ordre, fait connaître les dernières conditions imposées à la ville par les Jésuites (2). Ils demandaient qu'on leur garantît, outre les 4,000 liv. de rente léguées par le cardinal de Bourbon, 2,000 liv de rente sur les gabelles et vingt-cinq aunes de drap noir. Tout fut accordé (3), et les Jésuites vinrent s'établir à Rouen à la fin de l'année 1592. Le premier supérieur de leur collége dans cette ville fut le P. Innocent Piquet, qui prit le titre de vice-Recteur (4).

Cependant l'hôtel de Maulévrier, où se logèrent les Jésuites, n'était pas disposé pour tenir un collége. Les membres du Parlement se cotisèrent pour subvenir aux premiers frais. Les conseillers payèrent 30 liv., et les présidents 60 liv. La ville écrasée de dettes après les guerres de la Ligue, ne pouvait supporter de nouvelles charges, et, dès l'année 1594, le procureur de la ville protesta qu'elle n'était obligée envers les Jésuites que pour un an. On dressa la liste des enfants qui suivaient leurs leçons, et on en envoya deux dans chaque quartier pour quêter de maison en maison (5). Ces mesures avaient à peine assuré l'établissement des Jésuites à Rouen, lorsque l'attentat de Jean Châtel contre Henri IV les fit bannir de France (1594). Le roi céda alors à la ville de Rouen l'hôtel du Grand Maulévrier, à la condition qu'elle y entretiendrait un collége (6); mais on ne put l'organiser avant le retour des

---

(1) Archiv. municip., tir. 87, n° 3.

(2) Ibidem.

(3) Ibid., tir. 8, n° 1.

(4) Regist. des Archiv. départem. cité plus haut, f° 4.

(5) Archiv. municip., reg. des délibérat., 21 janv. 1594.

(6) Archiv. municip., tir. 87.

Jésuites, qui rentrèrent à Rouen en 1603. Ils obtinrent immédiatement l'autorisation de rouvrir leurs écoles, et, dès le 16 juin 1604, un traité entre la ville et le P. Ignace Armand, provincial des Jésuites, garantit à ces religieux une rente annuelle de 6,000 l., à condition qu'ils fourniraient au collége de Rouen neuf régents « doctes et capables » (1), six de grammaire, deux de philosophie, et un de théologie. Le Parlement approuva cette transaction le 18 juin de la même année.

Etablis définitivement à Rouen, les Jésuites augmentèrent rapidement leurs revenus et leurs domaines. Ils avaient déjà dix mille livres de rentes garanties par la ville et par les donations du cardinal de Bourbon ; il faut y ajouter les présents de blé que les Échevins avaient accordés aux Jésuites à titre d'aumône, mais que ceux-ci revendiquaient comme un droit. Je lis, en effet, dans un de leurs manuscrits conservé aux archives du département (2): « nous « n'avons aucune des ordonnances qui nous adjugent du « bled tous les ans, parce que les fermiers ou regisseurs « des moulins les retiennent quittancées du pere procu- « reur pour s'en faire tenir compte par le receveur de la « ville. Mais elles sont toutes sur les registres des delibe- « rations de la ville où l'on pourra les trouver en cas de « besoin. Peut-estre n'est-il pas à propos de leur faire « cognoistre que nous pretendons ce bled comme une « chose qui nous soit deue, tandis qu'ils voudront bien « nous le donner, crainte de leur faire venir la pensée de « nous le retrancher tout-à-fait. Mais, s'ils entreprenoient « de le faire, on pourroit tenter la voye de la justice rigou- « reuse sur tout ou sur une partie des titres dont on va « voir les extraits dans ce chapitre. »

(1) Archiv. départem. registre cité, f° 5.

(2) F° 21 du même registre.

En 1604, les Jésuites ajoutèrent à l'hôtel du Grand Maulévrier l'hôtel d'O, qui correspond à la cour des cuisines du Lycée actuel, à la sacristie, à la salle d'administration, au logement de l'Econome et à une partie du chœur de la Chapelle (1). En 1605, ils reçurent de Louis XIII une somme de 6000 liv. à prendre sur les amendes dans les diverses juridictions de Normandie. Grâce à ces royales libéralités et aux dons particuliers qui se multipliaient, les Jésuites achetèrent, de 1604 à 1624, toutes les maisons qui s'étendent de la rue des Minimes à la rue du Grand-Maulévrier, et commencèrent en 1617 la construction de la chapelle du collége qui ne devait être terminée qu'en 1704. Ce fut la Reine mère, Marie de Médicis, qui posa la première pierre de ce monument. Louis XIII donna aux Jésuites les matériaux provenant de la démolition du Château-Gaillard pour les employer à la construction de leur Eglise. Enfin, de 1624 à 1650, ils achetèrent la plupart des propriétés qui s'étendaient au nord jusqu'à la rue des Levrettes (aujourd'hui rue du Petit-Maulévrier), et ils possédèrent dans Rouen un terrain plus vaste que celui qu'occupe notre Lycée. Hors de Rouen, ils se donnèrent, en 1621, une *maison de récréation* (j'emploie l'expression du registre des Jésuites (2)); c'est la belle propriété du Montfortin, qu'ils avaient achetée de M. Le Brun, conseiller au Parlement. Le cardinal de Joyeuse leur avait bâti, dès 1615, le séminaire qui a porté son nom, avec une dotation de 96,000 liv. Elisabeth du Moucel, veuve du baron de Crepon, avait fondé le noviciat des Jésuites (aujourd'hui Bicêtre). L'abbé de la Victoire leur céda le prieuré de Bacqueville (3). Ils achetèrent successivement les prieurés

(1) Arch. départ., ibidem, f° 29.

(2) Ibid., f° 6.

(3) Ibidem.

de Saint-Gilles (1610), des Deux Amants (1617), de Grammont (1635), de Gany (1693) et de Saint-Ouen de Gisors (1713). Leur revenu dépassa, en peu d'années, 60 liv. de rentes de monnaie du temps (plus de 120,000 francs de nos jours).

Il faut ajouter à ces richesses l'influence que leur donnaient leur habileté comme instituteurs de la jeunesse et la supériorité de leurs prédicateurs. Nulle part, les Jésuites ne furent accueillis avec plus de faveur qu'à Rouen, et M. Floquet a pu dire sans exagération qu'ils régnaient dans cette ville vers 1610 (1). Le témoignage de l'Etoile ne laisse aucun doute sur ce point. On lui écrivait de Rouen (2) : « Nos *Fibulaires* (nom tiré de l'agraffe « qui rattachait sur l'épaule le manteau des Jésuites) nos « *Fibulaires* s'establissent fort en cette province de Nor- « mandie). Ils entreprennent fort sur les autres ordres, « et par leurs artifices crochetent plusieurs bons benefices; « pour quoy le plomb de Rome ne leur manque non plus « que la cire de France. Ils ont tant de partisans dans le « Parlement (de Rouen) qu'ils sont juges et solliciteurs, et « on passe par dessus les appellations d'abus les plus justes. « Un conseiller (de ce Parlement) estant allé solliciter, ces « jours-ci, un de ses confreres, en faveur de ces Peres, « et luy remontrant combien ils sont utiles, et, au con- « traire, deprimant certains moines qu'il disoit n'estre que « des ventres et des ignorants : « Je vois bien ce que c'est, « a repondu l'autre, vous voulez deferrer ces pauvres « asnes pour ferrer ces genets d'Espagne. »

Les assertions de l'Etoile sont amplement justifiées par la conduite du Parlement de Rouen. En 1612, il prohibait

(1) Floquet, *Hist. du Parlement de Normandie*, t. IV, p. 412.

(2) L'Etoile, *journal de Henri IV*, édit. Petitot, t. XLVIII de la première série, p. 369 et 370.

la vente des plaidoyers prononcés à Paris contre les Jésuites (1). En 1614, il s'opposait à la publication de l'arrêt du Parlement de Paris contre les propositions régicides du Jésuite Suarez (2). D'un autre côté, le cardinal de Joyeuse, archevêque de Rouen, était dévoué aux Jésuites, et il voulut reposer après sa mort au milieu de ceux qu'il avait richement dotés. Les Jésuites, encouragés par ces puissantes protections, s'efforcèrent de détruire toute concurrence. Le collége des Bons-Enfants existait toujours. L'archevêque voulut s'en emparer et le donner aux religieuses Ursulines qu'il appelait dans Rouen. Mais les Echevins s'y opposèrent. Leur délibération, en date du 23 avril 1615 (3), me semble digne d'être transcrite.

« En l'assemblée des vingt-quatre du Conseil, sur l'a-
« vertissement que nous avons eu que l'on veut establir au
« college des Bons-Enfants un ordre de femmes que l'on
« dit *Ursulines*, et s'il est à propos de s'y opposer, attendu
« que la place est destinée pour l'instruction de la jeunesse
« et qu'elle est proche des remparts de cette ville, a esté
« conclu, attendu que M. le Coadjuteur [François de Har-
« lay coadjuteur du Cardinal de Joyeuse], *ni autre personne*
« *n'a pouvoir de son propre mouvement et autorité ad-*
« *mettre ni introduire en cette ville aucun ordre ni esta-*
« *blissement de religion, nouvelle compagnie et societé*,
« *sous quelque pretexte que ce soit*, et que la place en la-
« quelle les dites Ursulines pretendent s'establir appartient
« à la ville, que defenses seront faites en clameur de haro,
« en la presence du sieur maistre des ouvrages, d'y faire
« aucune demolition, construction et reparation, et que

---

(1) Floquet, ibid., t. IV, p. 412.

(2) Ibidem.

(3) Archiv. municip., regist. des délibérat., 23 avril 1615.

« requeste sera presentée à la Cour pour empescher le dit « establissement et tous autres, et, en cas qu'il y ait au- « cunes des dites Ursulines ou stipulants pour elles qui « aient pris possession de la dite place et college des Bons- « Enfants, seront prises les clés de la dite maison et mises « en seure garde, description et inventaire au prealable « fait des meubles trouvés au dit lieu, appelés les voisins, « et, au cas où icelles Ursulines ou leurs agents seroient « au dit lieu, sommation leur sera faite d'en sortir. »

En même temps, le Conseil de ville décida que, pour ôter à l'Archevêque toute idée de s'emparer du collége des Bons-Enfants, il fallait y mettre deux régents, l'un pour enseigner les premiers principes, l'autre les *institutes* (1). Mais cette délibération ne reçut pas d'exécution, probablement par le même motif qui avait paralysé tant de résolutions du Conseil de ville, relatives à l'instruction publique; il était arrêté par la nécessité des subventions pécuniaires. L'année suivante, le 16 mai 1616, l'administration municipale, appelée à donner son opinion sur l'introduction des Pères de l'Oratoire, à Rouen, fut d'avis de les recevoir, « à condition qu'ils instruiroient gratuite- « ment les jeunes gens aux Bonnes-Lettres, jusqu'à les « rendre capables d'entrer en la quatrieme classe (2). » C'était opposer un établissement rival au collége des Jésuites.

On allait voir en présence, à Rouen, deux ordres, dont le caractère opposé me paraît justement et éloquemment marqué dans le passage suivant (3) : « L'un universel, sans

(1) Arch. munic., délibér. du 19 mai 1615.

(2) Ibid., délibér. du 16 mai 1616.

(3) V. Cousin, *défense de l'Université et de la philosophie.*

« autre patrie que l'Eglise, voué à sa défense et toujours
« prêt à marcher où elle l'envoie, à Paris ou à Pékin,
« dans les cours ou au désert, au confessionnal, dans la
« chaire ou au supplice ; l'autre, exclusivement français,
« soumis à l'Eglise de France, et créé dans la fin particu-
« lière de former des maîtres pour l'enseignement des
« séminaires et des colléges, que les évêques ou les villes
« voudront bien lui confier ; congrégations presque con-
« temporaines, bientôt rivales et ennemies ; celle-ci, née
« pour la guerre, la soufflant partout pour y déployer les
« qualités qui la distinguent, l'ardeur, la constance et la
« ruse; celle-là venue après les grands orages du XVI[e] siècle
« pour concourir au rétablissement de l'ordre, zélée, mais
« modérée, et, sans être incapable de paraître avec avan-
« tage et même avec éclat dans la chaire et dans le monde,
« chérissant pardessus tout la retraite et l'étude. La pre-
« mière condamnée par l'esprit même de son institution
« à une discipline de fer, à une obéissance immédiate et
« absolue, trop occupée du but pour être fort scrupuleuse
« sur les moyens, ennemie née de l'esprit d'examen, in-
« clinant par nature et par habitude à une foi aveugle, et
« attachée aux plus étroites observances ; la seconde, au
« contraire, amie des lumières et d'une liberté tempérée,
« mêlant volontiers les lettres et la philosophie à une reli-
« gion généreuse, libre compagnie d'hommes pieux, unis
« par le seul lien de la charité, sans aucuns vœux parti-
« culiers, et qui a été merveilleusement définie : *une société*
« *où on obéit sans dépendre, où on gouverne sans com-*
« *mander* (1). »

La concurrence d'un pareil ordre inquiétait vivement les Jésuites, et, pour empêcher qu'il ouvrît un collége à

(2) Bossuet, Oraison funèbre du Père Bourgoing.

Rouen, ils s'adressèrent au fondateur même de l'Oratoire, au cardinal de Berulle. Il céda à leurs instances, comme le prouve sa lettre à Richelieu, datée de 1623. « Il avoit « refusé, disait-il (1), la ville de Rouen, qui donnoit un « college aux Peres de l'Oratoire, et ce, pour satisfaire « aux desirs des Jesuites. » Les Oratoriens ne vinrent que plus tard s'établir à Rouen, rue de l'Hôpital, et n'y tinrent pas d'écoles.

Ce danger écarté, les Jésuites en revinrent au projet de détruire le collége des Bons-Enfants.

L'archevêque François de Harlay, qui avait succédé au cardinal de Joyeuse, insista, en 1617, pour établir les Feuillants dans les bâtiments qui avaient servi au Collége des Bons-Enfants ; mais le Conseil de ville persista dans sa résistance, et choisit immédiatement pour principal du Collége, le sieur Forestier (2). L'Archevêque fut prié de donner son consentement à cette nomination. Sur son refus, le Conseil passa outre (3), et, le 19 mars 1618, les échevins installèrent le nouveau principal. Mais, à la longue, la ville se lassa d'une lutte onéreuse et impuissante, et le collége des Bons-Enfants finit par passer aux Feuillants. Toutefois, les échevins en gardèrent rancune aux Jésuites, et ils le leur témoignèrent en refusant, en 1622, d'assister à une procession en l'honneur des PP. Ignace et Xavier (4), qui venaient d'être canonisés.

Les Jésuites avaient dû leur victoire, en grande partie, au Parlement, dont beaucoup de membres étaient leurs

---

(1) Cité dans la *Dénonciation au Parlement de Normandie contre les Jésuites*, p. 86.

(2) Arch. munic., regist. des délibér., 23 décembre 1617.

(3) Ibid., séance du 17 mars 1618.

(4) Ibidem, 28 mai 1622.

partisans dévoués, et même leurs *affiliés* (1). Mais les intrigues des Jésuites finirent par blesser ce corps. En 1625, deux Jésuites ayant été impliqués dans un procès criminel qu'instruisait le Parlement, l'ordre eut assez de crédit pour faire évoquer l'affaire à Paris (2); un des principaux Jésuites, le P. Brisacier, osa dire au premier Président, Faucon de Ris, « qu'il s'estoit pris à la plus forte « Compagnie du monde, et qu'il s'en repentiroit (3). » Dès-lors, le Parlement résolut de combattre l'esprit dominateur de cette société, qui, après s'être glissée avec humilité, et enrichie d'aumônes, se montrait maintenant fière et menaçante. Dès 1630, il porta aux Jésuites un coup redoutable. Ils venaient de faire imprimer à Rouen, par Tanquerel, un livre intitulé : *Tablettes chronologiques*. Ce résumé d'histoire universelle ne portait pas de nom d'auteur, mais Tanquerel déclara, plus tard, que le manuscrit lui avait été remis par le Père Bertrix, recteur des Jésuites de Rouen (4). Le Parlement poursuivit cet ouvrage qu renfermait une audacieuse apologie de la Ligue. L'avocat général Le Guerchois prononça un discours célèbre, qui fut multiplié par la presse et répandu dans toute la France. Les Jésuites, sans être nommés, étaient désignés à chaque page; leurs doctrines et leur enseignement historique flétris comme mensongers et pernicieux (5). Le Parlement fit droit à la requête de l'avocat général et condamna, en 1630, les *Tablettes chronologiques*.

---

(1) Floquet, *Hist. du Parlem. de Norm.*, t. IV, p. 425.

(2) Ibidem, p. 420-422.

(3) Idem, ibid., p. 422.

(4) Idem, ibid., p. 427.

(5) Idem, ibid, p. 424-427.

Malgré cet arrêt, les Jésuites persistèrent dans leur système d'empiétement. Une de leurs prétentions était de se soustraire à l'autorité de *l'Ordinaire;* c'était ainsi qu'on désignait alors l'autorité épiscopale. Ils ne voulaient relever que de leur Général. Un recteur du collége de Rouen, le P. Cellot, insinua cette opinion dans un livre sur la *hiérarchie ecclésiastique* (1). L'archevêque François de Harlay condamna sa doctrine et menaça de chasser les Jésuites de son diocèse. Cependant les Pères réussirent à le calmer par leur apparente soumission, et, en 1639, le général de l'ordre, Mutio Vitelleschi, adressa à François de Harlay, une longue lettre d'une latinité ambitieuse et d'une humilité équivoque (2). En voici la traduction :

« Illustrissime et révérendissime seigneur, je respire « enfin un air plus libre, je jouis d'une lumière plus « pure, depuis que votre illustrissime Seigneurie a jeté « un regard favorable sur ses serviteurs, et dissipé le « nuage de tristesse qui trop longtemps nous avait affligés, « parce que votre piété était irritée contre nous. Je gé- « missais de voir que notre ordre, dont le plus grand « avantage à mes yeux était de seconder vos saintes volon- « tés, vous fût odieux ou du moins peu agréable. Je re- « cherchais avec soin si c'était la faute de quelqu'un de « nous ou peut-être la mienne, prêt à punir le coupable, « si je le découvrais. Mais toutes mes recherches m'ont « prouvé que notre plus vif désir était de servir avec zèle « votre Illustrissime Seigneurie et d'exécuter ses ordres avec « le plus profond respect, et que rien ne nous affligeait « plus profondément que de voir s'éloigner de nous la bien- « veillance d'un père aussi excellent. Mais la charité si re-

(1) Floquet, ibid., p. 424-427.

(2) *Mercure de Gaillon;* cet ouvrage fut imprimé par ordre de François de Harlay et dans son château de Gaillon.

« marquable de votre Illustrissime Seigneurie a calmé « notre sollicitude, en se montrant apaisée, si toutefois « elle avait été réellement irritée, et si plutôt elle n'a pas « cédé aux perfides insinuations de ceux qui répétaient de « toutes parts : *Cette Société attente à votre puissance.* « Loin, bien loin de vos humbles serviteurs et de vos « loyaux enfants une pensée aussi téméraire ; la puissance « des prélats si utile au salut des peuples est notre bonheur, « notre but, notre vœu suprême. Qu'elle grandisse même « par notre confusion et notre abjection ; que Dieu et ses « prélats soient glorifiés, le peuple sauvé, et qu'on nous « abreuve de mépris. La franchise et la sincérité de mes « paroles, la vérité des sentiments que professe notre so- « ciété, deviendront, je l'espère, de jour en jour plus ma- « nifestes à votre sagesse, si elle continue de nous hono- « rer de sa bienveillance et de son paternel amour. En at- « tendant, je remercie aussi vivement qu'il m'est pos- « sible votre bonté de ce qu'elle nous a rendus à elle, et, « par le même acte et le même bienfait, a rendu le collége « de Rouen et notre Société à la paix, à une joie sainte, « à une religieuse allégresse, et nous a obligés, par des « motifs nombreux et puissants, de faire des souhaits et « des prières pour que votre Illustrissime Seigneurie veille « longtemps au bien de l'Eglise, et aussi, nous en avons « pleine confiance, à la protection de notre Société

« A Rome, le 15 juin 1639,

De votre illustrissime et réverendissime Seigneurie ;

Le très humble et très obligé serviteur,

Mutio Vitelleschi. »

Une année ne s'était pas écoulée depuis cette réconciliation, que le P. Beaumer jésuite attaquait en pleine chaire, à Saint-Ouen, la hiérarchie ecclésiastique. François de

Harlay exigea une satisfaction publique du haut de la chaire du collége des Jésuites, et des excuses solennelles qui lui furent faites dans son château de Gaillon, « luy séant en sa « chaire sous le daiz de la croix (1) ». Mais cette fois l'Archevêque ne se contenta pas des rétractations des Jésuites, se défiant de leurs intentions, et ne pouvant voir dans le collége fondé par cet ordre un établissement soumis à son autorité, il résolut d'instituer dans son palais de Rouen un collége archiépiscopal, collége qui a existé, en effet, pendant six années (1642-1648), et qui mérite d'être tiré du profond oubli où l'ont laissé nos historiens (2).

Le collége archiépiscopal ressemblait plus à une faculté qu'à un établissement d'instruction secondaire. Il avait cinq professeurs qui faisaient des leçons publiques de théologie, de philosophie, de rhétorique et de grammaire (3). L'Archevêque avait choisi des hommes éminents pour lutter contre les Jésuites. L'enseignement de la grammaire était confié à Nicolas Laignel, docteur en l'un et l'autre droit, ancien professeur de rhétorique et recteur de l'Université de Caen ; il expliquait et commentait à ses auditeurs les meilleurs ouvrages de l'antiquité grecque et latine, Virgile, Ovide, Cicéron, Isocrate et saint Jean-Chrysostome (4). Le professeur de Rhétorique était Guillaume Marcel, de la congrégation de l'Oratoire, qui déve-

---

(1) *Mercure de Gaillon;* voy. dans ce Recueil tous les actes relatifs à cette affaire.

(2) Farin le mentionne, mais sans aucun détail. Les autres historiens de Rouen n'en disent pas un mot. J'ai réuni tout ce qu'il m'a été possible de trouver sur le *collége archiépiscopal.*

(3) Voy. à la fin du *Mercure de Gaillon* le programme des cours pour l'année 1643.

(4) Voy. le programme d'un de ses cours, à la fin du *Mercure de Gaillon.*

loppait les préceptes de l'éloquence en lisant à ses disciples les plus beaux modèles des littératures anciennes (1). Il y ajoutait des leçons de géographie universelle. Deux professeurs de théologie, Nicolas Paris et un Oratorien, traitaient les questions de dogme et de discipline ecclésiastique, en s'appuyant sur l'Ecriture sainte. Enfin, un docteur en médecine, Me Jacques Pierius (ou Poirier) était chargé de la philosophie. Son enseignement eut d'autant plus de retentissement qu'il traita des questions à l'ordre du jour, et auxquelles les expériences de Toricelli et de Pascal donnaient un nouvel intérêt. N'oublions pas qu'à cette époque Pascal habitait Rouen en même temps que Corneille, et que jamais notre ville ne fut agitée d'un si puissant mouvement intellectuel que de 1640 à 1648.

En 1640, Jacqueline Pascal obtenait le prix de la Tour *au Puy de la Conception*, et Corneille se chargeait en son nom du remerciment poétique qu'il était d'usage d'adresser *au prince des Palinods* (2). Blaise Pascal, âgé d'à peine vingt ans, en 1643, portait déjà la vigueur et l'âpreté de son caractère et de son esprit dans les questions les plus diverses. Il poursuivait et obtenait la condamnation d'un prêtre de Rouen, nommé Jacques Forton, dit Saint-Ange, qui s'était écarté de l'orthodoxie (3). Il inventait dans notre ville plusieurs de ses machines ingénieuses (4); enfin il

(1) *Mercure de Gaillon.* — Le nom de ce professeur ne se trouve pas dans le programme, mais il est en tête d'un discours qu'il prononça pour la prise de Perpignan (1642), au moment de l'ouverture de l'école archiépiscopale. Voy. Bibl. publiq. de Rouen, recueil de pièces sur la Normandie, U, 1285, t. II.

(2) *Biblioth. de l'école des Chartes*, t. V, p. 330

(3) Ibid., t. IV, p. 111 et suiv.

(4) Voy. Tallemant des Réaux, notice sur le Président Pascal : « Ce garçon (Blaise Pascal) inventa une machine admirable pour « l'arithmétique. Il n'y a qu'un ouvrier qui est à Rouen qui la sa- « che faire; encore faut-il que Pascal y soit présent. »

faisait à Rouen, même avant la fameuse expérience du Puy de Dôme, des recherches sur la densité de l'air. Nous avons sur ce point un passage décisif d'un livre imprimé à Rouen en 1647. On excusera cette digression qui touche à la biographie d'un si puissant génie, peint l'état intellectuel de Rouen au milieu XVII[me] siècle, et d'ailleurs se rattache à l'enseignement du collége archiépiscopal où l'on traitait les mêmes questions (1).

« M. Paschal ayant fait depuis quelque temps plusieurs « experiences en ceste ville en la presence de tous les plus « sçavans hommes de sa connoissance, me fist aussi la fa- « veur de me convier aux deux dernieres, ausquelles vou- « lant montrer que le vuide estoit possible en la nature, il « fist bien voir aussi que le vuide n'estoit pas en son esprit; « mais au contraire qu'il estoit rempli de plusieurs belles « connoissances que ses soins et sa curiosité luy avoient « heureusement acquises. »

En traitant cette question neuve et curieuse de la densité de l'air, le professeur du collége archiépiscopal, M[e] Jacques Pierius, attirait un nombreux auditoire. Il avait lui-même composé un traité sur ce sujet (2). Mais, en 1648, son cours cessa par suite d'un accord entre l'Archevêque et les Jésuites. Ces derniers s'engagèrent à donner à leur collége le titre de *Collége Archiépiscopal*, et, à cette condition, obtinrent de François de Harlay la fermeture du collége qu'il avait ouvert à l'archevêché. Quelques bourgeois reclamèrent la continuation des leçons de M[e] Pierius, et s'adressèrent au

(1) *Discours du vuide sur les expériences de M. Paschal*, par Guiffart, docteur en medecine, agregé au collége de Rouen, p. 7.

(2) Il est souvent cité et réfuté dans le livre du médecin Guiffart, sur *le vuide*. On trouve en tête de cet ouvrage, une leçon latine de Pierius au collége archiépiscopal.

Parlement, qui les renvoya au Conseil de ville. Le 14 janvier 1648 (1), les Vingt-quatre du Conseil prirent l'arrêté suivant : « En l'assemblée convoquée pour deliberer, suivant l'arrest de la Cour du neuvieme jour du present mois, « sur la requeste presentée à la dite Cour, par plusieurs escoliers estudiants en philosophie sous Me Jacques Pierius, « à ce qu'il lui soit ordonné de continuer le cours de philosophie auxdits suppliants en tel lieu qui sera trouvé « commode en cette ville de Rouen pour esviter la perte de « temps et autres dommage que souffriroient lesdits escoliers de la cessation des leçons, ainsi qu'il est plus au « long contenu dans leur requeste ;

« Lecture faite de ladite requeste et arrest, il a esté « resolu de faire la response qui ensuit :

« Les Conseillers-Echevins de la ville de Rouen, ayant « eu communication de la requeste presentée à la Cour par « les escoliers estudiants en philosophie, en cette ville de « Rouen, sous Me Jacques Pierius, professeur de la dite « philosophie, tendant à ce qu'il soit ordonné audit Pierius « de continuer,

« Et pris sur ladite requeste, l'avis des Vingt-quatre du « Conseil, disent sous le bon plaisir de ladite Cour que ledit Pierius, ayant esté revoqué par Mr l'Archevesque de « Rouen avec les autres professeurs de grammaire et de « rhetorique qu'il avoit ci-devant establis en l'archevesché, « ils ne peuvent consentir le restablissement que le sieur « Pierius fait demander en quelque autre lieu de ladite « ville, l'institution des bonnes mœurs qui se doit particulierement enseigner dans les leçons de la philosophie,

(1) Archiv. de la ville, regist. des délibérat., séance du 24 janv. 1648.

« estant trop importante pour estre commise à la conduite « d'une personne privée; estant loisible aux escoliers du sieur « Pierius d'aller prendre, si bon leur semble, les leçons « de la philosophie au college des Jesuites de cette ville, « où ils seront admis et reçus, suivant l'obligation que les- « dits Jesuites en ont passée à Mr l'Archevesque lors de la « revocation desdites escoles de l'archevêché, et ce, sans « prejudice des droits et libertés de la ville. »

Je ne sais ce que firent les disciples de Me Jacques Pierius; mais, ce qui est certain, c'est que les Jésuites triomphaient, ils avaient détruit toute concurrence; ils avaient fait disparaître le collége des Bons-Enfants et interdit l'enseignement aux Oratoriens de Rouen; le collége archiépiscopal venait d'être fermé; ils s'étaient assuré le monopole de l'enseignement, la suprématie intellectuelle, en même temps qu'ils acquéraient de vastes possessions territoriales. Leur domination était donc solidement établie à Rouen au milieu du XVIIe siècle.

DES ENSEIGNES

CONSIDÉRÉES

comme Signes indicatifs

DES MAISONS PARTICULIÈRES,

PAR M E. DE LA QUÉRIÈRE.

Les anciens, de même que les modernes, ont connu l'emploi des Enseignes comme moyen de reconnaissance des maisons particulières. Les villes d'Herculanum, de Pompéï (1), sorties de leur ensevelissement, nous ont transmis des types fort curieux et significatifs. Le Moyen-Age nous a légué des exemples très multipliés de ces marques distinctives données aux maisons.

---

(1) Nous pouvons citer de Pompeï, entr'autres, celle qui était placée à la porte de la boutique d'un marchand de vin ou tavernier. Deux esclaves portent à la ville une amphore de vin. Les sculptures sont de relief, en masse, et coloriées sur la terre cuite.

Une autre enseigne, de même fabrique, représente une chèvre. Malheureusement l'inscription qui la caractérisait est tombée avec l'enduit sur lequel on l'avait peinte. (*Les Ruines de Pompeï*, par F. Mazois, p. 88, pl. 46).

On a quelque raison de penser qu'elle était celle d'un marchand de fromage ou de laitage.

Dans un manuscrit de l'année 1645 contenant la déclaration des rentes dues à l'archevêque de Rouen sur les maisons de Dieppe, on distingue, entr'autres maisons, celles qui sont désignées par les enseignes suivantes, savoir :

La Ville d'Anvers. Cette curieuse enseigne retirée de la place pour laquelle elle avait été faite, se voit encore aujourd'hui même à Dieppe, à l'intérieur de la maison n° 31, quai Henri IV. Le bas-relief en bois, de deux mètres de large sur soixante-six centimètres de haut, porte le millésime de 1697. Il représente une ville, et, au-dessous on lit l'inscription que nous transcrivons :

16 LA VILLE DANUERS 97

La Bonne-Rade, la Bête-Vêtue, la Barbe-d'Or, le Grand-Sauvage, le Mouton-Rouge, la Fleur-de-Lys, Notre-Dame de Boulogne, le Pot-d'Etain, Marion Turpin (quand il n'y avait pas d'enseigne, on rappelait le nom de la famille qui avait fait bâtir la maison ; la *Folie* (maison), *le Rossignol, le Mouton-d'Or, la Croix-d'Or, l'Ecu-de-France, le Vase-d'Or, la Ville-de-Londres, le Pélican, la Lanterne, la Croix-Blanche, les Eperons, l'Aigle-d'Or, le Cheval-Blanc, la Coupe d'Or, le Grand Porc Espy, le Petit-Porc-Espy, l'Age-d'Or, les Trois-Boursettes, la Croche-Noire* (Crosse), *le Gros-Chouquet, la Tête-Noire* (1).

La maison du célèbre Ango, négociant-armateur de Dieppe, était dite *la Pensée*, du nom d'un de ses vaisseaux qui, sous la conduite de Parmentier, fit en 1529 le

(1) Archives du département de la Seine-Inférieure. Documents communiqués par M. Barabé archiv.

voyage à l'île de Sumatra, d'où il revint avec un riche chargement d'épiceries (1).

Les archives de l'Hôtel-de-Ville de Rouen et surtout les actes du tabellionage (gardes-notes, notaires) nous fourniraient au besoin une longue série d'Enseignes dont nous nous abstiendrons de parler, pour ne pas ajouter à ce que de pareils détails ont de fastidieux. Toutefois, nous ne pouvons, Messieurs, nous dispenser de vous entretenir de documents fort curieux, relatifs au sujet qui nous occupe, et qu'a exhumés un écrivain moderne, dont les œuvres sont encore dans le mémoire des amis de la science et de la littérature.

Sous le tiire de : *Echantillons curieux de statistique*, Ch. Nodier, dans une de ses Notices publiées en 1835, et réunies en un volume in-8, rappelle un certain nombre d'enseignes des tavernes de Rouen, qu'un édit du Parlement de Normandie, de la fin du XVIe siècle, interdit aux *seuls* habitants, en défendant à ceux qui les tenaient ouvertes *d'asseoir* désormais *aucun homme du lieu.*

Nous le laissons parler :

« Il y avait au bout du pont : *le Croissant* (2), *la Lune*,
« *l'Ange, les Degrés, les Flacons, et l'Image Saint-François.*

---

(1) *Recherches sur les Voyages et les Découvertes des Navigateurs Normands en Afrique*, par Estancelin, p. 51.

(2) La maison et son enseigne sont indiquées sur les plans du précieux et très curieux *manuscrit des Fontaines de Rouen*, dont M. de Jolimont a publié des *fac simile* reproduisant les originaux avec la plus scrupuleuse exactitude. Cette maison se trouvait en ville près de la porte Grand-Pont, à la place où le Théâtre des Arts a été construit.

« Il y avait sur les quais : *l'Espée, le Baril-d'Or, le Trou-« du Grédil, le Penneret* (ou Pavillon), *l'Eléphant*, « *l'Agnus Dei*(1), *le Hable, le Cerf, le Gros-Denier, le* « *Moustier, l'Esturgeon, le Daulphin, le Chauderon, le* « *Hola du Bœuf, la Chasse-Marée, le Grand-Moulin et* « *la Fontaine-Bouillante.*

« Il y avait au port du salut : *le Salut-d'Or, la Pensée,* « *la Teste-Sarrazine* (2), *la Verte-Maison et les Pelottes.*

« Il y avait au pied du Mont Sainte-Catherine ou aux « environs : *l'Image Sainte-Catherine, le Petit-Lion, la* « *Salamandre* (3) *et le Chaperon.*

« Il y avait près de la halle : *la Teste-Dieu, la Croix-« Verte*(4), *les Saulciers, l'Ours, le Coulomb* (ou le Pigeon), « *la Coupe, la Fleur de lys, la Barge* (5), *l'Ecu de* « *France, le Grand-Grédil, le Loup, la Hache et la Hare.*

» Il y avait, sur Robec : *la Pelle, les Avirons* (6), *le*

---

(1) Une maison de l'*Agnus Dei*, indiquée ainsi sur les mêmes plans, existe encore rue Saint-Vincent, à l'angle de la rue de la Vicomté. Décorée de pilastres, elle fut rebâtie en 1542.

(2) *La Teste sarrazine*, toujours suivant les mêmes plans, avait bien certainement donné son nom à la rue appelée aujourd'hui rue des Iroquois.

(3) Nous avons la rue de *la Salamandre*, communiquant de la rue du Bac à la rue de l'Epicerie, et une maison rue Eau-de-Robec, 13, portant une salamandre sculptée.

(4) Près de la place Saint-Ouen, un bout de rue s'appelle de ce nom.

(5) La maison de *la Barge* existe encore rue Grand-Pont; elle porte le n° 36, mais son relief curieux lui a été retiré, il y a 28 ans

(6) Nous avons la rue des Avirons, débouchant rue Malpalu.

« *Chaperon-Saint-Nicaise*, *le Coq* (1), *les Balances*, *la* « *Petite-Taverne*, qui était particulièrement fréquentée « par les jeunes gens de mauvaise conduite ; *l'Escu de* « *Sable*, *l'Agnelet*, *le Pot-d'Etain*, *le Rosier* (2), *la Rose*, « *le Moulinet*, *la Chèvre*, *les Maillots*, *les Signots*, *les* « *Vittecoqs*, *Saint-Martin*, *la Cloche* (3) *et l'Arbre-d'Or*.

« Il y avait au Marché-Neuf : *les Coquilles*, *le Petit-* « *Pot*, *le Pélerin* (4), *la Tour-Carrée et la Croix-Blanche*.

« Il y avait près de Beauvoisine : *le Chapeau-Rouge*, « *la Bonne-Foi*, *les Trois-Mores* (5), *le Lièvre*, *l'Estrieu*, « *le Barillet et la Pierre*.

« Il y avait *la Pomme-d'Or*, près de la Porte Cauchoise, « et on avait laissé ouvertes aux Cauchois les tavernes de « Saint-Gervais.

« Quant à *l'Image Saint-Jacques*, elle fut privilégiée. « Il paraît qu'elle eut le précieux monopole des Triballes (6).

---

(1) Rue de la Grosse-Bouteille, n° 28, un *coq*, de grandeur naturelle, servant d'enseigne, sculpté sur pierre et d'un relief exhaussé, se voit entre le rez-de-chaussée et le premier étage de cette maison qui nous paraît dater du seizième siècle.

(2) Nous avons les rues du Rosier, de la Rose, de la Chèvre, du Moulinet, des Maillots et Pomme-d'Or, noms d'anciennes enseignes.

(3) La maison rue Ganterie, n° 73, était appelée *la Cloche d'Argent*.

(4) *Le Pelerin* se voit sur le *Manusc. des Fontaines*, ainsi qu'il est dit, page 285.

(5) *Les Trois-Mores* sont l'enseigne d'une auberge rue Beauvoisine, n° 132.

(6) *Triballe* ou *Trimballe*, du vieux verbe *trimballer*, *trainer*, *rouler*, *conduire après soi* (Ch. Nodier.)

« Je dois, continue M. Ch. Nodier, tout bonnement cette « érudition de haut goût à la lecture d'un mauvais *bouquin* « de huit feuillets très petit in-8, imprimé par Jacques « Aubin, à Rouen, où il se vendait au portail des Librai- « res(1), chez Jehan du Gors et Jaspar de Remortier. Ce « livre en rimes fort maussades, a pour titre un qua- « train qui suffira pour donner une idée du talent poétique « de l'auteur :

« *Le Discours* demonstrant sans feincte
« Comme maints Pions font leur plainte
« Et les Tauernes desbauchez
« Parquoi les Tauerniers sont faschez.

Dans la même Notice se trouvent rapportées quelques Enseignes de la ville de Paris dont l'indication trouve naturellement sa place ici. Nous ne croyons mieux faire que de laisser parler encore le spirituel auteur lui-même, en supprimant toutefois ce qui est hors de notre sujet.

Ainsi nous passerons de suite à l'énumération des Enseignes qui suivent :

« *La Pomme-de-Pin*, *le Petit-Diable*, *la Grosse-Tête*, « *les Trois-Maillets*, *Saint-Martin*, *l'Aigle-Royal*, *le* « *Riche-Laboureur*, *le Grand-Cornu*, *la Table du Valeu-* « *reux-Roland*, *la Galère*, *l'Echiquier*. »

« Les courtisans que leur ambition ou leurs affaires re- « tenaient trop longtemps au Louvre trouvaient bon gîte

---

(1) L'entrée ou aître du portail nord de la Cathédrale s'appelle le *Portail des Libraires*, parce qu'il y avait, à droite et à gauche, le long des murailles, une allée de petites boutiques, occupées, dans ce temps-là par des libraires. Elles ont été démolies il y a peu d'années.

« et chère lie chez *la Boisselière* , mais ce n'était pas au-
« baine pour les poètes et pour les enfants sans souci. *La*
« *Boisselière* ne faisait jamais crédit , et l'on ne dînait pas
« chez elle à moins de dix livres tournois , somme incon-
« cevable pour le temps.

« *Les Trois Entonnoirs, l'Escu, la Bastille, l'Escharpe,*
« *l'Hôtel du Petit Saint-Antoine, les Torches , les Trois*
« *Quilliers.*

« ... Ces belles curiosités historiques.., termine notre
« auteur, sont prises... dans un *bouquin* fort ignoré qui a
« pour titre : *Les visions admirables du Pélerin du Par-*
« *nasse, ou Divertissements des bonnes Compagnies et des*
« *esprits curieux , par un des beaux esprits de ce temps.*
« Paris , Jean Gesselin , 1635 , in-8° de 254 pages. »

Un fou de cabaretier de la rue Montmartre avait pris pour enseigne *la Tête-Dieu ;* le feu curé de Saint-Eustache eut bien de la peine à la lui faire ôter ; il fallut une condamnation pour cela , dit Tallement des Réaux (t. 3 , p. 195).

Tallement raconte aussi l'histoire d'une enseigne de Notre-Dame , sur le Pont Notre-Dame, à Paris , que le peuple croyait avoir vu pleurer et jeter du sang : l'Archevêque la fit ôter (t. 3 , p. 194).

Dans le chapitre 298 des *Naïvetés et bons mots* , le même auteur raconte qu'un commis borgne ayant exigé d'un cabaretier des droits qu'il ne lui devait pas , le cabaretier pour s'en venger, fit représenter le portrait du commis à son enseigne sous la forme d'un voleur, avec cette inscription : *au Borgne qui prend.* Le commis s'en trouvant offensé , vint trouver le cabaretier, et lui rendit l'argent des droits en question , à la charge qu'il ferait réfor-

mer son enseigne. Le cabaretier, pour satisfaire à cette condition, fit seulement ôter de son enseigne le P ; si bien qu'il resta : *au Borgne qui rend.*

Afin de rabattre l'orgueil de ceux qui croient le monde plus spirituel qu'il y a trois siècles, qui se figurent que le moderne charlatanisme surpasse tout, il convient de faire observer que ces enseignes burlesques dont l'étymologie semble bizarre à plus d'un négociant parisien, sont les tableaux morts de vivants tableaux, à l'aide desquels nos ancêtres fins matois réussissaient à amener les chalands dans leurs maisons. Ainsi *la Truie qui file*, *le Coq-Héron, le Singe-Vert*, etc., furent des animaux en cage dont l'adresse émerveillait les passants, et dont l'éducation prouvait la patience de l'industriel au quinzième siècle. De semblables curiosités enrichissaient plus vite leurs heureux possesseurs que les Enseignes dévotes, telles que *la Providence*, *la Grâce de Dieu*, *la Bonne-Foi*, *la Décollation de Saint-Jean-Baptiste ; le Signe de la Croix*, qui se voient encore rue Saint-Denis, et dans d'autres vieux quartiers. (Balzac, *Nouvelle du Chat qui pelotte.*)

L'ouvrage intitulé : *Histoire et Recherches des Antiquités de la ville de Paris* (1), par Henry Sauval, dit quelques mots des enseignes où se mêle le ridicule, ainsi que de celles composées de mauvais rébus, comme les suivantes :

A la Roupie, une Pie et une Roue.

Tout en est bon, c'est la Femme sans tête.

A l'Assurance, un A sur une Ance (anse.)

---

(1) Tome 3, Paris 1733.

La Vieille-Science, une Vieille qui scie une Ance (anse.)

Au Puissant-Vin, un Puits dont on tire de l'eau.

Le Bout du Monde, un Bouc et un Monde.

Les Sonneurs pour les Trépassés, des Sols neufs et des Poulets tués.

« De ces sept enseignes, dit Sauval, celles du Bout du Monde et de la Femme sans tète ont donné des noms à des rues. »

« Celle de la *Truie qui file*, qu'on voit à une maison « du marché aux Poirées, rebâtie depuis peu, est plus « remarquable et plus fameuse par les folies que les garçons « de boutique des environs y font à la mi-Carême, comme « étant sans doute un reste du paganisme. »

Il ne paraît guère que nos aïeux aient mis beaucoup de choix dans l'emploi des marques ou symboles qu'ils appliquaient à leurs demeures. Ils ne s'y sont pas toujours montrés équitables et galants envers le beau sexe, en exposant par exemple, comme on vient de le voir, *la Femme-sans-Tête*, *le Trio de Malice*, composé d'un singe, d'un chat et d'une femme. Le plus souvent ils employaient pour emblème un animal ou un objet quelconque, quelquefois une idée bizarre ou absurde, comme le *Chien qui rit* (1) ; très rarement une pensée, comme le *grand Passe Partout*, représenté par un Louis d'or, ou bien comme *le Long-Vêtu*, enseigne du grand père de Colbert qui était marchand de laine à Rheims.

Une multitude de titres témoignent du grand nombre

---

(1) Il existait à Rouen une *rue du Chien qui rit*, nommée, depuis l'année 1795, la rue du Guay-Trouin.

de maisons auxquelles étaient attachés les noms de leurs enseignes.

Il paraît que l'origine juridique de l'*Enseigne* remonte à l'ordonnance de Moulins de 1567, laquelle prescrit à ceux qui veulent obtenir la permission de tenir auberge, de faire connaître au greffe de la justice des lieux leurs noms, prénoms, demeurances, *affectes et enseignes.*

Plus tard, l'Enseigne fut exigée par l'article 6 de l'édit de Henri III, de mars 1577, qui ordonne aux aubergistes d'en placer une *aux lieux les plus apparents* de leurs maisons, à cette fin que personne n'en prétende cause d'ignorance, même les illétrés.

Sous Louis XIV, l'enseigne devint purement facultative, et l'ordonnance de 1673 permet aux hôteliers de mettre, pour la commodité publique, telles enseignes que bon leur semblera, avec une inscription contenant les qualités portées par leurs lettres de permission (1).

Mais en 1669, avait paru une autre ordonnance pour réprimer l'abus que commettaient les marchands par des enseignes d'une grandeur excessive, ou en avançant leurs tableaux quelquefois au-delà du milieu des rues, ce qui, dans le jour, les faisait paraître plus étroites et plus serrées, et empêchait que, pendant la nuit, elles ne fussent suffisamment éclairées par les lumières des lanternes publiques.

Cette ordonnance de 1669 que je trouve relatée dans le *Traité de la Police* (2), t. 4, p. 336, porte que :

---

(1) *Traité des locations en garni*, par M. Masson, Paris, 1846.

(2) *Traité de la Police*, par Delamare, conseiller, commissaire du Roy au Châtelet de Paris, in-f°, 4 vol. 1738.

« La hauteur du tableau des Enseignes en quarré long « de 18 pouces de largeur sur 2 pieds de haut, et, dans « le tableau, sera compris l'écriteau du nom de l'Enseigne.

Suit le détail des dimensions et mesures de la peinture des Enseignes :

« Barreau montant d'un pied neuf pouces, etc , etc.

« Deux gâches de fer quarré, etc.

« Grande console d'une seule pièce, etc., etc.

Nous avons vu des modèles d'armatures, potences et cadres d'enseignes du seizième siècle, composés par Jacques Androuet du Cerceau, et gravés en 1570 dans ses détails de serrurerie.

Les Enseignes des boutiques des marchands de Paris et autres lieux, étaient jadis suspendues à de longues potences en fer ou en bois, au-dessus de la rue, au grand péril des passants. Pour remédier à cet inconvénient, le lieutenant de Police, de Sartines, publia en 1761, le 17 septembre, une ordonnance qui enjoignait à toutes les personnes se servant d'enseignes, de les faire appliquer en forme de tableaux contre le mur des boutiques ou maisons, et de telle sorte qu'elles n'eussent pas quatre pouces de saillie. (1)

Cette mesure de police fut successivement adoptée par les autres villes du royaume, et depuis bien longtemps, il n'y a guère que les bourgs qui aient conservé l'ancien usage des enseignes pendantes.

---

(1) *Dictionnaire historiq. de la ville de Paris*, par Heurtaut et Magny, Paris, 1779, t. 2e, au mot *Enseigne*, et aussi *Dictionnaire encyclopédique de la France* (Collection de l'*Univers pittoresque*, au mot *Enseigne*.)

L'usage de numéroter les maisons est tout-à-fait moderne (1). Ce n'est qu'en 1788 qu'eut lieu pour la première fois à Rouen le numérotage qui avait été ordonné à Paris vingt ans auparavant, dit-on, mais qui ne fut mis à exécution que beaucoup plus tard, puisque même, en 1788, on ne voit encore que des exemples partiels de numérotage sur des maisons de librairie. A Évreux, c'est en 1786 qu'il fut décidé. Successivement toutes les villes de France, à peu d'exceptions près, ont adopté ce mode si simple et si facile, de reconnaître les maisons (2). Autrefois, pour aider à trouver la demeure des habitants, souvent on divisait une rue en plusieurs parties portant un nom différent. Mais le moyen qui facilitait le plus la reconnaissance des maisons, était l'emploi d'enseignes appartenant en propre à un grand nombre d'elles, comme on en voit encore de nos jours aux hôtelleries. Ces signes ou enseignes étaient sculptés à même la pierre ou le bois, ou bien étaient figurés sur une feuille de tôle peinte, pendante à

---

(1) Voici comment s'exprime sur ce sujet M. Vaudoyer, architecte du Gouvernement, dans un savant article inséré au *Magasin pittoresque* année 1841, p. 382, et intitulé : *Tableau des Villes de France au moyen-âge* :

« Les maisons n'étaient pas numérotées, et l'on se servait pour les « désigner de quelque qualification particulière, empruntée, soit à « leur forme, à leur situation ou à leur décoration ; on disait : la « grande maison, la maison jaune, la maison du coin, etc. Quant « aux marchands, ils avaient comme aujourd'hui des enseignes le « plus ordinairement symboliques de leur profession. Ces enseignes, « qui duraient autant que les maisons, étaient souvent sculptées en « bois, quelquefois même en pierre. Il y a peu de temps, on voyait « encore au-dessus d'une porte d'une ancienne maison de la rue de « la Licorne, dans la Cité, à Paris, une gerbe de blé sculptée, qui « permettait de supposer que là devait être un boulanger ou un « marchand de farine, à l'enseigne, sans doute, de la Gerbe-« d'Or. »

(2) Croirait-on que la ville de Coutances ne jouit pas encore de la commodité inappréciable du numérotage des maisons ?

une potence mobile fixée à la façade, comme cela se pratique encore de nos jours pour les auberges qui sont hors des grandes villes.

Richard Goupil, célèbre imprimeur du commencement du seizième siècle (1510), habita la maison *de la Tuile d'or*, que nous avons vue rue Malpalu n° 24, entre la rue des Augustins et la porte Jean-le-Cœur (1). Ce bout de la rue Malpalu s'appelait très anciennement, de l'enseigne de cette maison, *rue de la Tuile d'Or*. Il est aujourd'hui compris dans la rue de la République.

Cette enseigne consistait en une Tuile d'or, figurée sur une feuille de tôle, non plus libre à sa potence par suite d'une mesure de police, mais clouée à la muraille comme toutes les autres.

La même mesure de police a fait aussi appliquer sur la façade de l'auberge du Papegaud (2) rue Saint-Hilaire n° 85,

(1) Il est hors de doute que les imprimeurs de ces temps-là ne se servissent, pour enseigne de leur maison, de la marque qu'ils avaient adoptée, ou bien qu'ils n'employassent l'enseigne de leur maison comme marque de leurs livres. Ainsi firent, certainement,

Jean Dumoulin, imprimeur-libraire en 1519 ; sa marque représentait un *Moulin à vent*, par allusion à son nom.

Jean du Gort, imprim-lib. de 1544 à 1557 ; sa boutique était au portail des Libraires, et sa marque représentait *deux pêcheurs tirant leurs filets de l'eau*.

Martin le Mesgissier, imp-lib., de 1549 à 1581 ; sa boutique était au haut des degrés du Palais, et sa marque représentait un *Mégissier*, par allusion à son nom.

Jean Berthelin, de 1615 à 1660 ; avait sa boutique cour du Palais, à l'enseigne du *Forgeron*.

François Behours, en 1740 ; demeurait rue Écuyère, à l'enseigne de l'*Imprimerie du Levant*,

Jacques Besongne, en 1694 ; était derrière le Palais, *aux Armes de France*.

(2) Perroquet. A Blois il existe une rue *des Papegauds*.

à l'encoignure de la rue du *Pas-de-Gaud* (1), son ancienne enseigne de tôle peinte de forme carrée, découpée en *accolade* et du règne de Louis XV.

Le précieux manuscrit relatif aux cours des fontaines de la ville de Rouen, dont nous avons eu plusieurs fois occasions de parler, reproduit des enseignes flottantes; telles sont les suivantes : *Le Beuf*, (sic), place du Vieux-Marché, entre les rues de la Prison et Sainte-Croix-des-Pelletiers ; *le Pan* (sic) ; *le Croissant*, près de la porte Grand-Pont ; *le Pellerin*, (sic), rue aux Juifs, près du Neuf-Marché : cette enseigne avait donné son nom au bout de la rue, vers la rue Massacre ; *la Crosse*, rue des Carmes près de la fontaine de ce nom.

Le bas-relief de la rue Etoupée que nous avons fait graver représentant une ville où deux voyageurs arrivent, offre un exemple remarquable de ces marques distinctives données aux habitations parmi celles qui n'étaient pas consacrées au commerce. Cette maison s'appelle encore *la Cité de Jérusalem.* (date de 1580).

Une autre curieuse enseigne existe encore à la devanture de la maison numérotée 80, rue Grand-Pont, bien que masquée par un panneau de bois. C'est un grand bas-relief où se voient, sur un fond de paysage, des moutons paissant gardés par leurs chiens. C'est ce qu'on peut appeler *une Bergerie*.

La maison de LA SAMARITAINE, rue Caquerel n° 13, (date de 1580) tire son nom du sujet qui s'y trouve sculpté sur pierre au-dessus de l'ouverture du cintre surbaissé de la boutique, clairement expliqué par l'inscription que nous venons de rapporter, gravée au-dessus.

La rue du *Bon-Espoir* prend son nom d'une figure de

---

(1) L'écriteau du nom de la rue est écrit ainsi.

l'*Espérance* sculptée en bois sur la maison qui porte le nº 11 (date de 1622).

Nous ne devons pas manquer de rappeler cette belle enseigne de *l'Ile du Brésil* que l'on voyait rue Malpalu avant le percement de la rue Royale, aujourd'hui rue de la République, laquelle se trouve déposée au Musée d'antiquités de la Ville ; enseigne dont la sculpture sur bois était dépassée par les charmantes figurines nues, presque de ronde bosse, qui ornaient les montants ouvragés de cette très curieuse façade, promise au Musée d'Antiquités par le propriétaire, et perdue à toujours par l'incurie d'un charpentier.

Pour en revenir à l'enseigne en question, on y voit des hommes nus occupés à abattre des arbres dont ils transportent les morceaux qu'ils embarquent dans un navire. C'est, sans aucun doute, une exploitation de bois du Brésil, propre à la teinture, et probablement à la destination de Rouen dont les négociants entretenaient des relations avec le Nouveau-Monde.

Il est aussi très vraisemblable que ce bas-relief fut exécuté vers l'année 1550, c'est-à-dire à l'époque où Henri II, roi de France, et Catherine de Médicis sa femme, firent leur entrée à Rouen. Une relation du temps rapporte qu'entr'autres divertissements, on les régala du singulier spectacle de la représentation du pays et des Naturels du Brésil dans lequel figurèrent plusieurs espèces de singes et grand nombre de perroquets et autres oiseaux que les navires des bourgeois de Rouen avaient apportés du pays pour la circonstance, ainsi que trois cents hommes façonnés et équipés à la mode des Sauvages, parmi lesquels il y en avait bien, dit la relation, cinquante naturels sauvages.

Nous venons de rappeler plusieurs des bas-reliefs que nous avions précédemment cités dans notre ***Description historique des Maisons de Rouen***, etc., parceque nous ne les avions pas signalés alors comme de véritables enseignes qu'ils sont.

Nous croyons pouvoir profiter de l'occasion pour expliquer trois bas-reliefs, auxquels est attaché le millésime de 1607, qui décorent la façade de la maison rue des Ermites, n° 23. Cette maison était bien certainement occupée, comme elle l'est encore aujourd'hui, par un tanneur.

A la gauche du spectateur, on voit sculptés en pierre, un Saint-Jean-Baptiste, patron du propriétaire-constructeur ; à droite, une Sainte-Marguerite, patronne de sa femme, et au milieu, un arbre qui est un chêne dont l'écorce s'emploie dans les tanneries, symbole de la profession du maître de la maison.

D'anciennes enseignes, appartenant à la construction première de quelques maisons, se voient encore. Nous allons en parler avec quelque détail, pour constater leur existence avant qu'elles n'aient disparu comme les autres.

Le Havre de Grâce, rue Écuyère, n° 20, sculpture sur bois de la fin du seizième siècle. Des navires voguent sur une mer fermée, d'un et d'autre côté, par des châteaux forts; à droite et à gauche est, comme ornement, à demi couché, un homme nu embouchant une trompette.

Dans la même rue, à côté, n° 22, avec la date de 1603. A l'appui du premier étage, quatre sculptures en pierre, de haut relief, représentant les quatre saisons. Ce travail, d'un style un peu lourd, paraît sortir d'un ciseau flamand. Il est masqué par un tableau

Une porte de ville, en-bas relief et sur bois, était sans doute l'enseigne de la remarquable maison en bois et en pierre, datée 1602, située rue Cauchoise nos 68-70.

Rue Eau-de-Robec, n° 186, avec la date de 1588, un grand bas-relief en pierre offre, sur le premier plan, un cheval sellé et bridé dans l'attitude de la marche, mais sans cavalier. Une espèce de fort se voit à la gauche du spectateur; des arbres occupent la droite et le fond du bas-relief.

Il existe sur ce sujet une tradition en laquelle nous avons peu de confiance. Cette tradition veut que le propriétaire de la maison ait été attaqué dans la forêt de Moulineaux par des malfaiteurs, et renversé de dessus son cheval qui revint seul au logis de son maître. Ne serait-ce point tout simplement une *Enseigne*?

Rue du Bac, n° 39, à l'angle de la rue Potard, sur la clé de voûte du cintre de la boutique, une coupe ou ciboire.

Une harpe sculptée sur la muraille d'une maison située rue Eau-de-Robec, à l'angle de la rue de la Harpe n° 1er, a donné, sans nul doute, son nom à cette dernière rue, comme une *Gerbe*, sculptée sur une maison datée de 1617, a donné son nom à la rue *Gerbe-d'Or* ou d'*Orge*.

Trois Toupies, deux et une, comme un blason, avec la date de 1628, enfermées dans une bordure de feuillages, sont sculptées sur un linteau de porte à la maison rue Saint-Marc, portant les nos 29-31, à l'entrée de la Cour dite des *Trois-Toupies*.

Dans la rue Cauchoise, au n° 80, est une maison de bois portant le chronogramme de 1750 coupé en deux 17 50

par un *cœur couronné*, sculpté sur la même pièce de bois.

Il existe aussi, sur la porte de la maison numérotée 54, rue Sainte-Croix-des-Pelletiers, bâtie dans le XVIIe siècle, contiguë à l'église paroissiale de ce nom, supprimée en 1791, une croix et une S superposées. Cette maison devait être le presbytère.

Quelquefois, la marque ou l'insigne de la profession de l'habitant se voyait reproduite en sculpture. Un baril indiquait un tonnelier ou un cabaret, etc.

Trois petits barils se voient sur la clé de voûte de la porte de la maison rue Eau-de-Robec, n° 182.

Parmi les maisons qui possédaient des bas-reliefs, personne n'a oublié la maison à l'angle de la rue Saint-Romain et de la rue de la Croix-de-Fer, où se voyaient les arts libéraux mis en action : la ***Grammaire***, la ***Rhétorique***, la ***Dialectique***, l'***Arithmétique***, la ***Musique***, la ***Géographie*** et l'***Astronomie***, et qui ont été placés au Musée d'Antiquités.

Le Musée d'Antiquités a aussi recueilli deux portions d'un grand et remarquable bas-relief sur bois, provenant de la splendide maison de la renaissance, Grande-Rue, n°s 115-117. D'une part, on voit Phaëton qui veut diriger le char du Soleil, et de l'autre, sa chute dans la mer (1).

Une des plus vieilles enseignes peintes sur panneau de bois dont il reste infiniment peu, si elle n'est même à présent la plus vieille (elle doit avoir plus de cent ans),

(1) Il a été lithographié en deux parties.

se voit à la maison n° 26, rue des Bons-Enfants, en face de la rue Senécaux. Elle a traversé sans encombre toutes nos révolutions politiques, protégée qu'elle a été par une couche de poussière noire que le temps y a déposée.

C'est celle d'un fabricant de pompes à incendie, qui, dans son temps, eut une grande réputation de talent. Elle est divisée en trois parties. La partie du centre offre, dans un cartouche ornementé, comme au milieu du XVIIIe siècle, une pompe à incendie avec cette inscription : A LA POMPE ROYALE, et autour : N^s THILLAYE FABRICATEVR DE POMPES, PAR PRIVILEGE DV ROY.

A gauche de ce cartouche, deux hommes font manœuvrer une pompe. A droite est un atelier de machines (1).

Si la sculpture d'enseignes paraît abandonnée comme décoration inhérente à la construction des maisons, en revanche, la peinture y est encore de nos jours employée parfois avec quelque supériorité, surtout à Paris.

Il y a une quarantaine d'années qu'un peintre de talent exécuta, pour un quincaillier, l'enseigne qui offre un beau sujet assez faiblement indiqué par ces mots : AU COMMERCE ÉTENDU. Elle se voit à l'ancien hôtel-de-ville, à la maison la plus rapprochée de l'arcade de la Grosse-Horloge.

Outre les symboles, les allégories, les allusions, les rébus, les chiffres (2), les monogrammes et les chrono-

(1) L'usage des pompes à incendie commença à Rouen, en 1719. Elles avaient été inventées en Hollande.

(2) Voyez l'écusson qui décore la délicieuse petite porte gothique de la maison rue Malpalu, n°s 90-92, au coin de la rue Tuvache. Il est chargé d'un chiffre assez compliqué. Voyez aussi la traverse de la boutique de la maison rue Ecuyère, n° 22, avec la date de 1603.

grammes, nos pères se plaisaient à inscrire sur les murailles de leurs demeures, tant à l'intérieur (1) qu'à l'extérieur (2), des paroles de l'Ecriture, des versets, des sentences et des devises.

Sur la traverse de bois qui court au-devant des fenêtres du rez-de-chaussée de la maison rue Ganterie, n° 65 bis, au milieu d'ornements sculptés rappelant le XVIIe siècle, on lit :

AIME TON DIEV PAR-DESSVS TOVTE CHOSE ET TON PROCHAIN COMME TOI-MÊME.

On voit encore, sur la pièce de bois qui règne aussi au-dessus du rez-de-chaussée d'une petite maison rue du Gril, n° 14, des lettres gravées qui se lisent très difficilement : A MON DIEU, MON ESPÉRANCE ! trois fois répétés dans d'étroits listels, sur l'un desquels est sculpté un petit mouton, et sur le dernier, le millésime de 1674.

---

(1) Nous rappellerons ici l'inscription qu'un sage a gravée à l'intérieur de sa maison, rue des Arpents, n° 88. (*Description hist. des Maisons de Rouen*, t. II.)

CVI DOMVS VICTVSQ. DECENS ET PATRIA DULCIS
SVNT SATIS HÆC VITÆ; CÆTERA CVRA, LABOR.

Une maison, une honnête aisance, une douce patrie, c'est assez pour vivre; le reste est souci et peine.

(2) *La Description hist. des Maisons de Rouen*, t. Ier, cite le distique suivant, gravé à la maison du XVIe siècle, n° 88, rue Martainville, sur la pièce de bois qui porte la façade en pierre.

POVR TOVT ESPOIR
DIEV A MON AYDE.

Le même ouvrage, t. II, p. 44 et suivantes, fait connaître un grand nombre d'inscriptions prises dans plusieurs ville de France, et le premier tôme rapporte textuellement les distiques relatifs aux sujets curieux des bas-reliefs de la jolie tourelle de l'hôtel du Bourgtheroulde.

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des maisons bourgeoises ordinaires; nous devons ajouter que les portes cochères des grandes maisons leur valaient de signes de reconnaissance ; mais les hôtels des Grands et les habitations des personnes qui appartenaient à la noblesse, se distinguaient par les armoiries sculptées au-dessus de leurs portes, et, plus anciennement, par leurs tourelles, par leurs panonceaux et leurs girouettes.

Pendant la révolution, les écussons armoriés ont presque tous été effacés. Cependant, nous en avons retrouvé quelques-uns dans leur intégrité.

Nous ne concevons pas comment on a pu être assez mal avisé pour anéantir une jolie décoration qui existait naguères encore sur la clé de voûte de la porte cochère de la maison rue Saint-Nicolas n° 39, et faire disparaître, en même temps, cette sentence du sage Salomon :

ET OMNIA VANITAS.

et tout est vanité.

C'était un écusson soutenu par deux génies, dont la devise philosophique aurait dû garantir son blason de la proscription qui l'a atteint comme toutes les armoiries, à l'époque de notre première révolution.

Nous avouons que ces détails, qui appartiennent aux usages de nos aïeux, peuvent paraître de mince importance. Toutefois, nous croyons bon et utile d'en conserver le souvenir. Ce sont des matériaux pour l'histoire générale des époques antérieures à celle où nous vivons, et d'habiles metteurs en œuvre pourront en tirer parti.

Nous aurions désiré compléter cette notice, en y faisant entrer ce qui peut exister dans les autres localités, de relatif à l'objet de nos recherches, mais nos pérégrinations et

les renseignements que plusieurs de nos amis ont bien voulu nous communiquer, n'ont, relativement, ajouté que peu de chose à notre instruction.

Ce fait prouve encore une fois que la ville de Rouen est toujours la ville par excellence, quand on veut reporter ses regards vers le passé : d'abord à cause de son importance et de son étendue, et ensuite parce que, l'une des dernières, elle a conservé son caractère d'ancienneté.

Malheureusement, et il ne faut cesser de le redire, la rigidité des alignements, le vandalisme et l'ignorance feront bientôt totalement disparaître, sans compensation aucune, et c'est là le plus fâcheux, les demeures décorées que nos pères nous ont léguées, et qui portent avec le cachet de l'originalité, celui du talent et du goût dont sont trop souvent dépourvues les œuvres modernes, à commencer par celles qui se produisent chaque jour à Rouen. Dans ces dernières, les dimensions, les proportions; les conditions de solidité, de durée ; la science, le bon goût, les convenances, l'hygiène , tout y est presque constamment sacrifié à l'incapacité ou à la cupidité.

CANZONETTE DE MÉTASTASE,

TRADUITES

Par M. A.-G. BALLIN,
archiviste.

Messieurs,

Le poète Métastase, si célèbre par ses tragédies lyriques, a composé aussi un grand nombre d'autres poésies qui ont eu beaucoup de vogue en Italie, notamment deux petites pièces intitulées : le *Départ* et la *Liberté* ; je vais essayer de vous les faire connaître par une traduction qui, à défaut d'autre mérite, me paraît avoir celui de l'exactitude.

L'abbé Guyot-Desfontaines a fait, de la dernière pièce, une traduction en prose, que Guilbert a citée tout entière dans ses Mémoires biographiques et littéraires.

LE DÉPART.

Le voilà cet instant funeste,
Tu pars, Nicette, et moi je reste;
Au désespoir, en t'éloignant,
Tu vas donc livrer ton amant !
La douleur sera mon partage,
Je ne verrai plus ton image,

Et saurai-je, hélas ! quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

Du moins, aimable fugitive,
Permets que mon esprit te suive
Pour reconquérir cette paix
Que me dérobent tes attraits.
Toujours, dans ta cruelle fuite,
Oui toujours, il vole à ta suite,
Et saurai-je, hélas ! quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

Bientôt vers un lointain rivage,
Déplorant mon triste servage,
Je courrai par monts et par vaux,
Demandant ma nymphe aux échos !
Toujours, de l'une à l'autre aurore,
Je dirai le nom que j'adore,
Et saurai-je, hélas ! etc.

Je reverrai cette prairie,
Ces lieux charmants, Nice chérie,
Où par toi je vivais heureux,
Lorsque nous y vivions tous deux.
Tout me rappellera ma joie !
A quels ennuis vais-je être en proie !
Et saurai-je, hélas ! etc.

Près de cette fontaine claire,
Dirai-je, éclata sa colère,
Puis, de la paix gage certain,
Elle me présenta sa main.
Ici nous vivions d'espérance,
Là nous caressait l'indolence,
Mais saurai-je, hélas ! etc.

Dans cette demeure nouvelle
Où le sort contraire t'appelle,
De quel nombreux essaim d'amants
Tu vas recevoir les serments !
Dieux puissants ! parmi tant de larmes,
Tant d'honneurs rendus à tes charmes,
Pourrai-je savoir, quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

Ah ! pense à ma douce blessure,
A tous les tourments que j'endure !
Pense que, sans rien espérer,
Philène voulut t'adorer !
Nicette, quel adieu terrible !
Combien mon malheur est horrible !
Pense..... Ah ! saurai-je, quant à toi,
Si tu te souviendras de moi !

LA LIBERTÉ.

Grâce à tant de serments trompeurs.
O Nicette ! enfin je respire ;
Les dieux, touchés de mes malheurs,
Ont mis un terme à mon martyre.
D'un joug trop longtemps supporté
Mon âme enfin débarrassée
A recouvré sa liberté,
D'un songe elle n'est plus bercée.

J'ai senti mourir mon ardeur,
Et l'Amour, tant je suis tranquille,
Par le dépit même, en mon cœur,
En vain chercherait un asyle.
Que j'entende parler de toi,
Je ne change plus de visage,
Et si tu passes devant moi,
Mon cœur n'en bat pas davantage.

Je rêve, mais dans mon sommeil,
Tu n'occupes plus ma pensée,
Et tu n'es plus à mon réveil
L'objet de ma première idée.
Loin de toi, je puis séjourner
Sans que le désir me ramène ;
Près de toi, je puis retourner
Sans avoir ni plaisir ni peine.

Je puis, sans m'en laisser toucher,
Faire l'éloge de tes charmes,
Je puis, sans me les reprocher,
Rappeler mes torts et tes larmes.
Tu ne saurais produire en moi
L'émotion la plus légère ;
Mon rival me parle de toi
Et n'excite point ma colère.

Ton regard doux ou menaçant
A perdu toute sa puissance ;
Je reste bien indifférent
A ta tendresse, à ta vengeance.
Par tes discours insidieux
Tu ne maîtrises plus mon âme,
Et le feu brillant de tes yeux
Ne rallumera plus ma flamme.

Et mes plaisirs et mes soucis
Ont cessé d'être ton ouvrage ;
J'ose, sans prendre ton avis,
Blâmer ou donner mon suffrage.
Sans toi, j'admire de beaux lieux
Et je me plais dans la prairie ;
Tandis qu'un endroit ennuyeux
Me déplaît en ta compagnie.

J'avoue, avec sincérité,
Que je te trouve toujours belle,
Mais, à mes yeux, de la beauté
Tu n'es plus l'unique modèle.

Bien plus, sur ton joli minois,
Sans t'offenser, je veux le dire,
Je vois des défauts qu'autrefois
Louait mon aveugle délire.

Je conviens et dois en rougir,
Qu'au moment de briser ma chaîne,
De chagrin je croyais mourir,
Tant mon âme éprouvait de peine !
Mais, pour s'affranchir du malheur
Et pour redevenir son maître,
L'esclave affronte la douleur
Ou plutôt sait la méconnaître.

L'oiseau souvent, dans un filet,
Abandonne un bout de son aile,
Ce sacrifice le soustrait
Au danger d'une mort cruelle.
La nature en bien peu de jours
A renouvelé son plumage ;
L'expérience, pour toujours,
L'a rendu prévoyant et sage.

Je le sais, à mon changement
Ton orgueil refuse de croire,
Par cela seul que, trop souvent,
Je me vante de ma victoire.
Oui, je me plais à répéter
Que de mon cœur je t'ai chassée ;
Ainsi chacun aime à conter
Une calamité passée.

De même, au retour des combats,
Le guerrier, avec complaisance,
Sans cesse ne parle-t-il pas
De ses travaux, de sa souffrance?
Rentrés sous leurs paisibles toits,
Avec joie ainsi les esclaves
Montrent les fers dont autrefois
Se composèrent leurs entraves.

Je parle, mais je n'ai toujours
Que le but de me satisfaire ;
Crois-moi, doute de mes discours,
Cela ne me tourmente guère.
Je parle sans m'inquiéter
Si Nice m'approuve ou me blâme ;
Si tu parais me regretter
Ou si la paix règne en ton âme.

Tu perds un cœur bien amoureux,
Un cœur infidèle me quitte,
Je ne sais lequel de nous deux
Doit se consoler le plus vite ;
Je ne sais si tu trouveras
Un autre amant aussi sincère,
Mais moi, je ne trouverai pas
Une maîtresse plus légère.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

M. DE KERGARIOU,

Lue à l'Académie, le 16 Novembre 1849(1),

PAR M. A.-G. BALLIN, archiviste.

M. de KERGARIOU (*Joseph-François-René-Marie-Pierre*) est né à Lannion, petite ville de Bretagne, sous-préfecture du département des Côtes-du-Nord, le 25 février 1779 ; dans sa jeunesse, il sut se faire bien venir de Napoléon, qui l'admit au nombre de ses chambellans et lui conféra le titre de comte ; en 1811, il fut, pendant quelques mois, sous-préfet du Havre, et le 26 décembre de la même année, il passa à la préfecture d'Indre-et-Loire, qu'il occupa jusqu'à la fin de l'Empire.

Le 15 octobre 1814, il fut nommé préfet du Bas-Rhin, et promu au grade d'officier de la Légion-d'Honneur.

Aussi dévoué à Louis XVIII qu'il l'avait été à l'Empereur, il donna sa démission en mars 1815, malgré les instances du maréchal Suchet, et alla demeurer à Versailles.

Au retour du roi, il fut désigné pour la préfecture des Bouches-du-Rhône, mais ayant appris que M. de Girar-

(1) Les renseignements nécessaires pour la rédaction de cette notice et des deux suivantes étant parvenus tardivement, elles n'ont pu être soumises à l'Académie que dans sa séance de rentrée.

din, préfet de la Seine-Inférieure devait être déplacé, il sollicita et obtint la préfecture de ce département, qui lui fut conférée par ordonnance du 2 août 1815 ; il se fit installer le 10 du même mois. Au bout de trois ans, le 15 juillet 1818, il fut remplacé par M. Malouet et fait conseiller d'Etat en service ordinaire. Plus tard il fut élevé à la dignité de pair de France par Charles X. A la révolution de 1830, il cessa d'appartenir à la Chambre des Pairs, se retira du conseil d'Etat, et alla se fixer en Bretagne, après avoir fait liquider sa pension.

Arrivé à Rouen, après les perturbations qu'avaient occasionnées la chute de l'Empire, la rentrée de Napoléon et l'invasion étrangère, sa mission offrait d'autant plus de difficultés que son ardeur pour le nouvel ordre de choses ne pouvait faire oublier le zèle qu'il avait montré sous le gouvernement précédent, et lui suscita beaucoup d'ennemis, parce que l'esprit calme et froid de notre population se prêtait difficilement à une conversion aussi subite, quoiqu'elle parût sincère. On ne sera donc pas étonné que son administration, d'ailleurs fort courte, n'ait laissé que peu de souvenirs dans notre pays. M. de Kargariou avait à remplir une tâche assez pénible pour ne pouvoir s'occuper de ces grandes entreprises qui sont le fruit de la méditation et de la tranquillité; cependant il créa, au mois de février 1818, la Commission des antiquités qui existe encore aujourd'hui, et dont les travaux sont appréciés par tous les amateurs d'études archéologiques ; il y réunit alors plusieurs hommes d'un mérite éminent, parmi lesquels nous citerons nos confrères de regrettable mémoire, MM. Gosseaume, Marquis et Licquet, qui en fut le premier secrétaire.

Notre Académie s'était empressée d'ouvrir ses portes à M. de Kergariou, dès le 1er décembre 1815. Il y fit son entrée par un discours dans lequel il exprimait le vœu que les Sociétés savantes s'occupassent très particulièrement

de l'histoire et des productions de leur pays ; « Ce serait, disait-il, le moyen de repousser l'imputation de légèreté et d'inconséquence que les étrangers font au peuple français ; d'alimenter les sciences et les arts ; de créer un véritable esprit public ; de confondre toutes les divergences d'opinions dans une seule ligne et d'anéantir cette présomptueuse philosophie, ce cosmopolisme prétendu, par le sentiment de l'amour de la patrie. »

Elu vice-président pour 1817, il n'aurait pas manqué de devenir président l'année suivante, s'il fût resté à Rouen, et l'Académie n'a pas oublié qu'elle a dû, en grande partie, à son influence les 2,000 fr. qu'elle a obtenus du Conseil général, à la fin de 1818.

Je dois vous rappeler aussi, Messieurs, un autre fait qui se rapporte à la même époque : bien que tous les soins relatifs à la confection de nos jetons actuels aient été confiés à la diligence et au zèle de notre confrère M. Auguste Le Prevost (Séance du 15 mai 1818), il est présumable que M. de Kergariou a dû aussi s'en occuper fort activement, puisqu'il a été décidé, dans la séance du 12 mars 1819, qu'il lui serait offert dix de ces jetons, en reconnaissance, dit le procès-verbal, *de l'intérêt qu'il a pris et de la part qu'il a eue à la bonne composition de cette médaille.*

Quant à sa vie privée, on se souvient que M. de Kergariou, qui avait six enfants, était un homme très estimable et un très bon père de famille ; quoiqu'excessivement vif et quelquefois violent, il avait un excellent cœur.

M. de Kergariou, président d'honneur de la Société archéologique et historique des Côtes-du-Nord, a laissé dans la Bretagne les plus honorables souvenirs. Il est mort à Portrieuc, près de Saint-Brieuc, le 15 juin 1849, à l'âge de 71 ans.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

UR

M. THIL,

Lue à l'Académie, le 16 novembre 1849,

PAR M. A.-G. BALLIN,

archiviste.

Messieurs,

Nous avons perdu, dès le commencement de cette année, l'un de nos membres les plus éminents, qui a laissé de longs et honorables souvenirs dans notre ville. Je veux parler de M. Thil, qui a siégé rarement parmi nous, mais qui s'était acquis au barreau de Rouen une belle réputation, non-seulement comme orateur, mais surtout comme savant jurisconsulte, et c'est à ce titre qu'il a été accueilli dans le sein de l'Académie, à la fin de l'année 1818. Son discours de réception, qu'il a prononcé le 23 avril 1819, avait pour sujet l'*Amour de la Patrie.* Le récépiendaire expose d'abord des considérations générales sur ce noble sentiment par lequel il a vu lui-même toutes ses affections dominées, en fixant ses regards sur la France et sur les grands hommes dont elle s'honore ; il en recherche ensuite l'origine et croit la trouver dans l'attachement naturel de l'homme pour le berceau de son enfance, dans le charme attaché au souvenir des premières sensations, dans

cette fusion des intérêts privés qui, formant l'intérêt commun, constitue l'esprit public, complément de l'amour de la patrie et dont l'exaltation même lui paraît une vertu.

Vous savez tous, Messieurs, à quel point M. Thil avait su se concilier l'estime de ses concitoyens et la position élevée qu'il devait à sa haute capacité. Ce peu de mots suffirait donc à constater ses justes titres à nos regrets; mais je crois aller au devant de votre désir en vous donnant, sur son compte, des détails plus circonstanciés, que je puiserai dans des notes communiquées par notre confrère M. Lévy, qui les tenait de la famille du défunt.

Jean-Baptiste-Louis THIL, né à Caen le 14 décembre 1781, fut le huitième et dernier enfant de parents qui n'avaient qu'une fortune médiocre, acquise honorablement dans le commerce. Il fit ses études à l'école centrale de sa ville natale, au plus fort de la tourmente révolutionnaire; il les commença très tard, mais il les termina rapidement, après s'être signalé, surtout en rhétorique; il s'était particulièrement appliqué aux sciences mathématiques, qui lui donnèrent cette rectitude de jugement dont il fit preuve dans toutes les circonstances de sa vie, et, voulant se faire recevoir à l'école polytechnique, il s'était rendu à Paris pour y subir ses examens. Mais deux de ses frères avaient péri dans les rangs de l'armée française, une mort subite l'avait privé de son père, et son frère aîné, qui avait été avocat au Parlement de Caen et avait émigré pour se soustraire aux fureurs révolutionnaires, venait de mourir à Londres. Ces circonstances malheureuses déterminèrent sa mère, pour laquelle il professa toujours la plus grande vénération et le plus tendre attachement, à lui faire changer de carrière; sans quoi, disait-il lui-même à ce sujet, il aurait été tué ou fait général sur le champ de bataille.

Il se résigna donc et se livra, avec une nouvelle ardeur, à l'étude du droit : six mois lui suffirent pour posséder à fond *les lois civiles de Domat*, et il n'avait que dix-neuf ans lorsqu'il vint, vers 1800, suivre le Palais de la ville de Rouen, où l'une de ses sœurs était établie.

A cette époque, l'ordre des avocats n'existait point, on était encore sous le régime des *défenseurs officieux*, dont la profession était libre.

M. Thil, qui était doué d'une grande justesse d'esprit, d'une conception rapide, d'une sensibilité profonde et d'un bel organe, avait acquis l'habitude des affaires dans le cabinet d'un des premiers jurisconsultes de Rouen; aussi s'était-il assuré, dès l'âge de 22 ans, une place honorable parmi ses émules, et, lors de l'organisation de l'ordre des avocats, il obtint un diplôme sans être soumis aux examens.

Le jeune défenseur fit son début dans une affaire de vol, jugée par la cour d'assises de Rouen. Son premier combat fut une victoire. Voici comment il racontait lui-même cet événement : « Il y avait, disait-il, quelque temps que j'assistais aux audiences de la cour d'assises, cherchant une occasion de m'essayer. Un jour on allait juger un homme accusé de vol; sa figure me prévint en sa faveur et me fit écouter avec attention tous les détails de l'affaire. Je crus m'apercevoir que l'on pouvait tirer un parti avantageux des dépositions des témoins. Mon plan fut fait à l'instant, et, lorsque le président de la cour demanda si quelqu'un se présentait pour défendre l'accusé, je m'offris ; je plaidai pendant plus d'une heure sans m'interrompre, et le jury acquitta l'accusé. »

Satisfait de ce succès, M. Thil rentra chez lui, rassuré sur son avenir et s'applaudissant de sa hardiesse. Après

s'être distingué dans les affaires criminelles, il s'adonna aux affaires civiles, en première instance d'abord, puis à la Cour d'Appel, où il eut occasion de déployer un talent qui l'avait placé en première ligne, dès 1816, époque de son mariage.

Il fut bâtonnier de l'ordre des avocats de Rouen et plaida souvent avec avantage contre les membres les plus renommés du barreau de Paris.

La carrière politique de M. Thil ne commença qu'en 1827, au moment où la lutte des partis s'engagea si sérieusement dans toute la France ; il fut nommé membre de la Chambre des Députés au grand Collége de Rouen, par l'opposition constitutionnelle.

En 1829, il se prononça contre le clergé d'une manière qui put paraître un peu trop acerbe, à propos du cumul des fonctions ecclésiastiques, et, dans un discours remarquable, il attaqua l'Archevêque de Rouen avec une certaine malignité, à l'occasion des diverses dignités dont ce prélat était revêtu Il prit une large part à la discussion de la loi sur la pêche fluviale et soutint fortement les intérêts de la Normandie.

Les événements de 1830 vinrent le surprendre dans son lit, où le retenait depuis longtemps une cruelle maladie ; mais, quoiqu'à peine convalescent, il n'hésita point à descendre sur la place publique pour s'efforcer de modérer le mouvement, afin d'éviter toute collision sanglante, et, ce fut en partie à son énergie, que la ville de Rouen dut le calme dont elle jouit à cette époque.

Réélu député de la Seine-Inférieure, il fut nommé procureur-général près la Cour d'Appel de Rouen, le 16 août de la même année, sous le ministère de M. Dupont (de l'Eure.)

Soumis à la réélection, il fut encore réélu, et, à la Chambre, il fut nommé rapporteur de la commission chargée de la liquidation de l'ancienne liste civile. La nouvelle loi électorale ne lui permettant plus d'être élu député dans le ressort de la Cour d'Appel de Rouen, il cessa, au commencement de 1832, d'appartenir à la Chambre des Députés, mais, dès le 19 août de la même année, il fut élu par le collége électoral de Pont-l'Evêque, où il fut réélu sept fois jusqu'en 1847.

Le 27 juillet 1832, sur la proposition de M. Barthe, et sans l'avoir demandé, il fut nommé conseiller à la Cour de cassation, fonctions auxquelles il semblait prédestiné, car elles lui avaient déjà été offertes deux fois précédemment, mais il n'avait pas cru devoir les accepter ; enfin le 9 août 1847, il fut, sur la proposition de M. Hébert, promu à la présidence de la Chambre civile de la Cour de cassation.

D'un autre côté, M. Thil était, depuis le 13 janvier 1833, membre du Conseil général du Calvados, dont il fut vice-président en 1841, et président de 1843 à 1846.

Notre confrère prit une part active et souvent heureuse à la discussion de la plupart des questions importantes que la Chambre des Députés a eues à résoudre : je citerai entr'autres les lois relatives à l'organisation départementale et municipale (1833), aux faillites et banqueroutes (1835 et 1838) aux chemins vicinaux (1836), aux tribunaux de commerce et à la responsabilté des propriétaires de navires (1840, aux ventes judiciaires et à l'expropriation forcée (1841), à la police du roulage (1843), à la police sur la chasse, aux brevets d'invention (1844), à l'organisation du conseil d'Etat (1845, etc., etc.

En 1847, il fut élu président de la commission chargée d'examiner le projet de loi sur l'instruction secondaire,

dans laquelle il eut à lutter contre M. Thiers, dont il appréciait l'immense talent.

Je ne dois pas omettre de vous dire, Messieurs, qu'en 1839, sous le ministère de M. Molé, la loyauté de notre confrère le porta à soutenir la conduite du président du Conseil au sujet de l'évacuation d'Ancône ; l'année suivante, la loi sur le travail des enfants lui donna occasion de proclamer le vif intérêt qu'il leur portait, à cause des souffrances qu'il leur avait vu endurer dans nos filatures ; en 1842, il insista vigoureusement en faveur du projet de loi tendant à proroger le privilége de la Banque de Rouen ; en 1843, il fut rapporteur du projet de loi relatif à un crédit supplémentaire de 4 millions, pour le prêt consenti par l'Etat à la compagnie du chemin de fer de Paris à Rouen, et il réclama alors avec force contre la prétention de la compagnie de ne pas couvrir les voitures de 3e classe.

Membre de la Légion-d'Honneur dès le 11 mars 1831, M. Thil en devint officier le 6 mars 1838, et commandeur le 29 avril 1846.

La révolution du 24 février 1848 mit fin à la carrière politique de notre confrère, il n'avait alors que 66 ans et sa forte constitution semblait lui présager une longue existence qui ne devait pourtant avoir qu'une trop courte durée.

Au mois de novembre, n'étant pas encore bien remis d'une congestion du poumon, M. Thil, craignant que son service ne souffrît de son absence, voulut, contre l'avis de son médecin, reprendre l'exercice de ses fonctions ; au retour de l'audience il fut saisi par le froid et contracta une affection catarrhale dont il ne s'inquiéta pas d'abord, mais qui s'aggrava bientôt : le jour de Noël, il eut une attaque d'apoplexie qui détermina la paralysie du côté

gauche. Dès-lors, tous les secours de l'art devinrent impuissants ; cependant le malade recouvra son entière connaissance, et reçut avec satisfaction ou plutôt avec gratitude les visites du vénérable curé de Saint-Severin, dont les doux entretiens portèrent la consolation dans son âme, et le préparèrent à une fin toute chrétienne.

Plein de résignation, il chercha à calmer la douleur de sa famille fondant en larmes, autour de son lit, et, au moment de s'en séparer à jamais, il la bénit en disant : « Ne pleurez pas, mes enfants, la bénédiction d'un père porte toujours bonheur. »

Enfin, le mardi 2 janvier, il s'éteignit si paisiblement qu'après la mort ses traits reprirent une admirable sérénité.

Son corps, déposé provisoirement dans les caveaux de Saint-Sulpice, au milieu d'un nombreux concours de magistrats de la Cour de cassation, de membres de l'ordre des avocats, de parents et d'amis, fut ensuite inhumé à Saint-Nicolas de la Taille, dans notre département, où ses talents et sa probité seront longtemps en honneur.

M. Thil laisse trois fils qui marchent sur ses traces, deux sont avocats, et l'aîné est auditeur au Conseil d'État.

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

Mgr FAYET,

évêque d'Orléans,

Lue à l'Académie, le 16 Novembre 1849,

PAR M. A.-G. BALLIN, archiviste.

Messieurs,

En portant mes regards en arrière, je ne puis me défendre d'être frappé d'une remarque bien triste, car je vois que, depuis trente ans, le personnel de l'Académie a été entièrement renouvelé. M. de Bernis venait d'être nommé archevêque de Rouen ; il fut installé le 27 novembre 1819, et, dès le 17 décembre suivant, l'Académie lui conféra, par la voie ordinaire du scrutin, le titre de membre résidant ; mais aucun de nous, Messieurs, n'a concouru à cette élection.

C'est dans cette même année que l'archevêque appela près de lui, avec le titre d'*official métropolitain*, M. l'abbé FAYET, qui s'était déjà acquis une brillante réputation ; il la soutint à Rouen par les conférences qu'il fit au Collége, et qui furent suivies avec le plus grand empressement ; sa parole vibrante, son élocution facile, sa prononciation distincte, et même son accent méridional, donnaient un grand

charme à son débit, que rehaussaient encore de belles pensées et de nobles comparaisons, telles que celle-ci, que j'ai conservée dans ma mémoire : *les livres saints sont comme le soleil, ils éclairent le monde entier.*

Un orateur de ce mérite devait appartenir à notre Académie ; aussi ne manqua-t-elle pas de l'admettre au nombre de ses membres. Il fut élu dans la séance du 15 mars 1822, mais il ne tarda pas à retourner à Paris, même avant la mort de M. de Bernis, arrivée le 4 février 1823. Le nouvel archevêque, le prince de Croï, fut installé le 21 février 1824, mais ce ne fut qu'en 1833 qu'il s'attacha, en qualité de vicaire-général, official et archidiacre des arrondissements du Havre et de Dieppe, M. l'abbé Fayet, qui, devenu, dès 1836, premier vicaire-général et doyen, fit cette fois un séjour de près de dix ans dans notre ville, qu'il ne quitta qu'en 1841.

Aux termes du règlement, M. l'abbé Fayet ne pouvait rentrer à l'Académie qu'au moyen d'une nouvelle élection ; mais sa place était si bien marquée dans la Compagnie, qu'il n'hésita pas à se représenter en 1835 ; toutefois, une circonstance imprévue retarda son élection, qui n'eut lieu que l'année suivante, et il fit son entrée le 25 novembre 1836. Voici le début de son discours de réception :

« Messieurs, appelé, pour la seconde fois, par la bienveillance de vos suffrages, à prendre part aux travaux de cette illustre Compagnie, ce n'est pas seulement pour rester fidèle aux sages traditions de modestie qui font oublier aux récipiendaires tous les titres qu'ils peuvent avoir à cette faveur, afin d'en exalter le prix, mais c'est dans un sincère sentiment de reconnaissance que je viens vous remercier aujourd'hui, et de l'indulgence qui m'a ouvert deux fois, à de longs intervalles, les portes de votre Académie, et de la condescendance non moins douce et bien-

veillante qui a daigné excuser jusqu'à ce jour la lenteur involontaire avec laquelle je me suis rendu au milieu de vous. »

Le récipiendaire entre en matière par le tableau des divisions qui, à une époque déjà éloignée de nous, ont existé entre les Sciences, les Lettres et les Arts, qui se prêtent aujourd'hui de mutuels secours, grâce à la salutaire médiation que leur ont offert les compagnies savantes et lettrées.

Je regrette, Messieurs, que la crainte de trop allonger cette notice ne me permette pas de vous rappeler en entier ce discours remarquable dont voici les derniers mots :

« Ainsi, Messieurs, vos dignes prédécesseurs vous ont transmis un bel héritage de gloire ; à votre tour, vous avez su le conserver et l'enrichir encore par vos talents et vos travaux, et le jour où je suis venu siéger au milieu de vous, ne sera ni le moins beau, ni le moins heureux de ma vie. »

La réponse de M. Gors, alors président, a aussi captivé votre attention, et je crois devoir en rapporter ici la péroraison qui s'adressait plus directement au récipiendaire.

« Vous avez conçu, Monsieur, une juste opinion des sentiments qui animent l'Académie de Rouen : oui, amis et protecteurs des Sciences morales, amis et protecteurs des Sciences naturelles, amis et protecteurs des Lettres et des Arts, nous avons voué à leur gloire et nos talents et nos travaux. La Compagnie, qui a été privée si longtemps du plaisir de vous voir siéger dans son sein, espère que vous lui en offrirez un juste dédommagement. Vos lumières et votre zèle lui donnent, d'ailleurs, le droit d'attendre beaucoup de votre participation à ses travaux. Si le jour où vous êtes venu au milieu de nous ne doit être,

comme vous le dites, Monsieur, ni le moins beau, ni le moins heureux de votre vie, il sera aussi, n'en doutez pas, du nombre de ceux que l'Académie se plaira à compter parmi ses beaux jours. »

Tel est le récit succinct des rapports de M. l'abbé Fayet avec Rouen et notre Académie ; je vais essayer maintenant de retracer très brièvement, trop brièvement peut être, les principaux détails d'une carrière si bien remplie, qu'elle pourrait devenir le sujet d'une longue histoire où l'intérêt ne ferait pas défaut.

Jean-Jacques FAYET naquit à Mende, le 26 juillet 1787 ; son père, ancien avocat au bailliage du Gévaudan, puis juge de paix à Mende, fut un homme de bien et un digne magistrat, que ses vertus ne préservèrent point des dangers de la Terreur ; il faillit perdre la vie, sa maison fut dévastée, et sa femme en fut tellement épouvantée qu'elle mourut des suites de son effroi. Son fils n'avait alors que six ans ; plus tard, il fut placé dans une institution de Lyon, où il fit de brillantes études ; il obtint tous les premiers prix, et se distingua particulièrement en rhétorique ; il alla ensuite à Paris, où il fit son droit, et fut reçu licencié ; mais à peine avait-il commencé son stage qu'une vocation soudaine lui inspira la *volonté irrévocable* d'entrer au séminaire de Saint-Sulpice ; il fut inflexible aux représentations de son père, qui dut enfin céder à son désir, et il ne tarda pas à se distinguer parmi des condisciples qu'il n'était pas facile d'égaler : c'étaient MM. Affre, Maréchal, Tharin, Menjaud et autres. C'est là qu'il reçut les ordres mineurs et le sous-diaconat.

En 1811, M. de Mons, évêque de Mende, le fit revenir dans son pays, l'ordonna prêtre au mois de juillet, et le chargea d'organiser les catéchismes sur le modèle de ceux qu'il avait faits avec beaucoup de succès à Saint-Sulpice.

Les vieilles divisions entre les catholiques et les protestants se réveillèrent plus ardentes que jamais ; M. l'abbé Fayet parvint, en quelques mois, à les apaiser. En 1814 et 1815, ses compatriotes, reconnaissant en lui un homme non-seulement éclairé, mais encore ferme et modéré, le nommèrent, à l'unanimité, président du comité royal qui, dans ces temps difficiles, sut maintenir l'ordre, malgré l'effervescence des passions.

Après la seconde restauration, il alla rendre compte à Paris de son administration à M. le duc d'Angoulême, qui lui conféra la décoration de la Légion-d'honneur ; plus tard, Charles X le fit officier de l'ordre, à l'époque de son sacre.

L'œuvre des missions venait d'être fondé par MM. de Rauzan et de Janson, qui proposèrent à l'abbé Fayet de les seconder, ce qu'il accepta ; dès-lors commencèrent ces prédications qu'il fit en 1817 et 1818, d'abord dans les villes voisines de la capitale et ensuite dans la Touraine, à Clermont, à Bordeaux et à Grenoble, où, par suite de tant de fatigues, il fut atteint d'une hémoptysie qui le força de prendre du repos; il se retira momentanément aux missions étrangères, où il rédigea, pour le *Conservateur*, des articles dont la plupart traitaient de matières religieuses.

C'est à cette époque qu'il vint pour la première fois à Rouen, mais bientôt il fut rappelé à Paris par M. Frayssinous, grand-maître de l'Université, qui l'investit des fonctions d'inspecteur général des études.

En 1827, il fit un voyage à Mende, et ses compatriotes désirant l'avoir pour député, il fut élu au second tour de scrutin, mais il se désista en faveur de M. le général Brun de Villeret. Il fut atteint alors d'une maladie grave, pendant laquelle il eut la douleur de perdre son père, nommé

récemment conseiller de préfecture. Lorsqu'il fut rétabli, il retourna à Paris reprendre ses fonctions qui lui furent enlevées par la révolution de juillet.

A la fin de 1832, il fut nommé professeur et doyen de la faculté de théologie qui fut alors organisée à Rouen; l'archevêque le chargea en même temps de l'administration de son diocèse, et lui confia la rédaction de ses mandements, qui peuvent être considérés comme des modèles du genre, et ont été traduits en plusieurs langues. Le prince avait en outre le bon esprit de ne pas s'en attribuer l'honneur. Au mariage de son neveu, M. le duc d'Havré, il lui adressa une charmante allocution; comme on le pense bien, ce fut pendant le repas le sujet de la conversation; les éloges ne tarissaient point, mais avec cette grâce et cette bonté qui le caractérisaient, le prince dit, en se tournant vers l'abbé: M. le grand-vicaire, tous ces compliments vous appartiennent. Ah bien, Monseigneur, répliqua-t-il, si vous le dites, je ne vous en ferai plus!

Nommé curé de Saint-Roch, au mois d'août 1841, M. l'abbé Fayet passa, en octobre 1842, à l'évêché d'Orléans, où son épiscopat, quelque court qu'il ait été, laissera de longs souvenirs. Voici ce qu'on lit, à ce sujet, dans les *Archives des hommes du jour :*

« Personne n'oubliera jamais dans l'Orléanais la généreuse conduite qu'il tint lors des inondations de 1846. Les cent orphelins, surtout, alors adoptés par lui, pourront-ils jamais prononcer son nom sans le bénir? Ajoutons qu'il a fait construire, dans le diocèse d'Orléans, un petit séminaire, le plus bel établissement de ce genre qui soit en France. »

Après la révolution de 1848, ses compatriotes de la Lozère, au nombre de 19,200 sur 24 mille votants, le choisirent pour leur représentant à l'Assemblée consti-

tuante, et ce fut son nom qui sortit le premier de l'urne électorale. Sans entrer dans l'examen de la ligne politique qu'il a suivie, et dont il est facile de retrouver la trace au *Moniteur*, ces archives irrécusables de notre histoire contemporaine, je citerai l'observation qu'il fit sur le passage du préambule de la Constitution exprimant que le *but de la République est une répartition plus équitable des charges* (Archives des hommes du jour) : « il me semble, dit-il, que le but de toute société ne doit pas être seulement une répartition plus équitable des charges publiques, mais l'*allégement de ces charges* », et cette idée fut adoptée à-peu-près dans les mêmes termes. C'est ici le lieu de consigner un de ses bons mots que m'a rapporté l'un de nos confrères, qui est allé le voir il y a peu de temps à Paris. Les socialistes prétendent, disait-il, que le *communisme* est fondé sur l'évangile, et ils ont raison, mais avec cette différence néanmoins que, dans le leur, tout le monde *prend*, et, dans le nôtre, tout le monde *donne* (1).

Monseigneur Fayet semblait pouvoir fournir encore une longue carrière, lorsque le fléau qui a fait tant de victimes, le choléra, vint le frapper au commencement de cette année d'une mort presque subite, dans la 63e année de son âge. Il rendit le dernier soupir le 4 avril 1849, et, dès le lendemain, fut tirée au sort la députation de l'Assemblée nationale qui devait assister à ses funérailles. Le 8 au matin, son corps, après avoir été embaumé, fut déposé provisoirement dans les caveaux de Saint-Roch, et ensuite transporté à Orléans, où ses obsèques furent célébrés avec la pompe et le respect dus à l'un des prélats de l'Eglise de France.

(1) On trouvera des renseignements plus étendus sur Monseigneur Fayet dans les *Archives des hommes du jour*, déjà citées, et dans la *Biographie du clergé contemporain*.

PROGRAMME DES PRIX

PROPOSÉS POUR 1850, 1851 ET 1852.

1850.

L'Académie décernera, dans sa séance publique du mois d'août 1850, une médaille d'or de la valeur de 300 fr. au meilleur Mémoire manuscrit et inédit, dont le sujet sera :

Un petit Traité d'Hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes.

Ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

Le Ministre de l'Instruction publique ayant reconnu l'utilité de cette question et voulant augmenter l'émulation des auteurs, a, par arrêté du 12 octobre 1848, doublé la valeur de ce prix, qui sera en conséquence de 600 francs.

1851.

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Recherches biographiques sur Thomas CORNEILLE, *et revue critique de ses ouvrages.*

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur couronné, dans la séance publique du mois d'août 1851.

PRIX GOSSIER. — 1852.

L'Académie décernera, dans sa séance du mois d'août 1852, un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur Mémoire manuscrit et inédit sur la question suivante :

Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de l'économie, de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés par ceux qui essaient de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque d'industrie.

Observations relatives à tous les Concours.

Chaque ouvrage devra porter en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur.* Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les mémoires devront être adressés, *francs de port*, pour chaque concours, avant le 1er JUIN 1850, 1851 ou 1852, TERME DE RIGUEUR, soit à M. *J. Girardin*, soit à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie.*

—

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1848–1849, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom du l'auteur*, *ou du titre des ouvrages anonymes*, *soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art. 7 du règlement.

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie. Bulletin* n° 4, 1847. 1, 2, 3 *et* 4, 1848. *N*os 1er *et* 2, 49. — *Mémoires*, *T.* 9, 1848.

Angers. *Soc. industrielle. Bulletin* 19e *année.* 1848.

Artur (J.-F.). *Suite de la théorie élémentaire de la capillarité*, *etc.*, 1849.

Auger (l'abbé). *Dissertation sur la tolérance religieuse.*

Balme (Cl.) *Observations et annotations pratiques sur le choléra morbus*, 1849.

Banfield (Thomas C.). *Four lectures on the organization of industrie and the connexion between profits and Wages.* — *Liverpool* 1845.

Beauvais. *Athénée du Beauvaisis. Bulletin* 2e *sem.* 48.

Belhomme. 5e *Mémoire sur la localisation des fonctions cérébrales et de la folie. Paris* 1848.

Beugnot. *Réflexions sur les doctrines antisociales*, 1849.

Boileau de Castelnau fils. *Des tumeurs blanches et de leur traitement. Thèse pour le doctorat en médecine*, 1848.

Bonnin (T.) *Notes, fragments et documents pour servir à l'histoire de la ville d'Evreux.* 1623–1816. — 1847.

Bordeaux. *Académie des Sciences, etc. Recueil des actes*, 10e *année*, 1, 2, 3 *et* 4e *trim.* 1848.

Notice sur une nouvelle conserve alimentaire pour la marine. — *Un dernier mot sur la courge-potiron de Corfou.* — *Potiron pain du pauvre.* 1849.

Girault (Ch.) *Thèses d'astronomie et de mécanique. Paris*, 1843.

Glanville (L. de). *Discours lu dans la séance de la Société française, pour la conservation des monuments français, tenue à Rouen, le 14 décembre 1847.* — *Notes sur quelques médailles gauloises inédites*, 1848.

Hébert (J.-B.) *Exposé complet du système général d'immatriculation des personnes, des immeubles et des titres*, 4e *liv.*, 1847.

Hélot (J.) *Du varicocèle et de sa cure radicale*, 1844. — 2e *p.* 1845. — *De la Syphilis phagédénique et de son traitement*, 1845. — *Mémoire sur le testicule syphilitique, en deux articles*, 1846.

Homberg. *Abus du régime dotal au point de vue des intérêts du pays et de ceux de la famille. Histoire et critique de ce régime*, 1849.

Hombres Firmas (d'). *Itinéraire proposé à la Société géologique de France, dans sa reunion extraordinaire a Alais, le 30 août 1846.* — *Troisième Mémoire sur les ossements fossiles des environs de Paris. Alais*, 1847.

Houël (Juste). *Annales des Cauchois depuis les temps celtiques jusqu'à 1830*, 3 *vol.*, 1847.

Jobard. *La Mémoire des yeux appliquée à l'enseignement du dessin*, 1848. — *Bulletin du Musée de l'industrie* 1848, 1ere *et* 2e *liv.* 1849. — *Projet de loi sur les brevets de priorité*, 1849.

Kerckhove (vicomte J.-R-L. de). *Quelques mots à la mémoire de S. A. R. le Grand-duc de Hesse Louis II. Anvers*, 1848.

Lecadre. *Note sur la transmissibilité du choléra.*

Le chanteur de Pontaumont. *Des romans de Charlemagne*

Mancel *Extrait des séances de la Soc. d'Agriculture de Caen, année* 1848.

Mérat *Etudes des rosiers et en particulier des rosiers sur tiges*, 1849

Metz. *Soc. d'Histoire naturelle de la Moselle. Bulletin*, 5e *cahier*, 1848-1849.

Millon (E.) *et* J. Reiset. *Annuaire de chimie.*

Munich. *Académie royale. Die chemie in ihrem verhältnisse zur physiologie und pathologie*, 1848. — *Abhandlungen der mathematisch physikalischen classe*, *etc.*, 1848. — *Id. der philosophisch-philologischen classe*, 1849. — *Id. der Historischen, classe*, 1849. — *Ueber das Ethische Element un Rechtsprinzip*, *etc.*, 1848. — *Denkrede auf Joseph Gerhard Zuccarini*, 1848. — *Bulletin der Königl. Académie der Wissenchaften*, 1848, Nos 1 *à* 52.

Nancy. *Société des secours. Mémoires*, 1847.

Nepveur. *De la réorganisation des Mont-de-Piété*, *etc.* — *De la condition physique et morale des enfants trouvés au* 19e *siècle et du système qu'il convient d'adopter comme règle unique du service de ces enfants.*

Néville (Hilaire de). *Election d'un haut doyen de l'église métropolitaine de Rouen au* XVIIIe *siècle.* Manuscrit.

Paris. *Institut historique. L'Investigateur. Liv.* 164e *à* 171e.

Paris. *Ministère de la Justice. Compte général de l'administration de la Justice civile et commerciale de France, pendant l'année* 1846.

Paris. *Journal des Savants*, *août* 1848 *à juillet* 1849.

Paris. *Société de géographie. Bulletins*, 3e *série*. — *T.* 9, *n°* 51, *mars* 1848. — *T.* 10, *nos* 52 *à* 62.

Paris. *Société de la morale chrétienne. Journal*, 4e *série*. — *T.* 1er, 1849, *nos* 1 *à* 4.

Paris. *Société de l'Histoire de France. Bulletin n°* 8, *octobre* 1848. N° 6, *juin* 1849.

Paris. *Société française de statistique universelle. Journal des travaux*, *n°* 1 *à* 3, 1848-1849.

Paris. *Société libre des Beaux-Arts.— Annales. T.* 16, 1846-1847.

Paris. *Société philothecnique. Annuaire de la Société.* 1847, 1848, 1849.

Person. *Recherches sur la chaleur latente de fusion,* 2e *partie. — Sur la congélation du mercure et sur sa chaleur latente de fusion.*

Pierre (J.-Isidore). *Recherches sur la dilatation des liquides. Thèse de physique,* 11 *août* 1845. — *Recherches sur les propriétés physiques des liquides, et en particulier sur leur dilatation.* 1847. — *Recherches sur la dilatation des liquides,* 1847. — *Note sur l'équivalent du titane. — Note sur quelques faits relatifs à la théorie des radicaux organiques,* 1847. — *Recherches sur les combinaisons du silicium,* 1848. — *Note sur l'acide sulfureux et sur sa combinaison avec l'eau,* 1848 — *Recherches sur la dilatation et sur quelques autres propriétés physiques de l'acide sulfureux anhydre, et du sulfite d'oxyde d'éthyle. — Sur un nouveau dérivé chloré de la liqueur des Hollandais.*

Poitiers. *Société académique d'agriculture. Bulletin. Nouvelle série, nos* 7 *et* 8. — 3e *et* 4e *tr.,* 1847, 1848.

Poitiers. *Société des antiquaires de l'Ouest. Compte-rendu du* 3e *trim.* 1848, 1er *tr.* 1849.

Prévost. *Observations sur les ravages causés par les mans, et sur les moyens d'en arrêter les progrès,* 1849. — *Note sur quelques arbres, la plupart exotiques, très remarquables par leurs grandes dimensions.*

Reims. *Académie. Séances et travaux,* 1848-1849. — *Nos* 1, 5, 6, 8 *à* 11 *et* 13.

Reiset (J.) *V.* Millon.

Reville., graveur en taille-douce. *Offrande à l'Académie de deux épreuves du portrait de* P. Corneille, *et d'une épreuve de* Th. Corneille.

Rochefoucault-Liancourt (de la). *Achille à Troie, Poème*, 1848.

Rondeaux (J.) *Recueil de faits divers et de pièces inédites ou déjà publiées, concernant la Seine maritime*, 1849.

Rouen. *Cercle pratique d'horticulture. Bulletin. N*os 1 *à* 7, 1848.

Rouen. *Chambre de Commerce. Statistique du commerce maritime de Rouen et du commerce d'exportation des tissus de coton et de laine, pendant l'année* 1846. — *Id., pendant les années* 1847, 1848 *et* 1849.

Rouen. *Corporation des tisserands de Rouen. — Enquête.*

Rouen. *Société centrale d'Agriculture. Extrait des travaux*, 108e *et* 109e *cahiers.* 1 *cahier de tables.* 110e, 111e, 112e *cahier.* 1er *trim.* 1849.

Rouen. *Société centrale d'horticulture. Bulletin. T.* 2, 6e *Cahier de la Pomologie. — T.* 3, *année* 1848. — *Caisses de retraites et Sociétés de secours mutuels.*

Rouen. *Société libre d'Emulation. Bulletins*, 1847, 1848.

Rouen. *Société libre du commerce et de l'industrie. Bulletin.* 4e *n°*, *décembre* 1848. — *Mémoire sur la suppression de l'Académie universitaire de Rouen. — Mémoire sur le projet de décret relatif à la responsabitité de l'administration des postes.* 1er *mai* 1849.

Saint-Lô. *Annuaire de la Manche.* 20e *année*, 1848, *par M.* Julien Travers.

Smyttere (P.-J.-E. de —, de Cassel) *Notice statistique, historique et médicale sur l'Asile public des aliénés de Lille*, 1847.

Stassart (le baron de). *Notice sur le baron Ladoucette*, 1848. (*V. le Précis de* 1848, p. xcv). — *Dix-huit lettres de Frédéric-Guillaume de Brandebourg, surnommé le Grand-Electeur, précédées d'une Notice sur la vie de ce prince*, 1848. — *Notice sur Guillaume-Eugène-Joseph, baron de Wal, commandeur de l'Ordre Teutonique.*



TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1849—1850.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. BERGASSE ✻, *Président.*

M. AVENEL, *Vice-Président.*

M. J. GIRARDIN ✻, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. POTTIER, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. HELLIS, *Trésorier.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

NOTA En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les additions et retranchements à faire aux listes de 1847-48 et 1848-49.

RÉSIDANTS TITULAIRES, MM.

1849. CLOGENSON, conseiller à la Cour d'Appel de Rouen, 2, *rue du Loup.*

A. BLANCHE, premier Avocat-Général, 27, *rue Bihorel.*

NEPVEUR, Conseiller à la Cour d'Appel, 44, *rue de l'École.*

HÉLOT (Jules), docteur-médecin, chirurgien en chef à l'Hospice-Général, 78, *rue des Bons-Enfants.*

GIRAULT, Professeur de mathématiques spéciales au Lycée de Rouen, 2, *rue du Rampart.*

LOUVEL (l'abbé), aumônier du Lycée.

Léonce DE GLANVILLE, Inspecteur de la Société-Française pour la conservation des monuments historiques, 19, *rue Bourg-l'Abbé.*

CORRESPONDANTS, MM.

1849. DEVILLE (Achille), ancien résidant, Receveur général à Alençon (Orne).

PARCHAPPE, Inspecteur général des établissements d'aliénés, à Paris.

COUPPEY, Juge au Tribunal de Cherbourg.

AUGER (Jean-Baptiste-Amand), Chanoine honoraire de Beauvais et de Bayeux, docteur de la Faculté des Lettres de Paris, etc., etc., à Paris, 93, rue de Vaugirard.

PIERRE (Isidore), Professeur de physique à la Faculté de Caen.

LE JOLIS, secrétaire de la Société d'horticulture de Cherbourg.

CHÉRUEL, ancien résidant, maître de conférences à l'École normale, rue de Las-Cazes, à Paris.

CORRESPONDANTS ÉTRANGERS, MM.

1847. M. HERBERGER (D.-Édouard), membre de plusieurs Académies, professeur de technologie, etc, à l'Université de Wurzbourg (Bavière).

MEMBRE DÉMISSIONNAIRE.

M. DECORDE, Conseiller à la Cour d'Appel de Rouen.

MEMBRES DÉCÉDÉS

depuis la fin de l'année 1848.

MM. de Mirville, Dupasquier, Guersant, Bignon, de Martainville, Ribard, Verdière, Ladoucette, Jullien (de Paris), Blanche, Dubois-Maisonneuve, Loiseleur-Deslongchamps, de Kergariou, de Moléon, Jourdan, De la Quesnerie, Morin (ingénieur en retraite des ponts et chaussées), Thil, Philippar, Fayet, et, pendant l'impression de ce volume, Francœur, l'abbé Labourderie et Brunel.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

MEMBRES DÉCÉDÉS.

MATHÉMATIQUES.

SCIENCES PHYSIQUES.

CHIMIE.

BOTANIQUE.

AGRICULTURE.

ZOOLOGIE MICROSCOPIQUE.

SCIENCES MÉDICALES.

STATISTIQUE.

NÉCROLOGIE.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

CLASSE DES LETTRES.

THÉOLOGIE.

JURISPRUDENCE.

SCIENCES ET ARTS.

BEAUX ARTS.

BELLES-LETTRES, HISTOIRE LITTÉRAIRE.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

Nota. Le lauréat est M. Raymond BORDEAUX fils, docteur en droit, avocat à Evreux. Il y a eu erreur dans la désignation de la page 167.

ERRATA.

Pag. 5, lig. 14, Palynods, *lisez* Palinods.

Id. lig. 15 et 16, qu'à publié, *lisez* qu'a publiées.

Pag. 89 lig. 14, après *en trois articles*, ajoutez : *Règne minéral.*

Pag. 167, l'indication portée à la dernière ligne, est erronée : l'auteur du Mémoire qui a mérité le prix Gossier, est *M. Raymond BORDEAUX*, fils, docteur en droit, avocat à Évreux.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1849-1850.

PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1849-1850.



ROUEN,

IMPRIMERIE DE ALFRED PÉRON,

Rue de la Vicomté, 55.

1850.

EXTRAIT des Statuts réglementaires du 30 *août* 1848.

Article 39. — L'Académie déclare laisser à leurs auteurs toute la responsabilité des opinions et des propositions consignées dans les ouvrages lus à ses séances ou imprimés par son ordre.

Cette disposition sera insérée, chaque année, dans le Précis de ses travaux.

PRÉCIS ANALYTIQUE
DES TRAVAUX
DE
L'ACADÉMIE
Des Sciences, Belles-Lettres et Arts
DE ROUEN,
PENDANT L'ANNÉE 1849-1850.



DISCOURS D'OUVERTURE
De la Séance publique du 1er Août 1850,

Prononcé par M. BERGASSE, Président.

MESSIEURS,

C'est assurément un jour honorable pour l'Académie, que celui où, renonçant à ses habitudes d'isolement et de retraite, elle expose aux yeux du public sa vie intérieure, ses études, le résultat de ses recherches, et appelle l'examen et la critique sur le culte que, pendant une année tout entière, elle a rendu aux Sciences, aux Belles-Lettres et aux Arts.

Obligé de commencer en son nom le long entretien qu'elle va avoir avec vous, j'ai cru ne pouvoir mieux entrer

dans l'esprit de cette solennité qu'en vous faisant connaître la pensée unique qui a présidé aux travaux dont le récit va bientôt vous être présenté par d'habiles interprètes.

Si chaque siècle a son caractère, il a aussi des besoins qui lui sont propres ... A l'époque où la nature avait été plutôt explorée qu'étudiée, où les divers domaines de l'intelligence n'étaient cultivés que par le petit nombre, exciter l'activité de l'esprit humain, lui signaler des voies nouvelles, l'encourager à s'y élancer, devait être la préoccupation des hommes alors en possession de donner le branle à leur siècle, et dont l'irrésistible ascendant imprimait aux œuvres de leurs contemporains un si remarquable caractère de grandeur et d'unité !... Cette préoccupation, ils surent la communiquer aux compagnies savantes dont ils faisaient partie.... Le succès le plus éclatant vint couronner leurs efforts... Quel est l'ami des connaissances mathématiques et naturelles qui pourrait avoir oublié combien l'Académie des Sciences contribua à leur avancement, en appelant au travail les Bernouilly, les Euler, et plus tard les Lagrange, les Monge et les Laplace?... Quel ami des Lettres ne se ressouviendrait pas que c'est le programme d'une modeste académie de province qui mit la plume à la main de l'auteur du *Contrat social*, et vint révéler au monde l'immensité de son talent et la fatale source de ses erreurs....

Aujourd'hui, Messieurs, il importe bien moins d'exciter l'activité de l'esprit humain, que de le diriger dans des voies qui puissent lui assurer des progrès réels... A côté et tout autour des anciens temples dédiés aux Sciences et aux Lettres, et où l'on ne fait plus, suivant quelques-uns, que leur offrir un vain et stérile encens, il s'est élevé une multitude de hauts lieux où leur culte compte de nombreux adorateurs.. .. Il n'est aucune partie du champ si vaste de

nos connaissances qui ne soit exploitée... Chacun consultant plutôt ses instincts que ses forces, choisit celle qui lui convient, et la sécurité sur les résultats devient d'autant plus universelle que le principe de la division du travail, introduit avec tant d'avantage dans l'industrie, a prévalu aussi dans les domaines de l'intelligence....

Partout ont succédé aux études d'ensemble les études de détail, aux théories les applications, à l'esprit de synthèse l'esprit d'analyse... Si cette tendance, utile à quelques égards, funeste sous beaucoup d'autres, n'était contrebalancée par une tendance contraire, n'arriverions-nous pas à une ère de décadence?... Et puisque la race de ces hommes forts qui, dans une puissante étreinte, savaient embrasser tout ce qu'il nous est donné d'étudier est éteinte, pourquoi donc les sociétés savantes qui, sous ce rapport, les représentent, ne s'efforceraient-elles pas de les remplacer, en rappelant sans cesse les Sciences à la spéculation et à l'unité, les Lettres et les Arts aux principes si simples du vrai et du beau, et à l'étude des modèles qui les ont mis en pratique?... C'est ainsi du moins que nous avons compris leur mission. Il nous a semblé que, si elles y étaient infidèles, cette lumière calme et pure qui remplit encore l'horizon des intelligences, cèderait bientôt la place à d'innombrables lueurs toujours errantes et douteuses, funestes avant-coureurs des longues nuits de l'ignorance....

Un rapide coup-d'œil jeté sur l'état des Sciences, de la Littérature et des Arts va vous permettre de juger si nous nous sommes trompés.

La situation des premières semble n'accuser que d'immenses progrès sur le passé.... Le ciel se dévoilant de plus

en plus, grâce à la perfection de nos instruments et à la bonté de nos méthodes, et des étoiles inconnues à nos pères, venant par milliers s'offrir à nos yeux et grossir nos catalogues; les richesses que l'histoire naturelle se charge de décrire, l'anatomie et la physiologie d'étudier, s'accroissant chaque jour, et d'imparfaites théories, de défectueuses nomenclatures, disparaissant devant des théories plus satisfaisantes et des nomenclatures plus rationnelles; la physique et la chimie agrandissant continuellement leurs domaines, et la mémoire ne suffisant plus à retenir les noms des nouveaux composés qu'une savante analyse met à chaque instant à découvert; la géologie, née il y a peu de jours de leur alliance, ayant déjà recueilli presque autant de faits que ses aînées, et opposant avec orgueil la vraisemblance de ses conjectures à la certitude de leurs résultats; les mathématiques planant sur toutes les autres études, leur servant de guide et de régulateur, sans abandonner les régions de l'abstraction et de l'infini qui leur appartiennent: voilà assurément, Messieurs, un magnifique tableau.... Reconnaissons, toutefois, que nous ne pourrions, sans injustice, en attribuer exclusivement la gloire à notre siècle, puisqu'il n'a fait que marcher dans la brillante carrière que lui avait ouverte le XVIIIe.... Mais une gloire qui lui appartient tout entière, c'est celle d'avoir fait descendre les sciences des sommets souvent si peu accessibles qu'elles habitaient, pour venir au secours des besoins, des jouissances, j'oserai même dire des caprices de l'homme, et pour répandre sur l'agriculture et tous les arts industriels, en les élevant presqu'à leur hauteur, le vif éclat qu'à leur tour ils réfléchissent maintenant sur elles.

Ne nous dissimulons pas cependant tout ce que cette situation si florissante recouvre de dangers! Plus une

science s'enrichit de faits et d'observations, plus elle tend à oublier son point de départ et à se séparer de ses compagnes. Et néanmoins leur union ne fait-elle pas leur puissance?... Qu'étaient la physique et la chimie avant qu'elles se fussent rapprochées et que la géométrie leur eût prêté son langage, ses formules et la rigueur de ses démonstrations?... La nature n'est-elle pas simple et une dans ses voies? Et nous est-il permis de confondre sa force avec la faiblesse de l'œil qui la considère?...

Mais c'est surtout l'alliance des sciences avec l'industrie qui pourrait leur devenir funeste. Qu'arriverait-il si, éblouies par les prodiges qu'elles lui ont fait opérer, et ne cherchant plus qu'à en obtenir de nouveaux, elles venaient à perdre de vue leur vocation primitive; si, après avoir épuisé leurs forces au service d'une étrangère, elles en demandaient de nouvelles non plus à ces longues méditations qui, seules, ont la vertu d'enfanter des découvertes vraiment fécondes, non plus à cette austère et puissante synthèse qui, employée par Newton dans l'ombre et le silence, lui révéla le secret des cieux, mais à cette multitude d'observations de détail qu'elles auraient recueillies dans des routes où l'aveugle intérêt aurait conduit leurs pas?... Bientôt, frappées d'impuissance, elles ne seraient plus traitées qu'en mercenaires.... Et cette grande, cette noble, cette sublime étude de la création, qui exalte et fait épanouir toutes nos facultés, qui, laissant l'homme à sa place, l'amène à s'incliner devant l'auteur des merveilles qui l'entourent, ne serait plus qu'une grossière et sordide exploitation à son profit des forces et des ressources de l'univers dont il deviendrait le centre et comme la Divinité....

Voulons-nous éviter un aussi triste résultat dont un pays voisin nous offre de déplorables et honteux exem-

ples ?.. N'oublions jamais la grandeur originelle de ces filles du ciel !... Encourageons-les, sans doute, dans la généreuse assistance qu'elles nous prêtent pour satisfaire aux besoins de la civilisation moderne !.. Ne rougissons pas quand elles matérialisent leurs abstractions les plus relevées !.. Mais gardons-nous de les retenir dans les régions inférieures !... Faisons-les souvent remonter sur les sommets qui sont leur véritable séjour !.. Qu'elles s'y retrempent dans une union toujours de plus en plus intime !.. Qu'elles y puisent une nouvelle vie dans une contemplation de plus en plus désintéressée de la nature et de ses voies !.. Que le domaine enfin de la *spéculation* s'agrandisse à mesure que celui de *l'application* s'étendra !..

Ces vérités salutaires n'ont pas cessé d'être présentes à la pensée de l'Académie et de la diriger dans ses études. Vous le reconnaîtrez, nous osons l'espérer du moins, Messieurs, dans la nature des travaux dont il va vous être rendu compte.

Si le besoin de direction et d'unité se fait si vivement sentir dans l'empire de la Science, où les objets à étudier se trouvent clairement indiqués par la nature, pourrait-il ne pas en être de même dans cet autre empire dont il nous reste à vous parler, dans celui de la Littérature et des Arts ?... Là, aucune limite ne se trouve assez irrévocablement placée, aucun contour assez nettement décrit pour que l'esprit humain, laissé à sa propre liberté, ne soit amené à franchir l'une et à méconnaître l'autre....

Lorsqu'à la suite d'une révolution qui joncha notre sol de tant de débris, une main puissante voulut rapprocher les tronçons épars de la société et les rappeler à la vie, la nécessité de retourner aux sources anti-

ques dut se présenter à tous les esprits. Ce retour ne put manquer d'imprimer une apparente uniformité aux œuvres de la Littérature et des Arts. Nous la leur reprochons avec amertume. Les générations qui nous succèderont, sans éprouver pour elles l'injuste froideur que nous leur témoignons, ne verront, comme nous, dans les premières années du XIXe siècle, qu'une transition aux nouvelles destinées que préparaient à la Littérature et aux Arts un prompt échange d'idées et d'impressions entre des peuples qu'avait longtemps divisés et préoccupés la guerre, et un élan général vers l'indépendance nationale et la liberté....

C'est à ces généreux sentiments que demande ses plus vives inspirations le jeune poète que la patrie de Schakespeare et de Milton ne tarde pas à saluer, comme leur brillant successeur.... Si le souvenir toujours présent à sa pensée des anciens modèles ne cesse de maintenir chez le chantre de Childe-Harold et de Lara la diction à une hauteur, le style à une pureté que ses élèves n'ont pas toujours imitées ; comment ne pas reconnaître qu'il ouvre des sources d'émotions nouvelles, soit qu'il flétrisse le despotisme, qu'il montre les ineffaçables traces que son pied laisse au front des peuples, soit qu'il peigne la sauvage indépendance des nations primitives, soit qu'il appelle l'Europe entière à la délivrance d'une noble contrée, notre patrie à tous, Messieurs, s'il est vrai que nous ne vivions que par l'intelligence. Plus tard, si son génie précipité dans les sombres abîmes du doute, emprunte à ses maîtres le funeste dogme de la destinée, ce n'est plus la destinée calme et sereine des temps antiques devant les arrêts de laquelle les chœurs de Sophocle et d'Euripide abaissent religieusement la tête ; c'est une destinée ardente, implacable, furieuse, entourée du cortège des poignantes douleurs et des lugubres angoisses, que, dans nos temps modernes,

produit la triste lutte d'une raison égarée avec de célestes vérités dont elle veut en vain méconnaître l'empire.

S'adressant à l'amour-propre national si fortement réveillé par des événements récents, un autre poète, son contemporain, et un instant son rival, après avoir chanté les traditions mythologiques de sa patrie, en reproduit les temps héroïques et le glorieux passé dans des compositions éclatantes de fraîcheur et de coloris. Promptement répandues dans toute l'Europe, elles y excitent partout le besoin d'interroger les annales de chaque peuple, et détermine cette ardente étude du Moyen-Age, qui, de nos jours, semble être devenue la préoccupation de tous les esprits....

Habituée à précéder les autres nations, la France pouvait-elle rester en dehors du mouvement !... Un de vos plus illustres concitoyens, Messieurs, prouve au monde que le pays qui a su produire Corneille et Racine sait aussi leur donner des successeurs. Les couleurs, les formes, la majesté du style antique, sont employées, dans les Vêpres siciliennes et dans Marino Faliéro, à reproduire les situations les plus compliquées et les plus attachantes de la civilisation moderne. En voyant la muse dramatique apparaître si belle, si noble, si pure, et en même temps si pathétique et si vraie, chacun se crut transporté au grand siècle. Ce n'était pas à elle, cependant, que Casimir Delavigne avait demandé ses premiers triomphes. Les humiliations de la patrie lui avaient inspiré de généreux accents. Mais quelque élevé que fût son vol dans cette carrière, il est bientôt dépassé... La lyre antique dont Lord Byron avait su tirer des sons à la fois si nouveaux et si pénétrants, passe dans d'autres mains... Employée, non plus seulement à chanter de terrestres regrets ou d'humaines espérances, mais à célébrer les perspectives sans limites, qu'ouvre devant nous

un culte tout divin, elle atteint un degré inconnu de puissance, et nous assure de nouveau une supériorité, que, jusqu'ici, aucune contrée ne nous a enlevée.

Cette supériorité ne nous était-elle pas due?... N'était-ce pas un Français, qui, le premier, avait indiqué à la poésie les nouvelles sources où elle devait puiser?... Ce Français n'avait-il pas aussi, lui, foulé le sol de l'antique Grèce, redemandé Lacédémone à ses champs désolés, interrogé les échos du Taygète, appelé la pitié de l'Europe sur la plus illustre des infortunes!... Et parce que, au milieu de nos discordes civiles, il a disparu d'entre nous, sans bruit, sans éclat, sans retentissement, comme le voyageur frappé sur une terre étrangère par la main du destin, devons-nous nous montrer moins empressés et moins fidèles à payer un tribut de reconnaissance à sa mémoire?...

Ah! Messieurs, qu'il était resplendissant ce nouvel essor de la pensée humaine et quelles espérances ne devait-il pas faire concevoir?... Dépouillée du sceptre de l'érudition et de la critique qu'elle avait tenu d'une main si ferme sous Louis XIV, la France semblait vouloir le ressaisir par des ouvrages d'où la profondeur et la sagacité des recherches n'excluaient pas l'étendue des vues et l'éclat du coloris... A la voix d'habiles maîtres dont elle n'a point oublié les éloquentes leçons, et dont elle déplorera longtemps encore le silence, elle s'élançait dans la voie des recherches littéraires et des études historiques... Les arts obéissaient à l'impulsion imprimée à la littérature... Ils s'animaient, reprenaient de la vie, de la couleur, donnaient à leurs œuvres un caractère d'originalité, et si l'Italie se félicitait des triomphes de Rossini, à votre tour, Messieurs, vous vous énorgueillissiez de ceux de Boïeldieu....

Pourquoi toutes ces espérances n'ont-elles pas été te-

nues?... D'où vient que le progrès s'est ralenti et que sur beaucoup de points nous ayons la douleur de constater la plus affligeante décadence?... Faut-il en accuser exclusivement les événements politiques, qui ont donné un autre cours à l'activité des esprits et arraché les plus nobles intelligences à une carrière où elles avaient obtenu tant de succès et où l'avenir leur promettait encore tant de gloire?... Qui pourrait méconnaître l'influence fatale de ces circonstances?... Mais ne faut-il pas aussi, Messieurs, que nous reconnaissions que ce nouvel essor de la pensée portait en lui-même la cause de son ralentissement ... Il lui manquait un but précis, déterminé, saisissable par toutes les intelligences... L'affranchissement des anciennes règles avait été établi en principe par quelques esprits supérieurs.. . Aux temps de l'inspiration ont succédé ceux de l'imitation, aux soudaines illuminations du génie les laborieux enfantements de la médiocrité... Alors la Littérature et les Arts ont dû nous offrir et nous ont offert, en effet, le plus désolant spectacle.. D'un côté, une foule d'individualités, les unes, et c'est le plus grand nombre, profitant du dogme de l'indépendance pour obtenir des effets nouveaux par le sacrifice de tout ce que nous étions habitués à respecter, les autres, puisant encore aux sources antiques et leur devant des productions grandes, pures, irréprochables.... De l'autre, un public se reposant quelquefois des émotions trop violentes que lui font éprouver les premières, par les émotions plus douces et plus vraies que lui procurent les secondes, mais donnant trop souvent la preuve d'un goût de plus en plus dépravé, et déclinant vers la barbarie.

Un genre d'études a su se préserver de cette marche rétrograde. Que dis-je, Messieurs? Il semble avoir emprunté, des circonstances extérieures, de nouveaux éléments de

force et de durée... Je n'examinerai pas si, comme le prétendent quelques censeurs, le goût si vif que témoigne notre siècle pour les œuvres du Moyen-Age, ne tiendrait point à son impuissance d'en produire qui lui fussent propres et qui transmissent à la postérité d'impérissables et éclatantes preuves de sa fécondité et de sa vigueur... Je ne relèverai pas tout ce qu'une admiration trop exclusive et trop passionnée pourrait avoir de funeste, si elle nous entraînait jusqu'à blasphêmer contre la plus brillante page peut-être de l'histoire de l'esprit humain, celle de la Renaissance... Je féliciterai mon pays de la noble émulation qui s'est établie entre tous les départements, toutes les villes, je devrais dire toutes les bourgades, et qui les porte à étudier avec tant de soin leurs monuments, à recueillir si religieusement les moindres vestiges de leurs annales, à faire revivre leur passé dans des récits à la fois si instructifs et si attrayants... J'applaudirai aux généreux efforts d'une jeunesse ardente et studieuse... Mais à la vue des succès qu'obtiennent, de nos jours, des ouvrages d'érudition où la passion tient la plume et foule aux pieds toutes les règles de la critique, me pardonnera-t-on de demander où sont les successeurs des Ducange et des Mabillon qui seront appelés à rassembler en un seul faisceau cette foule de documents si précieux pour l'histoire générale, et, supposé qu'il s'en présente, dans quelle solitude assez profonde, assez à l'abri des stériles préoccupations qui consument nos forces, assez impénétrable à cet esprit de parti qui altère la limpidité de notre regard, assez inaccessible à cette prévention qui, comme l'a si bien dit d'Aguesseau, est le crime des gens de bien, ils pourront se placer, pour élever un monument digne de l'admiration des siècles à venir ? ..

Ces réflexions, Messieurs, qui ont eu pour objet de

justifier les constantes sollicitudes de l'Académie, je pourrais les étendre davantage. . Mais, n'en ai-je pas déjà trop dit devant l'auditoire si éclairé qui m'écoute et où nous retrouvons avec tant de bonheur une administration habituée à répandre chaque jour, autour d'elle, les plus pures et les plus vives lumières de l'intelligence?. . .

Et puis, est-ce bien dans la patrie de Fontenelle et de Boïeldieu, est-ce bien devant l'image du grand Corneille, qu'il siérait d'insister plus longtemps sur le besoin d'étudier leurs œuvres immortelles et d'y puiser le feu sacré qui les inspira ?. . .

CLASSE DES SCIENCES.

Rapport

SUR LES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1849-1850,

PAR

M. J. GIRARDIN,

Secrétaire de la classe des Sciences.

Messieurs,

Le domaine des Sciences mathématiques et physiques s'étend et s'agrandit chaque jour davantage. Les siècles passés nous ont légué de nombreuses et mémorables découvertes ; la fin du XVIIIe et le commencement du XIXe, surtout, ont été marqués par un développement inoui de l'histoire naturelle, de la physique, de la chimie, de la mécanique ; et, cependant, le champ des spéculations est si vaste, la mine de l'expérimentation est si féconde, qu'il n'y a pas à craindre de voir les savants arrêtés dans leur essor.

Cette marche incessante de l'esprit humain est due en très grande partie, on ne saurait le nier, à l'influence des diverses sociétés savantes. Toutes, à l'envi, par les pro-

vocations qu'elles adressent, par les encouragements qu'elles décernent, par la publicité qu'elles assurent aux travaux sérieux et durables, par l'honneur, enfin, qu'elles font rejaillir sur ceux qu'elles s'associent, entretiennent une vivifiante émulation parmi les hommes inventifs. Et ce n'est pas seulement, comme autrefois, dans quelques grands centres privilégiés que se manifeste ce mouvement de l'observation et de la pensée ; partout, sur les points les plus reculés du globe, les mêmes effets se révèlent, les mêmes progrès s'accomplissent.

Ce qui caractérise essentiellement notre époque, c'est la tendance qu'ont toutes les Sciences à élargir le cercle de leurs applications. Jamais plus qu'aujourd'hui on ne s'est préoccupé de faire servir les découvertes au bien-être des populations. Les abstractions les plus élevées se traduisent immédiatement en conceptions pratiques ; des travaux purement scientifiques font éclore des industries nouvelles. Dans les Arts, la fabrication des bougies stéariques, la conversion du coton en poudre de guerre, la galvanoplastie, le dorage par la pile, la télégraphie électrique, le daguerréotypage et la photographie, la locomotion par la vapeur ; en agriculture, la pratique des assolements, la confection des engrais, la modification des espèces domestiques, la fécondation artificielle des poissons, ne sont que l'expression usuelle des indications les plus ardues des sciences physiques, chimiques ou naturelles. — Pour satisfaire à des exigences absolument matérielles, l'esprit humain fait à chaque instant des efforts nouveaux, et nous étonne par des prodiges imprévus.

C'est là une heureuse direction où l'action des sociétés savantes ne saurait être méconnue, car ce sont elles qui, les premières, ont montré que s'il y a de la gloire à faire avancer les Sciences dans leur partie spéculative, il y a

aussi de l'honneur à acquérir en tournant au profit de tous les nouvelles et sublimes clartés des théories scientifiques.

En présence des importants résultats déjà obtenus dans une voie où toutes les sympathies suivront constamment les Sciences, les travaux particuliers des Académies offrent un intérêt plus général. Je vais donc, sans redouter d'épuiser votre attention, vous exposer ceux que l'Académie de Rouen a menés à bonne fin depuis sa dernière séance publique.

SCIENCES MATHÉMATIQUES

Discours de M. Girault sur le calcul infinitésimal.

Il n'est pas donné à tout le monde de pénétrer dans les hautes régions des mathématiques, de s'élever jusqu'au *calcul infinitésimal*. Ce puissant instrument d'analyse, dû au génie de Newton et de Leibnitz, fournit au géomètre le moyen d'établir, dans tous leurs éléments, la figure et l'étendue des corps, et fait rentrer dans son domaine tous les phénomènes mesurables, quelques complications qu'ils présentent.

En entendant le discours de réception de M. Girault, il semblait à tous qu'aucune difficulté sérieuse n'existât plus, tant le professeur du Lycée a su répandre d'éclatantes lumières sur l'une des matières les plus abstraites qui puissent occuper l'intelligence humaine. On comprend l'intérêt qui s'attache à un pareil sujet, lorsqu'on sait que c'est à l'aide du calcul infinitésimal que l'homme, après avoir pénétré dans la vaste étendue des cieux, a pu y étudier les mouvements des innombrables sphères dont la main de Dieu l'a parsemée.

Histoire des mathématiques, par M. Bergasse.

M. le Président, en répondant au récipiendaire, a déroulé le magnifique tableau des découvertes mathématiques depuis les temps les plus reculés jusqu'à ce jour. Tout en reconnaissant l'immense supériorité des modernes

à cet égard, M. Bergasse n'est pas injuste envers les anciens qui avaient acquis un haut degré de perfection dans ce que nous appelons les *mathématiques appliquées*. En effet, les observations astronomiques faites par les Grecs, leurs calculs et jusqu'à leurs erreurs, ont, assurément, quelque chose de prodigieux.... Thalès prédisant une éclipse, Pythagore enseignant à ses disciples la sphère céleste, la cause des éclipses, la sphéricité de la terre et son mouvement diurne autour du soleil vingt et un siècles avant Copernic, Hipparque découvrant la précession des équinoxes et préparant le catalogue des vingt-deux mille étoiles que Ptolémée devait un peu plus tard introduire dans son Almageste, ne sont-il pas eux-mêmes autant de problèmes dont l'histoire ne peut donner la solution qu'en prêtant aux anciens une sorte de faculté d'intuition refusée aux modernes.

Mais quel que soit le mérite des travaux des anciens, on y cherche en vain une idée générale, féconde, rassemblant sous ses lois tous les faits détachés ; le champ de l'infini ne s'est point ouvert pour eux!

Il n'appartenait qu'à la religion chrétienne, en révélant à l'homme la sublimité de son origine et de sa fin, de vulgariser, pour ainsi dire, cette précieuse puissance d'abstraction qui nous permet de spiritualiser les objets les plus matériels, de généraliser nos perceptions, de concevoir la notion de l'infini, et qui ouvre à nos méditations comme un horizon sans limites et sans bornes.

Sur les nombres incommensurables, par M. Girault.

Dans une autre dissertation consacrée à l'étude des quantités qui n'ont point de commune mesure, et que, pour cette raison, on appelle *incommensurables*, dans le langage mathématique, M. Girault a examiné si le mot *nombre* doit s'appliquer aux quantités incommensurables aussi bien

qu'aux nombres entiers et fractionnaires, et, contrairement à l'opinion de certains traités d'arithmétique, il conclut à l'affirmative.

Soumettant à une analyse rigoureuse les principes fondamentaux sur lesquels repose la science du calcul, il a parfaitement lémontré que la notion de *rapport* doit, en arithmétique, précéder toutes les autres, comme étant inhérente à l'idée de *nombre*, et il a mis, non moins clairement en évidence, que cette notion renferme implicitement celles de la multiplication et de la division.

Ces considérations donnent au Mémoire de M. Girault un cachet spécial, et l'élèvent à la hauteur de la philosophie des sciences.

Discours de réception de M. A. Lévy sur les mathématiques.

M. Auguste Lévy, de son côté, a examiné, dans son discours de réception, s'il est vrai, comme on l'a dit, que l'étude des mathématiques flétrisse et déssèche l'imagination, pervertisse le jugement à l'égard de tout ce qui sort de leur domaine, enfin conduise, par la certitude même de leurs résultats, à un scepticisme absolu dans toutes les questions qui n'admettent pas les démonstrations rigoureuses des sciences exactes.

Ces reproches, on pourrait aussi les adresser à la physiologie, à l'anatomie, à la philosophie, à l'économie politique; et l'on se trouverait ainsi conduit à repousser l'étude de toutes les sciences comme fatale et dangereuse, à dresser en quelque sorte le procès au savoir humain! Etranges et tristes conséquences d'une fausse logique qui veut rendre les sciences responsables des aberrations de quelques-uns de leurs adeptes, et qui n'aperçoit pas que c'est l'oubli de la méthode qui amène inévitablement les

erreurs auxquels échappent toujours les véritables savants !

Peut-on accuser les mathématiques de déssécher l'imagination, lorsqu'on voit Newton et Le Verrier trouver dans leur génie de nouveaux procédés de calcul, découvrir dans les cieux les secrets du Très-Haut, et dévoiler ces admirables lois qui maintiennent dans une si parfaite harmonie ces milliers d'astres qui gravitent majestueusement dans l'espace ?

Peut-on leur reprocher de conduire au doute sur ces imposantes vérités devant lesquelles l'humanité s'incline depuis des siècles? Pas davantage ; car le scepticisme n'est pas le partage des hommes vraiment instruits ; et à ceux qui deshonorent la science par le scandale de leurs erreurs, M. Lévy oppose Newton et Pascal dont l'immense savoir était joint à un grand fond de religion. « Rois par l'intelligence, leur esprit planait dans de trop hautes régions pour ne pas voir encore beaucoup au-dessus d'eux cette puissance infinie qui a créé les mondes. »

Réponse de M. Bergasse au discours de M. Lévy.

M. Bergasse, en répondant au discours de notre jeune confrère, a su trouver de nouveaux arguments pour disculper les mathématiques des torts qu'on leur prête injustement. Le funeste pyrrhonisme à l'égard des faits physiques ou moraux qui échappent aux formules algébriques, et dont malheureusement tant d'esprits sont imbus de nos jours, M. Bergasse l'attribue quelquefois à un défaut de jugement qui ne permet de considérer qu'une seule face du même objet, mais plus souvent à un dérèglement du cœur qui fait oublier que si l'homme est un colosse pour tout ce qui est au-dessous de lui, il est un ciron pour tout ce qui est au-dessus !

Aux hommes illustres, bien convaincus de cette vérité dont M. Lévy a évoqué le souvenir, M. Bergasse ajoute le grand Euler qui, dans un siècle incrédule, montrait dans tous ses écrits un si profond respect pour les faits révélés.

En terminant son éloquent plaidoyer, l'honorable Président cite ces mémorables paroles de Newton :

« Je ne sais pas ce que le monde pensera de mes travaux ; mais pour moi, il me semble que je n'ai pas été autre chose qu'un enfant jouant sur le bord de la mer et trouvant tantôt un caillou un peu plus poli, tantôt une coquille un peu plus agréablement variée qu'un autre, tandis que le grand océan de la vérité s'étendait inexploré devant moi. »

PHYSIQUE GÉNÉRALE. Météorologie.

Indépendamment des observations météorologiques, faites à Rouen, dont M. Preisser a continué de nous donner connaissance à chaque saison, nous avons eu plusieurs communications intéressantes relatives à ces grands phénomènes qui se passent dans l'atmosphère ou dans la masse solide de notre planète.

Halo solaire, à Fécamp.

Ainsi, M. Marchand nous a fait part d'un magnifique halo solaire observé par lui à Fécamp, le 22 mars, à 1 heure 50 minutes du soir. Ce halo, qui a duré à peu près trois minutes, était remarquable par la vivacité de ses couleurs, par l'intensité lumineuse de l'une de ses parhélies, et surtout par des arcs elliptiques et latéraux placés sur le même axe que les parhélies, circonstance non encore signalée par les météorologistes (*a*)[1].

---

[1] Voir les notes à la fin du Rapport.

Étude des trombes, par M. Lévy.

M. Lévy s'est spécialement occupé de l'étude des trombes, météores aussi mystérieux que terribles dont nos vallées de Monville et de Malaunay gardent encore, après cinq ans, les douloureux stigmates. La dissertation qu'il nous a lue à ce sujet, est un bon résumé de l'état actuel de nos connaissances sur ces phénomènes étranges qui troublent, par moments, l'ordre apparent de la nature, et portent, à la surface de la terre, l'épouvante et la mort. — Il nous a dit l'action des trombes sur la mer, les édifices, les métaux, les plantes, les individus ; il a recherché la cause probable de leur formation, la manière dont elles agissent dans les désastres qu'elles occasionnent, et il s'est appliqué à prouver que ces masses nuageuses, renfermant incontestablement dans leur sein la matière même du tonnerre, produisent des effets qui ressortent de l'électricité.

Les commissaires de l'Académie, chargés d'examiner le mémoire de M. Lévy, n'ont pas une conviction aussi profonde, que l'électricité joue *seule* un rôle dans les scènes de désolation qui suivent l'apparition des trombes, surtout en présence de ce fait signalé par Peltier, que sur 116 trombes observées, 41 seulement ont été accompagnées manifestement d'éclairs, de tonnerre et de phénomènes lumineux. Il faut attendre les résultats d'études ultérieures pour formuler une théorie générale.

Tremblement de terre à Caen.

M. Isidore Pierre nous a donné la relation d'une assez forte secousse de tremblement de terre qui s'est fait sentir à Caen et dans ses environs, à 4 heures 40 minutes du matin, le 12 novembre 1849. Des personnes debout ont failli être renversées, des pièces de vaisselle ont été cassées. Notre correspondant a été réveillé en sursaut par un

craquement qui lui a fait croire à un mouvement de tassement de la maison qu'il habite. Ce craquement a été suivi pendant 2 secondes d'une sorte de roulement comparable à celui d'une voiture qui s'arrête brusquement sous un passage voûté.

PHYSIQUE EXPÉRIMENTALE

De ces phénomènes qu'il nous est permis simplement d'observer, passons à ceux que nous pouvons produire et qui ne sont pas moins merveilleux. Nous entrons ici dans le domaine de la physique expérimentale et de la chimie.

Incombustibilité momentanée des tissus organiques, par M. Boutigny.

Si nous en croyons M. Boutigny, on peut impunément plonger ses mains dans de la fonte en fusion, exposer des parties vivantes à des températures excessivement élevées, sans qu'il y ait douleur, sans qu'il y ait altération des tissus. Notre confrère nous affirme avoir introduit le doigt, puis la main, dans des bains de plomb, de bronze, d'argent, de fonte de fer, et toujours être sorti victorieux d'épreuves aussi effrayantes.

Les seules précautions à prendre pour se préserver de l'action désorganisatrice de la matière fondue, c'est de faire l'expérience avec confiance, sans avoir peur, et de passer la main rapidement. Si l'on enduit celle-ci, à l'avance, de savon, et si, avant de l'entrer dans le bain de métal, on l'immerge dans une solution de sel ammoniac, ou même plus simplement dans de l'eau fraîche, la main devient, pour ainsi dire, invulnérable. L'éther ordinaire est encore plus propre que l'eau à soustraire les organes vivants à la chaleur du plomb fondu, si bien même que M. Boutigny assure que la main de femme la plus blanche, la plus délicate, pourrait se plonger dans le bain métallique sans le moindre danger, bien mieux, sans le plus léger inconvénient.

Ces résultats, que le professeur Sémentini de Naples avait déjà constatés, il y a plus de 40 ans, rendent moins invraisemblable ce que tant de vieux ouvrages nous racontent sur les *épreuves du feu, les hommes incombustibles*, et nous permettent de croire à ces ouvriers qui font danser dans leurs mains des loupes ou grumeaux de fonte sortant de la fournaise, qui courent nu-pieds sur des coulées de métal encore rouge de feu.

L'un des membres de l'Académie, M. Preisser, qui a répété avec succès les singulières et hardies expériences de M. Boutigny, n'est pas aussi disposé que ce dernier à admettre que la petite quantité d'humidité qui recouvre la peau nue, passe à l'état sphéroïdal au moment de l'immersion dans le bain métallique, et reste ainsi à une température inférieure à 100°. Ne pourrait-on pas expliquer la non-perception de la chaleur, par le peu de conductibilité de la peau, un défaut de contact entre l'organe et le corps incandescent, et aussi par la vaporisation subite de l'humidité qui revêt toujours le premier ?... Ces idées théoriques, on peut les contester, tandis que les faits avancés par notre confrère de Paris ont été reconnus vrais par plusieurs expérimentateurs, et c'est là le point capital

CHIMIE.
Sur la respiration des animaux, par MM. Regnault et Reiset.

L'une des questions de statique chimique des animaux les plus importantes à résoudre, c'est assurément celle de la respiration. C'est aussi celle qui a le plus attiré l'attention des physiologistes, des chimistes et des physiciens, mais ce n'est véritablement que depuis la découverte mémorable de la composition de l'air et du sang, c'est-à-dire depuis la fin du siècle dernier, que les théories de cet acte si essentiel ont pu se formuler d'une manière plus nette et plus satisfaisante.

Depuis les expériences de Lavoisier, qui ont marqué une

ère nouvelle pour la physiologie moderne, en substituant des faits précis à des suppositions vagues, Allen et Pepys, Edwards, Despretz, Dulong, Valentin et Brunner, Erlach, Marchand, Boussingault, Barral, ont successivement accru le domaine de nos connaissances sur les phénomènes excessivement curieux, qui s'accomplissent dans l'intérieur du poumon.

On sait, à n'en plus douter, grâce à cette longue suite d'expérimentateurs, que, dans la respiration, il y a toujours absorption d'oxygène, exhalation d'acide carbonique et de vapeur d'eau, et que l'oxygène, l'acide carbonique, l'azote, préexistent dans le sang avant son arrivée dans le poumon.

Mais bien des points de la perspiration animale restaient encore à éclaircir. Un membre de notre Académie, M. J. Reiset, aidé de M. Regnault de l'Institut, s'est mis à l'œuvre avec un dévouement et une persistance dignes des plus grands éloges, et après plusieurs années de travaux exécutés sur des animaux pris dans toutes les classes, les deux chimistes ont pu saisir les principales lois de l'acte physiologique qui entretient la vie.

Le mode d'expérimentation qu'ils ont suivi offre la plus rigoureuse exactitude. Les animaux ont été placés dans les conditions normales de leur existence pendant toute la durée des expériences; l'appareil ingénieux qui a servi pour apprécier les changements que l'air subit par le séjour de chaque animal, fonctionnait avec tant de perfection et de simplicité, que toutes les causes d'erreurs qui entachaient les travaux antérieurs ont pu être évitées; de plus, MM. Regnault et Reiset ont tenu compte du mode d'alimentation, du régime auquel chaque animal est soumis dans son état de santé, ce qui influe d'une manière si pro-

noncée sur son mode de respiration On peut donc accorder une foi entière aux résultats obtenus par les deux habiles chimistes. Je ne puis, à mon grand regret, signaler que les principaux.

A cette question encore indécise : Y a-t-il plus d'oxygène absorbé qu'il n'en faut pour produire tout l'acide carbonique exhalé? MM. Regnault et Reiset répondent :

Le rapport entre la quantité d'oxygène contenu dans l'acide carbonique et la quantité totale d'oxygène consommé paraît dépendre beaucoup plus de la nature des aliments que de la classe à laquelle l'animal appartient. Il est plus grand avec le régime du pain, plus faible avec celui de la viande, intermédiaire entre les deux avec le régime des légumes.

Tous les animaux à sang chaud présentent, lorsqu'ils sont à l'inanition, la respiration des carnivores.

Pour les animaux d'une même espèce et à égalité de poids, la consommation d'oxygène est plus grande chez les jeunes individus et chez les animaux maigres que chez les adultes et les animaux très gras. Elle varie beaucoup avec la grosseur absolue des individus; ainsi, elle est dix fois plus grande chez les petits oiseaux que chez les poules.

Relativement à l'azote, MM. Regnault et Reiset nous apprennent qu'un animal à sang chaud, soumis à son régime habituel, dégage toujours de l'azote, mais en très minime proportion. Il y a, au contraire, absorption de ce gaz lorsque l'animal est souffrant ou à l'inanition.

Resterait à savoir d'où vient l'acide carbonique exhalé, où il prend naissance, quelle est la force qui l'expulse du sang veineux pour le mélanger avec l'air expiré. Ces points n'ont pas été abordés par nos deux expérimentateurs; mais

nous devons espérer qu'ils compléteront leur beau travail par l'examen de cette dernière question, non moins capitale que les autres.

Il y aurait aussi à déterminer quels sont les organes et les liquides du corps animal qui déterminent les altérations éprouvées par l'air dans l'acte respiratoire ; mais l'état encore peu avancé de nos connaissances biologiques ne permet guère d'entreprendre actuellement de pareilles recherches. Quelques essais ont néanmoins été tentés déjà dans cette direction ; le soin de les poursuivre est laissé à nos successeurs.

L'Académie se plaît à reconnaître que MM. Regnault et Reiset ont introduit dans les études physiologiques une méthode expérimentale qui doit servir de modèle, et assure, par là, à une science encore bien incomplète, un avenir de progrès sérieux. Quoi qu'il arrive, leur travail, dont M. Boutan nous a fait une brillante exposition, restera comme une œuvre capitale.

Mémoires de M. Cahours.

M. Cahours a soumis à notre approbation une grande partie des recherches de chimie organique qu'il a exécutées depuis plusieurs années, et qui lui assurent dans le monde savant une place distinguée.

Ce qui caractérise surtout les travaux de notre confrère, c'est l'habileté peu commune avec laquelle il sait analyser, modifier, métamorphoser les uns dans les autres les produits si délicats de la nature organique, créer les dérivés de chaque composé défini, et réunir sous des lois générales les faits en apparence les plus disparates. Ses travaux ont ouvert de nouvelles voies à la chimie végétale et montré le parti que l'on peut tirer de l'emploi de certains

agents, tels que la potasse caustique, le perchlorure de phosphore, le chlore, le brôme, le mélange des acides sulfurique et nitrique fumants, pour opérer des dédoublements, des effets d'oxydation et de chloruration, pour reconstruire des composés connus, déjà produits par d'autres méthodes, pour obtenir aussi des corps entièrement nouveaux. M. Cahours est, sans contredit, l'un des chimistes modernes qui sait le mieux pénétrer dans la constitution intime des substances organiques, dont les éléments si mobiles ne se prêtent pas, avec autant de facilité que les substances minérales, à ces réactions chimiques qui, seules, peuvent nous éclairer sur l'arrangement moléculaire des particules de la matière.

Je regrette de ne pouvoir vous énumérer tous les composés nouveaux, tous les résultats curieux dont M. Cahours a enrichi la science ; mais pour vous montrer toute la puissance des chimistes modernes, je vais vous indiquer, en quelques mots, l'une des plus singulières découvertes de M. Cahours; celle-là vous donnera une idée de l'importance des autres.

On emploie, depuis plusieurs années, dans le commerce de la parfumerie européenne, une essence désigné sous le nom d'*huile de Vintergreen*, et qui est fournie par une plante de la famille des bruyères, le *gaultheria procumbens*. Cette huile est expédiée de la Nouvelle-Jersey, où la plante croît en abondance. Chose bien digne de remarque, cette huile, qui prend naissance sous l'influence de la végétation, présente la composition d'un éther composé, du salicylate de méthylène ; c'est ce que M. Cahours a constaté par l'analyse. Guidé par cette indication, ce chimiste a essayé de reproduire l'essence en question au moyen de l'esprit de bois et de l'acide salicylique, deux composés inconnus dans la nature, et il y est parvenu si bien, qu'il

n'y a pas moyen de distinguer l'huile créée artificiellement de l'huile naturelle.

C'est, assurément, un événement heureux pour la science que la reproduction de certains produits naturels par des procédés de laboratoire d'un emploi infaillible ; mais l'industrie et l'économie domestique en profiteront à leur tour, et déjà, par ce qui a été réalisé depuis quelques années, nous pouvons entrevoir le moment où grand nombre de principes végétaux, médicamenteux, tinctoriaux ou aromatiques, au lieu d'être tirés à grands frais de contrées lointaines, sortiront de toutes pièces des fabriques de produits chimiques à des prix modestes qui en généraliseront l'usage.

La création des alcalis végétaux par une méthode synthétique récemment signalée nous donne l'espoir que, dans un avenir prochain, le pharmacien n'aura plus besoin d'opium pour obtenir de la morphine, de quinquina pour fabriquer le sulfate de quinine. Cette espérance est si légitime, qu'une Société savante de Paris, la Société de pharmacie, a fait de la préparation artificielle de la quinine l'objet d'un prix de 4,000 fr., auxquels le ministre de la guerre vient d'ajouter 4 autres mille francs. L'intervention du département de la guerre, dans une semblable question, ne paraîtra pas étrange, lorsqu'on saura que notre seule armée d'Afrique a consommé jusqu'à 400 kilogrammes de sulfate de quinine, dont une partie a été payée au prix de 350 fr. le kilogramme

En attendant que l'important problème proposé par la Société de pharmacie soit résolu, ce qu'il y a de mieux à faire, c'est de simplifier le procédé d'extraction de la quinine, c'est de livrer au commerce un sulfate de quinine aussi pur et à aussi bas prix que possible. C'est à quoi s'est attaché notre confrère M. Henry.

Fabrique de sulfate de quinine, au Havre.

L'année dernière, MM. Labarraque et C[ie], négociants au Havre, ont créé, aux environs de cette ville, une fabrique de sulfate de quinine, dont ils ont donné la direction à M. Henry ; ils ne pouvaient mieux choisir, car tout le monde sait que ce chimiste a associé son nom d'une manière durable à la découverte des alcalis des quinquinas. Le sel est préparé par un mode particulier ; il jouit d'une grande blancheur, est parfaitement cristallisé, beaucoup plus pur et plus riche en quinine que les autres sels du commerce ; c'est ce qui ressort de mes analyses comparatives, et ce qui donne au sulfate du Havre une supériorité marquée sous le rapport thérapeutique.

La création de la fabrique du Havre est donc un événement heureux, médicalement parlant, et ce qui doit encore en augmenter l'intérêt, c'est qu'elle a fait baisser le prix du sulfate de quinine, que la rareté toujours croissante des quinquinas de la Bolivie avait porté à un taux inusité jusqu'alors.

En nous envoyant des échantillons des produits de cette fabrique, M. Henry nous a fait connaître un nouveau procédé pour déterminer exactement la proportion de sulfate de cinchonine qui peut être en mélange dans le sulfate de quinine ; nous avons vérifié les avantages de ce procédé, et nous lui avons donné notre approbation (*b*).

Sur l'huile et l'eau distillée de laurier-cerise, par M. Lepage.

Les travaux de Robiquet, de Wohler, de Cahours et de plusieurs autres chimistes nous ont appris que certaines essences, extraites de fleurs ou de semences par la distillation, ne préexistent pas dans ces organes, et qu'elles doivent leur origine à la réaction de matières analogues à l'albumine sur des principes neutres inodores, réaction qui s'effectue sous l'influence de l'eau pendant l'opération

de la distillation. C'est le cas, entre autres, des essences d'amandes amères, de moutarde noire, d'ulmaire, de raifort, de petite centaurée.

L'un de nos membres correspondants, M. Lepage, de Gisors, a recherché si l'huile volatile et l'acide prussique qu'on extrait des feuilles fraîches du laurier-cerise ne sont pas aussi des produits de réaction, comme les corps précédents. Ses expériences l'ont conduit à affirmer qu'une partie de ces deux principes existe toute formée dans les feuilles; mais nous devons dire qu'il est combattu par MM. Bouchardat, Dorvault et Gobley.

Quoi qu'il en soit, M. Lepage a fait une étude consciencieuse des eaux distillées de laurier-cerise et d'amandes amères, dont les pharmaciens et les médecins pourront profiter Entre autres faits intéressants qu'il signale, je mentionnerai l'existence d'un sel ammoniacal dans ces eaux, l'infériorité de l'eau de laurier-cerise préparée avec des feuilles sèches, la plus grande richesse en essence et en acide prussique de l'eau préparée avec des feuilles récoltées au milieu de l'été.

Alcool considéré sous le rapport toxicologique, par M. Morin.

La constatation de l'alcool, dans un cas d'empoisonnement, est un des problèmes les plus difficiles de la chimie légale, attendu qu'habituellement les recherches ne peuvent avoir lieu que longtemps après la mort.

M. Morin a eu l'occasion d'opérer sur le cadavre d'un homme mort d'ivresse, presqu'immédiatement après le décès. Le corps répandait, à l'autopsie, une forte odeur éthérée; le liquide de l'estomac contenait beaucoup d'acide acétique. Par un procédé rationnel et simple, notre confrère en a retiré, non de l'alcool, mais de l'éther en proportions notables.

Celui-ci s'était évidemment formé dans l'estomac aux dépens de l'eau-de-vie ingérée, et cette métamorphose curieuse a dû se produire sous l'influence de ce principe de la salive que les chimistes ont nommé *diastase animale*. On sait, en effet, qu'en moins d'une minute, les substances féculentes, maintenues dans la bouche, et par conséquent imbibées de salive, présentent des signes manifestes de saccharification ; d'où il suit que la diastase de la salive est un ferment puissant, qui peut parfaitement convertir les différents principes organiques les uns dans les autres.

Nous pouvons conclure, avec M. Morin, que si, jusqu'ici, il a été impossible de constater la présence de l'alcool dans les cas de mort par suite d'ivresse, cela tient à ce que les chimistes ignoraient la formation de l'éther en pareilles circonstances, et qu'ils ne prenaient pas les précautions nécessaires pour recueillir un liquide aussi volatil.

Analyse d'eaux minérales.

L'histoire des eaux minérales, ces agents thérapeutiques naturels de plus en plus appréciés, s'enrichit chaque jour de faits curieux qui nous donnent des indications plus précises sur leur véritable mode d'action. Le perfectionnement incessant de l'analyse chimique y fait maintenant découvrir des éléments nouveaux très actifs dont, il y a 20 ans à peine, on n'aurait pas soupçonné l'existence.

Eaux de Cransac, par M. Henry.

Nous devons, dans cette catégorie de travaux, un intéressant mémoire à M. Henry sur les eaux de Cransac, dans l'Aveyron. Ce qui caractérise surtout ces eaux, c'est la présence du manganèse à l'état de sulfate, dans une proportion telle qu'il leur communique des propriétés toutes spéciales. Des six sources distinctes employées, deux ne renferment pas de fer, mais beaucoup de sulfate de

manganèse, et ce ne sont pas les moins actives. Dans les autres, le fer y est sous forme de sulfate ferroso-ferrique. Dans quelques autres, il y a une telle quantité de sulfates de fer et d'alumine, qu'elles sont toxiques. (*c*)

Les récentes applications médicales des préparations de manganèse, faites par Thomson, Ure, Gendrin, Hannon et Pereyra, mettent hors de doute la puissance thérapeutique de ce métal, surtout dans les affections scrophuleuses et le traitement des fièvres quartes rebelles.

Les sources de Cransac jouissaient, dès le xe siècle, d'une certaine importance ; elles allaient être détruites par des fouilles, projetées par une compagnie industrielle, dans la montagne d'où elles sortent. M. Henry est parvenu, fort heureusement, à empêcher cette destruction. C'est là un important service rendu à la médecine par notre correspondant ; et vous le savez, Messieurs, la science lui en doit déjà beaucoup d'autres.

Eaux de la ville de Fécamp, par M. Marchand.

Un autre confrère, M Marchand, a fait l'étude de deux sources qui alimentent la ville de Fécamp, la fontaine *Goyer* et la fontaine *Bigot*. Outre les matières minérales qui sont communes à presque toutes les eaux potables, ces fontaines offrent ceci de particulier qu'elles contiennent des traces de lithine, d'iodure et de brômure de potassium.

Frappé de ces résultats, et désireux de démontrer, d'une manière plus probante encore, l'existence de l'iode dans ces eaux, M. Marchand a fait l'analyse des cendres du *Ranunculus aquatilis* qui croît en abondance dans tous les ruisseaux, et y a reconnu sans peine l'existence de ce métalloïde. Il l'a également retrouvé dans un *Batrachosperme* qui tapisse les silex déposés dans les lits des sources de Fécamp.

M. Marchand n'évalue la quantité d'iodure de potassium dans l'eau de ces sources qu'à dix milligrammes 1/4 pour 100 litres d'eau. Cette proportion d'iode, si infinitésimale qu'elle soit, mérite cependant d'être notée avec soin, en raison de son influence sur la nature des principes salins contenus dans les plantes d'eau douce, et de ses conséquences pour la physiologie végétale.

Notre confrère a constaté la présence de la lithine, non seulement dans les eaux de Fécamp, mais aussi dans l'eau de la mer. Il y a déjà plus de 18 mois qu'il a annoncé ce dernier fait au secrétaire de l'Académie.

Si M. Marchand n'a pas attendu la fin de ses recherches sur les eaux de sa localité pour nous faire part des résultats curieux auxquels il est arrivé, c'est que tout dernièrement un chimiste de Paris, M. Chatin, a informé l'Institut qu'il venait de constater l'existence de l'iode dans les plantes d'eau douce. Notre confrère n'entend pas réclamer la priorité de cette découverte ; il tient seulement à ne pas perdre date.

HISTOIRE NATURELLE.

Recherches de la houille, à Sotteville.

M. Pimont nous a tenus au courant des faits relatifs à la recherche de la Houille aux portes de Rouen. Les premiers travaux, vous devez vous le rappeler, remontent à 1848. Après une assez longue interruption, occasionnée par des tentatives infructueuses pour utiliser le puits absorbant des abatoirs, on a recommencé le 29 décembre dernier. Une machine à vapeur est installée, et toutes les dispositions sont prises pour conduire le forage jusqu'à la fin. Au 25 juillet 1850, la sonde avait atteint la profondeur de 125 mètres.

M. Pimont a présenté à l'Académie la série des échantillons des terrains traversés ; des marnes, des calcaires,

des sables, des argiles, des grès de diverses couleurs, au milieu desquels on a trouvé quelques coquilles fossiles, des pyrites et des fragments de lignites.

M. Largilliert nous a soumis des *considérations sur la Conchyliologie* et nous a gratifiés des prémices de la description de 20 coquilles nouvelles. Au dire des commissaires de l'Académie, dont M. Pouchet était l'interprète, les descriptions de M. Largilliert révèlent un observateur judicieux, et les points de doctrine qu'il a traités dans son mémoire montrent chez ce naturaliste, non seulement la science de l'homme pratique, mais encore le coup-d'œil exercé d'un savant de cabinet. On lui doit la connaissance de 171 autres espèces nouvelles qui ont été décrites et ont figuré dans le journal de Conchyliologie publié à Cassel par M. Philippi. Conchyliologie

M. Largilliert a pu largement favoriser la publication du naturaliste allemand, car il possède une des plus riches et des plus belles collections de coquilles que l'on puisse voir.

M. Prevost, professeur d'arboriculture, nous a lu des observations pleines d'intérêt sur quelques points controversés d'organographie et de physiologie végétales. Il a surtout discuté les deux théories qui se partagent le monde savant à l'égard du mode d'organisation et de développement des végétaux ligneux, c'est-à-dire celle de M. de Mirbel et celle de M. Gaudichaud. Notre confrère a établi, tant par le raisonnement que par de nombreux exemples empruntés aux plantes dicotylédonées, que le système Gaudichaud, qui n'est d'ailleurs que la reproduction de celui de Lahire, expliqué par le savant Dupetit Thouars, Physiologie végétale, par M. Prevost.

il y a 25 à 30 ans, rend compte d'une manière satisfaisante du phénomène de la végétation, tandis que celui de M. de Mirbel est souvent démenti par l'observation pratique. M. Prevost a présenté sous forme d'aphorisme les parties de ce dernier système qui sont en désaccord avec ce qui se passe journellement sous nos yeux, et il en conclut, en définitive, que la théorie de M Gaudichaud est un guide beaucoup plus sûr pour l'arboriculteur.

Flore normande.

La Flore de Normandie acquiert journellement de nouvelles espèces de plantes et éprouve d'importantes rectifications. Ainsi, notre correspondant de Cherbourg M. Le Jolis, nous a fait part de la découverte d'une nouvelle espèce d'ajonc, aux environs de la Hague, espèce qu'il croit être l'*Ulex Legallii* de Planchon. (*d*) M. Bignon, de Rouen, a signalé, pour la première fois, le *Rumex scutatus* dans le voisinage des roches de Caumont. M. Pouchet, de son côté, a trouvé, le premier, dans nos environs l'*Ornithogalum nutans*, le *Lilium martagon*, le *Sagina capitata* (*e*).

M. Harel vient de rencontrer dans le département de l'Eure une jolie fougère, l'*Osmunda regalis*.

Nos catalogues présenteront des lacunes et des erreurs, tant qu'on n'aura pas réuni une collection complète des plantes de notre région, tant que cette collection n'aura pas été soumise à la critique des naturalistes du pays. On s'explique par le manque d'un herbier central, par l'absence des relations scientifiques entre les botanistes de la Normandie, les fautes nombreuses relevées par M. Bignon dans la 2e édition de la Flore de M. de Brébisson, de Falaise.

Il existe déjà au jardin botanique de Rouen un commencement d'herbier qui contient environ 5,000 plantes, parmi

lesquelles se trouvent bon nombre d'espèces du département. Pour activer la formation de l'herbier régional dont le professeur Pouchet s'occupe depuis 6 ans avec le plus grand zèle, l'Académie fait un appel aux botanistes de notre Province, et même à tous ceux qui cultivent en France la science des fleurs Elle les engage donc à lui envoyer les espèces et variétés de leurs localités respectives. Leurs dons seront inscrits dans les procès-verbaux, leurs communications insérées dans le précis annuel de ses travaux, et leurs noms cités avec honneur dans sa séance publique. Tous comprendront, nous en sommes certains, les avantages qui résulteront, pour les progrès futurs de la science, d'un centre commun où toutes les découvertes viendront se contrôler. L'intérêt de ces réunions de plantes, de minéraux, de roches, d'insectes, d'oiseaux, en un mot des productions naturelles de chaque département, ouvertes aux étrangers comme aux naturalistes nationaux, est trop évident pour qu'il soit nécessaire d'insister davantage à cet égard. A Paris, les collections générales, en province les collections locales ; c'est là le seul moyen de complèter rapidement et d'une manière exacte la géographie physique de la France.

AGRICULTURE

De la botanique à l'agriculture, la transition est naturelle; mais dans cette partie, toute d'application, nous n'aurons que peu de travaux à enregistrer, et cela se conçoit : l'Académie ne doit s'occuper que de la partie scientifique, une Société spéciale embrassant toutes les branches de l'art.

Action des substances salines sur le sainfoin, par M. Pierre.

M. Isidore Pierre, de Caen, nous a instruits de ses *essais sur l'influence de diverses substances salines sur le rendement du sainfoin*. Notre confrère a eu pour but, non de contrôler les essais exécutés antérieurement par divers

agronomes, mais de vérifier si les résultats obtenus dans une certaine contrée de la France seraient plus ou moins avantageux dans une autre région. La différence du climat, de la nature du terrain, peuvent, en effet, singulièrement modifier l'action des agents employés, selon qu'on expérimente dans telle ou telle localité.

C'est surtout en agriculture qu'il ne doit point y avoir de règle générale. En lisant les écrits des agronomes, il faut en extraire ce qui convient au pays qu'on habite, au sol qu'on exploite. Celui qui s'astreint à l'observation rigoureuse des préceptes d'un auteur est presque sûr de ne pas réussir; car, sur un même territoire, dans une même pièce de terre pour peu qu'elle soit grande, il faut souvent labourer à des profondeurs différentes, ne pas semer le même grain, ne pas mettre le même amendement.

On l'a dit avec beaucoup de raison, et c'est, je crois, notre célèbre Mathieu de Dombasle, dans les opérations agricoles il faut se tenir en garde contre les conséquences que l'on peut déduire de la théorie ou des analogies, et l'on ne doit considérer ces conséquences comme des certitudes, que lorsqu'elles ont été confirmées par des expériences faites sur le même sol où l'on veut les appliquer.

Mais pour que ces expériences aient quelque valeur, il faut savoir les faire avec soin et précision, en tenant compte des diverses influences qui peuvent intervenir et en recourant constamment à l'emploi de la balance, seul moyen de traduire leurs résultats en chiffres certains. Les simples praticiens sont inhabiles à ces sortes d'essais, car il leur manque l'habitude d'opérer méthodiquement, et, d'ailleurs, les préjugés dont ils sont imbus ne leur permettent pas d'interpréter sainement les moindres faits scientifiques.

Ce n'est réellement que depuis l'invasion, dans les rangs

des cultivateurs, des hommes rompus à l'observation des phénomènes naturels, et principalement des chimistes, que l'art agricole a pris une marche régulière et progressive. Et cela se conçoit, les savants, à l'opposé des cultivateurs, sont constamment dirigés, non par le hasard, mais par la raison

M. Isidore Pierre réunissant toutes les conditions de savoir, d'habileté, d'exactitude qu'on est en droit d'exiger aujourd'hui de ceux qui se livrent à l'agronomie, ses expériences méritent d'être prises en sérieuse considération.

Pour connaître l'influence des diverses substances salines sur le rendement des fourrages, le chimiste de Caen a fait choix d'une prairie artificielle, et spécialement du sainfoin. La plaine de Caen cultive cette légumineuse d'une manière toute spéciale, ce qui donne aux expériences de notre confrère une importance à la fois générale et locale. Les substances chimiques employées comme engrais étaient : les carbonates et sulfates de potasse et de soude, le salpêtre, le sel marin, le nitrate et le sel ammoniac, le plâtre cru et cuit, soit seuls, soit associés au sel marin.

Ces diverses substances ont été répandues, à des doses variables, sur des surfaces égales placées à côté de bandes qui ne recevaient aucun engrais. La récolte entière de chaque parcelle a été pesée immédiatement après le fauchage et après le fanage. Pour l'appréciation des résultats en argent, les substances employées ont été cotées aux prix du commerce.

Je me garderai bien de fatiguer votre attention de l'énumération des nombreux faits consignés dans les tableaux synoptiques qui exposent les résultats obtenus par M. Pierre. Je me bornerai à dire que toutes les substances salines employées ont produit un excédant de récolte, mais que

plusieurs ne pourraient être utilisées en raison de leur prix élevé ; que, de toutes, le plâtre cru et le sulfate de soude sont celles qui réunissent, au plus haut degré, la faculté d'activer la végétation du sainfoin, et, fort heureusement, ce sont précisément celles que l'on peut se procurer au plus bas prix.

A la dose de 133 kilogr., qui coûtent 18 fr., le sulfate de soude fournit un excédant de récolte égal à 3,819 kilogr. de foin, et procure ainsi un bénéfice net de 166 fr. 55 c, par hectare.

A la dose de 266 kilogr., qui ne coûtent que 6 fr. 67, le plâtre cru fournit en plus 3,898 kilogr., ce qui donne un bénéfice net de 185 fr. 40.

Les expériences de M. Isidore Pierre ont un caractère réellement utile. L'Académie désire qu'elles soient répétées une seconde année, pour faire disparaître les quelques anomalies qu'elles présentent. Outre les renseignements qu'elles fournissent, elles peuvent servir de règle dans les soins à apporter à de nouveaux essais et les simplifier, en permettant de n'opérer que sur les substances qui ont produit des résultats hors ligne comparativement aux autres.

Ouvrage de M. Saladin.

Un autre membre de l'Académie, M. Saladin, de Moulins, mérite également nos éloges pour le petit livre qu'il vient de publier sous le titre de : *Notions usuelles des sciences physiques, chimiques et géologiques, dans leurs rapports avec les arts, l'agriculture et l'économie domestique, à l'usage des propriétaires ruraux et des curés de campagne.* C'est là une publication utile, car les deux classes de citoyens auxquels elle est consacrée, sont encore fort étrangères, il faut bien le dire, aux principes les plus élé-

mentaires des sciences d'observation ; et c'est un malheur considérable, car elles pourraient concourir à la vulgarisation des connaissances physiques et naturelles dont l'art agricole n'est, en réalité, que l'application directe, et elles deviendraient ainsi des intermédiaires précieux entre les savants et les simples praticiens. Il faut donc, par tous les moyens possibles, si l'on veut que l'agriculture française progresse rapidement, commencer par répandre, parmi les propriétaires et les curés de campagne, des notions saines et positives, par rendre accessibles à leur intelligence ces grandes lois de la nature, ces faits si nombreux de l'expérience, qui ne sont guère connus que de quelques hommes privilégiés, et dans l'étude desquels se sont consumées, sans que la masse de la nation en ait conscience, tant de vies actives et laborieuses.

Notre confrère, M. Saladin, a eu un noble but, et si son livre laisse à désirer sous quelques rapports, on doit toujours lui tenir bon compte de ses efforts, et l'engager à persévérer dans la mission qu'il s'est imposée. C'est une sainte mission que de chercher à détruire l'ignorance, car l'ignorance, c'est le principe du mal, en agriculture comme en toute autre chose.

Taxe du pain.

Une question économique qui se rattache à l'agriculture et dont je dois immédiatement vous parler, c'est la taxe du pain, dont l'Académie s'est occupée à l'occasion de communications qui lui ont été faites par M. Marchand, de Fécamp, et par M. Bresson, de Rouen

Le premier de ces économistes, sachant qu'à Paris, la taxe est calculée de manière que les boulangers gagnent moins lorsque le pain est cher que lorsqu'il est à bon marché, a cru devoir proposer au Conseil municipal de Fécamp un nouveau tarif d'indemnité décroissante, pro-

portionnelle à l'augmentation du prix du blé. L'Académie a discuté les motifs sur lesquels cette proposition est basée, et a repoussé le système de M. Marchand, parce qu'il repose sur une idée fausse et injuste ; elle trouve de beaucoup préférable celui qui est adopté à Rouen, depuis longues années, et qui consiste à accorder, pour les frais de manutention, une indemnité fixe de 6 cent., ajoutée au prix de revient de chaque kilogramme de pain, dès que le sac de farine vaut 40 fr.

Quant à M. Bresson, qui a embrassé la question de la boulangerie dans tout son ensemble, il pense que cette profession ne saurait être affranchie, sans danger, des entraves salutaires qui lui sont imposées, notamment à Rouen, dans l'intérêt général ; mais il croit aussi que l'état de choses actuel est susceptible de plusieurs améliorations. Il reconnaît, en définitive, que le prix du pain doit toujours être taxé par l'administration ; que celle-ci doit exiger des boulangers un approvisionnement de réserve, et limiter le minimum de cuisson ; qu'il y a nécessité d'empêcher les boulangers de quitter leur profession ou de changer de quartier sans déclaration préalable ; qu'il faut conserver le syndicat, surveiller le poids et la qualité du pain, réduire le nombre des boulangers, enfin, maintenir la concurrence des boulangers forains, mais avec quelques dispositions spéciales, telles que l'obligation d'un dépôt de garantie, et la défense de porter du pain à domicile ou de le colporter sur la voie publique.

Les idées de M. Bresson ont été presque toutes adoptées par l'Académie, qui a renvoyé son mémoire, ainsi que celui de M. Marchand, à l'administration municipale, avec les observations dont elle a cru devoir les accompagner. Ce que l'Académie desirerait surtout, c'est que la corporation des boulangers eût une connaissance plus parfaite

des perfectionnements que la science a introduits dans l'art de faire le pain; que la surveillance de la vente de cet aliment de première nécessité fût exercée par des agents plus au courant de la pratique de l'art, et que le consommateur fût assuré d'avoir, en tout temps, un bon pain, fait proprement, cuit à point, et vendu à poids réel.

HYGIÈNE.

Concours pour le traité d'hygiène populaire.

Parlons maintenant d'hygiène et de médecine. Les méditations de l'Académie ont été appelées bien des fois sur ces graves matières.

Il y a deux ans, l'Académie a mis au concours la rédaction d'un petit traité d'hygiène populaire, à l'usage des ouvriers des villes et des campagnes. Ce sujet, dont l'importance a été appréciée par le Ministre de l'instruction publique, qui a doublé la valeur du prix, a provoqué de nombreux concurrents. Vous entendrez, dans un instant, le rapport de la Commission chargée d'examiner les onze mémoires inédits qui nous sont parvenus. Un douzième est arrivé après la fermeture du concours; deux autres, étant imprimés, ont dû être écartés; mais l'un d'eux a été renvoyé à une commission spéciale; c'est celui que le docteur Ebrard, de Bourg, a publié sous le titre de : *Avis aux habitants des campagnes, sur les moyens de conserver la santé, suivis d'instructions aux femmes sur la manière d'élever les enfants et sur les soins à leur donner pendant leurs maladies*.

Ouvrage de M. le Dr Ebrard.

Le petit livre, bien modeste en apparence, du docteur Ebrard, est destiné à faire plus de bien que de gros volumes. « Ce n'est pas, a dit M. Hellis, rapporteur, une petite tâche que d'écrire pour les masses; il faut, pour cela, savoir beaucoup et le dissimuler; il faut se réduire aux proportions de la conversation qu'on tient aux enfants, n'employer que des images simples, des termes clairs,

dépouillés de tout ce jargon qu'on est convenu d'appeler de la science, et qui compose, à lui seul, la plus grande partie du bagage littéraire de plus d'un auteur. Il n'est pas donné à tout le monde de se faire petit avec les petits. »

Il est à regretter que la publication anticipée du livre dont nous parlons, ait empêché de le comprendre au nombre des mémoires inédits qui, seul, d'après notre programme, pouvaient concourir, car, par la manière dont il est conçu et écrit, il a obtenu tous les suffrages de l'Académie.

Notice sur le Havre, par M. Lecadre.

Nous devons à notre confrère du Havre, M. le docteur Lecadre, une notice intitulée : *Le Havre considéré sous le rapport hygiénique* L'insertion de cette notice, dans les journaux du département, me dispense d'en parler ici en detail.

MÉDECINE.

Choléra à Trieste, par le Dr Guastalla.

Le choléra qui, l'année dernière, a parcouru presque toute l'Europe, comme en 1832, a été l'occasion de recherches et d'observations que la science doit enregistrer avec soin. Un de nos membres correspondants étrangers, M. le docteur Guastalla, nous a envoyé d'excellentes observations, faites par lui, à Trieste, en 1849, pendant le séjour de l'épidémie en cette ville. Elle y a sévi bien cruellement, puisque dans l'espace de huit semaines, elle fit 3,640 victimes, sur environ 65,000 habitants, tandis qu'à Paris, sur 1,200,000 âmes, on a compté, à peine, 19,700 morts en 8 mois. Le terrible fléau ne fit aucune distinction d'âge, de sexe, de tempérament, ni de position. Le luxe et la misère, la sobriété et l'intempérance, la bravoure et la couardise lui payèrent un même tribut.

Sous l'influence de cette idée que le choléra est conta-

gieux, ce qu'il cherche à prouver par une infinité d'exemples, le docteur Guastalla attribue la violence avec laquelle il a sévi à Trieste, au défaut de précautions prises pour éviter la contagion, et il approuve les mesures rigoureuses qui lui paraissent avoir rendu le fléau moins intense à Milan et à Mantoue. Mais à Paris, à Londres, à Rouen, où l'on n'a pas pris plus de précautions qu'à Trieste, la mortalité n'a pas dépassé proportionnellement celle de Milan et de Mantoue.

Choléra à Lillebonne, par le Dr Lechaptois.

M. le docteur Lechaptois a écrit, de son côté, ce qui s'est passé à Lillebonne en 1849, pendant l'invasion du choléra. C'est le 20 mai que cette petite ville de 3,000 âmes, dont les 4/5es des habitants sont occupés dans des établissements industriels, et qui, par sa position, est soumise à l'influence d'une atmosphère constamment humide, a été envahie; à la fin de juillet, elle était débarrassée de l'épidémie; mais pendant ces deux mois et demi, le chiffre de la mortalité s'est élevé à 150. Les femmes ont un peu plus souffert que les hommes, les hommes plus que les enfants. Le fléau a surtout frappé les ouvriers, la plupart étrangers au pays, qui habitent dans des garnis dont l'insalubrité est odieuse. Dans la rue de la Vallée, située au pied de la montagne qui la met à l'abri des vents du nord, et qui, par cela même, est dans des conditions continuelles d'humidité, il y a eu presqu'autant de malades que d'habitants.

Au nombre des causes déterminantes qui ajoutent à l'intensité de la maladie, si elles ne lui donnent naissance, M. Lechaptois place l'encombrement, les maisons insalubres, la fraîcheur de la nuit, l'insuffisance de nourriture, les écarts de régime, l'abus des alcooliques, les émotions vives, les fatigues du corps et de l'esprit. Toutes ces causes

s'étant rencontrées à Lillebonne, l'habile docteur n'est pas surpris qu'elles aient étendu leurs effets pernicieux sur la classe ouvrière, pour ainsi dire marquée d'avance; cette classe a fourni les 19/20es des victimes.

Mais, tout en admettant avec le médecin de Lillebonne que les causes précédentes ont pu exercer de l'influence dans cette localité, il ne faut pas oublier que ces mêmes causes agissaient en 1832, et que, cependant, à cette époque, le fléau n'a point sévi à Lillebonne. Il y a donc, dans le développement du choléra, bien des inconnues qui échapperont encore pendant longtemps aux recherches de la science.

Quoi qu'il en soit la notice de M. Lechaptois est écrite avec talent, simplicité et prudence; c'est un document précieux à conserver.

Thèse de M. Bouteiller.

Un autre fléau, plus à redouter que le choléra, c'est la guerre civile! De récentes et douloureuses occasions ont porté de nouveau à étudier les plaies produites par les armes à feu. Un jeune médecin de notre ville, M. Jules Bouteiller, a fait, de cette partie si importante et si controversée de la chirurgie militaire, l'objet de sa thèse inaugurale qu'il a cru devoir soumettre au jugement de l'Académie. C'est un tableau clair, succinct, et néanmoins fort complet de tout ce qui a été écrit et mis en pratique à cet égard; ce n'est pas toutefois une simple compilation, car on y trouve des observations extrêmement curieuses, des faits nouveaux recueillis dans les hôpitaux de Paris et de Rouen, des aperçus originaux Le début de M. Bouteiller, dans la carrière médicale, est trop brillant pour ne pas légitimer de flatteuses espérances que l'avenir réalisera bien certainement.

Un autre élève de nos écoles, M. Duclos, a voulu également que l'Académie jugeât sa dissertation inaugurale. La thèse de ce jeune docteur traite de la *nomenclature médicale*, et, dans ce sujet ingrat, l'auteur a fait preuve d'une grande érudition, d'un bon jugement et d'une dialectique serrée. Il expose en détail la nomenclature du professeur Piorry, son maître, signale avec impartialité les avantages et les défauts de ce nouveau langage, et propose les modifications qui peuvent le rendre plus simple et plus euphonique. L'Académie approuve les tentatives de M. Duclos, et le félicite du talent avec lequel il a conçu et exécuté son premier travail scientifique.

Thèse de M. Duclos.

Un de nos correspondants, M. le docteur De Lamare, nous a envoyé un mémoire qui contient des observations d'une utilité pratique sur *le traitement curatif de la phthisie pulmonaire par le mucilage animal à haute dose.* Ce moyen n'est pas nouveau assurément, mais M. De Lamare a indiqué une méthode d'application plus rationnelle et plus efficace. C'est la décoction graduellement chargée de 10 à 25 limaçons par jour, que notre confrère fait prendre à ses malades ; il administre le même remède sous forme de tablettes sèches plus faciles à prendre pour certains malades, et composées de 150 limaçons hachés, comprimés et mêlés à 500 gr. de sucre.

Traitement de la phthisie, par M. le Dr De Lamare.

Ce traitement, qui doit être long pour être certain, semble justifié par les nombreuses observations rapportées dans le mémoire de M. De Lamare. M. Vingtrinier, qui nous en a rendu compte, doute d'autant moins du succès qu'on peut en attendre, que lui-même, dans sa pratique, a constaté plusieurs fois de semblables guérisons, à la suite d'un emploi long et assidu de l'huile de foie de raie

et de morue. Il ajoute qu'il ne peut y avoir aucun inconvénient à faire un usage simultané du mucilage animal et de l'huile de foie de raie.

De la mort apparente, par M. Lecoupeur.

Lorsque la mort a triomphé de la science du médecin, celui-ci n'a pas terminé sa mission. Il lui reste à acquérir la certitude que tout espoir est à jamais perdu, et que la tombe ne va pas recouvrir un être conservant encore quelques étincelles de vie. La mort apparente a dû être, dans tous les temps et chez tous les peuples, un des plus redoutables malheurs qui puissent atteindre l'humanité; c'est un fléau d'autant plus terrible qu'il est moins connu, et qu'il frappe sans cesse autour de nous, silencieusement, dans l'ombre, une quantité considérable de victimes, dont quelques-unes seulement échappent par hasard à ce triste sort.

Hâtons-nous de dire cependant que notre confrère M. Avenel, qui a été chargé de très nombreuses vérifications de décès, regarde ces accidents comme beaucoup plus rares qu'on ne le suppose généralement.

M le docteur Lecoupeur nous a communiqué sur cette question la première partie d'un ouvrage qu'il se propose de publier, et dans laquelle il décrit minutieusement les caractères distinctifs de la mort apparente, ainsi que les moyens de constater la mort absolue. L'auteur a une prédilection marquée pour le galvanisme. M. Avenel reconnaît à cet agent une supériorité réelle pour indiquer la cessation de la vie; mais il est presque impossible d'y avoir recours partout ailleurs que dans les grandes villes.

Le mémoire de M. Lecoupeur se recommande par une vaste érudition et par des recherches consciencieuses qui font autant d'honneur à son mérite scientifique qu'à sa philanthropie.

Valeur scientifique de la medecine, par M. Hélot.

Un dernier travail sur la médecine me reste à analyser : c'est celui que M. Hélot nous a offert, lors de sa réception. Il a pour titre : *De la valeur scientifique de la médecine.*

Les gens du monde, les savants, les philosophes s'accordent à nier cette valeur scientifique ; les médecins, de leur côté, en vont prendre les bases partout ailleurs que dans la médecine elle-même ; aussi, ne l'envisagent-ils point comme une science mère ou indépendante.

C'est une erreur cependant, d'après M. Hélot ; car, aussi bien que l'histoire naturelle, la physique, la chimie, la médecine offre un ensemble de connaissances coordonnées d'après un même principe, éternel, immuable.

Ce principe, c'est celui de la fixité, de l'immutabilité des maladies : l'invariabilité des noms imposés à chaque sorte d'affections bien déterminées, le témoignage unanime des hommes compétents de tous les temps et de tous les lieux sur cette fixité des espèces morbides, sont des preuves incontestables de l'existence et de la nécessité du principe scientifique.

Mais ce principe suffit-il à lui seul pour la coordination des faits médicaux ?

M. Hélot répond affirmativement, attendu que le diagnostic, le pronostic, le traitement, n'ont de valeur que parce qu'ils reposent sur des faits anciennement connus, fidèlement observés, se présentant constamment les mêmes dans les mêmes circonstances. Sans l'immutabilité des maladies, serait-il possible de diagnostiquer une affection, de prévoir ses phases, sa durée, sa terminaison prochaine, de trouver enfin, dans l'arsenal des agents thérapeutiques, les moyens les plus efficaces et les plus constants d'en faire cesser les effets ?

La médecine est une science, au même titre que l'histoire naturelle, la physique et la chimie, puisque, comme ces dernières, elle a pour base l'immutabilité de son objet.

Sans doute, cette science a ses erreurs, ses imperfections, ses lacunes Mais quelle science, même parmi les plus exactes est infaillible et complète? La médecine, en tant que science ne procède pas autrement que les autres, et, plus que les autres peut-être, elle a un but élevé, une utilité de chaque instant, des applications multiples dont on ne saurait méconnaître l'importance et la grandeur. N'est-elle pas au service d'un art pour lequel il faut tant de dévouement, tant d'abnégation, d'un art qui a ses dangers, ses périls de toutes sortes, et dont la pratique entraîne avec elle une responsabilité souvent si écrasante?....

Réponse [de] M. Bergasse [a]u discours [de] M. Hélot.

M. Bergasse, chargé de répondre au discours si remarquable de M. Hélot, a reconnu la fixité des maladies; mais, dans son opinion, cette invariabilité dans son objet ne suffit pas pour qu'on puisse mettre la médecine sur le même rang que la chimie, la physique et les autres sciences. Il faudrait, pour cela, suivant lui, qu'il y eût quelque chose d'immuable dans ses lois et dans ses théories. Or, en interrogeant son histoire, depuis Hippocrate jusqu'à nos jours, on ne découvre rien de semblable, rien qu'on puisse comparer à cette grande et immutable loi de l'attraction moléculaire devenue, pour ainsi dire, le pivot indestructible de la chimie moderne.

Toutefois, l'orateur ne refuse pas à la médecine un caractère scientifique; il ne méconnaît pas non plus qu'il y ait, sur un très grand nombre de points, un enseignement fixe et traditionnel dans la manière d'observer et de traiter les maladies, et, alors même que les moyens diffè-

rent, il remarque, avec surprise, une identité de vues entre les anciens et les modernes. Mais c'est essentiellement comme science d'observation, comme science expérimentale que la médecine a droit d'occuper une place immense dans l'édifice des connaissances humaines. Il serait peu rationnel de rêver pour elle une perfectibilité chimérique ; ce n'est pas la faiblesse de ses moyens, c'est la grandeur et l'essence même de son sujet qui en sont cause. Dans le livre de la nature que Dieu a remis aux mains de l'homme, il est des pages qui resteront toujours illisibles.

STATISTIQUE

Des infirmités matérielles de l'homme, passons à ses faiblesses morales ; les unes sont fort souvent dans la dépendance des autres.

Statistique criminelle du département, par M. Vingtrinier.

M. Vingtrinier nous a présenté un aperçu de la statistique criminelle du département pour l'année 1849, comparée aux années antérieures.

Des chiffres officiels, que je ne reproduirai pas ici, établissent que, depuis 1845 le nombre des condamnés a été constamment en diminuant. Ceci démontre l'erreur de certains économistes qui soutiennent que, grâce à la faiblesse de nos lois pénales, il y a augmentation croissante de crimes et de récidives, abus des circonstances atténuantes et des acquittements.

Il y a 18 ans, un conseiller à la cour d'appel de Dijon, M. de la Cuisine, écrivait que le chiffre annuel de 7,000 criminels, pour toute la France, s'élèverait à 15 mille en 50 ans. Il y avait erreur ou exagération, car, comme l'établit M. Vingtrinier, ce chiffre loin d'augmenter depuis cette époque, a diminué, puisqu'il est resté le même alors que la population a augmenté.

Opérations du Mont-de-Piété, par M. Ballin.

M. Ballin nous a présenté son *Tableau décennal* des opérations du Mont-de-Piété de Rouen, pour la période de 1840 à 1849 inclusivement. Il nous a fait remarquer que les opérations de 1849 sont à peu près égales à celles de 1848, et toutes deux inférieures aux années précédentes, ainsi qu'à la moyenne décennale. On aurait tort de penser que la diminution des engagements soit un signe d'aisance, car le nombre des objets vendus a augmenté en même temps, ce qui est certainement un signe contraire.

En résumé, il y a eu, en 1849 :

86,225 engagements et renouvellements pour . . . . 986,748 fr.
60,737 dégagements pour 600,655
Et 8,887 articles vendus pour 115,434

Nous saisirons cette occasion pour rappeler la mesure généreuse de la municipalité de Rouen qui, au commencement de 1849, a consacré une somme de 1,731 fr. au renouvellement gratuit de 2,732 prêts de 3 et 4 fr. L'administration du Mont-de-Piété a aussi fait preuve de désintéressement en retardant de deux à trois mois, sans augmentation de droits, la vente de la plupart des nantissements de cette catégorie.

Statistique du commerce maritime et des exportations du port de Rouen.

M. Ballin nous a encore présenté l'analyse de l'intéressant document publié par la Chambre de commerce sur la *statistique du commerce maritime et des exportations de tissus de coton et de laine du port de Rouen pendant les années* 1847, 1848 *et* 849. Les renseignements relatifs à 1849 sont encore incomplets.

En comparant le nombre des navires entrés dans notre

port pendant les trois années précédentes, on voit qu'il y a eu une diminution de 40 p. 100 en 1848, et de plus de 39 p. 100 en 1849. Le tonnage des navires offre une progression croissante.

Relativement au cabotage, notre port reçoit plus qu'il n'expédie ; cette différence a diminué cependant en 1848.

La navigation à vapeur a donné des résultats plus favorables ; elle a été constamment en augmentant.

Les droits de douane offrent une diminution d'environ 37 p. 100 en 1848. Cette proportion n'a pas dépassé 35 p. 100 pour toute la France ; mais, à Paris, elle a été de 50, à Marseille et à Nantes, de 30 à 32 p. 100, tandis qu'à Bordeaux et au Havre, elle n'a été que de 19 p. 100.

Le commerce d'exportation des tissus de coton n'a presque pas varié dans les trois années comparées. La diminution sur les cotons filés a été considérable en 1848, mais il y a eu à peu près compensation en 1849.

Un fait assez remarquable, c'est que l'exportation des tissus de laine a été beaucoup plus considérable en 1848, où elle s'est élevée à 154 mille kilog., qu'en 1847 et 1849, où elle a atteint à peine la moitié de cette quantité.

Je ne quitterai pas ce sujet sans faire observer que l'année 1847, marquée par la disette des céréales, est une année exceptionnelle pour le nombre de navires entrés au port de Rouen. Les nombreuses importations de blés et de maïs qui eurent lieu à cette époque, rendent très bien compte des différences que signale la Chambre de commerce dans les nombres respectifs de navires entrés pendant les trois années comparées.

veloppement 'industrie es tissus Amérique.

Mais, comme si ce n'était pas assez, pour notre commerce, d'une année de disette et d'une révolution politique, qui a ébranlé le sol de la patrie jusque dans ses profondeurs les plus considérables, voici que l'Union américaine grandit rapidement et constitue pour l'Europe entière une concurrence aussi redoutable pour le présent, qu'effrayante pour l'avenir.

Affligé de cette situation, M. Simounet, ancien Consul général de France aux États-Unis, a cru devoir, pour éclairer et stimuler nos industriels, présenter l'exposé complet de l'état actuel des fabriques de la NouvelleAngleterre. Dans l'enquête à laquelle il s'est livré, et qui a pour objet principal l'examen du travail des tissus, il paraît n'avoir négligé aucun détail. Outre le chiffre d'affaires propre à chaque centre industriel, à chaque maison importante, M. Simounet indique le nombre d'ouvriers employés, celui des métiers et des forces mécaniques, la quantité de matières mises en œuvre, la somme des capitaux engagés, le taux des salaires, les règlements intérieurs des fabriques et la condition morale et matérielle des ouvriers. Il n'omet, en un mot, aucune des circonstances qui permettent de juger combien l'industrie manufacturière est actuellement affermie, comment elle prospère dans les États du Nord de la Fédération, dans ceux surtout de Massachussett, du Maine, du New-Hampshire, qui s'adonnent, avec un succès remarquable, à la fabrication et à l'impression des tissus de coton.

M. Frère, en nous rendant compte de l'intéressant mémoire de M. Simounet, nous a présenté des échantillons d'indiennes qu'on dirait sorties de nos fabriques, tant elles reproduisent la perfection de nos belles couleurs et de nos gracieux dessins. Les deux mille échantillons d'étoffes, en

tous genres, qui ont été exposés dernièrement dans une des salles de la Bourse, ont dû convaincre nos industriels de la nécessité de redoubler d'efforts pour lutter contre cette puissante rivale, qui, bien que placée à l'autre extrémité du globe, ne tardera pas, si nous n'y prenons garde, à chasser nos produits de tous les marchés étrangers. Ce qui favorise surtout la marche rapide des manufactures dans ce pays, naguère couvert de forêts séculaires, et où les villes s'élèvent comme par enchantement, c'est l'abondance des capitaux, c'est l'esprit d'association bien entendu, ce sont les innombrables cours d'eau dont le génie des habitants sait utiliser la force, c'est enfin la présence de bon nombre de contre-maîtres français dans les ateliers américains.

Je suis loin, Messieurs, d'avoir épuisé la liste des travaux accomplis par les membres de la classe des Sciences, pendant l'année académique qui expire aujourd'hui ; mais il m'a fallu faire un choix, qui, je le crains, ne vous aura peut-être pas paru encore assez restreint. Je me hâte de clôre ce trop long exposé, en vous disant quelques mots de nos pertes et de nos acquisitions.

Nous avons le regret de ne plus compter dans nos rangs : NÉCROLOGIE

M. Guérard de la Quesnerie, agronome distingué, qui contribua, en 1819, au rétablissement de la Société d'Agriculture du département ;

Jean-André De Luc, de Genève, géologue éminent, qui a publié d'instructifs mémoires sur divers sujets de géologie, de physique et de météorologie ;

Louis-Benjamin Francœur, habile géomètre, membre

de l'Institut, qui fut choisi par le premier Consul pour être l'instituteur de son frère Jérôme ;

Enfin Marc-Isambart Brunel, qui doit nous être cher à plus d'un titre, puisqu'il était un des ingénieurs les plus savants, une des célébrités de l'Angleterre qui l'avait adopté comme un des siens, et qu'il était normand, j'allais presque dire enfant de notre ville, car il y fit ses premières études, et y puisa le goût pour la mécanique et les sciences exactes qu'il devait plus tard illustrer. M. Frère a rédigé, sur ce célèbre compatriote, une notice détaillée, qui enrichira notre précis de 1850. (*f*)

ouveaux
nembres
Académie.

Comme compensation à ces pertes, nous avons acquis la collaboration de :

MM. Hélot. chirurgien en chef de l'Hospice-Général ;

Girault, professeur de mathématiques spéciales au Lycée ;

Aug. Lévy, professeur de sciences mathématiques et physiques ;

Largilliert, conchyliologiste, directeur de la Banque ;

Bignon, botaniste, Juge de paix du 3me arrondissement ;

Isidore Pierre, professeur de chimie à la Faculté des sciences de Caen ;

Le Jolis, secrétaire de la Société d'horticulture de Cherbourg ;

Cahours, professeur de chimie à l'École centrale et répétiteur à l'École Polytechnique.

Maintenant que j'ai résumé les travaux de mes confrères,

en m'efforçant de mettre en relief ce qu'ils ont de capital, si vous jetez avec moi, Messieurs, un regard d'ensemble sur ces faits nombreux que j'ai réunis, vous reconnaîtrez facilement que l'Académie, comme toutes les autres corporations scientifiques modernes, obéit à cette tendance que je vous signalais en commençant, et qui forme le trait le plus prononcé de la physionomie générale de notre époque, à savoir :

Qu'elle se détourne des utopies pour marcher droit aux applications ;

Qu'elle renonce à ce qu'elle ne saurait expliquer pour s'attacher à ce qu'elle peut connaître ;

Enfin qu'elle se préoccupe, par dessus tout, de servir les besoins et les progrès de la société, en s'appuyant sur la méthode expérimentale, et en restreignant, autant qu'elle le peut, les chances du hasard.

COMPLÉMENT

DU

RAPPORT DU SECRÉTAIRE

DE LA CLASSE DES SCIENCES.

(a) Voici la description succincte que M. Marchand a envoyée à l'Académie relativement au halo solaire qu'il a observé à Fécamp.

« Le 22 de ce mois, à 1 h. 30 m. du soir, par une température de + 3° 7, un temps sec succédant à 18 jours de beau temps, par un vent de N. O., (qui quelques instants auparavant, à 1 h., et dans l'espace de 10 minutes, était remonte au N., descendu à l'O, puis au S., puis remonté au N. N. O., en passant par O. et enfin fixé définitivement au N. O.), j'ai observé un halo solaire qui m'a présenté les caractères suivans :

« Autour du soleil, qui conservait toute son intensité lumineuse, un espace plus foncé que le restant du ciel était compris dans une sorte d'arc-en-ciel, dont les rayons rouges étaient tournés vers le soleil. En dehors de ce cercle coloré, et sur le même axe que le soleil, se voyaient deux parhélies, dont le plus vif en lumière était à ma droite. Ces parhélies qui se prolongeaient en cônes, dans une direction opposée au soleil, étaient reliés à celui-ci par une petite bande lumineuse très blanche, et ils allaient se perdre dans deux segmens irisés peu sensibles et dirigés en sens inverse du cercle coloré dont je viens de parler. Celui de droite était le plus visible; l'autre était peu sensible.

« Deux segmens elliptiques, irisés, partaient du sommet du cercle compris entre les parhélies et le soleil (cercle qui était lui-même surmonté d'un arc opposé et tangent, faiblement coloré), et traversaient bien évidemment les deux parhélies.

« Enfin, deux arcs opposés, tangens l'un à l'autre et se rapportant assez bien à un demi diamètre de 26 à 28°, se faisaient remarquer au-dessous du soleil, par l'intensité de leurs rayons rouges et jaunes.

« Dans tous ces anneaux colorés, les rayons rouges étaient dirigés vers le soleil.

« L'ensemble du phénomène a duré à peu près 3 minutes dans toute son intensité.

« A partir de sa terminaison, le baromètre qui, à midi, était à 0 m. 759, 1 (à zéro), est descendu très rapidement, car le soir à 10 heures il ne marquait plus que 0 m 752, et le 23 mars à midi, il était tombé à 0 m. 743. 8. Le vent est toujours resté sensiblement dans la direction du N. N O. La température a suivi aussi une marche décroissante, et le 23, à 1 heure du soir, c'est-à-dire 24 heures après le commencement de mon observation, il a commencé à tomber quelques flocons de neige. Il en a été ainsi jusqu'au 29 mars, jour qui a produit une couche de neige de 12 à 13 centimètres d'épaisseur, correspondant à 16 millimètres 2 d'eau. Le 27 et le 28, la température et la pression barométrique se sont relevées sensiblement.

« Cette observation est curieuse, en ce qu'elle confirme pleinement la théorie admise du halo, et aussi à cause des arcs ellipsoïdes et latéraux que j'ai observés, et *qui ont été parfaitement bien vus* par les personnes qui m'accompagnaient. J'insiste fortement sur leur existence qui n'a point encore été signalée par aucun des savants observateurs qui m'ont précédé. »

(*b*) Voici quelques passages du rapport que M. J. Girardin a lu à l'Académie, dans la séance du 30 mai, sur le sulfate de quinine préparé au Havre et sur le procédé que propose M. Henry pour rechercher dans les sulfates du commerce le sulfate de cinchonine.

« Le sulfate de quinine préparé au Havre ne contient que 1 1/2 p. 0/0 de sulfate de cinchonine. Les autres sulfates du

commerce m'ont donné depuis 8 jusqu'à 12 et même 13 p. 0/0 du même sel.

« Sous le même poids, il renferme à la fois moins d'eau, d'acide sulfurique et plus d'alcaloïde que le sulfate du commerce, qui est un sulfate bibasique. En effet, voici la composition que je lui ai trouvée sur 100 parties en poids :

Quinine	80, 5
Cinchonine	1, 5
Acide sulfurique . . .	7, 0
Eau	11, 0
	100, 0

« Or, si l'on compare cette composition à celle des trois sulfates de quinine connus, et que je reproduis ici :

	Sulfate neutre en gros prismes.	Sulfate bibasique.	Sulfate tribasique.
Quinine . . .	59,5	74,63	81,5
Acide sulfurique	14,3	9,07	6,6
Eau	26,2	16,30	11,9
	100,0	100,00	100,0

« On voit que le sulfate de M. Henry a tout-à-fait la constitution du sulfate tribasique. Comme il est parfaitement cristallisé, il est evident que c'est un sel bien defini, à 3 equivalents de base. Il contient donc, par conséquent, un équivalent ou 6,87 p. 0/0 de quinine de plus que le sulfate bibasique du commerce.

« Par toutes ces considérations, je pense que les médecins doivent, sans aucune hésitation, accorder la préférence au sulfate de quinine provenant de la fabrique du Havre, puisque, d'une part, il est plus pur que tous les autres sulfates du commerce, et que, d'autre part, il est plus riche en quinine, point capital sous le rapport thérapeutique.

« Dans la fabrication en grand du sulfate de quinine, il est à peu près impossible de ne pas avoir naturellement la proportion de 1 à 2 p. 0/0 de sulfate de cinchonine en melange. Mais, lorsque ce dernier sel dépasse cette proportion normale, c'est qu'assurement, il a eté ajoute après coup, par fraude, le sulfate de cinchonine ayant beaucoup moins de valeur que le sulfate de quinine.

« Le procédé pour la découverte de cette fraude repose sur les caractères annoncés par Pelletier et Caventou, à savoir : la grande différence de solubilité, dans l'eau froide, des acétates a base de quinine et de cinchonine.

(Voir la description de ce procédé dans le *Journal de Chimie et de Pharmacie*, novembre 1849.)

« J'ai mis en pratique le mode opératoire proposé par M. Henry, et j'en ai été satisfait, car j'ai pu doser très approximativement le sulfate de cinchonine que j'avais ajouté à dessein à du sulfate de quinine pur. Je préfère ce procédé à celui de Liebig, que l'on emploie généralement dans le commerce, parce que ce dernier ne permet pas de recueillir assez exactement la cinchonine pour la peser et en constater les véritables caractères. »

(*c*) Il est juste de rappeler ici que le sulfate de manganèse a été signalé dans les eaux de Cransac, pour la première fois, il y a une quarantaine d'années, par notre célèbre Vauquelin.

(*d*) Voici un extrait de la lettre dans laquelle M. Le Jolis a fait connaître à l'Académie la découverte de l'espèce d'ajonc qu'il croit entièrement nouvelle pour la flore de notre province :

« Il y a quelque temps, je remarquais dans les falaises de Jobourg, puis sur le bord des chemins et dans les landes des hautes parties de la Hague, des touffes d'ajoncs en pleine fleur, et qui me frappèrent, au premier abord, par l'époque de leur floraison différente de celle de l'*Ulex europœus*. En les examinant de plus près, je m'aperçus bientôt qu'elles n'appartenaient pas à notre espèce commune, et, en les comparant avec les échantillons de mon herbier, je vis que cette plante était identique avec des échantillons reçus du Morbihan sous le nom d'*Ulex provincialis*, mais non pas avec le véritable *Ulex provincialis* de Desfontaines qui m'a été envoyé du midi de la France. Je me rappelai alors une lettre dans laquelle mon correspondant de Vannes, M A. Taslé, m'annonçait que l'Ulex breton, décrit comme l'*Ulex provincialis* par M. Legall dans sa *Flore du Morbihan* (qui est sous presse) venait d'être reconnu pour une espèce distincte et publié par M. Planchon, dans le *Hortus Van Houtteanus*, sous le nom d'*Ulex Legallii*.

« Quoique je ne connaisse pas encore la description de M. Planchon, j'ai tout lieu de croire que ma plante appartient à cette espèce. Dans tous les cas, ce n'est ni l'*Ulex europæus* ni l'*Ulex nanus*. Je vais, du reste, en soumettre à l'Académie les principaux caractères :

« Calice couvert d'une *légère pubescence apprimée* et paraissant glabre au premier aspect, à nervures à peine saillantes, à lèvres concaves carénées, triangulaires-aiguës à dents conniventes, plus courtes que l'étendard — Etendard un peu veiné, ovale, assez profondément bilobé, à lobes divergents — Ailes de même longueur que la carène, mais plus étroites. Celle-ci velue et un peu courbée au bord inférieur — Calice accompagné à sa base de *deux bractéoles très petites*, *arrondies*, *égalant à peine la largeur du pédicelle*, *appliquées*. — Pédicelle couvert d'une pubescence apprimee très courte et grisâtre, *égalant la feuille florale*, accompagné à sa base d'une petite bractéole semblable aux deux situées au-dessous du calice. — Tiges très rameuses, à rameaux divariqués et entrelacés, courts, formant des buissons, le plus souvent arrondis, hémisphériques, de 1 décimètre à 1 mètre de hauteur — Flor. *août*! septembre? — Se trouve *probablement*, dans toutes les landes du nord et de l'ouest du département de la Manche, et sans doute aussi aux îles anglaises. »

(*e*) Voici les rectifications aux flores de Normandie que M. Pouchet indique depuis longtemps, soit dans ses cours, soit dans ses herborisations :

L'*Eriophorum polystachion*	qu'il faut	remplacer par	*E. Vaillantii*.
Le *Bunium bulbocastanum*	—	—	*B. denudatum*
Le *Cineraria integrifolia*	—	—	*C. campestris*.
L'*Hesperis matronalis*	—	—	*H. incisa*.
Le *Cochlearia officinalis*	—	—	*C. danica*.

M. Bignon signale, à son tour, le *tamarix anglica* comme fort commun au Havre, tandis qu'il n'est indiqué par M. de Brébisson que dans les fossés maritimes du Calvados et de la Manche. L'*Ombilicus pendulinus* est faussement désigné comme une plante commune en Basse-Normandie, tandis qu'il n'appartient qu'aux sols granitiques et schisteux.

M. Bignon avait aussi reconnu, comme M. Pouchet, l'erreur commise à propos du *Cochlearia danica*, qui croit sur la falaise d'Etretat, et qu'on avait confondu jusqu'ici avec l'*Officinalis*.

(*f*) Voici quelques détails biographiques sur trois des membres correspondants que nous avons perdus.

GUERARD DE LA QUESNERIE, né à Rouen, le 2 octobre 1776, était fils d'un jurisconsulte distingué. Son père, qui fut successivement procureur général à la Cour des Comptes et membre du Conseil des Cinq Cents, lui donna une brillante éducation. Sa position de fortune lui permettant de suivre ses goûts, il se livra entièrement aux études agricoles et passa la plus grande partie de sa vie à faire valoir un bien qu'il possédait à Cailly, dans l'arrondissement de Rouen.

Homme de pratique et de théorie tout à la fois, M. de la Quesnerie rendit de grands services à la Société centrale d'agriculture du département, au rétablissement de laquelle il contribua en 1819. Les mémoires de cette société renferment un grand nombre de notices intéressantes, qu'il écrivait avec autant de simplicité que de talent. Il aimait surtout à essayer les nouvelles cultures, et on lui doit l'introduction dans le département de beaucoup de bonnes plantes, telles, entre autres, que la pomme de terre dite *tardive d'Irlande*, celle dite *longue naine hative d'Angleterre*, plusieurs variétés de blés, notamment le *blé de Talavera*, le *blé Pictet*, le chêne-quercitron, le chou collet de Belgique, etc. L'un des premiers, il préconisa la culture de la betterave et de la carotte en lignes, et adopta dans sa ferme l'assolement quadriennal.

En 1822, il fit paraitre un *Annuaire agricole du département de la Seine-Inférieure*, qui ne fut pas sans influence sur l'essor que prit l'agriculture à cette époque. En 1835, il fonda le Comice agricole de Cailly, dont il fut le président pendant plusieurs années. Dans les derniers temps de sa vie, il remplit les fonctions de juge de paix, et ne fut pas moins utile aux habitants des campagnes, sous ce rapport, que par les utiles enseignements, les bons exemples de culture qu'il leur donnait. On peut avancer, sans aucune exagération, que M. de la Quesnerie est un

des agronomes qui ont le plus contribué au perfectionnement de notre agriculture normande.

L'Académie se l'associa, le 16 janvier 1824, en qualité de membre correspondant; d'autres sociétés savantes lui conférèrent aussi le même titre, entre autres la Société nationale et centrale d'agriculture de Paris. Il est mort en 1849 ?

DE LUC (Jean-André) naquit à Genève le 16 octobre 1763. Son père, frère cadet du célèbre Jean-André De Luc, auteur des *Recherches sur les modifications de l'atmosphère*, cultivait lui-même les sciences physiques et naturelles, et avait formé une collection minéralogique, riche surtout en coquillages pétrifiés. Il fit suivre à son fils les études publiques à Genève, et il lui fit même commencer celles du droit. Mais l'inclination du jeune De Luc le portait vers l'histoire naturelle; son entourage, ses entretiens avec son père et les courses qu'il faisait fréquemment avec lui étaient très propres à développer ce goût.

De 1788 à 1800, il résida en Angleterre, comme précepteur de jeunes anglais avec lesquels il fit de nombreux voyages, à Spa, en Irlande, dans les montagnes du pays de Galles, à l'Ile de Wight, ce qui lui donna l'occasion de recueillir beaucoup de notes et d'observations d'histoire naturelle, notamment de géologie.

Pendant un séjour à Londres, en 1795, M. De Luc avait fait la connaissance du général Melville, écossais, retiré du service d'Angleterre. Celui-ci lui parla de l'étude qu'il avait faite du récit de l'historien grec Polybe, du passage d'Annibal et de son armée à travers les Alpes, et de l'opinion qu'il avait conçue et confirmée par une confrontation faite sur les lieux, que c'était par la route du Petit-Saint-Bernard qu'Annibal avait pénétré en Italie. Le général Melville ayant engagé M. De Luc à publier cette opinion, après qu'il l'aurait soumise à un examen ultérieur, celui-ci se rendit sur les lieux au mois d'août 1812, et acquit, par l'estimation exacte des distances et l'examen attentif des localités comparés au récit de Polybe, une conviction de plus en plus prononcée que l'explication du général Melville était la véritable. Il publia à Genève, en 1818, en un volume in 8°, d'environ 300 pages, son *Histoire du passage des Alpes par Annibal*,

ouvrage très bien composé, qui a fait honneur à son auteur ; il en a paru, en 1823, une seconde édition revue et augmentée.

M. De Luc a publié, de 1815 à 1846, soit dans la *Bibliothèque britannique* et la *Bibliothèque universelle*, soit dans le *Bulletin* et les *Actes de la Société helvétique des sciences naturelles*, dans les *Annales de chimie et physique*, dans le *Bulletin des sciences naturelles* de Férussac, et dans le *Bulletin de la Société géologique de France*, environ quarante-cinq mémoires ou articles sur divers sujets de géologie, de physique ou de météorologie ; je citerai surtout :

Mémoire sur la matière première des laves, *etc.*, juin 1816, Genève.

Examen de l'opinion généralement reçue en Suisse que les neiges des montagnes influent sur la température de l'air dans les plaines voisines — Bulletin de Berne, 1817.

Mémoire sur la chaleur intérieure de la terre. — Bibliothèque universelle, 1821.

Sur les glacières naturelles et la cause qui forme la glace dans ces cavités. — Annales de chimie et de physique, 1822.

Sur les sèches du lac de Genève.—Société helvétique, 1834.

Sur les coupures transversales qui donnent passage aux rivières dans les chaînes de montagnes. — Bibliothèque universelle.

Expériences de température faites dans des mines profondes de Cornouailles. — Bibliothèque universelle, 1839.

Sur les blocs erratiques à l'entour du Mont-Blanc. — Bull. de la Soc. géologique de France, 1839.

Sur les escarpements des montagnes et sur les vallées à fond plat. — Ibid.

En 1847, alors qu'il avait plus de 83 ans, M. De Luc lut à la Société de physique et d'histoire naturelle de Genève un mémoire de près de 60 pages *sur la grêle*, accompagné de dessins de divers grêlons faits d'après nature ou copiés par lui. Ce mémoire comprend de nombreux extraits de relations diverses d'orages de grêle, une série de chapitres sur les principales circonstances que présente ce phénomène et quelques idées théoriques sur sa cause.

M. De Luc a publié deux ouvrages relatifs à des matières

théologiques. Le premier a pour titre : *Examen de la doctrine de l'Ecriture touchant la personne de Jésus-Christ, la Rédemption et le péché originel, suivi d'une dissertation sur la religion naturelle.* — Genève, janvier 1830. — Le second, qui a paru à Genève en 1833, est intitulé : *Eclaircissements sur l'Apocalypse et sur l'épître aux Hébreux, ou analyse de leur composition, suivis de remarques sur les deux premiers chapitres de St Mathieu.*

Doué d'une haute stature et d'une très robuste constitution, M. De Luc était arrivé à un âge fort avancé, sans éprouver d'autre infirmité qu'un peu de surdité. Il est mort subitement, le 14 mai 1847, par suite d'un malheureux accident, tout-à-fait imprévu et involontaire.

M. De Luc était un observateur exact et consciencieux. Il aimait la science pour elle-même, et jusque vers les derniers jours d'une carrière fort prolongée, il a trouvé dans sa culture assidue d'intéressantes occupations et de nobles jouissances.

Un grand nombre de Sociétés savantes l'avaient honoré de leurs suffrages et se l'étaient attaché. Ce furent deux lettres sur les comètes, qu'il adressa, en 1827, aux frères Martin, et qui furent imprimées dans le *Journal de Rouen*, qui lui valurent le titre de membre correspondant de l'Académie, distinction dont il se montra toujours fort reconnaissant.

FRANCŒUR (Louis-Benjamin), fils du surintendant de la musique du roi, naquit à Paris, le 16 août 1773. Il fit son éducation au collége d'Harcourt. En 1792, son père ayant été nommé administrateur de l'Opéra, le jeune Francœur fut placé dans cette administration en qualité de sous-caissier, dont il ne remplit pas longtemps les fonctions, son père ayant été incarcéré comme suspect, et lui-même ayant atteint l'age de la réquisition. Toutefois, Francœur avait mis à profit les instants de loisir que lui avait laissé son emploi de sous-caissier, et s'était livré, avec ardeur, à l'étude des mathématiques. Aussi, après avoir passé quelques mois à l'armée du Nord, revint-il à Paris, sans autorisation, pour solliciter son admission dans l'arme du génie ; mais la position de son père fit douter de ses sentiments, et sa demande

fut rejetée. Il se vit alors contraint d'accepter une place dans une fabrique de fusils.

Lors de la création de l'Ecole centrale des travaux publics (depuis Ecole polytechnique), Francœur y entra comme élève, fut choisi pour être un de ses chefs de brigade, et, peu après, répétiteur. Il ne tarda pas à être nommé ingénieur-géographe, mais bientôt il abandonna cette partie pour être employé au trésor public, d'où il entra dans l'arme d'artillerie avec le titre d'officier; plus tard il fut choisi par le premier Consul pour être instituteur de son frère Jérôme.

A cette époque, Francœur s'était fait connaître par un ouvrage de botanique, intitulé : *La Flore parisienne* (Paris, 1800), et par un *Traité de mécanique élémentaire et théorique* (Paris, 1800), dont le mérite est plus incontestable que celui du premier.

En 1805, Francœur fut nommé professeur de mathématiques élémentaires à l'Ecole centrale de la rue Saint-Antoine. L'année suivante, il cessa ses fonctions de répétiteur à l'Ecole Polytechnique, pour prendre celles d'examinateur des candidats à la même école, et en 1805, quand les Ecoles centrales furent organisées en Lycées, il passa de la chaire des mathématiques élémentaires à celle de mathématiques transcendantes au Lycée Charlemagne. En 1809, à l'organisation de la Faculté des sciences, il fit partie des savants qui furent chargés d'y professer. Il remplit ces divers emplois jusqu'à la seconde Restauration, époque à laquelle ils lui furent retirés par le gouvernement de Louis XVIII.

Dans les dernières années de l'Empire, Francœur avait publié un *Cours de mathématiques pures*, 2 vol. in-8° (Paris, 1810), qui a eu plusieurs éditions, et une *Uranographie* ou *Traité élémentaire d'astronomie*, in-8° (Paris, 1812), dont quatre éditions successives attestent le succès.

Sous la Restauration, il publia un *Traité du dessin linéaire* pour l'enseignement de toutes les écoles élémentaires, in-8° (Paris, 1819), et une *Goniométrie* ou *art de tracer sur le papier des angles dont la graduation est connue, et d'évaluer le nombre de degrés d'un angle déjà tracé, accompagné d'une table des cordes de 1 à 10,000*, 1 vol. in-8 (Paris 1820).

Il prit part, en outre, à la collaboration du *Dictionnaire tech-*

nologique, de la *Revue encyclopédique*, et de l'*Encyclopedie moderne*.

On doit encore à ce savant infatigable les ouvrages suivants :

Eléments de statistique, in-8°.

Géodésie ou *Traité de la figure de la terre et de ses parties, comprenant la topographie, la géomorphie, et la navigation.* Cours fait à la Faculté des Sciences de Paris, etc., 1 vol. in-8°, 1835.

Eléments de technologie ou description des procédés des arts et de l'économie domestique, in-8°, avec planches.

Notice sur Plombières et ses eaux thermales, 1 vol. in-8°.

Astronomie pratique, usages et composition de la *Connaissance des temps*, etc., in-8°, 2e édition, 1840.

Mémoire sur l'aréométrie et en particulier sur l'aréométrie centigrade, suivi d'une instruction à l'usage des fabricants d'aréomètres, broch. in-4°, 1842.

M. Francœur appartenait à un grand nombre d'Academies et de Sociétés savantes. L'Académie de Rouen le nomma membre correspondant en 1809. Dès 1819, il fit partie du conseil d'administration de la Société d'encouragement, et plus tard, il en devint un des vices-présidents. En 1837, la Société nationale et centrale d'agriculture le nomma un de ses associés ordinaires, et en 1842, l'Académie des sciences de l'Institut l'élut académicien libre en remplacement de Costaz. Il était de l'Académie des sciences de Saint-Pétersbourg, et chevalier de la Légion d'Honneur. Il est mort à Paris, le 16 décembre 1849, après une longue et cruelle maladie.

Mémoires

DONT L'ACADÉMIE A ORDONNÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

NOTICE HISTORIQUE

SUR

LA VIE ET LES TRAVAUX

DE

MARC-ISAMBART BRUNEL,

PAR M. ÉDOUARD FRÈRE

(Séance du 5 Juillet 1850.)

MESSIEURS,

Un historien dont le nom est connu de chacun de vous, et dont les appréciations sont tout à la fois pleines de finesse et de profondeur, affirmait, il y a peu de temps, que les corps savants, comme les familles, avaient des ancêtres. Ces ancêtres, disait-il, en développant sa pensée, sont les hommes de génie qui ont illustré les générations passées, agrandi les connaissances humaines, perfectionné la civilisation du monde par leurs découvertes, et dont les chefs-d'œuvre continuent de ravir les esprits. (1)

La mort qui vient de frapper l'un des membres correspondants de cette Académie, un de nos compatriotes, Marc-Isambart Brunel, nous a rappelé la justesse de cette

(1) Mignet, *Notice historique sur la vie et les travaux de Cabanis*. *Moniteur universel*, 17 juin 1850.

opinion de M. Mignet. Nous aimons à penser que nous accomplissons un pieux devoir en rendant hommage à l'un de ces ancêtres de la science, à cet aïeul tout moderne, qui, bien qu'étant inscrit des derniers sur *ce livre d'or de l'intelligence*, n'en a pas moins vu sa paternité fécondée magnifiquement, et nous sommes heureux d'avoir à reproduire ici les traits principaux de cette vie si pure, à suivre la marche de ce puissant génie qui grandissait en présence des obstacles et qui a rempli l'univers d'un nom impérissable.

Ce fut en 1769, le 25 avril, à Hacqueville, commune du département de l'Eure, et non loin du village qui fut le berceau du plus grand peintre de l'École française, que naquit, au sein d'une honorable famille de cultivateurs, l'homme remarquable dont nous avons à vous entretenir aujourd'hui. Aîné de quatre enfants, deux filles et deux garçons, Marc-Isambart Brunel manifesta dès l'âge le plus tendre un goût très prononcé pour la mécanique et les sciences exactes. Elève du Séminaire Saint-Nicaise à Rouen, il se fatigua bientôt de la lecture de Démosthène et de Cicéron; la marine, l'étude des machines, des mathématiques et du dessin, occupèrent toutes ses pensées. Pendant les vacances qu'il passait chez son père, son plaisir le plus grand était d'aller travailler dans l'atelier du menuisier d'Hacqueville qui écoutait avec bienveillance les questions du jeune Brunel et s'empressait de répondre, autant qu'il le pouvait, aux besoins de cet esprit investigateur si avide de savoir.

C'est au milieu de cet atelier qu'il apprit à connaître l'usage de tous les outils, à les manier avec aisance, et qu'on vit germer dans le cerveau du futur ingénieur, les premières idées de mécanique. A douze ans, il exécutait sur le tour des pièces dont un bon ouvrier eût été satisfait.

Des modèles de vaisseaux, des instruments de musique et de marine sortirent bientôt de ses mains (1) et furent loin d'exciter l'admiration de son père, homme positif qui voulait faire suivre à son fils la carrière de l'église, peut-être celle du commerce, et qui repoussait de toute son autorité de père la pensée de le voir chercher dans l'étude des arts mécaniques une profession, un état, une chance d'aisance et de succès. « Mon cher Isambart », disait-il, après avoir opposé aux rêves de son fils une foule d'objections en apparence pleines de sagesse, « Mon cher Isam-« bart, si tu prends ce parti-là, tu végèteras toute ta « vie. »

Avant de sourire, comme nous serions tous portés à le faire, en entendant ce pronostic paternel que l'avenir de Brunel a si brillamment démenti, reportons nous à l'époque où M. Brunel père mettait aux projets de son fils une opposition aussi persistante. Rien, à ce moment, ne pouvait faire pressentir la puissante impulsion que reçurent bientôt, d'une longue paix, la marche des arts industriels et mécaniques. Rien encore n'annonçait, comme prochain du moins, ce besoin de création qui surgit si rapidement, et que l'application de la vapeur à toutes les branches de l'industrie développa avec tant de promptitude. La filature et le tissage étaient dans leur enfance; à Rouen même, en 1793, il n'y avait pas une seule filature de coton; l'unique établissement de ce genre qui existait alors, se trouvait à Louviers. La populace de Rouen, aveugle dans son effroi, avait anéanti les diverses tentatives qui avaient été

---

(1) Il était à peine sorti du séminaire, qu'il entreprit, (pour l'offrir à l'un de ses intimes amis, M. Allard), la construction d'un instrument destiné à reproduire les sons de l'orgue, en n'employant qu'un seul tuyau. — Pendant un séjour qu'il fit à la Guadeloupe, il trouva moyen de confectionner un piano.

faites pour créer dans cette ville des métiers à filer, ainsi que des métiers à la navette volante propres à la fabrication du bazin, des mousselines et mousselinettes. (1) Un fait remarquable cependant allait presqu'aussitôt marquer un pas immense dans l'industrie : l'introduction en France de la première pompe à feu. Cette machine importée d'Angleterre et destinée à l'usine de MM. Périer, à Chaillot, près Paris, fut débarquée dans le port de Rouen, en 1793, et sous les yeux même de Brunel. (2)

On peut donc, en considérant cet ensemble de circonstances, s'expliquer l'opposition de M. Brunel aux désirs du jeune Isambart, quoiqu'on regrette qu'il n'ait pas compris instinctivement le génie de son fils, et permis, par de paternels encouragements, à cette naissante intelligence, de se développer sur le sol français.

Persistant cependant dans ses désirs et dans ses projets, Brunel quitta le séminaire en 1784, c'est-à-dire à l'âge de 15 ans. Il obtint de son père la permission d'aller passer quelque temps à Rouen ; là, sous les yeux d'un vieil ami de sa famille, M. François Carpentier, négociant et ancien capitaine au long cours, il suivit des cours de dessin, de perspective et d'hydrographie, et laissa percer encore dans ces divers genres d'études cet esprit observateur et inventif qui devait bientôt devenir du génie. Tout charmé

(1) Jusqu'en 1787, on filait encore le coton à la main dans Rouen et tout le département. Vers cette époque, on essaya quelques machines importées d'Angleterre, mais elles furent brisées par les ouvriers dans l'insurrection qui eut lieu à Rouen, en juillet 1789. En 1789, on faisait filer le lin à Rouen par des enfants dans l'aître Saint-Maclou, sous la surveillance du curé de la paroisse de ce quartier populeux. La famille Adeline a été l'une des premières à introduire à Rouen des machines destinées à la fabrication des étoffes, en usage chez nos voisins d'outre-manche.

(2) Lettre de Brunel à M. l'abbé Gossier, du 27 novembre 1839.

des notions astronomiques qu'il acquérait par ses études nautiques, il cherchait, durant les jours qu'il retournait passer près de son père, à faire, dans une plaine située au nord d'Hacqueville, des observations sur les corps célestes, observations qui émerveillaient les paysans de son village, tout ébahis de voir M. Isambart « *mesurer le soleil.* » Ayant remarqué un jour chez son répétiteur d'hydrographie, M. Fouré, un octant, instrument dont la précision est si utile au navigateur et dont il devina l'ingénieux mécanisme, il en construisit un semblable, ayant pour seul guide le traité de navigation de son professeur, M. Dulague. Cet instrument, cependant, ainsi rapidement ajusté, ne satisfit point le jeune Brunel ; il chercha, réfléchit, s'appliqua de nouveau, et, avec l'aide de quelques écus que son père voulut bien risquer en cette circonstance, il en monta un second en bois d'ébène, et fut content de son œuvre. Les deux seuls octants dont Brunel se servit plus tard, comme marin, sont l'ouvrage de ses mains. Cette précocité intellectuelle ne peut être comparée qu'à celle de Vaucanson, construisant avec les outils les plus grossiers une horloge en bois, imaginant une pompe hydraulique pour fournir de l'eau à la ville de Lyon, et exécutant des automates qui tiennent du prodige.

Les études hydrographiques que Brunel venait de faire, peut-être aussi l'influence de cet ami, M. Carpentier, qui, marin lui-même, aimait cette aventureuse carrière, amenèrent Brunel à s'embarquer, comme simple volontaire, en 1786. Protégé par le maréchal de Castries, il fit plusieurs voyages aux colonies et navigua jusqu'en 1793, sans prétendre à aucun grade. Dans ce rude métier de marin, il se faisait constamment remarquer par sa douceur, sa gaîté, son adresse et son extrême intelligence. M. Marc I. (Marquis) comme on l'appelait à bord, en faisant un jeu de mots sur son nom de Marc Isambart, était aimé de l'equi-

page et des passagers : nouveau Robinson, il était propre à toute chose, et ses diverses capacités émerveillaient chacun.

Ayant obtenu du Ministre de la marine un passeport qui lui permettait d'aller faire des achats de grains et de farines en Amérique, mais qui limitait, toutefois, son absence à une année, Brunel quitta Paris le 17 janvier 1793, à la suite d'une affaire sérieuse qu'il avait eue au café de l'Echelle, rue de ce nom, et qui aurait pu compromettre sa liberté. Repoussant les propos sanguinaires que de misérables insensés tenaient dans ce lieu public sur le drame lugubre qui se préparait alors dans la capitale, il avait eu le courage, en cœur vrai et généreux, de blâmer hautement le sinistre jugement que venait de prononcer la Convention.

En se rendant en Amérique, notre jeune compatriote avait le double but de se soustraire au joug du gouvernement révolutionnaire qui pesait sur la France, et de trouver dans un pays nouveau, où tout était à créer, l'occasion de mettre en œuvre les projets qui germaient dans son vaste cerveau.

Ce fut le 7 juillet 1793 qu'il dit adieu à la France, dont il ne se séparait qu'à regret, et le 7 septembre de la même année, il arriva à New-York. Surpris et mécontent de trouver dans ce port l'escadre française et tous ceux qui s'étaient échappés de Saint-Domingue, il n'y séjourna que peu de jours, dirigeant ses pas vers Albany où il rencontra deux de ses compagnons de traversée qui se disposaient à entreprendre un voyage d'exploration jusqu'au lac Ontario, au N.-O. de l'Etat de New-York

Ceux-ci, dont l'un était M. Pharoux, habile architecte de Paris, accueillirent avec empressement l'offre que leur fit Brunel non-seulement de les accompagner, mais de leur servir de capitaine dans cette lointaine et difficile expédi-

tion. Partant au nombre de sept, quatre naturels du pays, que Brunel s'était prudemment adjoints, et trois Français, ils allaient ainsi lever les plans et prendre possession, au nom d'une compagnie française, d'immenses terrains dont l'étendue était d'environ 220,000 acres. Ils savaient que ces terrains étaient situés à plus de 400 kilomètres de New-York, compris entre le 44e degré de latitude et le cours de la *Black River*. Ils emportaient avec eux deux tentes, et, confiants dans ces simples indications, contents de la richesse de leur matériel, ils entreprenaient cette aventureuse expédition en septembre et octobre 1793, au milieu d'une contrée inhabitée, presque sauvage, dans un pays dont le sol, la végétation, les accidents leur étaient complètement étrangers.

Longtemps après avoir accompli ce voyage, et guidé ses compagnons vers ces immenses terrains, devenus depuis une propriété de Joseph Bonaparte, Brunel aimait à rappeler que Louis-Philippe, alors roi de France, en l'écoutant raconter son expédition au lac Ontario, et citer la judicieuse précaution qu'il avait prise de se munir de deux tentes et d'une escorte de quelques Indiens, lui avait dit qu'il avait *voyagé en prince*. Louis-Philippe d'Orléans avait aussi parcouru ces contrées en 1796, allant visiter, avec ses deux frères le duc de Montpensier et le comte de Beaujolais, la chute du Niagara et les lacs du nord de l'Union ; mais moins prévoyants, moins heureux que notre voyageur, ces petits-fils de rois n'avaient aucune suite, et manquaient presque toujours de refuge contre les rigueurs des nuits, car les habitations des *new-settlers* (colons), se rencontraient bien rarement dans les contrées inexplorées qu'ils parcouraient alors. (1)

(1) Ce voyage des jeunes d'Orléans au Niagara et aux lacs, est raconté dans une lettre du duc de Montpensier à Mademoiselle

Que de réflexions seraient à faire sur les merveilleux changements que soixante années ont amenés dans ces parages. Là où, si récemment encore, les hautes et sombres savannes, les fleuves immenses, les *rapides* tourbillonants empêchaient toute communication, nous voyons, comme par enchantement, les canaux se percer, les routes s'ouvrir, les chemins de fer et les ponts s'établir, les villes se créer, les voitures et les steamers se croiser en tous sens, et l'industrie américaine marcher si rapidement qu'elle élève déjà contre l'ancien monde une concurrence redoutable. Les riches habitants de New-York ont à présent des maisons de campagne sur les bords du Niagara, comme les Parisiens en ont sur les rives de la Seine maritime.

Dans quelle partie de l'histoire des nations trouverait-on l'exemple d'une activité si entreprenante, d'une prospérité si promptement obtenue ?

Après être retourné à New-York, Brunel fut de nouveau appelé vers le lac Ontario. L'un de ses amis, M. Pharoux, avait été chargé de tracer les plans du canal Albany (ou Champlain), qui unit la rivière d'Hudson au lac Champlain, et demandait à Brunel de venir s'associer à cet important travail. (1) Ce fut à ce moment, en 1794, que

---

Adélaïde, datée des États-Unis, 1797, et insérée dans l'*Histoire de Louis-Philippe*, par Amédée Boudin ; Paris, 1847, gr. in-8°, t. Ier, p. 257.

(1) A New-York, Brunel fit la connaissance de deux français qui, comme lui, s'y étaient réfugiés. L'un était M. Le Boulanger de Boisfremont, peintre d'histoire, membre de cette Académie, et l'autre M. Fevret de Saint-Memin, archéologue, membre de l'Académie de Dijon. Ces deux français venaient de s'associer pour l'exploitation d'un instrument qu'ils avaient inventé et au moyen duquel ils obtenaient une ressemblance parfaite pour des portraits de profil qu'ils gravaient ensuite.

Comme de Boisfremont, Brunel avait étudié le dessin à l'école de Descamps. Dès les premières leçons, il se fit remarquer par une

commença réellement pour Brunel la carrière d'ingénieur. Ayant à remonter les *rapides* du Mohawk, à faire flotter sur le Wood Creek, dont la profondeur n'était que de 0,10 à 13 centimètres, le bateau que lui et son ami montaient (1), à débarrasser ces rivières obstruées de masses de rochers, d'arbres séculaires déracinés par les ouragans, et n'ayant pour moyen d'exécution que la hache, le seul outil dont se servent les habitants dans cette contrée boisée, il fallut que Brunel mît en œuvre cette fécondité inépuisable de ressources, qui devait être un des caractères de son génie ; il fallut en un mot qu'il devînt ingénieur.

Dès ce moment, Brunel s'occupe sans relâche de dessins, de plans et de projets ; sa réputation s'établit. Faut-il un ingénieur pour faire des nivellements de terrains ? Brunel est appelé et s'en acquitte avec succès. S'agit-il de l'érection d'un palais à Washington pour la tenue des séances du Congrès ? Brunel présente des plans d'une composition savante, noble et hardie, réunissant l'élégance des formes à la majesté de l'ordonnance, et il efface tous ses rivaux (2) ? Un concours est-il ouvert à New-

aptitude extraordinaire, saisissait la ressemblance avec une grande vérité, copiant avec la plume tout ce qu'il voyait, même les gravures du burin le plus délicat. Il dessinait surtout les vaisseaux avec une exactitude et une précision remarquables.

(1) Ce compatriote, cet ami que Brunel avait été si heureux de rencontrer loin de la France, périt très peu de temps après, avec sept de ses compagnons, dans la grande chute de la Black-River qu'ils avaient eu l'imprudence de vouloir traverser.

(2) Ce projet tout admiré qu'il fut, ne reçut pas son exécution, ayant été considéré comme trop dispendieux et trop magnifique pour un palais de législateurs. Reproduit plus tard avec quelques changements, à l'occasion de la construction d'une salle de spectacle à New-York, il fut accepté.

D'après ce plan, s'éleva le théâtre Bowery, l'un des plus beaux théâtres du monde.

York pour la construction d'une salle de spectacle ? Son plan obtient la préférence, et le théâtre Bowery s'élève. Faut-il exécuter des fortifications pour la défense de ce premier port des États-Unis, défense confiée à un colonel français du génie? Brunel est réclamé et employé avec distinction à ces travaux, au nombre desquels il faut comprendre l'établissement d'un arsenal et d'une fonderie de canons (1). Partout enfin sa haute intelligence se révèle, la puissance de sa persévérante volonté amène de grands résultats.

Après avoir séjourné quelques années dans la Nouvelle-Angleterre, où, loin d'une concurrence sérieuse, il avait essayé ses talents d'architecte, de mécanicien et d'ingénieur, Brunel sentit qu'un plus vaste théâtre l'attendait, que la luttte avec des hommes de science lui serait non-seulement possible, mais pleine d'attrait ; il songea à revenir en Europe et à se fixer en Angleterre. De tendres affections, dont l'origine précédait son départ pour l'Amérique, l'appelaient d'ailleurs dans cette partie de l'ancien continent. En 1799, il épousa Mlle Sophie Kingdom qu'il avait connue à Rouen chez M. Carpentier, et dont les heureuses qualités embellirent la vie de l'homme éminent qui l'avait choisie pour compagne.

Arrivé en Angleterre, sans être précédé d'une grande réputation, Brunel ne tarda pas à s'y faire connaître d'une manière avantageuse. Il débuta par une machine dite *autographe*, destinée à copier les dessins et les cartes, ainsi que les écritures de commerce. Cette machine est

---

(1) L'ingénieux mécanisme qu'il imagina pour exécuter l'opération du forage des canons, ses nouveaux alézoirs, l'adaptation des mouvements par le moyen desquels il remuait et faisait tourner facilement des masses si lourdes, une foule d'inventions et d'idées fécondes qu'il mit au jour, suffiraient pour établir sa célébrité.

basée sur le principe du pantographe, et composée d'organes mécaniques très compliqués (1). Cette invention, d'une importance secondaire, fut cependant pour Brunel un commencement de fortune. A dater de ce moment, il ne cessa plus d'habiter le pays qui lui donnait si libéralement l'hospitalité, et toujours il repoussa les propositions qui lui furent faites de quitter sa patrie adoptive pour se fixer ailleurs sous les auspices d'autres gouvernements.

En Angleterre, vous le savez, Messieurs, il n'y a pas de corps privilégié d'ingénieurs dont l'organisation puisse être comparée à celle des ponts-et-chaussées, en France. Certaines conditions d'études préalables sont indispensables en France, pour obtenir le droit de faire partie de ce corps dont les travaux importants émanent, pour ainsi dire, du Gouvernement ; chez nos voisins d'outre-mer, chacun a le droit de se dire ingénieur, chacun peut, avec de l'intelligence et de la capacité, arriver à diriger les entreprises les plus considérables ; mais chacun doit aussi donner preuve de cette intelligence et de cette capacité, avant d'espérer être employé par les puissantes compagnies auxquelles est due, en Angleterre, la plus grande partie des immenses travaux qui y occupent tant d'individus.

Cet ensemble de choses permit donc à Brunel, dont le mérite était incontestable, mais dont l'instruction première avait cependant été moins complète que celle de beaucoup d'hommes consacrés, dès leur jeunesse, à l'étude des sciences abstraites, de se classer, en première ligne, au nombre des ingénieurs anglais. Le succès qui avait

---

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, année XLIII, p. 426. — *Annales des arts et manuf.*, t. V, page 5.

suivi l'apparition de sa machine autographique l'encouragea bientôt à faire de nouveaux essais ; sa machine à poulies en bois, qui devait être pour lui une source de gloire et d'avantages pécuniaires, fut bientôt livrée à l'admiration des hommes de l'art.

Brunel avait conçu la premiere idée de cette machine en Amérique, mais voyant qu'elle ne pouvait être utilisée avec avantage que par une marine militaire importante, il attendit, pour la faire connaître, son arrivée à Londres. Après avoir eu à vaincre une opposition jalouse, à lutter contre mille mauvais vouloirs que son titre de français rencontrait, il parvint enfin à faire exécuter ses plans dans l'arsenal de Portsmouth, grâce à la bienveillante intervention de lord Spencer, alors ministre de la marine, grâce aussi à l'appui que lui prêta le général Bentham, ingénieur des plus distingués, à qui la marine anglaise est redevable de magnifiques établissements ; ce général avait formé des projets pour des machines tendant au même but ; il s'apprêtait à les mettre à exécution, lorsque Brunel (alors peu connu) vint lui présenter d'autres plans. La supériorité réelle que le général aperçut bientôt dans les plans de Brunel, fut généreusement et noblement reconnue par lui. Non seulement il renonça, dès cet instant, à son propre travail, mais encore il se déclara pour l'adoption des projets de son compétiteur (1). L'ingénieuse machine fut achevée en 1806, et depuis lors elle n'a cessé de fonctionner avec une admirable précision, et de fournir à la flotte anglaise des poulies supérieures, sous tous les rapports, à celles employées jusque-là. Le Gouvernement anglais, voulant donner à Brunel un témoignage d'estime

(1) Ch. Dupin, *Forces navales de la Grande-Bretagne*, t. II, p. 257 ; Paris, 1825, in-4.

et de bienveillance, lui fit compter la somme de 500,000 fr représentant l'économie de main-d'œuvre que ses machines apportent, chaque année, dans cette partie du budget des constructions navales.

On emploie, soit pour l'usage de la marine, soit pour les travaux des ports et des arsenaux, environ 80 sortes de poulies de grosseur et de forme différentes, les unes plus compliquées, les autres plus simples, à plusieurs et à un seul rouet, traversées quelquefois par un seul ou plusieurs axes; c'est à cette multitude de formes qu'il a fallu joindre, pour chacune d'elles, l'égalité, la précision, la solidité.

Nous n'entreprendrons pas de décrire ici la poulierie de Portsmouth, avec les merveilleuses machines dont elle se compose; il faudrait, Messieurs, vous présenter des plans, entrer dans des détails techniques qui pourraient fatiguer votre attention, détails dans lesquels, étranger nous-même à la science, nous pourrions nous égarer. Il nous suffira d'indiquer qu'entièrement construites sur le principe de l'instrument des tourneurs, ces machines ne s'écartent jamais d'une simplicité remarquable; que la première opération due à leur marche, consiste à débiter les bois en blocs de dimensions convenables; la deuxième à porter, à la machine à percer, les bois ainsi débités; la troisième à exécuter l'opération de mortaiser; la quatrième à abattre les angles des poulies et à les arrondir, la cinquième à pratiquer les rainures dans lesquelles doivent être adaptés les liens ou frettes des poulies; la sixième, enfin, à creuser la gorge des galets ainsi que des rainures annulaires latérales, destinées à recevoir des frettes en bronze coulé (1).

(1) *Dictionnaire des arts et manuf.*, par C. Laboulaye, t. I. Paris, Mathias, 1847, gr. in-8, col. [illegible]. — *Encyclopédie*

Émerveillée de ce magnifique résultat, l'amirauté, quelques années après (1810), chargea Brunel de visiter les arsenaux de Chatham et de Woolwich, et il rétablit, par des moyens aussi simples qu'ingénieux, l'ordre et l'économie où il n'avait trouvé que désordre et dilapidation. Elle le chargea aussi de construire des scieries mécaniques à mouvement continu, mues par la vapeur, pour le service de ces arsenaux. Les scies verticales et circulaires qui fonctionnent, avec autant de simplicité que de précision dans ces établissements, sont animées d'une extrême vitesse, et leur travail est immense (1).

C'est encore à la singulière fertilité de son esprit que sont dues quelques autres inventions, telles que la scie circulaire servant à débiter en feuillets de 2 à 3 millim. d'énormes pièces d'acajou pour le placage des meubles, et dont les applications se multiplient chaque jour dans une foule d'industries; la machine à fabriquer ces boîtes en bois, de dimensions et de formes différentes, dont le commerce de détail fait une vente journalière; celle à faire des clous, au moyen de laquelle un enfant peut, dans l'espace d'un quart d'heure, confectionner plusieurs milliers de clous; la presse hydraulique pour emballage, employée à réduire au moindre volume possible les ballots de toute espèce, qui ne peuvent être endommagés par ce mode de compression; deux machines simples et d'un petit volume, destinées l'une à tordre, à

---

d'Édimbourg, in-4°, avec planches. — Brunel confia l'exécution de la machine à poulies, de même que la plupart de ses inventions, à M. Henri Maudslay, constructeur-mécanicien à Londres, qui s'en acquitta toujours avec une grande habileté.

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, année XXI, p. 1. — Dupin, *Mémoires sur la marine et les ponts-et-chaussées*; Paris, 1818, in-8.

mesurer et à pelotonner le fil de coton à coudre, l'autre à régler le papier à registre et à musique ; la fabrication du moiré métallique appliquée aux feuilles d'étain auxquelles leur flexibilité permet de s'adapter à toutes les matières et de revêtir toutes les formes (1) ; la construction des arches de pont très surbaissées et à large ouverture, en briques et ciment hydraulique, sans cintres ni échafauds, au moyen de la seule force d'adhérence d'un mortier dans lequel figurent des substances fibreuses ou métalliques (2) ; la disposition de plusieurs ponts suspendus, notamment ceux destinés à l'île de la Réunion, en 1823, remarquables par une solidité à toute épreuve (3) ;

---

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, année XVIII, p. 15.

(2) *Bulletin de la Société d'encouragement*, etc., année XXXIV, p. 355 et 520.

Ce mode de construction présente l'avantage de ne pas interrompre la navigation. Pour éviter l'emploi des charpentes d'échafaudage pendant l'exécution des voûtes, ou pour les abandonner sans appui avant qu'elles soient terminées, il faut ajouter à la qualité intrinsèque du ciment le concours simultané d'une autre puissance. Brunel a eu recours à des bandes de fer plat, des fils de fer et même du chanvre, et autres substances fibreuses — *Bulletin du musée de l'industrie*, publié sous la direction de M. Jobard. Bruxelles, année 1850, p. 150 et 156.

(3) De l'Asie et de l'Amérique, où les habitants avaient senti le besoin de jeter, sur de larges fleuves et sur des précipices d'une largeur non moins considérable, des voies de communication faciles et peu dispendieuses, l'application des ponts suspendus fut transportée en Europe. Brunel fut un des premiers à construire des ponts suspendus. Il en a disposé les éléments avec cet esprit de perfectionnement et d'invention qui caractérise tous ses travaux. En 1823, il a fait fabriquer à Sheffield, les pièces en fer de deux ponts destinés pour l'île Bourbon. L'un et l'autre devaient être assez solides pour résister à ces ouragans impétueux qui déracinent les arbres et engouffrent les vaisseaux par des coups de vent qui exercent d'énormes pressions non

et enfin une machine à fabriquer des souliers sans coutures, pour l'usage de l'armée (1).

Dans la manufacture qu'établit Brunel en cette dernière occasion (1813), des soldats invalides étaient seuls employés. C'était à l'instigation du duc d'York qu'il avait créé cette machine au moyen de laquelle 30 ouvriers fabriquaient, en un jour, environ 100 paires de souliers. Si ces souliers différaient en quelque chose des souliers ordinaires, c'était plutôt par la perfection apparente du travail que par aucune autre particularité. Il était impossible de deviner à l'examen le plus attentif que la semelle était non pas cousue, mais clouée à l'empeigne. Cette chaussure présentait cependant l'inconvénient de ne pas pouvoir être remontée. La paix ayant amené une réduction considérable dans l'armée, tant en Angleterre que sur le continent, Brunel renonça en 1815 à cette singulière et curieuse fabrication.

La navigation à vapeur ne pouvait manquer d'attirer l'attention de Brunel. Chargé de la construction d'un des premiers bateaux à vapeur de Ramsgate, ce fut lui qui introduisit, dit-on, le principe des doubles pompes à vapeur. Sur ses pressantes instances, l'amirauté consentit à construire un bâtiment propre à faire l'expérience du remorquage à la mer, opération dont on avait jusqu'alors nié la possibilité (2).

En 1823, l'un des chimistes les plus habiles de la Grande-

---

seulement dans le sens horizontal, mais dans la direction, et, tour à tour, de bas en haut et de haut en bas. — Ch. Dupin, *Force commerciale de la Grande-Bretagne*, voies publiques, etc., t. I, p 275; Paris, Bachelier, 1824, in-4.

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement*, année XIV, p. 128.

(2) Article sur Brunel inséré dans le journal *Le Times* du 14 décembre 1849, traduit par le *Mémorial de Rouen*, le 29 janvier 1850.

Bretagne, Faraday, alors préparateur de l'illustre sir Humphrey Davy, établit par des expériences décisives que le chlore, l'acide carbonique et plusieurs autres gaz, exposés à une basse température et à une forte pression, se condensent en un liquide qui se vaporise par une chaleur peu élevée et acquiert une grande force d'expansion. L'acide carbonique, entr'autre, soumis à la température de 0 degré sous une pression de 30 atmosphères, constitue un liquide incolore et très fluide, tellement expansif, qu'il distille entre 17 degrés et 0 degré dans les tubes qui le contiennent. A zéro, sa vapeur exerce une pression égale à 36 atmosphères, et, à 11 degrés, elle est encore égale à 23 atmosphères; de sorte qu'un changement de température de 11 degrés, occasionne une différence de pression équivalant à 13 atmosphères. Sir Humphrey Davy conclut le premier de ce fait important que les gaz comprimés pourront un jour être employés comme agents mécaniques et substitués à la vapeur d'eau, puisqu'il suffira de légères différences de température pour produire des changements de pression de plusieurs atmosphères, qu'on ne peut obtenir dans les machines à vapeur ordinaires qu'en brûlant une grande quantité de combustible.

Peu de temps après ces belles découvertes de la chimie moderne, Brunel s'occupa de réaliser les idées de sir Humphrey Davy, et construisit un appareil dans lequel l'acide carbonique liquéfié, alternativement raréfié par la chaleur et condensé par le froid, put développer une force motrice considérable. Il prit un brevet d'invention, et il avait l'intention d'appliquer cet appareil aux opérations manufacturières, mais la difficulté d'avoir des enveloppes métalliques assez solides pour résister à la haute tension de la vapeur d'acide carbonique, et d'éviter les explosions qu'occasionne l'acide liquéfié par la moindre élévation de température, arrêtèrent les utiles applications dont la ma-

chine de Brunel paraissait susceptible. Un brevet d'importation fut pris en France en 1826, mais en France, pas plus qu'en Angleterre, on ne put vaincre les obstacles que présente l'emploi des gaz liquéfiés dont la prodigieuse énergie centuplerait la puissance humaine. Si, plus tard, on parvient à maîtriser cette terrible puissance, l'honneur de la première mise à exécution en reviendra à notre célèbre ingénieur normand (1).

Nous le voyons pourtant, après avoir exercé son étonnant génie sur des questions d'un ordre aussi élevé, ne point dédaigner de s'abaisser jusqu'à des choses véritablement futiles : On raconte qu'étant un jour chez lady Spencer, où des tables de jeu étaient ouvertes, l'honorable hôtesse lui demanda en riant un moyen pour que les cartes se mêlassent et se distribuassent elles-mêmes.

Quelques jours après le moyen était trouvé, et, au grand étonnement de la comtesse, Brunel lui apportait une petite machine qui donnait le résultat désiré. Lady Spencer douée d'un caractère noble s'il en fut, ne se borna pas à un suffrage stérile, elle employa sa haute influence pour encourager et mettre en œuvre de si rares talents.

Brunel ne fut pas toujours heureux dans ses entreprises particulières, par suite de la mauvaise gestion de ses associés, et aussi à cause du peu de souci qu'il portait aux détails de la vie matérielle. Ne songeant qu'à ses machines, il n'en avait pas plutôt terminé une qu'il pensait à en créer de nouvelles, sans jamais s'inquiéter de l'application de ses découvertes à ses intérêts financiers.

Deux fois ses beaux établissements de Battersea furent

---

(1) *Bulletin de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale*, année XXV, p. 76-80 avec une planche. — *Chimie élémentaire*, par J. Girardin, 3e édit.; Paris, Fortin et Masson, 1846, in-8°, t. Ier, p. 33.

consumés par le feu. C'est dans ces ateliers de Brunel qu'il fallait aller admirer ces efforts d'un génie inépuisable, cette composition, à la fois élégante et savante, cette netteté de principes, cette simplicité de moyens, cette perfection d'exécution qui lui étaient particulières. C'est dans la voûte hardie, légère et solide dont il avait couvert son nouvel atelier, qu'on pouvait prendre une idée des moyens qu'il avait employés pour couronner le théâtre Bowery ; c'est dans les grands ouvrages confiés par le gouvernement à son habile direction, et qui ont si puissamment enrichi les arsenaux de Portsmouth, Plymouth, Chatham, Woolwich ; c'est dans les villes manufacturières, en Ecosse, où la réputation de ses talents le fit appeler plusieurs fois ; c'est encore et surtout dans cette voie sous-marine, entreprise grandiose, au succès de laquelle toute l'Europe s'est intéressée, qu'il faut voir ce que l'homme peut enfanter, et ce qu'aucune description ne saurait rendre.

Après la conclusion de la paix, en 1815, l'Empereur de Russie fit un voyage dans la Grande-Bretagne, et alla visiter à Chelsea l'ingénieur français dont il appréciait le rare mérite. Brunel saisit cette occasion pour lui soumettre plusieurs plans, et, entr'autres, celui d'un tunnel sous la Newa, fleuve sur lequel l'accumulation des glaces en hiver, et leur rupture soudaine au printemps, rendaient la construction d'un pont extrêmement difficile. C'est ce projet dont l'exécution n'eut pas lieu, qui fit naître la pensée de pratiquer un passage sous la Tamise, non plus comme à Saint-Pétersbourg, dans le but d'éviter l'effet dangereux des glaces, mais pour établir une communication facile entre les comtés de Surrey et de Middlesex, entre les faubourgs de l'Est de Londres, sans nuire à la grande navigation qui fait la principale richesse de cette immense capitale. Deux fois déjà on avait essayé de percer le lit du fleuve ; ces tentatives avaient eu lieu en 1799 à Grave-

send, en 1804 à Rotherhithe, vis-à-vis Limehouse, et étaient restées sans succès. Aussitôt que Brunel eut (en 1823) proposé et développé son plan pour construire, sous la Tamise, une double route sur de grandes dimensions, son projet reçut non-seulement l'accueil le plus favorable, mais il fut très libéralement appuyé et adopté par les personnes les plus éminentes dans l'état et dans la science.

En Angleterre, disons-le sans récrimination ni épigramme, en Angleterre, dès qu'un homme d'un talent reconnu et prouvé par des antécédents a conçu un projet utile, il trouve facilement des capitalistes prêts à le seconder. Une compagnie s'organise, des actions sont émises, et le Parlement approuve l'acte d'association. La compagnie du chemin sous la Tamise, après avoir examiné le projet de Brunel et entendu ses moyens d'exécution, lui dit : « Nous « ne sommes point à même de juger ce que vous venez de « nous exposer, c'est en quelque sorte votre secret ; mais « ce que nous savons et ce qui mérite notre confiance, « c'est que vous êtes un homme d'honneur et de science, « déjà avantageusement connu parmi nous. Vous avez, de « plus, pour vous, la grande leçon de l'expérience, vous « savez en quoi votre prédécesseur a échoué en pareille « entreprise, et vous vous êtes sans doute préparé les « moyens de vaincre les obstacles qui l'ont fait succomber. « Voilà de l'argent, mettez la main à l'œuvre, faites que « notre pays jouisse d'un nouvel avantage (1). »

Un pareil langage honore autant ceux qui le tiennent que celui auquel il s'adresse, et cette confiance absolue ne devinait-elle pas instinctivement l'immense succès qui

---

(1) Frissard, *Chemin souterrain sous la Tamise, dit tunnel; Bulletin de l'Académie Ebroïcienne*, année 1834.

devait couronner le chef-d'œuvre de notre compatriote ?

Le passage entre Rotherhithe et Wapping fut considéré comme le seul endroit entre le pont de Londres et Greewich, où une voie souterraine pouvait être tentée sans nuire aux nombreux établissements commerciaux élevés sur les deux rives de la Tamise. Ce point est situé à environ 3 kilomètres au-dessous du pont de Londres. Entouré d'une population considérable, il est à proximité des docks de Londres, de ceux du Commerce, et des docks des Indes-Occidentales.

Les sondages que l'on fit préalablement à l'exécution des travaux, à travers le lit du fleuve, sur trois lignes parallèles, pour connaître la nature du sol, apprirent qu'il existait, au-dessous de la Tamise, une couche épaisse d'argile bleue qui permettait de tenter le passage, mais que, plus bas, se trouvait un banc de sables aquifères qui n'avait pas moins de 15 mèt. Il fallait donc se tenir entre ces deux couches, et éviter d'une part l'invasion de l'eau, produite par la rupture de la couche protectrice, de l'autre le banc de sable dans lequel il aurait été impossible de s'établir, à cause de son peu de consistance et de sa perméabilité.

A 37 mèt. du fleuve, sur la rive de Rotherhithe, on creusa un puits de 16 mèt. de diamètre, qui devait conduire à l'entrée du tunnel. Pour le murailler, on établit sur un cercle tranchant en fonte, vaste emporte-pièce, une tour en briques de même diamètre, et de 0,91 centim. d'épaisseur. On enleva, au moyen d'une machine à vapeur, et avec de grandes précautions, le terrain placé dessous et intérieurement, et on fit descendre la tour par son propre poids jusqu'à 11 mèt. A cette profondeur, on rencontra une couche solide, et l'on put murailler directement; à 20 mètres, on retrouva encore les sables, et l'on

fut contraint de construire, à l'intérieur de cette grande tour, une autre tour de 8 mèt. de diamètre, que l'on descendit jusqu'à 8 mètres, et qui devait servir de puisard.

La tour et le puisard ayant été complètement terminés, on commença l'excavation des galeries au corps du tunnel, à la profondeur de 17 mètres, et pour se ménager une suffisante épaisseur de terrain au-dessous de la partie la plus basse du fleuve, on conduisit l'excavation sur une pente de 0,67 cent. par 30 mèt. 30 cent. La base de l'excavation se trouve ainsi à 22 mèt. 53 cent. au-dessous du niveau des plus hautes eaux.

Pour percer la galerie, les procédés ordinaires n'étaient pas applicables, en raison de la mauvaise qualité du sol et de la grandeur de l'excavation qui devait avoir 11 mèt. 40 de largeur, sur 6 mèt. 70 de hauteur. Brunel imagina alors, un appareil appelé *bouclier* et dont la première pensée, a-t-il dit lui-même, lui vint dans l'arsenal de Chatham, à la vue d'un morceau de bois d'environ un pied carré qui avait fait partie de la quille d'un vaisseau, et était percé d'outre en outre par un petit insecte nommé *Taret*. La structure de cet insecte qui porte sur sa tête une sorte de bouclier dont la nature l'a doté pour résister à l'irruption de l'eau au milieu de laquelle il entreprend son opération de mineur, donna à Brunel l'idée de l'appareil protecteur qu'il employa si habilement dans le même but pour effectuer son audacieuse entreprise. Cet appareil consistait en douze grands chassis en fonte, placés les uns à côté des autres; chaque chassis était divisé en trois compartiments, formant trois étages qui contenaient chacun un ouvrier; le tout ensemble présentait trente-six cases ou cellules pour les mineurs. Il était buté contre la maçonnerie, déjà forte, au moyen de vis de pression qui servaient à le faire avancer quand il le fallait. Le terrain était maintenu en haut et latéralement par des planchettes

s'appuyant sur le chassis. Quand un ouvrier voulait excaver, il déserrait la vis qui retenait chaque planchette contre le terrain, et enlèvait 0,20 cent. de terre environ. Cela fait, il replaçait la planche contre la paroi de l'excavation et la maintenait de nouveau au moyen de la vis. Lorsque tous les ouvriers avaient excavé 0,20 cent. dans toute la hauteur, on fesait avancer les cadres, au moyen de grandes vis de pression qui étaient appuyées contre la voûte faite, et l'on effectuait simultanément le muraillement partiel Un chariot servait à amener les matériaux et à enlever les déblais Malgré de nombreuses et immenses difficultés, on avança d'abord de 167 mèt. 50 cent. en dix-sept mois, mais lorsqu'on arriva vers le milieu du fleuve, la couche d'argile devint si mince, qu'elle ne put empêcher les infiltrations. Du 14 septembre 1826 au 12 mai 1827, plusieurs irruptions de la rivière se manifestèrent ; on y remédia sur le champ, mais non sans peine. Le 12 janvier 1828, une nouvelle irruption plus formidable que toutes les précédentes donna lieu de craindre que cette grande entreprise, qui avait excité tant d'intérêt, ne fût abandonnée. L'épuisement des finances de la compagnie dont le chiffre s'était élevé à 4,500,000 fr., semblait ne plus permettre d'exécuter les travaux que nécessitaient ces terribles accidents répétés pour ainsi dire coup sur coup. (1)

---

(1) Le duc de Wellington s'exprimait ainsi dans une assemblée nombreuse d'actionnaires, en juillet 1828, « le Tunnel de la Tamise « est une entreprise nationale qui fait autant d'honneur à la science « qu'elle procurera d'avantages au pays. Ce n'est point un effort pu- « rement expérimental du génie, quoi qu'il soit généralement « apprécié sous ce point de vue ; mais un grand intérêt politique, « militaire et commercial est attaché à son entière exécution. Le « bon état dans lequel il se trouve, après les accidents que l'on a

Lors de cette irruption de 1828, il s'était produit dans le sol formant voûte une sorte d'entonnoir dans lequel s'élançait avec violence l'eau du fleuve qui envahit les travaux. Pour combler ce trou, cratère d'une nouvelle espèce, on avait placé une grande voile goudronnée au-dessus de l'ouverture pratiquée par les eaux, et l'on jeta sur cette voile des sacs remplis de glaise représentant au moins un volume de 20,000 mètres cubes de terre. En épuisant le tunnel au moyen de la même machine à vapeur qui enlevait les terres, on obtint une diminution de hauteur d'eau ; alors les eaux de la Tamise pressaient la charge de glaise, et, à mesure que la différence de niveau était plus grande, la pression augmentait et faisait entrer avec force les sacs de glaise dans toutes les anfractuosités de l'excavation. Ces sacs formaient avec la voile une espèce de tampon qui fermait hermétiquement l'ouverture. A l'aide de cet ingénieux procédé, on parvint à épuiser entièrement le tunnel (1)

Après une interruption de sept années dans les travaux, un emprunt fut autorisé par acte spécial du Parlement. Les commissaires du Gouvernement auprès de l'Échiquier

---

« rencontrés, est en même temps une épreuve de solidité et de « durée, et une justification des talents de l'ingénieur, » Sa Grace ajouta : « qu'aucune entreprise n'a excité à un si haut point l'inté- « rêt des nations étrangères »

Quelques nouveaux détails sur le Tunnel, par Henry Germain ; *Bulletin de l'Académie Ebroïcienne*, année 1835, part. 2, page 226.

(1) *Dictionnaire des arts et manufactures*, par Laboulaye, t. II, colonnes 3714-3715 ; Paris, Mathias, 1847, grand in-8°. — *Chemin souterrain sous la Tamise*, dit tunnel ; par M. Frissard, ingénieur en chef des ponts et chaussées. *Bulletin de l'Académie Ébroïcienne*, année 1834. — *Explication des travaux entrepris pour la construction de la Tonnelle ou passage sous la Tamise, entre Rotherhithe et Wapping, à l'effet d'ouvrir une communication permanente entre les deux rives de ce fleuve.* Londres, W. Warrington, 1836, in-16, avec grav.

chargés du prêt, avancèrent les fonds nécessaires pour l'achèvement de l'entreprise, malgré la vigueur des attaques d'un grand nombre d'hommes de science qui niaient la possibilité de l'exécution, basant leur opinion, tant sur la nature molle et friable de ce terrain d'alluvion que sur la masse formidable d'eau qui roulait au-dessus. Le succès vint justifier les efforts de l'ingénieur, et désormais les travaux ne furent plus interrompus. Le tunnel, commencé le 2 mars 1825 fut achevé et livré à la circulation le 25 mars 1843. Entièrement construit en briques liées entr'elles par du ciment romain, ce tunnel, ou cette *tonnelle*, comme le disait Brunel, se compose de deux galeries parallèles de 365 mètres de longueur. La calotte de ces galeries est un demi cercle de 4 mèt. 20 cent. de diamètre, les côtés sont deux arcs de cercle d'un plus grand rayon, et le radier est un arc de cercle renversé, en sorte que, de tous côtés, des voûtes opposent une résistance à la poussée des terres et à celle de l'eau. La hauteur totale d'une galerie est de 4 mèt. 67 c. et sa largeur à la base est de 3 mèt. 66 cent. L'un des trottoirs de 1 mèt. 91 c. de largeur est destiné aux piétons; l'autre n'a que 0,35 cent., et sert aux conducteurs des voitures. Ces galeries sont séparées par un piédroit de 1 m. 20 cent. d'épaisseur moyenne, percé d'arcades qui établissent la communication entre les deux galeries. C'est sous ces arcades que sont placés les réverbères à gaz nécessaires à l'éclairage du tunnel.

Les piétons accèdent à l'entrée des galeries par des escaliers pratiqués dans une tour de 20 mèt. de hauteur, et 15 mèt. 24 cent. de diamètre. Les voitures descendront par des rampes soutenues par des voûtes, et se développeront dans l'intérieur d'une grande tour de 150 mèt. de diamètre.

Au point de vue scientifique, cette entreprise gigantesque

à laquelle on ne peut opposer que la récente merveille de Robert Stephenson (1), sera toujours regardée comme la plus haute manifestation du talent de l'ingénieur. Mais que d'inquiétudes, que d'angoisses même l'homme remarquable auquel est dû ce chef-d'œuvre n'eut-il pas à supporter ? Secondé par un fils aussi habile que courageux (2), entouré d'ouvriers dévoués à leur chef, et pleins de foi dans son habileté, il était à tout instant sur la brèche. Capitaine vigilant, il étudiait tous les points d'attaque, et surveillait, jour et nuit, ce fleuve qui semblait se révolter contre cette volonté humaine, assez audacieuse pour s'emparer de son lit. Aux obstacles, aux dangers, aux périls qui se présentaient sans cesse, Brunel opposait une énergie, une persévérance, une activité, une confiance et surtout une

---

(1) Le tunnel aérien, pont-tube en fer jeté sur le détroit de la Ménaï, pour le service du chemin de fer de Chester à Holyhead.

(2) M. Brunel fils donna des preuves d'un rare dévouement, lorsque deux fois le tunnel fut envahi par les eaux, et qu'il fallut visiter le lieu même de l'accident, pour aviser aux moyens d'y remédier. Il avait sauvé à la nage plusieurs de ses compagnons en s'exposant à une mort presque certaine. C'est à regret que la place nous manque pour reproduire ici ce touchant récit dans lequel nous voyons le jeune Brunel, encore convalescent, revenir visiter les travaux à l'heure du dîner des ouvriers. Ils étaient dans la cour d'entrée, leurs femmes près d'eux. A peine M. Isambart Brunel parut, ce fut un cri de respect et de bonheur ; tous l'entouraient, pleuraient en l'embrassant, et les femmes à genoux autour de lui lui demandaient sa bénédiction pour leurs enfants ; d'autres coupaient de petits morceaux au pan de sa redingote. Il fallut dérober ce généreux jeune homme à ces émotions qu'il n'était pas en état de supporter. (V. *Constitutionnel* de juin 1833.)

On doit à M. Brunel fils la construction du pont de fer de Clifton, d'une seule portée de 227 mètres de longueur, entre les deux points de suspension, et de 74 mètres d'élévation au-dessus du niveau de l'Avon. On lui doit aussi les plans de plusieurs lignes de chemin de fer et de plusieurs autres travaux importants.

présence d'esprit sans égales (1). Les immenses ressources de son génie grandissaient en proportion des difficultés; c'était une lutte constante entre l'homme et les éléments ; et , cette fois , Dieu voulut que sa créature triomphât.

Appelé en France, en 1829, par le Gouvernement, pour donner les plans d'une distribution d'eau dans toutes les maisons de la capitale, à l'instar de ce qui existe à Londres, Brunel ne put s'entendre avec le ministère Martignac. Certaines conditions que lui imposait ce ministère au sujet des machines et ustensiles à employer, parurent à Brunel un motif d'insuccès. Il renonça à ce travail, et ne fut pas plus heureux dans la proposition qu'il fit au Gouvernement français pour la création d'un chemin de fer de Paris à Rouen, par la vallée de la Seine, moyennant l'acceptation de capitaux anglais pour au moins un tiers de l'entreprise.

Sous le ministère de lord Melbourn (Mars 1841), Brunel avait été élevé à la dignité de chevalier. Il était vice-président de la Société Royale de Londres et de l'Institution des ingénieurs civils, membre correspondant de l'Institut de France, (Académie des sciences , section de mécanique), et d'un grand nombre de sociétés savantes. Ce fut au sein de notre Académie, à laquelle il appartenait comme correspondant, qu'il reçut, en 1829, sa nomination de chevalier de la Légion d'honneur, en présence de M. de Murat, préfet du département, et d'une nombreuse assemblée, fière de voir l'un de ses membres représenter si digne-

---

(1) « Outre une profondeur d'eau moyenne de 5 mètres qui se trouve doublée par l'effet des marées, nous avons à écarter des gaz, les uns méphytiques, les autres d'une nature explosive ou qui brûlent des heures entières; de sorte que les quatre éléments se trouvent en ligue contre nous.» [Lettre de Brunel à M. Baroche, son cousin, du 3 novembre 1837.]

ment le génie français, et même, s'il nous est permis de le dire, le génie de notre pays normand dans l'industrieuse Angleterre.

Presque tous, Messieurs, vous avez connu Brunel, quelques-uns même s'honorent de l'amitié qu'il leur portait. Sans doute vous n'avez pas oublié l'empressement que chacun mit à fêter sa présence lors de ses deux derniers séjours dans notre ville, où tant de choses et tant de précieuses relations le reportaient aux jours de sa jeunesse. Les traits de son visage ne sont pas effacés de votre souvenir ; vous savez, comme nous, combien ils étaient empreints de cette douceur, de cette modestie, de cette bienveillance qui captive, et qui caractérise l'homme vraiment supérieur ; vous vous rappelez la pénétration de son regard et l'ampleur de son front, siége de ce vaste cerveau qui enfanta tant de merveilles.

A la suite d'une longue maladie dont les premières atteintes remontent à l'époque de l'achèvement du tunnel, Brunel fut appelé à un repos éternel le 12 décembre 1849. Il était âgé de 81 ans ; il laisse une veuve, un fils dont la réputation comme ingénieur égale celle de son père, et deux filles mariées, l'une à M. Benjamin Hawes, actuellement sous-secrétaire d'État au département des colonies et membre du parlement (1), et l'autre à M. Harrisson, vicaire de New-Bratford.

Entré dans la vie comme le plus humble des enfants, ne devant, comme Laplace, Monge, Vauquelin, Conté,

(1) Nous devons des remercîments à l'honorable M. Hawes ainsi qu'à plusieurs anciens amis de la famille de M. Brunel, pour la communication qu'ils ont bien voulu nous faire de notes et de renseignements sur la vie et les travaux de notre très regretté compatriote.

Gay-Lussac, Franklin, Watt et tant d'autres, sa renommée qu'à ses propres efforts; sans cesse aux prises avec les événements, avec les nombreux rivaux que lui suscitait sa gloire, souvent même avec la fortune, Sir Isambart Brunel, notre glorieux compatriote, a mérité, par l'éclat de ses inventions, par la dignité d'une carrière vouée tout entière au travail, par l'élévation de ses vertus privées, la célébrité qui entoure son nom, l'admiration de tous les hommes de savoir et de labeur, et le souvenir affectueux de tous ceux qui, assez heureux pour le connaître personnellement, ont pu apprécier son caractère à la fois si simple et si noble.

MÉMOIRE

SUR

LES NOMBRES,

PAR M. GIRAULT,

Professeur de Mathématiques supérieures au Lycée de Rouen.

Lu le 7 Juin 1850.

---

1. — *Préliminaires.* Lorsque, voulant connaître la définition du mot *nombre*, on consulte différents traités d'arithmétique, il s'en faut bien que l'on obtienne de chacun d'eux la même réponse. Pour les uns, il résulte de cette définition qu'il ne peut exister que des nombres entiers ou des nombres fractionnaires ; pour les autres, il y a lieu de considérer non-seulement des nombres entiers et fractionnaires, mais encore des nombres incommensurables.

2. Ainsi, par exemple, $\sqrt{7}$ (racine carrée de 7) désigne en arithmétique une quantité qui, multipliée par elle-même, donne 7 pour produit. Or, aucun nombre, qu'il soit entier ou fractionnaire, ne remplit cette condition ; ce qui n'empêche pas de considérer $\sqrt{7}$ comme une quantité, et même de la comparer, sous le rapport de la grandeur, aux nombres entiers ou fractionnaires. C'est ainsi que $\sqrt{7}$ est dit plus grand que 5/2es et plus petit que 4.

3. Cela étant, faut-il dire, comme certains auteurs, que $\sqrt{7}$ n'est pas un nombre, que les nombres sont des quantités commensurables, tandis que $\sqrt{7}$ est une quantité incommensurable ? Faut-il dire comme d'autres que 4, 5/2es et $\sqrt{7}$ sont tous trois des nombres ? Sans doute, on peut faire à ce sujet telle convention que l'on veut. Remarquons toutefois que, par cela même que l'on compare ces différentes quantités, sous le rapport de la grandeur, en disant que $\sqrt{7}$ est plus grand que 5/2es et plus petit que 4, on reconnaît que ce sont-là des choses de même nature. Si donc, on voulait réserver à l'entier 4 et à la fraction 5/2es, à l'exclusion de $\sqrt{7}$, la dénomination de nombre, ce qui est bien permis sans doute, il en résulterait seulement que ces choses de même nature n'auraient pas d'appellation commune. Or, il nous semble à cause de cela plus rationnel de donner aux quantités 4,5/2es et $\sqrt{7}$ un nom commun, celui de nombre, puisque d'ailleurs l'expression de quantité incommensurable, applicable à des grandeurs d'une toute autre nature que $\sqrt{7}$, ne peut suffire, malgré l'emploi qu'en font certains auteurs, à désigner cette dernière quantité.

4. Il est vrai, toutefois, que si nous prenons le mot nombre dans cette acception plus large, sa définition va perdre la précision et la netteté qu'elle avait d'abord et ne possédait du reste qu'aux dépens de son étendue. Certains auteurs même jugent inutile pour cela de définir les nombres et se bornent à dire que ce sont des quantités dont tout le monde a l'idée. C'est qu'en effet, il est dans chaque science certaines notions, antérieures à toutes les autres, que l'intelligence doit saisir en quelque sorte de prime saut. Pour ces notions premières, les définitions, incomplètes le plus souvent, ne font en quelque sorte qu'avertir l'intelligence des objets qu'on lui désigne, sans les lui peindre dans leur entier, à peu près comme les

traits d'une esquisse éveillent l'idée de la forme sans en être la reproduction complète. C'est ainsi qu'après avoir défini un nombre entier une collection d'unités, si l'on ajoute qu'il y a des nombres qui ne sont pas entiers mais fractionnaires, qu'il y en a d'autres qui ne sont ni entiers ni fractionnaires, mais incommensurables, l'esprit accepte le plus souvent, avec docilité, cette extension de signification du mot nombre, sans qu'une définition générale lui soit absolument nécessaire pour saisir la notion des grandeurs abstraites que l'arithmétique envisage.

5. Quoi qu'il en soit, il peut être intéressant de soumettre à une analyse rigoureuse les principes fondamentaux sur lesquels repose la science du calcul, et d'établir avec précision ce que l'on doit admettre comme évident à priori, et ce qui ne doit être accepté qu'à titre de conséquence des axiômes une fois posés. C'est ce que nous allons essayer de faire, en insistant plus particulièrement sur les nombres incommensurables, et nous appliquant à mettre en évidence que la notion de nombre renferme implicitement celle des principales opérations de l'arithmétique.

6. — *Définitions.* On peut définir un *nombre* en disant que c'est un symbole parlé ou écrit, destiné à représenter à l'esprit une certaine grandeur, quand on en connaît une autre de même nature à laquelle on la compare.

On donne le nom de *grandeur relative* ou de *rapport* à la notion fournie par un nombre.

Ainsi on peut dire encore qu'un nombre est l'expression de la grandeur relative d'une quantité, ou l'expression du rapport de cette quantité à une autre prise pour terme de comparaison et que l'on appelle *unité.*

7. On peut comparer entre elles les grandeurs relatives comme on compare les grandeurs absolues. Ainsi, qu'il s'agisse de deux quantités A et B de même nature rappor-

tées à la même unité, on dit que leurs grandeurs relatives sont égales si leurs grandeurs absolues sont égales ; que la grandeur relative de A surpasse celle de B, si A est plus grand que B ; et en général on entend par rapport des grandeurs relatives de A et de B le rapport des grandeurs absolues de A et de B. On étend même la comparaison aux symboles *a* et *b* qui représentent les grandeurs relatives de A et de B ; et l'on dit que les nombres *a* et *b* sont égaux, ou que le nombre *a* surpasse le nombre *b*, ou que le rapport du nombre *a* au nombre *b*, a une valeur déterminée, selon que A est égal à B, ou que A surpasse B, ou que le rapport de A à B a une valeur déterminée.

8. L'idée de grandeur se trouvant ainsi reportée, des quantités concrètes A et B, aux symboles *a* et *b* qui les représentent, et le choix de ces symboles étant indépendant de la nature des quantités A et B, on est amené alors à étudier la grandeur, abstraction faite de la nature des objets auxquels elle s'attache. De là vient que l'on donne aux nombres *a* et *b*, ou aux rapports qu'ils expriment le nom de *grandeurs abstraites.*

Examinons comment on peut former les nombres, c'est-à-dire comment on peut exprimer les rapports.

9.— *Des nombres, ou de la représentation symbolique des rapports.* Lorsque la grandeur à mesurer A renferme une ou plusieurs fois exactement la grandeur B à laquelle on la compare, on donne le nom de nombre entier à l'expression du rapport de ces deux grandeurs. Ce cas se présente en particulier, toutes les fois que l'on veut compter une collection d'objets. On connaît les règles de la numération des nombres entiers et nous ne nous y arrêterons pas ici.

10. Il peut se faire encore que, l'unité B n'étant pas comprise une ou plusieurs fois exactement sur A, on puisse

néanmoins, en fractionnant cette unité en un certain nombre de parties égales, obtenir une grandeur que A renferme une ou plusieurs fois exactement. Par exemple, il peut se faire qu'en divisant B en cinq parties égales, l'une des parties soit comprise 17 fois exactement sur A. On est conduit alors à exprimer le rapport de A à B par le nombre fractionnaire 17/5es. Nous ne rappelerons pas non plus ici les règles relatives à la numération des nombres fractionnaires.

11. Dans les deux cas qui précèdent, les grandeurs A et B sont dites *commensurables*, parce qu'elles ont en effet une commune mesure, qui est l'unité dans le premier cas, et dans le second une certaine portion de l'unité.

12. Mais deux quantités A et B prises au hasard n'ont pas nécessairement de commune mesure. On peut même dire en général que si l'on partage B en un nombre quelconque de parties égales, il est infiniment peu probable que l'une de ces parties soit comprise une ou plusieurs fois exactement sur A; en sorte, qu'il est infiniment peu probable aussi que le rapport de A à B puisse s'exprimer exactement, soit par un nombre entier, soit par un nombre fractionnaire ?

13. Les quantités A et B étant *incommensurables*, il est bien vrai que si l'on partage B en un très grand nombre de parties égales, et que l'on porte l'une de ces parties sur A autant de fois qu'il est possible, la partie excédante, s'il s'en trouve, sera très petite; en sorte qu'en négligeant cette partie excédante, on en déduira sous forme de fraction, le rapport à B d'une quantité très peu différente de A. Sans doute, une pareille manière de procéder est le plus souvent suffisante, parce que, dans les applications les plus usuelles du calcul les quantités très petites sont impunément négligeables; mais il n'en est pas moins vrai aussi que l'expression fractionnaire ainsi obtenue, ne peut

être considérée comme donnant une notion complète de la grandeur de A, puisqu'elle ne fait rien connaître sur la grandeur de la partie que l'on y néglige, et permet par conséquent de confondre A avec une infinité de grandeurs voisines qui n'en différeraient que par cette partie négligée.

Voyons donc au moyen de quels symboles nous pourrons exprimer les rapports des quantités incommensurables.

14. Soit toujours la quantité A dont on veut déterminer la grandeur relative, lorsque B est pris pour unité. On partage B en dix parties égales, et l'on trouve par exemple que A renferme plus de 27 de ces parties et moins de 28. A est alors compris entre deux grandeurs dont l'une est les 27/10es de B et l'autre les 28/10es, et l'on dit que le rapport de A à B est compris entre 27/10es et 28/10es. On partage ensuite B en 100 parties égales ; on trouve que A renferme 273 de ces parties, plus un reste plus petit que l'une d'elles; c'est que le rapport de A à B est plus grand que 273/100es et plus petit que 274/100es. On est conduit de même, en partageant B en 1000 parties égales, à renfermer le rapport de A à B entre deux fractions que nous supposerons être 2735|1000es et 2736/1000es, etc. On voit qu'à mesure que l'on subdivise B en un plus grand nombre de parties égales, on resserre le rapport de A à B entre de plus étroites limites ; et chacune de ces limites, exprimée par un nombre fractionnaire, représente le rapport à B d'une quantité très peu différente de A, soit par défaut, soit par excès. Ainsi les nombres croissants 27/10es, 273/100es, 2,735/1,000es, etc., se rapprochent de plus en plus du rapport de A à B, sans jamais l'atteindre ; et il en est de même des nombres décroissants 28/10es, 274/100es, 2,736/1,000es. Si donc on peut indiquer au moyen d'un symbole S les opérations qui permettent de calculer ces deux séries de

nombres, prolongées aussi loin que l'on voudra, il est facile de reconnaître que ce symbole S déterminera d'une manière complète le rapport de A à B, non seulement parce qu'il en fournira des valeurs très approchées, mais encore parce qu'il ne permettra de le confondre avec aucun autre rapport. Soit en effet une autre grandeur A' si peu différente de A que l'on voudra, d'un cent millionième de B par exemple; considérons, dans les deux séries indéfinies, les nombres qui ont un billion pour dénominateur; soit ces nombres 273,524,803/1,000,000,000^{es} et 273,524,804/1,000,000,000^{e}; ils renferment le rapport de A à B, ce qui veut dire qu'en réunissant 273,524,803 parties de B divisé en un billion de parties égales, on n'atteint pas A, et qu'en ajoutant une partie de plus on le dépasse. Or, A' diffère de A de plus de la billionième partie de B; on est donc assuré que le rapport de A' à B n'est pas compris entre les deux fractions précédentes qui ne diffèrent entre elles que d'un billionième. Ainsi, lorsque l'on prend B pour unité, le symbole S désigne la quantité A, exclusivement à toute autre grandeur A', si voisine de A qu'on la suppose. S est donc encore un nombre; seulement on le distingue des nombres entiers ou fractionnaires, en disant que c'est un *nombre incommensurable*.

15. L'arithmétique et l'algèbre présentent des exemples nombreux de ces symboles dont nous venons de supposer l'existence. Nous en citerons seulement quelques-uns.

16. Nous avons déjà dit qu'il n'existe aucun nombre qui, multiplié par lui-même, donne un produit égal à 7. Opérons néanmoins, comme si nous voulions découvrir un pareil nombre. Le carré de 2 n'atteint pas 7, le carré de 3 le dépasse; le carré de 2,6 n'atteint pas 7, le carré de 2,7 le dépasse; le carré de 2,64 n'atteint pas 7, le carré de 2,65 le dépasse; le carré de 2,645 n'atteint pas 7, le carré de 2,646 le dépasse; etc., etc. Ainsi, les nombres

2, 2,6, 2,64, 2,645 jouissent de cette propriété que leurs carrés se rapprochent de plus en plus de 7; il en est de même des nombres 3, 2,7, 2,65, 2,646, etc. D'ailleurs, les premiers vont toujours en croissant, les seconds décroissent sans cesse; et les nombres des deux séries, pris deux à deux, diffèrent de moins en moins et d'aussi peu que l'on veut à mesure que les séries se prolongent. Si donc on suppose que ces nombres représentent des grandeurs d'une certaine nature, des lignes droites par exemple comparées au mètre pris pour unité, on aura deux séries de droites dont les unes augmenteront et les autres diminueront toujours, et les unes en augmentant, les autres en diminuant, se rapprocheront de plus en plus et d'autant que l'on voudra, d'une certaine longueur qui est leur limite commune et ne peut s'exprimer exactement par un nombre entier ou fractionnaire. Cette longueur se trouvera donc définie par les deux séries de longueurs dont elle est la limite. Or, nous venons d'obtenir les nombres qui mesurent ces longueurs au moyen de certaines opérations; si donc, nous convenons de représenter l'ensemble de ces opérations par le symbole $\sqrt{7}$, nous pourrons dire que $\sqrt{7}$ est le nombre qui exprime la grandeur dont nous approchons sans cesse; ce nombre étant dit d'ailleurs incommensurable, parce que la grandeur qu'il représente est incommensurable avec l'unité. C'est ainsi que si l'on mène à travers une circonférence de 2 mètres de rayon une ligne droite passant à 1 mètre et demi du centre, la portion de cette ligne interceptée dans la circonférence est dite égale à $\sqrt{7}$.

17. Prenons un autre exemple. Considérons une fraction continue composée d'un nombre infini de fractions intégrantes, et supposons que l'on connaisse la loi suivant laquelle les quotients incomplets s'y succèdent. Calculons les réduites successives. On sait que les réduites de rang

pair sont toutes plus grandes que les réduites de rang impair ; mais que les premières vont toujours en diminuant, les secondes toujours en augmentant, en sorte que la différence entre la dernière réduite de rang pair et la dernière réduite de rang impair décroît sans cesse, et devient même aussi petite que l'on veut, pourvu que l'on pousse assez loin le calcul. Il en résulte que, si l'on considère les quantités concrètes dont ces réduites seraient l'expression numérique, on aura deux séries de grandeurs, les unes croissant toujours, représentées par les réduites de rang impair, les autres représentées par les réduites de rang pair, plus grandes que les premières et décroissant toujours ; les premières diffèreront de moins en moins, et d'aussi peu que l'on voudra des secondes ; d'où il faut conclure que les unes en augmentant, les autres en diminuant, tendent vers une certaine grandeur qui est leur limite commune. Cette grandeur, incommensurable avec l'unité (comme on le démontrerait aisément), se trouve alors définie par l'ensemble des grandeurs commensurables qui s'en rapprochent sans cesse ; et, comme ces dernières sont représentées par les réduites successives que fournit la fraction continue, on voit que celle-ci peut être regardée comme représentant la grandeur incommensurable elle-même. On dit donc que cette fraction continue est un nombre incommensurable, et que ce nombre est la limite vers laquelle tendent les réduites successives.

18. Enfin, pour citer un dernier exemple, le polynôme x^3-2x-5 ne peut être rendu nul pour aucune valeur de x, entière ou fractionnaire ; mais on peut toujours trouver deux séries de valeurs de x, les unes indéfiniment croissantes, les autres indéfiniment décroissantes, pour lesquelles le polynôme diminue de plus en plus et devient aussi peu différent de zéro que l'on veut. Les valeurs de x fournies par ces deux séries et comparées deux à deux,

diffèrent de moins en moins et d'aussi peu que l'on veut ; on dit alors qu'elles tendent vers une limite commune, que l'on définit en disant que c'est la valeur de x qui rend nulle le polynôme x^3-$2x$–5. C'est ainsi que l'arète d'un cube de même densité que l'eau, et pesant 5 kilogrammes, serait exprimée symboliquement par la racine positive de l'équation $x^3-2x-5=0$, en prenant le décimètre pour unité, et supposant que l'on eût pratiqué dans l'intérieur de ce cube, d'une face à la face parallèle, une ouverture parallélipipédique de 2 décimètres de largeur sur 1 décimètre de hauteur.

19. On voit donc que c'est la nécessité de représenter symboliquement toutes les grandeurs qui nous conduit à considérer des nombres incommensurables.

20. — *Comparaison des rapports ou des nombres.* Les grandeurs relatives étant définies et exprimées en nombres, il nous sera facile de les comparer entre elles. S'il s'agit par exemple des nombres a et a' qui représentent les rapports de deux quantités A et A' de même nature à une troisième quantité B prise pour unité, nous avons dit précédemment que l'on entend par rapport de ces deux nombres le rapport des quantités elles-mêmes A et A'. Il résulte évidemment de là que A' se rapprochant autant que l'on veut de A, a' se rapproche aussi de a autant que l'on veut, et réciproquement. C'est pour cela que nous avons pu dire que les réduites successives d'une fraction continue d'un nombre infini de termes, se rapprochent de plus en plus de la valeur de la fraction continue elle-même. Si maintenant nous voulons comparer deux grandeurs relatives pour lesquelles l'unité n'est pas la même, et peut différer de nature, il faudra représenter ces grandeurs relatives par des nombres, et comparer ces nombres considérés comme représentant des grandeurs de même

espèce rapportées à la même unité. Ainsi, le rapport de deux volumes A et B étant 3/8, et le rapport de deux poids A' et B' étant 7/9, on dit que ce dernier rapport est plus grand que le premier, parce qu'une quantité concrète d'une nature quelconque exprimée par la fraction 7/9 est plus grande qu'une quantité de même nature, rapportée à la même unité, et qu'exprimerait la fraction 3/8.

Etablissons quelques principes relatifs à la comparaison de deux grandeurs abstraites de même espèce, et pour lesquelles l'unité serait différente.

21. Comparons le rapport de A à B au rapport de A à B', dans le cas où B est plus grand que B'. Il est facile de voir que le premier rapport est moindre que le second : en effet B et B' étant divisés dans le même nombre de parties égales, les premières parties sont plus grandes que les secondes, et si elles sont suffisamment petites, A contient moins des premières que des secondes (1), ce qui suffit pour établir la vérité de ce que nous avons avancé.

22. Supposons maintenant que B' se rapproche de B de plus en plus ; je dis que le rapport de A à B' se rapproche de plus en plus du rapport de A à B. En effet, divisons A en M parties égales; on peut toujours, quelque grand que soit

---

(1) Soit en effet B et B' partagés dans le même nombre *n* de parties égales; ou bien A contiendra moins de parties de B que de parties de B', ou bien il en contiendra autant. Dans ce dernier cas, la partie excédante R, obtenue en portant sur A autant de parties de B que l'on peut, sera moindre que la partie excédante R' obtenue en portant sur A le même nombre de parties de B'. Si l'on subdivise alors chacune des parties de B en parties égales plus petites que l'excès de R' sur R, et chacune des parties de B' dans le même nombre de parties remplissant à fortiori les mêmes conditions, on sera sûr que le reste R' renferme plus de parties de B' que le reste R ne renferme de parties de B, et par suite que A renferme plus de parties de B' que de parties de B.

M, prendre B' assez rapproché de B, pour que tous deux renferment le même nombre N de parties de A ; il résulte alors de ce qui précède, que les deux rapports sont compris entre $\frac{M}{N}$ et $\frac{M}{N+1}$. Or, en prenant M assez grand, on peut toujours faire en sorte que ces deux fractions diffèrent aussi peu que l'on veut ; il en est donc à fortiori de même des deux rapports.

23. Soit maintenant à comparer le rapport de A à B au rapport de A' à B', sachant que A' se rapproche indéfiniment de A, et B' de B. Je dis que la différence entre ces deux rapports ira toujours en diminuant et autant qu'on le voudra. En effet, comparons-les tous les deux au rapport de A à B'. Il résulte de ce qui a été dit précédemment qu'ils s'en rapprocheront de plus en plus et autant qu'on le voudra ; ils se rapprocheront donc aussi de plus en plus et autant qu'on le voudra l'un de l'autre.

Ainsi la limite du rapport de deux grandeurs variables A' et B' qui tendent vers certaines limites A et B, est égale au rapport de ces limites A et B. D'où il résulte encore que la limite du rapport de deux nombres a' et b' qui tendent vers certaines limites a et b, est égale au rapport de ces limites a et b.

24. — *Opérations effectuées sur les grandeurs concrètes.* La considération des rapports nous conduit à envisager trois questions principales relatives aux quantités concrètes. Appelant N l'expression numérique du rapport de deux quantités de même nature A et B, on peut supposer que l'on donne deux quelconques des quantités A, B et N, et que l'on demande de déterminer la troisième. Nous allons indiquer comment on peut résoudre ces trois questions au moyen d'opérations que l'on peut appeler *concrètes*, et qu'il ne faut pas confondre avec les opéra-

tions *abstraites* de l'arithmétique effectuées uniquement sur des nombres.

25. Si l'on donne A et B, leur rapport N se détermine par la méthode dite des superpositions successives, et qui consiste à porter la plus petite sur la plus grande autant de fois que possible ; le reste, s'il s'en trouve, sur la plus petite autant de fois que l'on peut ; le nouveau reste, s'il en existe, sur le précédent, et ainsi de suite. On sait que cette méthode, qui fournit les quotients incomplets successifs de la fraction continue d'où dépend le rapport, en donne la valeur exacte, s'il est commensurable ; et permet, s'il est incommensurable, d'en approcher de plus en plus, ce qui est la seule chose que nous nous proposerons ici.

26. Supposons donné B et N et cherchons A. — Si N est entier, égal à 9 par exemple, en répétant 9 fois B nous aurons A. — Si N est fractionnaire et égal à 28/13es, nous partagerons B en 13 parties égales, et réunirons 28 de ces parties pour avoir A. — Soit enfin N incommensurable ; considérons un nombre commensurable N' qui ait N pour limite ; et cherchons, comme dans le cas précédent, la quantité A' qui, comparée à B, aurait N' pour mesure ; cette quantité A' se rapprochera indéfiniment d'une certaine limite qui sera précisément la valeur de A.

27. La dernière question est celle où l'on donne A et N, et où l'on demande de trouver B. — Si N est entier et égal à 12, on divise A en 12 parties égales et l'on a B, — Si N est fractionnaire et égal à 18/5es, on remarque que A étant les 18/5es de B, la 18e partie de A est le 5e de B ; en sorte que cette 18e partie, répétée 5 fois, donne B. — Si N est incommensurable, on prend un nombre commensurable N' qui ait N pour limite ; on cherche, comme dans le cas précédent, quelle unité B' il faut prendre pour que A soit représenté par N' ; et la limite vers laquelle tend indéfini-

ment B' est la valeur de B. Ceci résulte de ce qui a été dit au n° 22.

28.— *Opérations effectuées sur les nombres.*— Nous allons supposer maintenant que l'on considère, non plus les quantités A et B elles-mêmes, mais les nombres a et b qui représentent leurs rapports à une troisième quantité prise pour unité. Dans cette nouvelle hypothèse, nous allons reprendre les trois questions précédentes, et substituer ainsi à des opérations effectuées sur des quantités concrètes, des opérations effectuées sur des nombres.

29. 1re Question. On donne a et b, on demande de trouver leur rapport N.

Soit ces nombres a et b commensurables et égaux, l'un à 8/7es, l'autre à 5/9es; on les réduit au même dénominateur, et l'on a 72/63es et 35/63es; on aperçoit alors qu'en divisant B en 35 parties égales, et réunissant 72 de ces parties, on a A. Ainsi le rapport de A à B est 72/35es.

Soit les nombres a et b incommensurables. On prend deux nombres commensurables a' et b' ayant a et b pour limites, et l'on s'en sert pour calculer le rapport N' des quantités A' et B' que a' et b' représentent, et qui ont A et B pour limites. En vertu de ce qui a été dit au n° 23, la limite du nombre N' est la valeur de N.

Ce premier cas est celui de la division de deux nombres, quand le dividende et le diviseur sont de même nature.

30. 2e Question. On donne b et N, on demande a. Soit b égal à 27/5es, et N à 8/7es. On prend 8 fois la 7e partie de 27/5es, et l'on a le nombre a qui représente A.

Si b et N sont des nombres incommensurables, on prend deux nombres commensurables b' et N', ayant b et N pour limites; on cherche le nombre a' dont le rapport à b' est N'; et la limite de ce nombre a' est a.

Ce second cas est celui de la multiplication des nombres.

31. 3e Question. Enfin, on peut donner a et N et demander b.

Soit a égal à 18/7es et N à 23/12es. Les 23/12es de B étant égaux à A, le 12e de B est égal à la 23e partie de A, et B tout entier à 12 fois cette 23e partie de A. On prend donc 12 fois la 23e partie de 18/7es, ce qui donne le nombre b expression de B.

Si a et N sont incommensurables, on considère les nombres commensurables a' et N' dont ils sont les limites; on cherche le nombre b' pour lequel le rapport de a' à b' est N', et la limite de b' donne le nombre b qui représente B.

Ce troisième cas est celui de la division des nombres, quand le dividende et le diviseur sont de nature différente.

32. Nous avons donc établi dans ce travail que la notion de rapport doit, en arithmétique, précéder toutes les autres, puisqu'elle est inhérente à l'idée de nombre. Nous avons fait voir en outre que cette notion renferme implicitement celles de la multiplication et de la division.

SUR LE

CALCUL INFINITÉSIMAL.

(EXTRAIT *de la Réponse de* M. BERGASSE, *Président*, *au Discours de réception de* M. GIRAULT.)

Séance du 11 Janvier 1849.

. . . .

Qui n'a entendu parler du calcul *infinitésimal*, et de l'immense révolution que sa découverte pressentie par ***Fermat***, due à la fois au génie de ***Newton*** et à celui de ***Leibnitz***, a opérée!... Qui ne sait qu'avec cette arme puissante, l'homme qui venait de pénétrer dans la vaste étendue des cieux, a pu y étudier tous les mouvements des innombrables sphères dont la main du Tout-Puissant l'a parsemée, en déterminer les lois, en prédire les phases, assister en quelque sorte à ce mystérieux concert dont Pythagore croyait avoir écouté les divines harmonies, et dont Cicéron, dans son magnifique langage, a cru peindre les merveilles. (1) A qui enfin serait-il permis d'ignorer qu'à partir de l'époque où elle fut remise dans ses mains, il put se frayer des routes nouvelles antérieurement

---

(1) Voir le songe de Scipion.

inconnues aux anciens, soumettre à ses appréciations toutes les combinaisons possibles des éléments de l'étendue et des nombres, s'élancer dans l'infini, créer enfin cette partie des mathématiques qu'on a si justement appelée *transcendante!*

Quels degrés a-t-il fallu parcourir pour arriver à cette précieuse découverte! quels incroyables efforts ont été employés d'abord pour parvenir à la notion que vous avez su nous rendre si claire et si transparente, puis pour utiliser cette notion et se créer une méthode!... Voilà, Monsieur, des questions que je me garderai bien d'aborder, certain que je serais de ramener l'obscurité là où vous êtes parvenu à la dissiper. Rechercher pourquoi la pensée de l'infini ne s'est point présentée aux anciens, pourquoi elle s'est offerte aux modernes, pourquoi, alors même que la spéculation semblait devoir s'élever le plus haut chez les premiers, elle revêtait toujours des formes *individuelles* et *tangibles*, si j'ose ainsi parler, voilà, Monsieur, une tâche qui m'a semblé mieux proportionnée à mes forces et plus propre à captiver l'attention de ceux qui veulent bien m'entendre.

Tout en reconnaissant l'immense supériorité des modernes dans la science qui a pour objet l'étude des lois du temps et de l'espace, ne soyons point injustes envers les anciens!... Rendons hommage à leur génie!... N'hésitons pas à proclamer ce que leurs travaux eurent d'admirable! Sans nous préoccuper de ce que furent les mathématiques chez les Chaldéens, les Indiens, les Chinois et les Egyptiens, dans l'histoire desquels, lorsqu'on veut remonter aux temps primitifs, il est si difficile de discerner le vrai du faux et la réalité des exagérations qui sont venues la travestir, bornons-nous à considérer la belle et noble civilisation grecque!... Quand les récits de ses historiens, dont chaque jour vient nous démontrer la

véracité, ne nous apprendraient pas que, dans son sein, ce que nous sommes convenus d'appeler les mathématiques appliquées, avait atteint un haut degré de perfection, ce qui nous reste de ses monuments ne suffirait-il pas pour l'établir ?.. Est-ce que tous les jours nos géomètres et nos ingénieurs, en les visitant, n'éprouvent pas la plus vive surprise, et ne se demandent pas comment les seules forces de la synthèse ont pu permettre de résoudre des problèmes, dont ils se voient obligés de demander la solution à la plus savante et à la plus laborieuse analyse. Si de la mécanique et de ses diverses branches nous passons à l'application la plus élevée des mathématiques, à l'astronomie, est-ce que les observations faites par les Grecs, leurs calculs et jusqu'à leurs erreurs n'ont pas quelque chose de merveilleux !.. Thalès prédisant une éclipse à une époque où la géométrie était à peine sortie de son berceau; Pythagore enseignant à ses disciples la distribution de la sphère céleste, l'obliquité de l'écliptique, la cause des éclipses, la sphéricité de la terre, et leur révélant, vingt-et-un siècles avant Copernic, son mouvement diurne autour du soleil, mouvement qui fut si vite oublié ; Hypparque découvrant la précession des équinoxes et préparant le catalogue des mille vingt-deux étoiles que Ptolémée devait un peu plus tard introduire dans son Almageste, ne sont-ils pas eux-mêmes autant de problèmes dont l'histoire ne peut se procurer la solution qu'en prêtant aux anciens une sorte de faculté d'*intuition* refusée aux modernes.

Que si, des mathématiques appliquées, nous passons aux mathématiques pures ou plutôt à la géométrie speculative, la seule branche de cette science que les Grecs aient étudiée, est-ce que les travaux des Archimède et ceux de l'Ecole d'Alexandrie n'indiquent pas la plus surprenante sagacité ? Les elements d'Euclide, si remarquables par la

lucidité et l'enchaînement des démonstrations, ne servent-ils pas encore à l'enseignement dans la Grande-Bretagne ? Les nouvelles démonstrations ont-elles détruit l'éblouissante certitude qui jaillit des anciennes ?

Quel que soit cependant le mérite des travaux sur lesquels nous venons de jeter un rapide coup-d'œil, quand on veut se rendre compte de l'ensemble, on est surpris de n'y trouver que des résultats individuels, isolés, mais nulle part une idée générale, féconde, rassemblant sous ses lois tous les faits détachés. La faculté d'abstraire existe sans doute chez les Grecs ; mais elle est loin de se douter de sa puissance. Tout y revêt des formes matérielles... Le champ de l'infini ne s'est point ouvert pour eux.

Ils n'avaient pas, a-t-on dit, à leur disposition le langage algébrique ! .. L'eussent-ils eu, a-t-on ajouté, il leur aurait manqué un Descartes pour l'appliquer à la géométrie !..

Ne nous faisons point illusion sur la perfectibilité de l'esprit humain !.. gardons-nous de penser qu'il ait plus de ressort, plus d'énergie, plus de vigueur naturelle dans les temps modernes que dans les temps anciens !.. La civilisation qui, à son aurore, produisit Homère, qui vit apparaître Pythagore, qu'illustrèrent les Socrate, les Platon, les Archimède, et qui, sur son déclin, nous montre Cicéron, le génie le plus universel peut-être qu'elle ait enfanté, aurait produit Descartes, si le milieu dans lequel ces grands hommes et tant d'autres dont nous pourrions ajouter ici les noms, pensèrent, vécurent et agirent, eût ressemblé à celui où se trouva jeté l'immortel philosophe dont nous venons de prononcer le nom.

Le culte de la forme matérielle, voilà ce qui a caractérisé la civilisation grecque, voilà ce qu'on retrouve au fond de ses productions intellectuelles, comme dans ces chefs-d'œuvre que créèrent les arts, et qui excitent à un si haut point

notre admiration et nos respects. La supériorité de l'esprit sur la matière et les hautes destinées auxquelles il est appelé dans une autre vie enseignée dans les écoles, exercèrent peu d'influence sur les idées dominantes et les mœurs. Platon entrevit l'infini... Mais ses doctes leçons ne laissèrent aucune trace appréciable, et Cicéron, son dernier écho, ne nous en a transmis qu'un faible retentissement.

Il appartenait à la religion chrétienne, en révélant à l'homme la sublimité de son origine et de sa fin, en l'élevant au-dessus des sens et l'appelant, par la contemplation, dans d'autres régions que la terre, de vulgariser, de rendre populaire, si j'ose ainsi parler, l'usage de cette puissance précieuse d'abstraction qui nous permet de spiritualiser en quelque sorte les objets les plus matériels, de généraliser nos perceptions en les rassemblant et en faisant la part de ce qu'elles avaient originairement d'individuel et de terrestre ; de concevoir la notion de l'infini, et d'avoir devant ses méditations comme un horizon sans limites et sans bornes, et il n'appartenait qu'à elle de proclamer la grande loi du travail, du perfectionnement moral, et d'imprimer une incessante activité à l'intelligence humaine.

Les questions religieuses durent absorber et absorbèrent en effet cette activité pendant les premiers siècles qui suivirent son triomphe. Les sciences mathématiques et physiques étaient stationnaires au moment de son apparition. Elles ne firent pas de progrès sensibles dans l'intervalle qui sépara l'époque la plus brillante de l'Empire romain de celle de sa chute. Si l'histoire nous montre Diophante au IVe siècle inventant l'algèbre ou introduisant son langage dans les mathématiques, ce qui nous reste des écrits de ce mathématicien prouve qu'il ne fit qu'entrevoir les conséquences de sa découverte. Il était réservé

à un Français, à *Viète*, de donner, douze siècles plus tard, à l'algèbre les proportions d'une science, et de dévoiler, par la transformation qu'il lui fit subir, les fécondes et immenses ressources qu'elle pouvait offrir à tous les calculs.

Les travaux de l'École d'Alexandrie semblèrent dès lors devenus le dernier mot de l'esprit humain dans le champ si vaste des mathématiques (1). Ce dernier mot oublié de l'Europe, pendant les convulsions et les déchirements de la féodalité, fut religieusement recueilli par les Arabes, qui, aidés de l'algèbre, firent faire de remarquables progrès à la science des nombres, puis reporté, à la suite des croisades, à l'Europe chrétienne où il fut reçu avec reconnaissance. Quand on relit les ouvrages de Roger Bacon, et qu'on parcourt l'épître dédicatoire adressée par lui au pape, placée en tête d'un de ses traités, qu'on devient témoin de l'enthousiasme avec lequel il parle de la science et des nouveaux pas qu'il lui a fait faire, et dont il reporte tout le mérite à la divinité, on se rappelle involontairement Pythagore immolant cent victimes aux Dieux pour les remercier de lui avoir découvert une vérité géométrique.

On éprouve encore une autre impression à cette lecture. Les efforts souvent stériles et impuissants de Roger Bacon pour se débarrasser des langes qui l'entourent, s'élever au-dessus des doctrines des anciens, et arracher à la nature quelques-uns des voiles dont ils n'ont pas su la dépouiller, nous révèlent chez lui un secret pressentiment du magnifique essor que, trois siècles plus tard, doivent prendre les sciences mathématiques et naturelles, et auquel son époque sert de transition.

Il n'est plus permis aujourd'hui d'appeler le *moyen-*

---

(1) Voir le *Dictionnaire des Sciences mathématiques*, art. Euclide.

âge le sommeil de l'esprit humain. Si cette expression figurée peut convenir aux siècles qui creusèrent le tombeau de la civilisation antique et y ensevelirent jusqu'à ses moindres débris, elle ne saurait sans injustice être appliquée à ceux qui préparèrent la civilisation moderne, qui créèrent la société nouvelle, qui, dominés par une pensée unique, la pensée chrétienne et par conséquent la pensée de l'infini, de l'immensité, de l'éternité, en imprimèrent l'empreinte et le cachet sur leurs monuments, leurs lois, leurs institutions, leurs mœurs. La philosophie scolastique conservée. cultivée précieusement, regardée comme une chose sacrée, précisément parcequ'elle était le seul souvenir que l'on eût conservé de la civilisation grecque, le seul anneau qui pût s'y rattacher, tout en enchaînant l'esprit humain dans ses formes artificielles, servit merveilleusement à développer sa puissance d'abstraction, à aiguiser cette puissance, et, en la comprimant quelquefois, à en augmenter le ressort.

Mais le moment où l'esprit moderne, l'esprit d'innovation et de perfectionnement, si longtemps retardé dans sa marche par les déchirements intérieurs de l'Europe, va prendre tout son essor et est arrivé. La rénovation se manifestera d'abord dans le langage, la littérature et les arts, parce que le langage, la littérature et les arts s'adressent à la multitude, et que les sciences mathématiques et naturelles, cultivées par quelques privilégiés, n'ont point encore jeté d'éclat et sont étrangères aux jouissances sociales. Bientôt le mouvement se propage dans les sciences naturelles et le ciel se dévoile. Il ne saurait entrer dans ma pensée de présenter ici le magnifique tableau de toutes les découvertes dont les XVIe et XVIIe siècles les enrichissent. . . . Je ne m'occupe que des sciences mathématiques Elles firent de notables progrès pendant le XVIe siècle ; mais les auteurs de ces progrès choisirent toujours, pour point de départ,

les méthodes anciennes qu'ils perfectionnèrent et agrandirent. Je ne les rappellerai pas, j'ai trop de hâte d'arriver au père, au créateur de la philosophie moderne.

Bien différent de ses prédécesseurs, Descartes rejette, loin de lui, tous les travaux des anciens. Il s'isole, se replie, se concentre en lui-même, demande à sa conscience le premier chaînon des vérités qu'il va chercher ensuite dans toutes les directions. Le domaine de la philosophie est encore ce qu'il était au moyen-âge. Il comprend et les sciences morales et les sciences physiques. L'ontologie, la psycologie, la morale, toutes les mathématiques, la physique sont soudainement visitées et illuminées par lui. L'ensemble de ces doctrines n'est qu'une immense, une gigantesque abstraction. Mais cette abstraction sublime dut saisir profondément ses contemporains, et faire promptement évanouir les abstractions qui l'avaient précédée. Appliquée aux phénomènes matériels, elle a presque toujours disparu devant l'expérience. Appliquée aux phénomènes de la pensée, elle a plus d'une fois dépassé le but ; mais, appliquée aux mathématiques, elle leur fit faire les plus immenses progrès ; elle les anima d'un souffle généralisateur qui, jusque là, leur avait manqué. En créant la géométrie analytique, Descartes ouvrit un sillon étincelant de lumière, dans lequel toutes les générations de mathématiciens qui l'ont suivi se sont précipitées...

Parmi ces mathématiciens, ou plutôt parmi les philosophes qui marchèrent sur ses traces, il en est un dont le génie moins fort peut-être que le sien, et certainement moins original, mais plus étendu, plus positif, plus sage, parcourut aussi tous les domaines de la pensée, et y répandit une lumière moins éclatante, mais plus durable. Sans doute, personne ne sera tenté de confondre l'infini des mathématiciens avec la notion de l'infini telle que la perçoit la philosophie. Mais il est permis de douter que

si Leibnitz ne se fût pas familiarisé avec les abstractions les plus élevées de l'ontologie, il eût, aussi vigoureusement qu'il le fit, étreint les plus difficiles, les plus inabordables problèmes, et créé les mathématiques transcendantes.

La même observation, j'en conviens, Monsieur, ne peut s'appliquer à cet autre inventeur du calcul dont vous avez si bien décrit le point de départ ! Newton se voua tout entier à la philosophie naturelle.

Trouvez bon que je rappelle ici quelques-unes des circonstances de sa découverte.

Copernic mourant avait laissé tomber, de ses mains défaillantes, le magnifique ouvrage dans lequel il substituait au système de Ptolémée un nouveau système qui détruisait toutes les idées reçues, mais dont trois siècles et demi d'observations ont démontré l'exactitude. Ce système n'était encore qu'une brillante hypothèse, lorsque Tycho-Brahé, obéissant à d'étranges projets de conciliation, recueillit des milliers d'observations. Ces observations transmises par lui à Keppler, son disciple, devenaient de la part de ce dernier l'objet d'immenses calculs auxquels la vie de ce grand et infortuné géomètre fut consacrée. En s'y livrant, Keppler reconnaissait que les planètes ne décrivaient pas, comme on l'avait cru si longtemps, des orbites circulaires, mais des ellipses plus ou moins allongées. La détermination des lois de leur mouvement fut la conséquence de ses travaux. C'est en étudiant les lois mathématiques de Keppler, en cherchant à se rendre compte des phénomènes célestes par les principes de la mécanique, que Newton, sur le point de s'élancer dans l'infini *créé*, pour en rapporter le secret de l'attraction, inventa la méthode des fluxions, la seule qui pût le guider dans ces régions. Cette sublime découverte n'offre pas, ce nous semble, dans ses mains, le même caractère de grandeur que dans celles de Leibnitz et de son illustre continua-

teur, géomètre et métaphysicien comme lui, le grand Euler. Le calcul infinitésimal fut pour le premier un moyen, un instrument : pour les deux autres, il fut une fin, un but qui, une fois atteint, leur permit d'embrasser la vérité pure dans les plus hautes régions des mathématiques.

Je m'arrête ici, Monsieur; j'allais montrer comment, au XVIIIe siècle et au XIXe, la grande étendue des domaines conquis par l'intelligence ayant obligé de séparer plus soigneusement qu'on ne l'avait fait auparavant la philosophie physique de la philosophie morale, d'illustres Français continuèrent l'œuvre de Leibnitz et d'Euler, perfectionnèrent leurs méthodes, et donnèrent à la science les magnifiques proportions qu'elle a aujourd'hui. Mais je m'aperçois que j'ai déjà bien usé du privilége de me faire entendre... D'ailleurs, en marchant dans une région qui m'est inconnue, je courrais risque de m'égarer.

J'aime mieux, en terminant, rappeler la plus éclatante preuve de leur puissance qu'aient donnée, de nos jours, les mathématiques.

Vous comprenez déjà, Monsieur, que je veux parler des observations de M. Leverrier sur les perturbations éprouvées par l'orbite qu'Uranus décrit autour du soleil à près de huit cent millions de lieues de la terre (1), et de l'existence d'une planète perturbatrice que, sans sortir de son cabinet, et sans employer d'autres instruments que le calcul, il a signalée, planète qui a été en effet trouvée, au jour et à la place qu'il avait indiquée, par un astronome de Berlin, M. Galle.

---

(1) Sa plus grande distance de la terre est de 826,875,829 lieues. Sa plus petite est de 687,204 515 lieues. Sa plus grande distance du soleil est de 787,661,512 lieues de 2,000 toises. Sa plus petite est de 717,418,832 lieues. Il met environ 84 ans à décrire son orbite. (Voir *Dictionnaire* des Math., p. 598.)

Pour louer dignement M. Leverrier, j'emprunterai le passage que voici à son brillant interprète, M. Biot (1). « L'histoire de l'astronomie moderne conserve, avec hon- « neur, les noms d'un petit nombre d'observateurs heu- « reux, qui, par une étude attentive du ciel, ont décou- « vert l'existence de planètes jusqu'alors ignorées. Les « mesures angulaires, par lesquelles ils avaient reconnu « et défini les mouvements apparents de ces corps, ont « servi aux géomètres pour calculer leurs mouvements « réels, en les réglant sur les lois de l'attraction newto- « nienne, qu'on a trouvé toujours en donner l'expression « d'autant plus fidèle, qu'elles avaient été appliquées plus « exactement. Mais dans tous ces cas la vue précédait « l'intelligence, la méthode suivait l'astre et ne le prévoyait « point. On eut, sans doute, une grande preuve de sa « puissance lorsque l'on vit, après soixante-seize ans, « la comète de Halley revenir des profondeurs de l'es- « pace, au temps fixé, à quelques jours près, par Clai- « raut, à la suite d'immenses calculs, dont la fidélité « inespérée aurait été encore plus précise, si l'on avait « mieux connu alors la masse de Saturne, et si, au-delà « de Saturne, il n'eût pas existé d'autres planètes, dont « Clairaut put seulement signaler l'influence, comme « supposable, en dehors de ses calculs. Toutefois, l'astre « avait été vu antérieurement, et l'on savait qu'il devait « revenir. L'incertitude, et elle était grande, portait « seulement sur l'époque de son retour, au sommet de sa « longue ellipse, le plus proche du soleil. Mais constater « d'avance et *a priori* l'existence certaine et nécessaire « d'une planète que nul œil humain n'avait encore aperçue; « déterminer la position et les dimensions de son orbite;

(1) *Journal des Savants*, 1846, p. 577, octobre.

« évaluer sa masse, régler son mouvement, assigner pour « telle année, tel jour, telle heure, sa place absolue « dans le ciel, le point précis où elle doit être, où on la « trouvera, et où on l'a trouvée, voilà ce que personne « n'avait jamais fait et ce que M. Leverrier vient de « faire. »

DE L'ALCOOL

CONSIDÉRÉ SOUS LE RAPPORT TOXICOLOGIQUE,

Par M. MORIN,
Professeur de Chimie à l'École de Médecine.

(Séance du 23 Novembre 1849.)

La constation de l'alcool dans un cas d'empoisonnement est un des problêmes les plus difficiles de la chimie légale, à cause de la propriété très diffusible de ce liquide.

Appelé plusieurs fois pour en déterminer l'existence dans des cas de mort par suite d'ivresse, nous n'avons pu y parvenir. Mais il faut dire que nos expériences n'ont été faites que longtemps après la mort. La dernière circonstance dans laquelle nous avons opéré, est la suivante : Le nommé L..., après avoir passé quelques heures dans une maison de tolérance, y but une certaine quantité d'eau-de-vie qui produisit une grande exaltation d'idées et sans doute de l'ivresse. Bientôt il fallut régler le compte de dépenses diverses, et, de son refus, résulta une rixe violente....

Le lendemain, le cadavre de ce malheureux fut trouvé dans la Seine ; le docteur Béchet, chargé de l'autopsie, fut frappé de l'odeur éthérée qui se dégagea du cadavre. L'estomac nous fut remis avec le liquide qu'il contenait ; notre premier soin fut de déposer ce liquide dans un flacon

parfaitement bouché, afin de s'opposer à la volatilisation du liquide dont l'odeur accusait la présence de l'éther.

Le liquide contenu dans l'organe avait, indépendamment de l'odeur que nous venons de signaler, une réaction acide très prononcée. Cette dernière propriété ne nous offrait rien de surprenant, car nous avons constaté plusieurs fois l'existence de l'acide acétique dans quelques cas de mort par suite d'ivresse.

On sait d'ailleurs que cet acide se produit en grande quantité dans les mauvaises digestions. L'acidité remarquable du liquide de l'estomac nous prescrivit le mode d'opérer que nous allons exposer, et qui était commandé par la crainte de transformer l'alcool en éther par le concours de l'acide.

En conséquence, nous avons saturé le liquide par du bicarbonate de soude, jusqu'à cessation d'effervescence; la préférence accordée à ce sel pour la saturation de l'acide, au lieu du carbonate de soude ordinaire, est fondée sur la propriété qu'il possède de n'avoir qu'une faible action sur les matières organiques. Ensuite nous avons procédé à la distillation en observant les précautions qu'exige l'obtention de liquides aussi fugaces que l'alcool et l'éther. Lorsqu'on eut obtenu la moitié du liquide contenu dans la cornue, on démonta l'appareil et on trouva dans le récipient un liquide aqueux, légèrement opalin, d'une odeur éthérée très sensible, et d'une saveur qui rappelait aussi celle de ce liquide.

Le produit de la distillation introduit dans un flacon à l'émeril, fut additionné de carbonate de potasse pur jusqu'à ce qu'il refusât d'en dissoudre, et en abandonnant le mélange à lui-même, on vit apparaître une faible couche d'un liquide qui possédait l'odeur déjà constatée et la propriété de s'enflammer à la manière de l'alcool par l'approche d'une bougie.

La présence de l'alcool et de l'éther étant constatée, il était important sous le rapport de la science, de savoir si la victime n'avait point ingéré d'éther. L'instruction judiciaire a établi que cet homme jouissait d'une santé parfaite, et n'avait été soumis à aucune médication depuis longtemps. Or, l'éther s'était formé dans l'estomac, mais comment expliquer sa production? S'est-il developpé, sous l'influence de la vie une élévation de température qui ait pu favoriser l'éthérification de l'alcool par le contact de l'acide acétique ou des autres acides contenus dans cet organe? Cette supposition ne peut être accueillie; n'est-il pas plus probable que la diastase animale admise par M. Mialhe dans la salive secretée plus abondamment par le passage de l'alcool dans la bouche, se trouvant mêlée avec ce liquide, a, par une sorte de puissance catalytique, donné naissance à de l'éther?

Cette hypothèse serait admissible en présence de plusieurs résultats curieux obtenus récemment : à savoir que l'amidon désagrégé, maintenu dans la bouche pendant une minute environ, se trouve transformé en *Glucose*. Cette action de la salive sur les matières amylacées rend raison de l'existence du sucre dans le sang et dans le foie où on l'a récemment découvert.

Les résultats de ce travail démontrent qu'il ne faut pas négliger en pareille circonstance de lier avec soin l'estomac et de le conserver dans un bocal parfaitement bouché.

Si, jusqu'ici, il a été impossible de constater la présence de l'alcool dans un cas de mort par suite d'ivresse, cela est dû à ce que les chimistes ignoraient la formation de l'éther en pareille circonstance et à la négligence des précautions à prendre pour la conservation de liquides aussi volatils que ceux que nous avons constatés.

OBSERVATIONS

SUR QUELQUES POINTS CONTROVERSÉS DU SYSTÈME ORGANIQUE ET PHYSIOLOGIQUE DES VÉGÉTAUX.

PAR

M. PRÉVOST.

(*Séance du* 21 *Juin* 1850.)

La culture qui, autrefois, faisait la principale richesse de la France et à laquelle une population qui semble devoir être bientôt exubérente forcera de revenir plus sérieusement qu'on ne l'a fait depuis la fin du siècle dernier, a pour auxiliaires indispensables la botanique, la chimie et la zoologie.

La chimie agricole rend depuis plusieurs années d'éminents services aux cultivateurs, surtout en leur indiquant d'une manière précise les meilleurs procédés de fertilisation du sol, les éléments nutritifs les mieux appropriés aux besoins de chaque espèce de plante utile.

La zoologie agricole, quoique laissant beaucoup à désirer au point de vue des moyens de destruction des animaux nuisibles, donne des notions d'une haute utilité pour l'éducation et l'amélioration des animaux domestiques.

Mais la phytologie semble être restée stationnaire en ce qui concerne la connaissance des organes élémentaires des végétaux ainsi que celle des fonctions réelles de ces organes.

Ce serait pourtant une grave erreur de croire que cette partie ardue de la science des végétaux n'est pas d'une grande utilité pratique, car, il est hors de doute que l'art de multiplier artificiellement, de diriger, soigner et faire produire les arbres et les plantes, art dont les avantages et l'utilité sont incontestables, repose essentiellement sur la connaissance de l'anatomie, de l'organogénie et de la physiologie végétales.

L'état peu avancé de cette partie de la botanique tient aux difficultés qu'elle présente, puisqu'on ne peut l'étudier efficacement que l'œil armé d'un microscope, et aussi aux divers systèmes développés par les savants qui s'en sont occupés, lesquels se sont vus souvent dans la nécessité de raisonner par inductions, circonstance qui fait qu'une première erreur a pu, a même dû en produire beaucoup d'autres, et de nouvelles expériences faites en commun n'étant malheureusement pas en usage entre des hommes qui sont également persuadés d'avoir bien vu, chacun soutient son système, et chaque système ayant ses partisans, il en résulte que les praticiens qui attendent des hommes de savoir d'utiles enseignements, n'en reçoivent que des indications contradictoires qui les embarrassent, et qui les portent parfois à douter de la science.

C'est dans cet état, ou à peu près, que se trouve maintenant l'étude de l'anatomie et de la physiologie végétales, et, sans nous arrêter ici à l'opinion émise il y a quelques années par un savant contemporain qui croit que le développement d'une plante, d'un arbre, est l'ouvrage de myriades d'animalcules qu'aucun verre grossissant n'a pu encore faire apercevoir, nous trouvons en présence deux systèmes explicatifs de l'organisation et de l'accroissement des végétaux, lesquels sont en opposition sur beaucoup de points importants, ont réciproquement des partisans haut placés dans la science, et font école chacun à part.

Ces deux systèmes ont pour auteurs M. Mirbel et M. Gaudichaud.

Nous n'avons pas la ridicule prétention de nous constituer juge entre ces deux hommes éminents, mais notre humble position de cultivateur, mais les multiplications artificielles auxquelles nous nous livrons journellement depuis plus d'un demi siècle, nous ont souvent fourni l'occasion d'observer des phénomènes de végétation que les savants haut placés sont rarement à même de remarquer.

C'est donc et seulement par la citation de faits incontestables, faciles à vérifier, que nous entendons manifester notre opinion sur les systèmes de MM. Mirbel et Gaudichaud.

M. Mirbel, dont les savantes recherches ont rendu de grands services à la science des végétaux, a souvent vu juste dans leur organisation, mais par fois aussi il s'est singulièrement trompé sur plusieurs points principaux, sur lesquels repose toute la science de l'arboriculteur.

Présentons d'abord, sous la forme d'aphorismes, les parties du système de M. Mirbel qui nous paraissent en désaccord avec ce qui se passe journellement sous nos yeux.

Nous n'entendons parler ici que des végétaux ligneux dicolytédonés.

1° La sève monte par le centre du corps ligneux ;

2° La sève descendante passe par les couches extérieures du bois, *non par l'écorce*, et si une ligature serrée autour de la tige ne détermine pas au-dessous d'elle la formation d'un bourrelet semblable à celui qui se forme au-dessus, c'est que cette ligature ne peut avoir d'action sur les couches intérieures du bois, tandisqu'elle en a sur les couches extérieures ;

3° Le cambium est créé dans le tissu tubulaire du bois et de l'aubier.

4° Les couches du liber se changent en bois, en s'appliquant successivement sur le corps ligneux.

5° L'écorce s'épaissit du tissu cellulaire que la pression fait échapper des mailles du liber, et repousse au dehors.

Voici maintenant les principales bases du système d'organographie végétale indiqué par Lahire, expliqué par le savant et regrettable Aubert du Petit-Thouars, il y a 25 à 30 ans, et parfaitement développé par M. Gaudichaud dans les mémoires qu'il a soumis au jugement de l'Académie des Sciences, vers 1834.

1° Les couches ligneuses du centre de la tige, en s'obstruant, cessent de fonctionner, durcissent et prennent le nom de Bois parfait. La destruction complète de ces couches intérieures dans les arbres depuis longtemps creux, et qui n'en continuent pas moins à végéter, est une preuve de l'inutilité postérieure de ces mêmes couches.

2° La sève des racines monte par les couches extérieures de l'aubier.

3° La sève descendante passe par les couches intérieures du liber, et donne naissance au cambium qui se produit en abondance entre l'écorce et le bois, au temps de la végétation.

4° Il se forme, chaque année, entre l'écorce et le bois, une couche ligneuse qui s'applique extérieurement sur celle de l'année précédente, et une couche de liber qui se produit en dedans de celles existantes qu'elle repousse au dehors; de là l'augmentation d'épaisseur de l'écorce.

5° Ces deux couches, produits de la sève descendante, se composent des filaments ligneux qui partent de la base de chaque feuille et se prolongent à travers le cambium jusqu'à l'extrémité des racines.

Telle est, en substance, la théorie de ces deux systèmes; passons maintenant à l'application.

Lorsque nous voulons faire prospérer une greffe de côté sur une tige que nous laissons entière, ou bien lorsque nous voulons faire développer d'un œil ou bouton éteint sur cette même tige un bourgeon vigoureux, nécessaire pour remplir un vide, nous pratiquons immédiatement, au-dessus de cet œil ou de cette greffe, une entaille en Λ renversé dans l'épaisseur de la dernière couche d'aubier, dans le but d'arrêter la sève montante, de l'obliger à développer ou la greffe posée ou le bourgeon désiré, et le résultat espéré est toujours obtenu.

Or, si la sève, au lieu de monter par cette couche extérieure d'aubier, comme le dit M. Gaudichaud, ne faisait qu'y descendre ainsi que l'indique M. Mirbel, notre entaille, loin de détourner la sève au profit de la végétation espérée, produirait l'effet contraire en la retenant au-dessus du point opéré, et, dans ce cas, nous ne réussirions qu'en pratiquant l'incision en sens contraire et au-dessous ou de la greffe ou de l'œil éteint.

Si la substance organisatrice, le *cambium*, se formait dans les couches ligneuses, comme le dit M. Mirbel, comment expliquer le non succès des greffes insérées dans ces couches, lorsque leur liber intérieur n'est pas mis en contact avec celui de l'écorce du sujet ?

Si le cambium ne se formait pas dans les parties supérieures externes, comment se ferait-il qu'on le trouve beaucoup plus abondant immédiatement au-dessous d'un rameau très vigoureux que sur toute autre partie de la tige, lorsqu'on greffe en écusson un peu tardivement ?

S'il était exact de dire que l'épaississement de l'écorce n'a lieu que par l'addition du tissu cellulaire annuellement échappé des mailles du liber, comment pourrait-on compter assez facilement, à l'œil nu, de 15 à 18 couches et plus de liber dans l'épaisseur de l'écorce de la plupart de nos arbres? comment trouverait-on, dans celle du

tilleul, par exemple, ces nombreuses couches fibreuses, minces et souples, qui sont journellement employées pour la confection des cordes à puits et pour celles de nattes dans lesquelles le commerce nous fait parvenir du nord de l'Europe des matières tinctoriales? Car on comprend que le tissu cellulaire seul ne peut jamais avoir la force du tissu fibreux.

M. Mirbel dit que si une strangulation par ligature faite sur une tige d'arbre ne produit pas un bourrelet au-dessous comme elle en occasionne un au-dessus, c'est qu'elle ne peut avoir aucune action sur l'ascension de la sève dont le trajet a lieu par le centre, mais qu'elle agit sur les couches extérieures d'aubier qui charrient la sève descendante, et l'arrête ainsi de manière à former un bourrelet ou renflement supérieur. Ex. : branche exposée du Pinus longifolia.

Pour ne pas perdre le temps à contreverser ce raisonnement, je l'admets pour un instant comme vrai. Mais alors je demande aux partisans du système de M. Mirbel une explication acceptable des effets de l'excoriation ou incision annulaire; cette opération n'exerce aucune pression sur quoi que ce soit, elle laisse le corps ligneux parfaitement libre dans toutes ses parties, seulement elle en met une petite portion à découvert, et cependant le résultat est le même que celui de la strangulation, à cela près que l'effet est souvent plus complet et plus prompt, parce que la solution de continuité des vaisseaux corticaux est instantanée.

L'affaiblissement et la mort plus ou moins prochaine de la partie supérieure au point opéré, sont le résultat de l'excoriation circulaire assez grande pour ne pouvoir être cicatrisée.

L'affaiblissement amène la cessation d'accroissement, la production de beaucoup de fleurs, la chûte prematurée

des feuilles, et la petitesse de celles qui leur succèdent, l'abondance, la maturité plus précoce des fruits, etc.

D'après M. Gaudichaux, cela peut s'expliquer ainsi :

La dernière couche d'aubier continue à charrier la sève montante, laquelle s'amasse au sommet de la tige ou de la branche excoriée, tandis que la sève descendante, arrêtée par l'excoriation, forme au-dessus un bourrelet plus ou moins prononcé, de quoi il résulte une sorte de pléthore qui accélère la production des fleurs et des fruits, engorge les feuilles, obstrue leurs pores et les fait tomber prématurément.

Bientôt la couche extérieure d'aubier, desséchée au point excorié par l'action immédiate de l'air et de la lumière, ne pouvant plus transmettre au sommet la sève ascendante, la mort de cette partie devient inévitable.

La mort suit d'assez près l'excoriation dans les arbres à bois dur, parce qu'ordinairement la seule couche extérieure d'aubier sert de passage à la sève montante, tandis que dans les arbres à bois blanc, à tissu ligneux plus mou, la mort de la partie supérieure à l'excoriation peut n'arriver que plusieurs années après l'opération, attendu que dans ces arbres, plusieurs des couches extérieures de l'aubier paraissent charrier également la sève ascendante, et qu'après la désorganisation de la dernière, l'avant-dernière qu'elle protège, peut encore fonctionner quelque temps.

Si nous voulons expliquer ces résultats par le système de M. Mirbel, nous en sommes empêché par cette circonstance, que la sève montant, selon lui, par les couches ligneuses intérieures, les couches extérieures protègent suffisamment cette ascension pour qu'elle ne puisse être entravée par l'enlèvement d'un anneau d'écorce.

L'embarras n'est pas moins grand pour expliquer la sup-

pression immédiate de la sève descendante au-dessous de l'excoriation et l'épaississement de la tige au-dessus, car ce système fait descendre la sève par les couches extérieures du bois, et nie formellement que cette circulation puisse avoir lieu par l'écorce.

De ces quelques exemples auxquels il est inutile, quant à présent, d'en ajouter d'autres, il ressort que le système de M. Gaudichaud explique d'une manière satisfaisante la théorie ou la cause des phénomènes de végétation que nous voyons journellement, tandis que celui de M. Mirbel est souvent en opposition avec ce qui résulte des expériences et des observations que chacun peut faire ; d'où je conclus que le système de M. Gaudichaud est un guide beaucoup plus sûr que celui de M. Mirbel pour éclairer le botaniste dans ses études et le cultivateur dans ses opérations.

J'ai dit que le traité d'anatomie et de physiologie végétales de M. Mirbel contient et de graves erreurs et d'utiles et incontestables vérités. Qu'il me soit permis de citer encore un exemple à l'appui de chacune de ces deux assertions.

M. Mirbel a dit : « Les épines ne sont pas, comme le prétendent quelques naturalistes, des rameaux avortés..... *elles n'ont point de canal médullaire*.

Cette erreur est suffisamment démontrée par la simple inspection des épines de *Gleditsia* et de *Maclura*, que je présente ici, et dans lesquelles il est facile de remarquer un canal médullaire, formé d'un étui ligneux rempli de moëlle, exactement comme dans les rameaux de ces mêmes arbres.

Ailleurs, M. Mirbel a dit que le nombre des couches ligneuses que l'on remarque sur la coupe transversale de la tige d'un arbre, n'est pas toujours en rapport avec son âge, parce que plusieurs couches peuvent se former dans

une seule année, tandis que dans d'autres, il peut ne pas s'en former du tout.

A l'appui de cette vérité, je présente trois tronçons de tige du *Paulownia imperialis*, l'une âgée de 2 ans présentant 4 couches concentriques; une autre n'ayant qu'une année et qui est composée de deux couches ligneuses très distinctes, enfin, 1 de 3 ans qui en a 6.

Rouen, le 21 juin 1850.

OBSERVATIONS

MÉTÉOROLOGIQUES

Faites à Rouen

PENDANT L'ÉTÉ ET L'AUTOMNE DE L'ANNÉE 1849, ET PENDANT LE PRINTEMPS ET L'HIVER DE L'ANNÉE 1850,

Présentées et lues à l'Académie à diverses époques,

PAR M. F. PREISSER.

Été de l'année 1849 (Juin, Juillet, Août.)

Pression. — La pression barométrique moyenne de l'été 1849 a été de 759,17.

A savoir :

En juin, 758,78,
En juillet, 758,60,
En août, 760,37.
Moyenne, 759,17.

La plus haute élévation de la colonne mercurielle a été de 773,08 le 20 août, et la plus basse de 748.19 le 24 juillet.

Le baromètre a donc oscillé dans une étendue de 24.89.

En général, d'après mes observations des années précédentes, le baromètre ne s'élève pas à Rouen, pendant l'été, à une hauteur moyenne de plus de 755,29. L'année 1849 est donc sous ce rapport exceptionnelle.

Température. — La température moyenne de la saison a été de 20,1 ; à savoir :

En juin, de 22,4,
En juillet, de 19,4,
En août, de 18,6.

La moyenne, d'après les observations faites au moyen du thermométrographe, n'est que de 18,3.

Quoiqu'avec une pression barométrique plus élevée, la température de l'été a été plus forte que la moyenne annuelle, qui est de 17°,7.

La température la plus élevée a été observée le 3 juin, (32,9), et la plus basse, le 12 du même mois (4,9). Ainsi, le thermomètre a oscillé dans une étendue de 28°,0.

Pluie. — Il est tombé pendant cette saison 186,97 millimètres d'eau ; à savoir :

82,58 en juin,
65,73 en juillet,
et 38,66 en août.

Le nombre des jours de pluie a été de 26 :

8 en juin,
9 en juillet,
et 9 en août.

Il n'est tombé qu'une fois de la grêle.

Il y a eu six orages : 3 en juin (2 par un vent de S. et 1 par un vent d'O.)

2 en juillet par des vents de S.-O. et de S.-S.-O., et 1 en août par un vent de S.-S.-O.

En général, dans nos contrées, les orages sont toujours accompagnés de vents soufflant presque toujours de la même direction.

Observations météorologiques faites à Rouen pendant les mois de Juin, Juillet et Août 1849.

MOIS DE JUIN 1849.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. extér.	Midi Barom. à 0	Therm. extér.	3h du soir Barom. à 0	Therm. extér.	9h du soir Barom. à 0	Therm. extér.	Thermomètre à maxima	Thermomètre à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
1	[illegible]	20 .	762 84	[illegible]	763 63	18 3	763 18	16 .	26 4	13 5	E	Nb	Cm St	
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
5	[illegible]	22 5	756 19	23 3	756 61	22 .	755 63	12 5	22 9	16 5	S	Nb orage p	Cr Cm	2 60
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	E	S		
8	[illegible]	22 5	756 80	23 9	760 12	21 .	757 10	17 .	21	11 .	O	C		
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]
10	[illegible]	[illegible]	752 62	16 5	753 18	18 2	752 33	12	18 2	13	ONO	C		
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		
12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	C		
13	[illegible]	17 7	760 12	15 5	760 29	16 2	760 31	9 6	17 8	6 6	NNO	C		
14	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm	
15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	E	[illegible]	Cm	[illegible]
16	[illegible]	15 6	763 3	16 .	763 76	14 2	763 70	14 2	18 .	11 .	NO	Nb p	Cm	18 12
17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8	[illegible]	[illegible]	Cm	[illegible]
18	[illegible]	[illegible]	[illegible]	20 .	760 25	20 2	761 62	14 5	23	9 2	S	Nb	Cm	
19	[illegible]	22 5	759 61	21 .	758 70	20 .	758 91	16 5	24 .	13 5	S S E	C		
20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
21	[illegible]	[illegible]	763 19	17	763 07	[illegible]	764 22	14 .	20 3	11	O	C		
22	[illegible]	[illegible]	764 05	18 .	754 90	8 4	[illegible]	14 5	22 .	8 5	S S O	Nb3	Cm	
23	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		[illegible]	Cm St	
24	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Nb5	Cm	
25	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	Nb p orage	Cm	1 08
26	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	Nb6	Cm	
27	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	Nb1	Cm	
28	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	O	Nb4	Cm	
29	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	C		
30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S O	C p		1 50
Moyennes du 1 au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				82 [illegible]
du 11 au 20	[illegible]	19 8	759 31	17 5	758 24	15 2	[illegible]	[illegible]	23	4 1				
du 21 au 30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	22	[illegible]				
du 1 au 30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				

Observations et Remarques.

Pression barométrique moyenne = 758 58
Maximum [illegible]
Minimum [illegible] (le 10)

Amplitude de l'oscillation barométrique = 19 19

Température moyenne du mois = 22 4
id. id. d'après
le thermomètre [illegible] = 16
Maximum de la [illegible]
Minimum id. = 4 9 (le 12)
Amplitude de l'oscillation thermométrique = 25

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = 82 58
8 jours de pluie
[illegible] orages

Vents

S	1	ONO	2
S O	[illegible]	NO	1
O S O	2	E	4
S S O	1	NE	2
O	5	NNE	1
NNO	3	S S E	1

MOIS DE JUILLET 1849.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. extér.	Midi Barom. à 0	Therm. extér.	3h du soir Barom. à 0	Therm. extér.	9h du soir Barom. à 0	Therm. extér.	Thermomètre à maxima	Thermomètre à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
1	763 82	16 2	763 11	17 2	763 50	20 .	762 69	16 4	20 5	11 .	NNE	Nb3	Cm	
2	[illegible]	15 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	22 7	10 6	[illegible] E	Nb4	Cm St	
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	quelques [illegible]	
4	755 41	[illegible]	754 43	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	Cm St	[illegible]
5	756 16	15 5	757 20	17 .	758 09	19 2	754 60	15 6	22 3	13	NNO	Nb2	Cm	
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm St	
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	8 9	18 2	10 4	[illegible]	[illegible]	Cm St	
8	761 15	25 7	76[illegible] 90	26 1	761 30	23 9	762 19	15 8	30 1	14 5	S O	Nb8	Cm	
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
10	761 01	20 1	761 73	22 1	761 39	[illegible]	761 90	19 2	24 6	14 2	NO	Nb6	Cm	
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	E	[illegible]	Cm	
12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	
13	763 67	24 1	762 12	24 .	762 61	25 2	762 53	19	25 6	11 6	NO	[illegible]	Cm	
14	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]		Cm	
15	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm	
16	759 11	24 3	760 12	24 7	760 10	24 2	760 19	19 7	25 .	14 2	NNE	Nb1	Cm	
17	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible] E	[illegible]	Cm St	
18	754 80	19 6	755 10	18 4	755 19	18 6	754 01	15 3	20 1	11 5	S O	C p	Cm St	2 21
19	752 12	17 2	753 10	18 7	753 70	17 2	753 67	15 8	9 9	[illegible]	O	Nb7 p	Cm	5 40
20	749 [illegible]	8 0	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm	2 9
21	756 29	16 4	757 20	16 2	757 73	17 4	758 62	11 8	17 9	10 .	E	Nb4 p	Cm St	11 20
22	763 20	16 0	763 10	18 9	763 [illegible]	14 4	763 53	17 .	21 8	9 5	O	Nb2	Cm	
23	764 72	[illegible]	757 93	20 3	752 07	15 9	752 05	10 0	[illegible]	7 4	[illegible]	C	Cm	
24	743 9	[illegible]	743 [illegible]	15 7	748 [illegible]	[illegible]	748 2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S S O	C	Cm	
25	748 32	16 1	748 0	16 3	749 25	17 .	748 5	13 2	17 2	13	S O	C	Cm	
26	75[illegible] 20	6 0	750 [illegible]	15 2	740 60	16 .	751 40	4 7	19 .	13 5	S O	C p	Orage Cm	8 80
27	758 40	9 0	758 19	19	758 27	[illegible]	[illegible] 94	[illegible]	22 .	11	O	Nb4	Cm Cr	
28	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Cm Cr	15
29	757 39	18 4	757 12	21 7	757 02	22 .	756 26	17 .	23 5	10 4	S O	C p	Cm Cr	10 35
30	756 15	16 9	754 08	20 1	753 89	21 2	753 19	16 8	22	13 7	S S O	C p orage	Cm Cr	1 21
31	757 48	17 9	759 27	18 4	760 13	20 3	759 86	16	20 4	12 5	S O	Nb7	Cm St	
Moyennes du 1 au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				65 [illegible]
du 11 au 20	759 49	21 9	759 23	22 4	759 50	22 3	759 22	17 1	23 2	13 2				
du 21 au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				
du 1 au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				

Observations et Remarques.

Pression barométrique moyenne = 758 [illegible]
Maximum [illegible]
Minimum [illegible] (le 24)

Amplitude de l'oscillation barométrique = 19 12

Température moyenne du mois = 19 [illegible]
id. id. d'après
le thermomètre [illegible] = 17 [illegible]
Maximum de la température = 3[illegible] (le 8)
Minimum id. = 7 1 (le 26)
Amplitude de l'oscillation thermométrique = 23

Quantité de pluie tombée [illegible] en millimètres = 65 93
15 jours de pluie

Vents

S	2	NNO	1
S O	12	E	2
[illegible]	[illegible]	[illegible] E	3
S S O	1	NE	1
O	2	S S E	1
NO	5		

MOIS D'AOUT 1849.

Jours	9h du matin Barom. à 0	Therm. extér.	Midi Barom. à 0	Therm. extér.	3h du soir Barom. à 0	Therm. extér.	9h du soir Barom. à 0	Therm. extér.	Thermomètre à maxima	Thermomètre à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
1	762 26	20 .	763 47	18 7	763 34	20 5	763 63	18 2	21 4	10 2	S O	Nb1	Cm St	
2	762 17	19 3	762 12	20	762 90	8 4	763 11	[illegible]	20 2	12	E	[illegible]		
3	[illegible]	17 2	758 12	[illegible]	[illegible]	22	[illegible]	[illegible]	21	9	O	Nb6	Cm	
4	[illegible]	14 6	756 75	18	[illegible]	18 9	[illegible]	14 3	19 2	9 4	E	Nb2	Cr	
5	754 24	15 1	754 02	17 2	757 20	18 2	758 11	12 .	20 .	10 1	NNO	Nb9	Cm	
6	[illegible]	18 2	759 22	20 .	758 82	22 2	[illegible]	18	22 2	11	NO			
7	760 85	19	760 93	20 .	760 24	27 2	[illegible]	19 9	18 .	[illegible]	NE		9h Cr	
8	758 20	21 .	757 60	23 .	756 29	23 4	756 02	18 .	24 5	17 .	S S O	Nb8 p	Cm St	1 90
9	753 11	18 .	753 12	20	[illegible]	22	[illegible]	17	23	16 1	[illegible]	Nb1 p g	Orage Cm St	8 07
10	755 61	19 1	756 12	22 1	757 62	21 .	758 84	18 2	25 .	10 1	S S O	C p		7 10
11	759 02	21 .	757 60	26	[illegible]	26 5	[illegible]	22 .	26 .	18	S	C		
12	[illegible]	21	756 69	22 7	[illegible]	21 4	[illegible]	15	22	16 8	[illegible]	C p		3 20
13	754 71	19 8	754 10	21 .	753 25	17 .	752 90	15 2	22 .	12 1	O	Nb6	Cm	
14	755 91	16 1	756 12	18 .	[illegible]	9	756 9	16 4	19 1	13 .	[illegible]	Nb4 p	Cm St	4 25
15	[illegible]	[illegible]	760 22	8	[illegible]	10	[illegible]	[illegible]	20 4	12 1	[illegible] S O	Nb4	Cm	
16	756 71	18 7	756 25	21 5	755 90	20 4	755 60	17 9	22 5	11 5	S	Nb1	Cm	
17	756 60	17	758 41	17 5	[illegible]	18 9	758 79	14 1	19 .	9 8	[illegible]	Nb8	Cm	
18	759 20	15 4	758 79	17 2	758 60	17 5	759 35	13 9	17 9	7 .	S S O	Nb3	Cm	
19	762 95	14 6	762 19	17 3	761 87	20 .	762 46	13 2	20 4	8 2	NO	Nb1	Cm St	
20	772 17	16 .	773 08	20 3	772 8	22 .	772 19	17 .	22 8	10 3	NO	[illegible]	Cr	
21	769 18	15 8	770 05	20 9	769 67	21 9	769 29	15 .	22 .	8 2	N	Nb3	Cm St	
22	767 78	16 .	766 83	20 3	767 95	20 5	765 24	16 8	20 7	9 4	NNE	Nb2	Cr Cm	
23	760 20	15 .	765 12	18 5	766 .	21 .	765 19	16 .	22 .	10 1	NO	C		
24	767 20	18 .	766 21	20 .	768 12	21 5	767 60	16 5	21 5	12 8	NNO	C		
25	766 10	18 .	765 89	20 4	766 07	22 5	765 17	16 1	22 9	13 5	O	C p		4 25
26	766 77	18 4	766 34	19 4	765 76	19 5	765 24	16 3	20 6	13 4	NO	C		
27	764 86	14 9	762 5[illegible]	20 .	762 01	18 .	764 89	14 5	21	14 3	ONO	C p		2 20
28	762 02	16 6	762 [illegible]	20 1	[illegible]	20 6	762 14	15	20 9	12 2	O	C p		4 [illegible]
29	761 35	16 4	761 89	27 2	761 37	19 .	760 65	17 3	27 4	14 5	O S O	C p		1 24
30	761 85	17 .	761 16	22 2	761 37	20 5	761 25	16 9	21 1	16 .	O S O	C p		2 70
31	75[illegible] 17	18 .	759 81	21 6	759 13	22 .	759 29	16 7	22 7	17 .	NE	C		
Moyennes du 1 au 10	[illegible]	22	[illegible]	20 4	758 41	21 .	758 91	11 9	22 4	11 6				38 66
du 11 au 20	759 74	17 2	759 46	20 2	758 91	20 2	758 64	16 8	21 3	11 2				
du 21 au 31	764 22	16 7	[illegible] 37	20 8	761 70	20 6	764 23	16 1	22	11 1				
du 1 au 31	760 [illegible]	[illegible]	760 57	20 3	760 04	20 1	759 94	16 3	21 9	12 8				

Observations et Remarques.

Pression barométrique moyenne = 7[illegible]
Maximum [illegible]
Minimum [illegible]

Amplitude de l'oscillation barométrique = 2[illegible]

Température moyenne du mois [illegible]
id. id. d'après
le thermomètre [illegible]
Maximum de la température = 2[illegible]
Minimum id. = 7.8 (le 18)
Amplitude de l'oscillation thermométrique = 2[illegible]

Quantité de pluie tombée [illegible] en millimètres = 38 66
9 jours de pluie
[illegible] grêle
1 orage par un vent de S S E

Vents

O	4	ONO	[illegible]
S O	2	S	[illegible]
S S O	5	E	[illegible]
[illegible]	2	[illegible]E	[illegible]
NO	6	NNE	[illegible]
NNO	2	NE	[illegible]

Observations météorologiques faites à Rouen pendant les mois de Septembre, Octobre et Novembre 1849.

MOIS DE SEPTEMBRE 1849.

Jours	9 h. du matin Barom. à 0	Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Therm. ext.	3 h. du soir Barom. à 0	Therm. ext.	9 h. du soir Barom. à 0	Therm. ext.	Thermomètre Maxima	Minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie	Observations et Moyennes
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

MOIS D'OCTOBRE 1849.

Jours	9 h. du matin Barom. à 0	Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Therm. ext.	3 h. du soir Barom. à 0	Therm. ext.	9 h. du soir Barom. à 0	Therm. ext.	Thermomètre Maxima	Minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie
1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	E	Nu	Cm St	
2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S	N5 p	Cm St	4 40
3	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	E a S	N6 p	Cm et	85
4	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	S	N7 p	Cm	
5	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	NO	N8	Cm St	
6	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	OSO	C p		6 34
7	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	SO	C		
8	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	NO	C p		[illegible] 60
9	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	N5	Cm	
10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	C p		0 82
11	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	C p		1 62
12	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	NNE	C p		8 1
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	16 63

Observations et Moyennes.

Hauteur barométrique moyenne = 111 14
" Maximum 116 12 (le 29)
" Minimum 142 13 (le [illegible])

Amplitude de l'oscillation barométrique = 33 99

Température moyenne du mois = 11 8
id id d'après le thermométrographe = 11 [illegible]
Maximum de la température = 19 (le 20)
Minimum id = 2 4 (le 30)
Amplitude de l'oscillation thermométrique = 16 6

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = 76 63
12 Jours de pluie

MOIS DE NOVEMBRE 1849.

Jours	9 h. du matin Barom. à 0	Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Therm. ext.	3 h. du soir Barom. à 0	Therm. ext.	9 h. du soir Barom. à 0	Therm. ext.	Thermomètre Maxima	Minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des nuages	Pluie	Observations et Moyennes
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Vents. — Voici comment on peut ranger les vents par ordre de fréquence :

S.-O.	19,	O.-S.-O. . .	5.
N.-O.	12,	N.-N.-E. . .	5.
O.	11,	N.-E.	4.
S.	10,	O.-N.-O. . .	3.
S.-S.-O. . . .	7,	S.-S.-E. . .	2.
E.	7,	N.	1.
N.-N.-O. . . .	6,		

Les vents qui ont soufflé de la région O. sont donc à ceux qui ont soufflé de la région opposée dans le rapport de 73 à 19.

AUTOMNE DE L'ANNÉE 1849 (Septembre, Octobre, Novembre.)

La pression barométrique moyenne de la saison est de 757.67.

A savoir : en septembre, de 755,11,
en octobre, de 757,04,
en novembre, de 755,88.

Moyenne. . . . 756,67.

Le 29 octobre, le baromètre s'est élevé à la hauteur de 776,12. C'est la plus grande élévation de la saison.

Le 25 novembre, il s'est abaissé à 740,68.

L'oscillation barométrique de la saison peut donc être représentée par 35,44.

Température. — La temperature moyenne de l'automne a été de 18,8 ; savoir :

16,9 en septembre,
11,8 en octobre,
et 6,6 en novembre.

Moyenne, 11,8.

Le 1er septembre, le thermomètre s'est élevé à la hauteur de 27°, et le 26 novembre il s'est abaissé à—5, de façon que l'oscillation du thermomètre peut être représentée par 32°.

Pluie. — Il est tombé pendant cette saison 22 cent. 023 de pluie ; à savoir :

6,867 en septembre,
7,663 en octobre,
et 7,593 en novembre.

La pluie est tombée 33 fois.

On a observé trois fois une chûte de grêlons, une première fois par un vent de S., et une autre fois par un vent de S.-S.-O. Le 26 novembre, par un vent de N.-E., il est tombé un peu de neige, mais en trop petite quantité pour pouvoir être mesurée. Un vent de N.-E., après quelques journées chaudes, a amené des brouillards fort épais le 11 et le 12 novembre.

Voici comment on peut ranger les vents par ordre de fréquence :

N.-E.......	16,	S.-O.......	4.
S.-S.-O....	14,	S.-S.-E....	4.
O..........	11,	S..........	3.
N.-O.......	8,	O.-N.-O....	3.
S.-E.......	8,	E..........	3.
N..........	7,	O.-S.-O....	2.
N.-N.-E....	5,	N.-N.-O....	2.
		E.-S.-E....	2.

Printemps de l'année 1850 (Mars, Avril, Mai.)

Température. — La température moyenne du printemps a été de 9°,8 et d'après le thermométographe de 9°,2.

à savoir : de 4°,7 en mars.
de 11°,4 en avril.
et de 13°,4 en mai.

La température la plus élevée a été observée le 30 mai, elle a été de 26°,1 ; la température la plus basse a été de 6°,5, le 27 mars. Ainsi le thermomètre a oscillé dans une étendue de 32°,6.

Pression barométrique. — La hauteur moyenne du baromètre pendant cette saison a été de 757^{mm},35.

à savoir : de 763,42 en mars.
de 753,54 en avril.
et de 755,29 en mai

Observons que la colonne mercurielle s'est constamment maintenu à une hauteur considérable pendant le mois de mars. Pendant ce mois, les vents venant des régions N. et N.-E. ont dominé. Le 6 mars, le mercure s'est élevé à 774,90, et le 2 avril, il est descendu à 741^{mm},08, de sorte qu'il a oscillé dans une étendue de 33^{mm},82.

Pluie. — Il est tombé 113^{mm},75 de pluie.

à savoir : 27^{mm},87 en mars.
56^{mm},58 en avril.
29^{mm},30 en mai.

Le nombre de jours de pluie a été de 22 — 5 en mars, 7 en avril et 10 en mai. Cette saison peut être considérée comme ayant été peu pluvieuse, comparativement à celles des années précédentes.

Il y a eu en mars 4 jours de neige.

Trois orages ont éclaté sur Rouen et les environs, 2 pendant le mois d'avril et 1 dans le mois de mai. Ils ont été amenés, 1 par le vent de S.-O. et 2 par les vents de S.-S.-O.

Vents. — Les vents peuvent être classés ainsi par ordre de fréquence.

S.-S O...	26	S.-O	4
S........	15	O........	3
N.-E.....	10	S.-E.. ..	3
N.-N.-O..	9	O.-N.-O..	2
N.-N.-E..	9	E........	1
N.......	5	S.-S.-E ..	1
N.-O	4		

On voit que les vents qui ont soufflé de la région ouest sont à ceux de la région opposée dans le rapport de 63 à 29.

Hiver de l'année 1850 (Décembre, Janvier, Février.)

Pression barométrique. — La pression barométrique moyenne de la saison a été de : 759mm 07,

Savoir : de 757,68 en décembre,
de 758,08 en janvier,
de 761,44 en février.

Moyenne, 759,07.

La pression maxima a été de 775,10 (le 27 janvier), et la pression minima de 739,13 (le 15 janvier).

De sorte que l'amplitude de l'oscillation barométrique, pendant cette saison, a été de 35mm,97.

Les plus brusques variations de la pression ont été observées dans le mois de janvier, pendant lequel le ciel est resté complètement couvert 26 jours sur 31. Dans le mois de décembre 23 jours sur 31, et dans le mois de février 15 sur 28. Pendant ces trois mois, le soleil n'a paru qu'à de très rares intervalles.

Observations météorologiques faites à Rouen pendant le [illegible] de Décembre 1849, et les mois de Janvier et Février 1850.

MOIS DE DÉCEMBRE 1849.

MOIS DE JANVIER 1850.

MOIS DE FÉVRIER 1850.

Observations et Moyennes

[illegible]

Maximum [illegible] (le [illegible])

Minimum [illegible] (le [illegible])

Amplitude de l'oscillation [illegible] = [illegible]

Température moyenne du mois = [illegible]

[illegible] d'après le thermométrographe = [illegible]

Maximum de la température = [illegible] (le [illegible])

Minimum [illegible] = [illegible] (le [illegible])

[illegible]

Quantité de pluie tombée évaluée en millimètres = [illegible]

[illegible] jours de pluie

[illegible] jour de gelée

[illegible] orages par un vent de [illegible]

Observations météorologiques faites à Rouen pendant les mois de Mars, Avril et Mai 1850.

MOIS DE MARS 1850.

Jours	9h du Matin Barom. à 0	9h du Matin Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Midi Therm. ext.	3h du Soir Barom. à 0	3h du Soir Therm. ext.	9h du Soir Barom. à 0	9h du Soir Therm. ext.	Thermomètre à maxima	Thermomètre à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des Nuages	Pluie	Observations et Moyennes
[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	Baromètre moyenne = 763 42 … Baromètre = 23 … Thermomètre … Hygromètre … Quantité de pluie tombée évaluée en Millimètres = 27 87 … 4 Jours de pluie … 4 Jours de neige … Vents … ONO …

MOIS D'AVRIL 1850.

Jours	9h du Matin Barom. à 0	9h du Matin Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Midi Therm. ext.	3h du Soir Barom. à 0	3h du Soir Therm. ext.	9h du Soir Barom. à 0	9h du Soir Therm. ext.	Thermomètre à maxima	Thermomètre à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des Nuages	Pluie	Observations et Moyennes
1–30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	10 08; 1 40; 1 40; 8 40	… Maximum … Minimum … Baromètre … Tension moyenne … Hygromètre … Thermomètre … Quantité de pluie tombée évaluée en Millimètres = 56 78 … 9 Jours de pluie … 2 Orages …
Moyenne du 1er au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]				[illegible]	
du 11 au 20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
du 21 au 30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
du 1er au 30	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					

MOIS DE MAI 1850.

Jours	9h du Matin Barom. à 0	9h du Matin Therm. ext.	Midi Barom. à 0	Midi Therm. ext.	3h du Soir Barom. à 0	3h du Soir Therm. ext.	9h du Soir Barom. à 0	9h du Soir Therm. ext.	Thermomètre à maxima	Thermomètre à minima	Vents à Midi	État du Ciel à Midi	Forme des Nuages	Pluie	Observations et Moyennes
1–31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Moyenne du 1er au 10	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
du 11 au 20	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
du 21 au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					
du 1er au 31	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]					

Température. — La température moyenne de la saison a été de 3 degrés 9/10 ^{s},

A savoir : de 4 degrés au mois de décembre,
7/10es de degré au mois de janvier,
7,1 au mois de février.

D'après les indications du thermométrographe, cette moyenne n'est que de 3 degrés, 4.

Le maximum de la température a été de 14 degrés 9, le 19 février.

Le minimum, de — 6 degrés 9, le 28 décembre.

L'oscillation thermométrique peut donc être représentée par 21 degrés 8.

Le changement de température a été brusque entre janvier et février, comme le démontre la moyenne 0,7 et 7 degrés 1.

Pluie et neige. — La quantité de pluie tombée pendant cette saison a été de 166 ^{mm}, 13,

à savoir : 81,72 en décembre,
50,91 en janvier,
et 33,50 en février.

Il y a eu 23 jours de pluie, 9 en décembre, 3 en janvier et 11 en février. C'est le mois le plus pluvieux qui a été le plus chaud. Il est tombé 4 fois de la neige : 2 fois en décembre par un ciel couvert et après l'apparition de quelques cirri au ciel, et 2 fois en janvier. La chûte de la neige a toujours été accompagnée d'un notable abaissement de la colonne mercurielle.

Grêle. — Il n'est tombé qu'une fois de la grêle en février.

Orages. — Le 5 février il y a eu un très fort ouragan venant du S.-O. à 11 heures du soir ; le 3 janvier égale-

ment par un vent du S.-O., il y a eu un orage avec tonnerre et éclairs.

Vents. — Voici comment on peut ranger les vents par ordre de fréquence :

S.-O.	19	N.	20
N.-O.	10	N.-E.	10
O.	8	N.-N.-E.	2
S.-S.-O.	7		
N.-N.-O.	7		
O.-S.-O.	2		
O.-N.-O.	1		
S.	1		

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS POUR LE PRIX D'HYGIÈNE POPULAIRE,

PAR M. HELOT.

MESSIEURS,

Une commission, composée de MM. Hellis, Vingtrinier, Avenel, Boutan et Hélot, m'a chargé de vous rendre compte de l'examen que nous avons fait des mémoires déposés, suivant les formes académiques, pour le *Concours d'hygiène populaire*.

Je dois tout d'abord vous rappeler les termes du programme, ainsi conçu :

« L'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de « Rouen décernera, dans sa séance publique du mois « d'août mil huit cent cinquante une médaille d'or de la « valeur de 300 francs, au meilleur mémoire manuscrit et « inédit, dont le sujet sera un petit traité d'hygiène po- « pulaire, dégagé de toute considération purement théo- « rique, à l'usage des ouvriers des villes et des campagnes. « Ce livre, qui sera particulièrement applicable au dépar- « tement de la Seine Inférieure, devra présenter, sous la « forme la plus simple et la plus attrayante possible, les

« préceptes généraux de l'hygiène qu'il importe de vul-
« gariser. »

M. le Ministre de l'Instruction publique, dans sa généreuse sollicitude pour les classes pauvres, a voulu lui aussi, encourager les efforts des concurrents, en ajoutant une somme de 300 francs au prix proposé par l'Académie.

Donner aux ouvriers, dans un petit traité d'hygiène, les règles à suivre pour conserver et entretenir leur santé était une œuvre toute de bienfaisance; l'appel de l'Académie a été entendu; onze concurrents se sont efforcés de remplir le programme que je viens de vous faire connaître.

Aussi devons-nous rendre un éclatant hommage à ce zèle empressé des compétiteurs qui se distinguent par le plus vif désir d'être sincèrement utiles aux ouvriers de nos villes et de nos campagnes

Mais était-ce chose facile que de répondre au programme? Non assurément. Si vous en pesez bien les termes, vous comprendrez combien il était difficile de ne pas échouer. Il fallait être court et pourtant se bien faire comprendre : il était nécessaire d'oublier en quelque sorte sa propre science, pour se mettre naïvement à la portée du lecteur; il fallait n'en dire ni trop, ni trop peu, écrire avec cette simplicité de style qui peint les choses, les rend saisissables à tous, frappe l'imagination, parle au cœur et persuade.

Ce n'était pas tout encore; pour parler avec fruit au peuple, il fallait avoir vécu avec lui, s'être initié à toutes ses habitudes, bonnes ou mauvaises, afin de connaître ses instincts, ses passions, ses besoins et toute la profondeur de ses misères. Alors, en interrogeant son cœur et sa raison, à l'aide d'une science bien modeste, on eût, plus facilement que dans les livres, trouvé ces conseils salutaires, réellement

utiles et faciles d'application, qu'il importait de donner aux ouvriers. C'est ainsi qu'on aurait évité l'écueil où sont tombés presque tous les auteurs dont les mémoires sont soumis au jugement de l'Académie, et qui ne sont que des analyses plus ou moins bien faites des grands traités d'hygiène.

Dans leurs dissertations hygiéniques, les auteurs généralement ont eu beaucoup plus en vue notre Académie que les pauvres ouvriers pour lesquels nous leur demandions d'écrire. Aussi des considérations philosophiques, physiologiques, anatomiques, se trouvent-elles trop souvent mêlées aux conseils qu'ils donnent quelquefois, sans le moindre égard pour la position des ouvriers qui ont à peine ou n'ont pas même le nécessaire.

Si à ces difficultés vous ajoutez celles résultant de l'aridité du sujet, que, suivant le programme, on devait rendre, bon gré malgré, attrayant afin d'amuser le lecteur, de le distraire, de le captiver en l'instruisant sur les moyens de conserver sa santé, vous comprendrez toutes les difficultés d'un semblable travail. Mais sans plus de préambule, entrons dans l'examen critique de ces mémoires.

L'auteur du mémoire classé sous le n° 1, après un préambule très moral, bien écrit, au chapitre premier, traite des habitations d'une manière insuffisante. Nous pouvons en dire autant des autres chapitres relatifs aux vêtements, aux bains, à la nourriture, à la boisson, au travail, au coucher; tout dans ce traité est incomplet. Il prétend qu'il faut éviter de manger froid, parce que la chaleur des aliments se répand dans le corps et répare les forces. Il serait bien difficile de justifier un semblable conseil, du reste impratiquable, du moins pour le repas que les ouvriers font à l'atelier.

Lorsqu'il parle des crudités, il engage les ouvriers, lorsqu'ils auront mangé des artichauds à la poivrade, par exemple, de prendre deux verres de bon vin. C'est très bien quand on en a. Le bon vin réjouit le cœur de l'homme, ce n'est pas douteux, nous le savons tous ; mais c'est une réjouissance un peu chère pour l'ouvrier.

Afin d'éviter de se casser les dents avec la pointe d'un couteau, il recommande l'usage des cure-dents. Ce conseil, bon en lui-même, est-il applicable, et ne serait-il pas mieux placé dans un traité de civilité puérile et honnête ?

L'auteur de ce mémoire, qui pourtant ne manque pas d'intérêt, connaît peu la manière de vivre des ouvriers, leurs habitudes et leurs besoins.

Un mot seulement sur le mémoire classé sous le n° 2, qui se compose de cinq pages. Pour en écrire si peu sur l'hygiène du peuple, l'auteur n'en a pas moins pris les choses de très haut et de très loin, puisqu'il est remonté jusqu'à nos premiers pères, *Adam* et *Eve*. Il donne aux ouvriers d'utiles conseils, autant qu'il est possible d'en donner toutefois en cinq pages, mais il ne dit pas un mot d'hygiène, ce qui rend ma critique plus facile.

Le mémoire n° 5 se divise en cinq parties La première traite de l'importance de l'hygiène, des préceptes généraux, de l'air, de la chaleur, de la lumière, des vêtements, de la propreté, des aliments, des boissons, du mouvement, du repos, du sommeil, et de l'influence de l'âme sur le corps.

Tout ce qui concerne cette partie est nettement exposé, clairement formulé, mais manque de détails suffisants. Les préceptes hygiéniques sont indiqués, mais sans développements ni applications directes aux ouvriers. On

peut, du reste, en juger par le nombre de pages qu'il consacre à tous ces nombreux articles. 18 petites pages mal remplies, qui ne formeraient pas une feuille d'impression, ont suffi à l'auteur pour tout dire. Si la concision est un mérite, être incomplet et superficiel est un défaut.

La seconde partie, beaucoup plus étendue, est un hors d'œuvre complet. Il traite des premiers secours à donner avant l'arrivée du médecin dans les diverses espèces d'empoisonnements, dans les morsures d'animaux venimeux, enragés, charbonneux, morveux, dans les asphyxies, dans les blessures.

Donner des conseils aux ouvriers pour leur fournir les moyens d'éviter de semblables dangers, de se préserver de tels accidents, rentrait dans le cadre d'une hygiène populaire. Mais exposer les moyens curatifs de ces maladies, c'était faire de la médecine et non pas de l'hygiène. Aussi pouvons-nous dire que la plus grande partie de ce traité est étrangère à la question du concours

Nous avons cru devoir écarter également du concours le mémoire n° 10, par la raison toute simple que l'auteur s'est tenu constamment en dehors du programme. Nous demandions de présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante, les préceptes d'hygiène qu'il importe de vulgariser, en ayant surtout égard aux conditions particulières où se trouvent les ouvriers des villes et les habitants des campagnes.

Croyant pouvoir se dispenser d'entrer dans aucune des généralités de l'hygiène, l'auteur aborde de suite chaque profession en particulier, sans oublier même celles qui sont les plus étrangères à notre département. Il les décrit toutes (ce qui n'est pas de l'hygiène), et à propos de chacune d'elle, il se trouve sans cesse obligé à des répétitions inutiles.

Toutefois, ce travail contient des détails nombreux et fort intéressants sur l'hygiène des professions, qui nous font regretter vivement que la question n'ait pas été mieux comprise.

L'auteur du mémoire n° 11, dans son introduction, s'adressant du ton le plus paternel aux ouvriers, leur donne de sages avis ; ses paroles sont dignes, simples, mais son plan laisse beaucoup à désirer. Presque tout, du reste, est incomplet.

Vous ne saviez sans doute pas, Messieurs, quel titre avait Titus à la reconnaissance publique L'auteur vous l'apprend en vous disant que les cheveux longs, épais, prédisposent aux congestions cérébrales, à la migraine, à l'apoplexie. Vous regretterez sans doute que la mode de couper les cheveux à la Titus ait si vite cédé la place à une autre plus gracieuse, mais si funeste.

Les dangers à éviter les précautions à prendre, dans l'exercice des professions particulièrement exercées dans notre département, n'y sont point traités. On y trouve des considérations souvent trop médicales, trop scientifiques, quelques erreurs de détails. Enfin l'honorable médecin auquel nous devons ce mémoire est un homme fort instruit, si nous en jugeons par quelques parties de son travail qui sont très bien traitées. Il eût pu certainement faire beaucoup mieux; l'Académie lui doit des encouragements.

Le mémoire n° 7, divisé en 15 soirées, est écrit sous forme de dialogues. La première soirée est une longue conversation peu intéressante, qui se termine par une classification beaucoup trop savante et bien au-dessus de la portée des interlocuteurs

Dans la quatrième soirée nous avons trouvé un conseil dont il est impossible de comprendre le motif. Après

avoir dit qu'il est dangereux de laisser tourner les ailes des moulins à vent pendant l'orage, ce qui est fort contestable, il engage les ouvriers à se couvrir de laine pour se préserver de la foudre. Personne, jusqu'ici que je sache, n'avait soupçonné cette vertu préservatrice de la laine.

Les troisième, cinquième et sixième soirées sont consacrées à ce qui concerne l'air pur, les vents, l'humidité, l'air vicié par des émanations, à tout ce qui est relatif au milieu qui nous entoure. Ces chapitres sont pleins de bons conseils. S'agit-il des vêtements? on trouve dans ce mémoire beaucoup de choses utiles, mais l'auteur se laisse aller à faire trop de science. Ainsi il cite Platon et Aristote, à propos de l'usage d'emmailloter les petits enfants. Parle-t-il de l'alimentation? il se livre à des digressions fort peu pratique sur la nature chimique des aliments. Il donne la composition atomique de la fibrine et de la gélatine; mais à quoi bon tous ces détails scientifiques pour des ouvriers?

Dans la douzième soirée, il s'occupe des sécrétions qui ne devraient pas le moins du monde entrer dans le cadre d'une hygiène populaire; par exemple il parle des mucosités intestinales, de la bile, du suc pancréatique.

A propos du mouvement, du travail, il cite les décrets de l'Assemblée Constituante, les instructions préfectorales sur les heures du travail. C'est un hors-d'œuvre complet.

Dans la quatorzième soirée, au sujet des professions, il donne de sages conseils aux ouvriers.

Dans la quinzième soirée, il traite des facultés de l'âme, de l'imagination, de la mémoire, du jugement, mais ces considérations, bonnes en elles-mêmes, sont fort inutiles dans un traité d'hygiène populaire. Dans le paragraphe intitulé religion, conduite, les avis donnés aux ouvriers sont pleins de sagesse.

Sous le rapport de la forme dialoguée, l'auteur l'a jugée lui-même mauvaise, puisque s'apercevant que ses conversations ralentissent inutilement sa marche, il en fait généreusement le sacrifice, pour se charger seul du soin d'instruire ses auditeurs

Ce n'est pas, Messieurs, que nous pensions qu'il soit impossible d'écrire de bons dialogues sur l'hygiène.

Des dialogues où le rôle des interlocuteurs se trouverait bien distribuée, où l'action serait bien soutenue entre tous, ne manqueraient pas d'intérêt. Relativement à l'hygiène des professions, faire intervenir un ouvrier qui signalerait les dangers, les difficultés de son état, et motiverait de bons et sages conseils de la part du médecin, mêlé sans prétention à ces entretiens familiers, serait un bon moyen d'instruire et d'amuser. Mais ne mettre dans la bouche de ses interlocuteurs que des banalités, se réserver le rôle principal et presqu'unique, était-ce comprendre ce genre si difficile, du reste.

L'auteur adopte d'abord la forme dialoguée, l'abandonne, y revient ensuite ; enfin il n'y a pas d'unité dans ce travail qui nous parait inacceptable, bien que, sous le rapport du fond, on puisse dire qu'il y aurait peu de chose à ajouter, peu à retrancher pour en faire un bon traité d'hygiène populaire.

L'auteur du mémoire n° 6 commence son introduction par la phrase suivante : *J'ai toujours été d'avis qu'on n'instruira jamais personne avec de niais dialogues entre gros Jean et petit Pierre.* Nous sommes facilement de son avis. Il a su éviter un écueil, nous l'en félicitons, mais son travail est loin de présenter l'intérêt que nous avons trouvé dans le précédent travail.

L'auteur du n° 8 ne semble pas le moins du monde avoir compris la question ; au lieu de présenter des règles

simples d'hygiène, dégagées de toutes théories, il a plutôt fait un traité d'hygiène et de médecine, dans lequel, au milieu de bonnes choses, on rencontre quelques propositions hasardées. Son style est trop prétentieux, sa marche inégale et son cadre incomplet. Ce qui regarde l'influence des métiers et des professions sur la santé des ouvriers, est si abrégé, que l'auteur semble n'en parler que pour mémoire ; et, par opposition, des chapitres fort longs sont consacrés à des sujets moins importants quelquefois même complètement en dehors du cadre. Ainsi, il s'occupe des diverses espèces d'empoisonnements, des morsures d'animaux vénimeux, d'asphyxies, toutes choses fort utiles, sans doute, à connaître, mais qui, envisagées au point de vue de l'auteur, ne peuvent entrer dans le cadre d'une hygiène populaire.

Se livrer à des dissertations sur la nature, les effets, la marche des empoisonnements en général et en particulier, en développant la médication qui convient à chacun d'eux, c'est vraiment avoir oublié le but de l'ouvrage, et n'avoir tenu aucun compte de la nature et de l'étendue des connaissances véritablement utiles aux ouvriers.

Le mémoire classé sous le n° 9 se présente avec cette épigraphe : « *mens sana in corpore sano.* » Après une courte introduction où l'auteur se fait connaître de ses lecteurs, non comme un utopiste moderne, non comme un savant professeur drapé dans sa toge, mais comme un bonhomme de médecin, leur ami tout dévoué, il entre en matière, définit l'hygiène, trace le plan de son ouvrage, parle ensuite des différences individuelles, et des tempéraments en particulier ; plus loin, des idiosyncrasies. Ces considérations sont bien exposées, mais aussi sont au-dessus de la portée d'intelligence de la généralité des ouvriers.

J'en dirai autant des descriptions anatomiques beaucoup trop savantes, pour le moins inutiles, et dont le luxe de détails blesserait, non sans raison, les oreilles les moins délicates.

S'agit-il de régler le régime de convalescence d'un ouvrier ? on voit se dérouler sous la plume de l'auteur une carte des plus variées.

Le bouillon de poulet, de veau, de bœuf, le consommé, les légers potages au sagou, au tapioka, à la farine de riz, les conserves de fruits, telles que gelée de pomme, de groseilles, d'abricots, les épinards, la chicorée, la laitue cuite, les filets de sole, le bon vin vieux, froid et généreux de Bordeaux, le poulet rôti ; rien n'y manque, mais paiera qui pourra.

Je vous le demande, tracerait-on autrement le régime de convalescence d'un haut et puissant seigneur, fût-il duc, pair de France, s'il y en avait encore, ou même président de la république la moins démocratique.

Les conserves de fruits, le bon vin de Bordeaux, sont des choses excellentes, personne n'en doute, tout aussi bonnes pour l'ouvrier que pour le mylord ; mais en a qui peut.

Ce serait du reste une grave erreur que de penser qu'il soit impossible de diriger le traitement de convalesence d'un ouvrier sans avoir à sa disposition toutes ces excellentes choses ; il suffit de donner, avec une gradation bien calculée sous le rapport de la quantité et de la qualité, les aliments dont le malade avait l'habitude de faire usage dans l'état de santé.

Mais ce n'est pas tout; lorsque le convalescent pourra se lever, il devra, suivant le même auteur, passer quelques heures près du feu dans un bon fauteuil. Je pense qu'il eût été plus simple et plus pratique de lui dire, lorsqu'il serait fatigué sur la chaise, de faire un canapé de son lit.

Plus loin lorsqu'il parle de l'action des vents, il décrit le mistral, le siroco, qui soufflent sur les bords de la Méditerranée. C'est peu utile pour nos habitants de la Normandie.

J'en dirai autant des dissertations de l'auteur sur la quantité d'air respirable, nécessaire pour entretenir la vie évaluée en mètres cubes. Ces évaluations importent peu à l'ouvrier

A quoi bon, dans un traité d'hygiène populaire, les conseils donnés aux administrations municipales d'élargir les rues, de bien les aligner, de leur donner une bonne exposition ; à moins que les ouvriers ne deviennent un jour, comme naguère, de puissants administrateurs. Quoi de plus inutile que ces détails.

En ce qui concerne l'alimentation, je trouve encore une erreur qu'il importe de signaler ; pour obtenir du bouillon, dit-il, les recherches de M Darcet ont démontré qu'il suffisait de la gélatine dont dix grammes fournissent autant de bouillon qu'une livre de viande ; oui, mais quel bouillon !! Il est depuis longtemps très bien établi qu'en nourrissant des chiens avec de la gélatine, on les voit rapidement dépérir et mourir d'inanition en fort peu de temps C'est en dire assez pour juger le bouillon de gélatine et le conseil d'en faire usage.

Dans ce chapitre, il y a d'excellents préceptes, des détails fort intéressants sur tout ce qui concerne la préparation des aliments et des boissons. On doit regretter d'y trouver encore des considérations trop scientifiques et étrangères au sujet de concours.

Je pourrais faire les mêmes remarques sur les chapitres relatifs aux sécrétions, aux vêtements, à la veille et au sommeil Toutes ces questions sont bien traitées, mais elles ne le sont pas en vue d'une application directe aux ouvriers.

Dans des chapitres successifs, l'auteur examine les influences hygiéniques de la nature des eaux courantes, des eaux stagnantes, du sol et de sa nature variée ; il parle des localités en général, et du département de la Seine en particulier ; il fait preuve de connaissances géologiques, sérieuses, approfondies ; mais toute cette partie est beaucoup trop savante pour des ouvriers. Nous aurions la même remarque à faire sur le chapitre consacré au climat de la Seine-Inférieure et à l'acclimatement ; toutes ces considérations générales fournissent d'utiles renseignements à l'hygiène publique, mais elles sont de trop dans un traité d'hygiène populaire, au moins en ce qui concerne la partie scientifique

Aussi ce travail n'est-il pas un traité d'hygiène populaire mais une analyse des ouvrages d'hygiène publique et privée faite avec soin, clarté et méthode, qui ne peut être à l'usage des ouvriers.

Nous regrettons vraiment l'emploi malheureux que l'auteur a fait de son érudition. Si, pesant bien les termes du programme, il avait su se restreindre, en ne perdant pas de vue qu'il écrivait pour des ouvriers, sauf la question des professions où il est trop bref et qu'il ne semble pas connaître d'une manière suffisante, son travail laisserait peu à désirer. Il y a dans ce long mémoire tous les éléments nécessaires pour faire un bon traité d'hygiène; tous les matériaux s'y trouvent, mais leur mise en œuvre est à recommencer sur un plan mieux approprié au but que se proposait l'Académie.

Le mémoire n° 3 porte pour épigraphe : « Elever l'âme, « développer l'intelligence d'un homme, c'est lui vouloir « et lui faire du bien. »

L'auteur donne de bons avis sur la manière d'élever les enfants, mais en général il fait trop de science.

Souvent incomplet dans ce qu'il importe le plus de faire connaître aux ouvriers, on peut en outre lui reprocher quelques erreurs de détails qu'il serait trop long de vous signaler.

J'aurais voulu vous citer en entier un passage vraiment bien traité, dans lequel l'auteur s'élève avec une sainte indignation contre le culte voué à ces petits insectes qui par milliers peuplent la tête des enfants; il s'indigne ensuite contre la guerre à outrance et souvent bien injuste, faite sans raison, sans motif, aux malheureux et bien innocents vers intestinaux.

Si je n'étais obligé de me restreindre afin de ne pas abuser trop longtemps de vos moments, je vous lirais quelques pages sur la première éducation de l'enfance, sur la manière de corriger les petits défauts naissants, sur la réserve dans les paroles, les gestes, le calme et l'esprit de vérité qui sont si nécessaires aux parents dans leurs rapports avec les petits enfants; vous auriez reconnu un homme plein de sagesse et d'expérience.

A la page 15, il traite des mouvements trop multipliés, fort inutiles, que se donnent les ouvriers, qui ainsi épuisent leurs forces sans nul profit. Les conseils qu'il donne sur ce point sont trop absolus.

Il y a dans la cadence calculée de certains mouvements, qui ne concourent pas directement à l'exécution du travail, quelque chose qui facilite, au moment donné, l'application d'une force plus grande avec moins d'efforts.

Nous aurions aussi désiré qu'il s'adressât au peuple avec un ton de simplicité et de douceur qui vaut à lui seul toute une démonstration quelque savante qu'elle puisse être.

Quelque bonnes que soient les considérations qu'il développe sur l'insalubrité des ateliers, elles seraient beaucoup mieux à l'adresse des maîtres qu'à celle des ouvriers

qui en sont la victime nécessaire, puisqu'ils ne peuvent y rien changer.

En ce qui concerne la propreté, il donne des conseils utiles, fait ressortir avec soin les avantages de cette vertu. Lorsqu'il parle des habitations, il déprécie trop nos villes et l'air qu'on y respire, fait trop l'éloge des habitations rustiques dont l'humidité et la malpropreté n'est que trop connue. Pour ce qui est relatif au mode d'alimentation, il est trop bref, n'entre pas dans assez de détails, et ses conseils ne sont pas assez directement applicables aux ouvriers. Il oublie de parler de l'usage du tabac, source de dépenses considérables, et dont l'abus si répandu n'est pas sans danger. L'auteur traite de l'usage des liqueurs fortes, de manière à faire bien sentir les dangers sans nombre, résultant d'une habitude funeste qui ruine et tue tant de malheureux ouvriers

Après avoir stigmatisé avec force, en style un peu trop élevé, les coupables entraînements du cabaret, il termine en faisant un titre d'honneur aux ouvriers de n'être pas ivrognes. C'est aller trop loin, la pratique des hautes vertus seule honore, mais on ne s'honore pas en évitant de tomber dans le vice le plus dégradant.

Enfin, Messieurs, dans ce travail intéressant, plein d'excellents préceptes, on regrette d'avoir à signaler l'absence de méthode. La marche de l'auteur est embarrassée, on le suit avec peine, les divisions sont mal établies. En lisant attentivement ce Mémoire, on est obligé de reconnaître qu'il est souvent au-dessus de la portée d'intelligence et d'instruction de nos ouvriers des villes et des campagnes. Je dois vous signaler encore une lacune bien autrement importante et regrettable

Nous n'avons rien trouvé de relatif à l'immoralité, aux maladies si déplorables qui en sont la suite, et qu'on peut toujours éviter; c'était cependant un point de la plus

haute importance, dont l'omission est une faute. Mais, Messieurs, si la moralité est le bien le plus réel, la source de bonheur la plus féconde pour tous et pour l'ouvrier en particulier, il n'est pas moins vrai de dire qu'elle n'a de sanction que dans la religion. Aussi, regrettons-nous que rien, dans ce travail, ne soit venu montrer à l'ouvrier la nécessité de se reposer de ses fatigues, au sein de la famille, dans les douces et consolantes inspirations de la foi, par l'observance du dimanche. En résumé, ce travail mérite des éloges à plus d'un titre, mais il est impossible de ne pas reconnaître son insuffisance à remplir le but que s'est proposé l'Académie.

Le Mémoire n° 4 porte pour épigraphe : « benè adhibita ratio cernit quid optimum sit neglecta multis implicatur erroribus. »

Enfin, Messieurs, nous voici arrivés au dernier Mémoire à analyser, c'est aussi, à notre avis, celui qui mérite le plus d'attention, car il approche plus que les autres des intentions de l'Académie.

Méthodique, concis, écrit dans une forme simple, bien à la portée des ouvriers, ce petit traité dit beaucoup de choses en peu de mots ; cependant, on peut lui reprocher, en général, d'indiquer les choses plutôt que de les développer de manière à les rendre saisissables dans leurs détails, ce qui était pourtant très important ; car ceux qui ont vécu avec le peuple savent combien il est nécessaire de presenter, sous des formes variées, la pensée, pour frapper davantage l'imagination et se faire bien comprendre. Les soins de propreté sont bien exposés, ce qui concerne les vêtements est bien traité ; il en est de même pour ce qui est de la propreté des habitations, seulement c'est trop abrégé.

Le chapitre relatif à la tempérance ne manque pas d'in-

térêt, les avis qu'on y trouve sont sagement exprimés : je vous signalerai une bonne petite tirade sur l'ivrognerie et l'usage immodéré des liqueurs fortes.

Les considérations sur le travail sont trop abrégées ; lorsque l'auteur examine en quoi doit consister la tempérance dans les plaisirs, il trace un tableau fidèle des circonstances qui, le plus souvent, conduisent par degré les enfants à la dépravation morale.

Mais, Messieurs, il eut été nécessaire de bien peindre les mœurs si déplorables du peuple, leurs funestes conséquences, et de signaler franchement l'unique remède à cette licence effrénée qui ne peut se trouver ailleurs que dans le sentiment profond du devoir que la religion seule inspire et féconde.

L'hygiène relative aux professions est on ne peut plus incomplète, on pourrait y signaler de nombreuses omissions et quelques erreurs de détails. Ainsi, on ne trouve rien dans cet ouvrage qui soit relatif aux travaux de la campagne, et dans ceux au milieu desquels les ouvriers sont exposés à respirer une poussière chargée de duvet, l'auteur leur conseille de faire usage de masques ; l'utilité de ce moyen, dans ce genre de travail, est fort contestable, ce me semble ; il n'en serait pas de même pour les casseurs de pierres, qui se préserveraient ainsi les yeux des éclats de pierre qui, trop souvent, deviennent une cause de cécité.

Enfin, après un exposé assez rapide des soins hygiéniques à donner aux malades, l'auteur trace quelques considérations morales, bien dites, mais trop abrégées, et qui se trouvent dépourvues de la seule base véritable et essentielle, la religion.

En résumé, ce petit traité d'hygiène incontestablement le plus exact, le plus exempt de divagations scientifiques étrangères au sujet, est écrit simplement, sans

prétention. Nous nous plaisons à reconnaître que la difficulté seule du sujet suffit à excuser les imperfections, les petites erreurs et les omissions que nous avons signalées. Ce travail mérite des éloges et les encouragements de l'Académie.

Ainsi, vous le voyez, le programme de l'Académie n'a pas été compris : donner au peuple les préceptes généraux de l'hygiène appropriés a sa position, descendre de ces généralités aux applications relatives, aux professions en particulier, tel devait être, ce nous semble, le plan naturel de l'ouvrage.

Dans les généralités de l'hygiène exposées avec ordre et méthode, ne rien omettre de ce qui était utile et nécessaire à l'ouvrier; retrancher, sans crainte, tous les aperçus scientifiques, sans objet dans un traité d'hygiène populaire; faire passer la persuasion et la conviction dans le cœur de l'ouvrier par un ton de douceur et de simplicité naïve, tel est le but que devait se proposer chaque auteur.

Mais, Messieurs, il s'en faut de beaucoup qu'il ait été atteint. Aussi, à son grand regret, la Commission a-t-elle jugé qu'il n'y avait pas lieu de donner le prix ; que même il était impossible de décerner de mention honorable au Mémoire n° 4, supérieur aux autres il est vrai, mais trop incomplet pour obtenir un témoignage de distinction aussi marqué.

Si quelqu'un était tenté de juger notre critique trop sévère, qu'il se souvienne qu'elle n'a rien de blessant pour personne, puisque les noms nous sont complètement inconnus, qu'il était impérieusement nécessaire de justifier notre apparente sévérité, et, qu'enfin, il était beaucoup plus utile de signaler, avec la plus entière liberté, les erreurs, que de distribuer des éloges insignifiants, tout en réservant les couronnes.

Les compétiteurs auraient-ils, du reste, gagné quelque chose à une critique restreinte par une bonhomie mensongère ? non, assurément.

L'œuvre était difficile, la tâche ardue, un échec n'est pas une défaite, et, si l'un d'entre eux pouvait être pris de découragement, nous regretterions vivement que les limites restreintes d'un rapport nous aient interdit de citer bon nombre de passages vraiment remarquables. Aussi, espérons-nous que, remise au concours pour 1852, cette question, qui intéresse tant le peuple, recevra une solution digne des encouragements du Ministre, et répondant pleinement aux vœux de l'Académie.

Les conclusions ayant été approuvées par l'Académie, *le prix d'hygiène populaire* est remis au concours pour l'année 1852.

CLASSE DES BELLES-LETTRES.

Rapport

DE

M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

De la Classe des Belles-Lettres et des Arts.

Messieurs,

A cette époque d'universelle publicité, où toute pensée, à peine jaillie du cerveau qui l'a conçue, aspire à se produire au grand jour ; où tout travail, hâtivement élaboré, s'empresse de demander son salaire, les études désintéressées, l'instruction poursuivie pour elle-même et pour soi, le culte de l'art pour l'art, risquent fort de passer pour de brillantes superfluités.

Les Académies littéraires de province, que leurs usages obligent à observer, dans leurs séances habituelles, un huis-clos rigoureux ; dont les publications tardives et à longues périodes ne peuvent obtenir que bien rarement le mérite de l'à-propos ; et dont enfin la voix, calme et grave, périt presque toujours étouffée dans le fracas de la presse quotidienne, peuvent être considérées, à juste titre, com-

me le sanctuaire de ces études discrètes, de cette science spéculative et choisie, qui dédaignent de conquérir au dehors leur part d'influence et leur vain bruit de renommée. Cette disposition à s'isoler, en se détachant de l'impulsion précipitée des tendances contemporaines, a depuis longtemps provoqué la critique des esprits impatients, au jugement desquels toute marche, ralentie à dessein, est un mouvement rétrograde.

Les Académies de province ont donc souvent vu contester leur utilité, et elles ont eu à subir l'information de cet esprit inquisitif de notre époque, qui va scrutant sans cesse et demandant à chaque principe son application pratique, à chaque institution sa raison d'être et sa fin. De ce que l'action lente et restreinte de ces sociétés s'exerce en dehors de la sphère d'activité générale, on se laisse aller, dans le monde indifférent qui les entoure, à nier cette action; de ce que leurs travaux intérieurs ne se révèlent guère au dehors que par quelques résultats de choix, on va jusqu'à mettre en doute la fécondité et la constante succession de ces travaux.

L'appel que l'Académie de Rouen adresse, chaque année, au public pour le convier à venir entendre le compte-rendu général de ses séances, a surtout pour but de protester contre cette injuste mésinterprétation. C'est en s'astreignant à soumettre fidèlement, au jugement éclairé de ses concitoyens, l'exposé succinct de ses discussions et de ses actes, les résultats de son initiative et de ses efforts, qu'elle espère justifier, par l'autorité des travaux accomplis et des services rendus, ses titres à la reconnaissance des hommes de savoir, et ses droits à l'estime de tous.

La classe des Lettres et des Arts, dont l'honorable mais délicate fonction d'énumérer et d'analyser les travaux nous est dévolue, ne s'est pas moins distinguée cette année que

dans le passé par le nombre et la variété de ses productions, par l'étendue et l'importance de ses recherches. Si, dans la revue rapide que nous allons en faire, bien des œuvres, dont les amples et riches développements ont captivé l'attention de la Compagnie, sont réduites aux infimes proportions d'un simple intitulé ou d'une sèche analyse, on n'oubliera pas, pour notre excuse, que la brièveté est surtout ici une nécessité de circonstance, et même un devoir d'urbanité.

Sans nous astreindre à suivre des divisions techniques, nous partagerons notre travail en plusieurs sections, en observant la logique des idées et l'enchaînement des divers sujets entre eux.

Philosophie Religieuse. — A ne considérer que la grandeur majestueuse du sujet, l'élévation de la pensée qui sert à ses développements, et la moralité religieuse de l'enseignement qui en découle, personne ne s'étonnera de nous voir accorder la priorité au discours par lequel M. l'abbé Louvel a signalé son entrée à l'Académie, et qui a pour objet l'*accord de la science et de la foi*, dans l'explication des grands phénomènes cosmogoniques et géologiques. Partant de cette pensée si profondément vraie : qu'un peu de science éloigne de Dieu, que beaucoup de science y ramène, l'orateur, après avoir énuméré les merveilleux progrès de la science moderne, dont les audacieuses conquêtes ne semblaient aboutir à rien moins qu'à précipiter les générations de l'avenir dans des abîmes de scepticisme et d'orgueil, arrive à porter ce glorieux témoignage : que l'œuvre de la science ne détruira pas l'œuvre de la foi, et que, s'il plaît à Dieu de dissiper, devant l'homme, les nuages qui couvrent l'admirable structure de l'univers, c'est pour le faire l'heureux témoin de ses propres grandeurs.

Loin donc de repousser l'influence des découvertes de la science, de s'effrayer de ses conquêtes, la religion s'en réjouit en les bénissant, et demande à Dieu d'ordonner que la lumière se répande partout ; car ce n'est pas seulement l'idée religieuse qui a trouvé dans la science un tutélaire appui, le Christianisme lui-même peut lui demander aujourd'hui des armes invincibles.

M. le Président, en répondant à M. l'abbé Louvel, est entré après lui dans ce magnifique sujet de la science prêtant à la foi son appui, de la religion toujours ferme, toujours immuable, n'apercevant, dans les découvertes nouvelles, que la confirmation de ce qu'il a plu à Dieu de nous révéler sur l'origine et le commencement des choses, que des motifs de bénir et d'exalter sa grandeur.

Pour expliquer cette contradiction que présentent des esprits de nature diverse, s'élançant concurremment à la recherche de la vérité, tout en suivant les mêmes voies, en sondant les mêmes problèmes, et dont les uns, écoutant les suggestions de leur orgueil, arrivent au doute et à l'erreur, tandis que les autres sont amenés à s'incliner devant la sagesse et la puissance infinies; il montre, chez les uns, cette tendance toute personnelle qui fait du *moi humain* comme un foyer vers lequel convergent leurs efforts et leurs succès, et, chez les autres, cette sainte ardeur qui les porte à chercher la vérité pour elle-même, et pour les pures jouissances qui accompagnent sa manifestation. Aux premiers, la triste mission que s'attribuèrent les philosophes du dernier siècle, de saper les fondements de la foi, en attaquant les livres saints sur lesquels elle repose; aux derniers, parmi lesquels brillèrent les Galilée, les Kepler, les Newton, de découvrir les importantes vérités qui viennent confirmer le peu que Dieu a révélé à l'homme.

Enfin, après avoir sommairement établi la preuve de l'antériorité de la Génèse sur les livres sacrés des plus anciens peuples de l'Asie, pour répondre aux esprits graves que préoccupait la haute antiquité de la civilisation égyptienne, et qui doutaient que le premier foyer des arts eût brillé sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, il fait apparaître Ninive, sortant tout-à-coup du sein de la terre, et montrant, en preuve irrécusable de son droit d'aînesse, ses immenses et somptueux débris.

Économie sociale. — Après la foi, la charité; après les sublimes contemplations de la religion, les touchantes inspirations de la bienfaisance; c'est une transition si évidente, qu'elle n'a pas besoin d'être autrement justifiée.

Nous rappellerons donc, sans autre préambule, que M. Nepveur, en venant prendre place au sein de l'Académie, a développé, dans son discours de réception, cette pensée : que, de toutes les doctrines mauvaises, jetées chaque jour au vent de la publicité, il n'en est pas de plus fausse que celle qui tend à établir que, dans ce monde, tout est ménagé pour le riche, et rien n'est fait pour le pauvre.

Pour convaincre de mensonge cette perfide allégation, il lui a suffi de mettre en parallèle la condition du paysan, de l'ouvrier, au XVIIe siècle, avec celle de l'homme du peuple de nos jours; de réveiller le souvenir de la misère profonde qui étreignait l'un, de mettre en regard le tableau consolant des améliorations physiques qui profitent à l'autre; de prouver enfin que la bourgeoisie d'aujourd'hui n'est autre que le peuple d'hier, et que, chaque jour, l'orgueilleux blason héréditaire s'efface pour laisser dominer la noblesse du travail.

Comment peut-on accuser la société moderne de fermer ses yeux au spectacle des misères humaines, quand on la

voit multiplier de toutes parts ces institutions charitables qui ont pour but d'offrir, à chaque douleur un soulagement, à chaque effort une espérance, et qui, depuis la naissance de l'homme du peuple jusqu'à sa mort, viennent prêter à chaque âge leur secourable appui ?

Sans doute on ne saurait espérer de faire disparaître complètement la misère, puisque Dieu ne l'a pas voulu ; mais on peut en alléger le poids ; on peut, en faisant incessamment agir, sans les confondre, ces trois grandes vertus : la charité religieuse, la charité privée et la charité publique, améliorer, étendre, perfectionner ; et s'il n'est pas donné à la société d'arriver au but désiré, sa gloire, au moins, sera d'y marcher.

Dans son discours de réponse, M. le Président, loin de déserter le terrain choisi par notre nouveau confrère, s'y est au contraire engagé plus avant, en faisant usage de tous les moyens d'investigation qu'une haute expérience et de longues recherches spéciales mettent à sa disposition.

Suivant lui, l'étude de la condition des travailleurs, sous Louis XIV et sous ses successeurs, révèle ce fait important : c'est qu'une ligne de démarcation profonde séparait alors les travailleurs des villes et ceux des campagnes.

Le sort des premiers occupa toujours le monarque et ses habiles ministres ; il inspirait à Colbert les admirables règlements destinés à favoriser l'essor naissant de l'industrie ; il s'élevait avec la marche constamment ascendante des salaires ; il semblait, en un mot, en s'éloignant du servage des campagnes, toucher à une sorte d'anoblissement.

Il n'en était pas de même, à beaucoup près, du sort des cultivateurs. Leur condition variait, il est vrai, suivant les progrès réalisés dans l'agriculture au sein de chaque province, suivant l'appesantissement ou l'exemption de l'impôt des gabelles, et suivant une foule d'autres causes

locales ; mais, nonobstant ces différences, on peut considérer comme un fait positif, qu'aucune amélioration dans le régime alimentaire, dans les vêtements et les conditions hygiéniques de l'existence de l'habitant des campagnes n'avait été apportée avant 1815. A partir de cette époque, et surtout par l'effet d'une paix prolongée, l'esprit d'amélioration a rayonné, pour ainsi dire, autour des grandes villes ; peu importe le signe par lequel cette amélioration s'est traduite, elle est désormais un fait incontestable.

Mais que dire maintenant de cette autre classe de travailleurs qui, en 1789, formait une fraction presque imperceptible de la population, et qui aujourd'hui en constitue la partie la plus puissante par l'agglomération de ses forces?

Si le XIXe siècle ne connaît plus le fléau des disettes qui venait régulièrement, tous les trois ans, affliger le XVIIIe, n'y a-t-il pas aujourd'hui le fléau du chômage? Qui oserait dire lequel des deux laisse le plus de misères sans soulagement? Où donc l'ouvrier trouvera-t-il des ressources pour supporter le poids des années de détresse et celui des années de chômage? Dans la charité religieuse, la charité privée, la charité publique? Mais quel état de choses que celui où une moitié de la population serait appelée à nourrir l'autre. Nous sommes, dit en terminant l'orateur, en face du plus redoutable des problèmes; espérons qu'on parviendra à le résoudre.

Histoire, Archéologie. — Des hautes spéculations de la science économique qui intéresse si vivement le présent, nous passons aux doctes méditations de la science qui embrasse l'étude du passé, c'est-à-dire à l'histoire et à l'archéologie.

Un des membres que l'Académie s'honorait le plus de compter dans ses rangs, et qu'une promotion à de hautes fonctions dans l'enseignement allait, quelques instants

plus tard, lui ravir, à son éternel regret; M. Chéruel nous a fait part de l'introduction de l'ouvrage qu'il était sur le point de publier et qu'il consacrait à faire connaître l'administration de Louis XIV, depuis 1661 jusqu'en 1672.

Retracer à grands traits les vicissitudes de la royauté française luttant contre la féodalité et les résistances provinciales, depuis le XIIe siècle jusqu'au XVIe; constater que, à cette dernière époque, il n'y avait plus en France qu'un seul souverain; signaler les efforts que fit dès-lors la royauté pour imposer à la France une administration plus homogène, efforts souvent entravés par les guerres de religion, l'autorité des gouverneurs de province et les luttes de la Fronde, mais qui ne rencontrèrent plus d'obstacles à partir du moment où Louis XIV commença à gouverner par lui-même; tel est l'objet de cette brillante introduction, dans laquelle l'intérêt des considérations est constamment soutenu par l'attrait d'un style net et lumineux.

Les onze premières années de l'administration personnelle de Louis XIV furent les plus fécondes; elles lui méritèrent le nom de *roi administrateur*, qu'un historien moderne considère comme le plus beau de ses titres. M. Chéruel compare, sous ce rapport, ce monarque au Premier Consul, après la tourmente révolutionnaire, quand lois, finances, hiérarchie administrative, tout semblait sortir du chaos pour s'organiser sous l'œil du génie.

La numismatique est un des plus puissants auxiliaires de l'histoire; tel est le sujet, fécond en développements, que M. Léonce de Glanville, membre nouvellement élu, a traité dans son discours de réception. Pour circonscrire cette ample donnée dans de justes limites, et lui assurer, en l'appropriant à nos fastes, cet intérêt spécial qui s'attache à tous les souvenirs de la patrie, l'orateur a princi-

palement considéré la numismatique dans ses rapports avec l'histoire de notre pays. C'est ainsi qu'il nous a montré les Gaulois, nos premiers ancêtres, ne laissant, sur ce sol qu'ils ont habité, pour unique document qui puisse nous instruire de leur existence et de leurs usages, que des médailles, d'abord informes, puis bientôt décorés d'emblèmes sacrés, de noms de tribus et de chefs.

Les Romains, vainqueurs après des luttes héroïques, couvrent la Gaule de leurs fastueux édifices, aujourd'hui pour la plupart ensevelis sous le sol. Les événements se pressent, les règnes se succèdent avec une telle rapidité que souvent l'histoire suffit à peine à enregistrer ces usurpations d'un moment, ces empereurs d'un jour. Qui nous révèle aujourd'hui tous ces noms oubliés? Les médailles qui nous redisent en même temps tous les titres ambitieux dont ces fantômes de puissance paraient leur orgueil.

Avec Clovis, la numismatique devient chrétienne. Jusque bien au-delà des Croisades, la croix est le seul symbole que l'on aperçoive au revers des monnaies françaises.

Avec le XVI[e] siècle, on voit poindre l'aurore d'une grande révolution artistique. L'art monétaire donne naissance à un nouveau genre de monuments : les médailles, destinées à perpétuer le souvenir des nobles actions, des grands événements.

Les médailles, a dit M. le Président, en répondant au récipiendaire, ne nous aident à remonter qu'une partie du cours des siècles; car il y aurait de la témérité à dater les plus anciennes de plus de huit siècles avant notre ère.

Toutefois, malgré le silence équivoque gardé par Homère, il est impossible d'admettre que les puissantes monarchies de l'Assyrie et de l'Égypte fussent, à l'époque de la guerre de Troie, privées de ce principal agent de civilisation. C'est d'ailleurs ce que réfutent la découverte

de bas-reliefs sculptés il y a plus de quarante siècles, et retrouvés dans les ruines de Thèbes, et surtout le témoignage de la Bible, le plus ancien des monuments écrits, qui, par l'histoire de Joseph, vendu vingt pièces d'argent par ses frères, prouve que les Egyptiens et les Chaldéens employaient la monnaie dès le temps d'Abraham.

Ces monnaies, frappées par les Pharaons et les rois d'Assyrie, ont disparu. Les plus anciens siècles hébreux sont postérieurs à la captivité de Babylone. Les Dariques de Perse, retrouvées de nos jours, sont peut-être contemporaines de Darius qui, le premier, les fit frapper. Les nécropoles de l'Étrurie nous fournissent des monnaies grossières, antérieures de plusieurs siècles à la fondation de Rome.

C'est aux Grecs qu'il appartint d'employer à plus noble fin ce qui n'avait été créé que pour les nécessités les plus matérielles. Chez eux, le type monétaire s'élève à la plus haute expression de l'art. Leurs colonies le répandent en tous lieux, et les monnaies que celles-ci frappèrent sont souvent aujourd'hui les seuls monuments qui subsistent de tant de cités florissantes.

Rome, au faite de sa puissance, s'empare de la civilisation grecque, mais pour corrompre sa plus splendide expression : l'art sous toutes ses formes. Avec elle, et en suivant les progrès de sa décadence, l'art monétaire s'altère et se dégrade, et, le jour où le colosse s'anéantit, cet art semble avec lui descendre dans la tombe.

M. Fallue vous a communiqué une note intéressante sur un curieux fragment qu'il a recueilli près du château de Montpoignant, et dont il a fait don au Musée d'Antiquités. C'est une plaque de bronze, estampée d'un médaillon représentant une licorne. L'auteur, à propos de cette empreinte, vous a cité les singulières traditions qui avaient cours au moyen-âge sur cet animal fabuleux, dont on

faisait le symbole de la pureté virginale et l'emblème de la vierge Marie.

Le château de Radepont, célèbre à juste titre par le site merveilleux qui l'entoure, par les eaux abondantes qui l'enserrent de leurs replis, par l'antique donjon ducal qui le couvre de sa grande ombre, par tous les souvenirs historiques que son nom réveille, a fourni au même membre le sujet d'une notice descriptive qu'il vous a communiquée, et à laquelle il a su rattacher avec intérêt la peinture de quelques localités environnantes ; Fontaine-Guerard, gothique monastère aux nobles débris ; Pont-Saint-Pierre, la vieille forteresse des sires de Breteuil ; Bonnemare, rendez-vous de chasse et d'amour de l'insouciant Charles VII ; enfin la côte des Deux-Amants, poétisée par une touchante légende qui se perpétue d'âge en âge, malgré les doutes de la science et les ruines des révolutions.

Biographie. — L'Académie s'est, de tout temps, fait un devoir sacré de rechercher les noms, les productions ou les services de tous les hommes célèbres que la ville de Rouen peut revendiquer comme ses enfants de naissance ou d'adoption. Une Commission permanente est même instituée dans son sein, pour recueillir les documents, pour provoquer auprès de l'autorité de justes réparations d'oubli, et peu d'années s'écoulent sans que d'honorables initiatives soient prises à cet égard. Tout en concourant collectivement à cette œuvre de patriotisme et de reconnaissance, le zèle individuel de la plupart des membres s'exerce à remettre en lumière des noms méconnus, des titres négligés ; et ce sont quelques-unes de ces généreuses tentatives que nous avons à vous signaler.

La ville de Rouen eut l'avantage, à la fin du dernier siècle, d'attirer et de fixer dans son sein un médecin illustre, normand d'origine, dont les immenses services,

quoique à peu près oubliés de la génération actuelle, n'en sont pas moins présents à la mémoire de tous les hommes de science ; nous voulons parler de Lépecq de la Clôture, l'immortel auteur des *Constitutions épidémiques du climat de Rouen et de la Normandie*. Malgré les hautes fonctions médicales qu'il exerça avec tant de distinction pendant le cours d'une longue carrière, malgré la prodigieuse activité et le dévouement sans bornes qu'il sut déployer pour arrêter le développement des épidémies, et qui lui valurent, de la reconnaissance du monarque, des lettres de noblesse rehaussées du plus magnifique éloge, aucune inscription ne redisait son nom, aucun portrait, conservé dans un lieu public, ne rappelait ses traits. Heureusement l'Académie venait d'accueillir dans ses rangs le petit-fils de cet homme illustre. Gardien fidèle de cette glorieuse mémoire, gardien non moins soigneux du portrait de son digne ancêtre, M. Léonce de Glanville comprit combien ce souvenir serait cher à la Compagnie que, vivant, Lépecq avait éclairée de ses travaux, il s'empressa donc de lui offrir une exacte copie de cette unique et précieuse image.

A l'occasion de cette touchante inauguration, M. Hellis, qui s'honore de succéder à Lépecq comme médecin en chef de l'Hôtel-Dieu, vous a chaleureusement retracé tous les titres de ce praticien vénéré à la reconnaissance publique, et vous a fait partager son étonnement de ce qu'aucun monument, rappelant son souvenir, ne le montrât, au peuple comme un bienfaiteur, aux élèves comme un encourageant exemple.

Une autre renommée glorieuse, celle de Lecat, le grand chirurgien, vous a paru non moins digne d'obtenir les honneurs d'une tardive commémoration.

Accueillant donc avec empressement cette occasion de provoquer la double réparation d'un injuste oubli, vous avez immédiatement adressé à l'autorité compétente une

instante sollicitation ; et l'Administration municipale, la Commission des Hospices, ont aussitôt répondu à votre généreux appel par une entière adhésion.

Tout ce qui rappelle le nom de Corneille, tout ce qui peut contribuer à éclairer d'un rayon nouveau la vie de notre grand poète, est assuré de votre bienveillance. M. Ballin, qui s'est fait, avec un zèle bien digne d'éloges, le collecteur assidu de tous ces nombreux détails bibliographiques que négligèrent inconsidérément les biographes passés, et dont profiteront les éditeurs futurs, vous a signalé deux rares éditions rouennaises de fragments des deux premiers livres de la traduction de l'*Imitation ;* et, plus heureuse trouvaille encore, il vous a révélé l'existence, dans un recueil de poésies non moins rare qu'oublié, de deux petites pièces restées jusqu'alors inconnues, et qui sont incontestablement l'œuvre de notre grand poète.

Notre confrère, M. Floquet, a eu l'insigne bonheur de rencontrer une longue lettre autographe de Jouvenet, et il s'est empressé de vous faire partager cette bonne fortune. C'en est une, en effet ; car une lettre de Jouvenet est une relique tellement rare, qu'une longue vie d'amateur pourrait se consumer inutilement à la poursuivre. Celle dont il s'agit est adressée au Parlement de Bretagne, et concerne des peintures que cet artiste était chargé de faire pour le Palais de Justice de Rennes ; peintures que notre confrère, dans une suite d'explications du plus haut intérêt, démontre présenter la plus complète analogie avec celles que, plus tard, Jouvenet exécuta pour la seconde Chambre des Enquêtes du Parlement de Rouen.

Beaux-Arts. — L'art musical, considéré au point de vue historique ou même seulement au point de vue théorique,

a rarement le privilége d'occuper l'attention de l'Académie. Cette année, toutefois, grâce à l'introduction de deux nouveaux membres qu'il nous reste à faire connaître, et grâce à une circonstance fortuite, cet art, considéré dans ses principes d'enseignement, et dans ses vicissitudes relativement à la musique d'église, a occupé une notable place dans le programme de vos lectures.

Notre confrère, M. Martin de Villers, que les préoccupations de sa mission législative, si assidument remplie, n'ont point empêché de vous donner ce témoignage de constant intérêt, à propos d'un opuscule renvoyé à son examen, s'est élevé aux plus hautes considérations sur la théorie et sur les méthodes d'enseignement musical; de telle sorte qu'un simple compte-rendu est devenu, grâce à sa profonde expérience en ces matières abstraites, un mémoire éloquent et disert, dont les plus habiles théoriciens et les principaux professeurs de la Capitale ont immédiatement apprécié la haute portée, et vivement réclamé la publication.

Votre prochain *Précis* devant s'enrichir de ce précieux travail, consacré à l'examen comparatif des différents systèmes de notation musicale, il serait superflu d'en donner par avance une analyse forcément insuffisante. Nous dirons seulement qu'on doit vous savoir gré d'apporter, à la discussion si vivement engagée entre les partisans des méthodes opposées, l'autorité d'une parole grave et conciliante, dont on ne saurait contester la compétence et l'impartialité.

Appelé par vos suffrages à siéger parmi vous, M. l'abbé Langlois vous a lu, comme hommage de sa gratitude et comme tribut de ses recherches, une *Histoire de la musique et du chant dans l'Église métropolitaine de Rouen*. Recueilli à l'aide de patientes investigations, principalement dans l'immense collection des registres capitulaires,

ce riche enchaînement de faits spéciaux, dont les premiers remontent jusqu'à l'apostolat de Saint-Victrice, et dont les derniers nous conduisent jusqu'à Boïeldieu, n'est guère susceptible d'analyse. Ce n'est que dans l'ouvrage même qu'on peut suivre avec intérêt cette longue série de maîtres de chapelle, d'organistes, de chanteurs, dont les noms eurent en leur temps un vif retentissement, et dont la plupart seraient aujourd'hui pour nous comme s'ils n'existaient pas, sans cette réhabilitation inattendue.

Au reste, appréciant toute la valeur de ce travail, dont tous les documents sont inédits ou peu connus, vous avez décidé qu'il serait imprimé dans votre *Précis*.

Vous avez déféré le même honneur à la réponse que M. le Président a adressée au récipiendaire, et dans laquelle il vous a exposé l'histoire des deux grandes révolutions que le chant liturgique éprouva en Occident ; la première du IVe au Ve siècle, par l'adoption de la psalmodie et de l'antiphonie orientales ; la seconde, vers la fin du VIIIe siècle, par la réforme opérée par Saint-Grégoire qui lui a légué son nom.

C'est encore à l'histoire de la musique religieuse que, en entrant à l'Académie, M. Vervoitte, l'habile maître de chapelle, a emprunté le sujet de son discours. C'est à grands traits qu'il a esquissé cette histoire ; signalant les illustres pontifes qui s'attachèrent à conserver au chant ecclésiastique toute sa pureté originelle, à corriger les altérations que le temps, la barbarie ou le mauvais goût avaient réussi à lui faire éprouver ; prouvant que la connaissance approfondie de la science musicale était exigée de tous les aspirants aux fonctions élevées du ministère sacré ; établissant enfin que l'Église possède, dans le plain-chant, un reste vivant des anciens âges, que tous ses soins doivent tendre à conserver dans sa primitive simplicité.

Dans une courte mais éloquente réponse, M. le Président invoque la présence de l'image de Boïeldieu dans la salle de nos séances, pour témoigner que l'Académie ne saurait demeurer étrangère à la marche de l'art musical et insensible à ses progrès ; puis il montre l'esprit de rénovation s'introduisant, à la suite du jeune et habile professeur, dans la modeste école qui éleva Boïeldieu, se communiquant au dehors, et bientôt faisant redire, aux voûtes de l'ancienne basilique, les accents qu'elles avaient depuis longtemps oubliés.

Poésie. — La poésie, comme nous le fîmes observer l'année dernière en pareille circonstance, paraît devoir tenir désormais la plus modeste place dans les comptes rendus de l'Académie. Fille du loisir et de la fantaisie, elle ne rencontre plus guère que par exception, pour lui donner asile,ces esprits d'élite qu'efleure à peine le souffle des agitations, le tourbillon des intérêts qui nous emporte aujourd'hui.

M. Leroy, qui se délasse, en écoutant les muses antiques, des rudes travaux de la magistrature, vous a traduit, d'après Ausone, Claudien et Catulle, trois piquants opuscules de forme et d'intentions diverses, dont le premier, tout empreint d'une aimable philosophie, vous sera redit dans quelques instants.

M. l'abbé Picard, qui sait tempérer les sévérités de ses austères fonctions par une bienveillante indulgence, vous a offert cinquante fables, dont le sujet ingénieusement présenté, la moralité d'une fréquente application, et le trait d'une causticité spirituellement aiguisée, ont été parfaitement appréciés par M Hellis qui vous a rendu compte de ces gracieuses productions.

Enfin, M. Deschamps, se faisant, pour un instant, le critique de joyeux ridicules, appliquant d'une main légère le

castigat ridendo, vous a lu une petite comédie versifiée, en un acte, intitulée *M. Bonœil, ou l'observateur en défaut*, dont notre malin Andrieux a fourni le sujet, et dont on croirait volontiers qu'il a aussi fourni l'esprit.

Arrivé au terme de ce long compte-rendu de tous les travaux originaux présentés à l'Académie par ses membres, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler, notre tâche serait pourtant bien loin d'être épuisée, si nous devions encore vous rendre un compte raisonné de tous les rapports qui, pendant le même laps de temps, vous ont également été soumis. La brièveté, qui est en ce moment notre loi, comme elle est notre excuse, nous interdit l'application de ce principe d'équité : *A chacun selon ses œuvres.*

Cependant, qu'on nous permette d'en exprimer ici notre vif regret ; car, s'il est une matière féconde en aperçus solides, ingénieux ou piquants, c'est, sans contredit, celle que présente cet ensemble de rapports sur toutes les productions qui vous sont adressées, et qui, embrassant les parties les plus diversifiées de la science, font, à chaque pas, surgir les oppositions les plus heureusement contrastées D'ailleurs, n'est-ce pas un dévouement bien digne d'éloges que celui de tant de membres zélés qui, mettant de côté tout intérêt de publicité, tout amour-propre personnel, se résignent à cette tâche ingrate de simplifier, de produire avec art, de mettre avantageusement en relief les idées des autres, quand ils ont tant de fois prouvé, par l'exemple, que celles de leur propre fonds n'étaient pas de moindre valeur.

Payons donc, avec une juste expression de regret et de reconnaissance, le tribut d'une simple mention à tous ces travailleurs dévoués, qui nous ont mis en communication facile, rapide, intelligente, avec les œuvres dont

ils nous ont traduit la pensée , et que sans eux nous aurions pu ne jamais connaître.

A M. Vingtrinier, dont tous les rapports sur les Sociétés de secours mutuels, sur l'allégement des souffrances de la classe pauvre, sont empreints d'une si sincère philanthropie;

A M. l'abbé Picard , dont les études sur l'Esthétique de Hégel nous ont rendu accessibles les régions élevées de l'art envisagé dans ses plus sublimes manifestations;

A M. Lévesque , dont les travaux d'analyste patient et profond ont fait passer sous nos yeux , et comme en un mobile tableau , tous les sujets traités dans les mémoires de trois ou quatre Sociétés savantes ;

A M. Bergasse , qui sait tirer du Journal des savants des séries de tableaux ou de considérations d'un si haut intérêt ;

A M. Ballin , qui fait , de la statistique et de la biographie , l'objet de ses plus fréquentes communications ;

Enfin , à MM. De Caze , Homberg , Clogenson , Barabé , de Glanville , qui , à divers titres , et dans une mesure proportionnée à leurs loisirs ou à leur zèle , ont servi d'interprètes à de nombreux auteurs pour faire arriver , sans effort et sans lassitude , leurs pensées jusqu'à vous.

Parmi les nombreux correspondants qui entretiennent avec vous des relations plus ou moins fréquentes , mais dont nous avons pour usage de ne citer les productions qu'autant qu'elles ont été spécialement composées pour l'Académie , il en est un dont un acte de haute libéralité , récemment accompli à votre égard , mérite une distinction signalée : c'est M. Pécheux , ancien peintre d'histoire , à qui la ville de Rouen doit la décoration de la coupole et des principales chapelles de l'église de Saint-Romain. M. Pécheux est auteur d'un recueil considérable de grands et beaux dessins , exécutés à la plume , d'une main hardie et savante , d'après les monuments antiques et les

ouvrages les plus accrédités, pour servir de manuel iconographique et mythologique à l'usage des peintres et des décorateurs. Ces dessins devaient former la base d'une splendide publication qui reçut un commencement d'exécution, mais que les événements de 1830 forcèrent d'interrompre.

L'auteur, sentant approcher le terme de sa longue carrière, et redoutant qu'une mort inopinée ne vînt disperser, anéantir cette œuvre de prédilection d'une grande partie de sa vie, n'a pas cru pouvoir en faire un plus noble usage, ni la confier à des mains plus fidèles que de l'offrir à l'Académie de Rouen. Les vœux du généreux donateur seront pieusement accomplis, et son œuvre, digne objet d'étude, d'admiration et de respect, transmettra le souvenir de son nom et de son bienfait jusqu'à nos derniers successeurs.

L'Académie, avons-nous dit dans le cours de ce rapport, s'est donné la patriotique mission de signaler les noms ainsi que les titres à la célébrité de tous les hommes nés à Rouen, que des talents supérieurs ou de hautes fonctions glorieusement remplies ont rendus dignes d'être rappelés au souvenir de leurs concitoyens, et d'être en quelque sorte proposés en exemple. Son but est d'obtenir de l'autorité compétente un témoignage public et durable de souvenir en faveur de ces illustrations. Déjà, nous avons cité deux actes émanant de cette initiative, l'un en faveur de Lépecq de la Clôture, l'autre en faveur de Lecat. Nous devons, pour ne rien omettre, en ajouter deux autres qui ont pour objet de signaler à l'autorité et de recommander à sa sollicitude, comme dignes de cet honorable témoignage, les noms de Samuel Bochard, le savant orientaliste, et du comte Mollien, le ministre intègre du trésor public sous l'Empire.

Signaler les distinctions, les récompenses obtenues par des membres de l'Académie, c'est accomplir, dans cette circonstance solennelle, un acte de justice dont personne ne contestera la convenance. Nous constaterons donc que l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, dans son dernier concours sur les ouvrages relatifs à l'histoire de France, a décerné à M. Fallue, membre résident, une mention très honorable, pour son *Histoire politique et religieuse de l'Église et du diocèse de Rouen*, et une autre mention également très honorable à M. Auguste Le Prevost, membre correspondant, pour son *Histoire de la commune du Tilleul.*

L'Académie a, cette année, admis dans son sein, comme membres résidents, pour la classe des Lettres et des Arts :

M. l'abbé Langlois, supérieur de la maîtrise de la cathédrale de Rouen;

M. Vervoitte, maître de chapelle et directeur des études musicales à la même maîtrise ;

M. Delzons, professeur de seconde au Lycée de Rouen ;

Et M. Léon de Duranville, auteur de nombreux travaux historiques sur la ville de Rouen et sur la Haute-Normandie.

Ici se termine la longue énumération que nous avions à parcourir. Tel est le contingent apporté cette année, par l'Académie de Rouen, à l'œuvre collective qu'elle amasse avec une infatigable persévérance ; il suffira sans doute pour témoigner que pas une de ses séances ne s'est écoulée sans que les Lettres ou les Arts y aient fait entendre leur voix toujours si justement appréciée.

NOTICE

SUR

LÉPECQ DE LA CLÔTURE,

A l'occasion de l'hommage que M. Léonce de Glanville a fait à l'Académie du portrait de ce médecin célèbre,

PAR M. HELLIS.

(*Séance du 7 Juin* 1850.)

L'Académie s'est de tout temps montrée fidèle au culte des souvenirs; elle n'a cessé d'entourer d'hommages et de reconnaissance la mémoire de ses bienfaiteurs. Il suffit de jeter les yeux dans cette enceinte, pour apprécier avec quel empressement elle a saisi l'occasion de conserver les traits des membres qui ont concouru à son illustration. Ce sont là en effet ses plus précieuses archives et ses meilleurs titres de noblesse.

Je viens aujourd'hui vous parler d'un médecin qui fut une de nos gloires. Son zèle pour la Compagnie, son goût pour la littérature, sa profonde érudition, les prix qu'il fonda, doivent le placer au nombre des membres les plus distingués de l'ancienne Académie.

Admis en 1780, il la présida en 1783; il n'a cessé d'en

faire partie jusqu'à sa dispersion en 1793, et il figura de nouveau parmi ses membres jusqu'en 1804, époque où il cessa d'exister.

Les travaux d'un membre et ses succès jetant un reflet d'honneur sur la Compagnie qui l'a adopté, permettez-moi de rappeler quelques-uns des titres de Lépecq de la Clôture au souvenir de ses concitoyens.

Nul ne pratiqua son art avec plus de distinction, de noblesse et de générosité ; nul ne rendit de plus grands services à la province qu'il habitait, ne l'éclaira davantage par ses écrits, et nul peut-être n'a été plus complètement oublié.

Arrivé à Rouen avec une réputation déjà établie, il ne tarda pas à être recherché et chargé d'importantes fonctions. Médecin à l'Hôtel-Dieu, médecin des détenus et de la conciergerie, il fut en outre nommé inspecteur de la santé sur les côtes de la Normandie.

Éminent partout, ce fut surtout dans l'exercice de ces dernières fonctions qu'il rendit d'immenses services. A une époque où sans doute la négligence des lois de l'hygiène publique favorisait le développement d'épidémies qui décimaient les populations, il montre une intelligence, une activité, un dévouement au-dessus de tout éloge.

Si les resultats qu'il obtint n'étaient pas certifiés par les actes du temps, on y croirait à peine.

Ses vues ne se bornaient pas à porter remède au mal présent, il se préoccupait aussi de l'avenir, et c'est en grande partie à ses conseils, à ses vues éclairées, qu'on doit la disparition de ces fléaux qui désolaient la province.

Les villes de Caen, du Havre, de Dieppe, d'Honfleur, de Louviers, de Rouen, lui ont, sous ce rapport, les plus grandes obligations.

Chez lui, le désintéressement rehaussait les autres qualités. Toutes les fonctions qu'il remplit pendant 25 ans avec

tant de zèle furent toujours gratuites, ce qui justifie pleinement la distinction que lui accorda le roi Louis XVI, en 1785.

Là ne se bornent pas les services de Lépecq ; il les a perpétués en consignant, dans 3 volumes in-4, le résultat de ses observations, ses moyens curatifs, et l'histoire détaillée d'un grand nombre des malades qu'il a traités ; précieux répertoire pour ceux qui se destinent à exercer dans les mêmes contrées.

Un mérite aussi éclatant attendait sa récompense : il l'obtint comme savent la donner les révolutions, pour lesquelles la vertu et la supériorité sont des crimes irrémissibles. Menacé du Tribunal révolutionnaire, il subit une longue détention ; échappé providentiellement au sort qui l'attendait, il ne crut pouvoir faire un meilleur usage des jours qui lui étaient conservés, qu'en les consacrant au soulagement de ses semblables, avec un empressement et une générosité qui étaient trop selon son cœur et ses habitudes pour qu'il s'en départit jamais. Il fut l'ange tutélaire de la modeste campagne où il exerça pendant les 10 dernières années de sa vie. Il mourut, emportant les regrets de ceux qui l'avaient connu et les bénédictions de tous ceux qu'il avait soulagés.

Une vie pareille mériterait bien, Messieurs, d'être étudiée dans ses diverses phases ; ce serait, ce me semble, un beau modèle à proposer, et un puissant motif d'émulation pour les amis de leur pays, et surtout pour les médecins de la province.

Ses écrits, dictés par le meilleur esprit d'observation, demanderaient à être mis en lumière ; car, chose remarquable, connus de toute la France, appréciés à l'étranger, ils ne sont ignorés que de ceux pour lesquels ils ont été dictés.

A l'Hôtel-Dieu, où Lépecq exerça avec tant de dis-

tinction, je n'ai pas une seule fois entendu prononcer son nom. Nos élèves n'ont appris que par moi l'existence d'ouvrages dont la lecture leur serait si profitable.

Quant aux causes de cette méconnaissance, je pourrais vous les développer et vous révéler ici bien des faits ignorés, mais ce n'est pas aujourd'hui mon but, et cela s'écarterait trop des motifs de cette communication.

Les œuvres de Lépecq ont été pour moi une source féconde d'instruction. Voué au même culte, remplissant les mêmes fonctions, je l'ai toujours regardé comme le plus illustre de mes ancêtres. Souvent, en méditant sur ses écrits, j'ai formé le vœu que sa mémoire fut réhabilitée, et plus d'une fois j'aurais souhaité d'avoir son image devant les yeux, pour m'animer au bien et me donner plus de courage dans les luttes désormais inséparables de l'exercice des fonctions publiques.

Dans un temps où le Conseil municipal et l'Académie honoraient à l'envi les noms de ceux qui avaient bien mérité de la ville et de la province, j'ai demandé comment aucun témoignage public ne rappelait la mémoire d'un homme qui avait rendu des services aussi signalés.

Il me semblait que le nom de Lépecq n'eut point été déplacé auprès de ceux de Lecat, Thouret, Géricault, Dulong, Lémery, du Tronché, et de tant d'autres.

Mes réclamations ont été accueillies avec empressement, mais aucun effet n'est venu réaliser mes espérances.

Quant au second point, j'ai été plus heureux. A peine avons-nous admis parmi nous le petit-fils de cet homme si digne d'être renommé, que j'ai pensé pouvoir trouver, dans les archives de la famille, ce qui faisait l'objet de mes désirs. Cet espoir n'a point été déçu. Je dois à la bienveillance de M. de Glanville l'image fidèle d'un confrère que je regarderai toujours comme mon guide et mon maître.

Je n'ai pas voulu jouir seul de cette bonne fortune ; j'ai engagé notre nouveau confrère à faire hommage à l'Académie du portrait de Lepecq, et je pense n'avoir rien hasardé en lui garantissant un accueil favorable pour un savant de premier ordre, pour un académicien des plus distingués, pour le médecin dont la Normandie doit par-dessus tout s'honorer.

LETTRES DE NOBLESSE

DONNÉES A LÉPECQ DE LA CLÔTURE

PAR LE ROI LOUIS XVI.

Louis, etc.

Notre cher et bien amé le s^r Louis Lépecq de la Clôture, médecin à Rouen, n'a cessé et ne cesse de rendre les services les plus importants. Ses connaissances et son travail lui ont procuré toutes les distinctions et tous les emplois qui peuvent être analogues à son état ; il est associé de la Société royale de médecine, professeur honoraire de la Faculté de médecine, et membre de l'Académie des Belles-Lettres de Caen, ancien directeur de l'Académie des Sciences de Rouen, agréé au collége des médecins de cette ville, médecin militaire de l'Hôtel-Dieu, médecin brévété par nous, et inspecteur de la santé en Normandie. Dès 1765, il a été l'auteur du mémoire de la Faculté de médecine de Caen, sur les avantages et les inconvéniens

d'un nouveau canal navigable de la rivière d'Orne. Cette Faculté n'a pas cru pouvoir mieux répondre à la confiance qu'on lui marquait par rapport à cet objet, qu'en en chargeant le sieur Lépecq de la Clôture dont elle connaissait déjà les lumières et les talents. Elle l'a aussi chargé de correspondre avec le Gouvernement, pour la fondation de deux chaires, l'une d'anatomie, et l'autre de chirurgie. C'est à ses soins et à son intelligence, c'est à tous les mémoires qu'il a rédigés qu'elle est redevable de ce précieux établissement; elle lui en a témoigné sa reconnaissance, en lui faisant expédier des lettres de professeur honoraire. Il exerce, depuis vingt-cinq ans, la médecine dans la province de Normandie; il a été envoyé successivement dans tous les endroits infectés de maladies épidémiques, et notamment en 1767, dans les paroisses de Noyers et de Mizay, où il régnait la plus terrible dyssenterie; en 1770, au lieu du Gros-Theil, où il y avait jusqu'à 1500 malades; dans la même année, à Louviers, où les ravages d'une fièvre pestilentielle avaient répandu de si vives alarmes, que les habitants fuyaient leurs foyers, et qu'on n'osait plus approcher de cette ville; en 1776, à Dieppe, où tant de matelots étaient attaqués, que la pêche se trouvait presque interrompue; en 1778, à Honfleur, où la dyssenterie s'était emparée des gens de mer dont on avait le besoin le plus urgent; en 1780, au Havre, où il y avait une épidémie des plus meurtrières; enfin, dans les prisons de Rouen, qui éprouvèrent aussi les ravages de l'épidémie. Le sieur De la Clôture a porté partout les secours les plus efficaces; il a montré partout le zèle le plus infatigable, le plus grand courage, et les ressources de la plus grande capacité; il s'est exposé à tous les dangers de la contagion, et il a conservé à l'État une multitude de citoyens dont, sans lui, la perte était inévitable. Il continue de veiller sur toute la province de Normandie, il est par-

ticulièrement chargé de l'hôpital de Rouen, des différentes prisons et du dépôt de mendicité Sa maison est ouverte tous les jours pour des consultations gratuites, et il donne à chaque instant de nouvelles preuves de son amour pour l'humanité, et surtout de sa charité pour les pauvres. Il ne s'est pas borné à une pratique si distinguée et si laborieuse; voulant se rendre utile dans tous les temps et dans tous les lieux, il a fait un recueil en trois volumes de ses observations sur les maladies épidémiques. Cet ouvrage a obtenu l'approbation générale, et il a paru si important, qu'il a été imprimé à nos frais, déposé dans toutes les bibliothèques publiques, et envoyé aux sous-intendants et commissaires départis dans les provinces, et à tous les hôpitaux du royaume. Le sieur De la Clôture a fait plus encore; il a provoqué l'émulation de ses confrères et des savants par plusieurs prix qu'il a fournis à la Société royale de médecine, *et à l'Académie de Rouen*, pour être distribués à ceux qui donneraient les meilleurs mémoires sur la millière et sur l'histoire naturelle et médicale de la Normandie. La réunion de tous ces services nous a paru si frappante, que nous avons cru devoir accorder des lettres de noblesse au sieur Lépecq de la Clôture, tant pour lui donner une marque éclatante de notre satisfaction, que pour faire connaître notre attention à récompenser ceux de nos sujets qui montrent ainsi l'exemple du zèle et du désintéressement; et nous avons jugé ledit sieur De la Clôture d'autant plus susceptible de cette grâce que, fils du médecin de la Faculté de Caen, il paraît issu d'une ancienne famille; qu'il a toujours occupé des places honorables dans l'université et dans l'administration municipale.

A ces causes, de l'avis de notre conseil et de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons anobli, et par ces présentes signées de notre main, nous anoblissons ledit sieur Louis Lépecq de la Clôture,

et du titre et qualité de noble et d'écuyer l'avons décoré et décorons, etc.

Donné à Versailles, au mois d'août l'an de grâce 1785, et de notre règne le 12e. Signé Louis; et plus bas, par le Roi, Gravier de Vergennes.

Enregistré à la Chambre des Comptes, aides et finances de Normandie, le 27 janvier 1786. (Elles avaient été enregistrées au Parlement, le 22 novembre 1785) — 8 août 1785, Règlement d'armoiries, par M. d'Hozier pour le sieur Lépecq de la Clôture :

Un écu coupé, le chef de sable à trois bandes d'or; la pointe aussi de sable à une montagne à cinq coupeaux d'argent; et une fasce de même en devise; ledit écu timbré d'un casque de profil, orné de ses lambrequins d'or, de sable et d'argent.

LETTRE INÉDITE

DE JOUVENET,

ET

NOTICE A CE SUJET,

PAR M. FLOQUET.

(*Séance du* 30 *Novembre* 1849.)

Le nom de *Jouvenet*, si honoré en France, est cher surtout à la ville de Rouen qui le vit naître. L'Académie, recherchant curieusement, il y a peu d'années, la maison où était né l'illustre enfant de notre ville, et, après qu'elle l'eut trouvée, faisant placer, au frontispice de l'humble demeure, berceau du grand artiste, un marbre, une inscription commémoratifs, a, ainsi, témoigné hautement combien lui est précieux le souvenir de ce compatriote si célèbre, et combien est vive en elle l'admiration des ouvrages qu'il nous a laissés. Ils sont nombreux les tableaux dus au pinceau de notre Jouvenet, l'un des peintres les plus originaux et les plus féconds, tout ensemble, que mentionnent les annales des arts. Mais, en revanche, il nous reste bien peu de lettres, nombreuses aussi, sans doute, que, dans le cours d'une vie si longue, si laborieuse, si bien remplie, il avait dû nécessairement

se trouver dans le cas d'écrire, ne fût-ce que pour répondre à ceux de ses admirateurs qui, faisant un appel à son génie, sollicitaient de lui quelque ouvrage.

Le Parlement de Normandie, par exemple, avait eu recours à Jouvenet, et lui dut le beau tableau du ***Triomphe de la Justice***, œuvre admirable qui a péri dans la nuit du 1er au 2 avril 1812, qu'il m'a été donné de voir, qu'il m'est interdit de juger, mais qu'il ne m'était pas défendu de sentir. Mon cœur, à la vue de ce chef-d'œuvre, ne se put défendre d'une vive et profonde émotion, dont le souvenir ne saurait s'y effacer jamais.

Au bas de cette toile magnifique, étaient écrites ces notables paroles, que je crois lire en ce moment même où je les redis : ***Johannes Jouvenet, dextrâ paralyticus, sinistrâ pinxit.*** Ces paroles, je ne les devais oublier jamais, ni la belle composition dont elles semblent rendre, s'il se peut, la perte plus déplorable encore.

Dans les recherches auxquelles, autrefois, je me livrai pendant seize années, au Palais, j'avais espéré rencontrer quelques traces de correspondance entre Jouvenet et la cour souveraine qui obtint de lui le beau tableau dont je parlais tout à l'heure. Malheureusement je n'ai rien pu, ou su découvrir, et de tout ce que put et dut écrire un homme si célèbre, si intéressant pour nous, pour la France tout entière, je n'avais jamais vu que sa signature, seulement, apposée au bas d'un acte très insignifiant en lui-même. Mais voilà que, depuis peu, m'est venue la copie fidèle et très authentique d'une longue lettre *inédite* du grand peintre; lettre relative à des peintures qu'il fit pour un parlement, non point, à la vérité, pour le nôtre, mais pour celui de Rennes, qui, longtemps avant celui de Rouen, avait eu recours à son pinceau. Ces peintures que Jouvenet fit pour le parlement de Bretagne, Rennes, plus heureuse que Rouen, les a su religieusement conserver;

elles sont le plus bel ornement de son imposant palais de Justice, où chaque jour les Français, les Étrangers vont les admirer à l'envi. Je les vis il y a quelques mois, et je fus informé dans le même temps de l'existence d'une *lettre* autographe, étendue, de Jouvenet, relative à ces peintures qu'il m'avait été si doux de contempler. La copie promise alors, venue en effet depuis peu, de cette *lettre* désirée, m'a causé un vif plaisir auquel prendront part, je l'espère, des confrères appréciateurs si éclairés des productions des beaux-arts, et auxquels, d'ailleurs, la mémoire de Jouvenet est si chère. Cette *lettre*, quoique relative à des peintures que possède, non la ville de Rouen, mais celle de Rennes, intéresse toutefois la capitale de la Normandie presque autant que celle de la Bretagne. Car, entre ce regretté *plafond* de la deuxième Chambre des *Enquêtes* de notre Parlement, dont je vous parlais tout à l'heure, et le tableau de Rennes, dans la *lettre* que vous allez entendre, existait une analogie frappante, j'ai presque dit une entière identité, le sujet au fond étant le même ; et, à quelques accessoires près, l'exécution étant la même aussi A l'aspect, enfin, de ces deux tableaux naissaient les mêmes pensées, les mêmes sentiments dans l'esprit, dans l'âme de ceux qui purent contempler l'un et l'autre.

Lisons, il en est temps, la *lettre* annoncée, écrite à Paris, à la date du 8 décembre 1694 ; elle fut adressée au Parlement de Bretagne, et est ainsi conçue :

« Messeigneurs,

« Pour obéir aux ordres dont il vous a plu m'honorer, je vous envoie les dessins des tableaux qui doivent être placés dans la Chambre du conseil ; où j'ai exprimé les principaux attributs de la justice sous des figures allégoriques.

« Le grand tableau du milieu est de forme octogone. La *Religion* est au milieu de ce tableau, assise sur une espèce de trône ; la *Justice* est appuyée sur la *Religion*.

« A droite de la *Religion*, sont l'*Autorité* et la *Vérité*. A la gauche, et du côté où est la *Justice*, sont la *Raison* et l'*Eloquence*. Au bas du tableau, on voit la *Force*, qui, par l'ordre de la *Justice*, chasse l'*Impiété*, la *Discorde*, la *Fourberie* et l'*Ignorance*. Au-dessous de la *Raison*, sont deux *Génies de la Renommée* qui publient les décrets de la *Justice*.

« Toutes ces figures ont chacune leurs symboles, autorisés par les antiques ou par la coutume.

« La *Religion* tient un calice d'une main, et le feu divin de l'autre.

« La *Justice* a sa balance et son épée, elle repose dans le sein de la *Religion*, parce que la Justice des hommes est fort imparfaite quand elle n'est pas appuyée sur la Religion.

« L'*Autorité* a un sceptre et des clefs, qui sont les marques qui lui sont données dans les saintes écritures. Le sceptre, orné de fleurs de lys, signifie que le Parlement est le dépositaire de l'autorité royale. L'*Autorité* est appuyée sur la *Vérité*, pour marquer que ses voies sont la *Vérité* et le *Jugement*, suivant l'expression de David. La *Vérité* est nue, elle tient un soleil à la main droite, parce qu'elle aime la lumière, comme le Mensonge les ténèbres. Elle a un livre ouvert dans sa gauche, les vérités morales sont dans les livres des lois divines et humaines. L'*Éloquence* a un rouleau à la main; son air, son attitude et la persuasion peinte, pour ainsi dire, sur ses lèvres et dans ses yeux, font connoître aisément ce qu'elle est. La *Raison* se reconnoît à son air grave et sérieux ; elle s'appuie sur un lion, pour donner à entendre que c'est elle qui réduit ce qu'il y a de plus féroce.

« Le premier des quatre ovales représente l'*Étude*, dépeinte par un jeune homme qui escrit à la clarté d'une lampe ; il a, à son costé, un coq, qui marque sa vigilance et son activité à estudier la jurisprudence. Il est accompagné des Génies et des Amours des sciences.

« Le second des quatre ovalles représente la *Connoissance*, sous la figure d'une femme qui tient un flambeau à sa main, et une horloge de sable. Un génie tient un livre ouvert, qu'il lui présente, pour exprimer, par ces attributs, que la *Connoissance* a besoin de beaucoup de lumières et du secours des bons livres pour se faire de belles idées, et les régler par une sage conduite, marquée par l'horloge de sable.

« Dans le troisième ovalle, j'ay mis l'*Équité*. C'est une femme d'un air majestueux, qui tient, d'une main, une couronne, et, de l'autre, des chaînes, pour marquer qu'elle dispense les récompenses et les peines. Plusieurs génies, autour d'elle, portent différentes couronnes, pour signifier qu'elle honore et qu'elle récompense plus volontiers qu'elle ne punit, rendant néanmoins à un chacun ce qui lui appartient.

« Dans le quatrième ovalle est représentée la *Piété* sous la figure d'une femme extrêmement belle, ayant du feu divin autour de sa tête ; qui, d'une main, répand une corne d'abondance, pour montrer que la justice étant bien rendue par un esprit de *religion* et de *piété*, fait naître l'abondance partout. Elle met la main sur son cœur, pour montrer l'ardeur et la sincérité de son ame. La *Piété* est accompagnée d'un Génie qui lui soutient le bras, pour signifier qu'elle est inséparable de l'innocence et de la vérité. Et pour conclure et terminer ces allégories, j'ai exprimé les suites de l'Abondance par des Amours ou Genies représentés dans deux montants, qui font deux bandes aux deux costés de la Chambre [du Conseil]. Ces Génies

font une décoration de festons, de fleurs, qui conviennent à la beauté et à la magnificence du lieu.

« Je n'ai point envoyé de dessein du *Crucifix*, parce que c'est une figure qui se doit peindre après le naturel. Je me flatte que vous aurez confiance à ma probité sur cet ouvrage comme pour les autres.

« Je vous envoye deux models de la manière que les panneaux doivent être peints (qui seront tous différents les uns des autres, tant sur la cheminée qu'aux deux autres endroits que j'ai disposés.) Ils seront faits par les plus habils hommes qu'il y ait en France, et je meslerai dans ces dits panneaux des figures qui auront rapport aux ouvrages du plafond, et je vous supplie de considérer la différence de ces ornements à ceux de vostre Grande-Chambre. Les Armes de France seront d'un costé, et les Armes de Bretagne de l'autre. A l'égard de l'or *qui est sur les models*, il ne devient jamais beau sur le papier ; il sera incomparablement plus beau sur les dits ouvrages.

« Messeigneurs, j'aurois pu m'estendre davantage pour vous marquer sur chaque figure, en particulier, toutes leurs qualitez, de la manière dont elles sont marquées dans les médailles antiques et dans les anciens auteurs qui m'ont donné des lumières de ces figures allégoriques. Quand je ferai ces ouvrages, je vous demande la liberté de changer ce que je jugerai à propos pour l'embellissement et la perfection de l'ouvrage. Je m'attacheray très particulièrement à vous donner de beaux airs de teste, où j'exprimeray le plus noblement qu'il me sera possible les passions de toutes ces figures allégoriques, et je n'espargneray rien pour vous contenter, et pour vous marquer que je suis, avec un profond respect,

« Messeigneurs,

« Vostre très humble et très obéissant serviteur,

« Jouvenet. »

Tel est, Messieurs, le texte de la lettre de Jouvenet, dont j'avais à cœur de vous faire hommage. Entre le principal sujet qui est décrit et celui qu'il exécuta dans la suite pour le Parlement de notre province, existait, je le répète, analogie, parité, presque identité, on le pourrait dire; vous en croirez volontiers votre confrère qui a vu les deux tableaux, et qui, de plus, possède une esquisse peinte par Jouvenet lui-même, du grand plafond qui décorait autrefois la salle de la deuxième Chambre des Enquêtes.

Je puis, au reste, produire un autre témoignage contemporain de Jouvenet lui-même, je veux dire la *description* de son tableau de Rouen, rédigée, imprimée au moment où les habitants de notre ville furent admis à contempler ce tableau, qui venait d'être placé sous la direction du peintre et sous ses yeux. Car ce tableau, que Jouvenet avait fait à Paris, et que le Régent, la Cour, la Capitale étaient allés admirer au Collége des *Quatre Nations*, où était l'atelier de l'artiste, Jouvenet vint à Rouen le faire placer lui-même, et si j'osais mentionner ici une *Anecdote* intitulée : *Le Carosse de Rouen*, ce serait uniquement pour assurer que foi est due à ce qui y a été dit de Jouvenet dans sa ville natale, pour la pose de son plafond peint pour la deuxième Chambre des Enquêtes. Nous en avons pour garant le neveu, l'élève de Jouvenet, Restout, qui raconte le fait dans des *Notes* écrites manifestement sous la dictée de son oncle.

Voici, quoi qu'il en soit, la *Description* de ce plafond, imprimée à Rouen sous les yeux de Jouvenet, et sur des indications qui émanaient de lui :

Description du tableau de la seconde Chambre des Enquêtes (*du Parlement de Rouen*) (1).

---

(1) C'est ici la reproduction fidèle d'un *imprimé* du temps, distribué dans Rouen à l'époque où Jouvenet vint à Rouen faire placer son tableau.

« Le dessein que M. Jouvenet a eu, dans ce tableau, a été de représenter le *Triomphe de la Justice*. Rien de plus juste que cette idée, puisque le Parlement de Rouen est un des plus augustes sanctuaires qu'elle ait dans notre France.

« *La Religion*, assise dans un trône noblement et modestement paré d'une draperie également simple et majestueuse, est facile à reconnaître à cette simplicité, et au calice rayonnant qui est le symbole de son adorable sacrifice.

« *La Justice*, qu'on reconnaît aisément à la balance qu'elle tient à la main, est appuyée sur *la Religion*, parce que ses décisions ne sont justes qu'autant qu'elles sont établies sur les règles éternelles et les maximes inviolables de la religion.

« La figure de *Minerve* réunit dans ses ornements les symboles de l'église et de la prudence, qui sont les fidèles compagnes de la *Justice*

« Sur un nuage, on aperçoit la *Vérité*; elle est représentée par une femme nue, mais très modeste; elle tient de la main droite un soleil, et de la main gauche un livre; ce sont autant de symboles qui désignent sa simplicité, son élévation, et qui marquent qu'elle seule doit instruire et éclairer les juges par la plus pure et la plus brillante lumière, et qu'il leur est glorieux de s'y soumettre.

« Au-dessous, est représentée la *Paix*, qui amène l'*Abondance*; l'une et l'autre sont procurées aux hommes par la *Justice*.

« L'*Eloquence*, dont la figure est peinte d'après une très belle personne, est aux pieds de la *Religion*; son attitude, pleine de grâce, exprime parfaitement bien les charmes de l'*Eloquence*. Cette agréable figure donne une idée vive et naturelle du beau talent de la parole, dont notre auguste Parlement a donné, dans tous les temps, de parfaits modèles. Deux petits *Génies* accompagnent l'Eloquence, et fournissent à sa mémoire le discours qu'elle prononce.

« Pour n'obmettre aucune des vertus qui sont inséparables

de la *Justice*, on a exprimé la *Force* par une femme qui tient une massue et s'appuie sur un lion ; ce qui marque que la Justice se rend la maîtresse et soumet à ses lois les choses les plus indomptables.

« La *Renommée* est au haut du tableau, qui va publier les décrets de la Justice, ce qui fait un contraste très agréable au tableau.

« Le *Groupe* qui est au bas de ce grand ouvrage, représente tous les vices renversés et foudroyés par le *Génie de la Justice*, qui tient un bouclier où sont les armes du roi, dont le Parlement fait respecter la souveraineté, comme l'image et la splendeur de la première majesté du Tout-Puissant. La principale de toutes les figures des vices est la *Fourberie*, qui a son masque à la main et laisse voir son visage ; ce qui marque que la Justice découvre le *Mensonge* et l'*Imposture*.

« La *Discorde* est exprimée par la figure qui tient deux flambeaux, pour porter le feu de la guerre dans l'Eglise et dans l'Etat, et animer les passions des hommes par la mauvaise chicane et les disputes pernicieuses.

« Au-dessous de la *Discorde*, on voit un homme renversé, dont l'air sépulcral et l'habillement magique ou pharisaïque désignent tout à la fois : la superbe hérésie, la folle superstition, la dévotion erronée, le faux zèle, qui, sous prétexte de religion, violent la religion même en attaquant sa véritable doctrine, et en méprisant les puissances établies de Dieu pour la protéger ; mais la Justice venge la Religion des pernicieux desseins de ses ennemis, elle étouffe par son autorité divine, l'esprit d'envie et de sédition qui les anime, et les précipite avec indignation dans les noires ténèbres d'un affreux désespoir

« L'*Avarice* est bien dépeinte par une vieille femme qui a une bourse pendue à son cou, et qui se cache dans l'obscurité.

« L'*Assassin* est représenté le poignard à la main, et re-

vêtu d'une peau de tigre, l'animal le plus féroce. On voit, à côté, une femme qui exprime la *Lubricité*; elle se précipite, avec tous les autres vices, sous le voile de l'iniquité.

« L'*Ignorance*, que ses oreilles d'âne font assez connaître, est mise en fuite; à côté est une espèce d'*Esclave*, qui a la figure d'un *faux témoin*.

« Entre les autres figures du tableau, on remarque encore un homme d'une grande taille, qui tient un poignard; c'est un ministre de la Justice. La jeune femme, dont les cheveux sont liés d'un ruban vert, est une séduisante et corruptrice solliciteuse de procès.

« Voilà ce qui compose le tableau allégorique que M. Jouvenet, de Rouen, peintre ordinaire du roi, et ancien directeur et recteur de l'Académie royale de peinture et sculpture, a traité d'une manière admirable, *et qu'il a peint de sa main gauche*, étant paralytique de sa main droite. Il y a un contraste, dans tout ce bel ouvrage, qui fait un effet merveilleux. Les règles de la peinture, tant pour la correction du dessin que pour les expressions, la distribution des lumières qui font un beau clair obscur, et la perspective qui met toutes les figures en leur place, y sont observées avec un goût, un soin et une attention qui répondent à l'amour que cet illustre citoyen a pour l'ornement et la gloire de sa patrie. »

Ici finit l'imprimé, et doit aussi finir ma tâche. Le nom de Jouvenet, Messieurs, et votre attachement pour sa mémoire vous porteront, j'ose l'espérer, et je vous en supplie, à excuser la prolixité de cette *Notice* tracée à la hâte, vous ne l'avez que trop bien aperçu. Mais, en vérité, le temps m'a manqué absolument, à mon très grand regret, pour la faire plus courte et un peu moins indigne de votre indulgente attention

---

DISCOURS DE RÉCEPTION

DE

M. L'ABBÉ LANGLOIS,

contenant

LA REVUE DES MAITRES DE CHAPELLE ET MUSICIENS DE LA MÉTROPOLE DE ROUEN,

Prononcé dans la Séance du 28 Juin 1850.

Messieurs,

Dans votre dernière séance solennelle (1), dont le souvenir restera toujours gravé dans mon cœur, vous avez bien voulu ouvrir cette enceinte à la musique de notre métropole, et encourager ses essais par des applaudissements et des lauriers. Aujourd'hui, en m'accueillant avec tant d'indulgence parmi vous, vous me décernez un honneur qu'elle partage avec moi. J'essaierai d'acquitter la dette de la reconnaissance, en retraçant sommairement l'histoire du chant et de la musique dans notre église métropolitaine.

Le plus ancien monument littéraire de Rouen, le discours de Saint Victrice à la louange des saints, nous montre l'usage du chant ecclésiastique et de la psalmodie, en pleine vigueur dans cette ville à la fin du IVe siècle.

(1) Séance publique de l'Académie, le 16 août 1849.

Lorsque ce saint évêque déposa les reliques du martyr Gervais dans l'église qu'il avait lui-même bâtie, des troupes de fidèles, des colléges de moines et de vierges y entonnèrent des cantiques sacrés, et de nombreux enfants la firent retentir des sons joyeux de leurs voix innocentes (396) (1).

La renommée du chant rouennais avait même passé les monts avec le nom de Victrice : « Votre ville, lui écrit « Saint-Paulin de Noles, était à peine connue jadis, même « des pays voisins. Aujourd'hui nous l'entendons citer avec « éloges dans des provinces lointaines, et comme une « des cités les plus riches en édifices sacrés. Chaque jour « dans des églises nombreuses et de pieuses solitudes, « votre troupeau réjouit le ciel *par les concerts harmonieux « de la psalmodie* (2). »

Que dans ces temps reculés, on mêlât le son des instruments aux chants liturgiques, au moins dans les plus célèbres églises, c'est ce que les poèmes de Fortunat ne permettent guères de révoquer en doute. « D'un côté, dit cet évêque, « l'enfant mêle sa voix douce et perçante aux instruments « bruyants, de l'autre, le vieillard pousse de son gosier une « voix large et éclatante comme la trompette. Le bruit des « cymbales se marie aux sons aigus des instruments à « vent, et la flûte fait entendre ses modulations variées . .

(1) Hinc monachorum caterva... Hinc illibatarum virginum chorus... Hinc innocentium puerorum sonora lætitia... Psalmorum verba libemus.. Sacræ virgines, Psallite! Psallite! (Sancti Vitric. Rothom. archiep. Liber de Laude sanctorum... retrouvé par Dom Mabillon, dans la bibliothèque de l'abbaye de St.-Gal., édition de l'abbé Mignot, Auxerre 1769, p. 75 et suiv.)

(2) Quotidiano sapienter psallentium per frequentes ecclesias, et monasteria secreta, concentu. (Paulini ad Victric. epist. apud Mabillon, de Cursu Gallicano, p. 408.

« Les paroles suppléent aux accords muets de la lyre ..
« A l'ordre du pontife, le clergé, le peuple, les enfants
« entonnent la psalmodie » (1). C'est ainsi qu'à l'arrivée des barbares qui déjà inondaient nos contrées, l'art musical, comme tous les autres, trouvait son salut dans l'église.

Au VIe siècle, notre évêque Saint-Prétextat se console dans son exil de l'île de Jersey, en composant des chants religieux qu'il soumit plus tard à l'examen d'un concile(2). (577-584). — C'est pendant qu'il préside au chant alternatif des psaumes, qu'il est frappé mortellement par un sicaire de Frédégonde (589).

Au VIIe, Saint-Ouen est sacré évêque à Rouen, avec Saint-Eloi, au milieu d'une nombreuse assemblée de clercs et des chœurs des chantres (3) (640).

Jusqu'au milieu du VIIIe siècle, l'église de Rouen, comme toutes celles des Gaules, avait sans doute emprunté ses chants, partie aux églises d'Orient, partie à Saint-Ambroise (4). Sous le pontificat de Saint-Remi, frère du roi Pepin, une réforme radicale s'opéra dans sa liturgie; une école de chant grégorien s'ouvrit dans la cathédrale de Rouen sous la direction de Siméon, maître habile, que Remi avait lui-même ramené d'Italie. Rappelé par le pape pour diriger l'école romaine, Siméon enleva ses élèves à Rome pour les perfectionner dans leur art, et ils

(1) Venantii Fortunati carmina, lib. II, p. 59, édition de Browerus.

(2) Gregor. turon. col. 393, et apud Chéruel, hist. de Rouen, t. I, p. XIII.

(3) Inter agmina clericorum, inter choros psallentium, consecrati sumus (Vita Eligii ab Audoeno, lib. II, cap. 2.)

(4) Voir Dom Guéranger, t. I, p. 204, et Lecerf de la Vieuville, part. II, p. 88.

fondèrent plus tard des écoles dans les Gaules (1). Grâce à leurs efforts, soutenus des édits de Pepin et de Charlemagne, les chants et les rites romains régnèrent bientôt sans partage dans notre patrie. L'église de Rouen avait, en grande partie, donné l'impulsion à cette révolution, devenue fameuse dans les annales de l'Eglise (2).

Charlemagne multiplia les écoles de chant dans tous ses états. Celle du monastère de Fontenelle, depuis Saint-Wandrille, devint très florissante sous l'abbé Gerwold (3); mais la science du chant dut beaucoup souffrir de l'invasion des Normands. A chaque instant, moines et prêtres délogaient en tumulte pour se dérober à la fureur des barbares. Les livres périssaient dans les flammes avec les églises et les monastères Ils étaient devenus si rares, qu'en certains lieux, le même missel servait à plusieurs églises à la fois, et voyageait sans cesse de l'une à l'autre (4). Après la conversion des chefs normands, on vit bientôt refleurir un art inséparable du culte extérieur. Au milieu du XIe siècle, l'abbé Isembert l'enseignait avec gloire dans son monastère de la Trinité du mont Sainte-Catherine (Bonsecours). Il y forma des élèves très habiles, et popularisa par ses chants l'histoire de Saint-Nicolas, encore inconnue dans nos contrées (vers 1040) (5).

Sous le pontificat de Maurile (1065), l'église métropo-

---

(1) Apud Sirmond concilia Galliæ, t. II, p. 58.

(2) Remigius cantum et ritus romanos in Gallias introduxit (Gall. Christ, t. XI, col 20.)

(3) Gallia christiana, t. XI, col. 172.

(4) Denina. Révolutions de la littérature, p. 98.

(5) Apud chronicon triplex et unum Manuscrit de la bibliothèque de Rouen, folio 40, 41, etc.; et apud Chéruel. hist. de l'enseignement public à Rouen, au Moyen-âge

litaine retentissait jour et nuit du chant des psaumes, des répons, des hymnes, des graduels. Les chanoines, les clercs, les enfants y prenaient part alternativement. La liturgie avait des formes arrêtées, une organisation complète. C'est ce que nous apprenons de notre archevêque Jean d'Avranches, dans son livre si curieux des *offices ecclésiastiques*.

A la fin du XIIe siècle, la bibliothèque de la cathédrale abonde en livres de chant, tels que graduels, missels, bénédictionnaires, tropaires, hymnaires, etc; on y conservait aussi les livres de Boëce et de Martianus Capella sur la musique (1).

C'est en 1377, sous le pontificat de Guillaume de Lestrange, que les registres capitulaires mentionnent, pour la première fois, une maîtrise proprement dite, composée de quatre enfants, et à leur tête un maître appelé Médard (2). Le 1er décembre 1386, le chapitre choisit un organiste nommé Labbé, et s'engage à remunérer son talent par un traitement annuel de 10 livres. L'usage des orgues remonte-t-il plus haut dans l'histoire de notre cathédrale? Je l'ignore (3); ce qu'on sait bien, c'est qu'à la fin du XIIe siècle, le clergé normand s'effarouchait encore de ce superbe instrument, comme d'une nouveauté profane. Les critiques du temps tombèrent sur les moines de Fécamp qui en avaient construit un dans leur abbaye (4). On sait aussi que la métropole de Lyon, les Chartreux, les Oratoriens en repoussèrent constamment l'usage, et que le bénédictin Dom Bastide, en plein règne de Louis XIV, écrivit sa

(1) Catalogue des livres de la cathédrale de Rouen, sous les archevêques Rotrou et Gautier, au livre d'ivoire, f° 128, et dans le cartulaire de Notre-Dame, f° 53, recto. Biblioth. de Rouen.

(2) Reg. capitul., 13 nov. 1377.

(3) Voir la note qui suit la liste des organistes, *ad calcem*.

(4) Neustria pia, p. 230

dissertation *de organis è monachorum monasteriis eliminandis*.

En 1410, le nombre des enfants est porté à six. Ils chantent sous la direction de Jean Guerout (1405), de Robert L'Abbé (1419), de Jean Langlois (1423), de Nicolas Decan, maître-ès-arts (1425), de Jean d'Eudemare, aussi maître-ès-arts et chanoine (1433). A partir de Jean d'Eudemare, le chapitre continua de choisir dans son propre sein les maîtres des enfants. Le grand chantre Robert-le-Sueur les instruisit pendant sept ans dans sa propre maison, et fut autorisé, dans un temps de famine, à engager un calice d'or pour payer leur nourriture (1).

Les chanoines Radulfe de Hangest (1444), Pierre de Lagny (1446), Guillaume Poulart (1454), Jean Quatreul (1454), Mathieu Gaudin (1456), Pierre Escoulant (1457), remplirent, comme Robert-le-Sueur, la charge de maître des enfants Pierre Escoulant, maître-ès-arts, les instruisait dans la maison d'un autre chanoine nommé Guillaume du Désert. Il mourut curé de Sainte-Marguerite-sur-Duclair, léguant à la bibliothèque capitulaire plusieurs importants manuscrits (2).

Qu'on ne s'étonne pas de voir ces dignitaires de l'église occupés à gouverner et à instruire leurs enfants de chœur. Ce fut dans le même siècle (vers 1420), que l'illustre chancelier Gerson écrivit son traité de l'éducation des enfants de chœur de Notre-Dame de Paris (3), et traça des règles minutieuses, pour leurs études, leurs jeux,

---

(1) Unum calicem auri ad impignorandum pro nutriturâ eorumdem puerorum. (Regist. cap., 1[a] junii 1450.)

(2) L'un contenait les épitres de Saint-Jérome, l'autre était intitulé : De casibus virorum illustrium.

(3) Doctrina pro pueris ecclesiæ parisiensis ; inter opera Gersonis, t. IV, col. 717.

leurs vêtements, et le régime propre à la conservation de leur voix. On trouve des règlements analogues dans les actes du chapitre de Rouen, qui défend aux enfants l'usage de l'huile et de la chair de porc, pour prévenir l'altération ou l'embarras de leur voix : *Ne voces illorum corrumpantur vel impediantur* (21 et 26 septembre 1471 et 6 mars 1483). Le pape Saint-Grégoire-le-Grand avait lui-même enseigné le chant, et, au siècle dernier, on montrait encore à Rome le fouet avec lequel il stimulait la paresse des enfants qui prenaient ses leçons (1). Mabillon raconte que ceux de l'abbaye de Cluny, choisis exclusivement dans les familles nobles, étaient élevés et instruits avec des soins extraordinaires (2). Gui, chanoine et archidiacre de Rouen, puis préchantre du Mans et successeur du célèbre Hildebert dans l'évêché de cette ville, apprenait aux enfants à chanter (3). On allait de Normandie apprendre le chant, sous Arnould, grand chantre de Chartres, et disciple du célèbre Fulbert (4). Les maîtrises des cathédrales et des abbayes étaient les seules écoles de chant. Des hommes illustres en tout genre en sortirent ; nous citerons seulement le pape Urbain IV, enfant de chœur de la cathédrale de Troyes (5) ; Erasme, enfant de chœur à Utrecht (6) ; Roland de Lassus ; Giroust; Grétry ; Méhul; Lebrun : les deux Haydn ; Lesueur, etc., etc... tous, élèves de diverses maîtrises.

---

(1) Danjou, De l'état du chant en France, et Jean Diacre ; vita Gregor. Magni, lib. II, cap. 6.

(2) Annal, benedict, t. V, p. 252.

(3) Traité du chant par Lebœuf, p. 21, et apud Analecta, p. 320

(4) Ibid. p. 24, et Ordric Vital, apud Duchesne, p. 485.

(5) Lebœuf, traité du chant, p. 13.

(6) Fétis, biographie des musiciens, au mot : *Hobrecht*.

Les enfants de chœur jouissaient de privilèges singuliers, comme de porter le manipule au bras gauche, à Cluny (1), et entre les doigts de la main gauche, à Saint-Jean de Lyon, en chantant les prophéties du samedi-saint (2). A Rouen, ainsi qu'à Vienne, le jour des Saints-Innocents, ils remplissaient toutes les fonctions du chœur, et occupaient les hautes stalles; l'un deux portait même le titre d'évêque (*dominus episcopus*), marchait revêtu d'une chape magnifique, la mitre en tête et le bâton pastoral à la main, il entonnait l'invitatoire, le Te Deum, la prose, etc., et bénissait solennellement le peuple (3); tout chevalier qui entrait dans le chœur avec des éperons, était tenu de les lui abandonner. Contre la coutume établie, Vincent Roussel, de Harfleur, refusa ses éperons au *petit-évêque*, et le frappa même de son épée; il fut contraint, dès le lendemain, de venir faire satisfaction au Chapitre (30 Janvier 1391). Au milieu du xve siècle, la chape du *petit-évêque* fut vendue, et la *Fête des Enfants* remplacée par quelques jours de congé qu'ils passaient souvent chez les moines de Jumiéges, de Saint-Wandrille ou de Bon-Port (1452-53); mais ils conservèrent le droit de s'emparer des éperons qu'ils trouvaient dans le chœur; ils voulurent même l'étendre aux nefs de l'église; le chapitre le leur défendit sous peine d'être châtiés rigoureusement (14 janvier 1632).

Du reste, leur condition était fort pénible : soumis à une discipline rigoureuse, levés longtemps avant l'aube, vêtus légèrement, la tête rasée, ils assistaient, en toute saison, aux offices du jour et de la nuit. *Selon une ancienne cou-*

---

(1) Lebrun-Desmarettes, voyages liturgiques, p. 150.

(2) Ibid., p. 63.

(3) Apud Johann. Abrinc. lib. de officiis ecclesiasticis, édition de 1679, p. 36, 121, 202, par Lebrun-Desmarettes.

tume ; il y avait des verges en permanence derrière le maître autel, pour châtier leurs omissions et leurs fautes (1). Moins docile aux conseils de Saint-Augustin qui ne voulait pas qu'on fît entrer la science par le sang, qu'à ceux de Gerson qui autorisait l'usage modéré des verges (2), le Chapitre le permettait aussi (3), et, à la maîtrise de Rouen comme à celle de Vienne, l'illustre Haydn eût pu se plaindre de recevoir *plus de taloches que de bons morceaux* (4). Souvent la correction par les verges s'administrait devant tous les chanoines réunis (5). Quelquefois les enfants prosternés à terre et les mains jointes, obtenaient une sentence de pardon (6) ; ou bien, ils s'insurgaient et fuyaient. Cinq d'entr'eux s'enfoncèrent un jour dans le pays de Caux par une marche de douze lieues ; on les rejoignit au village de Cliponville (7).

Jusqu'au milieu du XVe siècle, le simple plain-chant paraît être seul en usage dans l'église de Rouen, et les études des enfants se bornent à l'antiphonaire et au graduel (8). Si l'on y connut le déchant qu'on fait remonter au Xe siècle (9), qui prit le nom de contre-point au XIVe (10), et que

(1) Juxta morem antiquum reponantur virgæ retro majus altare (reg. cap., 26 déc. 1477.)

(2) Fiant punitiones de virgis temperatè (Gerson, t. IV, col. 720.

(3) De virgis cum matura correctione (reg. cap. 1443.)

(4) Fétis au mot *Haydn*.

(5) Registres capitulaires, 1er mai 1481.

(6) Genibus flexis, et manibus junctis, ibid. 4 avril 1503.

(7) Tendendo apud caletum ultrà undecim leucas, ab hâc urbe, advenerant parrochiam de Cliponvillâ. (Ibid. 20 et 21 juillet 1503.)

(8) Ibid., 10 juillet 1399.

(9) Castil-Blaze, *Hist. de la chapelle royale de musique*, p. 41

(10) Fétis, *Résumé de l'Histoire de la musique*, p. CXCVIII.

l'église de Paris rejetait encore au temps de Gerson (1), nous n'en trouvons aucune mention dans nos archives. Mais vers 1450, la musique fut introduite dans presque toutes les églises d'occident (2), et celle de Rouen se laissa entraîner au mouvement général. Le Chapitre ordonne qu'un motet sera chanté par les enfants, lorsque la reine d'Angleterre visitera l'église (22 mars 1444). Peu après, des virtuoses de la ville viennent bénévolement au chœur, aider à l'exécution des motets dont le goût va croissant (1466). Le chanoine Jean Quatreul, maître des enfants, reçoit l'ordre positif de les instruire dans la science musicale (3). On accueillit avec transport les premiers essais de cet art enchanteur. On priait les enfants de répéter leurs motets devant le portail Saint-Romain pour l'amusement du peuple (1477). Les évêques de Laon et de Coutances, à leur passage à Rouen, sollicitent comme une grâce de les posséder un moment et de les entendre (1446-1452). Le Chapitre les envoie au bailli d'Évreux, pour le consoler d'une perte cruelle par leurs doux accents (4) ; il en refuse un aux ardents désirs de Jean Henri, grand-chantre de la cathédrale de Paris (5). Un marchand du Neubourg en enleva deux que les courriers du Chapitre

---

(1) Gerson, ubi suprà.

(2) *Traité de la coutume de prier debout*, par Lelorrain, chapelain de la cathédrale de Rouen, t. 1, p. 295.

(3) Ministrabit eis doctrinam in musicâ. — *Reg capit.*, 1er septembre 1467.

(4) Si eos velit audire, pro consolando eum. [*Reg capit.*, 1er nov. 1449].

(5) Scribatur Johanni Henri, cantori Parisiensi, excusando capitulum, super quodam puero Albæ quem affectabat habere. [Ibid. 24 août 1467.]

ramenèrent heureusement du bourg d'Elbeuf (1) (1488). Leur nombre était alors de 8. Une bulle papale, transmise de Rome par le cardinal d'Estouteville, leur accordait cent livres de rente sur la cure de Saint-Maclou (1471).

L'orgue de petite dimension et relégué dans une chapelle du bas-côté nord (2), ne répondait pas à la grandeur du vaisseau. L'archevêque Robert de Croixmare, transformant pour plusieurs années son palais en atelier, y fit construire un nouveau jeu d'orgue, d'une admirable magnificence (*miræ magnificentiæ*), qu'on plaça au fond de la grande nef (3). Jean Fleury, Robert Martin, Guillaume Duval, Raoul de Sainne, sont les premiers artistes appelés à toucher le puissant instrument ; en même temps, les enfants apprennent l'art du chant sous les chanoines Jean Letourneur et Pierre Mésenge, tous deux particulièrement chers à Georges Ier d'Amboise, qui éleva le premier à la dignité de grand-chantre (1500).

La musique, partout cultivée avec passion au XVIe siècle (4), prit à Rouen un essor extraordinaire sous les deux cardinaux d'Amboise. Alors les registres capitulaires nous montrent les chanoines constamment en quête de musiciens à Paris, à Chartres, à Noyon, à Troyes, à Vienne, en Lorraine, et surtout dans les villes de Flandre, d'où sortirent les plus grands artistes de cette époque (5). La musique absorbe toutes leurs pensées, elle revient à chaque page de leurs délibérations. Pierre Mésenge leur offre un troisième jeu d'orgue d'une grande beauté (*pulchræ ma-*

---

(1) ... A burgo de Elleboto. [*Reg. capit.*, 23 octobre 1488.]

(2) La chapelle St-Sever. [Voir les *Reg. capit.*, au 23 sept. 1636.]

(3) *Reg. capit.*, 25 juin 1488, 28 janv. 1490, 6 déc. 1491, 20 déc. 1492, et 23 nov. 1493,

(4) Fétis, *Résumé de l'histoire de la musique*, p. CCXI.

(5) Ibid., p. XXI.

gnificentiæ) qu'ils installent au sommet du jubé (1); puis ils le font dorer et azurer entièrement, ainsi que le grand orgue dont les tuyaux mesuraient 32 pieds de haut (2). Leurs enfants de chœur ne paraissent plus sans revêtir par-dessus leurs aubes des tuniques de damas rouge à fleurons d'or (3). A la tête de leur maîtrise, ils placent des musiciens de la chapelle royale. C'est Mathurin Dubuisson qu'ils détachent de la cour, en lui glissant un présent de vingt écus d'or, avec la promesse d'un bénéfice que le cardinal ne fit pas longtemps attendre (4). C'est Guillaume Leroi, ancien chantre-basse de Louis XII, habile contrapuntiste dont il nous reste encore un motet à cinq voix sur le texte : *O Oriens* (5).

Cependant, l'archevêque Georges II, qui était à la tête de ce mouvement, leur faisait présent d'un livre de musique, du prix de 50 écus d'or, et de 2,000 livres pour augmenter le nombre des musiciens (29 mars 1525.) Il correspondait à l'étranger pour découvrir les meilleurs musiciens, les plus habiles organistes (6); lui-même il les examinait et les jugeait (7). Ceux-là surtout étaient les bienvenus qui possédaient la science de l'harmonie et du contrepoint (8).

(1) *Reg. capit.*, 24 juillet 1519.

(2) Ibid., 17 mars 1515, 23 déc. 1517, et Pommeraie, cathéd., p. 30.

(3) Tunicas de panno Damasceno rubro ad floronos aureos. [*Reg. capit.*, 5 juin 1503.]

(4) Ibid., 14 sept. 1507.

(5) Fétis, *Biographie des Musiciens*, v° G. Leroi.

(6) *Reg. capit.*, 16 avril 1529, 2 juin et 12 juillet 1530.

(7) Ibid., 1 juin et 28 juillet 1529.

(8) Voce organisatâ et modulatâ, et de contrapunctu, ibid., 9 janvier 1530 et passim.

Bientôt la musique de l'église ne suffit plus au cardinal, il lui faut sa chapelle, ses enfants de chœur, ses orgues, et son organiste à lui (1535); il remplit son palais de musiciens qui le suivent dans ses belles résidences de Gaillon et de Vigny (1). Plus d'une fois, il lui arriva de ravir à sa cathédrale ses plus rares voix d'enfants. C'est en vain que les chanoines désolés lui adressaient des remontrances et le conjuraient d'avoir pitié de son église qu'il laissait au dépourvu (2).

La ville comptait alors plusieurs écoles de chant soumises à l'autorité du grand-chantre de la métropole (1523), et une corporation particulière d'organistes qui solennisèrent la fête de Sainte-Cécile dans la nef de l'église, en 1539. Ce fut surtout, si j'ose le dire, le temps de la gloire des enfants de chœur. Tel était le charme de leur voix et de leurs accents, qu'en 1517, les gens de François I[er], profitant des ténèbres, en dérobèrent deux dont l'un se nommait Dominique Dujardin (3). Les chanoines plaidèrent bravement pour les recouvrer, et gagnèrent leur procès. Le maréchal de Lautrec leur écrivit même une lettre d'excuses (4); mais sur les ordres exprès du roi lui-même, il leur fallut bientôt laisser partir Regnart d'Andeli, Nicolas Testart, et un troisième nommé Ardant, enlevés tout jeunes pour la chapelle royale, et dans toute la beauté de leurs voix (1532, 1543, 1546); ils ne purent refuser aux

---

(1) *Reg. cap.*, 14 février 1535, 22 octobre 1522, et passim.

(2) *Reg. capit.*, 1 juin 1535... Ecclesia remaneret omninò improvisa... nullus remanebit qui possit cantare. 5 janvier 1537. — Remonstrandum fore Domino cardinali ecclesiam suam pro nunc destitutam esse. 31 janvier 1548.

(3) Substracti et furto sublati de serò, 24 août 1517.

(4) *Reg. capit.*, 10 septembre 1517.

instances de Henri II, Guillaume Denis, Robert de Frémont, Guillaume Pellerin (1554, 1556, 1557).

Ce petit collége de huit enfants faisait l'admiration et l'envie des plus illustres personnages. Le cardinal de Bourbon, abbé de Saint-Denis, le cardinal de Lorraine, l'amiral d'Annebault, Louis de Brézé, évêque de Meaux, grand aumônier, le mirent tour à tour à contribution, à l'exemple du roi (1). Le dauphin en détacha un enfant nommé Pierre de Tocqueville, pour la musique de son château de Compiègne (27 nov. 1537). Le roi en demande un pour suivre à Rome le cardinal Jean du Bellai, évêque de Paris (2). Claude de France, reine d'Écosse, en emmène un autre dans ses états, malgré les larmes du père qui ne peut consentir qu'un si faible enfant soit enlevé hors de sa patrie (3). Pour en conserver quelques-uns, les chanoines sont obligés de les cacher dans leurs propres maisons, sous prétexte de maladie (4). J'insiste trop peut-être sur ces traits, mais ils peignent la Renaissance avec son enivrement musical et sa passion effrénée des beaux-arts. Alors, on voyait Henri II se mêler aux chœurs des chantres de sa chapelle. Charles IX se mettait de même parmi eux, dit Brantôme, et chantait la taille et le dessus fort bien. Henri III chantait très bien aussi (5); c'était l'époque de

---

(1) *Reg. capit.*, ann. 1533, 1535, 1540, 1536, 1554.

(2) ... Causâ cum cum Domino cardinali Parisiensi episcopo apud Romam transmittendi. [Ibid. 5 juillet 1547.]

(3) Non volebat quod filius ejus adhuc debilis transferatur extrà hanc patriam. [*Reg. capit.*, 29 mars 1536.]

(4) ... Domini concluserunt principales choristarum transportari in aliquâ domo canoniali, fingendo quod sunt infirmi. [Ibid., 15 juillet 1534.]

(5) Lecerf de la Vieuville, *Comparaison de la musique italienne et française*, partie 2, p. 96 et 97.

Josquin Desprez, de Du Caurroy, de Claude de Sermisy, de Roland de Lassus, grands artistes qui mirent un moment, aux mains de la France, le sceptre de la musique ; mais les écoles d'Italie et d'Allemagne devaient bientôt nous le ravir (1).

A Rouen, parmi les horreurs des guerres civiles, on continua de chanter ; des seigneurs complotèrent d'enlever les enfants de chœur dispersés par l'invasion protestante (10 nov. 1562). Le cardinal de Bourbon porta leur nombre à douze (2), et nous les retrouvons chantant, non seulement au chœur, mais encore en plein air, devant la madone de la porte Saint-Hilaire (3), chez quelques chanoines curieux d'entendre *aucuns psalmes en français* (4), aux *compaygnies et banquets, tant dedans que dehors la ville* (5), devant le roi Henri III qu'ils divertirent par leurs chants, pendant sa collation à l'hôtel de ville (6), enfin dans une grande solennité musicale qui eut lieu dans l'église cathédrale le jour de Noël 1596. Henri IV y assistait à la messe célébrée par le cardinal de Florence, légat du Pape, « laquelle haulte messe fut chantée en musique, « cornets, buccines, et aultres instruments musicaulx par « les chantres de la chapelle du roi, avec ceulx de l'église « et enfants de chœur » (7).

Dans la dernière moitié du XVIe siècle, les maîtres de la

---

(1) Danjou, *De l'état du chant en France*, p. 32.

(2) 13 janvier 1571.

(3) 9 sept. 1581.

(4) 25 janvier 1564. La musique des psaumes de Marot les rendit très populaires. [Voir Lecerf de la Vieuville, 2me partie, p. 97.]

(5) *Reg. capit.*, 20 août 1588.

(6) Ibid., 17 juin 1578.

(7) Ibid., 25 déc. 1596.

musique de Notre-Dame sont Dominique Dujardin, autrefois enlevé par les courtisans de François Ier (1) ; Nicolas Morel, deux fois vainqueur dans le combat de la lyre et du luth au puy de musique d'Èvreux (2), et le dernier des chanoines qui ait gouverné les enfants (3), et Claude Bavin, dont les compositions enlevèrent les suffrages des plus experts musiciens de la ville et de la chapelle du roi (4).

A ces artistes succèdent Henri Frémart, appelé à la maîtrise de Paris après 14 ans d'exercice à Rouen, et qui a laissé sept messes à quatre, cinq et six voix (5) ; Lazare Yves, chanoine de Notre-Dame-de-la-Ronde (6), et Michel Martin, ancien enfant de chœur de Rouen, qui avait enseigné à Paris et dirigé la maîtrise de Laon.

Mais la réputation de ces habiles maîtres était loin d'égaler celle de Jean Titelouze, chanoine et organiste de notre métropole. C'était un prêtre du diocèse de Saint-Omer qui avait obtenu l'orgue au concours en jouant tout ce qu'on voulut à l'ouverture du livre ; il le tint pendant 45 ans qui furent pour lui un continuel triomphe (1588, 1633). André Raison et Nicolas Gigault, célèbres organistes du XVIIe siècle, sont des élèves de Titelouze (7) ; on a de lui une messe à quatre voix, des hymnes et d'autres œuvres. Son rare talent inspira de beaux vers à plusieurs poètes

---

(1) En 1517.

(2) Bonnin, *Puy de musique d'Évreux*, p. 58 et 59.

(3) De 1580 à 1597.

(4) De 1598 à 1601.

(5) Voir Fétis, au mot Frémart.

(6) Maître à Rouen, de 1632 à 1644.

(7) Voir *Biographie universelle des musiciens*, par Fétis.

rouennais. Bardin, depuis membre de l'Académie française, s'adresse à ses hymnes :

Beaux airs qui, sortant de ces lieux
Remplis d'une douceur divine,
Portez notre âme vers les cieux
D'où vous tirez votre origine :
Que vos mélodieux accords
Produisent des effets étranges !
Mes sens vivent dedans mon corps
Et pensent être avec les anges.
Vraiment je ne m'étonne pas
Que dedans l'infernal empire
Orphée ait charmé le trépas
Avec les accents de sa lyre.
Si vos bruits se faisaient ouyr
Dedans ces demeures funestes,
Les damnés penseraient jouir
Du bien des régions célestes.

Saint Amand, aussi membre de l'Académie française, complimente, en ces termes, notre chanoine-organiste :

.... Quand je dirais que tes doigts
Donnent naissance à mille voix
Qui nous font mourir d'allégresse,
Et que tu mets hors de crédit
Les plus fameux maîtres de Grèce,
Je penserais n'avoir rien dit.
Tu charmes si bien les mortels
Lorsqu'ils vont devant les autels
Rendre à Dieu leurs dévots hommages,
Que, sans certains tours d'yeux qu'ils font,
On les prendrait pour des images (1).

Le jugement de l'histoire n'a pas démenti les éloges un

(1) On trouve ces pièces en tête des hymnes de Titelouze, publiées en 1623.

peu suspects de la poésie : « Il y a beaucoup de talent dans « les pièces d'orgue de Titelouze, dit le docte Fétis, maître « de chapelle du roi des Belges ; son style a de l'analogie « avec celui de Froberger. » Or, Froberger, élève de Frescobaldi, passait pour le plus savant organiste de l'Europe au XVIIe siècle (1).

En parcourant les annales du chapitre de Rouen, on y trouverait difficilement une époque plus brillante et plus féconde que celle de Titelouze. A côté de cet habile musicien, siégeait au Chapitre une foule de savants qui défrichaient avec ardeur le champ de l'érudition et des lettres. Est-il nécessaire de nommer les chanoines Dadré (2), Nagerel (3), d'Eudemare (4), Behotte (5), Ridel (6), Mallet (7), Lebrun (8), Pierre Acarie, fondateur de la bibliothèque (9), Barthelemy Hallé (10), le grand-chantre Gaulde, qui fait exécuter des messes de sa composition (11), Jean Leprevost, homme aussi simple que savant, qui veut que ses cendres reposent au pied de l'escalier de la

---

(1) Fétis, *Biographie des musiciens*, articles Titelouze et Froberger.

(2) Auteur de la *Chronologie historiale* des évêques de Rouen.

(3) Auteur de la *Description du pays et duché de Normandie*.

(4) Auteur d'une *Histoire de Guillaume-le-Conquérant*.

(5) Auteur d'une *Apologie de saint Romain contre Rigaud*, d'une *Défense du Privilége*, d'écrits sur les *droits des archidiacres*, etc.

(6) Coopéra à la première édition de Jean d'Avranches, en 1641

(7) Collaborateur du précédent.

(8) Auteur d'un livre intitulé : *Archidiaconus, sive de archidiaconorum dignitate et officiis liber*.

(9) En 1632.

(10) Fit une très riche collection de livres, qu'il donna à la bibliothèque capitulaire.

(11) *Reg. capit.*, 26 nov. 1640.

bibliothèque (1), François Métel de Boisrobert, qui préside dans sa maison de Paris les premières séances de l'Académie française, et à qui le grand Corneille adresse des vers (2); Enfin, à la tête d'une si docte assemblée, l'archevêque François de Harlai, écrivain érudit, éloquent orateur, qui harangue à volonté dans la langue de Cicéron ou de Démosthène, et prend place parmi les plus généreux protecteurs des arts dans notre cité, en donnant 40,000 liv. sur ses bois de Gaillon pour la musique et la bibliothèque de son église (3).

Le puy de Sainte-Cécile, dont nous n'avons pas parlé, parce qu'il mérite à lui seul une histoire, était alors dans toute sa splendeur. En 1631, quatre grands théâtres, dressés dans la nef de la métropole par les soins de Titelouze, suffirent à peine pour contenir tous les chanteurs et instrumentistes rassemblés pour la fête de Sainte-Cécile (4). Il faut dire aussi que, sous Louis XIII, le plus musicien de nos rois, qui mit lui-même en musique quatre des psaumes de Godeau (5), l'entraînement musical était plus grand encore, s'il est possible, qu'au siècle de François Ier. Alors la France se couvrit d'une nuée de musiciens ambulants, qui allaient, le sac sur le dos, de presbytère en presbytère, d'abbaye en abbaye. C'étaient quelquefois des maîtres habiles, des prêtres, des prébendés; ils se faisaient entendre une ou deux fois dans une cathédrale, dans un monastère, chez quelque

(1) Éditeur de Jean d'Avranches, auteur d'une *Histoire de Normandie*, restée en manuscrit

(2) Voir *OEuvres diverses de Corneille*, in-12, p. 164.

(3) *Notice sur Gaillon*, par M. Deville, dans la *Revue de Rouen*, avril 1847.

(4) *Reg. capit.*, 11 nov. 1631.

(5) Apud Lecerf de la Vieuville, 2me part, p. 97.

seigneur ou capitaine, jaloux d'entretenir bonne chapelle (1), puis ils continuaient leur pèlerinage (2). Le 21 juin 1629, je cite un exemple entre mille (3), notre cathédrale en entendit un qui avait dirigé les maîtrises du Havre et de Marseille, d'Aix et de Montauban, de Grenoble et d'Auxerre ; il s'appelait Annibal Gantez, prieur de la Madeleine en Provence, auteur de *l'Entretien des Musiciens*, livre très curieux sur la musique et les mœurs musicales du temps, et d'une messe que la fille du maréchal de Saint-Géran paya 30 pistoles (4).

Dans la dernière moitié du XVIIe siècle, François de Minorville, prêtre lorrain, Michel et Germain Yart, artistes rouennais, et Jacques Boivin, tiennent successivement l'orgue de la cathédrale. Ce dernier trouva, dans un nommé Maréchal, un rival redoutable. Le concours eut lieu dans la bibliothèque, en présence d'une commission de chanoines. Les deux concurrents se donnèrent l'un à l'autre le sujet de composition qu'ils traitèrent sans instrument. Le célèbre Dumont, maître de la chapelle royale, auquel on soumit leur travail, décerna la palme à Boivin (1674).

Jacques Lesueur dirigeait alors la maîtrise de la cathédrale, dont il avait été autrefois enfant de chœur. Homme d'un génie heureux et fécond, latiniste habile, il pouvait prétendre à une place de maître dans la chapelle du roi. Lulli y avait introduit l'orchestre. Dumont et Robert venaient de se retirer par scrupule de conscience. Lesueur

---

(1) Voir le *Mercure* de décembre 1738, p. 2552.

(2) *Histoire de la Chapelle royale*, par Castil-Blaze, p. 91 et suivantes

(3) Voir, dans les *Reg. capit.* du temps, la multitude des musiciens passants.

(4) *Mercure* de décembre 1738, p. 2551.

se présenta au concours ; huit concurrents, choisis entre un grand nombre, furent enfermés avec lui dans une maison où ils ne parlaient à personne, et travaillèrent de leur mieux pendant six jours, sur le psaume *Beati quorum remissæ sunt iniquitates*. Lalande Goupillet, Colasse et Minoret, l'emportèrent. Lesueur fut écarté pour quelques imitations de mauvais goût, mais il n'en est pas moins un des meilleurs maîtres de l'époque. Découragé et guéri pour jamais de la manie des images pittoresques, il revint à Rouen, jeta au feu toute sa musique, et n'en composa plus, dit un auteur, que de sage et de sévère jusqu'à la sécheresse (1) Il paraît que la plupart des œuvres de Lesueur ont péri. Fétis ne mentionne de lui qu'une messe et une symphonie lugubre, qu'il fit exécuter chez les dominicains de Rouen, en 1683. Il mourut dans cette ville, en 1693, après avoir introduit dans le chœur de la cathédrale l'usage de l'orgue et de la basse-viole (2).

Muni d'une permission de monseigneur Rouxel de Médavi, Lesueur s'était marié à l'insu du Chapitre dans la chapelle du château de Canteleu (2 mai 1692). Le lendemain de sa mort, les chanoines arrêtèrent qu'à l'avenir, personne n'exercerait les fonctions de maître de la musique, à moins d'être prêtre. Cependant, quelques mois après, ils écartèrent plusieurs prêtres pour élire un simple clerc dont la renommée les éblouissait ; c'était François Lalouette, ex-secrétaire de Lully, aux opéras duquel il avait beaucoup travaillé. Lalouette était un des meilleurs violonistes du temps, et passait pour un beau génie. Lecerf de la Vieuville

---

(1) Lecerf de la Vieuville, 2[me] partie, p. 139, et Castil-Blaze, ubi suprà, p. 130-134.

(2) *Reg. capit.*, passim.

préférait son *Miserere* à un volume de pièces italiennes (1). Sa réputation le fit appeler à la maîtrise de Notre-Dame de Paris ; celle de Rouen fut confiée à Michel Lamy, ex-maître de la musique de Saint-Innocent, à Paris. C'était un prêtre austère, qui prenait fort au sérieux l'art de la musique sacrée. Il porta résolument sa démission au Chapitre, plutôt que d'employer aux grandes fêtes le secours des musiciens de l'Opéra (2). On a de lui un grand volume de motets et de cantates (3).

François Dagincourt organiste de Saint-Ouen, obtint l'orgue de la cathédrale au concours, en 1706, et le garda pendant 52 ans, sauf ses apparitions à la chapelle de Louis XV C'était un temps de mauvais goût et de décadence. Dagincourt inférieur à Couperin, égalait presque en mérite Calvière, organiste du roi ; il l'emporta même un jour sur lui dans un concours, au sentiment de Couperin lui-même qui était au nombre des juges (4). Demazures de Marseille remplaça dignement Dagincourt, et commença Broche qui devait se perfectionner en Italie, sous le savant père Martini, un des premiers harmonistes de l'Europe. Broche éblouit le public rouennais par la plus étonnante facilité d'exécution et d'improvisation dans tous les genres. il jouait une heure sans se répéter sur un motif de quelques notes. A propos de la bataille de Jemmapes, il peignit, par la combinaison de ses jeux, le bruit des instruments militaires, le choc des bataillons, le fracas de l'artillerie, les gémissements des blessés, les chants de triomphe des vainqueurs (5). C'était là du talent, sans

(1) Fétis, au mot Lallouette, et Lecerf, 2me partie, p. 551.
(2) Lecerf, 2me partie, p. 183.
(3) In-folio, Paris, 1721.
(4) Fétis, au mot Dagincourt.
(5) *Mémoires biographiques*, par Guilbert, au mot *Broche*.

doute, peut-être même du génie. Les hommes de l'art jugeront si c'était le génie de la musique religieuse. On accuse l'école du XVIII[e] siècle d'avoir négligé ces *inspirations graves*, *cette harmonie posée*, *ces sons dévotieux de l'orgue*, qui, joints à la majesté sombre de nos temples, ébranlaient le sceptique Montaigne, et le mettaient en défiance de son opinion (1).

Si le goût de la musique sacrée avait faibli aux approches de la révolution, l'amour de l'art s'était du moins conservé dans notre ville. C'est dans Rouen même, qu'eurent lieu les longs débats de l'abbé Raguenet et du conseiller Lecerf de la Vieuville, sur le mérite respectif de la musique italienne et de la musique française. Jamais l'église métropolitaine n'avait eu autant de compositeurs à son service. Outre les messes de Michel Hermier, de Michel Lamy et de Henri Madin, maîtres de la musique, on y chantait celles de Navet et de Branchart, simples chanteurs (1710-1722), de Quemin, de Philippe Abdé, de Louis Fromental, simples enfants de chœur (1695-1752-1727). En une année, Louis Fromental, doyen des enfants, offrit au chapitre cinq à six motets à grande symphonie (2) ; éblouis par un talent si précoce et si fécond, les chanoines le firent monter du rang d'enfant de chœur, au grade de premier maître de la musique (19 avril 1728) ; il mourut prêtre, et à la fleur de l'âge, en 1737. Henri Madin prêtre de Verdun, d'une famille Irlandaise qui avait suivi Jacques II en France, passa alors de la maîtrise de Tours à celle de Rouen (1737) ; il était aussi maître de la musique de la chapelle et des pages de Louis XV, qui le récompensa par un canonicat de la collégiale de Saint-Quentin. Outre des messes, il a laissé un *traité du contre-*

---

(1) Montaigne. *Essais*, livre II, c. 12.

(2) *Reg. Capit.* passim.

point simple ou du chant sur le livre (1). Ses successeurs sous les cardinaux de Saulx-Tavannes et de la Rochefoucauld, furent les abbés Pélisson de Tours, Dulue de Bazas, Bellenger de Beauvais, Riquez de Tournai, et Cordonnier d'Amiens (2) qui ferme cette longue série de nos maîtres de chapelle. Cordonnier, simple clerc, ex-maître de la musique de la cathédrale d'Evreux, avait aussi enseigné à Paris, où il avait compté parmi ses élèves le célèbre virtuose Garat, dont la reine Marie-Antoinette voulut prendre les leçons; vers 1786, il admit au chœur de la cathédrale de Rouen un jeune enfant nommé Adrien Boïeldieu, fils d'un employé de l'archevêché. A 50 ans de là (3), la même cathédrale se revêtit entièrement de deuil, 250 musiciens firent retentir ses voûtes de la marche de Bethowen et du requiem de Cherubini; ils célébraient les funérailles de ce même Adrien Boïeldieu, qui avait rempli l'Europe de sa renommée musicale.

Ici se termine cette revue, trop incomplète des musi-

---

(1) *Reg. Capit.* et Fétis, V° Madin.

(2) Devenu commerçant et père de famille après la révolution, Cordonnier continua de cultiver son art. Sous l'Empire, il dirigea pendant quelques années la musique de la cathédrale de Valence. Une de ses dernières œuvres est le psaume *Beati omnes...* exécuté à l'hôtel de ville de Rouen, le 20 mars 1811, à l'occasion de la naissance du roi de Rome. C'est à l'obligeance de sa veuve que nous devons ces détails.

(3) Le 13 octobre 1834. — Boïeldieu avait eu pour condisciple à la maîtrise de Rouen, sous Cordonnier et Broche, Goulley, depuis professeur de chant, et compositeur remarquable de notre ville.

Goulley ou Goulé (Jacques-Nicolas), né vers 1774, à Saint-Jean du Cardonnay, entra à la maîtrise par la protection du marquis d'Herbouville. Il était doué d'une voix ravissante et d'une rare aptitude pour les études musicales; à quinze ans, il composa et fit exécuter une messe à grand orchestre. Plus tard, il donna plusieurs ouvertures, un Te Deum, son beau motet *Incipite Domino*, morceaux

ciens de notre métropole ; beaucoup furent des artistes studieux, des compositeurs féconds ; quelques-uns comptent parmi les grands maîtres de leur époque. Apôtres de l'art du chant, et longtemps les seuls représentants de la science musicale dans notre ville, ils y firent l'honneur du culte divin, l'admiration de nos pères, les délices des grands et des rois même. Je m'estime heureux d'avoir exhumé leurs noms des catacombes de nos archives. D'autres examineront leurs travaux au point de vue de l'art, leur donneront des éloges à la hauteur de leurs talents et plus dignes que cette humble chronique d'être entendus dans le sanctuaire de la science et des arts.

LISTE

Des Maîtres de la Musique et des Enfants de Chœur dans l'église cathédrale de Rouen :

1. Siméon Romain, sous le pontificat de Saint-Remi. . . . . 755-771.
2. Médard. . . . . 1377.
3. Jean Laurent. . . . . 1379.

à grand orchestre, et une cantate dédiée à M. Berton de l'Institut. Il excellait surtout dans les romances du genre grandiose ; il en composa au moins trente, à deux ou trois voix. Une est devenue très populaire :

O ma patrie !
O mon bonheur !...

Boïeldieu promettait les plus grands succès à son ancien condisciple, s'il eût quitté la province. On peut dire que Goulley tenait le sceptre de la musique à Rouen, sous l'Empire ; il y mourut le 30 mai 1818, à 44 ans. Nous devons ces renseignements à l'obligeance d'un de ses élèves, M. A. Godefroi aîné, qui a été organiste de notre métropole, et maître de musique des enfants de chœur pendant vingt ans. (1824-1844.)

4. Jean Maçonnet . . . . 1399.
5. Jean Guéroult, prêtre . . . . 1405.
6. Robert Labbé . . . . 1419.
7. Pierre Pigache . . . . Mai 1423.
8. Jean Langlois . . . . Juin 1423.
9. Robert Labbé et Pierre Pigache ensemble . . . . Octobre 1423.
10. Nicolas Decan, maître-ès-arts et Jean Desquesnes, ensemble . . . . . . 1425.
11. Robert Labbé pour la troisième fois, avec Jean Desquesnes . . . . . . 1431.
12. Jean d'Eudemare, chanoine et ancien enfant de chœur de Rouen, maître-ès-arts . . . . 1433.
13. Pierre Prevost et Guill-Marcdargent ensemble . . . . 1440.
14. Jean d'Eudemare, pour la deuxième fois. 1441.
15. Radulfe de Hangest, chanoine . . . . 1444.
16. Pierre de Lagny, chanoine . . . . . 1446.
17. Robert Lesueur, chanoine et grand chantre . . . . 1446.
18. Guillaume Poulart, chanoine . . . . 1453.
19. Jean Quatreul, chanoine, sous-chantre . . . . Sept. 1453.
20. Mathieu Gaudin, chanoine . . . . . . 1456.
21. Pierre Escoulant, chanoine, maître-ès-arts . . . . 1456.
22. Jean Quatreul, deuxième fois . . . . 1461.
23. Jean de Crotay, prêtre . . . . 1462.
24. Jean Quatreul, troisième fois . . . . 1467.
25. Jean Morieult, prêtre . . . . 1474.
26. Jean du Crotay, deuxième fois . . . . 1478.
27. Jean Letourneur, chanoine, grand-chantre . . . . 1482.

28. Jean Morieult, deuxième fois. . . . 1494.
29. Pierre Mésenge, chanoine. . . . . . 1504.
30. Mathurin Dubuisson. . . . . 1506.
31. Guillaume Beaucamp, prêtre d'Evreux. Sept. 1508.
32. Jean Lefrançois, prêtre. . . . . . . 1508.
33. François Dulot, de Saint-Omer . . . 1522.
34. Guillaume Leroi, diacre. . . . . . 1530.
35. Dominique Dujardin, prêtre. . . . . 1536.
36. Pierre Olivet. . . . . Janvier 1548.
37. Guillaume Labbé. . . . . Mars 1548.
38. Herbert Lecouteux. . . . . 1559.
39. Dominique Dujardin, 2me fois. . . . Mars 1559.
40. Pierre Caron, curé de Roncherolles, près Darnétal. . . . . 1565.
41. Nicolas Morel, de Paris, chanoine. . 1580.
42. Jacques Canivet. . . . . 1597.
43. Claude Bavin. . . . . 1598.
44. Eustache Picot . . . . 1601.
45. Michel Chefdeville. . . . . 1604.
46. Henri Frémart, prêtre, chanoine de Saint-Aignan . . . . 1611.
47. Lazare Yves, chanoine de la Ronde. 1625.
48. Michel Martin . . . . 1632.
49. Clément Le Boullenger, prêtre.. . . 1634.
50. Jacques Lesueur. . . . . 1667.
51. François Lallouette, clerc de Paris. 1693.
52. Pierre Durand. . . . . Avril 1695.
53. Michel Hermier, prêtre du diocèse de Rouen. . . . . Mai 1695.
54. Michel Lamy, prêtre . . . . 1697.
55. Louis Legras, clerc du diocèse de Rouen Mars 1728.
56. Louis-Nicolas Fromental . . . . . . Avril 1728.
57. Henri Madin, prêtre du diocèse de Verdun . . . . 1737.

58. Louis-François Toutain, clerc d'Evreux. 1741.
59. Pierre Pélisson, prêtre du diocèse de Tours. . . . . 1746.
60. Louis-François Toutain, 2me fois . . . 1750.
61. J.-B Duluc, prêtre du diocèse de Bazas . . . . 1753.
62. Pierre Ferai. . . . . Janvier 1762.
63. Gilles Bellenger, prêtre du diocèse de Beauvais. . . . . 1762.
64. Lambert-Ignace-Joseph Riquez, prêtre du diocèse de Tournai . . . . . . 1764.
65. Marie-Louis-Urbain Cordonnier, clerc du diocèse d'Amiens. . . . . . . 1783.

ORGANISTES

DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN :

1. Robert Labbé. . . . . 1386.
2. Nicolas Hersent . . . . 1450.
3. Radulfe Lefèvre. . . . . 1457.
4. Jean Fleury . . . . 1467.
5. Robert Martin.. . . . . 1483.
6. Guillaume Duval. . . . . 1488.
7. Radulfe de Sainne. . . . . 1499.
8. Simon Leclerc. . . . . 1514.
9. Gervais. . . . . 1515.
10. Jean Bachelet. . . . . 1517.
11. Un anonyme désigné : Organista elegantissimus è partibus Flandriæ, mandé par Georges II d'Amboise. 1518.
12. Pierre Dumarais . . . . 1521.
13. Nicolas Dulot, de Saint-Omer. . . . 1524.

14. Jacques Brunel. . . . . 13 déc. 1524.
15. Simon Madelin . . . . 28 Déc. 1524.
16. Guillaume Moncuit, de Darnétal . . . 1539.
17. François Josseline, inhumé aux Célestins . . . . 1562.
18. Jean Titelouze, prêtre-chanoine . . . 1588.
19. ... Leroy, prêtre, organiste de Saint-Omer . . . . 1634.
20. Jacques Lefèvre. . . . . Août 1634.
21. François de Minorville, prêtre lorrain. 1646.
22. Michel Yart . . . . 1653.
23. Germain Yart. . . . . 1672.
24. Jacques Boivin. . . . . 1674.
25. François Dagincourt. . . . . 1706.
26. Laurent Desmazures, de Marseille. . . 1758.
27. Charles Broche . . . . 1777.

Nota. — Ces feuillets étaient déjà imprimés lorsque nous avons trouvé, dans les comptes de la Fabrique, les noms de plusieurs organistes qui nous avaient échappé, savoir :

Étienne Lequien (1383–1386), Nicolas Novel (1406...), Nicolas Crasbonel, prêtre et prébendé (1414–1437...) Les mêmes comptes nous offrent le nom de Godefroi de Furnes, facteur, qui fit à l'orgue des réparations considérables en 1382, ce qui prouve qu'alors cet instrument n'était pas nouveau dans notre cathédrale.

SUR

L'HISTOIRE DES CHANTS RELIGIEUX

(Extrait de la réponse faite au discours précédent),

PAR M. BERGASSE, PRÉSIDENT.

(*Séance du* 28 *Juin* 1850.)

MONSIEUR,

. . . .

. . . .

Le riche et magnifique travail que vous venez de nous lire, nous offre l'histoire tout à fait inédite du chant religieux dans le diocèse de Rouen. Vous avez dû une grande partie des documents si précieux qu'il renferme, au dépouillement consciencieux de cent volumes in-folio, où sont consignées les délibérations du Chapitre métropolitain. Ces documents, en nous faisant connaître les nombreux artistes qui, à partir de la fin du XIVe siècle, c'est-à-dire de l'adoption de la musique moderne, cultivèrent l'art à Rouen, nous éclairent sur sa marche et ses progrès au dehors à la même époque; mais ils nous laissent sans lumière sur deux grandes révolutions antérieures qu'il avait éprouvées en Occident; je veux parler de l'adoption de la psalmodie et de l'antiphonie orientale, de l'établissement du chant grégorien et de son introduction en France... Vous vous êtes efforcé de combler cette lacune

pour le diocèse de Rouen, par des textes empruntés à nos anciens monuments historiques.., permettez-moi, Monsieur, d'élargir le centre de notre entretien, en étudiant les conséquences de ces révolutions, sinon dans tout l'Occident, du moins dans toute la France...

Une pareille tâche eût été beaucoup mieux placée dans vos mains que dans les miennes ; laissez-moi donc solliciter votre indulgence et celle de nos auditeurs, pour des détails où mon inexpérience, pour ne rien dire de plus, va m'entraîner, et que votre science ecclésiastique leur eût épargnés ! Obligé de choisir un guide, j'ai donné la préférence au modeste Gerbert, non seulement savant historien de la musique, mais grand musicien lui-même, que son caractère d'abbé de Saint-Blaise et son austère piété n'empêchèrent point d'entretenir une correspondance suivie avec l'illustre compositeur Gluck.

Que le chant ait toujours fait partie des rites sacrés des chrétiens ; que les accents du céleste cantique entonnés par leur divin maître, avant de monter à son père (1), aient été redits par ses apôtres à leurs premiers disciples, comme pour former au sein de l'église une immortelle harmonie qui n'a jamais été suspendue ; que la multitude assemblée, *cœtus*, ait toujours pris part aux chants des pontifes et de leurs ministres, soit en répétant certaines parties de la liturgie, telles que l'alleluia, *recinentes*, soit en s'associant à ces récitations fréquentes de psaumes que, dès l'antiquité la plus reculée, nous voyons assignées aux diverses parties du jour, voilà, Monsieur, des points qui ne peuvent être douteux pour quiconque a lu avec attention les

---

(1) Saint-Mathieu, ch. 26, v. 30.

épîtres des apôtres et les écrits des Justin, des Clément d'Alexandrie et des Origène.

Peu importe que ces accents aient eu moins d'éclat et de retentissement dans le commencement à Rome, où le christianisme fut si souvent obligé de se cacher dans les catacombes, que dans cet Orient où l'histoire nous le montre donnant à chaque ville, à chaque bourgade, un évêque, construisant des églises qu'en 235 l'empereur Maximin fait brûler, et venant, en 267, revendiquer devant l'empereur Aurélien la demeure de l'évêque d'Antioche d'où sera expulsé Paul de Samosate, qui a cessé d'être en communion avec l'évêque de Rome.

Mais de quelle nature étaient ces accents, à quelle musique étaient-ils empruntés?... étaient-ils les mêmes à Rome qu'à Antioche, ou bien faut-il admettre que le chef des apôtres, en célébrant dans la première de ces villes les mystérieuses agapes, ait changé les modulations qu'il avait adoptées dans la seconde?.. Cette question ne peut être sérieuse. Pour la résoudre, il n'est pas besoin de rappeler, comme le fait l'abbé Gerbert, que les premiers et plus anciens monuments de l'église de Rome sont grecs (1); d'appeler en témoignage certaines parties de notre liturgie qui appartiennent à cette langue, et qui autrefois étaient plus considérables. Il est inutile de mentionner les nombreux chants grecs que les Bénédictins, qui priaient sur les tombes de nos rois, à Saint-Denis, conservèrent jusqu'en 1789, dans leurs messes solennelles. Il suffit d'invoquer un fait bien connu de tous les érudits. Les latins n'ont jamais eu de musique. Celle qu'on cultivait à Rome, dit M. Fétis, était grecque. « Les théoriciens étaient Grecs, enfin c'étaient

---

(1) Les épîtres de Saint-Pierre et les lettres attribuées à Saint-Clément, troisième pape après lui, sont en grec. Voir le curieux ouvrage publié par M. Raoul Rochette sur les Catacombes.

aussi des Grecs qui fabriquaient les instruments. » Sans vouloir contester en rien la pieuse opinion exprimée, je crois, par quelques interprètes, que le chant de l'alleluia aurait conservé dans l'église primitive les modulations de la synagogue, on peut affirmer que, dans l'Occident comme dans l'Orient, la musique de tous les autres chants était Grecque, du caractère le plus grave et le plus simple, appartenant aux nômes sacrés. Divers passages de Saint-Clément d'Alexandrie ne peuvent laisser de doute sur ce dernier point. Le chant du Pater, après la consécration, tel qu'il se pratique aujourd'hui parmi nous, peut en donner une idée, car tous s'accordent à y reconnaître une ancienne mélopée.

Vers le milieu du IVe siècle, sous le règne de Constance, l'histoire constate à Antioche un fait considérable.

Quelques années auparavant, Saint-Athanase avait divisé le peuple d'Alexandrie en deux chœurs qui se répondaient, en chantant, chacun à leur tour, les versets des psaumes. Ce fait, qui a de l'importance sous le rapport liturgique, n'en a pas sous le rapport de l'art, puisqu'un passage emprunté au n° 50 du liv. 10 des Confessions de Saint-Augustin, nous oblige de penser que ce chant n'était qu'une simple psalmodie. *Tutius mihi videtur quod de Alexandrino episcopo, Athanasio sæpe mihi dictum commemini, qui tam modico flexu vocis faciebat sonare lectorem psalmi, ut pronuncianti vicinior esset quam canenti.* Saint-Athanase, louant son prédécesseur d'avoir suivi un mode qui rapprochait le chant des psaumes d'une simple récitation, ne doit pas être soupçonné d'avoir dérogé à cet usage.

Il n'en est pas de même à Antioche, à l'époque que j'ai indiquée. Les auteurs contemporains, comme ceux qui leur ont succédé, s'accordent à nous y montrer le culte s'y entourant de nouvelles pompes, empruntant à la

musique un vif éclat, ne se bornant plus à cette tonalité grave et cadencée qu'il lui a d'abord demandée, mais mettant à contribution toutes ses ressources pour des chants de triomphe et pour la solennelle psalmodie qui divisera désormais la multitude assemblée en deux chœurs, s'efforçant, à l'envi l'un de l'autre, d'ébranler les voûtes des basiliques et de faire au ciel une sainte violence. Cette partie de la liturgie sacrée que Saint-Augustin appelle *orationes*, et que nous appelons le Canon, conservera son caractère et l'oraison dominicale son antique tonalité... Mais en revanche, le *Kyrié*, le *Sanctus*, le *Trisagion*, le *Symbole* que plus tard les Grecs y introduiront, et qu'imitent leur exemple, les Latins y placeront; les Dyptiques même deviendront un sujet de thèmes pour les chantres. En 380, Saint-Jean Chrisostôme, dans sa 31e homélie au peuple d'Antioche, reprochera aux fidèles ou plutôt aux *dilettante* de l'époque, d'avoir la prétention de mêler des airs de théâtre aux célestes modulations, en chantant le *Sanctus*, et, après avoir commencé avec les anges, de finir avec les démons; de même que lorsqu'il sera devenu patriarche de Constantinople, il reprochera à la foule qui l'obsède, qui l'accable, qui applaudit à ses éloquentes exhortations, mais qui ne les suit pas, de battre des mains et de marquer la mesure, pendant qu'on entonne le chant céleste du *Gloria in excelsis*...

Je sais bien, Monsieur, qu'il y a ici une question de date qui divise tous les érudits; les uns voulant, avec l'historien Socrate, faire remonter le chant alternatif d'Antioche jusqu'à Saint-Ignace, les autres se bornant, avec le sage et judicieux Théodoret, à le faire commencer vers l'an 340, sous la direction de deux simples moines, Flavien et Diodore. Je me garderai bien d'examiner ce point aujourd'hui, mais je dirai qu'en admettant le récit de Socrate, il est incontestable qu'à l'époque que j'ai indiquée, les

chants religieux prirent, à Antioche, un caractère qu'ils n'avaient point eu jusque là.

Les usages de cette église se répandirent bientôt dans tout l'Orient. Pour s'en convaincre, il suffit de lire la lettre de saint Bazile aux Néocésariens, où il répond au reproche qu'ils lui avaient adressé, d'avoir ajouté à ce qui se pratiquait du temps de saint Grégoire Thaumaturge. C'est dans l'année 370, la première de son épiscopat, qu'il mérita au plutôt ce reproche. Tout le monde connaît l'admirable peinture que saint Grégo re de Nazianze nous a laissée de la pompe à-la-fois majestueuse et simple qu'il avait su établir dans les offices de Césarée.

Six ans après au plus tard, saint Ambroise, qu'à juste titre on pourrait appeler son disciple, puisque l'*hexameron* de saint Bazile, promptement répandu en Occident, lui a servi de modèle pour ses travaux sur l'Écriture, imitait cet exemple à Milan. Des chants plus mélodieux, plus suaves, plus travaillés, se répandaient de Milan dans tout le reste de l'Occident. Qui ne connaît le célèbre passage des confessions de saint Augustin, lib. 7, nº 15 : *Institutum ex illo in hodiernum retentum, multis jam ac pene omnibus grégibus tuis et per cetera orbis imitantibus* (1).

Une circonstance particulière, que je n'ai vue relevée par personne, rendait Milan plus propre qu'aucune autre ville à transmettre les usages de l'Orient à l'Occident. Le séjour des empereurs en avait fait une ville presque grecque. Je n'en veux pas d'autre preuve que la coutume

---

(1) Il y a bien des raisons pour penser que l'église de Rome fait partie de celles que saint Augustin semble indiquer par le mot *pene* comme n'ayant pas adopté ces chants plus mélodieux, plus travaillés, au moment où saint Ambroise les établit. Mais il dut y avoir quelque changement plus tard, car saint Léon, dans son homélie pour la fête de la chaire de Saint-Pierre à Rome, dit formellement que les *jours de fête*, il y avait *des symphonies* plus solennelles.

orientale qu'elle a gardée pendant tant de siècles de pratiquer le mercredi l'abstinence que les latins ont assignée au samedi.

Une autre addition faite aux offices de Milan par saint Ambroise, à ceux de Constantinople par saint Jean-Chrisostôme, dut amener de nouvelles modulations, et peut servir à expliquer l'épithète d'*artificiosa* que, dans un endroit de ses *Confessions* (le n° 49 du livre x), saint Augustin donne à la nouvelle mélodie. Vous comprenez, Monsieur, que je veux parler des hymnes rhythmées qui, par leurs formes et leurs mesures, durent forcer les musiciens à de plus savantes combinaisons des sons.

Sous le rapport des progrès de l'art, les circonstances qui amenèrent saint Jean-Chrisostôme à composer des hymnes ne sont point à négliger. Tout mérite d'être étudié dans la vie de ce grand homme, qui, le premier, abandonna les marches de l'autel d'où les Augustin, les Basile, les Ambroise, adressaient debout à leurs troupeaux leurs courtes homélies, pour venir s'asseoir à l'entrée de la nef et adresser à l'auditoire le plus éclairé du monde, mais malheureusement aussi le plus léger, des sermons qui seront toujours le plus beau modèle de l'éloquence chrétienne.

Imitant leur ancien chef, les Ariens s'efforçaient de répandre leurs dogmes dans le peuple à l'aide de cantilènes qui obtenaient d'autant plus de faveur que, comme la Thalie d'Arius, elles devaient se chanter sur des airs en vogue, et que la musique en était plus travaillée.

L'austérité du saint docteur ne permet pas de supposer qu'il fît des emprunts à la musique des théâtres ; mais certainement, pour mieux dépopulariser les chants des Ariens, il dut lutter avec eux de science et de travail.

Sous ses successeurs, la musique sacrée fit de remar-

quables progrès. Ce fait est reconnu de tous, sans en excepter M. Fétis.

Il n'en fut malheureusement pas de même en Occident. Les continuelles invasions des Barbares ne tardèrent pas à altérer profondément les mélodies sacrées que l'Orient lui avait transmises.

Nous n'en voudrions pas d'autre preuve que les vers de Venance Fortunat, que vous nous avez cités au commencement de votre beau travail, s'ils devaient être pris à la lettre. Mais nous vous avouons, à notre grand regret, que nous ne pouvons adhérer à l'interprétation que vous leur avez donnée, et d'où vous avez conclu qu'au ve siècle, on mêlait le son des instruments aux chants sacrés dans les principales églises des Gaules.

A une époque où l'harmonie n'était pas connue, où les procédés de la musique Polyphone étaient encore à créer, quel rôle auraient pu jouer dans cette suave psalmodie, dont saint Paulin félicitait saint Victrice d'avoir doté son église, les cymbales ou les clochettes, car, suivant le savant Ducange, le mot *cymbalum* avait cette dernière signification, les pipeaux, *calami acuti*, les trompettes et les flûtes, sinon de faire ressembler les chants sacrés aux chants des Abyssiniens dont je parlerai tout-à-l'heure.

S'il y a un point constant dans l'histoire de la musique, c'est que, jusqu'au VIIe siècle, l'Eglise latine ne montra pas moins de répugnance que l'Eglise grecque pour l'emploi des instruments. Je ne ferai point ici l'étalage d'une érudition facile, en citant des passages bien connus de saint Jérôme, de saint Gaudence, de Prudence, et surtout de saint Ambroise (1).

---

(1) Gerbert, qui écrivait au déclin du XVIIIe siècle, nous assure que, encore de son temps, l'emploi de tout instrument, et même de l'orgue, était sévèrement proscrit de la chapelle papale.

Pour admettre une dérogation à cette règle, il faudrait autre chose que les vers que vous avez déjà cités. Il faudrait, par exemple, que, dans la vie en prose de saint Germain de Paris que le même Fortunat nous a laissée, et où il donne des détails sur le goût du saint prélat pour la psalmodie, on trouvât un passage, une ligne qui vînt à l'appui de l'interprétation donnée à ses vers. Or, on ne cite rien de semblable.

Quelque puissantes que soient ces raisons, elles ne m'auraient pas suffi pour me séparer de vous, Monsieur, sur une question sur laquelle Gerbert n'a pas osé se prononcer, et où vous pouvez invoquer les noms illustres de Thomassin et de Mabillon, et ceux, beaucoup moins connus, du chantre Joly et du docteur Filésac.

Mais une observation, suivant moi saisissante, m'a entraîné.

Où donc saint Germain aurait-il trouvé tous ces cymbaliers, ces jeunes joueurs de pipeaux et de flûte, ces vieux joueurs de trompette?...

Nous ne savons pas précisément ce qu'était la musique instrumentale à Paris en l'an 555, au temps du roi Childebert, contemporain de Germain ; mais la correspondance de Cassiodore peut nous permettre d'en juger.

Nous y voyons qu'un demi-siècle auparavant, Clovis avait demandé au roi Théodoric et en avait obtenu un joueur de luth, *citarœdus*, pour égayer ses repas. En le lui envoyant, l'auteur de la lettre émet le vœu que le joueur de luth, comme Orphée, parvienne à adoucir les mœurs des barbares sujets du roi Franck : *Facturus aliquid Orphei, cùm dulci sono gentilium fera corda domuerit* (1)... Les récits de Grégoire de Tours sont là pour nous dire si ce vœu fut exaucé.

(1) Cassiodore. Epist., lib. II, Ep. 40.

Que faut-il donc voir dans les vers de Venance?.. Rien autre chose que des images poétiques destinées à rendre l'effet que devait produire le mélange des voix de l'enfance, de la jeunesse, de l'âge mûr et de la vieillesse. Les allégories étaient familières à ce poète, dont l'imagination, convenons-en franchement, Monsieur, était au moins aussi païenne que celle de Santeuil; témoin les vers suivants dont j'emprunte le texte à l'épithalame qu'il composa pour le mariage de Sigebert et de Brunehaut, et la traduction à M. Amédée Thierry (1) :

« O vierge que j'admire et qu'adorera ton époux, Brune-
« hilde, plus brillante, plus radieuse que la lampe éthérée,
« le feu des pierreries cède à l'éclat de ton visage; tu es
« une autre Vénus, et ta dot est l'empire de la beauté.
« Parmi les Néréides qui nagent dans la mer d'Ibérie, aux
« sources de l'Océan, aucune ne peut se dire ton égale;
« aucune Napée n'est plus belle, et les Nymphes des
« fleuves s'inclinent devant toi! La blancheur du lait et le
« rouge le plus vif sont les couleurs de ton teint; les lys
« mêlés aux roses, la pourpre tissue avec l'or, n'offrent
« rien qui lui soit comparable et se retirent du combat; le
« saphir, le diamant, le cristal, l'émeraude et le jaspe,
« sont vaincus! L'Espagne a mis au monde une perle
« nouvelle... »

Ces vers sont mis, par Fortunat, dans la bouche de Vénus, qui soutient, contre Cupidon, la supériorité de Brunehault sur Sigebert le nouvel Achille.

A défaut de l'indice de dégradation dans l'art que les vers de Fortunat, pris à la lettre, nous auraient fourni, nous en trouvons mille autres... Bornons-nous à dire que ces chants suaves, qui excitaient les scrupules de saint Au-

---

(1) *Récit des temps mérovingiens*, t. Ier, p. 337.

gustin, et auxquels il reprochait de lui faire perdre de vue les divines paroles du psalmiste, n'étaient plus reconnaissables dans la bouche des Barbares vainqueurs de l'Occident, et que le chant grégorien, si grave et si austère, parut beaucoup plus agréable, *jucundior*...

Quelques écrivains se sont fait une idée très fausse du rôle qu'il faut attribuer à saint Grégoire-le-Grand, dans l'histoire de la musique... On pardonne à l'ignorance du moyen-âge d'avoir suggéré à l'auteur d'un ouvrage anonyme sur cet art, la pensée qu'il avait reçu directement du Ciel la révélation de ses merveilleux accords. Mais on ne conçoit pas que, de nos jours, on veuille le présenter comme un créateur. Non, saint Grégoire-le-Grand ne fut pas le créateur d'un nouveau genre de chant. Il fut un restaurateur, et ce titre suffirait à lui seul, et il en eut tant d'autres pour lui assurer des droits immortels à notre reconnaissance.

Que résulte-t-il, en effet, et de ses écrits et des récits de Paul Diacre son historien? Qu'après avoir réglé tout ce qui regardait l'administration des sacrements dans son Sacramentaire, il voulut régler et asseoir, sur des bases fixes, tout ce qui regardait le chant dans son Antiphonaire; qu'à cet effet, il recueillit toutes les anciennes mélodies qu'il put se procurer et qu'il les centonisât. La tradition suppose qu'il en ajouta d'autres. Furent-elles son ouvrage, ou bien les emprunta-t-il aux Grecs? J'inclinerais fort vers cette dernière opinion, en réfléchissant sur une circonstance importante de sa vie qui m'a toujours frappée, et dont je suis surpris qu'on n'ait daigné jamais tenir compte.

Grégoire, n'étant encore que diacre de l'Eglise de Rome, avait habité, pendant plusieurs années, Constantinople. C'est là qu'il composa la plus grande partie de ses Morales sur Job... C'est là qu'il forma, avec l'empereur Maurice,

les liens de la plus étroite amitié .. Ses fonctions d'*Apocrisiaire* l'appelaient à assister le Patriarche toutes les fois que celui-ci célébrait l'office divin dans la grande église. . Il se trouva donc en quelque sorte aux sources de l'art, et put y puiser toutes les règles et toutes les mélodies dont il eut besoin plus tard.

Ce séjour contribua-t-il à accréditer le reproche qui lui fut fait de vouloir imiter en tout les Grecs, et auquel il prit la peine de répondre ? je l'ignore... Mais il contribua certainement à lui assurer, chez les Grecs et les Orientaux, ce respect profond qui, de son vivant, le faisait déjà regarder comme le plus grand et le plus saint docteur de son époque, et qui, sept siècles plus tard, faisait placer ses écrits au même rang que ceux des Athanase et des Augustin par l'Eglise schismatique de Russie, dans un canon dont Karamzin, si sobre en citations de ce genre, nous a donné quelques fragments.

Fut-il réellement l'auteur de la division des quatre tons primitifs en quatre tons authentiques et quatre tons plagaux, ou bien faut-il reculer de deux siècles cette division pour l'attribuer à Charlemagne. Le moine anonyme de Saint-Gall raconte à ce sujet une sorte de vol artistique que le grand Souverain aurait fait à des moines Grecs qui seraient venus le visiter ? J'avoue que, pour mon compte, je n'hésite pas à l'attribuer à saint Grégoire.

Au reste, sans nous préoccuper de ces recherches d'érudition, reconnaissons qu'en immobilisant en quelque sorte, au sein de l'Eglise romaine, la musique grecque et ses mélodies, qu'en ouvrant une école de chant où elle fit de continuels progrès, où, aidée de l'orgue, elle inventa l'harmonie, saint Grégoire peut être considéré, tout à la fois, comme le conservateur de l'art antique et le père de l'art moderne.

(1) . . . .
. . . .

A cette mémorable exception près, la réforme des rites et du chant ne rencontra de difficultés sérieuses que dans l'ignorance et le peu d'aptitude des chantres français.

Écoutons Paul Diacre, qui écrivait vers l'an 900 :

« Hujus modulationis dulcedinem inter alias Europæ « gentes, Germani seu Galli discere, crebrôque rediscere, « insigniter potuerunt, incorruptam verò, tam levitate « animi, quia nonnulla de propriò, Gregorianis cantibus « miscuerunt, quam feritate quoque naturali servare « minime potuerunt. Alpina siquidem corpora, vocum « suarum tonitruis altissime perstrepantia, susceptæ mo- « dulationis dulcedine propriè non resultant : quia bibuli « gutturis barbara feritas, dùm inflexionibus et repercus- « sionibus mitem nititur edere cantilenam, naturali quo- « dam fragore, quasi plaustra per gradus confusè sonantia, « rigidas voces jactat, sicque audientium animos, quos « mulcere debuerat, exasperando magis ac obstupendo « conturbat. » (*Vit. St. G.*, liv. II, ch. 7.)

C'était surtout dans le chant de l'Alleluia que les nouveaux initiés donnaient carrière à leurs formidables moyens et au tonnerre de leurs voix. Ils lui imprimaient une longeur démesurée . . . Il faut croire, cependant, qu'ils n'allaient pas aussi loin que les chantres Abyssins qui, au rapport de M. Biroteau, cité par M. Fétis, consacrent vingt minutes à un seul *Alleluia*. Leur liturgie leur défendant de s'asseoir et de se mettre à genoux, ils ont une petite béquille sur laquelle ils s'appuient. Pendant ce temps-là,

---

(1) Quelque intérêt qu'il présente, on a cru devoir supprimer ici, à cause de sa longueur, un passage de ce discours relatif à l'église de Lyon, où M. Bergasse affirme que les rites Romains ne furent pas introduits à l'époque indiquée par le récipiendaire.

des instruments à percussion, placés en dehors de l'église et constamment frappés, préservent les fidèles de l'état de torpeur dans lequel l'Alleluia ne manquerait pas de les faire tomber.

Je devrais m'arrêter ici, Monsieur, et néanmoins je ne puis résister au désir de prolonger encore, pendant quelques instants, cet entretien, pour dire deux mots de l'état actuel de la musique sacrée chez les Orientaux et les Grecs.

En Asie, les fréquents rapports des Syriens et des Grecs amenèrent une altération profonde dans les chants. Le caractère simple et grandiose, tout à la fois, que l'Eglise romaine a su conserver à l'art grec, disparut complètement sous les ornements artificiels dont le mauvais goût des Syriens le surchargea... Constantinople, quoique M. Fétis pense le contraire, se préserva longtemps de cette invasion de la barbarie. Je vais en fournir à l'instant la preuve... Les historiens Bysantins reprochent seulement (1) à un de leurs patriarches, Théophilacte, d'avoir adopté des modulations beaucoup trop mondaines. Depuis la chute des derniers Paléologues, l'art s'y est complètement dégradé comme dans l'Asie, et les choses en sont venues à ce point, que dans le XVIIe siècle, le cardinal Barberini fut supplié de faire noter, suivant notre système, la psalmodie grecque, sous peine d'en voir disparaître complètement les dernières traces, et que le savant Gerbert déclare que, malgré ses longs séjours à Rome, et ses fréquents voyages, il n'a jamais rencontré un seul ecclésiastique grec avec qui il ait pu causer de cet art.

Une seule nation, parmi celles qui suivent la communion de l'Eglise schismatique de Constantinople, a su conser-

(1) Voir Cedren, cap. 9

ver, dans toute leur pureté, les anciennes mélodies. Au dernier siècle, l'Europe savante avait déjà entendu parler de la beauté des chants religieux de la Russie. Le pieux Herbinius, dans sa visite aux tombeaux et aux cryptes de Kioff, s'était cru transporté au sein de la céleste Jérusalem, ce sont ses expressions, et n'avait pu s'empêcher, avec l'accent de la plus vive douleur, de comparer les chants divins qu'il avait entendus répéter par la multitude, avec les chants mondains, qui, de son temps, avaient prévalu en Italie, qui malheureusement, il faut bien le dire, y prévalent encore, et qui condamnaient les fidèles au silence. Gerbert déplorait la perte d'un chant russe à quatre voix, comme celle d'un des plus beaux morceaux de musique sacrée qu'il eût jamais possédé. Mais nul ne savait expliquer la cause de cette étrange anomalie... Il était réservé à un Français de nous la dire...

Ecoutons M. de Custine nous raconter dans ses lettres sur la Russie, publiées en 1843, les impressions qu'il éprouva en entendant la musique de la chapelle impériale. On peut le croire sur parole, car son ouvrage n'est qu'un long acte d'accusation contre la Russie, et surtout contre son clergé.

« Tout instrument de musique, dit M. de Custine, est « banni de l'église grecque, et les seules voix d'hommes « y célèbrent les louanges du seigneur. Cette sévérité du « rite oriental est favorable à l'art, à qui elle conserve toute « sa simplicité, et elle produit des effets de chant vrai- « ment célestes. Je croyais au loin entendre le battement « des cœurs de soixante millions de sujets, orchestre « vivant, qui suivait, sans le couvrir, le chant de triomphe « des prêtres. J'étais ému : la musique peut tout faire ou- « blier, même le despotisme.

« Je ne puis comparer ces chœurs sans accompagnement « qu'aux *miserere* de la semaine sainte, dans la chapelle

« sixtine à Rome, excepté que la chapelle du pape n'est plus « que l'ombre de ce qu'elle était jadis. C'est une ruine de « plus dans les ruines de Rome.

« Au milieu du siècle dernier, à l'époque où l'école ita- « lienne brillait de tout son éclat, les vieux chants grecs « furent refondus, sans être gâtés, par des compositeurs « venus tout exprès de Rome à Pétersbourg. Ces étran- « gers produisirent un chef-d'œuvre, parce que tout leur « esprit et toute leur science furent appliqués à respecter « l'œuvre de l'antiquité. Leur travail est devenu une com- « position classique, et l'exécution est digne de la con- « ception… Pour un amateur de l'art, la musique de la « chapelle impériale vaut seule le voyage de Pétersbourg. (*La Russie*, t. I, p. 338 et 339.)

L'importation de ces vieux chants grecs chez les Russes ne peut remonter au-delà de l'année 871, époque où ils reçurent les bienfaits de la foi par l'intermédiaire de deux missionnaires que leur envoya Saint-Ignace, l'humble et savant prédécesseur de l'orgueilleux et savant Photius. A cette époque du moyen-âge, la musique sacrée n'avait donc pas éprouvé à Constantinople la dégradation signalée par M. Fétis. (*Résumé philosophique de l'histoire de la musique.*)

SUR LA NUMISMATIQUE,

(*Extrait du Discours adressé à M. de Glanville, lors de sa réception*),

PAR M. BERGASSE, PRÉSIDENT.

(Séance du 1er Février 1850.)

. . . .
. . . .

Cicéron s'est écrié quelque part que la crainte de l'oubli qui nous est naturelle, que l'irrésistible penchant qui nous porte à laisser après nous des traces de notre passagère existence, était le gage et comme la révélation de nos destinées immortelles.... On retrouve ce penchant dans tous les âges, sur tous les points du globe, partout où l'homme, appelé, quoi qu'en aient dit des sophistes insensés, par la nature même de son organisation, à vivre en société, a pu obéir aux lois de son développement moral. C'est lui qui a produit tant de monuments divers, depuis les gigantesques pyramides que l'Égypte nous a léguées comme des témoins et des garants de la civilisation des premiers temps, jusqu'aux nœuds ingénieux (aux *quippos*) par lesquels les Aztèques comptaient leurs années, marquaient les règnes de leurs rois, et transmettaient à leurs descendants leurs paisibles annales (1). De ces in-

(1) Voir Robertson, *Histoire de l'Amérique*, t. IV. — Humbold, et l'*Histoire des Aztèques*, récemment publiée en Angleterre.

nombrables monuments, le temps, à quelques rares exceptions près, a détruit ou condamné au silence les plus fastueux, ceux-là qui semblaient les plus propres à défier ses injures, et n'a respecté que les plus modestes, *les médailles*, dont vous venez, dans votre brillant exposé, de nous retracer l'histoire, et à l'étude desquelles vous avez consacré vos loisirs avec tant de profit.

Malheureusement, *les médailles* ne nous aident à remonter qu'une partie du cours des siècles, et nous laissent sans explications et sans lumières pour des événements qui ont exercé la plus grande influence sur l'humanité. Il y aurait peut-être de la témérité à assigner aux plus anciennes de celles que nous possédons, où la grossière exécution accuse l'enfance de l'art, une date antérieure à neuf cents ans avant notre ère.

De cette circonstance, du silence équivoque gardé par Homère, ce peintre si fidèle des mœurs des premiers Grecs (1),

(1) Dans l'excellent ouvrage que M. le marquis Garnier a publié en 1819, sous le titre d'*Histoire de la Monnaie, depuis les temps de la plus haute antiquité jusqu'au temps de Charlemagne*, ouvrage que nous avons fréquemment consulté, quatre passages d'Homère sont invoqués pour établir que les Grecs connaissaient la monnaie au temps de la guerre de Troie. (*V.* les pages 136 et 146 du premier volume.) Ces passages nous avaient frappé comme lui; un nouvel examen nous a convaincu qu'ils n'ont pas toute l'importance que leur attribue M. Garnier, et que nous leur avions attribuée autrefois. Ce sont les vers 202 du neuvième chant de l'*Odyssée*, 122 du neuvième de l'*Iliade*, 269 du vingt-troisième, 235 et 236 du sixième. Dans les trois premiers, le mot Talent, employé par Homère, laisse indécise la question de savoir si c'est du *talent poids* ou du *talent monnaie* qu'il a entendu parler. Quant aux deux derniers, ils sont susceptibles d'interprétation fort diverses et ont paru suspects à *Knigth*... Nous nous bornerons à renvoyer aux judicieuses observations de Dugas Montbel, t. Ier, p. 287; t. II, p. 303.

de l'échange indiqué par lui, comme le seul moyen qu'employaient ses héros pour se procurer les choses nécessaires à la vie, et dont la fin du septième chant de *l'Iliade* nous offre un remarquable exemple, l'on a conclu avec assez de vraisemblance que la monnaie était inconnue dans la Grèce au temps du siége de Troie, et n'y fut inventée que trois siècles plus tard (1). Mais de ce fait particulier, tirer des conséquences générales, mais oser avancer, comme on l'a fait, que les puissantes monarchies de l'Assyrie et de l'Egypte étaient privées, à la même époque, d'un agent sans lequel le commerce et la civilisa-

---

(1) Suivant Plutarque, *Vie de Thésée*, p. 29, Thésée aurait fait frapper à Athènes de la monnaie présentant l'effigie d'un taureau, en mémoire du taureau de Marathon.

Suivant Hérodote, liv. Ier, la monnaie d'or aurait été inventée par les Lydiens.

L'opinion la plus accréditée attribue le mérite de l'invention de la monnaie à *Phydon*, tyran d'Argos, contemporain de Lycurgue et d'Homère, et s'appuie principalement sur un texte du marbre de Paros, dit la chronique d'Arondel, que nous allons rapporter. N'ayant pas en ce moment le texte grec à notre disposition, nous nous bornerons à en donner ici la traduction latine. « Ex quo Phi- « don Argivus, undecimus ab Hercule (*mensuras pondera invenit*) et « nummum argenteum in OEginâ insulâ primò excudebat, Archonte « Athenis.. anni sunt D. C. XXXI. »

Cette date fait remonter l'invention de Phidon à 895 ans avant Jésus-Christ.

Tout est à remarquer dans ce texte.

Les mots soulignés et renfermés entre deux crochets ont été restitués par les savants qui ont publié la chronique. S'il fallait les prendre à la lettre, Phidon ne serait pas seulement l'inventeur de la monnaie, mais des poids et mesures, opinion que jamais personne n'a osé soutenir.

En ce qui touche la monnaie, que dit le texte ? que Phidon frappa le premier de la monnaie *d'argent* dans l'île d'OEgine ? Cette indication exclut-elle la possibilité que, avant, on eût frappé de la monnaie de cuivre qui était encore en circulation ?

tion sont condamnés à une égale et perpétuelle enfance (1), voilà, Monsieur, ce que nous ne saurions admettre. Une pareille erreur était peut-être excusable, quand on se bornait à consulter Hérodote et Diodore de Sicile, qui, ayant écrit tant d'années après les événements, semblaient n'avoir pu nous transmettre dans leur récit qu'un reflet faux et exagéré des splendeurs de ces anciens royaumes. Elle ne l'est plus, depuis que la science, expliquant enfin les signes mystérieux dont les Egyptiens avaient couvert leurs monuments, les dégageant des sables dont les siècles les avaient entourés, pénétrant jusque dans les sombres demeures où l'orgueil des Pharaons avait reproduit les images de leurs ancêtres et les merveilles de leurs règnes, pour y reposer avec plus de grandeur et de gloire, est parvenue à rebâtir, par la pensée, l'opulente Memphis, Thèbes aux cent portes, Saïs, et tant d'autres villes anéanties, à y replacer de nombreuses dynasties qui semblaient pour jamais oubliées, à nous y montrer les arts florissants et employant les procédés les plus ingénieux dans des temps où nous les croyions à peine

---

Plus nous réfléchissons sur cette question du premier inventeur de la monnaie, et plus nous sommes disposé à nous ranger à l'avis de M. le marquis Garnier, qui pense que la monnaie s'est produite spontanément, pour ainsi dire, sur plusieurs points à la fois, par suite des besoins du commerce et de l'intervention de l'autorité publique... Les Grecs en ayant perfectionné la fabrication, et leur monnaie ayant obtenu une grande faveur, ils en ont passé pour les inventeurs.

Ajoutons que Strabon, liv. 8, attribue, comme le marbre de Paros, l'invention de la monnaie à Phidon, qui y fut amené, dit-il, par une grande famine qui désolait l'île d'Egine. Nous possédons de ces monnaies qui portent ordinairement son nom et l'empreinte d'une grappe de raisin.

(1) Robertson, *Découverte de l'Amérique*, t. IV.

sortis de leur berceau... Elle ne l'est plus, aujourd'hui surtout que de magnifiques débris, arrachés par la main d'un Français au sol qui les recouvrait, nous a permis de juger par nous-mêmes de la civilisation et des splendeurs de *la superbe Ninive*, *de cette ville qui*, suivant le langage des prophètes (1), *était si fière et si assurée, qui disait en son cœur : Je suis l'unique, et après moi il n'y en a point d'autre....*

Que sera-ce si, à ces considérations, nous ajoutons le témoignage du livre le plus anciennement écrit qui existe dans le monde, de ce livre où les mœurs et les usages des temps primitifs sont peints avec une fidélité que chaque jour nouveau, chaque découverte nouvelle, rend plus saisissante. Dans la touchante histoire des malheurs de Joseph, ne voyons-nous pas ce jeune patriarche vendu par ses frères et acheté par des marchands Madianites et Ismaëlites pour vingt pièces d'argent (2)? Où se rendent ces Madianites (3)? En Egypte. La découverte récente d'un

---

(1) Sophonie, liv. II, v. 15.

(2) *Genèse*, ch. 37, vers. 18.

(3) Dans son remarquable et savant écrit, M. Garnier s'appuie sur ce verset, sur le 21e du ch. 43e, et sur les 15e et 16e du 23e, pour prouver que les Egyptiens et les Chaldéens employaient la monnaie du temps d'Abraham. Sa discussion est des plus satisfaisantes. Seulement il est regrettable que, pour l'interprétation du dernier passage, il n'ait pas attaché plus d'importance au texte hébreu ; il y aurait trouvé un argument puissant en faveur d'une opinion qu'il émet, et que je crois vraie, savoir : que les Israélites, pendant un très grand nombre d'années, n'ont point eu de monnaie qui leur fût propre, mais se sont servis de la monnaie chaldéenne et égyptienne que leur apportait le commerce. Dans les versets 15e et 16e du chapitre 23e, il s'agit du marché fait par Abraham avec Hébron, fils de Seor, pour se procurer un lieu où il puisse déposer les restes de Sara. Suivant la Vulgate que suit M. le marquis Garnier,

bas-relief, sculpté il y a plus de quarante siècles, trouvé au milieu des ruines de Thèbes, représentant les horreurs d'un pillage, où des vainqueurs se disputent des sacs de monnaie, qu'a-t-elle fait autre chose que donner une éclatante confirmation à cette particularité du récit de la Genèse (1).

Que sont devenues les monnaies frappées par les ordres des Rhamsès et des Sémiramis, et des trente générations de rois que les Assyriens assignaient pour descendants à Ninias?... Nous possédons des sicles, mais les caractères samaritains que présentent les plus anciens ne permettent de leur assigner qu'une origine récente et fort

---

Abraham paya Hébron avec quatre cents sicles de monnaie publique. *Quadragentes siclos argenti probatæ monetæ publicæ....* Suivant le texte hébreu, tel que nous le possédons aujourd'hui (traduction de l'abbé Legros), ce fut *avec quatre cents sicles d'argent ayant cours entre les marchands.*

M. le marquis Garnier cite l'exemple de plusieurs nations, tant anciennes que modernes, qui se sont servies de monnaies étrangères. Il aurait pu y ajouter ce qui se passe de nos jours pour le commerce de l'Amérique du Sud et des Indes-Orientales. Pendant longtemps ce commerce s'était servi de *piastres* fort renommées, qu'on appelait *piastres à la colonne.* Depuis un certain nombre d'années, les piastres ont été remplacées par nos pièces de 5 fr., dont on exporte une énorme quantité, qui nous reviennent ensuite percées d'un ou de plusieurs trous, suivant le nombre de transactions auxquelles elles ont servi.

M. Garnier se fonde sur l'interprétation de quelques textes du Pentateuque pour émettre l'opinion que les premières pièces égyptiennes offraient l'effigie de la tête d'un bœuf, et que, de l'Égypte, elles se sont promptement répandues en Italie et en Grèce. Son point de départ me paraît douteux ; et quant aux *fréquentes* communications de l'Égypte avec l'Italie et la Grèce dans ces temps reculés, j'avoue que je n'y crois pas...

(1) Hamilton's, *Œgyptiaca*, p. 135, cité par M. Garnier, t. I, p. 104.

postérieure à la transmigration de Babylone... Darius, fils d'Histaspe, fut, suivant Hérodote (1), le premier roi de Perse qui fit battre de la monnaie d'or, et les médailles qui, sous le nom de *Dariques*, nous sont parvenues, n'offrent rien qui contrarie cette assertion... Ont-elles péri dans ces sanglantes catastrophes qui ébranlèrent l'Egypte jusque dans ses fondements, détruisirent ses Dieux, renversèrent ses temples, et la condamnèrent à quarante années de désolation ; qui, plus tard, anéantirent la domination Assyrienne, firent disparaître Ninive, et que la voix éloquente des prophètes avait si bien dépeinte, en disant que le voyageur parcourant un jour le fertile empire d'Assyrie devenu désert, se demanderait avec surprise : *Où donc avait été la superbe Ninive?...* Les écrivains grecs ne nous ont transmis que des épisodes pâles et décolorés des étonnantes révolutions qui, pendant un siècle et demi, changèrent la face de cette partie de l'Orient ... Mais l'état des lieux, des monuments, mais l'éternelle stérilité de contrées jadis les plus fertiles du monde, sont là pour déposer du caractère particulier de vengeance et *d'extermination* qu'ont présenté les guerres de cette époque, et qui rend si difficiles à saisir les lieux qui rattachent la civilisation grecque à celle de l'Orient. Malgré les ruines dont les barbares jonchèrent le sol de l'Europe au moyen-âge, il nous est facile d'apprécier comment la civilisation moderne est née de la civilisation grecque et romaine. Mais les sables qui ont recouvert tant de monuments de l'Égypte, mais cette couche épaisse qu'il a fallu enlever pour descendre jusqu'aux restes des splendeurs de Ninive, n'offrent qu'une imparfaite image du mur

---

(1) Liv. IV, p. 166

d'airain qu'a élevé, entre la civilisation grecque et la civilisation des temps primitifs, la main des Sennacherib, des Nabuchodonosor, des Cyaxare, et de tant d'autres conquérants dont les noms sont à peine parvenus jusqu'à nous...

N'exagérons rien cependant !... Gardons-nous de penser qu'en perdant les monnaies contemporaines d'Abraham, de Moïse et de Samuel, la science et l'histoire de l'art aient fait une perte inestimable. Les habitudes sont séculaires dans l'Orient. La vie domestique y est simple et frugale. Le luxe y est réservé pour le culte des Dieux, pour les rois leurs descendants et leur images, pour les castes priviligiées. Les marchands étaient relégués presque au dernier rang de l'échelle sociale en Egypte, et rien ne nous annonce qu'à Ninive et à Babylone, ils occupassent une position beaucoup plus relevée.... Ce furent les besoins du commerce qui introduisirent la monnaie... Un sceau public, l'effigie grossièrement ébauchée de quelque divinité, quelques caractères imprimés sur des pièces de métal, d'un poids déterminé, voilà probablement tout ce qu'il demanda. Voilà certainement tout ce qu'il obtint.... Dans les nécropoles de l'Etrurie, récemment ouvertes, l on a trouvé, à côté de ces vases, qui, par la beauté des dessins et l'éclat des couleurs, excitent si justement notre surprise, à côté de bronzes du travail le plus recherché, des monnaies à un état tout-à-fait rudimentaire, de ces as grossiers qui sont anterieurs de plusieurs siècles à la fondation de Rome. Quant aux rois, aux puissants, aux princes des tribus, ce n'était pas en monnaies que consistaient leurs trésors. Ils gardaient en masse, et à un état brut, l'argent et l'or qu'ils n'employaient pas. Cet usage resulte implicitement de plusieurs textes du Pentateuque, et fort clairement de divers passages du livre des Rois. Herodote nous

assure (1) que les souverains de Lydie ne convertissaient leur or en monnaie qu'au fur et mesure de leurs besoins ; il affirme la même chose de ceux de Perse. Les paillettes de ce précieux métal qu'envoyaient à ces derniers les Satrapies de l'Inde étaient rapprochées et réduites dans des vases de terre, dont on brisait les parois supérieures après le refroidissement. On en coupait ensuite des morceaux, suivant la nécessité. Enfin, la nature des détails que nous a transmis Athénée sur les trésors de Sardanapale, ne permet pas de douter que ce ne fussent des masses d'or et d'argent brut qu'il fit porter sur le bûcher où il termina avec éclat sa vie, son règne et son déshonneur.

Il n'appartenait qu'à ce peuple, à qui la nature prodigua, sans les mesurer, toutes les richesses de l'imagination et de l'intelligence, d'employer à une plus noble fin ce qui n'avait été créé, dans l'origine, que pour satisfaire aux nécessités les plus matérielles de la société, et de transformer des procédés grossiers en un art précieux, qui, perpétuant les croyances et les institutions de chaque époque, n'a plus permis au temps et à la barbarie de rompre ou de séparer les nombreux chaînons de l'histoire.

Les premières médailles commencent à apparaître à peu près dans le même temps chez les Phéniciens, les Etrusques et les Grecs, soit, comme le veut Winkelman, que les mêmes circonstances aient fait naître sur divers points à la fois les mêmes besoins, soit qu'il y ait eu une prompte et rapide transmission de l'art, de l'un de ces peuples à l'autre. Mais, si, chez tous les trois, nous le trouvons à l'état d'enfance, qu'il y a loin des merveilles qu'il

---

(1) Liv. 1er, ch. 94.

réalisa chez l'un, aux essais plus ou moins heureux qu'il produisit chez les autres !...

Je n'entreprendrai pas sa brillante histoire chez les Grecs... Je ne rappellerai pas comment, suivant tous les progrès de la statuaire, et marchant sur les traces des Phidias, des Leucippe et des Praxitèle, il parvint à reproduire, avec une pureté de dessin et une finesse d'exécution que les modernes ont pu quelquefois approcher mais jamais atteindre, toutes les innombrables divinités dont la vive imagination de la Grèce avait peuplé son ciel resplendissant, et à transmettre à la postérité les traits de ses héros et de ses hommes illustres en leur conservant cette grandeur calme et tranquille et ce repos dans la force qu'elle leur avait attribués.. Mais je ferai remarquer quel jour éclatant jette sur les institutions de cette noble contrée et sur les événements dont elle fut le théâtre la multitude de médailles qu'elle nous a laissée....

On l'a dit depuis longtemps, la tâche des Grecs semble avoir été de répandre parmi les hommes la connaissance des sciences et des arts, d'adoucir leurs mœurs, de développer leur intelligence. Aussi, voyez avec quelle incessante activité ils remplissent cette touchante mission ! A peine un état est-il formé dans la Grèce, un foyer de civilisation y est-il allumé que, sur le champ, partent dans les directions les plus opposées, des essaims de colons qui vont porter au loin les mœurs, les institutions et les arts de la mère patrie.. Confiés à un sol étranger, ils y grandissent, s'y développent et deviennent de plus en plus féconds. L'Italie, la Sicile, l'Asie-Mineure, la Haute-Asie, l'Afrique, jusqu'à ces froides contrées qui furent témoins des malheurs d'Ovide et dont il nous a laissé de si désolantes descriptions, reçoivent des colonies grecques. Elles deviennent comme des points lumineux d'où rayonne, de toutes parts, la civilisation d'où elle se communique aux

nations barbares ou peu civilisées qui les entourent. Les arts y sont cultivés avec autant de soin et souvent plus de succès et d'éclat que dans la métropole. De magnifiques monuments s'élèvent de toutes parts. Les ruines de Pœstum et d'Agrigente exciteront davantage, un jour, l'admiration du voyageur, que celles de Corinthe. La poésie, les sciences y font de rapides progrès. Smyrne revendique pour elle l'immense honneur d'avoir vu naître et fleurir Homère. . Milet produit Thalès... Crotone reçoit les leçons de Pythagore. . . Visitée par Platon, Syracuse enfante Archimède... Cyrène, cette colonie perdue au milieu des sables de l'Afrique, aura encore au IVe siècle de l'ère chrétienne la force de produire le grand Synésius .. Chacune de ces colonies a son histoire qui lui est propre, et ne se rattache souvent à la mère patrie que par les souvenirs d'une pieuse reconnaissance. Cette histoire, ces souvenirs se retrouvent dans ses monuments, dans les admirables statues qui les ornent, dans les bas-reliefs qui les décorent. Ils se lisent aussi dans les nombreuses médailles qui nous attestent sa splendeur. Syracuse nous en présentera plus de trente, et Agrigente nous offrira, de l'avis de Winkelman, les plus belles que jamais la main de l'homme ait frappées. Mais l'ignorance, la barbarie, les réactions qui suivent toujours les grandes commotions politiques ou religieuses, le temps surtout, détruiront pièce à pièce ces monuments, briseront ces statues, mutileront ces bas-reliefs Les médailles seules subsisteront. Elles guideront le voyageur qui foulera d'un pied attristé le sol jonché de tant de débris, et l'aideront à éclaircir l'histoire d'une cité jadis si florissante. Que dis-je ! Elles serviront quelquefois à reconstituer son histoire tout entière, car elles seront le seul vestige qui nous restera de son existence..

Quel monument encore debout redit les exploits et dépose de la puissance et de la grandeur de ce conquérant,

dont un seul mot de l'Ecriture a mieux caractérisé l'action sur son siècle que tous les témoignages de l'admiration de ses contemporains , de ce conquérant devant lequel *la terre se tut*... N'est-il pas vrai qu'en relisant dans Arrien le récit de ses expéditions à travers la Haute-Asie et dans les Indes , nous sommes tentés de le traiter de fabuleux?. Mais les médailles de ses généraux, devenus rois de la Sogdiane et de la Bactriane , mais d'autres médailles récemment trouvées sur les rives de l'Indus et jusque sur les bords du Suttlège, au centre de l'ancien empire de Porus, ne nous permettent plus de douter de la véracité de son historien. . .

Le jour cependant arrive où cette brillante civilisation commence à pâlir, où les arts qui ont produit tant de chefs-d'œuvre semblent menacés de décadence... Répartie entre un si grand nombre de foyers , la lumière s'affaiblit; elle va s'éteindre .. Rome apparaît le front ceint de lauriers, victorieuse , triomphante... Elle a repoussé les Gaulois , conquis l'Italie , s'est mesurée avec les troupes que disciplinèrent les successeurs d'Alexandre. Elle a déjà fait plus d'un emprunt aux Grecs. Cette fois , elle va s'emparer de la civilisation tout entière , telle qu'ils la possèdent , et , cette civilisation , elle la portera avec ses armes dans des contrées où elle ne pénétra jamais. Elle ne disputera point aux Grecs l'honneur de l'avoir créée, elle ne leur contestera point leur supériorité dans les arts. Ces arts, elle les prendra dans l'état où ils se trouveront. Elle les introduira dans la Mauritanie, au cœur de l'Espagne, dans les parties les plus reculées des Gaules et jusqu'au sein de la Grande-Bretagne , cette *extrémité du monde*.. Elle deviendra le centre unique de la vie qui se répandra dans toutes les parties de son vaste empire , le foyer resplendissant qui l'éclairera..

Qui ne se rappelle ces magnifiques vers de Virgile qu'elle

aurait le droit de prendre pour devise, si l'avidité de ses proconsuls et la cupidité de ses empereurs ne fussent venues trop souvent donner un cruel démenti à l'éloge qui les termine.

Excudent alii spirantia mollius œra,
Credo equidem! vivos ducent de marmore vultus;
Orabunt causas melius, cœlique meatus
Describent radio, et surgentia sidera dicent:
Tu regere imperio populus, Romane, memento;
Hœ tibi erunt artes, pacisque imponere morem,
Parcere subjectis et debellare superbos.
(*Eneide*, l. VI, vers 847-853.)

L'art de graver les médailles était arrivé à son plus haut point de perfection chez les Grecs, lorsque Rome s'en empare et l'appelle à perpétuer le souvenir de ses exploits et de ses triomphes. Elle se l'approprie et se l'assimile. Elle lui communique sa vie et sa grandeur. Il fleurira tant qu'elle fleurira. Il se dégradera dans les jours de sa décadence. Le jour où elle périra, l'on croira qu'il va descendre avec elle dans la tombe . . . .
. . . .

DISSERTATION

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA MUSIQUE

PAR LA MÉTHODE GALIN—PARIS—CHEVÉ,

PAR

M. MARTIN DE VILLERS.

(Séance du 26 Avril 1850.)

Messieurs,

Vous avez renvoyé à mon examen une brochure de M. Dujardin aîné, qui a pour titre : « *De l'Enseignement musical par la méthode Galin.* »

La question examinée par M. Dujardin s'agrandit chaque jour. Depuis que Galin a voulu dégager l'art musical des obstacles qui en rendent l'étude si difficile, a posé les bases d'une nouvelle méthode d'enseignement, ses successeurs, néophytes ardents et convaincus, s'avancent sans cesse dans la voie des réformes.

Ils parlaient d'abord de donner une meilleure direction à l'enseignement élémentaire, de faciliter les premiers pas des élèves dans la lecture musicale à l'aide de procédés nouveaux, et ils devaient ensuite les ramener aux errements ordinaires, et en faire, après quelques mois d'étude, des musiciens capables de lire facilement toute espèce de musique.

Mais cette borne est franchie. Ce n'est plus seulement l'enseignement de l'art qui est en cause; c'est l'écriture musicale qui s'y trouve aujourd'hui; désormais, disent-ils, elle doit être abandonnée. Les difficultés sans nombre qu'elle accumule autour des élèves, les arrêtent, les dégoûtent et s'opposent à la propagation de la musique dans toutes les classes de la société.

Cette vieille écriture a fait son temps; elle est frappée de caducité.

Il en est une autre plus simple, plus intelligible, avec laquelle l'étude de la musique ne sera qu'un jeu et qui mettra cet art à la portée de tous.

C'est sur ce terrain maintenant que la question est posée, que M. Emile Chevé a fini par l'amener progressivement. Dès lors elle est devenue plus nette, plus franche, et il faut en remercier M. Chevé, homme de beaucoup d'esprit, qui, lorsqu'il adopte un principe, sait en tirer fort habilement des conséquences logiques.

Au point où se trouve aujourd'hui cette question et pour chercher à y jeter quelque lumière, je suis forcé d'abandonner la brochure de M. Dujardin, d'arriver jusqu'à M. Chevé. J'agis dans l'intérêt de l'art, pour chercher à découvrir la vérité au milieu des voiles qui l'enveloppent.

Cette tâche est laborieuse, je le sais ; mais le but que je me propose m'encourage, me soutient.

Je ne parlerai pas de ces discussions personnelles qu'une question tout artistique et qui n'aurait jamais dû perdre ce caractère, a fait surgir dans notre ville. J'y suis resté et j'y resterai toujours étranger. Je ne dois m'occuper que de l'art, et je marcherai en pleine liberté dans cette voie trop belle, trop riche, pour que je m'en détourne un seul instant.

A mesure que le goût de la musique s'est répandu, l'attention s'est portée plus spécialement sur l'enseignement de cet art ; on a été frappé des difficultés assez grandes qui se rencontrent dans cet enseignement, on a tenté de les faire disparaître le plus possible.

Plusieurs systèmes ont pris naissance ; mais je ne dois examiner qu'un de ces systèmes, celui de Galin, système qui est le point de départ de la question que je vais chercher à faire sortir des nuages qui l'enveloppent.

Galin, mathématicien distingué, homme fort

instruit, s'est vivement préoccupé, à une époque de sa vie, de l'enseignement de la musique. Les différentes clés placées sur la portée musicale, leurs armatures si nombreuses et si diverses, la multiplicité des signes de notation et des mesures en usage, lui ont fait penser que dans l'étude de la musique comme dans toutes les autres études, il fallait graduer l'enseignement, passer successivement d'une difficulté à une autre, et recourir, une fois dans cette voie, à des moyens de transition calculés de manière à faciliter les progrès des élèves.

En principe, rien de plus rationnel.

Je ne parlerai pas tout d'abord des idées théoriques de Galin sur quelques points de l'art musical, idées d'ailleurs fort ingénieuses et bien exposées. Elles se rattachent principalement à l'écriture musicale, elles forment une des bases sur lesquelles M. Chevé se fonde pour chercher à faire abandonner, au moins pour les voix, l'écriture usuelle, et elles entreront naturellement dans la discussion au moment où j'aborderai la question soulevée par M. Chevé, et que je me suis proposé de traiter spécialement.

Il n'y a aucun inconvénient, en outre, à suivre cette marche, en ce que la méthode d'enseignement de Galin repose en grande partie sur des principes généraux qui peuvent recevoir leur application, abstraction faite de sa théorie.

Galin a cru qu'il fallait donner d'abord aux élèves la connaissance pratique des intonations. Il fait usage, pour diriger leurs premières études, de ce qu'il appelle le *méloplaste*. Le méloplaste est une planche sur laquelle sont tracées cinq lignes semblables à celles de la portée ordinaire. Des lignes secondaires peuvent être ajoutées ensuite, au-dessus et au-dessous de cette portée, pour les notes qui dépassent l'étendue de l'octave.

Il n'y a point de clé au commencement de la portée. Le professeur choisit le point de départ, le varie à son gré, donne à la première note le nom d'*ut*, de *fa*, de *la*, etc., ainsi qu'il le juge convenable, promène ensuite une baguette qu'il tient à la main sur les lignes et sur les intervalles. Les élèves nomment les notes, prennent les intonations dans l'ordre où elles se succèdent, et prolongent chaque son aussi longtemps que le professeur laisse la baguette sur un des points de la portée.

Galin croit initier ainsi très facilement les élèves à la connaissance des intonations, et les préparer à celle des clés dont on fait usage dans l'écriture usuelle.

On a remarqué, avec raison, que ce mode d'enseignement (1) est loin d'être nouveau, qu'il se

---

(1) *Revue musicale*, t. 1, p. 54, Fetis

trouve avoir une grande analogie avec la main musicale imaginée par Gui d'Arezzo, au commencement du XIe siècle, mode d'enseignement qui a été en usage jusqu'au XVIe.

Après cette première étude, vient celle de la division de l'unité de temps. On trouve les éléments de cette division dans un tableau, que Galin appelle le *Chronoméristc.* Ce tableau offre les principales divisions et subdivisions de l'unité de temps. C'est l'étude du rythme, de ses variétés, qui est l'objet essentiel de cette seconde partie de l'enseignement.

Galin établit ensuite que nos organes auditifs et intellectuels ne peuvent mesurer facilement que deux ou trois unités de temps, et, de là, il en vient à conclure qu'il n'y a réellement en musique, quelle que soit la variété des signes de la notation actuelle, que deux sortes de mesures : la mesure à deux temps et la mesure à trois temps.

Enfin, il en vient au point où l'on doit faire concorder, marcher de front, l'intonation, le rythme et la mesure, c'est-à-dire conduire les élèves à la lecture complète, intégrale, de l'écriture musicale ordinaire.

Ici Galin et ceux qui ont suivi les premiers la route qu'il a ouverte, font usage, avant d'arriver à la lecture de la notation ordinaire, d'un moyen transitoire qui, suivant eux, doit favoriser au dernier point les progrès des élèves.

La notation usuelle leur paraît si compliquée, si surchargée de détails, tellement hérissée de difficultés de tout genre, qu'ils ont recours d'abord à une notation intermédiaire qui leur paraît offrir de grands avantages.

Je rappellerai ici que plusieurs notations ont été conçues, proposées à diverses époques, et que jusqu'à présent ces notations n'avaient fait que naître et mourir sans laisser de traces. Il en est une, toutefois, que Galin a préférée, a choisie et a tenté de faire revivre : c'est la notation en chiffres, notation à laquelle J.-J. Rousseau a donné quelque célébrité (1), dont on l'a regardé même comme l'inventeur, mais dont l'idée primitive ne lui appartient pas (2).

---

(1) *Dissertation sur la musique moderne*, p. 83, 86 et 87. Paris, Quillau père, 1743.

(2) Ce fait aurait été établi peu après l'époque où J.-J. Rousseau a proposé l'emploi de la notation en chiffres, et M. Fétis l'a reproduit de nouveau dans un de ses articles publiés par la *Gazette musicale*. Il n'est pas sans intérêt de lire ce que J.-J. Rousseau lui même a répondu, à cet égard, dans ses *Confessions*. Voici ce qu'on y trouve : « Ils déterrèrent, je ne sais où, « qu'un moine appelé le P. Souhaitti, avait jadis imaginé de noter « la gamme par chiffres. C'en fut assez pour prétendre que mon « système n'était pas neuf. Et passe pour cela : car, bien que je « n'eusse jamais ouï parler du P. Souhaitti, bien que sa manière « d'écrire les sept notes du plain-chant, sans même songer aux « octaves, ne méritât en aucune sorte d'entrer en parallèle avec « ma simple et commode invention pour noter aisément par « chiffres toute musique imaginable, clefs, silences, octaves, « mesures, temps et valeurs des notes, choses auxquelles Sou-

Lorsque le Méloplaste reproduit les lignes de la portée musicale, qu'il se rattache ainsi à la notation ordinaire, que Galin s'en est servi pour les premiers exercices des élèves, on se demande pourquoi il abandonne ici ces errements pour y revenir ensuite; on remarque qu'il conduit ses élèves à une étude nouvelle, exceptionnelle, transitoire, dont bientôt ils ne feront aucune application. N'est-ce pas ralentir inutilement leur marche? En effet toute cette facilité qu'on trouve dans la lecture de l'écriture en chiffres, on pouvait également l'obtenir avec l'écriture usuelle, en la restreignant d'abord, en ne faisant emploi que de ses formes les plus simples, sauf à compléter ensuite les études des élèves, comme Galin lui-même le fait et est bien obligé de le faire.

En songeant avec quel soin, avec quelle ténacité on a relevé les plus petites imperfections de l'écriture usuelle, ne pourrait-on pas en induire que l'introduction passagère de la notation en chiffres dans l'étude élémentaire de la musique, se rattachait à une pensée d'avenir dont peut-être on ne se rendait pas compte entièrement, mais sur la-

---

« baitti n'avait pas même songé; il etait néanmoins très vrai de « dire que quant à l'élementaire expression des sept notes, il en « était le premier inventeur. » (J.-J. Rousseau, *Confessions* liv. VI, p. 133 de l'édition populaire des villes et des campagnes, Paris, 1848.)

quelle on désirait appeler l'attention des amis de l'art et les conseils de l'expérience?

Au reste, tant que cette notation a été considérée comme un simple exercice propre à faciliter les études des élèves, à les conduire graduellement à la lecture de l'écriture ordinaire, rien n'était compromis, on pouvait attendre que le temps eût jeté quelque jour sur cette partie de la nouvelle méthode.

Mais, ainsi que je l'ai dit, Galin est dépassé M. Émile Chevé s'est exprimé nettement à ce sujet dans sa méthode élémentaire de musique vocale. « Aussi j'espère, dit-il, que le jour n'est « pas loin où toute la musique vocale ne s'impri« mera plus qu'en chiffres (1). » Et plus loin il ajoute :

« Cette écriture est si simple, si claire, si com« mode, qu'elle finira par remplacer l'autre, du « moins pour ce qui regarde la musique vocale et « la théorie (2). »

Et même dans les idées de M. Chevé, elle se rattacherait à diverses questions théoriques d'une haute importance.

---

(1) *Méthode élémentaire de musique vocale*, Paris, rue Saint-André-des-Arts, 60; 1846, pag. 21.

(2) id. id. pag. 275.

Dès lors, c'est à ce point de vue général qu'il me semble utile surtout de l'examiner.

Au premier aspect, elle paraît simple, dégagée d'une foule d'entraves. Point de clés diverses, accompagnées de dièzes ou de bémols : elle n'offre pas, sous le rapport de l'indication des mouvements et du rhythme, cette multiplicité de signes qu'on rencontre dans l'ancienne écriture, et qui ont des significations différentes en raison de la mesure adoptée par l'auteur.

Bien plus, elle a quelque chose de séduisant. Car, avec cette écriture, les élèves arrivent, dans un temps très court, à l'exécution régulière, sinon artistique, de morceaux assez compliqués. Ce sont même ces résultats incomplets qui ont donné de la vogue au système de Galin, et sur lesquels on s'est fondé pour le préconiser et pour demander des essais comparatifs qui pouvaient éblouir, mais qui n'étaient pas de nature à donner une véritable solution à la question engagée ; car il ne suffit pas d'amener des élèves en peu de temps à ce point, pour les laisser ensuite dans une impasse de laquelle ils ne sortiraient qu'à grand' peine.

Avec les avantages dont je viens de parler et que j'ai été loin de dissimuler, la nouvelle notation peut-elle être admise dans un système général, susceptible d'être appliqué à toutes les branches de l'art ? C'est ce qu'il faut examiner.

Lorsque je prends une page de musique écrite en chiffres, je remarque que rien ne m'indique la partie de l'échelle musicale à laquelle se rattache le morceau que j'ai entre les mains. Il faut donc que je parcoure ce morceau, que je me rende compte de la position de la voix, et, après cet examen assez long, je dois choisir les premiers sons de manière à ce que je ne sorte pas du cercle où la nature a circonscrit ma voix. Or, que je fasse ce choix moi-même, qu'il soit fait par l'auteur ou par mon professeur, il n'en est pas moins vrai que la notation en chiffres ne donne aucune indication, est impuissante à cet égard.

Donc, je puis dire, dès à présent, qu'il existe, en ce qui touche cet objet, une grave imperfection dans la notation proposée, laquelle laisse tout dans le vague sur la position spéciale des sons indiqués par les chiffres, et l'on verra plus tard quelle source d'embarras, de difficultés, de complications, il en résulterait pour les compositeurs et pour les exécutants. Je sais que les partisans de la nouvelle notation vont se récrier ici, me répondre que cette élasticité dont je me plains et qui permet d'appliquer l'écriture en chiffres à tous les intervalles de l'échelle des sons, est la base du système, lui donne cette universalité qui en fait la perfection; mais c'est en cela principalement que je suis d'un avis contraire au leur.

Je ferai observer ensuite que les chiffres dont

on fait usage, sont des signes indicateurs des différents sons qui composent une gamme. A l'époque où ce système de notation a été imaginé, on s'écartait peu, dans le cours d'une composition, de la tonalité primitive. On est donc fondé à croire que, dans la nouvelle notation, on a employé les chiffres pour exprimer le rapport des sons entre eux. Ainsi, par exemple, la troisième note de la gamme tonale est désignée par un 3, la cinquième par un 5, etc.

Cette désignation, sans doute, est rationnelle tant que vous restez dans le même mode ; mais lorsque vous entrez dans un autre, elle est fausse, entièrement fausse ; les chiffres sont en complète contradiction avec ce qui est, et cette contradiction se renouvelle, se complique, change de nature, sans cesser d'exister à chaque modulation différente. En vérité, il faut que le sentiment de la tonalité soit bien puissant pour pouvoir diriger, entraîner les élèves au milieu de l'anomalie causée par le désaccord si fréquent des chiffres et des tonalités qui se succèdent. Et, même, je n'ai entendu parler ici que d'un morceau écrit dans le mode majeur ; car, si ce morceau appartient au mode mineur, toutes les indications données par les chiffres sont, dès le début, sans aucun rapport avec la position des sons dans la gamme de ce dernier mode.

Il est vrai qu'on répond à cela que les chiffres

ne sont rien autre chose que des signes de convention. Mais, alors, pourquoi des chiffres qui, dans la pensée, dans l'esprit de tous, ont une signification inhérente à leur nature? Il se trouve donc là encore une imperfection incontestable dans la nouvelle notation.

En vérité, on s'étonne que les novateurs n'aient pas préféré aux chiffres les signes de la plus ancienne écriture musicale, c'est-à-dire les lettres de l'alphabet (1); par là, ils auraient évité, au moins, une grande inconséquence.

Jusqu'ici je n'ai parlé que de la musique écrite pour les voix. Or, si jamais il se faisait, ce qui au reste me semblerait sujet à de graves inconvénients, qu'on adoptât pour la musique vocale une écriture particulière, étrangère à celle dont on ferait usage pour les instruments, il faudrait, au moins que cette écriture eût un degré de perfection bien constaté, qu'elle ne présentât aucun des vices que j'ai signalés. Autrement, ce serait marcher contre son but, multiplier les obstacles déjà trop nombreux que présente l'étude de l'art.

---

(1) Boèce simplifia cette ancienne notation, et la réduisit à quinze lettres. Saint Grégoire alla plus loin; il remarqua que les notes des gammes, superposées l'une sur l'autre, reproduisaient les mêmes intervalles, et il pensa qu'on ne devait faire emploi que des sept premières lettres de l'alphabet, formant un nombre égal à celui des notes de l'une de ces gammes.

Eh bien ! dans le système proposé, c'est précisément ce qui arriverait, et je puis dire que jusqu'à présent, du moins, la notation en chiffres, imparfaite comme elle l'est, est, en outre, inapplicable aux instruments. M. Émile Chevé avait cru pouvoir vaincre cet obstacle. Il avait annoncé même qu'il publierait un traité sur ce point si essentiel de la question qui s'agite (1). Je n'ai pas connaissance que cette publication ait été faite, et si j'en juge par quelques opinions que cet auteur vient d'émettre récemment, aucun essai nouveau n'a été tenté par lui à cet égard.

Il est clair, dès-lors, qu'avec cette notation, dont nous avons indiqué plusieurs des imperfections, il s'élèverait une barrière infranchissable entre les sectateurs du même art, entre ceux qui lui donnent la vie, qui doivent recevoir la même impulsion, éprouver les mêmes émotions, être conduits, entraînés par un sentiment commun.

S'il se présentait quelque défaut d'ensemble, quelqu'incertitude sur la nature du rhythme, sur la valeur des notes, ils ne se comprendraient pas, ils

---

(1) Voici ce qu'on lit en ce qui touche cet objet, dans sa méthode élémentaire de musique vocale : « Cette notation par les « chiffres ne s'applique ici qu'à la musique vocale. Dans la mé« thode instrumentale que nous publierons incessamment, nous » aborderons la notation pour les instruments. » *Méthode élémentaire de musique vocale*, page 16, note 1.

seraient en face l'un de l'autre comme des gens qui ne parlent pas la même langue.

Les instrumentistes s'occuperaient-ils de la tonalité, du degré de l'échelle musicale auquel appartient le ton primitif de la composition, de l'indition donnée, par exemple, de prendre la clarinette en *si* bémol, au lieu de celle en *ut*, le cor en *mi* bémol, au lieu du cor en *fa*, les chanteurs ne s'en rendraient aucun compte. Si ces malheureux instrumentistes avaient remarqué des intonations plus ou moins douteuses dans certaines parties du chant, et s'ils venaient à dire à un chanteur: « mais il se trouve dans votre partie un *la* bémol, et ce *la* doit être naturel, » que leur répondrait-il? Oh! sans doute, il leur dirait: « je ne sais ce que c'est que votre *la* bémol ou votre *la* naturel; je ne dois pas m'astreindre à tous ces détails. Ces notes, pour moi, ne sont pas les mêmes que pour vous. » Il faudrait alors se mettre en recherche, transposer le morceau par la pensée, découvrir la contradiction qui existerait le plus souvent entre l'indication donnée par le chiffre et la vraie position de la note dans la tonalité où l'on se trouverait porté.

Mais c'est trop m'étendre sur ce sujet, et je dois me résumer.

Il est évident, non contestable, que parmi les imperfections inhérentes à la nature même du nouveau système d'écriture musicale, il en est une

surtout qui s'oppose au remplacement de la notation usuelle par cette autre notation. Cette dernière est incomplète, ne saurait être employée pour les instruments (1), et il se trouve là un vice radical.

Au degré où la musique est parvenue, lorsque ses plus grands effets dérivent du concours des voix et des instruments; que tous les chanteurs, sans exception, sentent le besoin, la nécessité d'être accompagnés au moins par un instrument qui, au début, leur donne la certitude qu'ils se trouveront dans le cercle véritable où la nature a circonscrit leurs voix; qui réveille en eux le sentiment des diverses tonalités qu'ils parcourent; qui, par l'harmonie, le rhythme, imprime un caractère, une couleur à la mélodie qu'ils interprètent; est-il possible de ne pas se rattacher à une écriture commune, également connue de tous, propre à cimenter entre les exécutants cette alliance intime, sans laquelle les richesses, les beautés, les séductions de l'art se voilent, s'évanouissent.

Non, cela ne saurait être. Quoi! la langue musicale, qui, plus favorisée que toutes les langues parlées, a fait la conquête entière de l'Europe, qui pénètre dans toutes les autres parties du monde,

---

(1) Maintenant il ne reste plus de doute sur ce point. M. Chevé l'a reconnu de la manière la plus formelle dans une de ses dernières lettres publiées par la *France Musicale*.

perdrait, par rapport à la manière de l'écrire, cette unité qui la caractérise, unité dont elle a le privilége exclusif, qu'à juste titre on lui envie; l'écriture de cette langue serait divisée, scindée en deux parties, au détriment de l'art? Non, non, je le répète, cela ne saurait être, cela ne sera jamais.

Toutefois, je ne veux rien exagérer, je veux rester dans le vrai. Que suivant M. de Geslin (1), on mette la notation en chiffres sur la même ligne que la sténographie ordinaire, avec laquelle, sans doute, on n'a jamais eu la prétention de remplacer le système d'écriture des langues parlées, alors assurément l'art ne serait nullement compromis.

Mais prétendre remplacer pour les voix l'écriture musicale usuelle, avec une notation incomplète et qui fourmille d'imperfections, c'est, à mon sens, tomber dans une grave erreur.

Et, à cet égard, je suis encore forcé de suivre M. Chevé sur un nouveau terrain, sur celui de la théorie; car, il en est venu à ce point de soutenir que la notation existante a jeté une grande perturbation dans plusieurs branches de la théorie musicale, et c'est au nom de cette théorie qu'il fait un nouvel appel en faveur de l'écriture en chiffres.

---

(1) *Méthode développée du Méloplaste*, par Ph. de Geslin, Paris, 1825.

Que M. Chevé me permette ici une réflexion. Les novateurs, en général, marchent à grands pas. On le sait, lorsque Galin mettait au jour son système, il ne s'occupait de rien autre chose que de l'enseignement musical. Maintenant on en est venu à dire que les vices de la notation usuelle ont perverti l'art, en quelque sorte, et que le moment est venu de le mieux comprendre, de le réformer. Au reste, c'est la pente générale sur laquelle nous nous trouvons aujourd'hui; nous sommes au temps des réformes, mais gare au précipice qui se trouve au bas de la pente.

Je me hâte de rentrer dans le cadre duquel je n'aurais pas dû sortir.

Selon M. Chevé, l'écriture musicale usuelle tire son origine des exigences des instruments à notes fixes, instruments plus ou moins imparfaits.

Les voix, qui sont le produit de la nature, qui prennent les intonations dans toute leur justesse, leur vérité, ont été sacrifiées aux instruments; pour eux, à cause d'eux, on a compliqué, au dernier point, l'étude de la musique, on a compromis la justesse des sons, on s'est engagé dans les voies les plus fâcheuses, les plus nuisibles à la perfection de l'art.

Je dirai, avant d'aller plus loin, que M. Chevé s'étaie sur les principales idées théoriques de Galin, et qu'il en tire ensuite des conséquences que je

regarde comme fort dangereuses. Or, c'est l'ensemble du système au point où il a été amené par M. Chevé, que je dois examiner. On sent, dès-lors, que je mêlerai peu le nom de Galin à la discussion dans laquelle je vais m'engager.

Comme toujours, M. Chevé a été clair dans ses déductions, habile à faire valoir, en faveur de son opinion, des raisons spécieuses et qui, bien que fort loin, selon moi, de la vérité, prouvent qu'il est entraîné par une conviction réelle.

Mais je pense qu'il se trompe, et je vais m'efforcer de l'établir.

En premier lieu, M. Chevé s'élève, après Galin, contre ce qu'il appelle le ton absolu. Il dit qu'il n'existe pas de ton absolu dans la nature, que cette création d'un son invariable, base unique de tout un système, et qui provient de l'imperfection des instruments à notes fixes, est la source d'erreurs déplorables.

Une première réflexion est à faire ici; Galin et M. Chevé, en parlant d'un ton absolu, ont créé, ce me semble, une chimère idéale, fantastique, pour en faire ensuite une sorte d'holocauste, qu'il leur est facile de sacrifier à leur idée..... trop absolue, je puis le dire, en ce qui touche cette matière.

Non, assurément, il n'y a pas de ton absolu que la nature nous ait imposé d'une manière impérieuse.

Mais il existe, et M. Chevé ne saurait le contester, une échelle générale des sons musicaux, échelle qui est graduée, à partir des sons les plus graves jusqu'aux plus aigus, et qui se compose de gammes superposées les unes sur les autres.

Les voix et les instruments ont, selon leur nature, une place invariable dans cette échelle. Au milieu de leur réunion générale et puissante, réunion qui ouvre un champ si vaste au compositeur, qui lui permet d'éveiller des sentiments si variés, si pénétrants, si vifs dans les cœurs, il faut un signe de ralliement à l'aide duquel chaque auteur soit assuré que les exécutants qu'il appelle à rendre sa pensée, pourront le faire à l'aise, ne sortiront pas de la sphère de leurs moyens d'exécution.

Un ton de convention, que la force des choses fait admettre, devient ce signe de ralliement, ce jalon nécessaire, indispensable, sans lequel toute composition et toute exécution de musique d'ensemble sont impossibles.

Il s'agit si peu d'un ton absolu, que ce ton de convention dont je viens de parler, a varié suivant les époques; que dans le temps par exemple, où Gluck a écrit ses partitions si dramatiques, il était d'environ un ton plus bas qu'il ne l'est aujourd'hui.

On voit maintenant à quoi se réduit l'attaque dirigée contre un ton absolu qui n'existe pas, atta-

que sans base, sans objet réel, sans portée aucune dans la question telle qu'elle doit être posée.

Cependant, c'est de la négation de ce ton absolu que dérivent la plupart des objections de M. Chevé. Vient d'abord la guerre qu'il fait aux dièzes et aux bémols.

Je répondrai à cet égard qu'au point de vue à la fois théorique et pratique, il est indispensable de prendre un son quelconque de l'échelle musicale pour base du mode qu'on se propose d'adopter, et d'élever sur cette base la gamme de ce mode. En effet, dans toute composition, le mode doit être déterminé au moment où le compositeur entreprend son œuvre, car il faut que les voix et les instruments restent dans le cercle qui leur appartient, ne dépassent pas les limites de leur action. Or, comme tous les sons de l'échelle musicale ont une position spéciale et propre à chacun d'eux, le compositeur qui ne se placerait pas dans les conditions dont je viens de parler, pourrait s'égarer à chaque pas. Il en résulte que, hors le mode d'*ut* majeur et celui de *la* mineur, le choix qu'il a fait, détermine, avec l'écriture actuelle, une armature de la clé, dans laquelle on voit figurer plusieurs des accidents dont il s'agit. Alors, et à l'aide des clés usitées, on a tous les signes de reconnaissance nécessaires. Maintenant, je le demande, si cette note tonique dont il est ici question, n'avait pas sa place fixe, bien connue, comment coordonner toutes

les parties d'un grand ensemble, mettre chacune d'elles à sa vraie place, obtenir, par leur superposition bien entendue, ces harmonies si variées et quelquefois si puissantes qui sont du domaine de l'art?

L'écriture en chiffres laisse tout dans le vague à cet égard.

Bien plus, abstraction faite même des questions de tonalité, la notation nouvelle, telle qu'elle est proposée, offre bien des embarras pour la lecture musicale.

Lorsque M. Chevé s'en prend aux dièzes et aux bémols employés dans la notation usuelle, il entend parler, sans doute, de ces signes lorsqu'ils sont placés à la clé, sur la portée musicale ordinaire, et qu'ils donnent l'indication de la tonalité d'une composition quelconque. Quant aux dièzes et aux bémols accidentels qui sont employés dans le cours d'un morceau, M. Chevé n'a pas la pensée, sans doute, d'en faire l'objet de ses observations. Ce sont des signes d'élévation ou d'abaissement dont on peut changer la forme, mais auxquels il faut avoir recours dans la notation en chiffres.

Et, même, dans cette dernière notation, on trouve une lacune qu'on ne paraît pas avoir songé à remplir. On va s'en convaincre. Le chiffre représentatif d'un son reste le même dans le cas où ce son doit être élevé ou abaissé d'un demi-

ton. Une barre placée sur ce chiffre donne l'indication nécessaire. En gardant ce même chiffre, on modifie le nom de la note ; mais on ne le modifie qu'imparfaitement, car, pour être conséquent, il fallait d'autres modifications pour le double dièze et pour le double bémol : si je ne me trompe, on ne les a pas proposées et je ne crois pas que ce soit par oubli. Il y avait là de nouvelles complications qu'on a cru prudent, sans doute, d'abandonner à l'avenir.

De plus, les signes d'élévation ou d'abaissement peuvent se rencontrer dans la nouvelle notation, beaucoup plus souvent que dans l'ancienne ; car on est privé, avec la notation en chiffres, d'une ressource fort usitée avec la notation usuelle, et qui consiste à changer momentanément, dans le cours d'un morceau, l'armature de la clef.

Que l'on ait à noter en chiffres, par exemple, un morceau de quelqu'étendue, très modulé, et l'on acquerra la preuve de ce que je viens d'avancer.

Dans les explications que je vais donner, je me servirai de la langue musicale ordinaire, j'avouerai même que je ne saurais me faire comprendre autrement, et je prie les partisans de la nouvelle notation d'oublier un instant leur antipathie pour ce qu'ils appellent le ton absolu. Je suppose donc que cette composition dont je viens de parler, est écrite en *ut*. Je

choisis ce mode pour me mettre dans les conditions de toute notation en chiffres Je suppose encore qu'il y ait un moment où l'on entre dans le mode de *mi* naturel majeur ; quatre notes de la gamme paraîtront, dans ce cas, avec un signe d'élévation. Qu'il survienne ensuite une transition enharmonique qui conduise dans un mode fort éloigné ; alors apparaîtront d'autres notes avec des signes qui se reproduiront très fréquemment, et qui se succèderont avec rapidité. Quels embarras, quelles difficultés dans l'exécution et surtout dans celle des passages rapides ! (1).

---

(1) M Aimé Paris qui m'avait engagé à lui donner communication de mon rapport à l'Académie de Rouen, m'a dit, au moment où je lui ai lu une grande partie de ce rapport, qu'il avait trouvé un moyen facile d'obvier a l'inconvénient que j'ai relevé ici. Il m'a fait parvenir même quelques documents à cet égard, et peu après, M. Emile Chevé, dans sa dix-septième lettre, publiée par la *France musicale*, le 16 juin 1850, a fait connaître ce moyen découvert par M. Aimé Paris.

D'abord M. Chevé établit que lorsqu'avec la notation en chiffres, on est arrivé, par suite d'un changement de mode, dans une gamme nouvelle, « tous les rôles sont intervertis » C'est précisement ce que j'avais soutenu, et je puis citer maintenant l'opinion de M. Chevé à l'appui de la mienne.

Or, pour éviter cette complication de signes d'élévation et d'abaissement qu'on trouverait sans cesse dans des modes éloignés du mode primitif, « on constate exactement, dit M. Chevé, « la fonction que va remplir l'ancien signe dans la gamme nou« velle, et l'on remplace purement et simplement ce signe « denumérote par le numero reel de l'echelon qu'il représente « actuellement. » Mais alors pour être conséquent il faut opérer

Avec l'écriture usuelle, le changement d'armature viendrait en aide aux exécutants. Il est vrai que M. Chevé coupe court à tout cela; mais je ne veux pas anticiper sur les observations que je ferai bientôt à cet égard, et je reviens à la question que je me propose de traiter dans ce moment.

Je vais retrouver ici M. Chevé dans le même cercle. C'est toujours la chimère du ton absolu qu'il poursuit. Ces dièzes, ces bémols mis à une clé, sont pour les voix, selon lui, une superfétation,

---

cette mutation (c'est la dénomination dont se sert M. Chevé) toutes les fois qu'une modulation au moins bien caractérisée vient à surgir. S'il n'en est pas ainsi, « tous les rôles, comme en « convient M. Chevé, sont intervertis. »

Il est à remarquer qu'avec ce système, renfermé même dans des bornes étroites, on condamne plus que jamais, et les compositeurs et les exécutants, à ne se rendre aucun compte des véritables *échelons* auxquels se rattachent les sons qui se succèdent dans un morceau quelconque. C'est l'aggravation d'un mal que j'ai déjà signalé, mal qui pénètrerait ainsi jusqu'au fond même du système; bien plus, c'est la reproduction d'un vieux procédé qui a retardé longtemps le progrès de l'art musical. Ce procédé est celui des *Muances* qu'on croyait abandonné, mort pour toujours et que l'on tente de ressusciter.

En résumé, on dérobe encore plus à tous les regards, par ce procédé complexe, la juste appréciation des sons de l'échelle musicale, et, en outre, ce qu'on appelle un progrès n'est autre chose qu'un grand pas rétrograde jusqu'au temps de l'Arétin. Si jamais on rentrait dans ce cercle sans issue, je dirais, sous l'égide de J.-J. Rousseau, que les *Muances* serviraient de nouveau « à la désolation des commençants. » *Dictionnaire de musique* au mot *Muances*.

un contre-sens, qui entourent la lecture musicale de difficultés sans cesse renaissantes. Avec les chiffres, les voix rentrent dans le vrai, marchent dans leur liberté. Je le regrette, la réponse que je vais faire ne sera que la reproduction d'une pensée déjà exprimée; mais ce n'est pas ma faute si M. Chevé persiste à ne tenir aucun compte des sons divers de l'échelle musicale, à soutenir que les chanteurs ne doivent pas s'en inquiéter.

Il les met à flot en quelque sorte sur une mer agitée, sans boussole, sans que rien leur indique ni le degré de latitude où ils se trouvent, ni les écueils qui peuvent les faire sombrer. Croyant donner la liberté aux chanteurs, il en fait des espèces de machines sonores qu'un *maestro* mettrait en mouvement à son gré. Il faut le dire, c'est un singulier système que celui qui tend à ne donner aucune connaissance de la sphère des sons.

Qu'on se figure ensuite une partition dans laquelle on aurait fait usage de la notation usuelle pour les instruments, et de la notation en chiffres pour les voix; on pourra juger de tous les embarras qui auront assiégé le compositeur au moment où il aura formé cette partition, qui surgiront à chaque mesure pour le chef d'orchestre pendant l'exécution. Voilà cependant où conduirait le système de M. Chevé. Lorsqu'on pense à toutes les difficultés inextricables que produirait l'adoption de la notation en chiffres, on s'étonne que M. Chevé n'ait

pas songé à un procédé plus simple, qui aurait conservé au moins de l'unité dans l'écriture musicale. Il pouvait proposer d'écrire pour les voix de la même manière que pour les cors, pour les trompettes, sans accidents à la clé, sauf à donner aux exécutants, comme on le fait dans le système de l'écriture en chiffres, l'intonation de la note tonique. Ce moyen serait loin d'être bon, mais il serait plus conséquent. Toutefois, il n'aurait pas ce cachet de réforme radicale qui souvent donne de la vogue à un système; car il se réduirait au procédé de la transposition qui est le fond tout simplement du mode d'écriture en chiffres.

Maintenant, le cercle des objections va se resserrer. Ces objections s'adressent à quelques instruments, tels que le piano, l'orgue, etc. Mais c'est toujours le même but que poursuit M. Chevé. Il ne tend à rien moins qu'à dénaturer l'art tout entier, pour élever l'écriture en chiffres sur ses débris.

La facture imparfaite, à un certain point de vue, des instruments dont je viens de parler, amène l'emploi de ce que les accordeurs ont nommé *le tempérament*.

Comme il n'a pas été jugé possible de reproduire sur ces mêmes instruments toutes les gammes dont chaque son de l'échelle musicale est susceptible de devenir la base, et qu'on a reconnu qu'il y avait

une différence à peu près inappréciable entre, par exemple, le *si bémol* et le *la dièze*, le *mi bémol* et le *ré dièze*, on a cherché un terme moyen entre chacun des sons dont il s'agit, afin d'arriver à ce qu'ils pussent se remplacer réciproquement, en raison du mode dans lequel on se trouve. C'est cette légère altération des sons musicaux qui constitue le tempérament dont on fait usage dans l'accord de quelques instruments.

Il est de toute évidence que, relativement aux différents rapports des sons entr'eux, on s'est écarté de l'exactitude rigoureuse de ces rapports. Or, selon M. Chevé, c'est là une grande imperfection, et cette imperfection porte la plus rude atteinte à l'art, dénature, fausse les voix; les retient fatalement dans un cercle vicieux.

En vérité, quand on cherche à se rendre compte de la guerre à outrance que M. Chevé fait aux instruments en général, aux énormités musicales dont il les accuse, on craint les conclusions auxquelles il pourrait arriver.

Est-ce qu'il voudrait bannir de l'arène artistique tous ces fauteurs de désordre et ramener l'art à sa simplicité native, en ne lui laissant pour interprète que la voix humaine?

Cependant, quand je vois le piano se multiplier à l'infini dans toutes les classes de la société, donner dans les réunions intimes, comme dans de

brillants concerts, l'analyse des plus belles partitions, faire apprécier la richesse, l'élévation de l'art dans des lieux où il serait impossible de réunir un bon orchestre, venir en aide à tous les chanteurs, leur offrir les ressourses nécessaires pour arriver aux plus brillants effets; quand j'entre dans ces magnifiques basiliques du moyen-âge et que j'entends les sons majestueux de l'orgue, cet instrument qui s'allie si bien aux chants religieux, qui produit à lui seul l'effet de tout un orchestre, dont les cantilènes pénètrent dans les parties les plus reculées de l'édifice, sont écoutées avec recueillement par la foule des chrétiens réunis au pied de l'autel, je me demande ce que sont ces déductions synthétiques, si rigides, si inflexibles, que M. Chevé ne cesse d'invoquer.

Je ne tarde pas à dire que nos organes, nos sens, ne sont pas de leur domaine exclusif. Si l'on jette les yeux sur ces grandes scènes que la nature déploie devant nous, on remarque aussitôt que tous ces objets divers que nous apercevons, sont liés l'un à l'autre par des nuances imperceptibles, ou forment des contrastes variables à l'infini, et qui, loin de détruire l'harmonie d'un riche paysage, la relèvent, l'ennoblissent, et que les transitions si variées, si riches, si remplies d'effet qui en résultent, échappent à tous les calculs.

Si l'on rentre ensuite dans le cercle réservé aux beaux-arts, on y fait d'autres observations.

Ces figures, ces paysages, ces scènes de la vie que la peinture et la sculpture reproduisent d'une manière si ravissante, portent-ils le cachet d'une imitation exacte, servile, rigoureuse? Toutes ces lignes, ces formes similaires qu'on rencontre dans certaines parties correspondantes d'un monument d'architecture, sont-elles toujours identiques à tel point que, sous le rapport de l'exactitude mathématique, on n'y trouve rien à reprendre? Non: ce n'est pas ainsi que la nature et l'art procèdent dans la sphère immense qui leur appartient. Qu'on revienne à la musique maintenant, et qu'on demande à nos virtuoses, à Rubini, à Dupré, à Mario, à MMmes Damoreau, Persiani, Grisi, Alboni, et tant d'autres qu'il serait trop long de nommer, si jamais l'accompagnement du piano a nui au développement de leurs facultés vocales? Tous vous répondront qu'ils trouvent appui, force, sécurité dans le concours de cet instrument.

Ce qui vient d'être dit, sert encore à jeter la lumière sur une question soulevée par M. Chevé dans son traité d'harmonie.

Restant toujours dans le même cercle d'idées, il déclare que les transitions enharmoniques ont un caractère de barbarie qui doit les faire exclure à jamais du domaine de l'art; qu'elles proviennent de ces malheureux instruments dont la fausseté a jeté un si grand désordre dans la musique.

La même erreur domine M. Chevé.

Il ne veut pas comprendre que nos organes ne sont pas complètement assujétis à des déductions rigoureuses, que la nature ne les a point placés dans des conditions si rigides, et il faut s'en applaudir.

A ne parler que des transitions enharmoniques (1), est-ce que ceux qui se livrent à la culture de l'art musical, ne sentent pas quels effets imprévus, séducteurs, un compositeur habile sait tirer de ces sortes de transitions? Cette incertitude, ce vague dans lequel il vous tient et qu'il se complaît souvent à prolonger, lui permettent de transporter ses auditeurs dans un champ nouveau, où des successions harmoniques inattendues leur font éprouver les plus vives impressions. Il faudrait donc dépouiller l'art d'un tel prestige. En vérité, quand ma pensée se porte sur de semblables aberrations, je me figure un vaste tableau où d'une part, les Haydn, les Mozart, les Bethoven, les Rossini, les Meyerbeer, les Auber, les Halévy; et, d'une autre part, les Catalani, les Pasta, les Malibran, les Falcon, les Rubini, les Duprez, les Mario, forment de délicieux groupes qui attirent tous les regards, qui excitent toutes

---

(1) Je sais très bien que cette expression n'a pas toute la justesse désirable; mais elle est generalement admise, on en comprend la signification, et cela suffit.

les sympathies, qui captivent tous les cœurs, et où l'on aperçoit au centre, sur un piédestal miné à la base, M. Chevé tenant une règle à la main, venant démontrer à nos plus grands compositeurs qu'ils ont souvent employé les successions harmoniques les plus intolérables, et à nos cantatrices et à nos chanteurs les plus célèbres, qu'on a porté une rude atteinte à l'excellente organisation dont la nature les avait dotés, qu'on a détruit en eux et chez leurs auditeurs le sentiment de l'intonation, qu'au milieu de leurs triomphes artistiques les plus brillants, ils chantaient faux, complètement faux, ils outrageaient l'art dans ce qu'il a de plus précieux. Quelquefois, j'en conviens, ce tableau passe mentalement sous mes yeux, et je ne saurais dire quelles réflexions viennent m'assiéger! mais, paix aux novateurs, car ils s'aveuglent souvent sur ce qu'ils font.

Je pourrais terminer ici l'examen critique auquel je me suis livré; mais dans un de ses ouvrages, M. Chevé a établi des principes dogmatiques sur divers points essentiels de l'art musical, et il pourrait dire que j'ai écarté de la discussion plusieurs questions graves et propres à y jeter quelque jour. Je ne dois pas m'exposer à ce reproche.

M. Chevé voudrait que pour rendre l'étude de la musique plus facile à tous, on pût faire usage d'une notation tellement simple, rationnelle, lo-

gique, que chacun aurait la faculté d'arriver, presque sans travail, à l'apogée de l'art.

Alors, son imagination rêve toutes les perfections que cette notation devrait offrir.

J'ai déjà dit que la notation en chiffres est entachée de vices essentiels qui s'opposent à ce qu'elle puisse être substituée à l'ancienne. Donc, le problème est encore à résoudre. Je le répète, je le répèterai toutes les fois que la question sera soulevée : cherchez mieux que ce que nous avons, trouvez ce mieux si désirable, et alors, chacun devra applaudir de toutes ses forces à l'inventeur. Mais cet heureux inventeur, où est-il? Il ne s'est pas encore révélé dans le monde musical, on ne le connaît pas.

En attendant que cette nouvelle lumière apparaisse parmi nous, je vais faire de courtes observations sur quelques-unes des perfections que M. Chevé désirerait trouver dans la notation musicale.

Avant tout, je dirai que la perfection dans les choses humaines est bien rare, ou plutôt qu'elle n'existe pas. Qu'on jette les yeux sur toutes les œuvres de l'homme et la question sera bientôt résolue. En effet, si l'homme pouvait atteindre à la perfection, il ne serait pas ce qu'il est. Vouloir établir des règles absolues, impérieuses, hors

desquelles il n'existerait rien de bon, c'est en général rêver l'impossible.

Quoi qu'il en soit, je me hâte de sortir de ce cercle un peu trop philosophique, eu égard à la question que j'examine, et je reviens aux principes, ou plutôt à quelques-uns des principes de M. Chevé, présentés par lui sous la forme de véritables aphorismes que rien ne saurait atteindre.

1o « Toute idée, selon M. Chevé, doit être « présentée à l'esprit par un signe clair et précis (1). »

Ce serait chose excellente sans doute si l'on découvrait une notation modèle qui pût remplir entièrement ces conditions. Ainsi que déjà je l'ai fait observer, on est bien loin de cette perfection avec la notation en chiffres qui embarrasse le compositeur presqu'à chaque pas; qui laisse le chef d'orchestre et les exécutants dans une complète ignorance du mode auquel appartient le morceau dont ils doivent faire ressortir tous les effets; qui donne fréquemment les plus fausses indications sur les tonalités qui se succèdent tour à tour dans la plupart des compositions; enfin qui, divisant l'écriture musicale en deux fractions distinctes, étrangères l'une à l'autre, blesse profondément ce principe d'unité que va poser M. Chevé :

---

(1) *Méthode élémentaire de musique vocale*, p. 10.

2° « La même idée doit toujours être repré-
« sentée par le même signe. Cette condition est-
« elle remplie par les solféges? »

3° « Le même signe ne représente-t-il que la
« même idée? (1) »

Ces deux propositions se rattachent l'une à l'autre par un lien commun.

Logiquement, le principe qui leur sert de base ne manque pas de force.

Il est vrai qu'avec la notation ordinaire, la même idée peut être écrite avec des signes différents. C'est une complication dans l'étude de la lecture musicale, complication qui peut ralentir les progrès des élèves, et qui, par cela même, réclame quelques explications.

Mais au moins on ne niera point que cette écriture, avec laquelle la même pensée peut être exprimée de plusieurs manières, ne soit riche, trop riche peut-être, quand on abuse des transformations qui sont de son essence, et, en réalité, l'attaque dont elle est ici l'objet manque de portée.

Jusqu'ici l'écriture musicale ordinaire est la seule qui désigne convenablement la vraie place des sons de l'échelle musicale. Cette désignation est indispensable. Il faut donc rester dans les con-

---

(1) *Méthode élémentaire*, p. 10

ditions où l'on se trouve sous ce rapport, tant qu'on n'aura point découvert un procédé meilleur.

Relativement aux notations diverses qu'on peut employer pour rendre la même idée, certes la réponse est facile.

Se servir d'un tel moyen pour favoriser l'adoption d'une nouvelle notation, ce n'est pas discuter sérieusement. Je commencerai par citer un vieux dicton proverbial, toujours courant le monde sans perdre de sa force ; le voici : « Qui peut plus, « peut moins. » Jamais le vieux proverbe ne saurait ressortir davantage dans toute sa vérité. En effet, quand les compositeurs en auront la ferme volonté, *la même idée pourra toujours être représentée par le même signe*..., en cela, ils n'ont qu'à vouloir. Il n'est pas d'obstacle devant eux, ils ont toute liberté de rétrécir la voie dans laquelle ils s'engagent, de la rendre uniforme, invariable. Cela ne saurait être contesté.

Mais le voudront-ils? l'artiste, le véritable artiste se laisse conduire souvent par ses impressions. Dans ses labeurs, son cœur s'émeut, son imagination s'exalte : c'est ainsi que ses inspirations deviennent sympathiques, entraînent tout un auditoire. Une cause légère souvent suffit pour arrêter ou pour faciliter l'essor de ses idées. Quand elles lui viennent, qu'il prend la plume pour les saisir au passage, les déductions rigoureuses sont

loin de lui. Parmi les différentes manières d'écrire sa pensée, une sorte de sentiment instinctif le dirige. S'agit-il d'un mouvement vif, animé, entraînant? il préfère les signes qui lui semblent se rattacher davantage à la nature de son œuvre. Sa composition doit-elle porter au contraire l'empreinte de la tristesse, de la mélancolie, de la douleur? il choisit d'autres signes qui, d'après les impressions qui le dominent, lui semblent préférables. Parcourez les ouvrages de nos grands maîtres, et vous verrez si, dans le choix qu'ils ont fait des signes de notation, on ne reconnaît pas sans cesse la trace de ce sentiment instinctif dont je parlais à l'instant.

Mais je m'aperçois trop tard qu'une expression dont je viens de me servir, aura fait sourire M. Chevé, lui qui jette si loin à l'écart le sentiment (1), même dans toute discussion artistique. Toutefois, quand je suis placé sous l'égide de nos grands maîtres, je me rassure un peu, et en définitive, est-il possible de croire que les compositeurs abandonnent ces formes diverses qui les servent si bien? Pour moi, je ne le pense pas.

Maintenant, la tâche que me suis imposée va devenir plus simple. M. Chevé passe à des prin-

---

(1) *Lettre de M. Emile Chevé*, publiée dans la *France musicale*, n° du 4 mars 1849.

cipes généraux qui touchent de moins près la question que je me suis proposé d'examiner.

Je pourrais même m'arrêter ici ; mais je préfère reproduire les autres propositions de M. Chevé, et j'espère qu'il trouvera, dans cette reproduction, la preuve de l'entière impartialité que je veux garder.

4° « Un livre élémentaire, une méthode ne doit « jamais présenter à l'esprit deux difficultés à la « fois. »

5° « Il ne faut s'adresser à la mémoire que « quand le raisonnement est impossible. »

6° « Enfin, la méthode doit être un ensemble « de moyens calculés pour que les organisations « ordinaires puissent parvenir au but qu'on se « propose (1). »

M. Chevé ne s'occupe plus ici de la notation nouvelle. Il établit comment il conçoit la marche à suivre dans l'enseignement de la musique. Les principes généraux sur lesquels il s'appuie, peuvent se rattacher à toute espèce d'enseignement, et n'ont rien de bien controversable. Il y aurait lieu, sans doute, d'examiner quelle application il fait de ces principes ; mais il arrive souvent, dans ces sortes de cas, que la discussion n'éclaircit rien. C'est

(1) *Méthode élémentaire*, p. 11.

l'expérience qu'il faut consulter et une longue expérience.

Que les propagateurs de la méthode de Galin unissent leurs efforts pour mieux faire que ce qui a été fait avant eux, ils auront raison.

Mais, je le répète, qu'à propos de l'enseignement musical, ils préconisent l'adoption d'une notation incomplète, irrationnelle; que, pour arriver à leurs fins, ils tentent même d'attaquer la théorie de l'art de manière à le dénaturer, à lui enlever ses séductions les plus puissantes, c'est ce qu'on doit combattre avec persévérance.

Il me reste maintenant à parler de notre notation uselle, à prouver qu'elle a des avantages qu'il ne faut pas abandonner légèrement. Je suis loin sans doute de prétendre qu'elle n'offre pas d'assez grandes difficultés; mais lorsqu'on l'a vue traverser plusieurs siècles, se prêter à toutes les transformations de l'art, à la traduction fidèle, entière, des idées, des caprices même de tous les compositeurs, résister aux attaques multipliées dont elle a été l'objet, conserver dans le monde entier son cachet, sa nature, on ne saurait s'empêcher de reconnaître que ces faits incontestables, incontestés, sont bien propres à la mettre à l'abri des coups qu'on veut lui porter.

Je commencerai par faire observer que cette notation si compliquée, qu'on décrie avec tant

de persévérance, est souvent déchiffrée avec une facilité surprenante. Combien on trouve de jeunes élèves qui, après de bonnes études, lisent, sur toutes les clés, de la musique fort difficile. Les propagateurs de la méthode de Galin s'occupent principalement de la musique vocale. Mais la lecture de cette musique, qu'est-elle, si on la compare à celle de la musique écrite pour les instruments? Sur le piano même, cet instrument qui occupe les deux mains à la fois, pour lequel une musique chargée de notes, d'accords très-remplis, est écrite sur deux portées où sont placées des clés différentes, souvent armées de dièzes ou de bémols, et où l'on trouve sans cesse des lignes supplémentaires fort nombreuses, l'exécutant aborde les plus grandes difficultés et sait les vaincre. Il y a même beaucoup d'accompagnateurs qu'une partition écrite pour un orchestre tout entier n'arrête pas, qui discernent à la première vue, avec une facilité inconcevable, quelles sont les parties qu'ils doivent faire ressortir pour rendre la pensée de l'auteur.

En m'appuyant sur ces faits incontestables, je puis donc dire qu'on a fort exagéré les difficultés de la lecture musicale.

Je ferai remarquer, enfin, que les lignes horizontales superposées l'une sur l'autre, ont un avantage immense. Il en résulte que la notation indique à l'œil la marche ascendante ou descendante des sons, de sorte qu'avec un peu d'habitude de la

lecture musicale, on se rend compte, au premier examen même d'une partition, de la pensée de l'auteur, du rôle que chaque partie remplira dans l'exécution générale du morceau, et c'est principalement cette position horizontale des lignes de la portée, qui donne à cette notation des avantages qu'on n'a rencontrés jusqu'ici dans aucune autre, qui lui ont fait conserver une grande supériorité sur toutes celles qu'on s'est efforcé d'y substituer.

Et même lorsqu'on a invoqué le nom de J.-J. Rousseau pour éveiller l'attention du monde musical sur la notation en chiffres, on n'aurait pas dû laisser ignorer combien cet homme célèbre a été frappé des observations qui lui ont été faites par Rameau, et surtout de celles qui se rattachaient aux grands avantages que le lecteur trouve dans la position des lignes horizontales de la portée. (1)

---

(1) « J'eus lieu de remarquer en cette occasion, combien, meme avec un esprit borne, la connaissance unique mais profonde de la chose est préférable, pour en bien juger, à toutes les lumières que donne la culture des sciences, lorsqu'on n'y a pas joint l'etude particulière de celle dont il s'agit. La seule objection solide qu'il y eût à faire à mon système, y fut faite par Rameau. A peine le lui eus je expliqué, qu'il en vit le côté faible. Vos signes, dit-il, sont très-bons, en ce qu'ils déterminent simplement et clairement les valeurs, en ce qu'ils représentent nettement les intervalles et qu'ils montrent toujours le simple dans le redoublé; mais ils sont mauvais en ce qu'ils exigent, pour chaque intervalle, une opération de l'esprit, qui ne peut suivre la rapidité de l'exécution. La position de nos notes, continua-t-il, se peint à l'œil sans

Je ferai observer encore à ceux qui, comme M. Chevé, attaquent notre système instrumental, qui le rendent responsable de tous les vices qu'ils signalent dans l'écriture usuelle, qui veulent briser les entraves dont cette écriture entoure les voix, et leur rendre la suprématie à laquelle, suivant eux, elles ont droit de prétendre, je leur ferai observer, dis-je, qu'ils ne considèrent pas l'art musical dans son ensemble, dans tous les moyens dont il peut disposer pour produire sur les masses les plus vives impressions.

Ils n'ont pas vu, par exemple, que le choix de la tonalité est d'une haute importance pour déterminer le caractère d'un morceau quelconque.

A ne parler d'abord que des voix seules, la position de la note tonale doit être prise en grande considération.

---

le concours de cette opération. Si deux notes, l'une très haute, l'autre très basse, sont jointes aux autres par une tirade de notes intermédiaires, je vois du premier coup-d'œil que l'une est jointe à l'autre par degrés conjoints, mais pour m'assurer chez vous de cette tirade, il faut nécessairement que j'épelle tous vos chiffres l'un après l'autre ; le coup-d'œil ne peut suppléer à rien. L'objection me parut sans replique, et j'en convins à l'instant. Quoiqu'elle soit simple et frappante, il n'y a qu'une grande pratique de l'art qui puisse la suggérer : et il n'est pas étonnant qu'elle ne soit venue à aucun académicien ; mais il l'est que tous ces grands savants qui savent tant de choses, sachent si peu que chacun ne devrait juger que de son métier. » (*J. J. Rousseau*, *confessions*, l. VI, 1741-1748, p. 183, de l'*Édition de la librairie populaire*, Paris, 1848.)

Les voix ont une étendue déterminée qu'elles ne sauraient franchir. Eh bien! en raison du degré d'élévation de la tonique, les accords qui proviennent de leur union, se présentent sous différents aspects. Certains renversements sont forcément plus usités que certains autres. De là, des différences très marquées dans l'effet général.

S'agit-il des instruments? le compositeur trouve les plus grandes ressources dans l'emploi raisonné des tonalités. Je sais bien que ces ressources se rattachent à des effets physiques; mais telles qu'elles se présentent à lui, elles sont puissantes et il doit s'en emparer.

Les instruments à cordes, comme le violon, l'alto, la basse, sont sonores, brillants, dans les tons qui comportent des dièzes à la clé. Cela tient aux cordes à vide qui, par elles-mêmes et par leurs relations avec d'autres sons de l'échelle musicale, donnent ce caractère, cet éclat à ces instruments.

Dans les tons bémolisés au contraire, la nature du son change entièrement. Elle s'approprie à l'expression des sentiments tendres, mélancoliques, douloureux. Elle peut aussi concourir à répandre sur l'œuvre un cachet de gravité, de grandeur, de majesté.

Le timbre de plusieurs instruments à vent se modifie, d'une autre part, en raison du ton auquel ils appartiennent.

Quelle différence, par exemple, entre le cor en *mi* bémol, en *si* bémol, et le cor en *sol*, en *la*; entre la clarinette en *ut* et la clarinette en *si* bémol.

Il y a dans cette variété des timbres, des sonorités, une source féconde d'effets dramatiques pour le compositeur. Il peut y puiser à chaque moment, pour jeter, à l'imitation du peintre, des couleurs diverses sur son œuvre, pour en doubler l'effet. Avec de telles ressources, il aborde les régions élevées de la poésie.

En vérité, lorsqu'on remarque le prix que M. Chevé attache à l'adoption d'une nouvelle notation, que l'on parcourt la série des objections soulevées par lui contre l'écriture usuelle, on ne peut s'empêcher de remarquer que, s'aveuglant lui-même sur l'insuffisance de cette notation nouvelle, il lui a sacrifié les parties les plus saillantes de l'art, et que dans ses préoccupations incessantes, il s'est attaché à faire tomber autour de son idole favorite les nombreux obstacles qu'elle ne saurait vaincre : notation ordinaire, instruments de toute nature, effets variés et puissants dus à l'union des voix et de ces instruments, transitions généralement admises, questions théoriques les plus graves, n'ont pu trouver grâce devant lui.

Ces éléments divers sur lesquels se fonde, en grande partie, l'art moderne, doivent être abandonnés, dispersés, jetés à l'écart, et le jour où

cette révolution s'accomplira, la musique, à son dire, aura fait une de ses plus belles conquêtes.

Eh bien, supposons un instant, ce que je regarde comme une chose impossible, qui jamais ne saurait s'accomplir, supposons, dis-je, que l'écriture usuelle soit changée pour les voix; que l'on admette que le choix des tonalités est indifférent; que la plupart des instruments sont imparfaits, dénaturent, faussent l'intonation, on portera un coup mortel à l'art musical, si remarquable par ses progrès, on le fera rétrograder de plusieurs siècles.

Quand je suis les déductions rigoureuses, absolues, inflexibles de M. Emile Chevé, répétées sur tous les tons par les propagateurs de la nouvelle méthode, je me rappelle toujours cette réflexion de J.-J. Rousseau, si sage, si vraie, d'une application si générale dans sa simplicité : « J'eus lieu, « dit il, de remarquer en cette occasion, combien, « même avec un esprit borné, la connaissance « unique, mais profonde, de la chose est préféra- « rable, pour en bien juger, à toutes les lumières « que donne la culture des sciences, lorsqu'on n'y « a pas joint l'étude particulière de celle dont il « s'agit (1). »

Et, en finissant, je me permettrai de dire à tous les sectateurs de la nouvelle méthode : Impru-

---

(1) *J.-J. Rousseau*, *Confessions*, l. VI, p. 155 de l'*Edition populaire*, Paris, 1848.

dents que vous êtes, n'allez pas, à l'occasion de l'enseignement musical, escalader les hauteurs de l'art, pour lui ravir l'expression, le sentiment dramatique, tous ces effets si pénétrants, si sympathiques, et quelquefois si grandioses, dont l'ont enrichi nos plus célèbres artistes.

NOTE

SUR

UNE PLAQUE DE BRONZE

TROUVÉE AU MONTPOIGNANT,

PAR

M. LÉON FALLUE.

(*Séance du* 11 *Janvier* 1850.)

Dans une excursion que nous avons faite, il y a peu de mois, au Montpoignant, paroisse du département de l'Eure, nous avons trouvé dans un chemin, auprès d'un tas de cailloux, une plaque en cuivre, ronde, mince et à bords très frustes, enduite d'un beau vernis vert, annonçant qu'elle avait longtemps séjourné dans la terre.

Nous n'avons pas tardé à découvrir qu'elle possédait, dans sa partie centrale, un médaillon en relief qui nous a paru tout-à-fait semblable au cheval que l'on remarque sur les médailles gauloises; mais en y regardant de plus près, nous avons reconnu que cet animal était une licorne entourée d'un cercle, ayant pour ornement une suite de m gothiques, au nombre de treize, partagées par de petites roses à cinq feuilles.

Quelle est la représentation symbolique de ce sujet? c'est ce que nous allons nous efforcer d'éclaircir.

De tout temps la licorne a été considérée comme un animal fabuleux. Cependant Pline cite plusieurs animaux n'ayant qu'une seule corne faiblement accusée ; ce qui a pu donner lieu à la fiction de la licorne portant au front une défense singulièrement protubérante.

Au commencement du Christianisme, la licorne a passé pour un symbole de la pureté par excellence. Un manuscrit que nous fait connaître M. Berger de Xivrey, rapporte cette tradition assez singulière : « Quand on veut prendre « la licorne, on fait venir une pucelle au lieu où l'on sait « que la beste repaist et fait son repaire ; si la licorne la « voit et soit pucelle, elle va se coucher en son giron sans « aucun mal lui faire et illec s'endort ; alors viennent les « veneurs qui la tuent au giron de la Pucelle ; ainsi si elle « n'est pucelle, la licorne n'a garde d'y coucher, mais tue « la fille corrompue et non pucelle »

Cette tradition venait, dit-on, de l'Orient ; le plus ancien auteur qui la rapporte, en Occident, est Isidore de Séville qui s'exprime en ces termes : « Tantæ autem est fortitu- « dinis ut nulla venantium virtute capiatur, sed, sicut « asserunt qui naturas animalium scripserunt, virgo puella « prœponitur, quæ venienti sinum aperuit, in quo ille, « omni ferocitate deposita, caput ponit, sic que soporatus « velut inermis capitur. »

Ce symbole, un peu oublié de nos jours, était très connu du Moyen-Age savant et religieux, et les artistes ne manquaient pas de le reproduire dans leurs œuvres. Notre docte et obligeant confrère M. Pottier, nous a communiqué un manuscrit de la fin du xve siècle, appartenant à la bibliothèque Le Ber, sur la couverture duquel on remarque une Annonciation en pâte frappée, représentant la Vierge ayant auprès d'elle une licorne se reposant dans son giron.

Autour de ce sujet, se voit une bande ornée des mêmes roses qui existent dans le contours de notre plaque.

On peut donc augurer que le sujet que nous présentons est identique à celui qui existe dans le manuscrit de la Bibliothèque, et que l'entourage de m gothiques que l'on remarque autour de notre licorne, indique *Marie*, symbole de pureté au milieu duquel repose l'animal.

Le nombre de 13 donné aux lettres de l'entourage a, je n'en doute pas aussi, quelque chose de symbolique que nous ne chercherons pas à expliquer.

Nous ajouterons que le relief de notre plaque ayant été obtenu par l'apposition d'un coin au revers, il y a tout lieu de croire qu'il existait à Rouen, dans les XIVe et XVe siècles, une fabrique qui se livrait à ce genre de travaux. Les relieurs possédaient de même une planche gravée en creux, imprimant le curieux symbole de la licorne sur une couche de pâte qu'ils appliquaient à la couverture de leurs livres.

Si l'on demande à quel usage avait été employée la plaque en cuivre que nous venons de décrire, nous répondrons qu'elle devait être placée au centre de la couverture d'un missel, ou sur une boîte faisant partie du trésor de quelque église ou d'une chapelle de château. Désirant en assurer la conservation, tant pour l'histoire de l'art au Moyen-Age, que pour celle des croyances de nos pères, nous en faisons, dès ce moment, hommage au Musée d'Antiquités de notre département.

FABLES,

PAR M. L'ABBÉ PICARD.

(Séances des 14 et 21 Décembre 1849.)

Le Cuisinier, les Poulets et le vieux Coq.

Petits ! petits ! criait d'une voix emmiellée
Un cuisinier qu'armait un long couteau ;
Et les jeunes poulets de courir à l'appeau
Tant ils étaient âpres à la curée.
Insensés ! leur dit un vieux coq,
Voulez-vous donc, ce soir, être pendus au croc ?
Méfiez-vous de cette voix trompeuse.
Au lieu d'être ainsi doucereuse,
Il vaudrait cent fois mieux qu'elle tonnât bien fort.
Alors, vous trembleriez, et vous fuiriez le sort
Qui vous attend. Croyez-en ma parole,
Vous courez, mes amis, droit à la casserole.

C'était bien dit. Certaines gens
Ont vu leurs efforts impuissants,
Lorsque prêchant leurs sanglantes doctrines,
Ils hurlaient à pleines poitrines.
Mais viennent-ils à parler bas
Que de dupes ne font-ils pas ?

Le Lion et le Caméléon.

Le roi des animaux se mit en tête, un jour,
De se former une brillante Cour.
Ordre donc est donné d'explorer ses domaines,
De parcourir les vallons et les plaines,
Bref, de chercher partout. C'était à la couleur
Qu'il réservait, avant tout, sa faveur.
Du reste, il n'importait que l'on fut quadrupède,
Ou bien reptile, ou bien bipède ;
Il suffisait pour être admis,
De se montrer paré d'un brillant coloris.
Un vieux caméléon crut sa fortune faite.
Joyeux, il sort de sa retraite,
Et vient se présenter, comptant bien réussir,
Parmi tous ses rivaux, à se faire choisir.
De son bonheur futur se faisant déjà fête,
Sire, dit-il, ceux-ci ne peuvent vous offrir
Qu'une couleur ; pour moi, j'en offre et cent et mille,
D'en changer à mon gré ce m'est toujours facile,
Et je puis prendre à volonté,
Celle qui plaît le mieux à votre Majesté
Ce lion là n'était pas bête:
Après s'être gratté quelques instants la tête,
Tout bien pensé, dit-il, ma foi, mon cher ami,
De toutes vos couleurs je me sens peu ravi.
Mieux vaudrait n'en posséder qu'une;
En changer si souvent, c'est n'en avoir aucune.
Là-dessus, tout franc et tout net,
Il lui tourna le dos, et ce fut fort bien fait.

Qu'il s'agisse de rois, ou bien de République,
On voit toujours surgir force caméléons.
Ils sont de tous les temps, de toutes les saisons,
Rien ne peut expulser cette gent famélique.
Mais malheur à celui qui se laisse éblouir.
Le plus prudent, c'est de les fuir.

Le Grillon.

Sous le toit enfumé d'une pauvre chaumière
Où pénétraient à peine et l'air et la lumière,
Habitait un jeune grillon.
Là, sans témoins et sans façon,
Il s'admirait lui-même, et trouvait ravissante
Sa voix criarde et discordante.
Assurément, je n'ai point de rivaux
Se disait-il, trop heureux les échos
Qui pourraient répéter mes douces mélodies !
Que d'oreilles seraient ravies
De m'entendre chanter ! Comme il parlait encor,
Un coup de vent, par un puissant effort,
L'enleva loin, bien loin... Dans une vaste plaine
Il se trouve placé. Criant à perdre haleine,
Se démenant, s'égosillant,
Il veut faire du bruit. Le murmure du vent
Couvre sa faible voix. On le remarque à peine.
Il se morfond, ignoré, méprisé,
Heureux encor s'il n'est pas écrasé.

Maint vaniteux, dans son village,
Parce qu'il fait du bruit, se croit un personnage.
Un personnage ! Oui ; dans son petit écot,
Mais, hors de là, ce n'est qu'un sot.

La Fauvette et le Dindon.

Une fauvette ayant chanté
Devant la foule réunie
Des oiseaux d'un canton, de sa douce harmonie
Chacun se sentait enchanté.
Mais un dindon, surtout, plus qu'un autre exalté,
Ne tarissait sur les louanges.
Quant à moi, disait-il, je doute que les anges
Puissent former des accords aussi doux.
Il a vraiment bien droit de s'en montrer jaloux
Le rossignol! . . . Auprès de la fauvette
Il n'est avec son chant qu'une maigre épinette
Dont, par fois, on voit les enfants
Tirer des sons aigres et discordants.
Il croyait, par là, faire fête
A la fauvette. Mais on vit l'oiseau chanteur
Non sans quelque mauvaise humeur
Se refrogner et détourner la tête
Cet éloge excessif n'était point de son goût.
Il n'excitait en lui que le dégoût.

Certaines gens, par ignorance pure,
Ne sauraient rien louer sans outrer la mesure.
Applaudissez, c'est bien. Mais sans trépignement.
Trop d'admiration, c'est un sot compliment.

TRADUCTIONS LIBRES,

EN VERS FRANÇAIS,

DE

TROIS PIÈCES DE VERS LATINS,

Lues à l'Académie le 7 Juin 1850 (1),

PAR M. LEROY.

Sur l'inconstance des Femmes (2).

IMITÉ DE CATULLE.

« L'hymen qui nous unit est l'hymen seul que j'aime,
« Cher époux, nul autre que toi
« N'aurait eu mon cœur et ma foi;
« J'aurais bravé les Dieux et Jupiter lui-même. »
Tel est le gracieux discours
Que tient ma femme, tous les jours.
Mais par un vieux mari je me suis laissé dire
Que ces tendres propos,
Que tous ces jolis mots,
C'est dans l'air ou sur l'eau qu'il faudrait les écrire.

---

(1) La dernière a été lue à la séance publique du 1er Août.

(2) *De inconstantiâ fœminei amoris.*

Nulli se dicit mulier mea nubere malle
Quàm mihi : non, si se Jupiter ipse petat.
Dicit : sed mulier cupido quod dicit amanti,
In vento et rapidâ scribere oportet aquâ.

CATULLE.

SOMMEIL DE VÉNUS.

IMITÉ DE CLAUDIEN.

Une grotte profonde, asile du repos,
Dérobe aux feux du Ciel la reine de Paphos ;
Le roc est défendu par un épais feuillage
Et Zéphire en jouant la berce sous l'ombrage.
Sur des tapis de mousse et des coussins de fleurs
Vénus semble se perdre en de douces langueurs,
Et sa molle indolence embellit la déesse.
Sa main a détaché l'écharpe enchanteresse ;
Nos regards, éclairés au flambeau des désirs,
Sur son sein demi-nu vont compter les soupirs.
A côté de Vénus, ses femmes réunies :
Sous un chêne, plus loin, les grâces endormies.
Un bataillon aîlé du peuple des amours
Sous l'ombre dispersés occupe les entours ;
Leurs arcs sont désarmés, les cordes détendues,
A de légers rameaux les flèches suspendues.
D'autres amours, mêlés à de folâtres jeux,
Sans en troubler la paix animent ces beaux lieux,
Ici, comme feraient de tendres tourterelles,
Sur le haut d'un palmier ils vont battre des ailes ;
Là, sur un bois flexible ils balancent leurs corps ;
Tantôt, c'est d'un figuier qu'ils cueillent les trésors ;
Puis des ris, puis des sauts et ces mille délices
Que savent inventer leurs volages caprices.
Enfin, pour éloigner tous profanes regards,
Près la grotte sacrée où Vénus attend Mars,
L'élite des amours a posé sentinelle :
Des Dryades en vain la troupe fraiche et belle

Par mainte agacerie assiége les soldats,
« Halte, leur disent-ils, halte, on ne passe pas. »
Et le trait enflammé que chaque Amour décoche
Des faunes effrontés repousse au loin l'approche.

Le petit Bien de Campagne.

IMITÉ D'AUSONE.

Salut au petit bien, royaume de mes pères !
Oui, c'était leur empire : ô champs héréditaires,
Vous me fûtes trop tôt remis entre les mains !
Mon père, chargé d'ans, mais jeune de courage,
Contre leur incessant outrage
Me semblait réservé pour de plus longs destins.
Le fils succède au père, ainsi veut la nature.
Combien ma joie eût été pure
Si, par un hasard généreux,
Maîtres, nous eussions pu vivre et mourir tous deux !
Aujourd'hui j'ai les soucis et la peine,
C'était différent autrefois :
Je ne connaissais du domaine
Que les fleurs, les prés et les bois.
Mais il est resserré dans un étroit espace !
Un domaine, à mon sens, occupe assez de place,
Il est assez riche, assez grand,
Si le maître s'en tient content.
Le bonheur n'est pas dans les choses,
Il est où veut l'esprit. Crésus, dès ton réveil,
Songe ou tâche à doubler tout l'or dont tu disposes,
Diogène ne veut qu'un rayon du soleil.
Et soit sagesse, soit folie,

Aristippe jetait aux vents
Ses trésors et ses diamants,
Quand, près de lui, ce bon roi de Lydie
Embarrassé d'impôts payés par sa patrie,
Pleurant tout haut, disait tout bas :
« Assistez le pauvre Midas ! »
Quiconque à ses désirs ne sait pas mettre un terme
N'aura que des biens imparfaits;
Sachons donc borner nos souhaits,
C'est là du vrai bonheur le secret et le germe.
Voyez ce champ qui satisfait mes vœux,
De son sol varié mesurez les distances,
S'il peut, sans les combler, remplir vos espérances,
Vous connaîtrez à quel prix tous les deux,
Vous comme moi, nous pouvons être heureux,
Et c'est beaucoup. *Se connaître soi-même*,
Chez les anciens c'était déjà vieux mot,
Que tous prônaient et qu'on oubliait tôt,
Quoiqu'on l'apprît avec son premier thème.
Mon domaine est formé de plus de cent arpens ;
J'y vois en gerbes d'or le blé des Hespéries,
J'ai des vignes, des bois, des eaux et des prairies,
Et, comme un grand seigneur, je dis aussi : « mes gens. »
Mais ceux-là ne sont pas, comme on voit d'ordinaire,
Ivrognes, lâches complaisants ;
Non, ceux-là, de leur front ils arrosent la terre,
Ils n'ont pas vécu chez les grands !
Que vous dirai-je encor ? mon champ héréditaire
Ouvre son flanc profond à l'onde d'un ruisseau ;
Ce ruisseau, hardiment je l'appelle rivière ;
Orgueil ! mais pourquoi pas, puisqu'il porte bateau ?
Dans mes greniers les fruits (vraiment c'est grâce insigne),
Au-delà des besoins semblent être entassés.
Tout vient à point : les fruits d'un jardin, d'une vigne,
Il faut en cueillir trop pour qu'il en reste assez.

Enfin, mon petit bien est aux portes de Rome,
Ni trop près, ni trop loin, et de façon qu'en somme,
Moins le bruit des passants, moins le fracas des chars,
Je crois presque habiter la ville des Césars.
Je possède à mon gré le plus beau des domaines.
Quelque ennui me tient-il de vivre en même lieu ?
Je vais à Rome, aux champs.... partout je prends un peu,
Mais je prends les plaisirs et je laisse les peines.

NOTES

RELATIVES A CORNEILLE,

Lues, dans la Séance du 15 Fevrier 1850,

PAR M. BALLIN.

Messieurs,

Vous avez toujours accueilli avec intérêt les détails relatifs à Corneille, c'est ce qui m'enhardit à vous communiquer, malgré leur peu d'importance, quelques notes qui le concernent.

M. Jules Taschereau, dans la *Vie de Corneille*, a mentionné (pag. 166 et 175) la publication des 20 premiers chapitres de sa traduction de l'*Imitation de Jésus-Christ*. Un amateur de cette ville, M. Thomas, possède les deux premières livraisons de cette traduction, et peut-être serez-vous bien aises, Messieurs, d'en connaître les titres exacts, les voici :

L'Imitation de Iesvs-Christ,
Traduite en vers françois,
Par P. Corneille.
A Roven, chez Lavrens-Mavrry, prés le Palais.
M. DC. LI.
Avec privilege du Roy.

Et se vendent à Paris, chez Charles de Sercy, au Palais, dans la salle Dauphine, *A la Bonne-Foy couronnée.*

Ce petit vol. in-12 contient 20 chapitres du Livre premier.

A la fin du privilége, se trouve la signature *Gondouin* avec paraphe répété en tête du même privilége. Cette signature pourrait bien être celle du Censeur royal de l'époque, et cet exemplaire serait, par conséquent, celui qui a dû être déposé pour obtenir la permission de publier.

L'autre petit volume a pour titre :

L'Imitation de Iesvs-Christ,
Traduite en vers françois.
Par P. Corneille.
Seconde partie.
A Roven; de l'imprimerie de L. Mavrry,
ruë aux Iuifs, derriere la chappelle du Palais.
M. DC. LII.
Avec privilege du Roy.

Il contient les 5 derniers chapitres du Livre Ier, et 6 chapitres du Livre second.

M. Thomas pense que cette seconde livraison est très rare, et il n'a pas pu se procurer les suivantes.

Il possède une autre rareté, non moins curieuse, c'est un petit in-12 de 88 pages, en petit texte, très joli et très bien imprimé, intitulé :

Caroli de la Rue
E Societate Jesu,
Idyllia.
Rothomagi, typis Mavrrianis, in officina Richardi Lallemant, prope collegium.
M. DC. LXIX.

Il se compose des pièces ci-après indiquées :

1° Une épître *Ad clarissimum virum P. Cornelium, tragicorum principem.* Elle contient 157 vers et est datée de Rouen, Calendes de juin 1669 ;

2° Un poème intitulé : *Regi post Belgicam expeditionem an. M. DC. LXVII. Epinicium.*

3° La traduction de ce poème, avec ce titre : *Les victoires du Roy en l'année M. DC. LXVII. De la traduction de M. Corneille.*

Cette traduction est un peu plus étendue que le texte, qui a 303 vers, elle en a 348. M. Taschereau l'a citée (p. 221).

4° Un autre poème intitulé : *Annæ Austriacæ reginæ christianissimæ epicedium.*

5° Des emblèmes héroïques, au nombre de cinq ; dont le troisième est intitulé :

Ad clarissimum virum Petrum Cornelium in obitu Caroli filii. M. Taschereau l'a reproduit (p. 221 et 356).

6° *Paraphrases horatianæ*, au nombre de cinq.

7° Un sonnet de Benserade sur l'embrâsement de Londres

8° La traduction latine de ce sonnet.

9° Des stances intitulées : *Au roy sur la conquête de la Franche-Comté.*

10° *Idem latine ab eodem authore P. Cornelio.*

11° Enfin, trois autres petites pièces latines sur le même sujet, sans nom d'auteur.

Je pense, Messieurs, qu'ils vous sera agréable d'entendre la lecture des stances dont je viens de parler, qui sont, je crois, très peu connues, et pour lesquelles l'auteur semble avoir eu une certaine prédilection, puisqu'il les a composées en deux langues.

Au Roy,
SUR LA CONQUESTE
DE LA FRANCHE-COMTÉ.

Quelle rapidité de conqueste en conqueste
En dépit des hyvers guide tes étendars ?
Et quel Dieu dans tes yeux tient cette foudre preste,
Qui fait tomber les murs d'un seul de tes regards ?

A peine tu parois, qu'une province entière
Rend hommage à tes lys, et justice à tes droits :
Et ta course en sept jours achève une carrière
Que l'on verroit couster un siècle à d'autres rois.

En vain pour t'applaudir ma muse impatiente
Attendant ton retour preste l'oreille au bruit :
Ta vistesse l'accable, et sa plus haute attente
Ne peut imaginer ce que ton bras produit.

Mon génie étonné de ne pouvoir te suivre
En perd haleine et force, et mon zèle confus,
Bien qu'il t'ait consacré ce qui me reste à vivre,
S'épouvante, t'admire, et n'ose rien de plus.

Je rougis de me taire, et d'avoir tant à dire ;
Mais c'est le seul party que je puisse choisir :
Grand Roy, pour me donner quelque loisir d'écrire,
Daigne prendre pour vaincre un peu plus de loisir (1).

---

(1) Boileau paraît avoir profité de cette idée dans sa VIIIe épitre, composée en 1675, et commençant par ce vers :

Grand Roi ! cesse de vaincre, ou je cesse d'écrire.

IDEM LATINE
AB EODEM AUTHORE
P. CORNELIO.

Quis te per medias hyemes, Rex Maxime, turbo,
Quis-ve triumphandi præscius ardor agit?
Quis Deus in sacra fulmen tibi fronte ministrum,
Quis dedit ut nutu mœnia tacta ruant?

Venisti; et populos Provincia territa subdit,
Qui tua suscipiant lilia, jura probent.
Quodque alio absolvant vix integra sæcula Rege,
Hoc tibi ter terni dant potuisse dies

Ecce avida famam properans dum devorat aure,
Et quærit reduci quæ tibi Musa canat:
Præcipiti obruitur cursu victoris, et alta
Spe licet arripiat plurima, plura videt.

Impar tot rerum sub pondere deficit ipse
Spiritus, et vires mole premente cadunt.
Quique tibi reliquos vates devoverat annos
Hæret, et insueto cuncta pavore stupet.

Turpe silere quidem, seges est ubi tanta loquendi,
Turpius indigno carmine tanta loqui.
Carmina quippe moram poscunt: vel parce tacenti,
Victor, vincendi vel tibi sume moras.

MONSIEUR BONOEIL,

OU

L'OBSERVATEUR EN DÉFAUT,

Comédie en un acte et en vers,

(IMITÉE D'UN CONTE D'ANDRIEUX),

par

M. F. DESCHAMPS.

PERSONNAGES :

BONOEIL, Homme de Lettres (40 ans.)

EMILIE, femme de Bonoeil (30 ans.)

Cécile DELALANDE, jeune veuve, sœur de Mme Bonoeil (25 ans.)

DARLIÈRE, Avocat (30 ans.)

MARTINET, Domestique de Bonoeil.

Une Nourrice.

La scène représente un salon. — Une porte au fond qui conduit à l'extérieur. Une porte latérale à gauche qui conduit aux appartements de Mme Bonœil. Sur le devant de la scène, à droite, une table chargée de livres et de papiers.

La Scène se passe à Paris. Les personnes qui voudraient représenter cette pièce, peuvent, à leur gré, adopter le costume actuel ou celui de Louis XV.

SCÈNE PREMIÈRE.

BONŒIL, DARLIÈRE.

BONŒIL, *rangeant des papiers.*

Pour un jour, je le crois, c'est prendre assez de peine,
Et ce maudit travail m'a mis tout hors d'haleine.
Apercevant Darlière.
Vous sortez, mon ami, de chez ma belle-sœur,
Comment vont aujourd'hui les affaires du cœur?

DARLIÈRE.

On commence à me voir d'un regard moins sévère,
Mais je n'ose espérer de vous nommer mon frère.

BONŒIL, *se levant.*

Et moi je vous réponds qu'on vous aime, mon cher.
Allez, depuis longtemps je l'avais découvert.
J'ai surpris cet amour presque avant sa naissance,
Je l'ai tour-à-tour vu, timide en son enfance,
Se cacher en tremblant, puis, plus audacieux,
Parler éloquemment le langage des yeux.
Enfin, Cécile encore l'ignorait elle-même,
Que déjà je vous dis : « Darlière, on vous aime. »
Oh! vous le savez bien, je suis observateur;
Je connais tous les plis et les replis du cœur.
Au fait, est-ce merveille? Un auteur dramatique!
Quand on a fait, mon cher, un opéra comique,
Un ballet, on connaît, je crois, le cœur humain.
Malheur à qui me veut cacher quelque dessein.
Quand il mettrait en jeu son esprit, sa souplesse,
Du plus rusé Crispin je déjouerais l'adresse.
Demi-mots et regards, signes, chuchottements,
Tout sert, rien ne m'échappe, à tout je donne un sens,
Et toujours le sens vrai; je scrute, je combine,
Et, malgré les détours, tôt ou tard je devine.

DARLIÈRE.

C'est fort bien, mon ami, mais soit dit entre nous,
De deviner chacun vous êtes trop jaloux.
Souvent, dans son ardeur à poursuivre un système,
Croyant tromper autrui, l'on se trompe soi-même;
Et d'erreurs en erreurs notre esprit emporté,
Touche tout, saisit tout, hormis la vérité.

BONŒIL.

On peut traiter ainsi l'observateur vulgaire,
Qui ne sait pas comment on creuse un caractère?
Mais cet art, ce talent propre à quelques esprits,
Est de l'expérience un rare et juste prix.

DARLIÈRE.

Je n'oserais douter de votre expérience ;
Mais hélas ! en amour, cette belle science
Fut toujours à mes yeux sujette à caution,
Et c'est presque avoir tort qu'avoir tout seul raison.
Or, vous seul m'assurez de l'amour de Cécile ;
Le moyen de la croire à mes vœux si docile !

BONŒIL.

Avant de me juger, écoutez-moi.

DARLIÈRE.

D'accord.

BONŒIL.

Voici ma théorie. Avouez-le d'abord,
Personne, tel qu'il est ne consent à paraître ;
De ce penchant secret l'homme n'est pas le maître,
Mais le plus vertueux, malgré sa probité,
Prend en public un air plus ou moins apprêté.
Hier, dans un salon, vous avez vu Clairville,
D'un accueil agréable et d'une humeur facile,
S'exprimant avec grâce, aimable, ingénieux,
Egayant ses discours de mille mots heureux,
De l'opéra nouveau discutant la musique,
Et parlant tour-à-tour modes et politique.

Il triomphait !... Allez le trouver ce matin,
Vous le verrez chez lui, triste, morne, chagrin,
Le front chargé d'ennui, l'air boudeur, l'humeur noire,
A sa femme en grondant faire payer sa gloire.
Mille exemples pareils viendraient à mon appui ;
L'homme est autre au grand jour que ce qu'il est chez lui.
Personne dans le monde (et c'est ce qui m'afflige)
Ne s'offre à mes regards qu'entouré d'un prestige.
Mais d'un célèbre auteur vous connaissez ces mots :
« Pour son valet de chambre il n'est point de héros. »
Et chacun en rentrant fait comme la coquette,
Qui dépose le soir son fard sur sa toilette.

DARLIÈRE.

Voilà votre principe, et l'appliquant à tout,
Vous ne voyez jamais que mystère partout.
Vous croyez qu'en vertu d'un double caractère,
Chacun fait l'opposé de ce qu'il semble faire,
Et ce qui paraît clair et simple à tous les yeux,
Erreur... vous ne croyez, vous, qu'au mystérieux.

BONŒIL.

Que vous parliez ainsi, je le conçois, Darlière ;
Mais au fait, observer, ce n'est pas votre affaire ;
Disciple de Thémis, avocat distingué,
Un bien autre succès par vos soins est brigué :
Vous savez, par l'effet d'une chaude éloquence,
Au cœur d'un juge ému ravir une sentence,
D'un auditoire entier faire couler les pleurs,
Quand du faible opprimé vous peignez les malheurs,
C'est très beau, magnifique... au palais ; mais peut-être
Le plus grand orateur peut rencontrer son maître,
Dans le monde surtout. Sans crainte et sans souci,
Fiez-vous donc à moi, je veille et veux qu'ici

Au bonheur de tous deux du moins mon talent serve,
Et puisque c'est mon lot d'observer, moi, j'observe.

DARLIÈRE.

Mais j'aperçois venir votre femme.

BONŒIL, *avec intention.*

... Et sa sœur.
Dans ses regards déjà je lis votre bonheur,
Tenez.

SCÈNE II[e].

LES PRÉCÉDENTS, ÉMILIE, CÉCILE, *apportant leur boîte à ouvrage.*

ÉMILIE.

Bonjour, Messieurs.

BONŒIL.

Bonjour, ma bonne amie,

A Cécile.

Comment va ce matin ma charmante ennemie?

CÉCILE.

Assez bien, Dieu merci, pour vous faire enrager.

DARLIÈRE.

Eh quoi! ne pourrez-vous jamais vous arranger?

CÉCILE.

Je ne veux que la paix, on ne veut pas la faire.

BONŒIL.

La paix ! oh, c'est bien vous qui me faites la guerre.
Une femme, d'ailleurs, peut-elle pardonner
A l'homme clairvoyant qui sut la deviner ?

CÉCILE.

Voilà bien s'abuser d'une manière étrange.
Pour se taire avec vous, il faudrait être un ange.
Monsieur devine tout ; du dédale des cœurs,
Monsieur, nouveau Thésée, a les fils conducteurs ;
Du monde entier lui seul il tire l'horoscope
Dieu sait comme !... il voit tout avec un microscope ;
Du plus humble pygmée il sait faire un géant ;
A son œil curieux rien n'est indifférent ;
Il grossit à plaisir les moindres circonstances ;
Des moindres actions tire des conséquences ;
Il les suit jusqu'au bout, et d'un air triomphant,
S'il existe un ciron, il voit un éléphant.

BONŒIL.

Mais tous ces traits malins que votre esprit me lance,
Révèlent mon talent et prouvent ma science.
Vous punissez en moi, ne pouvant me duper,
Le crime d'être trop difficile à tromper.

ÉMILIE.

Bon, voilà, grâce au ciel, la guerre qui commence.

DARLIÈRE, *à Émilie.*

Mais de votre mari prenez donc la défense.

ÉMILIE.

Moi, le défendre, allons ! ce serait inouï.
En ne l'attaquant pas, je fais assez pour lui.
Cécile heureusement...

CÉCILE.

Je prendrais patience,
Si monsieur pour lui seul conservait sa science;
Mais le prosélytisme est encor sa fureur.

A Darlière.

Ne veut-il pas aussi vous faire observateur?

BONŒIL.

Avec lui, dans ce cas, on ne pourrait plus feindre.

DARLIÈRE, *avec galanterie.*

En vérité, madame aurait grand tort de craindre;
Ses soins à cet égard seraient infructueux,
L'amour a, comme on sait, un bandeau sur les yeux.

CÉCILE.

Ah! monsieur l'avocat, par un trait de génie,
Unit la procédure à la galanterie!
C'est fort bien; mais Bonœil qui se montre si fier,
Sans bandeau, sans amour, y voit-il donc plus clair?

BONŒIL.

Vous m'avez plaisanté, vous voilà triomphante!
Mais vous avez beau dire, on vous connaît méchante.
Allons, signons la paix, lutin, par un baiser.

CÉCILE.

Pour vous punir, je veux.... ne pas vous refuser.

Ils s'embrassent.

BONŒIL.

Dieu! le futur époux et ma très chère épouse.

A Darlière. *A sa femme.*

Vous ne m'en voulez pas? Ne sois pas trop jalouse.
Je vous quitte.

Il sort.

SCÈNE IIIe.

DARLIÈRE, ÉMILIE, CÉCILE.

ÉMILIE.

Bon cœur, caractère excellent,
Raillant un peu parfois, mais toujours indulgent.

CÉCILE.

Dans ta bouche, ma sœur, que j'aime ce langage !
A Darlière.
Ah! Monsieur! vous voyez le plus heureux ménage.

DARLIÈRE.

De vous je suis surpris d'entendre un tel discours.

CÉCILE.

Et pourquoi, s'il vous plait?

DARLIÈRE.

Il vous gronde toujours.

CÉCILE.

S'il me gronde souvent, cela prouve qu'il m'aime.

DARLIÈRE.

Il vous aime sans doute, et j'en conviens moi-même :
Mais il touche souvent des points bien délicats,
Et je ne sais comment il ne vous fâche pas.

CÉCILE.

Quoi! faut-il me fâcher, parce qu'il me plaisante
Sur ma vivacité, mon humeur pétulante?

DARLIÈRE.

Non.

CÉCILE.

Parce qu'il prétend que ma feinte froideur
Dissimule assez mal les secrets de mon cœur ?

DARLIÈRE.

Non.

CÉCILE.

Parce qu'il soutient que contre un mariage
Je devrais échanger les ennuis du veuvage ?

DARLIÈRE.

Non, non, bien au contraire.

CÉCILE, *avec pétulance.*

Enfin, expliquez-vous.
Pourquoi donc, s'il vous plait, me mettrai-je en courroux ?

ÉMILIE.

Si pourtant il allait, dans son impertinence,
Parler de ton Lubin avec irrévérence,
Alors...

DARLIÈRE *riant.*

Quoi ! votre chat ! sur ce grave sujet,
Madame, je comprends...

ÉMILIE.

En avocat discret,
Sur ce point taisez-vous.

CÉCILE.

Daignez, je vous en prie,
M'épargner là-dessus, Monsieur, la raillerie.

Oui, j'aime, j'en conviens, ce petit animal,
Et je ne puis souffrir qu'on en dise du mal.
Veuve à vingt ans à peine et souvent isolée,
Cette distraction m'a souvent consolée.
C'est le don d'une amie, et, par le souvenir,
Malgré l'absence, il semble encor nous réunir.
Aussi pour lui je sens une tendresse extrême,
Et depuis que je peux disposer de moi-même,
J'ai toujours, j'en conviens, en dépit des jaloux,
Partagé mon amour entre mon chat... et vous.

DARLIÈRE.

Madame, cet aveu...

MARTINET *entrant.*

Madame Delalande,
Un de vos gens en bas à l'instant vous demande.

CÉCILE.

J'y vais.

Elle sort.

SCÈNE IVe.

DARLIÈRE, ÉMILIE.

DARLIÈRE.

Eh quoi, madame, auriez-vous donc enfin
Pu décider Cécile à me donner sa main?

ÉMILIE.

Vous êtes, mon ami, d'une exigence extrême;
Ses yeux, à tous moments, vous disent : « je vous aime. »

On daigne vous railler, on vous trouve charmant,
Eh bien ! de tout cela vous n'êtes pas content?

DARLIÈRE.

Mais quand le mariage?

ÉMILIE, *avec impatience.*

Ah !

DARLIÈRE.

Pourquoi faire attendre
Si longtemps le bonheur d'une union si tendre ?

ÉMILIE.

Voilà bien ces amants à grandes passions!
Pour en agir ainsi Cécile a ses raisons;
Elle veut éprouver... mais la voici...

SCÈNE Ve.

LES PRÉCÉDENTS, CÉCILE, *les yeux en pleurs.*

ÉMILIE.

Ma chère,
A l'instant même, ici, je disais à Darlière...
Quoi ! tu pleures ?

CÉCILE.

O ciel !

DARLIÈRE.

Madame, qu'avez-vous ?

CÉCILE.

Monsieur, je vous supplie, un instant laissez-nous.

J'éprouve en ce moment une peine cruelle,
Et je désirerais être seule avec elle.
Dieu !

DARLIÈRE.

Quoiqu'à vos chagrins je compatisse aussi,
Il suffit et je sors. (*A part.*) Que veut dire ceci ?

SCÈNE VI[e].

ÉMILIE, CÉCILE.

ÉMILIE.

Quel est donc le sujet qui t'afflige ?

CÉCILE.

Le traître !
Quitter après trois ans le toit qui l'a vu naître.
Et moi qui l'aimais tant !

ÉMILIE.

Du courage, ma sœur.
Et dis moi promptement qui cause ta douleur.

CÉCILE, *avec un soupir.*

Ah !

ÉMILIE.

Rends un peu de calme à ton âme agitée.

CÉCILE.

Hélas ma sœur, mon chat, mon Lubin m'a quittée !..

ÉMILIE, *riant.*

Quoi, ce n'est que cela ? J'étais bonne, ma foi !
Déjà je m'arrangeais pour pleurer avec toi.

Mais c'est de la folie ! Eh ! ma chère Cécile,
Pour un chat que l'on perd, on en retrouve mille.

CÉCILE.

Tu ris, quand tu devrais, pour adoucir mes pleurs,
Compâtir à mes maux, partager mes douleurs,
La cause qui m'afflige est pour toi bien légère,
Et ma peine à tes yeux paraît imaginaire !

EMILIE, *riant.*

Ah ! volage Lubin ! Aimable déserteur,
Pourquoi quitter ainsi ta maîtresse ?

CÉCILE.

Mon cœur
S'était fait de le voir une douce habitude,
Il charmait mes loisirs, peuplait ma solitude ..
Mais j'y pense, ma sœur, un espoir m'est resté.
Chez Clémence avec lui j'ai passé tout l'été,
Et mon ingrat Lubin laissait, chez notre amie,
L'espoir d'un rejeton, lorsque je suis partie,
Il est sans doute né... Mais Bonœil vient ici,
Ne vas pas en parler au moins à ton mari.

SCÈNE VII[e].

LES MÊMES, BONŒIL.

BONŒIL, *à part.*

Ne vas pas en parler..! Ceci cache un mystère.
Haut.
Comme vous voilà triste ?

CECILE, *embarrassée.*

Oh! non, bien au contraire!
Retirons-nous, ma sœur,

BONŒIL.

Pouquoi vous en aller?

ÉMILIE.

Nous avons là dedans quelque chose à régler.

SCÈNE VIIIe.

BONŒIL, *seul.*

Ah! l'on ne me dit rien! On s'obstine à se taire!
Admirable, parfait, mais on aura beau faire!
« N'en dis rien à Bonœil. » Très inutile soin!
De vos aveux forcés Bonœil n'a pas besoin.
Il pénètre, il descend dans le fond de votre âme,
Et bientôt vos secrets seront connus, Madame.
Montrant son secrétaire.
J'ai là ma théorie, et vais examiner
Mon fameux manuscrit : l'*Art de tout deviner!*
En feuilletant le manuscrit.
Malheur aux intrigans, si de ce grand ouvrage
Jamais dans le public il tombait une page..!
Tout serait dévoilé. Messieurs les imposteurs,
Tout le monde lirait dans le fond de vos cœurs.
Et vous n'oseriez plus, sous un visage austère,
De vos honteux calculs cacher l'impur mystère,
Nos tartuffes du jour, par le commun mépris,
Seraient tous à la fois démasqués et flétris...!

Oui, mais en attendant cette réforme utile,
Songeons à découvrir le secret de Cécile...
Quel passage, voyons, devrais-je consulter?

Il lit.

« Chapitre X, des causes qui peuvent affliger une jolie « femme au point de lui faire verser des larmes. »

Voilà bien le chapitre où je dois m'arrêter.

« Il faut distinguer trois causes principales,

« Section première. Première cause :

« Une couturière maladroite a gâté une robe, de ma-« nière que, bien retouchée, elle ne fera jamais ressortir « les grâces de madame. On pleure.

« Section deuxième Deuxième cause :

« Un mari, absent depuis quelques années, revient près « de sa chère moitié. On pleure. Est-ce de joie?

« Section troisième. Troisième cause :

« Un amant chéri nous quitte pour une autre femme « que nous croyons moins belle et moins aimable que nous. « On pleure davantage. »

Laissant le manuscrit.

Ce système, vraiment, me semble sans réplique.
Celui qui le possède à chaque instant l'applique.
Trois motifs principaux : un mari revenu,
Une robe gâtée, un tendre amant perdu.
S'il s'agissait de robe, elle même, je pense,
M'en eût fait, sans détour, ici la confidence...
Cécile d'un époux ne craint pas le retour,
Car on ne revient pas de ce dernier séjour.
Il faut donc, qu'un amant, en trahissant sa flamme,
Pour un nouvel objet ait délaissé la dame...
Je crois qu'avec Darlière elle vivait en paix...
Lui seul peut cependant exciter ses regrets...

Comment, ce serait lui, qui ce matin encore
M'a, dans ce même lieu, répété qu'il l'adore !
Oh ! n'importe, entre amans un rien souvent suffit,
Et le ciel de l'amour aisément s'obscurcit.
Quoi qu'il en soit, ses pleurs sont des pleurs de tendresse.
La voici qui revient. Il faut user d'adresse...

SCÈNE IXe.

BONŒIL, CÉCILE.

CECILE, *à la cantonnade.*

Je reviendrai te voir avant la fin du jour.

BONŒIL.

Vous sortez ?

CECILE.

Oui, chez moi je m'en vais faire un tour.

BONŒIL, *avec mystère.*

Ecoutez un moment. Causons, ma chère amie.

CÉCILE.

Non, je n'ai pas le temps.

BONŒIL.

Un seul mot, je vous prie.

CÉCILE.

Eh bien ! voyons, parlez. Mais promptement surtout.

BONŒIL.

J'ai découvert...

CÉCILE.

Quoi donc ?

BONŒIL.

Il suffit, je sais tout.

CÉCILE.

Je ne vous comprends pas. Que voulez-vous me dire !
Expliquez...

BONŒIL.

Est-ce moi qui dois vous en instruire ?
Ne me déguisez rien, je connais vos douleurs.

CÉCILE.

Comment...

BONŒIL.

Oui, dans vos yeux j'ai remarqué des pleurs.

CÉCILE.

Vraiment...

BONŒIL.

Vous voyez bien que je sais quelque chose.

CÉCILE.

De ce chagrin, au moins, vous ignorez la cause ;
Pour cela j'en réponds.

BONŒIL.

Pardon, je la connais.

CÉCILE.

Bah !

BONŒIL, *à demi-voix.*

L'on vous quitte hélas ! peut-être pour jamais !

A part.

J'y suis.

CÉCILE, *étonnée.*

Qui donc a pu vous instruire...

BONŒIL.

Moi-même.

Mais je serai discret. Je vous plains, je vous aime,
Je veux vous consoler par ma tendre amitié.

CÉCILE

Vous voulez vous moquer avec votre pitié.
Vous autres esprits forts, dans le fond de vos âmes,
Vous voyez en mépris les faiblesses des femmes ;
Votre cœur, sans sujet, craindrait de s'émouvoir :
D'un long attachement connait-il le pouvoir ?

BONŒIL.

De mes amis toujours je partageai les peines ;
Je sais qu'il est souvent dur de rompre ses chaînes.
Je connais ce chagrin. Ne l'ai-je pas senti ?

CÉCILE.

Allons, n'allez vous pas être de mon parti ?

BONŒIL.

Vous êtes malheureuse, à vous je m'intéresse.

CÉCILE.

Joli moyen, ma foi, pour guérir ma faiblesse !
Grondez-moi donc plutôt. Je suis folle, en effet,
De m'affliger ainsi pour un pareil sujet.
Pour cette fois, du moins, je suis bien corrigée.
De ces folles amours me voilà dégagée.
Je n'en veux plus avoir, je vous le promets bien.

BONŒIL.

Ma chère belle-sœur, on ne jure de rien.

Un serment est toujours chose facile à faire,
Mais s'il faut le tenir, c'est bien une autre affaire,
Vous, ma sœur, vous aviez déjà juré, je crois,
D'y renoncer...

CÉCILE.

Eh! oui, vraiment, deux ou trois fois,
Alors qu'ils m'ont laissée ainsi dans le veuvage.

BONŒIL, *surpris.*

Vous en avez eu deux ou trois... pas davantage?

CÉCILE.

C'est bien assez.

BONŒIL, *railleur.*

Sans doute, et cela doit prouver
Que vous savez vraiment longtemps les conserver.

CÉCILE.

Du moins, ce n'est pas moi qui les mets à la porte,
S'ils partent, c'est qu'ailleurs leur désir les emporte;
Et j'ai toujours donné des pleurs à leur départ.

BONŒIL.

Voyez l'ingratitude!

CÉCILE.

Adieu, car il est tard.
Vous m'avez retenue.

BONŒIL.

Encor un mot, Cécile.
Nommez-moi le coupable.

CÉCILE.

Oh, soin très inutile!

Vous voulez plaisanter, mon cher Bonœil, je crois,
Et vous le connaissez tout aussi bien que moi.

Elle sort.

SCÈNE Xe.

BONŒIL.

Diable, je le connais !... C'est cela, c'est Darlière.
Le perfide! Ainsi donc il ne voulait lui plaire
Que pour mieux la trahir ! Fiez-vous maintenant
A l'apparence ! Et lui que j'ai vu si content
De songer qu'à ses vœux elle était plus docile !
Et puis il l'abondonne ! Oh ! la pauvre Cécile !
Du reste à cet amour je n'ai jamais bien crû ;
Et depuis quelque temps je m'étais aperçu
Que Darlière, cachant ce qu'il avait dans l'âme,
Jouait la comédie en lui peignant sa flamme ;
Soit, mais la chose ainsi ne saurait se passer,
Et je veux, pour ma part, vertement le tancer.
Le voici, nous verrons s'il saura se défendre.

SCÈNE XIe.

BONŒIL, DARLIÈRE.

DARLIÈRE.

On m'appelle au palais, mais je n'ai pu m'y rendre
Sans savoir... (*A part.*) Qu'a-t-il donc? il parait agité.

BONŒIL, *à part.*

Courage ! Du sang-froid et de la dignité.

Haut et solennellement.
Darlière, asseyez-vous, un moment d'audience.
Surtout entendez-moi dans un profond silence.

DARLIÈRE.

Quel début solennel ! (*A part.*) Que va-t-il me conter !
Haut.
Il le faut, je m'assieds.

BONŒIL.

Surtout à m'écouter
Soyez bien attentif ; l'affaire est d'importance.

DARLIÈRE

Voyons donc.

BONŒIL, *s'asseyant aussi.*

Vous savez si j'ai de l'indulgence.
Pour le pénible emploi d'un rigide censeur
Le ciel assurément n'a point pétri mon cœur ;
Connaissant les travers de notre humaine espèce,
Je sais lui pardonner aussi quelque faiblesse ;
Mais il est une borne où tout doit s'arrêter ;
Il est certains devoirs qu'il nous faut respecter.
La femme, cette faible et douce créature,
Ce chef-d'œuvre échappé des mains de la nature,
Ne doit point ici-bas nous servir de jouet,
Il faut à son bonheur...

DARLIÈRE, *lui arrêtant le bras.*

Un instant, s'il vous plaît.
J'ai l'insigne malheur de ne pas vous comprendre,
Allons au fait. Voyons, que voulez-vous m'apprendre !

BONŒIL.

Ce que je veux ! Parbleu vous savez mieux que moi
Que vous avez trompé, trahi la bônne foi
D'une femme charmante, aimable, qui vous aime...
De Cécile.

DARLIÈRE.

Qui, moi ! ma surprise est extrême !
J'ai trompé votre sœur !

BONŒIL.

Elle-même en mon sein
Vient à l'instant, ici, de verser son chagrin.
Parjure à vos serments vous trahissez Cécile,

DARLIÈRE.

Moi !

BONŒIL.

Vous niez en vain, la feinte est inutile.
Elle-même m'a dit que celui qu'elle aimait,
Oubliant son amour, pour toujours la quittait.
Or, comme il est certain que c'est vous seul qu'elle aime

DARLIÈRE.

A-t-elle dit mon nom ?

BONŒIL.

Excellent stratagème !
Quand Cécile à l'instant ne vous eût pas nommé,
Ne savais-je donc pas que vous étiez aimé ?

DARLIÈRE, *avec impatience.*

Mais, m'a-t-elle nommé ?

BONŒIL.

Non.

DARLIÈRE.

Quel trait de lumière!
Sa subite douleur, ces larmes, ce mystère,
Ses regards inquiets, ce soin de m'éloigner
Tout est clair, maintenant, et pour la condamner!
Quoi! Lorsqu'avec plaisir elle semblait m'entendre,
Quand elle me payait de l'aveu le plus tendre,
Elle feignait l'amour dont j'étais enflammé.
Un autre lui plaisait! Un autre était aimé!
Ah! ne me cachez rien, Bonœil, je vous conjure,
Vous a-t-elle bien dit qu'elle aimait le parjure?

BONŒIL.

Ce n'est donc pas vous?

DARLIÈRE.

Non, et c'est là mon malheur.

BONŒIL.

Vous êtes innocent, je vous plains de bon cœur.

DARLIÈRE.

Je ne puis croire encore à tant de perfidie.
Ici, mon cher Bonœil, veillez, je vous en prie,
Et tâchez d'éclaircir... Moi, je cours au Palais.
Je vole, je reviens.

SCÈNE XIIe.

BONŒIL, *seul.*

Je vois à ses regrets
Que je me suis mépris. Est-il vrai? Quoi! Darlière
A Cécile en effet n'aurait jamais su plaire!

Et pour tromper chacun par le plus vil détour,
Elle aurait à mes yeux feint pour lui de l'amour?
Un si honteux moyen passe la raillerie.
C'est de la fausseté! C'est de l'hypocrisie.
Contre elle je commence enfin à me fâcher.
Souffrir un inconnu! l'aimer, me le cacher!
Me tromper bassement! Cette audace est trop grande;
Je ne la verrai plus.

MARTINET, *une lettre à la main.*

Madame Delalande
Fait par un de ses gens remettre ce billet.

BONŒIL, *lisant l'adresse.*

A Madame Bonœil. Il suffit, Martinet.

Martinet va pour sortir, puis il s'assied sur une banquette au fond, et ne tarde pas à fermer les yeux.

Cécile sort d'ici. Quelle importante affaire
Pour écrire sitôt... Encore du mystère!
Ce billet va m'instruire... Il n'est pas cacheté!
Ah! nous allons enfin savoir la vérité.
On la tait : mon devoir, moi, c'est de la surprendre.
Et par sa lettre enfin je m'en vais tout apprendre.

Il lit.

« Ma chère Émilie, ton curieux de mari a découvert le « secret de ma tristesse. »

Vous dites curieux au lieu de pénétrant.

« Mais apprends, bonne sœur, que je suis à moitié con- « solée. »

Voilà se consoler tout-à-fait promptement.

« Tu sauras tantôt tous les détails de la nouvelle sur « laquelle se fonde ma consolation. Mais, ce que je ne puis « te cacher plus longtemps, c'est que j'attends aujourd'hui « même l'arrivée du petit être né à Auteuil pendant mon « voyage d'été. »

Un petit être? Quoi! Qu'est-ce que signifie?

Relisant.

« L'arrivée du petit être né à Auteuil pendant mon voyage « d'été. Je veux qu'il tienne près de moi la place de son « père que j'aimais si follement. Je lui en donnerai le « nom. J'espère qu'il sera beau comme lui; mais je me « flatte qu'il sera moins ingrat, et qu'il ne me quittera « jamais. Cécile.»

Après une pause.

Ce voyage d'Auteuil... C'était... Quelle infamie!
Nous voir enveloppés tous dans son déshonneur!
Ce scandale public blesserait trop mon cœur.
Je ne veux plus la voir. Malheureuse Cécile!...

Il s'assied anéanti.

Se relevant.

Mais pourquoi l'accabler d'un courroux inutile!
Pour cesser de l'aimer tous mes efforts sont vains,
Car, en la condamnant, malgré moi, je la plains.
Mais ce triste produit d'une amour criminelle
L'amener à Paris! Cécile y songe-t-elle?
Non, si je ne puis plus lui rendre le bonheur,
Je veux tenter au moins de lui sauver l'honneur.
Oui, qu'elle aille, fuyant l'ingrat qui la délaisse,
Loin de Paris cacher le fruit de sa faiblesse;
Et là, loin des regards d'un monde curieux
Dissimuler au moins sa faute à tous les yeux
Mon Dieu! Les passions!... Martinet! Comment, traître,
Tu n'étais pas parti! Tu m'écoutais peut-être?

MARTINET.

Moi, Monsieur, je dormais pendant que vous lisiez.
J'entendais pourtant...

BONŒIL.

Quoi!

MARTINET.

Que vous gesticuliez.
Vous poussiez des soupirs en lisant cette lettre. . .

BONŒIL.

Imbécile ! A Madame il faudra la remettre
Mais qu'on ne sache pas que j'ai lu . . .

MARTINET.

Je comprends.

En s'en allant.
Que se passe-t-il donc ?

SCÈNE XIIIe.

BONŒIL, DARLIÈRE.

DARLIÈRE, *arrivant précipitamment.*

C'est souffrir trop longtemps.
Je n'ai pu résister à mon inquiétude,
Et je veux, à tout prix, sortir d'incertitude.

BONŒIL, *à part.*

Il faut absolument lui dire ce secret.
Son repos en dépend. D'ailleurs il est discret !
Haut.
Mon ami, comme vous je sens votre souffrance.
Mais il faut désormais perdre toute espérance.
De Cécile jamais vous ne serez l'époux.
Le crime vous sépare, il s'élève entre vous.

DARLIÈRE.

Le crime ! Je ne puis croire, je vous l'avoue,
Que Cécile à ce point et nous trompe et me joue.

Je ne sais, mais depuis que je vous ai quitté,
J'ai de sa trahison de plus en plus douté
Enivré d'un amour qui peut-être m'abuse,
Mon cœur, enfin, l'absout quand mon esprit l'accuse.

BONŒIL.

Je romps donc avec vous tout vain ménagement,
Darlière, et je m'en vais vous parler franchement.
Il faut, je le répète, étouffer dans votre âme
L'amour qui pour Cécile encore vous enflamme.
Mon cher ami, depuis que je vous ai parlé,
Un horrible mystère à moi s'est révélé.
De Cécile en secret captivant la tendresse,
Un affreux séducteur a surpris sa faiblesse.
De sa coupable erreur elle cache le fruit,
Je n'en puis plus douter.

DARLIÈRE.

O Ciel, qu'avez-vous dit?
Qui vous a dévoilé ce mystère terrible?
Cécile criminelle! ah! ce n'est pas possible.

BONŒIL.

Je n'en suis que trop sûr. Je l'ai moi-même appris
D'un billet de sa main qu'à l'instant j'ai surpris.

DARLIÈRE.

Est-il vrai?

BONŒIL.

Maintenant vous comprenez, je pense,
Qu'on se trompe en jugeant les gens à l'apparence.
Je sors.

DARLIÈRE.

Vous me quittez?

BONŒIL.

Pour sortir d'embarras,
J'ai, pour huit jours entiers, mille soins sur les bras.
Il faut à cet enfant un asile propice,
Et même... il est si jeune... il faut une nourrice.
Ah ! Dieu, les passions !

SCÈNE XIVe.

DARLIÈRE, *seul.*

Je n'en puis revenir !
Quoi, Cécile à ce point aurait pu me trahir !
Contre la vérité mon cœur en vain murmure,
Elle-même l'écrit... Son frère me l'assure. .
De l'amour le plus vrai voilà quel est le prix !
Je ne dois plus pour elle avoir que du mépris.
Je ne veux plus la voir, lui parler, une lettre
Ecrite sur le champ va lui faire connaître
Qu'entre nous désormais il n'existe plus rien.
Ecrivons !. . C'est cela... Surtout disons lui bien
Que ses détours pour moi deviennent une offense,
Et que je fais beaucoup en gardant le silence.
Elle me comprendra, j'en suis sûr.

Apercevant Cécile.

La voici !

SCÈNE XVe.

DARLIÈRE, CECILE.

CECILE.

Fort à propos, Monsieur, je vous rencontre ici.
Nous avons à causer.

DARLIÈRE.

Que va-t-elle me dire ?

CÉCILE.

Depuis longtemps je sais que votre cœur désire
Voir arriver le jour où d'un hymen heureux,
Ensemble nous devons serrer les tendres nœuds.
De vos vœux, de vos soins en tout lieu obsédée,
Je vous annonce enfin que je suis décidée.
Je n'ai pu résister plus longtemps ; et demain
Couronnant tant d'amour, je vous donne ma main.

DARLIÈRE, *avec ironie.*

Madame, à cet honneur j'étais loin de m'attendre.
La proposition, certes, doit me surprendre.

CÉCILE, *vivement.*

Mais vous vous étonnez, mon cher ami, pour rien,
Vous ne me connaissez, je le vois, pas très bien.
Cela viendra. Je suis passablement rieuse,
Caustique assez souvent ; parfois capricieuse.
Vous ne me saviez pas encor ces défauts là.
Après le mariage, oh ! vous verrez cela.

DARLIÈRE.

Madame, je ne puis plus longtemps me contraindre.
Avec moi, désormais, il ne sert plus de feindre.
Je sais tout ; je connais toutes vos actions.
Ce billet vous dira mes résolutions.
Il lui donne la lettre.

CÉCILE.

Une lettre, vraiment ! mais c'est du mélodrame.

DARLIÈRE.

Vous plaisantez en vain, on vous connaît, Madame.
Trop tard dans mon amour vous vous réfugiez,
Je vous fuis pour toujours.

CECILE, *piquée.*

Eh bien ! Monsieur, fuyez.
Partez, qui vous retient ?

DARLIÈRE.

Oui je fuirai, sans-doute,
Oui, Madame, à mon cœur quelque prix qu'il en coûte,
Quelque soit le chagrin qui doive m'accabler,
Je ne veux point ici servir de pis-aller,
Faire d'un sot mari le sot apprentissage,
Et des amours d'un autre accepter l'héritage.

Il sort.

SCÈNE XVIe.

CÉCILE, *seule.*

Mais de quel noir démon est-il donc tourmenté ?
Pour moi je n'y conçois plus rien, en vérité.
Lisons donc cette lettre.

Elle lit.

« Madame, quand la faute irréparable, dont je vous « plains encore plus que je ne vous accuse, n'aurait pas « mis entre nous une barrière insurmontable, le honteux « stratagème dont vous vous êtes servie à mon égard, aurait « suffi pour me décider à renoncer à vous. Après cet in- « digne oubli de toutes les bienséances, je ne puis vous « accorder pour tout sentiment que la compassion, pour « toute faveur que le silence. DARLIÈRE. »

En quoi suis-je coupable?
Et quelle est, s'il lui plaît, la faute irréparable ?
Je m'y perds... Mais qu'il ose ainsi me condamner !
Sans m'entendre! Mon cœur ne peut lui pardonner.

SCÈNE XVII.

CÉCILE, BONŒIL, *dans le fond avec des paquets.*

BONŒIL, *s'essuyant le front.*

A part.
Ouf! Je suis mort ! Cécile !
A la cantonnade. Attendez je vous prie.
A lui-même.
Il faut la préparer.

CÉCILE, *rêveuse et sans voir Bonœil.*

Entrons chez Emilie. (*Elle sort*).

SCÈNE XVIII[e].

BONŒIL, puis une Nourrice, MARTINET, *portant un berceau,* Un Commissionnaire.

BONOEIL.

Que de peines, de soins, de tribulations!
Vraiment je n'en puis plus ! ah ! Dieu, les passions ?...
Mais il faut qu'au plutôt son départ s'accomplisse,
C'est prudent.
A la cantonnade, Venez tous... madame la Nourrice
Entrez.

MARTINET.

Une nourrice ! ah ! voilà du nouveau.

BONOEIL, *au commissionnaire.*

Posez là vos paquets, je vais de mon fardeau
Me décharger aussi.
A la Nourrice. Veuillez un peu m'attendre
Je monte et dans l'instant je m'en vais redescendre.

LA NOURRICE, *à part.*

Nous connaissons cela. Tous les pauvres maris
Dans de pareils moments ont de bien grands soucis.

MARTINET, *à part.*

Si j'y comprends un mot, moi je me donne au diable !
Ayons l'air de savoir....

SCÈNE XIXe.

EMILIE, CÉCILE, *sur le devant*, MARTINET, LA NOURRICE *au fond.*

EMILIE *à Cécile.*

Cela n'est pas croyable.
Darlière se porter à de pareils excès !

CÉCILE.

Je commence à sentir à quel point je l'aimais.

EMILIE.

De quelqu'erreur funeste il faut qu'il soit victime.

CÉCILE.

Que me reproche-t-il ? et quel est donc ce crime ?

EMILIE.

Va, je me charge, moi, de le désabuser
Et bientôt, un pardon...

CÉCILE.

Je dois le refuser.
Cette injure, ma sœur, restera dans mon âme.

EMILIE.

Allons, sèche tes pleurs.
Apercevant la Nourrice. Quelle est donc cette femme ?

MARTINET, *mystérieusement.*

C'est elle.

EMILIE

Elle ! Qui donc ?

MARTINET.

Qu'on a fait appeler..

LA NOURRICE.

A Madame Bonœil j'ai l'honneur de parler ?

EMILIE.

Oui. Que me voulez-vous ?

LA NOURRICE.

J'espère que Madame
Sera contente ...

EMILIE.

Moi ! j'ignore sur mon âme
Ce que veut dire...

LA NOURRICE.

On peut se fier à mes soins ;
De mes talents, d'ailleurs, j'ai de nombreux témoins,
Madame ; on vous dira comment je les élève.
Avec le jour naissant, le matin je les lève ;

Par la même raison je les couche à la nuit ;
Je les tiens chaudement, loin du monde et du bruit.
J'ai mon fils.... un savant... garçon chez un libraire,
Qui de monsieur Rousseau m'enseigne la manière.
Enfin, tout récemment, j'en avais deux ou trois,
Qui, sans aucun soutien, marchaient seuls à huit mois.
Vous serez satisfaite aussi de mon service.

EMILIE.

Mais je ne comprend pas. Vous êtes donc ?

LA NOURRICE.

Nourrice.

EMILIE.

Pour employer vos soins ici je ne vois rien.

LA NOURRICE.

Monsieur m'a retenue, il vous le dira bien.

EMILIE.

Quoi ! Bonœil vous a dit de venir ?

LA NOURRICE.

Oui, Madame.

EMILIE.

Mais je n'ai nul besoin de vous, ma brave femme.

LA NOURRICE.

On m'a dit de venir et je viens.

CÉCILE, *à part.*

Quel soupçon !

EMILIE.

Bonœil vous a-t-il dit pourquoi vous veniez ?

LA NOURRICE.

Non.

Il ne m'avait parlé que d'une jeune dame ,
Et j'ai supposé , moi, que c'était pour sa femme.

CÉCILE , *à part à Emilie.*

Attends, ma sœur, on peut je crois tout éclaircir.
Tandis que l'un m'accuse ici de le trahir,
Qu'il me parle de crime et me met au supplice ,
L'autre fait en secret chercher une nourrice ;
Je conçois... de Bonœil c'est encor quelqu'erreur ,
Et de tous nos tourments lui seul sera l'auteur.

SCÈNE XXe.

EMILIE, CÉCILE, BONŒIL, MARTINET, LA NOURRICE.

BONŒIL *à la Nourrice.*

Je vous appellerai bientôt , retirez-vous.

MARTINET.

Monsieur, Monsieur !

BONŒIL.

Eh bien !

MARTINET, *bas à Bonœil.*

Madame est en courroux.

BONŒIL.

Je conçois, elle voit qu'on connait sa faiblesse.
A Martinet.
Sors aussi... Vous aurez fait quelle maladresse.

MARTINET.

Moi ?

BONŒIL.

Je le vois trop bien, sors, te dis-je à l'instant.

MARTINET, *à part.*

M'éloigner ! pas si sot ! je vais faire semblant.

BONŒIL, *à part.*

Voici le grand moment. Commençons... Je désire
Ne pas trop la blesser.
A Cécile.
J'ai deux mots à vous dire,
Belle-Sœur.

CÉCILE, *se levant.*

L'y voici.

BONŒIL, *la menant de l'autre côté de la scène.*

Venez de ce côté. (*Une pause*).
Trouvez-vous pas le temps superbe..?

CÉCILE.

En vérité !

BONŒIL.

Convenez qu'à Paris on n'existe qu'à peine.
Son séjour à présent m'est une lourde chaine.
L'automne est beau. Ce ciel fait naître le désir
D'aller, loin de Paris, l'admirer à loisir.

L'Opéra cherche en vain à m'offrir ses bocages ;
Je veux un vrai soleil ; je veux de vrais ombrages.

CÉCILE

Je le conçois.

BONŒIL.

Aussi, pour finir la saison
Je vais... près de Beauvais louer une maison.
Je veux avec ma femme aller à la campagne.

CÉCILE.

C'est loin.

BONŒIL.

Pas trop... Il faut que sa sœur l'accompagne ;
Vous viendrez partager notre habitation.

CÉCILE.

Moi ?

BONŒIL.

Vous avez besoin de dissipation.

CÉCILE.

Aussi je veux aller vous voir, chaque semaine...
Mais, m'y fixer ! oh non !

BONŒIL.

Vous avez de la peine ;
Il faut fuir sa douleur. Convenez franchement
Que rester en ces lieux ne serait pas prudent.
Le monde est si méchant.. Je crains qu'on ne soupconne...

CÉCILE, *à part.*

Allons, nous y voilà.

Haut.

Quoi ? Que l'on m'abandonne ?

BONŒIL.

Non... mais... si...

A part.

Du courage.

Haut.

Eh bien! du fond du cœur,

Je dis qu'il est déjà bien tard pour votre honneur !

A part.

Voilà le mot lâché.

CÉCILE.

Mon honneur !.. Quel langage !

De vous je ne saurais redouter un outrage ;

Mais parlez clairement.

BONŒIL, *exaspéré.*

Vous osez demander

Que je parle à voix haute ? Eh bien, loin de garder

De vains ménagements, je dirai donc, Madame,

Que l'on devrait rougir jusqu'au fond de son âme,

Si l'on conserve encore un reste de pudeur

Si l'on sait ce que c'est encore que l'honneur

D'avoir pu seulement concevoir la pensée

De garder près de soi le... la...

CÉCILE.

Je suis lassée.

De tous vos demi-mots. Parlez et clairement.

BONŒIL.

Vous le voulez ! Eh bien ! c'est, Madame...

SCÈNE XXIe.

Les Mêmes, DARLIÈRE, *arrivant précipitamment.*

Un moment.
Personne ici ne peut douter de ma souffrance ;
Mais, dût-on m'accuser de nier l'évidence,
Devant un aveu même on me verrait douter.
Il est de ces secrets que l'on doit respecter,
Et de ce long débat, moi, la cause première,
Encor bien innocente et bien qu'involontaire,
Je me regarderais comme trop malheureux,
Regardant Cécile.
S'il fallait devant moi que l'on baissât les yeux.

CÉCILE, *sortant.*

Ce sentiment, Darlière, aura sa récompense.

DARLIÈRE, *à Emilie.*

Que dit-elle ?

EMILIE.

Attendez. Un peu patience
Et vous allez savoir...

BONŒIL *à Darlière*,

Vous restez interdit ;
Pour moi, je n'y tiens plus et j'en perdrai l'esprit ;
Ce calme, ce sang-froid, tout cela m'exaspère
Et bien lui prend, je crois, d'éviter ma colère.

EMILIE.

Calmez-vous, mon ami. D'un injuste soupçon
Préparez vous plutôt à demander pardon.

BONŒIL.

Moi, m'excuser, jamais ; C'est bien mal me connaître !
Que votre sœur, Madame, ose ici reparaître !

EMILIE.

La voici.

SCÈNE XXIIe ET DERNIÈRE.

LES MÊMES, CÉCILE, *suivie d'un domestique apportant une corbeille recouverte.*

CÉCILE.

Venez tous. *(à Bonœil)* Et vous, grave censeur,
Si jaloux de défendre en tous points mon honneur,
Regardez.

BONŒIL.

Laissez moi.

CÉCILE.

Pour calmer mes misères
Voilà ce qu'a laissé le plus ingrat des pères !..
Daignez jeter les yeux.

DARLIÈRE.

Que veut dire ceci !

BONŒIL.

De plus fort en plus fort.

CÉCILE.

Oui Monsieur, le voici.
Cet enfant de l'amour, ce fruit d'un doux caprice,
Eclatant de rire.
Pour qui vous avez fait chercher une nourrice.

MARTINET, *regardant.*

C'est un chat.

BONŒIL, *stupéfait.*

Un chat !

CÉCILE.

Oui, le sujet de mes pleurs,
Celui dont le départ a causé mes douleurs,
L'ingrat qui délaissait aujourd'hui sa maîtresse,
Puisqu'il faut le nommer, avouer ma faiblesse,
C'est son père.

BONŒIL.

Allons donc. Et ce billet remis
Pour ma femme...

CÉCILE.

Eh bien, quoi ! que vous a-t-il appris ?
Que par un peu d'espoir mon âme relevée
De ce pauvre petit bénissait l'arrivée.

BONŒIL.

M'être à ce point mépris, oh ! je n'en reviens pas.
Martinet c'est ta faute.

MARTINET.

A moi !

BONŒIL.

Ton embarras,
Ton air contraint....

CÉCILE *à Darlière.*

Monsieur, vous qui croyez si vite
A tous les vains propos que sur moi l'on débite,

Et qui, sans l'être encor avez fait le mari,
Je vous aurais grondé, si je n'avais pas ri.

DARLIÈRE.

Ah! je sens à présent combien je fus coupable...
Et vous me pardonnez? vous êtes adorable!

BONŒIL.

Eh bien! Cécile, et moi, me pardonnerez vous!

CÉCILE.

Le devrais-je Bonœil!... Tombez à mes genoux;
Et laissez, croyez moi, mon cher, votre système;
Vous finiriez bientôt par douter de vous-même.

LA NOURRICE *à part à Martinet.*

J'ai donc perdu mon temps.

MARTINET.

Monsieur vous le paiera.

LA NOURRICE *à Bonœil.*

Monsieur....

BONŒIL.

Je suis à vous.
A part. Me croira qui voudra,
Mais j'ai toujours pensé qu'au fond de cette affaire,
Il se découvrirait, tôt au tard; un mystère.

La toile tombe.

FIN.

PROGRAMME DES PRIX

Proposés pour 1851, 1852 et 1853.

L'Académie décernera, dans ses Séances publiques annuelles du mois d'Août 1851, 1852 et 1853, les prix spécifiés ci-après :

POUR 1851.

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Recherches biographiques sur Thomas Corneille, *et revue critique de ses ouvrages.*

Une médaille d'or de la valeur de 300 fr. sera décernée à l'auteur du mémoire couronné.

POUR 1852.

PRIX GOSSIER.

L'Académie décernera un prix de 800 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur la question suivante :

Quels sont les systèmes d'appareils galvaniques qui, sous le rapport de la force, de l'économie, de la régularité et de la simplicité, doivent être préférés par ceux qui essaient de tirer parti des courants électriques pour obtenir une force motrice applicable à une branche quelconque d'industrie.

Encouragements aux Beaux-Arts.

L'Académie décernera des *médailles d'encouragement* aux artistes nés ou domiciliés dans un des cinq départements de l'ancienne Normandie, qui, pendant les trois dernières années, c'est-à-dire depuis le mois d'Août 1849, se seront le plus distingués dans les Beaux-Arts, à savoir : *la peinture, la sculpture, l'architecture, la gravure, la lithographie et la composition musicale.*

Prix d'Hygiène.

L'Académie remet au concours le sujet suivant :

Un petit Traité d'Hygiène populaire, dégagé de toute considération purement théorique, à l'usage des ouvriers des villes et des habitants des campagnes.

Ce livre, qui sera particulièrement applicable au département de la Seine-Inférieure, devra présenter, sous la forme la plus simple et la plus attrayante possible, les préceptes généraux qu'il importe surtout de vulgariser.

Le Ministre de l'Instruction publique ayant reconnu l'utilité de cette question et voulant augmenter l'émulation des auteurs, a, par arrêté du 12 octobre 1848, doublé la valeur de ce prix, qui sera en conséquence de 600 francs.

POUR 1853.

L'Académie, décernera une médaille d'or de la valeur de 300 fr., au meilleur mémoire sur le sujet suivant :

Eloge de Lépecq de la Clôture, *et appréciation de ses Ouvrages.*

Observations relatives à tous les Concours.

Tous les Mémoires devront être manuscrits et inédits.

Chaque ouvrage portera en tête une devise qui sera répétée sur un *billet cacheté*, contenant *le nom et le domicile de l'auteur*. Dans le cas où le prix serait remporté, l'ouverture du billet sera faite par M. le Président, en séance particulière, et l'un de MM. les secrétaires donnera avis au lauréat de son succès, assez tôt pour qu'il lui soit possible de venir en recevoir le prix à la séance publique.

Les académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie, qui autorise les auteurs à en prendre copie sans déplacement.

Les mémoires devront être adressés *francs de port*, AVANT LE 1er JUIN 1851, 1852 OU 1853, TERME DE RIGUEUR, à M. *J. Girardin* ou à M. *A. Pottier*, *secrétaires de l'Académie*, le premier pour les Sciences, le second pour les Lettres et les Arts.

TABLE DES OUVRAGES

Reçus pendant l'année académique 1849-1850, *et classés par* ordre alphabétique, *soit du nom de l'auteur ou du titre des ouvrages anonymes, soit du nom de la ville où sont publiés les ouvrages périodiques et ceux des Sociétés savantes.*

Dressée conformément à l'art 63 des nouveaux statuts.

Abbeville. *Soc. d'Emulation. Mémoires*, 1844 *à* 49.

Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, et Société française de statistique universelle. *Journal des travaux. — Nouvelle série*, 19e *année, juillet à décembre* 1849. — 20e *année, janvier à juin* 1850.

Aix. *Académie des sciences, etc., séance publique annuelle*, 1849.

Amiens. *Soc. des Antiquaires de Picardie. Bulletin* 1849, *nos* 3 *et* 4. — 1850, *no* 1er. — *Mémoires, t.* X, 1850. — *Notice sur Dufresne-Ducange et sa statue, etc.*, 1849. — *Introduction à l'histoire générale de la province de Picardie, par* D. Grenier, 1849.

Angers. *Comice horticole. Travaux*, 3e *vol, no* 28, 1848. — 4e *vol. no* 30.

— *Soc. d'Agriculture. Procès-verbaux de la Société*, 1846. — *Mémoires*, 5e *vol*, VIIe *liv.* 1846. — 6e *vol.*, Ie *et* IIe *liv.*, 1847, IIIe *et* IVe *liv.*, 1849.

— *Société Industrielle. Bulletin*, 20e *année*, 1849. — *Table générale et analytique des* 20 *vol. de la* 1re *série du Bulletin de la Société*, 1830-1849.

Angoulême. *Soc. Archéologique et historique de la Charente. Bulletin*, 1er *semestre* 1850.

— *Soc. d'Agriculture, etc., de la Charente. Annales, t.* XXX,

tissus organiques vivants et sur la constitution physique des corps a l'état sphéroïdal, 1849.

Bresson. *Essai sur la boulangerie en France, avec projet de loi sur cette question importante.* 1850. (V. Marchand). — *Considérations générales sur l'état actuel des machines à vapeur en France*, 1850

Budgets et Comptes du département de la Seine-Inférieure, de 1837 *à* 1850. Offerts par M. Ballin.

Caen. *Institut des Provinces et des Congrès scientifiques. Annuaire pour* 1850.

— *Soc. d'Agriculture. Rapport sur les concours. — Essais sur l'influence de diverses substances salines sur le rendement du sainfoin*, par M. Isidore Pierre. 1849. *V. Caen.*

— *Soc. Vétérinaire du Calvados et de la Manche. Mémoires*, 17e *année.* 1846, 7, 8 ; *n°* 13 1849.

— *V. Association normande et Société des Antiquaires de Normandie.*

Cahours (Auguste). *Recherches chimiques sur les huiles essentielles. — Sur le salicylate de méthylène et l'éther salicylique. — Sur les combinaisons sulfurées du méthyle. — Sur la constitution du perchlorure de phosphore et de ses dérivés. — Relatives à l'action du chlore sur les éthers carbonique et succinique. — A l'action du brome sur les citrates et sur les sels alcalis formés par les acides pyrogénés, dérivés de l'acide citrique. — A l'action finale du chlore sur quelques éthers composés de la série méthylique, sous l'influence de la radiation solaire. — A l'action du perchlorure de phosphore sur les matières organiques. — A l'action du mélange d'acide sulfurique et d'acide nitrique fumants sur les matières organiques.—Thèses de chimie et de physique, présentées à la Faculté des sciences de Paris.*

Caillieux. *Rapport sur le concours de bestiaux de l'arrondissement de Caen, du* 20 *mai* 1849.

incendies, etc. 1848. — *Rapport sur la substitution du blanc de zinc et des couleurs à base de zinc au blanc de plomb et aux couleurs à bases de plomb et de cuivre*, par M. Leclaire. — *Notes sur le commerce des sangsues et sur les fraudes nuisibles pratiquées dans la vente de ses annélides.* — *2e note sur le commerce et le gorgement des sangsues.* — *Empoisonnements par l'arsenic administré à petites doses.* — *Affaire Gloecker.* — *Essais sur la question de savoir s'il existe constamment du cuivre et du plomb physiologiques dans les organes de l'homme.* — *Essai sur les eaux minérales*, 1845. — *Notice sur les eaux minérales de Bains* (*Vosges*), 1846. — *Sur la falsification de la chicorée dite* café-chicorée, 1848.

Chevallier et Schauefele. *Note sur l'existence d'un produit arsénical dans les eaux de Bassong et dans les dépôts pris à la source dite Fontaine-d'en-bas.*

— et E. Cottereau. *Essais historiques sur les métaux que l'on rencontre quelquefois dans les corps organisés*, 1849.

— et Boys de Loury. *Essai sur les accidents qui peuvent survenir aux ouvriers qui passent le cuivre à l'acide nitrique ou au dérochage.*

— et Barthez. *Essais sur les proportions d'arsenic contenues dans les eaux minérales de Vichy, de Cusset et de Hauterive, etc., etc.*

— Orfila et Ollivier (d'Angers). *Triple accusation d'empoisonnement. Condamnation à la peine de mort*, 1842.

Cochet (l'abbé). *Notice sur un cimetière romain, découvert en Normandie en* 1849. — *Etretat, son passé, son présent, son avenir*, 1850.

Congrès scientifique de France. XVIIe *session*, 1850.

Conseil-Général de la Seine-Inférieure. *Procès-verbaux donnés par M. le Préfet, années* 1839, *et* 1841 *à* 1849.

CORNEILLE (Pierre). *Le Théâtre de Pierre Corneille, reveu et corrigé par l'autheur, 2 vol. in-fol., avec portrait et fron-*

tispice, dessinés par Paillet et gravés par G Vallet; achevé d'imprimer, pour la première fois, le 31 *d'octobre* 1660 *à Roven, par Laurens Maurry. Et cette dernière édition, achevée le* 24 *avril* 1663, *audit Roven, par ledit Maurry.* (Édition rare et précieuse, offerte à l'Académie par l'un de ses nouveaux membres, M. l'abbé Louvel, aumônier du Lycée de Rouen. Cet exemplaire a malheureusement beaucoup souffert.)

Darcel (Charles). *Concours départementaux de chevaux et de bestiaux tenu à Yvetot, le dimanche* 23 *septembre* 1849.

Daviel. *Rapport au Conseil municipal et délibération sur la proposition de M. de Germiny, pour l'assainissement du quartier Martainville.* 11 *janvier* 1850.

Defosse (J.-C.). *Séjour du Président de la République à Rouen*, 1849.

Delzons (O.). *Œdipe-Roi, tragédie de Sophocle, texte grec, avec un argument et des notes en français, etc.*

Dijon *Académie des sciences. Mémoires, années* 1847-1848-1849.

Du Breuil (A.). *Cours élémentaire, théorique et pratique d'arboriculture, etc. Paris*, 1850.

Duclos (Henri). *Thèse pour le doctorat en médecine.* De la Nomenclature médicale, 1849.

Dujardin aîné. *De l'enseignement municipal de la musique à Rouen*, 1849.— *Du crédit foncier et de la possibilité de le constituer en France.* 1850.

Dumesnil (P.). *Allain-Blanchart* (sic). *Chronique Normande.*

Duranville (Léon de). *Notice sur la ville du Pont de-l'Arche*, 1844. — *Nouveaux documents sur la ville du Pont de-l'Arche*, 1848. — *Études sur l'histoire et chronique de Normandie.* (Rouen, 1610, dernière édit., Martin Le Mégissier,) 1850. — *Opuscules.* — *Articles extraits de la revue de Rouen*, 1845.

Dusevel (H.). *Le département de la Somme, etc. Ham, 2 livraisons*, 1850.

Ebrard. *Avis aux habitants des campagnes sur les moyens de conserver la santé, suivis d'instructions aux femmes sur la manière d'élever leurs enfants, etc.*, 1849.

Ecole de pharmacie de Paris. *Séance de rentrée pour l'exercice* 1847.

Fallue. *Histoire politique et religieuse de l'Eglise métropolitaine et du diocèse de Rouen*, 1850.

Fréville (E. de). *Sur le cours de la navigation de la Seine, depuis Rouen jusqu'à la mer.*

Garnier (J.). *Inventaire du trésor de la cathédrale d'Amiens, d'après les manuscrits*, 1850.

Giraldès. *Quelques considérations sur l'anatomie chirurgicale de la région mammaire.*

Girardin. *Quelques détails sur la vie et les ouvrages de* François Philippar, 1849.

Glanville (Léonce de). *Noms des églises consacrées sous l'épiscopat d'Eude Rigaud, entre les années* 1248 *et* 1268. 1849.

Guastalla (Augusto). Osservazioni medico-patriche sul cholera asiatico, fatte a Trieste l'anno 1849.

Guérin-Méneville. *Magasin de zoologie, d'anatomie comparée, de paléontologie, etc.*

Guillaume (A.). *Cathéchisme hygiénique ou art de conserver la santé et de prévenir les maladies*, 1850.

Hardouin-Michelin. *Description d'une nouvelle espèce de caryophyllie*, 1850.

Henry (O.). *Nouveau procédé pour déterminer et apprécier la proportion du sulfate de cinchonine, qui existe dans le sul-*

Le Normant. *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France*, le 17 août 1849.

Lescellière-Lafosse. *Rapport sur le service médical des indigents, fait au conseil municipal de Montpellier, le 23 mai* 1850.

Lille. *Soc. des Sciences. Mémoires*, 1847. *Id.* 1re *et* 2e *parties*, 1848.

Louvel (l'abbé). *V. Corneille.*

Lycée des Arts, Sciences, Belles-Lettres et Industrie de Paris. *Journal. T.* Ier, *nos* 1 *et* 2, *janvier et février* 1850.

Lyon. *Académie des Sciences, etc. Comptes rendus et extraits des procès-verbaux des séances*, 1849. *Mémoires, t.* II; *sciences*, IVe *liv.*; *lettres*, Ve *liv.*, 1849.

— *Soc. nationale d'Agriculture. Annales, t.* II, 1848.

Mancel (G.). *Alain Chartier, étude bibliographique et littéraire.*

Mans (le). *Soc. d'Agriculture de la Sarthe. Bulletin*, 2e, 3e et 4e *trimestre* 1849. 1er *trimestre* 1850.

Marchand (Eugène). *Mémoires sur les diverses questions relatives à l'établissement de la taxe du pain dans la ville de Fécamp*, 1849. *Autographie* (V. Bresson).

Mende. *Soc. d'Agriculture, etc., de la Lozère. Bulletin, nos* 1, 2, 3, 1850.

Mérat. *Liste chronologique des travaux sur l'anatomie pathologique, la médecine, etc., de* 1803 *à* 1850.

Metz. *Académie nationale. Mémoires*, 30e *année*, 1848-1849.

Michelin. *V. Hardouin.*

Millon et J. Reiset. *Annuaire de chimie*, 1849.

Mirbel (de) et Payen. *Organographie et physiologie végétales. Mémoire sur la composition et la structure de plusieurs organismes de plantes*, 1849. — *Description des planches.*

Pigeory (Félix). *V. Soc. libre des Beaux-Arts.*

Poitiers. *Soc. des Antiquaires de l'Ouest. Bulletin*, 2e, 3e *et* 4e *trimestres. — Mémoires*, 1848 *et* 1849. — *Statuts*, 1849.

Regnault et Reiset. *Recherches chimiques sur la respiration des animaux des diverses classes*, 1849.

Reims. *Séances et travaux*, 1848-1849, *nos* 1, 2, 3, 14 *à* 18, 1849-1850; *n°* 4, 7 *à* 19, *séances des* 2 *et* 9 *novembre* 1849.

Reiset. *V. Millon et Regnault.*

Rohart (S.). *Mémoire pour servir à l'appui d'une demande en autorisation de fabrication d'engrais carbonifères, à la Mi-Voie, près Rouen*, 1849.

Rouen. *Chambre de commerce. Endiguement de la Seine maritime. — Nécessité de prolonger les digues jusqu'à Honfleur et le Havre* (sept. 1849). — *Compte-rendu du voyage d'exploration des travaux d'endiguement de la Seine maritime, etc.*, 1849. — *Statistique du commerce maritime et des exportations de tissus de coton et de laine du port de Rouen, pendant les années* 1848 *et* 1849. Voy. *Conseil-Général.*

— *Jury horticultural. Documents relatifs à son organisation et programme de questions soumises aux jardiniers, pour la délivrance des brevets de capacité*, 1850.

— *Soc. centrale d'Agriculture. Extrait des travaux*, 113e *à* 115e *cahiers*, 1849. — 116e, 1er *trim.* 1850. — *Concours départemental de chevaux et de bestiaux, tenu à Yvetot le* 23 *septembre* 1849.

— *Soc. libre d'Emulation. Bulletins*, 1848-1849.

— *Soc. libre du Commerce. Mémoire sur le projet de loi relatif au tissage et au bobinage. — Relatif aux patentes. — Sur la révision des traités de navigation avec l'Angleterre, et sur les droits des houilles. — Sur la contrainte par corps.*

— Philotechnique. *Annuaire, travaux de l'année* 1849.

Soubeiran. *Analyse chimique de l'humus et rôle des engrais dans l'alimentation des plantes.*

Stassart. *Discours prononcé par le baron de Stassart, directeur de la classe des Lettres de l'Académie royale de Belgique, à la séance publique du* 9 *mai* 1849. — *Quatre fables.*

Tanchou. *Sur les hôpitaux*, 1848. — *Note sur la guérison de certaines affections de mauvaise nature, vulgairement appelées* cancers, 1849. — *Proposition sur la création de nouveaux établissements pour les malades*, 1849.

Tempier. *De l'esprit public en France. Marseille*, 1850.

Toulouse. *Académie nationale des sciences. Mémoires*, 3e *série*, *t.* V. 1849.

Tours. *Soc. d'Agriculture. Annales*, *t.* XXIX; *avril à septembre* 1849.

Travers (J.). *Annuaire du département de la Manche*, 21e *année*, 1849.

Tribes (Ed.). *Rapport sur l'épidémie du choléra-morbus qui a régné à Nîmes, en* 1849.

Troyes. *Soc. d'Agriculture de l'Aube. Mémoires*, *nos* 5 *à* 8, 1848.

Versailles. *Soc. d'Agriculture. Mémoires*, 49e *année*, 1849.

Vervoitte. *Sept œuvres de musique : le Printemps; O ma mère, sois mes amours; les Travailleurs; Mon Dieu, quelle guerre cruelle! O bon pasteur! L'Ange gardien; Regina cœli.*

Vingtrinier. *Des épidémies qui ont régné dans l'arrondissement de Rouen*, *de* 1814 *à* 1850.

Zantedeschi. *Annali di fisica*, *fascicolo* 1°, 2°, 3°, 4°. — *Elenco delle principali opere scientifiche dell'abbate, Zantedeschi*, 1850.

TABLEAU

DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS DE ROUEN,

POUR L'ANNÉE 1850—1851.

OFFICIERS EN EXERCICE.

M. AVENEL, *Président.*

M. LEROY, *Vice-Président.*

M. J. GIRARDIN ✱, *Secrétaire pour la Classe des Sciences.*

M. A. POTTIER, *Secrétaire pour la Classe des Belles-Lettres et des Arts.*

M. HELLIS ✱, *Trésorier.*

M. BALLIN, *Bibliothécaire-Archiviste.*

NOTA. En conformité de l'article 70 des statuts réglementaires du 30 août 1848, la liste complète ne devant plus être imprimée que de cinq en cinq ans, on se borne à indiquer ici les changements à faire aux listes de 1847-48, 1848-49 et 1849-50.

ADDITIONS.

RÉSIDANTS TITULAIRES, MM.

1850. LÉVY (Auguste), licencié ès-sciences, professeur de mathématiques, *rue du Petit-Maulévrier*, 4.

LANGLOIS (l'abbé), directeur de la Maîtrise de la cathédrale de Rouen, *rue des Quatre-Vents*, 2.

VERVOITTE Aîné, maître de chapelle de la cathédrale de Rouen, *rue Saint-Romain, cour des Libraires.*

CORRESPONDANTS, MM.

1850. Homberg (Théodore), ex-résidant (1839), président du tribunal civil de Pithiviers (Loiret).

Dubreuil (Alphonse), ex-résidant (1841), à Paris.

Cahours (Auguste) ✠, professeur de chimie à l'École centrale des Arts et Manufactures, et répétiteur à l'École Polytechnique, rue d'Orléans, (Marais), à Paris.

MEMBRES DÉCÉDÉS, MM.

Guerard de la Quesnerie, Louis-Benjamin Francœur, Marc-Isambart Brunel et Jean-André De Luc.

TABLE

DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PRÉSENT VOLUME.

CLASSE DES SCIENCES.

SCIENCES MATHÉMATIQUES.

PHYSIQUE.

CHIMIE.

HISTOIRE NATURELLE

AGRICULTURE.

HYGIÈNE.

MÉDECINE.

STATISTIQUE.

NÉCROLOGIE.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.

CLASSE DES LETTRES.

PHILOSOPHIE RELIGIEUSE.

ÉCONOMIE SOCIALE.

HISTOIRE, ARCHÉOLOGIE.

BIOGRAPHIE.

BEAUX-ARTS.

POÉSIE.

SUJETS DIVERS.

MÉMOIRES DONT L'ACADÉMIE A DÉLIBÉRÉ L'IMPRESSION EN ENTIER DANS SES ACTES.



